Sainte Louise de Marillac

Correspondance active 1

édités par sœur Élisabeth CHARPY, FdlC, Paris 1983

Le volume a été numérisé au Scanner Apple, et le texte corrigé, avec l'aide des sœurs Geneviève RABILLE et Marie Catherine DESMARS, Filles de la Charité de la communauté de La Chesnaye. La pagination a été scrupuleusement conservée. On peut aisément repérer le numéro des pages dans le coin gauche de l'écran en bas, et dans le "mode page" (menu Doc.), *au moins pour la 1ère partie.*

Monsieur Claude LAUTISSIER, CM
La Chesnaye, le 23 Mai 1992

ÉCRITS

Sœur Elisabeth CHARPY
Fille de la Charité

- Mai 1983 -

- 3 -

A. 2

LUMIÈRE

En l'année 1623, le jour de sainte Monique, Dieu me fit la grâce de faire vœu de viduité si Dieu appelait mon mari.

Le jour de l'Ascension en suivant, j'eus un grand temps devait venir que je serais en état de faire vœu de pauvreté chasteté et obéissance, et que je serais en une petite communauté où quelques-unes feraient le semblable. J'entendais lors être en un lieu pour servir le prochain, mais je ne pouvais entendre comme cela se pourrait faire à cause qu'il y devait avoir allant et venant.

Je fus encore assurée que je devais demeurer en repos sur mon directeur et que Dieu m'en donnerait un (5) qu'il me fit voir, ce me semble, et sentis répugnance d'accepter, néanmoins j'acquiesçai et me semblait que c'était pour ne pas encore devoir exécuter ce changement.

Ma troisième peine me fut ôtée par l'assurance que je sentis en mon esprit que c'était Dieu qui m'enseignait ce que dessus, et que, y ayant un Dieu, je ne devais abattement d'esprit pour le doute que j'avais, si je devais quitter mon mari, comme je le désirais fortement pour réparer mon premier vœu (1) et avoir plus de liberté de servir Dieu et le prochain.

Je doutais encore que l'attache que j'avais à mon directeur (2) m'empêchât d'en prendre un, lui absent pour longtemps, et craignais y être obligée.

Et j'avais encore une grande peine pour le doute de l'immortalité de l'âme. Ce qui me fit être, depuis l'Ascension jusqu'à la Pentecôte, en une peine incroyable.

Le jour de la Pentecôte (3), oyant la Sainte Messe ou faisant l'oraison à l'église (4), tout en un instant, mon esprit fut éclairci de ses doutes.

Et (je) fus avertie que je devais demeurer avec mon mari, et qu'un douter du reste.

1. Louise de MARILLAC (12 août 1591-15 mars 1660) avait désiré être religieuse capucine. Elle en avait, sans doute, fait la promesse à Dieu. Mais le père Honoré de CHAMPIGNY, son premier conseiller, lui déclara que sa santé ne lui permettait pas d'être religieuse. Sur les conseils de sa famille, Louise épousa le 5 février 1613 Antoine LE GRAS, secrétaire de la reine Marie de MEDICIS. Son fils Michel naquit le 18 octobre suivant.
2. Jean-Pierre CAMUS, évêque de Belley, proche des MARILLAC et ami de François de SALES.
3. Le dimanche 4 juin 1623.
4. Église Saint-Nicolas-des-Champs, rue Saint-Martin, la paroisse de Mademoiselle LE GRAS.
5. Vincent de PAUL était alors précepteur chez les GONDI dont l'hôtel était situe sur la paroisse Saint-Sauveur.

- 4 -

J'ai toujours cru avoir cette grâce du Bienheureux Monseigneur de Genève (6), pour avoir, avant sa mort, grandement désiré lui communiquer ces peines et, depuis, y avoir senti une grande dévotion, et reçu par ce moyen beaucoup de grâces, et en ce temps j'eus quelque sujet de le croire dont il ne me souvient pas maintenant.

6. François de SALES, évêque de Genève et fondateur de la Visitation, venait de mourir en décembre 1622.

1625-1630

1625
17 avril : *Fondation de la Congrégation de la Mission*
vers novembre : *Établissement de Mr Vincent au Collège des Bons Enfants sur la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet*
21 décembre : *Décès d'Antoine Legras, le mari de Louise de Marillac en son hôtel de la rue Courteau-Villain, sur la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs.*
1626
Installation de Louise de Marillac, rue Saint-Victor, sur la paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet.
Début de la participation de Louise de Marillac aux œuvres charitables de Monsieur Vincent en faveur des pauvres.
1629
Début des visites des confréries de la Charité par Louise de Marillac : en mai, premier voyage à Montmirail.
Etablissement de la confrérie de la Charité à la paroisse Saint-Sauveur à Paris.
1630
Établissement de la confrérie de la Charité à la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Louise de Marillac en assure la présidence.
Arrivée de Marguerite Naseau « venue pour servir les pauvres ».
10 novembre : *«Journée des Dupes» : échec du complot organisé pour renverser Richelieu le premier ministre. Arrestation et emprisonnement de Michel de Marillac, le garde des Sceaux, l'un des oncles de Louise. Un autre de ses oncles, Louis, maréchal de France, sera arrêté et emprisonné aussi quelques mois plus tard.*

L.1

à Monsieur Vincent
Ce 5 juin 1627.

Monsieur,

J'espère que vous me pardonnerez la liberté que je prends de vous témoigner l'impatience de mon esprit, tant pour le long séjour passé, que sur l'appréhension de l'avenir et de ne savoir le lieu où vous allez après celui où vous êtes. Il est vrai, mon Père, que la pensée du sujet

qui vous éloigne est un peu d'adoucissement à ma peine, mais elle n'empêche pas que dans ma fainéantise, les jours quelquefois, me semblent des mois ; je veux pourtant attendre avec la tranquillité l'heure de Dieu et reconnaître que mon indignité la retarde.

J'ai bien reconnu que Mademoiselle du Fay (1), outre son ordinaire a un peu le cœur pressé de désir. Nous passâmes le jour de la Pentecôte ensemble ; après le service elle eût bien voulu avoir la liberté de me parler ouvertement, mais nous demeurâmes dans l'attente et désir de faire la volonté de Dieu. L'ouvrage que sa charité m'a donné est fait, si les membres de Jésus en ont besoin et qu'il vous plaise, mon Père que je vous l'envoie, je n'y manquerai pas, je n'ai pas voulu le faire sans votre commandement.

Enfin, mon très honoré Père, après un peu d'inquiétude mon fils est au collège, et grâce à Dieu, très content et s'y porte bien, si cela continue je suis prou * forte de ce côté-là.

Permettez-moi, mon Père, de vous importuner encore au sujet d'une fille, âgée de 28 ans, qu'on veut faire venir de Bourgogne, pour me donner. Elle est de bonne connaissance et vertueuse, à ce qu'on m'a dit ; mais

auparavant celle-là, la bonne fille aveugle de Vertus (2), m'avait dit que celle qui était avec elle, âgée de 22 ans, pouvait peut-être venir céans*. Elle est dans la conduite des Révérends Pères de l'Oratoire, il y a quatre ans, et tout à fait villageoise ; je ne suis pas très assurée qu'elle veuille venir, néanmoins elle m'en témoignait quelque désir.

Je vous supplie, très humblement, mon Père, me mander ce que je ferai pour cela. La personne qui va en Bourgogne doit partir lundi, et pensant votre retour cette semaine, je lui promis réponse.

Notre bon Dieu a permis à mon âme plus de sentiment de lui que l'ordinaire depuis un mois, mais je ne cesse d'être toujours dans mes imperfections : quand je ne mettrai point d'empêchement aux effets des prières que j'espère de votre charité, je crois que je m'amenderai. J'ai bien eu désir, ces jours passés, que vous vous souvinssiez de me donner à Dieu et que vous lui demandassiez la grâce d'accomplir entièrement en moi sa sainte volonté, nonobstant les oppositions de ma misère. Donc, mon Père, je vous fais en toute humilité cette supplication et vous demande pardon, de vous tant importuner, étant par la bonté de Dieu, Monsieur.

Votre très obligée servante et indigne fille.

1. Mademoiselle Du Fay, dame de la Charité d'une grande piété. Son oncle paternel René Hennequin a épousé Marie de Marillac, une des tantes de sainte Louise.
2. Pèlerinage de la Vierge Marie, très fréquenté à Aubervilliers.

L. 2

à Monsieur Vincent

Ce 13 janvier 1628.

Monsieur,

Il y a environ trois semaines qu'étant chez Mademoiselle du Fay je trouvai une occasion par laquelle je vous écrivis, mais je crains que mes lettres aient été perdues, le principal sujet était un avis que je vous demandais pour mon fils. Mais maintenant, Monsieur, je ne suis plus aux mêmes termes, car soit que Dieu ne le veuille pas tout présentement en la résolution de se faire ecclésiastique, ou que le monde s'y soit opposé, ses ferveurs sont de beaucoup diminuées, et lui trouvant un si grand changement en l'esprit, j'en ai parlé librement à la Mère Supérieure' qui m'a conseillé de le mettre simplement pensionnaire avec ces bons ecclésiastiques (2), pour les raisons que je vous dirai, si Dieu me fait la grâce de voir votre retour dont j'ai un grand besoin. Certainement votre absence ne me fut jamais plus sensible, pour les besoins que j'ai eus depuis, en quoi il faut que j'avoue ma faiblesse vous assurant, mon Père, que si Dieu me fait la grâce me souvenir du passé, je n'aurai pas sujet de me glorifier. Je demande force de l'aide de vos prières, pour l'amour de Dieu, et vous remercie très humblement de la peine que vous avez prise de m'écrire et des témoignages de l'honneur de votre souvenir, je ne le mérite pas et Dieu est bien bon de me souffrir. Oh ! mon très cher Père, offrez ma volonté à la miséricorde divine, car je veux, moyennant sa sainte grâce, me convertir et me dire véritablement, Monsieur, Votre très humble servante et indigne fille en notre Seigneur.

P.S. — Mademoiselle du Fay est toujours dans ses infirmités corporelles et a presque toujours été au lit depuis quinze jours, sans fièvre néanmoins ; elle désire bien votre retour.

L. 3 bis

à Monsieur Vincent (*)

Ce samedi à midi. (Mai 1630.)

Il y a un an qu'il n'y a point de procureur à la Charité (1), et néanmoins un bon homme a toujours écrit la recette et dépense et veut bien présentement accepter la charge par élection.

L. 2
1. La Mère Supérieure du Monastère de la Visitation, Mère Anne-Catherine de Beaumont.
2. Les prêtres du Séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, communauté fondée par Mr Bourdoise (1584-t655) pour la formation du clergé.

L. 3 bis
1. Charité de Villepreux, établie sur les terres de la famille de Gondi.

* *Ce texte est aussi publié à la page 703*

Les sœurs de la Charité se sont un peu refroidies en l'exercice et ont souvent laissé la visite des malades à leur jour, à cause que la trésorière est de si bonne volonté qu'elle fait cuire pour celles qui sont et aussi que la supérieure et elle se contentaient quelquefois de donner de l'argent aux malades. Elles en donnaient aussi à quelques-uns nécessiteux et négligeaient souvent d'avoir de la viande et faisaient passer les malades d'œufs, ou de quelque autre chose qui était à leur goût.

Lesdites sœurs, du moins la plupart, laissent la sainte communion des mois et ont besoin d'être excitées par quelque prédication lorsqu'on ira faire l'élection du procureur.

La supérieure se contentait d'avoir le coffre chez elle et avait baillé les deux clefs à la trésorière. Elles sont en peine pour la réception des malades et disent qu'il ne fallait point de Charité pour n'y admettre que ceux qui n'ont rien du tout, à cause qu'il y en a très peu ou point de cette sorte, et quantité de qui le bien qu'ils ont est si engagé, qu'ils mourraient plutôt de faim que de pouvoir le vendre et s'en aider.

1631 - 1636
1632
Janvier : *Installation de Monsieur Vincent et de la Congrégation de la Mission à Saint-Lazare.*
10 mai : *mort du maréchal Louis de Marillac, oncle de Louise, décapité en place de Grève à Paris.*
7 août : *mort de Michel de Marillac en sa prison de Châteaudun.*
1633
vers février : *mort de Marguerite Naseau.*
29 novembre : *fondation de la Compagnie des Filles de la Charité.*
1634
Etablissement de la confrérie de la Charité à l'Hôtel-Dieu de Paris.
31 juillet : *première conférence de Monsieur Vincent aux Filles de la Charité.*
1636
Transfert de la Maison-Mère des Filles de la Charité au village de La Chapelle.

L.4

à Monsieur Vincent
à Monsieur, Monsieur Vincent

Ce 4 septembre (vers 1635)

Monsieur,

Je vous renvoie le règlement de Saint-Sauveur, je ne l'avais pas vu, il me semble que le commencement fait dépendre toute la confrérie de Monsieur le Curé, je ne sais si cela serait à propos ; bien est-il vrai que Messieurs les Curés de Beauvais en seraient bien contents, mais cela les porterait incontinent à ne vouloir plus que personne eût la connaissance de ce qui se passerait à chaque Confrérie. Je crois pourtant, Monsieur, qu'il est nécessaire que les officières leur communiquent de la réception des malades, au moins leur disent ceux qu'elles recevront qu'il soit porté dans le règlement que les voix seront colligées* par eux, pour l'élection, et que la trésorière rendra ses comptes en sa présence, sans du tout parler de Monsieur le Grand-Vicaire, comme il était porté dans le règlement, et que le nombre des dames soit précisé ; que les places vacantes seront remplies de celles que la Compagnie agréera et après présentées à Messieurs les Curés pour leur réception et recevoir leur bénédiction.

Pour procureur, je ne sais s'il serait facile d'en mettre un à chaque Confrérie, car jamais elles ne s'en retireront à faire écrire les quêtes par lui, pour dresser les comptes je crois que les femmes le pourront elles-mêmes. Il ne reste plus rien à faire pour le procureur, sinon faire exécuter les legs, si aucun il y en avait, au profit des Confréries et en ce cas il y a apparence qu'un seul pourrait suffire pour toutes, j'entends seulement, Monsieur, pour Beauvais, car pour Liancourt le règlement ordinaire est bon- principalement ce qui recommande l'amitié entr'elles et les plus amples (1), à cause des exercices tant du soir, du matin, que du souvenir de la présence de Dieu (pendant) la journée ; et aussi, Monsieur, que les places vacantes soient remplies en la manière ci-dessus. Il y a partout de bons procureurs.

Vous aviserez, s'il vous plaît, Monsieur, si vous ferez alors quelque article particulier pour cet officier qui demande avec tant d'instance d'être admis pour procurer le bien de la Confrérie. Et s'il sera porté par le règlement qu'il y aura deux filles nommées par Madame de Liancourt (2) pour être gardes des malades lesquelles habiteront dans le logis que ma dite Dame donne à cet effet, lesquelles seront obligées à faire, et porter les médicaments, tant aux malades de Liancourt, que La Bruyère, Cauffry et Rantigny, ayant soin de visiter les dits malades au moins deux fois la semaine et faire tout ce qui sera porté par

1. Il manque sans doute un mot : plus amples précisions.
2 Madame la duchesse de Liancourt, née Jeanne de Schomberg (1600 1674) ; dame de la charité, établit la confrérie de la Charité en ses domaines.

l'établissement et fondation qui sera fait en ce sujet. La quête se fait, en ces lieux, les dimanches aux maisons et les bonnes fêtes aux églises

les procureurs tiennent un livre et écrivent les recettes de chaque quête, comme aussi la trésorière pareillement. Les coffres ne sont qu'à deux serrures. Je pense qu'il faut dire que les dites gardes seront du corps de la Confrérie.

Je crois, Monsieur, qu'il sera très à propos que dans chaque coffre il y ait un registre comme celui que je vous ai laissé, afin que tout ce qui se passera dans la Confrérie y soit trouvé. En tête du livre je pense qu'il faut y écrire l'établissement, ensuite le règlement, puis le nom des sœurs, puis l'élection du procureur et des officières et suivant après, on pourra mettre les nouvelles élections.

Vers la moitié du livre marquer qu'il faut écrire les noms des sœurs qui décéderont et de celles qui se mettront à leur place, et de l'autre côté du livre les legs pieux et dons extraordinaires, et en un autre endroit les meubles qui sont appartenant aux pauvres. Le livre que j'ai apporté est celui de La Bruyère, à cause que l'établissement était entièrement signé.

Je crois qu'il faut que la Supérieure tienne un livre où elle fasse écrire le nom des pauvres malades, le jour de leur réception et de leur mort ou celui que la charité laisse de les assister.

Si vous ne m'aviez commandé, Monsieur, de faire ce mémoire je n'y eusse osé penser. Je ne sais comme quoi j'ai tant retardé, si non, que c'est que je sens bien que mon esprit se ralentit fort pour le bien, tant pour l'autrui que pour le particulier de mes exercices.

La bonne Sœur Jeanne de Saint-Benoit (3?) vient de m'amener trois filles de Colombe, de bien bonne façon qui ont grand désir de servir les pauvres, partout où on les voudra envoyer. Je crois qu'elles vous iront trouver un de ces jours, j'ai bien du regret d'avoir perdu la journée que votre charité me voulait donner ; je crois qu'il y a de ma faute. J'aurais un grand besoin d'avoir quelques jours pour penser un peu à moi pour quelque renouvellement. Je crois Monsieur, que quand il faudra travailler pour l'exercice de la Charité à Saint-Laurent (3), si vous me voulez faire l'honneur de m'y employer, qu'il sera nécessaire que j'y séjourne quelques jours, je me pourrais servir de cette occasion si vous le trouvez à propos ; mais pour l'amour de Dieu, Monsieur, demandez que sa miséricorde vous fasse connaître mes besoins, autrement je croirai qu'il me veut tout à fait abandonner, puisqu'il permet que vous ayez ce sentiment.

Je vous envoie le mémoire de ce qui fut fait en chaque Assemblée de Beauvais. Je crois qu'il sera bon que le règlement que vous ferez dresser soit pour Saint-Sauveur 3 et l'envoyant mander * qu'elle le baille* aux autres pour copier.

Si vous voulez prendre la peine de revoir la lettre que je vous

3. Paroisses de Paris.

envoyai de Liancourt, vous y trouverez peut-être quelque chose de plus que je ne vous mande. Pardonnez-moi s'il vous plaît le mauvais ordre que je tiens, je voudrais presque m'excuser sur mon peu de mémoire, mais vous savez telle que je suis et que je serai toujours, Monsieur.

Votre très humble fille et très obligée servante

P.S.—Les quêtes se font à Beauvais tous les lundis, mais je crois qu'il serait à propos de faire quêter les bonnes fêtes à l'église. Je pense que faisant l'établissement incontinent* que la Mission, que Monseigneur de Beauvais y veut faire faire, qu'il sera facile d'obtenir tout ce qu'on pourra désirer pour le bien de la Confrérie. Je ne me suis point occupée de proposer cette quête.

L.5

à Monsieur Dehorgny (1)
(au Collège des Bons Enfants)

29 septembre 1635.

Monsieur,

J'ai reçu les cent livres que vous m'avez envoyées ; je vous supplie prendre la peine me mander * combien vous voulez de chemises, combien de coiffes, combien de mouchoirs et de tout ce que vous avez besoin .

Je suis bien fâchée que la bourse de toile soit trop grande, je vous envoie une coiffe de calice ; je vous supplie prendre la peine me mander si elle est de bonne sorte ; je ne manquerai pas, Dieu aidant à faire tout ce que vous désirez. Vous êtes trop indulgent à mon endroit ; je vous remercie très humblement de l'honneur que vous faites à mon fils ; il va recevoir le bien que vous lui procurez. Dieu veuille qu'il en fasse son profit et soit reconnaissant de toutes vos charités. Je le recommande toujours à vos prières et moi aussi, qui suis, Monsieur, Votre très humble servante.

1. Monsieur Dehorgny, un des premiers prêtres de la Mission. Il rejoint Monsieur Vincent dès 1627. n sera tour à tour Supérieur au collège des Bons Enfants (1632-1635, 1638-1643, 1654-1659), Assistant général de la Congrégation (1642-1644, 1654-1667), Supérieur de la maison de Rome (1644-1647, 1651-1653). Monsieur Vincent l'enverra souvent visiter les maisons des Lazaristes et des Filles de la Charité. A la mort de Monsieur Portail, il sera nommé Directeur des Filles de la Charité.

L. 43

à ma Sœur Barbe (1)
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades, de la Paroisse Saint-Paul (2) (à Paris)

(vers 1636).

Ma Très Chère Sœur,

Je suis bien en soin de la maladie de notre chère Sœur que je salue de tout mon cœur, aux pieds de Jésus-Christ, souvent la conviant, par son saint amour, de ne se point ennuyer, d'expérimenter en elle-même, les besoins que nos maîtres, les pauvres malades, ont d'assistance, de cordialité et douceur. C'est en cet état auquel elle peut montrer sa fidélité à aimer la très sainte volonté de Dieu. Et vous, ma chère Sœur, je ne doute point que vous n'en ayez un grand soin. Mais je vous prie ma Sœur appelez un médecin au plus tôt, et ayez aussi soin des malades de la paroisse.

Vous savez combien il importe en ce quartier-là de ne donner sujet à personne de parler. Visitez-les, je vous prie, car encore que nos autres Sœurs aient beaucoup de soin et charité, il sera plus séant que vous vous y occupiez particulièrement. J'espère que notre bon Dieu bénira vos soins je le prie vous donner assez de force et de courage pour surmonter les petites difficultés que vous aurez, et suis en son très saint amour, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Si vous avez besoin encore d'une autre Sœur, mandez-le-moi, je vous prie.

1. Barbe Angiboust (1605-1658) de la paroisse Saint-Pierre de Serville près de Chartres. Elle rejoint les toutes premières Filles de la Charité dès le 1er juillet 1634 Louise découvre très vite les richesses de sa personnalité et l'envoie comme « pierre de fondation» en de nombreux établissements. 1636 : paroisse Saint-Paul, puis Saint-Sulpice à Paris, 1637 : Saint-Jacques de la Boucherie, 1638 : Saint-Germain-en-Laye, puis Richelieu, 1642 : les Galériens, 1645 : probablement Serqueux, 1646 : Fontainebleau, 1649 : Saint-Denis, 1652 : Brienne 1653 : Châlons, 1654 : Bernay, 1657 : Chateaudun. Barbe Angiboust est aussi choisie pour les visites : visites des Enfants Trouvés placés en nourrice (1644, 1648) visites des communautés de Filles de la Charité : à Liancourt en 1649, à Sainte-Marie-du-Mont en 1657, à Varize en 1658. Dès le 25 mars 1642, Barbe s'engage totalement au service des Pauvres en prononçant des vœux perpétuels. Elle meurt le 27 décembre 1658.
2. Servant les pauvres de la paroisse Saint-Paul dès 1632-1633, les Filles de la Charité ont dû y habiter lorsque la Maison Mère a été transférée au village de La Chapelle.

L. 6

à Monsieur Vincent

décembre 1636

Monsieur,

Madame de Beaufort (1) m'a mandé que voici le temps, le plus propre pour travailler à l'établissement de la Charité de Saint-Etienne, et que Monsieur le Curé le désire fort ; et pour ce sujet a trouvé bon qu'elle, et une autre Dame, fissent la quête ces fêtes- ce qu'elles ont fait. Ie vous supplie très humblement, Monsieur, prendre la peine de me mander* comme quoi je me conduirai.

J'avais pensé de lui mander, si vous le trouvez bon, que les dames qui ont plus de désir de ce saint œuvre allassent trouver Monsieur le Curé et lui disent que, pour bien commencer et persévérer, elles ont besoin qu'il y ait quantité de personnes qui s'associent pour ce saint exercice, tant de qualité que de médiocre condition, afin que les unes contribuant le plus, les autres s'adonnent plus volontiers à visiter chacune son jour les pauvres malades ; et, que afin que personne n'en fut incommodé, l'on aviserait s'il serait expédient de diviser en deux quartiers la paroisse. Mais, que pour travailler utilement, il serait premièrement nécessaire de supplier mon dit Sieur le Curé, de prendre la peine de faire faire un mémoire * bien ample, par quelque ecclésiastique qui connaisse ses paroissiens, et, après, faire faire dans son église une prédication à ce dessein, à l'issue de laquelle on pourrait assembler toutes les dames nommées, avertissant aussi, à la messe, que toutes celles de toute condition, qui voudraient en être, se pourront trouver à l'Assemblée, à laquelle Assemblée on proposera le règlement qui s'observe aux autres paroisses.

Je vous mande tout ceci, Monsieur, afin d'abréger le temps, car il y a si longtemps que ces bonnes dames essaient à s'encourager pour cela, que je crois qu'il faut battre le fer tandis qu'il est chaud ; mais s'il vous plaît, vous me manderez toute autre chose que ce que je vous propose, car vous savez bien qu'il le faut ainsi, s'il vous plaît.

Je vous remercie, très humblement, Monsieur, de votre charité, le bon Dieu sait bien que j'avais besoin de ce secours, et pour cela il m'a donné adresse d'une laitière qui nous en fournit depuis trois jours.

Nous voici près la fin de l'année, je désire bien, si Dieu me donne la vie pour commencer l'autre, que ce soit de bonne sorte pour son service. Je supplie votre charité de me dire quelques bons mots pour cela, les pauvres se contentent de peu, que j'estimerai beaucoup m'étant donné de Dieu par vous de qui je suis, Monsieur, la très humble fille et servante.

P.S. — Monsieur, toutes vos filles prennent la liberté (de se recommander) à votre charité.

1. Madame de Beaufort, dame de la Charité de la paroisse Saint-Étienne-du-Mont.

1638- 1639

1638

Commencement de l'œuvre des Enfants Trouvés.

Etablissement des Filles de la Charité à Saint-Germain-en-Laye et à Richelieu.

Epidémie de peste à Paris.

1639

Début de l'œuvre des Galériens

Établissement des filles de la Charité à l'hôpital d'Angers : voyage de Louise de Marillac avec trois Sœurs à la fin du mois de novembre.

L. 7

à Monsieur Vincent

De la Chapelle (17 janvier 1638.)

Monsieur,

Notre procureur de la Charité et les Sœurs font aujourd'hui des merveilles, pour la fête du Saint Nom de Jésus- ils ont désiré, mais eux-mêmes, que je vous envoyasse supplier de leur faire avoir une exhortation pour vêpres, elles ne se diront pas plutôt qu'à deux heures et demie. Ils désireraient bien Monsieur de la Salle, mais s'il ne se peut ils en voudraient bien un autre ; je joins ma prière à la leur afin qu'ils soient encouragés à la persévérance.

Je crois que vous savez que notre Sœur Barbe (1) est ici et, qu'elle et moi, sommes tantôt bien fortes ; je crois qu'il serait bien bon qu'elle eût l'honneur de vous voir avant d'aller. Ne faut-il point penser au petit ameublement qui lui sera nécessaire ? Ne vous mettez point en peine, s'il vous plaît, pour la nourrice des petits enfants, lesquels nous n'avons point encore, car la nôtre suffira bien pour le temps que vous marquez, et plus.

Je suis en l'amour de Jésus, Monsieur, Votre très humble fille et très obligée servante.

1. Barbe Angiboust est envoyée servir les pauvres à Saint-Germain-en-Laye.

L. 26

à Monsieur Vincent

Ce 2 juillet (vers 1638).

Monsieur,

L'on me vient de dire qu'il y a de la contagion (1) dans la Maison où logent les filles de l'Hôtel-Dieu. Je vous supplie me mander si il les en faut ôter ; ou si, les y laissant, il faut avertir les Dames de n'y pas aller ; et si nous-mêmes nous devons y aller, j'entends les Filles de céans (2). S'il n'y a point de danger de prendre des confitures pour porter à I 'Hôtel-Dieu ?

Vous m'avez oubliée pour le besoin que je vous témoignai avoir de vous parler. Je ne sais pas ce que le bon Dieu veut faire entendre mais j'espère que votre charité m'en avertira, puisque je suis, Monsieur, Votre très humble fille et très obligée servante.

P.S.—Je ne vous parle point pour l'action que j'ai fait faire si mal à propos aux filles ; j'attends ce qu'il plaira à votre charité de m'ordonner.

L. 38

à Monsieur Vincent

Ce dimanche (vers 1638)

Monsieur,

Je vais envoyer votre réponse à Madame Pelletier (1), par ma Sœur Turgis (2), je suis si méchante que j'eusse bien voulu que ce mot, de son retour bientôt, n'y eût pas été. Monsieur de Liancourt passa hier ici, je ne le vis pas, mais il me fit dire que Madame sa femme était fort

L. 26
1. Une épidémie de peste à Paris.
2. La Maison Mère à La Chapelle.

L. 38
1. Madame Pelletier, sans doute, la fille de Madame de Herse (voir page 227) qui avait épousé le neveu de Madame Goussault (voir page 20). Elle ne persévéra pas dans la Compagnie des Filles de la Charité.
2. Elisabeth Le Goutteux, veuve Turgis, est entrée en 1636 dans la Compagnie des Filles de la Charité. Intelligente cultivée, elle seconde avec tout son dévouement Louise de Marillac et la remplace lors de ses absences de la Maison Mère. Louise de Marillac lui confie en 1640 la responsabilité de la nouvelle communauté à Angers. Elle l'y envoie à nouveau en 1644 pour quelques mois. Placée à Richelieu en 1646, à Chars en 1647, puis à Chantilly en 1648, elle meurt après une courte maladie en octobre 1648.

en peine de mon retour. Ma petite saignée d'hier m'a facilité une sueur, toute la nuit, qui m'a bien soulagée, Dieu merci, et en sorte que j'en ai quitté le lit. Et pour n'avoir pas assez de force ni de santé pour vous aller trouver, voyant le mauvais temps, et que j'ai besoin de vous parler, j'avais fait dire au frère portier que je vous suppliais prendre la peine de venir céans. Je prends cette liberté par la confiance que votre charité m'en a donnée autrefois, puisque je crois être toujours, Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante.

L. 89

à Monsieur Vincent

Ce jeudi (vers 1638).

Monsieur,

Ma Sœur Turgis est bien en peine de ce (que) le Sergent de la Compagnie de M. de Castillon lui est venu dire qu'il envoiera des soldats loger, tant au corps de logis de devant, que en celui où logent les enfants ; ils feront bruit. Si vous trouviez bon qu'y revenant elle fit refus de les loger, se faisant fort de Madame la Duchesse d'Aiguillon I ou de Madame la Chancelière * jusqu'à ce que votre charité en obtienne défense de la Reine ; ou si vous jugiez autre chose mieux, s'il vous plaît lui mander par ce porteur si ce n'est elle. Je suis, Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante.

L. 8 *bis*

à Monsieur Vincent

Ce mardi (vers 1638).

Monsieur,

Voilà une lettre. Je crois qu'il est nécessaire de pourvoir promptement à cette pauvre fille, qui a tellement gagné le cœur des habitants que le bruit court que, si on l'ôte, que l'on ne recevra pas d'autre fille. Elle se conseille à tous dès y a longtemps et particulièrement des vieils garçons nommés Messieurs de la Noue, de qui elle retire commodités, et fait bonne chère, reçoit bouteille de vin et pâtés. Je vous supplie

L. 89

1. Marie de Vignerod (16041678) est la nièce de Richelieu. Veuve à 18 ans, celle qui était devenue, malgré elle, Marie de Combalet, entre au Carmel. Son puissant oncle la ramena, contre son gré, à la Cour de Louis XIII, et la dota du duché d'Aiguillon. La duchesse d'Aiguillon participera à toutes les œuvres de Monsieur Vincent et l'aidera de son immense fortune.

très humblement et pour l'amour de Dieu de songer aux inconvénients de cette mauvaise affaire, dont je pense être cause. Je vous supplie de prier notre bon Dieu qu'il me pardonne. Monsieur, votre très humble et très obligée fille et servante.

L. 9

à la Mère Supérieure des Bénédictines
à Argenteuil (1)

De La Chapelle, ce 16 mai 1639.

Madame,

Vous vous étonnerez peut-être que, n'ayant pas l'honneur de vous connaître, ni d'être connue de vous, que je prenne la liberté de vous écrire. Je ne le ferais pas n'était la créance* que j'ai que vous ne le trouverez mauvais, puisque c'est pour l'amour de Dieu, que nous voulons servir et aimer que je vous adresse une fille de ce lieu, qui a du bien et toute pleine de bons désirs, pour remplir la place que l'on m'a dit être en votre maison pour une fille sœur laie.

J'ai eu cet avertissement par une des filles, servantes des pauvres malades des Charités des Paroisses, que Dieu a appelée et mise en cette condition depuis huit ans. Je n'ai pas voulu croire, Madame, que ce soit vous qui ayez donné charge de la détourner de sa vocation, ne me pouvant imaginer que ceux qui (en) connaissent l'importance voulussent entreprendre de s'opposer aux desseins de Dieu, et mettre une âme dans le danger de son salut, en ôtant le secours des pauvres abandonnés qui sont dans toute sorte de besoins, et qui ne peuvent bonnement en être secourus que par le service de ces bonnes filles qui se détachant de tout intérêt, se donnent à Dieu pour le service spirituel et temporel de ces pauvres créatures que sa bonté veut bien tenir pour ses membres. Dieu veuille, Madame, que celle que vous avez déjà en votre maison vous serve bien, et à son contentement ; je veux croire qu'elle n'était pas bien appelée à la condition où elle était, sans cela elle serait bien blâmable. Mais, Madame, ne permettez plus, je vous en supplie, qu'elles soient éprouvées sous votre aveu, cela pourrait servir de tentation à quantité d'autres et ne m'empêcherait pas pourtant d'être, comme je suis en l'amour de Jésus crucifié, Votre très humble et très obéissante servante.

1. Une confrérie de la Charité y fut établie en 1634.

L. 11

(aux Sœurs Barbe Angiboust et Louise Ganset) (1)
(à Richelieu) (2)

26 octobre 1639.

Mes bonnes Sœurs,

Je ne doute point que vous n'ayez beaucoup ressenti la perte que nous avons faite à la mort de Madame la Présidente GOUSSAULT (3), les obligations que nous lui avons, nous doivent servir à nous la faire imiter, afin que Dieu en soit glorifié ; je l'espère de vous, moyennant sa sainte grâce, et déjà, mes filles, vous avez ressenti les effets de cette grâce, par le bien que sa bonté a voulu que vous ayez fait, au lieu ou vous êtes. Mais j'ai appris ce que j'ai toujours appréhendé beaucoup que votre petit emploi qui réussissait si bien pour le soulagement des malades et l'instruction des filles, n'a de rien servi à votre perfection, et au contraire, il semble que cela vous ait nui, puisque la bonne odeur que vous donniez commence à se perdre. Pensez, mes bonnes Sœurs, ce que vous faites : vous êtes cause que Dieu est souvent offensé, au lieu qu'il était glorifié, le prochain scandalisé, et vous donnez sujet de ne pas tant estimer le saint exercice de la charité. Comment oserez-vous un jour paraître devant Dieu pour lui rendre compte de l'usage que vous aurez fait de la grâce si grande qu'il vous a faite de vous appeler à la condition en laquelle il vous a mise ; il en prétendait tirer sa gloire et voilà que vous l'usurpez. Vous, ma Sœur Barbe, par votre peu de cordialité vers la Sœur que Dieu vous a donnée, par vos petits dédains et par le peu de support de ses infirmités, comment ne vous êtes-vous point souvenue que lorsqu'on vous a mise avec elle pour lui tenir lieu de supérieure que c'était vous obliger aux conditions de mère, bien plus grandes que mères corporelles, devant avoir soin de son salut et perfection plus que les mères naturelles, ce qui vous obligeait à une grande douceur et charité telle que le Fils de Dieu l'a recommandée sur terre. Et vous, acceptant cette charge, n'avez-vous pas vu aussitôt à quelle humilité elle vous obligeait, puisque vous avez tant de sujet de connaître vos incapacités ;

1. Louise GANSET, Fille de la Charité, envoyée à Richelieu en 1638, sera aux Galériens en 1644, à Maule quelques années plus tard.
2. Richelieu : dès 1637, le Cardinal de RICHELIEU demanda des missionnaires à Monsieur Vincent pour la ville qu'il avait fait bâtir au début du XVIIe siècle, au sud de Chinon. Les Filles de la Charité y furent envoyées à la fin de l'année 1638 pour le service des malades et l'école.
3. Madame GOUSSAULT née Geneviève FAYET, veuve depuis 1631 d'Antoine GOUSSAULT, conseiller du roi* et président de la Chambre des comptes*. Elle suggéra à Monsieur Vincent l'établissement de la Charité de l'Hôtel-Dieu, et en assuma la présidence. Elle favorisa l'implantation des Filles de la Charité à Angers. Elle mourut saintement le 20 septembre 1639.

ne devez-vous pas toujours avoir devant les yeux quand vous ordonnez quelque chose, que c'est l'obéissance qui vous le fait faire, non pas que de vous-même vous ayez droit de commander. Or sus, ma chère Sœur, j'espère que le mal n'est pas en tel état qu'il soit sans remède, mettez-vous vos fautes fortement devant les yeux, sans vous excuser, car en effet rien ne peut être cause du mal que nous faisons que nous-mêmes. Avouez cette vérité devant Dieu, excitez en votre cœur un grand amour pour notre chère Sœur Louise, et en la vue de la miséricordieuse justice de notre bon Dieu, jetez-vous à ses pieds et lui demandez pardon de vos sécheresses en son endroit et de toutes les peines que vous lui avez faites, avec promesse, moyennant la grâce de Dieu de l'aimer comme Jésus-Christ lui-même le veut, lui témoigner les soins que vous devez avoir d'elle et l'embrasser, ayant ce véritable sentiment dans le cœur.

Et vous, ma chère Sœur Louise, vous voilà encore tombée dans vos petites mauvaises habitudes, que pensez-vous de votre condition ? Est-ce une vie de liberté, tant s'en faut, elle doit être d'une continuelle soumission et obéissance. Est-il possible que vous n'y songiez jamais ou bien que si vous y songez vous ayez si peu d'amour de Dieu et si peu de crainte de votre salut que vous négligiez de faire ce que vous êtes obligée. Ma fille, faites-vous un peu de violence, que vous revient-il quand vous faites sans permission des visites, ou pèlerinages, et que vous voulez en tout vivre selon votre volonté ? Ne vous souvenez-vous pas que vous ne devez rien faire, ni aller nulle part sans la permission de ma Sœur Barbe, que vous avez acceptée avant de partir, pour supérieure, et que vous devez autant ou plus aimer que si c'était votre mère. Je crois que vous ne repensez jamais à votre condition, puisque vous faites tant de choses qui y sont incompatibles ; n'auriez-vous pas regret de la perdre pour de si faibles contentements ? Je crois que ce qui est cause de la plupart des fautes que vous faites (et cela me vient présentement à l'esprit) c'est que vous avez de l'argent, et vous avez toujours aimé d'en avoir. Si vous me voulez croire, vous vous déferez de cette affection ; mettez tout entre les mains de ma Sœur Barbe, ne voulez avoir que ce qu'elle trouvera bon, et vous excitez à l'amour de la pauvreté pour honorer celle du fils de Dieu, et par ce moyen vous obtiendrez ce qui vous est nécessaire pour être vraie Fille de la Charité. Autrement, je doute fort de votre persévérance, et je vous dis cela avec crainte que vous ne le fassiez pas, mais je n'ai su m'en empêcher recevez-le de bonne part, car c'est l'amour que Dieu me donne pour vous toutes qui me fait parler ainsi. Or sus, ma bonne Sœur, je crois que vous ne mépriserez pas mes petits avertissements et pour cela reconnaissant combien Dieu mérite être aimé et servi, ayez grande honte de vous en être si mal acquittée depuis qu'il vous a fait la grâce de vous appeler à la condition en laquelle vous êtes, et particulièrement au lieu auquel il a tant donné de bénédictions à votre saint emploi ; et, faisant une résolution tout autrement forte que celle que vous avez

faite par le passé, jetez-vous aussi aux pieds de ma Sœur Barbe, avec... *(lettre déchirée).*

Ne voyez-vous pas que vos âmes ne sont pas en repos, et que cela est cause que vous ne participez point à la sainte paix que le Fils de Dieu a apportée à ceux qui sont de bonne volonté, ni à celle qu'il a laissée à ses saints apôtres, s'en allant au Ciel.

Vous avertissant de vos fautes, elles me mettent les miennes devant les yeux, ce qui me fait, mes filles, vous dire que celle dont j'ai maintenant plus de sentiment c'est le mauvais exemple que je vous ai donné pour la pratique des vertus que je vous recommande ; je vous prie, mes bonnes Sœurs, de l'oublier et d'en demander pardon pour moi, et la grâce de me corriger, je le désire de tout mon cœur.

J'ai aussi été trop négligente à vous écrire, or je veux croire que vous me pardonnez, comme je vous en prie, et offre à notre bon Dieu l'acte de réconciliation que je m'assure vous ferez de tous vos cœurs remplis de bonne volonté, auxquels j'unis le mien, afin que nous obtenions ensemble la miséricorde dont nous avons besoin et la grâce de vivre dorénavant de l'amour de Jésus Crucifié, auquel je suis, mes très chères Sœurs, Votre très humble sœur et servante.

P.S.—Savez-(vous, mes chères Sœurs, ce que) j'attends de votre réconciliation, après un renouvellement d'affection, c'est (que vous ayez le cœur) ouvert l'une à l'autre, que l'on ne vous verra guère l'une sans l'autre. Que vous (serez ensemble dans les visites) que vous faites par la ville, et que vous vous garderez d'amitiés particulières (avec les dames, ne leur faisant point) de visites du tout, n'aimant rien tant que votre chambre en la compagnie (l'une de l'autre. Je n)e dis pas que vous refusiez les visites que d'honnêtes femmes vous (feraient la) charité de vous rendre. Une vraie humilité accommodera tout.

1640

Février : *Retour d'Angers de Louise de Marillac*

30 mars : *Prise en charge par les Dames de la Charité de tous les*

Enfants Trouvés de la Couche. Août : *Première visite de Monsieur Lambert à Angers. Publication de l'Augustinus, œuvre posthume de Jansénius.*

L. 12

à Monsieur l'abbé de Vaux (1)
(à Angers) (2)

Ce vendredi (1640).

Monsieur

Notre bonne femme est toute disposée à faire ce qu'il vous plaira et, si je ne me trompe, elle vous rendra bon service. Je lui ai propose toutes les conditions nécessaires pour cela qu'elle trouve faciles. Elle m'a dit que, depuis qu'elle a servi a l'hôpital, elle a besoin de vin quand elle travaille ; mais qu'un sétier* lui suffira, par jour. Je lui ai dit de me revenir trouver demain, ou bien que je lui manderais Si cette bonne affaire pour elle, se pourrait faire.

Nos Messieurs ont désiré que je leur proposasse la manière qu'il serait bon d'enterrer les Filles ; voilà ma pensée en ce sujet, et une partie de ce que nous avons observé aux premières. Je vous supplie, Monsieur, prendre la peine d'y ajouter et diminuer, ce que vous trouverez nécessaire. Notre petite Sœur est toujours fort mal, et moi dans mes besoins ordinaires d'être aidée de votre charité devant Dieu en l'amour duquel je suis, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

P.S.—Je vous supplie très humblement, Monsieur, prendre la peine me renvoyer le papier pour le faire voir, demain après-dîner, a ces Messieurs qui me doivent venir trouver de bonne heure. Ils ont fait signer ce procès-verbal (3), mais je ne pense pas que celui que je dois avoir puisse être prêt : ne sera-t-il pas aussi bon que l'on nous l'envole à Paris. Je vous supplie très humblement, Monsieur, me le dire.

1. Monsieur Guy Lasnier (1602-1681), abbé de Saint-Étienne-de-Vaux en Saintonge, grand vicaire à Angers. Il rencontra Monsieur Vincent à Saint-Lazare en 1635, au cours d'une retraite. n devint le protecteur et le conseiller des Filles de la Charité à l'hôpital Saint-Jean à Angers. 102 lettres de Louise de Marillac à l'Abbé de Vaux sont conservées aux Archives de la Maison Mère.
2. Louise de Marillac avec 3 Sœurs partit de Paris fin novembre et arriva à Angers le 6 décembre 1639 (Coste 1.609).
3. Le procès-verbal de l'installation des Filles de la Charité à l'hôpital fut signé le 1er février 1640 par Louise de Marillac, Cécile Angiboust, Elisabeth Martin et Marguerite François.

L. 13

à Monsieur l'abbé de Vaux

(Février 1640.)

Monsieur,

Je vous ai trop d'obligation de ce que malade, aussi bien que, étant en santé, votre charité se souvienne de mes besoins. Je reçus hier lettre de Monsieur Vincent qui me mande toujours de prendre un brancard. Je ne manquerai pas de me servir de l'avis que vous me donnez, pour avoir encore le sien sur ce sujet. J'ai bien du déplaisir Monsieur, que mes infirmités m'empêchent de vous rendre mes devoirs en votre indisposition, pour m'offrir de vous rendre les petits services que je pourrais ; si, éloignée, vous jugez que je puisse quelque chose, obligez-moi, je vous supplie très humblement, de me donner sujet de vous obéir, et témoigner que je suis en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

L. 14

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

de Saint Martin, ce 24 février 1640.

Monsieur,

Votre charité a encore voulu acquérir sur moi ce surcroît d'obligation de vous être incommodé de votre laquais pour me donner cette consolation l, il me vient bien en l'esprit de vous en remercier et de tous les autres bienfaits que j'ai faits, que j'ai reçus de vous (2). Mais il faut, Monsieur, que je vous dise que les remerciements pour les grandes obligations vers les personnes que j'honore comme je vous fais, me semblent si au-dessous du devoir, que, pour l'ordinaire je n'en puis user ; et c'est, Monsieur, ce qui me fait être sans parole au temps que je devrais plus fortement vous témoigner mes sentiments de reconnaissance. Vous me le pardonnerez, s'il vous plaît, puisque même je suis si imbécile que j'en use ainsi vers notre bon Dieu pour ses innumérables bienfaits qui occupent plus mon esprit d'admiration que d'actions de grâces. Agréez donc, Monsieur, je vous en supplie, que je demeure dans le silence, par ce motif d'impossibilité ; et, me permettez de vous dire, que je ne sache point avoir eu jamais plus d'obligation à qui que ce soit au monde, qu'à vous, de qui je suis, Monsieur, Votre très humble fille et très obéissante servante.

1. Louise de Marillac est repartie d'Angers dans le carrosse de l'abbé de Vaux.
2. Malade à son arrivée à Angers, elle logea quelques semaines chez l'abbé de Vaux avant de rejoindre ses filles à l'hôpital Saint-Jean.

P.S.—Il me semble, Monsieur, que vous m'aviez commandé de vous écrire la manière de faire sirop de rose et de traiter les pauvres malades. Voilà ce que j'en ai écrit, et vous demande pardon que ce soit si mal, notre Maître suppléera qui est le Médecin charitable, que j'avais dit que l'on vous portât.

L. 15

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 26 février 1640.

Monsieur,

Nous sommes arrivés à Tours, par la grâce de Dieu, en bonne santé. Je me suis résolue de prendre une carriole pour nous mener jusques à Orléans, ce qui me fait vous remercier très humblement de votre carrosse et le vous renvoyer sans fortune, Dieu merci ! Je souhaite que le retour soit pareil. J'ai grand désir de savoir des nouvelles de nos filles ; je vous supplie très humblement, Monsieur, prendre la peine de faire avertir ma Sœur Turgis I de m'en donner. J'espère que nous serons mercredi à Orléans, mais toutefois, je pense qu'il faudra que j'attende d'en recevoir à Paris. Vous ne doutez point, Monsieur, de la consolation que j'aurai quand je serai assurée de votre santé puisque vous savez que je suis véritablement, Monsieur, Votre très humble fille et très obligée servante.

P.S. —Plusieurs raisons m'ont obligée de changer ici de voie.

L. 16

à Monsieur l'abbé de Vaux

De La Chapelle, 23 mars 1640.

Monsieur,

Pardonnez-moi, s'il vous plaît, si je suis tant importune à votre charité. Je m'étais promis de savoir de vos nouvelles toutes les semaines, par votre moyen ou de quelqu'autre, et comme je vois, cela me manque, je prends la liberté d'interrompre les saintes occupations de votre charité, pour vous supplier très humblement me vouloir apprendre l'état des petites affaires de l'établissement de nos filles, dont je suis un peu en peine, à cause que je ne devais venir sans cette

L. 15
1. Élisabeth Turgis (voir p. 17), accompagnée de Barbe Toussaint (voir p. 90) et de Clémence Ferré (voir p. 44), partit de Paris le 23 décembre 1639 et arriva à Angers au début de janvier (Coste I. 612)

expédition. Je suis si sujette à faire des fautes que cela ne me devrait pas étonner, espérant, comme je ne suis bonne à rien, que Dieu peut, et veut bien souvent, tirer sa gloire des personnes de ma sorte, pour faire connaître que sa puissance n'a aucun besoin de ses créatures pour l'exécution de ses desseins. J'espère, Dieu aidant, Monsieur, que les trois filles (1) que j'ai promises partiront mardi, sans faute. J'ai été plus de temps que je ne pensais à les envoyer, c'est la peine que nous avons eue à les ôter du lieu où elles étaient, vous assurant, Monsieur, que c'est l'élite de notre reste à quelqu'une près qui nous est très nécessaire. Je croirais faire faute de les recommander à votre charité : j'ai tant de sujets de croire que notre bon Dieu lui a commis la conduite de cette affaire. Seulement, Monsieur, j'ai une très humble supplication à vous faire de me pardonner les manquements que je fais dans la nourriture de ces bonnes filles, et de me faire la charité de m'en avertir, afin que me corrigeant vous ayez moins de peine à celles qui iront après.

Je ne sais si par mes précédentes je vous ai présenté les très humbles saluts de Monsieur Vincent, je suppléerai par celle-ci, que je finis, vous suppliant très humblement m'honorer de la continuation de votre saint souvenir dans la créance que je suis en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, votre très humble fille et très obéissante servante.

L. 17

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 24 mars 1640.

Monsieur,

Je viens de recevoir toutes les nouvelles que votre charité a pris la peine me mander, elles touchent un peu mon sentiment ; mais Dieu aidant, la volonté se rangera à celle de Dieu, aux événements qu'il lui plaira arriver.

Ne serait-il point à propos, Monsieur, de faire mettre sur les articles celui que l'on a ôté, qui faisait connaître la liberté que Messieurs les Administrateurs ont de renvoyer les Filles et à nous les retirer, afin de faire connaître que Monsieur Vincent n'a jamais eu dessein de conquérir l'hôpital ; car, pourvu que cela soit réciproque, il n'importe ni à l'un ni à l'autre.

Je ne manquerai pas, Monsieur, de communiquer votre lettre à Monsieur Vincent.

L. 16
1. Geneviève Caillou (voir p. 29), Marie-Marthe Trumeau (voir p. 75) et Madeleine Mongert (voir p. 46).

J'écrivis hier à Monsieur Solimon (1) et le priai que, tandis que nos filles sont peu, qu'elles ne sortissent que le moins qui se pourra. Mais ma Sœur Turgis a fait faute de ne pas acheter ce que les Pères (2) désiraient. Si vous le jugez à propos, s'il vous plaît, lui commander d'en faire des excuses. Je crains bien que ces Messieurs se laissent persuader aux déférences des murmurateurs ; car il ne me semble pas qu'ils aient assez de disposition pour excuser entièrement les incommodités qu'ils reçoivent des infirmités de nos filles, par la vue de la conduite de Dieu en des affaires de telle importance.

Je ne vous puis pas dire, Monsieur, la consolation que j'ai que la bonté de Dieu ait commis cette affaire au soin de votre charité ; ce m'est un adoucissement à toutes les difficultés qui se présentent et même à la rupture, si Dieu permet qu'elle arrive, car je ne doute point de la continuation de votre charitable soin, que vous me faites encore l'honneur me témoigner pour ma pauvre et chétive personne, qui vous est tant obligée, ce qui me fait être toute dans l'assurance que vous me croyiez en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, votre humble fille et obéissante servante.

L. 18

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 27 avril (1640).

Monsieur,

Je vous demande pardon de ce que mon impatience à vous écrire le dernier voyage * fut cause que je fis demander à Monsieur Vincent des Missionnaires pour les lieux où vous les vouliez employer. Sa réponse n'étant que verbale, je ne l'entendis pas, ce qui fut cause Monsieur, que je ne vous fis pas ses excuses de ce qu'il ne pouvait, pour ce temps, vous envoyer personne d'ici. Mais que, pour le sujet de la charité, que vous spécifiez dans votre lettre, que, si vous l'aviez agréable, il manderait à Monsieur Lambert (1) de vous aller trouver. Il admire, Monsieur, la charité que notre bon Dieu vous donne pour nos

L. 17
1. L'un des Administrateurs de l'hôpital.
2. Pères de la Charité : nom donné aux Administrateurs de l'hôpital.

L. 18
1. Monsieur Lambert (1606-1653), entré dans la Congrégation de la Mission en 1629. Supérieur à Toul de 1635 à 1637, puis à Richelieu de 1638 à 1642, il est nommé Assistant général de la Congrégation. Après un nouveau séjour à Richelieu (1645-1646), il revient à Paris au collège des Bons Enfants. Monsieur Vincent l'enverra plusieurs fois visiter les Sœurs de l'hôpital d'Angers et de Nantes. En 1651, il est envoyé en Pologne. Il meurt le 31 janvier 1653, victime de son dévouement pour les pestiférés. Sa mort bouleversa Monsieur Vincent (Coste IV. 567)

pauvres Sœurs, cela lui fait souhaiter qu'il vous donnât pensée de prendre la peine de leur faire quelque petit entretien, quand ce ne serait que d'un quart d'heure, sur les vertus dont elles ont besoin, et particulièrement celles auxquelles elles sont obligées par leur vocation.

Je suis en soin de ma Sœur Turgis ; je crois, Monsieur, qu'elle a besoin de quelque remède pour prévenir une grande maladie. Mais elle a besoin de commandement, car elle a grande répugnance à se droguer. Vous m'avez bien consolée de ce que votre charité a pris la peine de me mander de notre Sœur Marie (2). J'appréhendais que son esprit se tînt dans l'inquiétude, je vous supplie, Monsieur, me mander si notre pauvre Sœur Marguerite (3) meurt ou est morte contente ; car, de la façon que l'on m'a mandé de ses nouvelles, je ne puis croire autre chose que sa mort. Dieu soit béni de tout. Peut-être que l'esprit de notre Sœur Clémence (4) se fortifiera quand les organes de son corps, affaiblis par le mal et les remèdes, le seront aussi. Je pense qu'il ne faut pas lui demander beaucoup de choses, tant de sa mémoire que de son imagination ; et la laisser longtemps, sans du tout faire l'oraison. Pardonnez-moi, Monsieur, si je prends la liberté de vous parler de toutes ces particularités, je prends cette confiance, de la charité qui vous a si parfaitement fait être notre Père dont Dieu soit éternellement béni. C'est en l'amour de son Fils Crucifié que je suis, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

P.S.—Monsieur, je prends la liberté de vous envoyer la lettre de nos Sœurs, ouverte, afin que vous voyiez ce que Monsieur Vincent leur mande de l'obéissance.

L. 19

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 3 mai 1640.

Monsieur,

Nous avons grand sujet de louer Dieu qui adoucit ainsi par sa miséricorde les coups de fouet que sa justice nous fait ressentir.

L.18
2 Marie-Marthe Trumeau (voir p. 75).
3. Au moment de leur arrivée à l'hôpital, la peste continuait ses ravages dans l'Anjou (Coste IX. 40). Plusieurs Sœurs tombèrent malades. L'une d'elles, Marguerite François de Saint-Nicolas en Lorraine, en mourut.
4. Clémence Ferré (voir p. 44) .

Voilà notre Sœur Geneviève (1) mieux : que j'aurais été en peine si vous vous étiez exposé davantage ! Je vous supplie pour l'amour de Dieu, Monsieur, ne pas souffrir que nos Sœurs vous soient si importunes ; car, je crains que comme elles voient la grande charité que Dieu vous donne pour elles, qu'elles n'en abusent, sans crainte de danger, non plus que d'elles-mêmes. Mais elles ont grand tort si elles veulent celer leur mal au cas que vous, Monsieur, et ces Messieurs leur ordonnent autrement ; comme aussi de ne s'en pas tenir assez séparées.

Je ne leur écris point ce voyage * afin de ne pas leur ôter du temps du service de leurs pauvres malades, que je voudrais bien qui ne reçut point de dommage, ce qui sera, pourvu qu'elles ne soient un peu trop sensibles sur elles-mêmes. Vous ne m'en mandez toujours que du bien ; ne craignez point, Monsieur, je vous supplie de m'avertir aussi de leurs défauts .

Je crois que je n'avais pas bien entendu ce que vous me mandiez pour Monsieur Vincent au sujet de la Mission. Vous aurez reçu je m'assure, la seconde lettre que je vous ai écrite à ce sujet et vu ses excuses, je loue Dieu d'avoir élu les deux bonnes personnes que vous me mandez pour Pères des Pauvres. Mais le bon Monsieur Gardeau (2) ne peut-il plus rien ? Je crois que s'il ne travaille, que l'expédition du traité demeurera au croc (3). Il me semble, Monsieur, que ces Messieurs ont grand tort de craindre un établissement de Communauté, puisque le pouvoir qu'ils se réservent et que l'on leur donne très volontiers de les ôter, les doit assurer d'être toujours les Maîtres. Je crois, Monsieur que vous ne manquez pas de recommander toujours aux Filles leur devoir à l'obéissance. Monsieur Vincent vous salue très humblement ; il ne saurait penser à votre charité qu'avec admiration. J'espère que notre bon Dieu vous en donnera la sainte persévérance ; je le supplie vous inspirer le souvenir de mes besoins en vos saints sacrifices puisque je suis par son saint amour, Monsieur, Votre très humble fille et servante.

L. 19

1. Geneviève Caillou de Saint-Germain : à Angers de mars 1640 à fin 1644, à la paroisse Saint-Gervais à Paris en 1645 et 1646, envoyée au Mans en mai 1646. Par suite des difficultés de l'implantation en cette ville, elle revient à Paris (Coste 11. 599). Elle signe l'acte d'érection de la Compagnie le 8 août 1655.
2. L'un des Administrateurs de l'hopital d'Angers.
3. Demeurer au croc = rester de côté. Les administrateurs de l'hôpital contestent l'article du contrat qui affirme la dépendance des Sœurs vis-à-vis du Supérieur Général de la Congrégation de la Mission.

L. 20

à Monsieur l'abbé de Vaux

Paris, ce 6 mai 1640. (1)

Monsieur,

Faut-il que je me serve encore de la main d'autrui pour répondre à celle qu'il vous a plu m'écrire du 30ème du passé. Je vous assure Monsieur, que ce n'est pas sans peine. J'espère le faire moi-même au premier voyage * ; et maintenant je le ferais bien, ce me semble, n'était, je n'ose m'efforcer trop tôt, outre ce que j'ai pris quelque breuvage ce matin qui ne me permet pas d'agir si librement. Vous m'avez extrêmement consolée des nouvelles qu'il vous plaît me mander* de nos pauvres filles ; je ne puis douter que Notre Seigneur ne bénisse son ouvrage pourvu que nous n'y mettions d'obstacle. Nous tâcherons d'agir toujours avec confiance et dépendance de sa divine volonté.

Pour les deux filles dont m'écrivez, votre procédure a été telle qu'il ne s'y peut ajouter, ce me semble. Pour celle qui n'a rien, nous ne laisserons de la prendre, si vous le jugez à propos ; et pour l'autre, si vous trouvez bon, le loyer de sa maison pourrait aller pour assister sa petite parenté, selon son désir. Pour la damoiselle, je n'ai besoin de rien dire, étant entre vos mains, nous suivrons toujours vos sentiments en son sujet ; et en attendant que je me puisse donner l'honneur de vous écrire de ma main, je suis et serai éternellement, Monsieur, Votre très humble et obligée servante.

L. 44

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers
Archidiacre et Chanoine en l'Eglise de Paris, en la Cité.

(mai 1640) (1).

Monsieur,

Une fièvre dont je suis travaillée depuis quinze jours, avec d'assez fâcheux accidents, m'empêche de me donner l'honneur de vous écrire de ma main, pour vous remercier très humblement du grand soin que votre charité a de nous. Je croyais, par ma dernière, vous avoir témoigné assez précisément, Monsieur, que j'espérais du bien des deux filles dont vous me parlez, et vous pouviez toujours être assuré que venant de votre part, elles seraient bien reçues. Néanmoins, Monsieur,

L. 20
1. Lettre écrite par une secrétaire et signée par Louise de Marillac.
L. 44
1. Lettre écrite par la même secrétaire que la lettre précédente.

puisque vous en voulez des ordres plus exprès, je vous dirai que Monsieur Vincent n'y trouve point de difficultés, et moi, je vous supplie, qu'elles puissent avoir l'honneur de venir en votre compagnie. J'espère qu'elles seront quittes des faiblesses à quoi sont sujettes les filles d'Angers qui viennent en ce pays. Notre Sœur Marie que j'ai amenée quand e moi sera, Je crois, le commencement de celles qui auront du courage et de la solidité. Les deux dernières venues avant elle, étaient malades de maladies incurables dès qu'elles arrivèrent, ont toujours été languissantes depuis qu'elles ont été céans, et, maintenant sont au lit de la mort. Ce sont les deux Perrine ; je crois, Monsieur qu'il vous en peut souvenir. Je me réjouis bien fort de l'espérance que vous nous donnez d'avoir l'honneur de vous voir. Mais d'ailleurs, je considère bien la perte que nos pauvres Sœurs feront et le besoin où elles se pourront trouver, surtout si les Révérends Pères Réformés entrent en possession de l'Hôpital durant votre absence.

Je vous supplie, Monsieur, pour l'amour de Dieu, de vouloir laisser quelqu'ordre tant à elles qu'à celui que votre charité leur laissera pour Directeur, de ce qu'elles auront à faire en cas que cela arrive. Je supplie Dieu vous donner assez de force et santé pour accomplir ses desseins sur vous, et suis en son saint amour, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

L. 21

Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Paris, ce 26 mai 1640. (1)

Monsieur,

L'extrémité de mon mal m'oblige de me servir de la main d'autrui pour vous rendre mille grâces de l'honneur que vous m'avez fait par vos deux dernières, et pour me recommander à vos bonnes prières, en ayant grand besoin dans le danger où j'ai été depuis trois ou quatre jours, dont je n'en suis pas encore dehors.

Je pense que Monsieur Vincent vous fera réponse à tout le contenu de vos lettres ; je vous prierai seulement de prendre la peine de faire faire une promesse à ma Sœur Magdeleine (2), qui porte mandement à sa mère pour faire payer la dette qu'elle doit à un bon prêtre, son cousin, qui est en cette ville et qui presse extrêmement d'en être payé comme en ayant besoin. Vous n'aurez qu'à m'envoyer, s'il vous plaît,

L. 44
2. avec moi.
L. 21
1. Lettre écrite par la même secrétaire que les 2 lettres précédentes.
2. Madeleine Mongert.

sa promesse et nous y donnerons ordre, et sur ce je demeure Monsieur, Votre très humble et obligée servante.

P.S.—Je vous supplie très humblement de me recommander à nos pauvres Sœurs de la Charité, et de les assurer que j'espère que je me porterai assez bien pour leur écrire au premier voyage .

L. 22

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

29 mai 1640.

Monsieur,

Un mot seulement de très humbles remerciements, pour toutes les charités que vous faites à nos filles et que vous me mandez. Dieu en soit votre récompense éternellement. Je suis bien en soin de notre pauvre Sœur Elisabeth (1). Je ne sais, si ce n'est point une langueur de maladie comme elle a eue autrefois. Que si cela était, Monsieur, je pense qu'après l'avis du médecin, sur le sujet de ses forces, qu'il serait a propos de nous l'envoyer. Je mande à ma Sœur Turgis, après vous avoir fait parler à deux bonnes filles qui désirent venir et que vous n'y trouverez rien à dire, qu'elle les envoie et notre bonne Sœur pourrait être leur compagnie. Pardonnez ma brièveté, le reste de mon mal ne me permet écrire davantage, me faisant finir et vous assurer que je suis, Monsieur, Votre très obéissante fille et servante.

L. 27

à ma très chère Sœur Élisabeth Martin
(à Angers)

(vers 1640.)

Ma Très Chère Sœur,

Je compatis de tout mon cœur à vos souffrances, et loue Dieu, de toute mon affection, du courage que sa bonté vous donne. Il me semble

1. Élisabeth Martin, d'Argenteuil, l'une des premières Filles de la Charité. En 1636, elle est à la paroisse Saint-Paul à Paris. Partie à Angers avec Mademoiselle, elle assure la responsabilité de la communauté de l'hôpital de 1640 a 1642. Sa santé fragile l'oblige souvent au repos. Après un court séjour à Richelieu, elle rentre à la Maison-Mère (1643). Les jeunes Sœurs lui sont confiées. Elle part ensuite à Liancourt, d'où les Fondateurs la rappellent pour lui donner la responsabilité de la nouvelle communauté qui part à Nantes (1646) En 1647, les difficultés communautaires retentissent sur son état de santé. Placée a nouveau a Richelieu, elle y meurt début 1649

que si vous laissiez les remèdes, et preniez beaucoup de la bonne eau, que vous vous porteriez mieux. Soyez en paix pour ce que vous me mandez, renouvelez vos bons désirs, et croyez que devant Dieu la chose vaut faite. Je me recommande à vos prières, et de toutes nos Sœurs, et suis, ma très chère Sœur,

Votre très affectionnée Sœur et Servante.

L. 28

(à Monsieur Vincent)

(1640.)

Je supplie très humblement votre charité prendre la peine nous mander * si ce sera pour demain, après-dîner, que j 'avertirais nos quatre Sœurs. Je me suis oubliée de vous proposer notre Sœur Anne (1) de Saint-Paul de qui, je crois, il faut ménager l'esprit, et notre Sœur Geneviève (2) de l'Hôtel-Dieu, qui est maintenant céans * pour se délasser de la fatigue qu'elle a eue pour les Enfants Trouvés durant la fin du Carême. En ce cas elles seraient cinq ou six. Il pourra une autre fois en manquer quelques-unes, et ainsi cela servira que plus de quatre aient eu l'instruction qu'il plaira à Dieu nous donner, par votre charité, de qui je suis, Monsieur, la très humble fille et obligée servante.

à Monsieur l'abbé de Vaux
(à Angers)

Ce 9 juillet 1640.

Monsieur,

Le peu d'éloignement qu'il y a de La Chapelle à Paris a fait que j'ai reçu deux lettres, que vous avez pris la peine de m'écrire depuis votre petit voyage, dont je vous remercie très humblement. Je prends la liberté, Monsieur, de vous dire au sujet des bons sentiments de ce bon religieux, que s'il eût songé que la bonne manière d'enseigner est faire, qu'il eût fait connaître, à celle qui lui demandait instruction, la diversité des voies de Dieu sur la conduite des âmes. Mais l'esprit des filles est pitoyable, de chercher à se travailler par la pluralité des avis.

L. 28

1. Anne Hardemont (voir p. 120) .
2. Geneviève Poisson, entrée à la Communauté avant 1636. Elle est d'abord placée à l'Hôtel-Dieu à Paris. En juillet 1647, elle participe à l'installation des Enfants Trouvés à Bicêtre et s'y dévouera pendant de longues années. En 1651, elle participe au Conseil comme ancienne. Le 8 août 1655, elle signe l'acte d'érection de la Compagnie. Elle est nommée Trésorière, le 22 mai 1657.

Ce que l'on voit n'être pas péché, peut-il pas être souffert de l'âme humble qui ne laisse pas d'en faire usage dans la basse estime que cela lui peut donner d'elle-même. Plût à notre bon Dieu que je fisse ce que je dis, je vaudrais mieux que je ne fais. Enfin, Monsieur, je ne suis point encore dans le commencement d'une maladie à causer la mort ce sera quand Dieu voudra. Enfin ces bons Messieurs exécutent leur bon dessein pour ces pauvres âmes, dans le danger de se perdre.

Je vous assure, Monsieur, que j'en ai grande consolation, et ne recevrai aucun déplaisir que ces bonnes filles, qui avaient eu la pensée de s'associer avec nous, servent à ce bon œuvre si c'est la volonté de Dieu. Le désir que j'ai que nous n'ayons avec nous que celles qui y seront véritablement appelées, sans aucune vue d'intérêt temporel, me fait ne rien désirer fortement en ce sujet ; c'est pourquoi, Monsieur, je suis extrêmement consolée de la manière dont votre charité a usé vers celles qui vous ont parlé.

J'ai été un peu en peine de nos Sœurs à cause que j'ai été fort longtemps sans avoir de leurs lettres ; elles sont toujours dans leur langueur. Je crois que si ma Sœur Elisabeth (1) accommodait de l'eau et qu'elle en prit, elle et les autres, bonne quantité, qu'elles seraient bien mieux ; mais nous méprisons ce que nous avons. Elle sera longtemps à mon avis à être sans fièvre. Je pense, Monsieur, qu'il n'y aurait point de danger de la laisser agir, pourvu qu'elle n'aille pas à l'excès, et qu'elle se promène, ou fasse quelque chose dans le jardin, au moins deux fois le jour.

Que direz-vous de ma trop grande liberté de vous parler ainsi de toutes choses. Votre charité dans son exercice me l'a ainsi ordonné ce me semble, ce qui m'a rendue très particulièrement, Monsieur, Votre très obligée servante et très humble fille.

L. 47

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

De La Chapelle, ce jour, Sainte-Anne (26 juillet 1640).

Monsieur,

Je me suis bien aperçue de vos fréquentes visites hors la ville, et me semblait bien y avoir en nos filles un peu de détraquement* ; je ne sais si Monsieur Lambert (1) y aura été, si il va, je vous supplie, très humblement, Monsieur, prendre la peine de lui parler bien ouvertement

L. 29
1. Élisabeth Martin, voir p. 32.
1. Monsieur Lambert, voir p. 27.

de leur état, tant en général qu'en particulier. Je loue Dieu de tout mon cœur que cette bonne fille se soit donnée au service des Pénitentes. Je vous assure que si j'avais été sur les lieux et qu'elle m'en eût parlé, je crois que je lui aurais persuadé si j'eusse pu, comme vous savez que, y étant je ne lui ai point du tout parlé de demeurer avec nous, ni à d'autres que j'eusse bien désirées pour la seule considération de cet établissement. N'est-il pas raisonnable, Monsieur, de servir toutes les âmes que Dieu a rachetées ? Celles qui sont à Angers me sont aussi chères que celles d'ailleurs, et si j'osais je dirais un peu plus. Mais il y va de mon intérêt pour l'honneur et charité que j'y ai reçus. Donc Monsieur, que la très sainte volonté de Dieu se fasse en nous, et de nous, au temps et en l'éternité. Je n'ai point aucune pensée pour les filles dont votre charité me fait l'honneur de m'écrire je ne sais si ce n'est point que mon esprit s'attend que vous prendrez la peine de m'en donner plus de connaissance. Il me semble que je redouterais presque également un esprit qui, par je ne sais quel mouvement, n'appréhenderait rien, comme celui, qui par prudence humaine, voudrait un peu connaître pourvu qu'elle cédât. J'appréhende les personnes qui ont servi, et demeurent dans des villes ; néanmoins l'esprit de Dieu s'épand partout.

Je n'ai point eu l'honneur de voir celui que vous avez chargé d'avoir les Psaumes de feu Monsieur de Marillac (2). Je ne sais s'il s'en vend encore, car pour ses œuvres de Job, elles n'ont point eu de lumière (3). Mon fils m'a dit que Monsieur votre neveu s'en retournait bientôt, je le chargerai du livre que j'ai, si je n'en puis recouvrer d'autre. Voyez, Monsieur, avec quelle liberté je vous parle, et dont j'use à votre endroit. Je serais bien aise à votre retour de d'apprendre de vous quelque vérité de ce lieu-là. Permettez-moi de recommander toujours nos pauvres filles à votre charité. Je crois que Monsieur Tonnelier (4) ne gâtera rien. Croyez-moi toujours en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très humble fille et obéissante servante .

2. Michel de Marillac (1563-1632) le garde des Sceaux*. Homme d'une grande profondeur spirituelle il travailla dans sa prison à Châteaudun à un traité sur la vie éternelle. Il entreprit aussi la traduction du livre de l'lmitation de Jésus-Christ, des Psaumes et du livre de Job. Sa belle-fille qui l'avait rejoint à Châteaudun se chargea de la publication des livres.
3. La publication n'est pas encore faite.
4. Monsieur Tonnelier, confesseur des Sœurs à l'hôpital d'Angers.

L. 23

à ma Sœur Élisabeth Martin
l'une des Filles de la Charité (à Angers)

(1640).

Ma bonne Sœur,

Que je compatis à vos peines ! Je voudrais que vous les adoucissiez par une pensée continuelle que vous êtes en l'état que Dieu vous veut ; et puis, vous ne vous soucieriez point si vous êtes à charge, si vous ne travaillez pas comme vous voudriez bien, ainsi vous rejetteriez toutes ces pensées qui vous empêchent d'être toute selon le cœur de notre bon Dieu, et peut-être aussi vous empêchent de guérir.. Pensez donc que Dieu veut que vous soyez gaie et en paix parmi toutes vos peines, et que je suis souvent auprès de vous à vous dire : ma chère Sœur, souvenez-vous que vous avez été une autre fois en l'état auquel vous êtes ; et puis, Dieu vous a donné la santé, quand il a voulu que vous le servissiez. Je me plains de ce que vous ne m'avez pas écrit une seule fois de votre main depuis que je suis partie, faites-le, si vous le pouvez ; mais mandez-moi bien franchement vos peines, je lirai et entendrai bien tout.

Je salue toutes nos Sœurs, encouragez-les bien dans votre affliction et me croyez, Ma Sœur, Votre Sœur et meilleure amie.

L. 103

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce jour, saint Laurent (10 août 1640).

Monsieur,

Vous ne saviez pas que quand je suis employée pour quelque bon œuvre, que les fautes que j'y fais, attirent toujours, de la justice de Dieu, quelque témoignage, pour me faire connaître que je ne fais rien qui vaille : c'est donc moi qui suis cause de ces murmures en ces petits établissements. Je vous demande pardon de la peine que vous en avez, mais, Monsieur, n'avez-vous pas de quoi satisfaire Monseigneur votre Evêque de la raison que votre charité me donna, sur la proposition que je lui fis de le voir qui était que, comme l'hôpital ne paraissait pas être si entièrement dans sa dépendance qu'il devait, qu'il n'était pas à propos qu'il autorisât cette action.

Pour ce qui est de l'établissement des Converties je ne sais point du tout, que ce que vous m'en avez mandé, qui n'est, ce me semble que des filles assemblées en une maison ; mais je ne sais pas s'il y a clôture. Je vous demande permission de vous dire que je m'étonne que votre charité ne les ait point vues (afin que) ce petit trouble ne se croisse point, Monsieur, que notre bon Dieu s'en plaindrait, car, que prétendrait-on faire sans vous, et que eussions-nous fait sans votre

conduite ? que c'est Dieu seul qui nous l'a donnée, il en soit béni ! Ne se dira-t-il rien de la visite de M. Lambert (1), il semble, par lettre de ma Sœur Turgis, que cela ne leur aura point fait de mal. J'ai bien vu qu'elle ne sait point que l'on pense à son retour, et je crois que cela est bien à propos. Elle me parle de cinq ou six filles ; mais, Monsieur, il importe bien de les connaître, ou les prendre à condition de les renvoyer. Je vous supplie prendre la peine de les sonder un peu sur le sujet, et de connaître si le beaucoup parler de celle dont votre charité m'écrit, n'est point légèreté ou habitude contractée dans les maisons où elle a servi ; ce qui ne nous serait pas propre. Nous n'en recevons aucune en laquelle il y ait le moindre sujet de soupçonner qu'elle ait failli, cela étant de trop grande importance pour toutes les filles. J'ai été un peu fâchée que vous ayez été si promptement servi par celui (2) qui vous a fait avoir les œuvres de Monsieur de Marillac ; je n'ai eu nulle connaissance que ses lettres fussent imprimées.

Vous m'obligerez, Monsieur, de me mander qui en est le libraire et de me permettre de vous dire que mon cœur a été touché par la connaissance de la pensée que vous avez eue de rendre à notre bon Dieu la charge que sa volonté vous a peut-être donnée. O Monsieur qu'il y a, ce me semble, de bien à faire pour vous et pour le prochain. Je ne laisserais, bien que très indigne, d'offrir à Dieu mes pauvres prières pour cet effet. Je ne vous saurais dire la consolation que j'ai eue de savoir Madame votre sœur à Paris ; j'espère l'honneur de la voir, mais je l'ai priée que ce ne fût qu'après le jugement de son procès ; je la ferai souvenir lors, qu'elle m'a promis quelques jours de séjour en notre petit ermitage, auquel elle pourra voir Monsieur Vincent.

Je vous remercie, très humblement, Monsieur, de la connaissance que vous avez donnée de nos Sœurs à Monsieur Lambert, je crois que cela était tout à fait nécessaire. J'espère que notre bonne Sœur de Richelieu (3) fera fort bien, si Dieu permet qu'elle aille à Angers. C'est une fille judicieuse et qui ne s'étonne pas pour le bruit, sans en faire néanmoins, et aussi elle a beaucoup de vertu. Elle avait été proposée dès le commencement. Je supplie Dieu vous inspirer sa sainte volonté pour ce sujet, c'est en cette sainte volonté que je suis, Monsieur, Votre très humble fille et servante.

P.S. Messieurs les Pères Administrateurs ne disent plus rien pour les articles, n'en sera une autre chose. Je vous supplie, Monsieur, m'en dire votre sentiment. Je pense qu'il sera que les Sœurs ne sachent pas si l'on renvoie ma Sœur Turgis jusqu'à peu (de) jours devant.

1. Monsieur Lambert vient de faire la visite (voir p. 27).
2. Il s'agit de Michel Legras, le fils de Louise de Marillac.
3. Barbe Angiboust (voir p. 14) ; les Fondateurs ont pensé plusieurs fois l'envoyer à Angers (Coste 11. 18 et 67).

L. 426

(aux Sœurs de l'hôpital d'Angers)

(août 1640).

Mes Chères Sœurs,

Il me semble que je me vois maintenant parmi vous toutes, au service de nos chers maîtres, à leur souper. Mon Dieu ! quel bonheur vous possédez en effet, et que je ne suis pas digne de posséder qu'en désir ! Courage donc, mes chères Sœurs, que ce soit avec un grand cœur tout plein du pur amour de Dieu, qui nous fasse toujours aimer les roses parmi les épines. Que cette vie langoureuse est courte ! et que l'éternité bienheureuse est longue, aimable et désirable, en laquelle nous ne pouvons aller qu'en la suite de Jésus, toujours travaillant et souffrant ! et encore ne nous y aurait-il pas pu mener que si sa persévérance ne l'eût mené à la mort de la croix. Voyez, mes Sœurs, si nous nous devons épargner pour ne nous pas tromper ! Oh ! gardons-nous-en bien, puisque quand nous aurions travaillé quarante-neuf ans (1), et que nous aurions cessé de travailler la cinquantième en laquelle Dieu nous appellerait, nous n'aurions rien fait toute notre vie. La persévérance donc, mes chères Sœurs, doit être la dernière fleur de notre couronne, puisqu'il la faut acquérir dans le dernier moment de notre vie en la grâce et amour de Dieu. (Ne) serions-nous pas de chétives créatures, si l'amour de nous-mêmes, l'attache à ceci ou cela, nous empêchait cette tant nécessaire et importante persévérance ! Oh ! mes bonnes Sœurs, demandez pour moi à notre bon Dieu qu'il me fasse miséricorde, et que mes lâchetés ne me privent pas de son amour en l'éternité. Que souvent j'ai mérité cette punition pour mes crimes.

L. 106

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 29 août (1640).

Monsieur,

Dieu soit béni d'avoir arrêté les murmurateurs pour tant de temps qu'il lui plaira. Si vous pensiez, Monsieur, que de parler des articles (1) que ces Monsieurs eux-mêmes ont désirés et proposés, cela excitât

L. 426
1. Louise de Marillac, née le 12 août 1591 va entrer dans sa cinquantième année.

L. 106
1. Voir p. 29. L'étude des différents articles du contrat va se poursuivre pendant un an. L'enregistrement par les tribunaux civils d'Angers n'aura lieu que le 18 mars 1641.

encore quelques soupçons au nom de Dieu, n'en parlez pas. Je crois votre maxime très véritable et vous assure que je ne souhaite jamais d'autre assurance que la sainte Providence, et que quand bien le règlement et les articles seraient en la forme proposée, vous savez que ce qu'elles contiennent ne porte aucune assurance ni engagement de part ni d'autre, mais ne peuvent servir que de mémoire en bonne forme, pour voir les termes avec lesquels les Sœurs ont été admises au service des pauvres, afin que par la suite du temps rien ne puisse être, altéré, de part ni d'autre, tant qu'elles seront en ce lieu-là. Le bon Monsieur Lambert n'a su garder pour lui seul la cordialité de votre réception ; ce n'est pas à moi à vous en remercier, mais bien à souhaiter que notre bon Dieu vous continue ses grâces et particulièrement, Monsieur, celles qu'il vous a données pour la conduite de nos pauvres filles. J'ai mandé à ma Sœur Turgis que toutes les filles que vous trouverez propres seront les bien venues. Mais, s'il vous plaît, Monsieur, je crois qu'il est nécessaire qu'elles soient averties que, au cas qu'elles ne fissent pas ce qu'elles promettent que l'on les renverrait ou bien qu'il faudrait qu'elles se missent en service. Or je vous dis cela, Monsieur, mais il faudrait grandes fautes pour les réduire à ce point

J'ai eu l'honneur et consolation de voir Madame votre sœur. Je me plains que vous ayez désiré cela avant le jugement de son procès, car je sais le grand travail qu'elle a pour cette affaire. Elle m'a dit qu'elle ne fera pas de promesse pour les huit jours de repos que j'espérais qu'elle dût venir prendre à notre petit ermitage. Je lui ai demandé une journée entière ; elle m'a témoigné grand désir de parler à Monsieur Vincent, ce qu'il fera volontiers, s'il est averti du temps qu'elle prendra la peine de venir. Elle m'a donné grande joie de l'espérance que nous pouvons avoir l'honneur de vous voir ici cet hiver. Je le désire si c'est la très sainte volonté de Dieu en laquelle je suis, Monsieur, Votre très humble et obéissante fille.

L. 107

à Monsieur l'abbé de Vaux

De septembre le 6eme (1640).

Monsieur,

Je pense que Messieurs les Pères Administrateurs et Pères des Pauvres ne trouveront point mauvais que nous retirions notre Sœur Turgis (1), car je vous assure que nous en avons très grand besoin ici, et que sans les maladies de nos Sœurs, il y a longtemps que nous l'aurions demandée. Vous savez, Monsieur, que ces Messieurs n'ont

L. 107,
1. Elisabeth Turgis, voir p. 17.

pas fort agréé qu'elle y demeurât, cela me fait croire qu'ils seront bien contents .

Je vous supplie très humblement, Monsieur, qu'au cas que quelques-uns voulussent faire paraître nécessité qu'elle demeurât encore, ou même qu'elle le désirât, de rompre tous ces empêchements afin qu'elle parte au plus tôt qu'elle pourra. Je lui ai mandé, Monsieur, de nous amener les filles que votre charité nous aura jugé propres. Nous avons eu l'honneur de voir ici Madame votre Sœur, mais à mon grand regret elle nous surprit et vint à un jour que Monsieur Vincent n'était point à Saint-Lazare. Je vous envoie les témoignages du déplaisir qu'il en a eu, et moi, je ne sus le faire avertir du logement de Madame du Plessis (2) qu'il m'a été impossible de voir chez elle, à cause de mes continuelles infirmités. Pensant en vous ôtant une fille de vous ôter un peu de travail, mais ne l'augmenterai-je point plutôt ? Je laisse le tout a la conduite de la divine Providence ; l'assurance de votre charité m'est un grand repos aussi. Ce qui m'assure que vous me croirez, Monsieur, Votre très obéissante fille et servante.

L. 108

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 19 septembre (1640).

Monsieur,

C'est avec sujet, si vous vous plaignez de ma paresse qui m'a, en apparence, tenue si longtemps sans vous remercier, très humblement de toutes les peines que votre charité prend pour nos filles. Je ne sais comme quoi je laissai passer le jour du message que je devais me donner l'honneur de vous écrire pour vous supplier très humblement prendre la peine faire trouver bon aux Messieurs de l'Hôpital que nous retirions ma Sœur Turgis, pour les raisons que je vous ai mandées par ma dernière. Pour ce qui est de la bonne volonté qu'ils ont pour ma Sœur Elisabeth (1) nous leur en sommes obligés, mais, il me semble, que la pauvre fille serait peut-être mieux en cet air ci. Je laisse cela pourtant entièrement à votre conduite ; mais je vous assure, Monsieur que notre Sœur Barbe, de Richelieu a toutes les conditions nécessaires pour le gouvernement de cette petite troupe ; à cela près qu'elle ne sait

L. 107
2. Madame de la Brunetière du Plessis-Gesté, sœur de l'Abbé de Vaux. Des relations amicales existent entre les 2 familles de Marillac et du Plessis : la femme de Michel de Marillac (Barbe de la Forterie) était originaire du Maine.
L. 108,
1. Elisabeth Martin est toujours malade. Mademoiselle pense à son changement (voir p. 32).

pas si bien écrire que notre Sœur Turgis. Elle est sœur aînée de ma Sœur Cécile (2).

Je ne savais pas la perte du procès de Madame votre sœur (3), mais je la vis dans une disposition très chrétienne, en l'attente du jugement ce qui m'édifia beaucoup. Je vous supplie encore, très humblement, Monsieur, si notre Sœur Turgis n'est point partie, de considérer tout ce que je vous mande, et de disposer des deux filles dont je vous parle, comme vous le jugerez pour le mieux. Je vous demande pardon de la liberté dont j'use vers votre charité, dont je suis, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

L. 33

à Monsieur Vincent

Ce jour, Saint-Denis (1640).

Monsieur,

Les amis de la mère d'un de nos enfants presse fort d'accorder* les poursuites que l'on a commencées contre elle, quoique absente, et demande que l'on leur propose ce que l'on désire pour la sortir d'affaire ; il y a un bénéficier (1) qui s'en mêle et le maître de ladite femme ; j'ai promis de dire la réponse, savoir, si pour servir d'exemple aux autres l'on procédera par les voies de la justice, qui la scandalisera tout à fait ; ou bien si l'on prendra la voie plus douce qui est de demander qu'elle paie les frais, qu'elle reprenne son enfant, en baillant personne solvable, qui réponde qu'elle ne fera aucun mal à l'enfant mais qu'elle l'élèvera, comme elle est obligée, et qu'elle donne à la maison quelque aumône et s'il vous plaît me mander * de quelle somme.

Je crois que ceux qui s'en mêlent la paieront, c'est pourquoi je pense qu'il la faudrait demander bonne ; ou bien, Monsieur, avant de faire ces demandes, leur demander qu'ils se taxent eux-mêmes, s'il vous plaît, sans déférence à d'autres, prendre la peine me mander tout cela, car Monsieur Leroy (2) m'a mis cela entièrement à ma disposition.

L. 108

2. Cécile Angiboust, entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité quelques années après sa sœur aînée Barbe. Arrivée à Angers en décembre 1639 elle y restera jusqu'en octobre 1657. Les nombreuses lettres de Louise de Marillac qu'eue a précieusement gardées permettent de suivre l'histoire de la communauté de l'hopital. En 1648, elle sera nommée Sœur Servante de cette communauté. Après son retour à Paris en 1657 elle est envoyée aux Petites Maisons.
3. Voir les lettres précédentes, p. 36-38-39.

L. 33

1. Bénéficier : possesseur d'un bénéfice ecclésiastique.
2. Monsieur Leroy, l'un des Administrateurs de l'œuvre des Enfants Trouvés.

J'entends toujours agir en cette œuvre après votre obéissance, comme en ayant charge des dames que je désirerais bien se trouver toutes les semaines à la maison, si vous êtes d'avis, après la résolution que vous m'aurez donnée je les avertirai d'y venir pour la résolution de cette affaire ; ou vous prendrez la peine de faire dire à notre Sœur qu'elle les avertisse de se trouver demain qui est mercredi, d'y venir à onze heures, qui est l'heure que Monsieur Bret doit venir prendre la réponse que j'attendrai de votre charité.

Madame Turgis (3) est arrivée, trouvez-vous bon que la bonne Sœur qu'elle a amenée avec elle fasse ici la retraite, avec celle qui vous a parlé à Saint-Marie, ou chez Monsieur le Commandeur défunt (4). J'ai dit à la bonne Sœur de Saint-Germain (5) que nous ne pouvions pas tenir à la maison des personnes mécontentes, ni qui mal édifiassent les autres Sœurs, et que si elle y voulait demeurer il fallait qu'elle changeât cela, et qu'elle ne fit point état d'aller servir les pauvres au moins de plusieurs années.

Notre argent est tout en monnaie de France, et fort peu d'or qui est de poids j'ai bien désir que Dieu s'en veuille servir, si c'est sa sainte volonté. J'ai vu Madame de Villeneuve (6) qui m'a dit que l'on lui enseignait une maison à La Chapelle, je n'en sache point, si ce n'est la nôtre, s'il vous plaît d'y penser, qu'il serait nécessaire que nous vous disions toutes les incommodités et ce qui peut y accommoder, avant d'en sortir (7) afin que nous n'y eussions point regret. Je supplie la bonté de Dieu que rien n'empêche ses desseins, et que je sois véritablement Monsieur, Votre très obéissante fille et servante.

L. 30

(à Monsieur l'abbé de Vaux)

De la maison des Enfants Trouvés (1), ce 3 octobre 1640.

Monsieur,

Je suis bien fâchée que ma Sœur Turgis ait laissé cette bonne fille je lui avais mandé ne se pas arrêter aux frais du voyage, s'il n'y avait

L. 33
3. Élisabeth Turgis arrive d'Angers (voir p. 17 et 39).
4. Le commandeur de Sillery, mort le 26 septembre 1640.
5. Paroisse de Paris.
6. Madame de Villeneuve amie de Louise de Marillac, fonda en 1641 la congrégation des Filles de la Croix. Elle mourut le 15 janvier 1650.
7. Il est question d'acheter une maison proche de Saint-Lazare pour y transférer la Maison-Mère des Filles de la Charité (Coste 11.130,133).

L. 30
1. La prise en charge de tous les Enfants Trouvés fut réalisée le 30 mars 1640.

que cela à redire et qu'il se présente occasion de l'envoyer, qu'elle serait la bien venue, comme aussi celle dont votre charité m'a fait l'honneur me parler. Le bienheureux Monsieur de Sales n'a point interdit ces pauvres créatures de son ordre, j'entends de celui de ses chères filles, c'est pourquoi nous aurions grand tort de ne les pas recevoir. Je suis bien marrie d'avoir fait tant distance pour la conduite de l'horloge, mais il me semble, Monsieur, que j'avais remis cela entièrement à votre ordre, s'il vous plaît en disposer comme de tout autre chose pour la conduite de nos Sœurs qui vous ont tant d'obligations, et moi en eux, dans toutes celles que votre charité a acquises sur ma misère. C'est vous, Monsieur, qui, par votre charitable soin les conduisez, avec la grâce de Dieu, à la pratique du détachement que vous avez remarqué en elles à cette séparation. Vous voyez Monsieur, le besoin qu'elles ont de votre assistance pour l'accomplissement, de la très sainte volonté, laquelle semble paraître être que ma Sœur Elisabeth (2) demeure à Angers, puisque sa bonté lui a redonné la santé, n'étant que pour ce sujet que nous vous proposions de la retirer.

Je commençais à craindre que vous fussiez malade, et avais résolu de m'adresser à Madame votre sœur (3), pour avoir plus assurément de vos nouvelles. Dieu soit béni qu'elles soient bonnes et nous fasse la grâce de vous conserver pour sa gloire et son amour auquel je suis, Monsieur, Votre très obéissante fille et servante.

L.7 *bis*

à Monsieur Vincent

(28 novembre 1640).

Monsieur

Madame de Liancourt (1) m'a mandé qu'elle m'enverrait quérir demain sur les huit heures. Je supplie très humblement votre charité me mander si quelque chose ne peut empêcher de l'aller trouver et vous souvenir de ce que je vous ai mandé aujourd'hui pour nos Sœurs. Ça été à un tel jour que demain que les premières ont commencé à se mettre en Communauté, quoique ce fut bien pauvrement y a bien cinq (2) ou sept ans. J'ai eu ce soir une pensée qui me réjouit qui est comme par la grâce de Dieu, elles sont mieux que au commencement, que,

L.30
Élisabeth Martin, Sœur Servante de la communauté de l'hôpital d'Angers (voir p. 32).
3. Madame du Plessis (voir p. 40).
L. ,7 bis
1. Madame de Liancourt (voir p. 11), amie de Louise de Marillac, lui proposera plusieurs fois de venir se reposer sur ses terres.
2. En novembre 1638, Monsieur Vincent n'est pas à Paris.

après le peu d'années que j'espère rester sur la terre, celles que Dieu leur donnera attirera sur elles plus de bénédictions par leurs bons exemples ; c'est ce que je souhaite de tout mon cœur et le demande à notre bon Dieu, et que je puisse être jusques après ma dernière heure.

L. 34

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

De La Chapelle, 21 décembre 1640.

Monsieur,

Je loue Dieu de tout mon cœur de la bénédiction que sa bonté donne au charitable soin que vous avez pour la conduite de nos chères Sœurs. Je me crains toujours un peu de l'apparente simplicité de la Sœur Clémence (1) ; j'espère que Dieu vous fera connaître la véritable disposition de son esprit. J'appréhende aussi la retraite de Madame Terrier dans l'hôpital, pour les raisons que votre charité a remarquées. Mais, Monsieur, n'y aurait-il point moyen de faire fermer la porte de l'allée qui sépare sa chambre de la petite cuisine des Sœurs, puisque dans sa chambre il y a une cheminée ; et puis, outre cela, elle aurait la grande cuisine où les filles lavent la vaisselle des pauvres libre pour s'en servir. Car, je crois, Monsieur, qu'il est de grande importance de disposer les Pères à cette accommodation avant que cette bonne femme sorte de la maison où elle est. Je ne sais qui lui donne ce conseil d'en sortir, car je crois qu'elle peut beaucoup rendre de services à Dieu pour le salut des âmes qui y demeurent. Je n'ai aucune souvenance qu'elle m'ait proposé d'y mettre des filles, et encore moins que je lui aie fait espérer que cela se pourrait, puisque je sais bien que nous ne devons pas y penser n'en ayant seulement pas assez pour le service des malades. Je m'étonne que le médecin se plaigne que les filles ne se rendent proche de lui lors ses visites, puisque c'est l'office de Monsieur Nabulo, lequel n'y manque pas je crois, et qui est assez soigneux d'avertir nos Sœurs de la nécessité des malades, néanmoins Monsieur, je vous supplie, très humblement, prendre la peine de leur ordonner tout ce que vous jugerez nécessaire. C'est un grand empêchement aux filles qui ont une si sainte occupation, de vouloir apprendre à lire, quand elles ne le savent pas, et pour ce sujet j'ai quelquefois empêché longtemps cet exercice, même à celles qui savaient un peu lire.

Il est vrai que nos lettres sont un peu retardées, et je crois que la voie la plus prompte et assurée c'est celle de mon fils. Car quoiqu'il

1. Clémence Ferré : à Angers de janvier 1640 à avril 1644. Envoyée ensuite à Liancourt, elle sera à Chars en 1657.

ne soit pas à Paris, l'on ne laisse pas de les recevoir au collège des Bons Enfants.

J'abuse de votre patience, je vous supplie me le pardonner et m'honorer de la créance que je suis, Monsieur, votre très humble et obéissante servante.

1641

Établissement des Filles de la Charité à Nanteuil-le-Haudoin et à Sedan.

Deuxième visite de Monsieur Lambert à Angers.

Transfert de la Maison-Mère des Filles de la Charité au faubourg Saint-Denis sur la paroisse Saint-Laurent, proche de Saint-Lazare.

L. 56

à Monsieur l'abbé de Vaux
(à Angers)

Ce 4 janvier 1641.

Monsieur,

Monsieur Brouart m'a mandé le bruit qu'il y a eu de nos filles ; mais je suis en peine du sujet ; et s'il y a de la faute de nos Sœurs, je vous supplie très humblement prendre la peine me le mander*, et, m'excuser si je vous écris trop souvent. Cette fois-ci est pour vous saluer très humblement au commencement de cette nouvelle année et pour prendre la liberté de vous adresser cette lettre pour nos Sœurs. je crains que celles que je leur ai adressées, à elles-mêmes, aient été perdues, à cause qu'il y a longtemps que je n'ai eu de leurs nouvelles. Je suis néanmoins en repos puisque vous êtes à la ville, pour la créance* que j'ai que votre charité m'avertirait s'il leur arrivait quelque mal.

Mais enfin, Monsieur, l'hiver se passe, et vous ne nous faites point l'honneur de nous mander si votre dessein de venir à Paris s'accomplira, et quand ? Je le souhaite de tout mon cœur si c'est la très sainte volonté de Dieu en laquelle je suis, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

L. 57

à Monsieur l'abbé de Vaux
(à Angers)

Ce 28 janvier 1641.

Monsieur,

Je vous rends grâces très humbles de la peine que votre charité a prise de me mander* des nouvelles de nos Sœurs, m'avertissant de leurs défauts. Ce m'est un des plus grands témoignages que je puisse recevoir que vous faites l'honneur d'aimer notre bien et la perfection de ces âmes, pour lesquelles Dieu vous donne tant de charité. Vous voyez, Monsieur, en cela, la bonté de la divine Providence, en les mettant sous votre conduite dont elle soit glorifiée éternellement.

Notre Sœur Magdeleine (1) me fait voir les fautes dont on les accuse en sorte que je trouve très difficile qu'elles puissent mieux faire, pour y avoir trop de personnes à commander. Et c'est une des propositions que je fis à ces Messieurs les Maîtres que jamais ils n'auraient une entière satisfaction du service que nos Sœurs rendraient aux malades, s'ils ne se confient en elles pour cela ; car bien souvent, l'un commande ce que l'autre défend.

Ce n'est pas, Monsieur que je les veuille excuser de fautes, au contraire, je pense bien qu'elles en font plus que je n'en sais. N'y aurait-il point moyen Monsieur, si ces Messieurs s'en plaignaient à vous, de leur propose ; que pour ce qui est du service des malades, que ce fût un seul qui ordonnât des petites choses qui surviennent, alternativement l'un après l'autre, et que ils consentissent que ce que le médecin ordonne fut fait, quand il est possible aux Sœurs, suivant leur ordre général. Pour ce qui est de la désunion entr'elles, elle ne m'en parle point, ni de la plainte qu'elles font de notre Sœur Clémence (2), qu'elle me mande être bien malade d'une chute qu'elle a faite à la fontaine ; de quelque petite plainte que notre Sœur Cécile (3) a faite étant malade.

Mais ce que je pense qui n'est pas le moins mal, c'est qu'elles couchent, je crois, les Sœurs malades, avec les autres aux salles. Je ne sais, Monsieur s'il leur faut souffrir ? Je pense que c'est pour les soulager. Quand elles auront une fille, qui sera bientôt s'il plaît à Dieu, elles auront plus de moyens de s'assister. Elles et nous avons grand

1. Madeleine Mongert de Sucy-en-Brie, envoyée à Angers en mars 1640. Nommée Sœur Servante en octobre 1641 au départ d'Elisabeth Martin, elle éprouve quelques difficultés à conduire la petite communauté. Mademoiselle la fera venir à Paris quelques mois, en 1644. Après plusieurs changements de Sœurs à l'hôpital d'Angers, elle reprend la responsabilité de la communauté, et l'assume jusqu'en 1648. Son état de santé nécessite son remplacement par Cécile Angiboust. Elle meurt à Angers à la fin de l'année 1648.
2. Clémence Ferré, voir p. 44.
3. Cécile Angiboust, voir p. 41.

sujet de remercier Dieu que la faute, qui a mis le feu, n'a point causé plus grand dommage, ainsi qu'elle me le mande. Je m'assure qu'il y a encore quelqu'envie qui émeut tous ces murmures de la ville. Je supplie Dieu faire sa sainte volonté en laquelle je suis, Monsieur, Votre servante très humble et très obéissante.

P.S.—Nos bonnes Sœurs me marquent qu'elles ne font jamais si bien que le jour que votre charité les visite. Je ne vous dis pas cela, Monsieur, pour augmenter la peine que vous prenez ; mais pour une marque de la faiblesse des esprits de notre sexe ; si elles pouvaient connaître ce défaut, il me semble que ce vous serait un sujet d 'encouragement.

L. 36

à mes chères Sœurs Barbe et Louise
à Richelieu

Ce 1er février 1641.

Mes très Chères Sœurs,

Vous avez bien fait de me ramener les croix que je vous avais (remises) ; les voilà toutes deux que je vous envoie, non pas toutes pleines de reliques, j'y ai laissé place pour celles que vous pourrez avoir. J'ai eu beaucoup de consolation d'apprendre de vos nouvelles par le retour de Monsieur Vincent. Je supplie Dieu de tout mon cœur vous continuer ses saintes grâces et le courage de lui être bien fidèles. Je me recommande à vos prières et saintes actions. Saluez de ma part très humblement Monsieur Lambert, et dites-lui que les deux filles qu'il nous a envoyées se portent bien, et font de même, et que je supplie prendre la peine nous mander* de fois à autre des nouvelles de leurs parents et amis. Ma Sœur Vincente (2) voudrait bien en savoir de sa maîtresse. Je vous prie de supplier notre Cher Seigneur Crucifié de me faire la grâce de le bien aimer.

Je suis en lui, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

1. Barbe Angiboust et Louise Ganset, (voir p. 14 et 20).
2. Vincente Auchy, originaire de Richelieu, vient d'entrer dans la Compagnie des Filles de la Charité. Elle semble être toujours restée à Paris, à part quelques mois passés à Chars en 1652. Elle ne sait ni lire, ni écrire. C'est par une croix qu'elle signera l'acte d'érection de la Compagnie le 8 août 1655.

L. 115

à Monsieur l'abbé de Vaux
(à Paris)

Ce 8 février (1641).

Monsieur,

Votre charité a pris la peine de marquer le dernier article de notre règlement I que je vous renvoie afin, s'il vous plaît, de le réformer en la manière que vous jugerez bon être. Pardonnez-moi, Monsieur, si je prends cette liberté et aussi celle de vous dire que, si vous ne vous êtes point purgé, que vous m'obligeriez extrêmement de m'employer à vous rendre le petit service de vous préparer le médicament, que je pense devoir être du poids de trois écus* de séné* infusé toute nuit dans une bonne décoction de racines rafraîchissantes et apéritives, et y ajouter une demi-once* de bonne casse* mondée* avec une once* de sirop de fleurs de pêcher. (L'apothicaire de céans * m'en a fait avoir de bon) ou à ce défaut, autant de sirop de roses pâles. Mais je crois qu'il faut que la douleur que vous donne la fluxion soit passée, ou au moins qu'il y ait sept jours qu'elle ait commencé, de crainte d'en émouvoir* d'autre. Que direz-vous de moi, Monsieur, qui fais ainsi la suffisante ? C'est la liberté que votre bonté me donne qui me fait aussi croire que votre charité ne le trouvera point mauvais, puisque je suis, Monsieur, Votre très humble fille et obéissante servante.

L.36 *bis*

à Monsieur Vincent

Ce 9 février 1641.

Monsieur,

Enfin notre bonne Sœur Marie (1) est ici, toute pleine de bonne volonté. Je la trouve un peu fatiguée du travail qu'elle a eu depuis huit jours et appréhende beaucoup de s'en aller toute seule (2) et de ne se voir plus avec ses Sœurs, mais cela de la bonne sorte que c'est sans

L. 115
1. Voir pages 29 et 38.
L. 36 bis
1. Marie Joly, une des toutes premières Filles de la Charité, présentée par Madame Goussault vers 1632. Elle sert les pauvres sur les paroisses de Paris : Saint-Paul, Saint-Germain. En 1641, elle est choisie pour la nouvelle implantation à Sedan. Elle y restera jusqu'en octobre 1654. Revenue à Paris, elle vit à la Maison Mère. Elle signe l'acte d'érection de la Compagnie et témoigne lors de la conférence sur les vertus de Barbe Angiboust (Coste X.647).
2. A Sedan. Cette ville autrefois protestante, vient de revenir à la foi catholique à la suite de l'abjuration du duc de Bouillon en 1634 (Coste II.131).

murmure et sans que cela lui forme d'opposition à exécuter l'obéissance. Seulement elle fait paraître grande crainte.

Mais moi, je suis moins sage, car la résolution qu'il me semblait que vous aviez prise de ne jamais envoyer seule m'est si fortement demeurée en l'esprit, qu'il me paraît nécessaire d'envoyer quelqu'une avec elle. Elle peut devenir malade sur les chemins, ou étant là il se peut rencontrer de mauvaises personnes qui jugeront mal d'elle et lui pourront faire déplaisir. Et puis, comme l'on n'est pas insensible et que ce n'est pas peu que ces bonnes filles quittent tout, elle peut avoir beaucoup de chagrin et ne se pouvant soulager l'esprit il y a à craindre du découragement, et je crains aussi que cela nuise aux autres, disant qu'on ne se soucie pas beaucoup des filles puisqu'on les laisse aller toute seule. Toutes ces raisons, Monsieur, font que je prends la liberté de vous supplier d'y penser, et s'il y a moyen qu'elle serve d'exemple aux autres pour les encourager. Le voyage ne nous coûtera pas beaucoup, car outre les dix écus * qu'elle apporta il y a huit jours, elle en apporta encore hier autant.

Pour ce qui est de leur dépense, comme elles sont nourries à ne pas en faire de grande, je crois que si peu que l'on pourra donner à l'une aidera à vivre à l'autre, et elles travailleront pour gagner le reste. Car encore qu'elle eût beaucoup de travail et de malades à Saint-Germain, elle ne laissait pas de blanchir pour autrui et gagnait quelque chose. Je pensais, Monsieur, si vous le trouviez bon, de lui donner notre grosse Sœur Claire, c'est celle qui vous fut trouver à Sainte-Marie pour être reçue et sa mère l'y mena. C'est une humeur assez docile, et je crois qu'elles seront bien ensemble. Je vous supplie très humblement prendre la peine me mander* si vous voulez qu'il soit ainsi et le jour qu'elles pourront partir, et s'il ne faut point que j'envoie retenir leur place au coche.

Je suis bien fâchée de vous travailler dans votre mal que je supplie notre Dieu guérir, et suis, Monsieur, Votre très humble fille et très obligée servante.

P.S.—La Sœur que je vous propose pour aller avec ma Sœur Marie Joly sait lire et non pas elle, elle pourrait tenir école aux pauvres petites filles. Si votre charité pensait à une autre fille, s'il vous plaît la nommer, et s'il y a moyen donner une compagne à notre bonne Sœur Marie.

L. 37

à Monsieur l'abbé de Vaux
(à Paris)

22 avril (1641).

Monsieur,

A l'heure même que j'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'avais présente en l'esprit une instruction que j'ai reçue

de votre charité, ce qui me confirme à la pensée que je vous témoignai la dernière fois que j'eus l'honneur de vous voir, vous parlant au sujet de votre lettre ; ce qui fait, Monsieur, que, puisque vous le voulez, j'écrirai pour mercredi à nos Sœurs et laisserai le nom en blanc, afin qu'il plaise à notre bon Dieu faire connaître celle qu'il veut de nos sœurs Cécile ou Madeleine (1) qui occupe la place de notre chère Sœur Elisabeth de qui la séparation m'attendrit le cœur véritablement. le la crois une bonne et vraie servante de Dieu. Votre charité prendra donc la peine s'il lui plaît, de remplir ce nom. Je m'étonne de ce que ces bons messieurs ne m'ont rien mandé de l'état de sa maladie, en m'envoyant les papiers de l'établissement que j'ai reçus la semaine passée, ce qui me faisait douter que vous fussiez retourné, ne vous ayant pas été adressés. Dieu veuille que les sujets qui vous arrêtent en ces quartiers réussissent à sa gloire. Je serais bien fâchée, Monsieur, de vous faire perdre du temps qui vous est si cher ; il me suffit d'avoir la connaissance que Dieu m'a donnée de votre charité pour m'assurer que vous l'exercez pour les besoins de celle qui est vraiment, en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre plus petite et très obéissante fille, et servante.

L. 56 *bis*

à Monsieur l'abbé de Vaux

(à Paris)

Ce mercredi (23 avril 1641).

Monsieur,

Je n'ai plus la lettre de nos Sœurs que je donnai charge dès hier, de porter chez vous. Me semble être nécessaire, en quelque état que ce soit notre bonne Sœur malade (1), qu'elle en regarde (choisisse) une pour tenir sa place. Je vous supplie très humblement, Monsieur, de croire que ce que j'ai laissé le nom en blanc, (que) (2), c'est sans aucune déférence cérémonieuse, mais par la seule pensée qu'il fallait que je fisse ainsi pour agir selon la volonté de Dieu, et que je crois que quand Monsieur Vincent serait ici, il ferait la même chose. J'ai bien eu la pensée de ma Sœur Cécile, et ma Sœur Magdeleine, mais pour nommer

L. 37
1. Cécile Angiboust ou Madeleine Mongert. C'est cette dernière qui sera choisie pour remplacer Élisabeth Martin partie se reposer.
2 Le contrat avec l'hôpital et le Règlement des Filles de la Charité ont été enregistrés le 18 mars 1641 au greffe civil de la Sénéchaussée à Angers.

L. 56 bis,
1. Elisabeth Martin, voir la lettre précédente.
2. que : mot qui a été rayé sur l'autographe.

l'une ni l'autre, il faut en avoir la connaissance telle que Dieu vous l'a donnée depuis qu'elles ont l'honneur d'être en votre conduite. Vous verrez, Monsieur, que je ne leur propose la dite Sœur que pour un temps, à cause que j'ai eu pensée que Monsieur Vincent pourra peut-être y envoyer une (3) de celles qui sont à Richelieu, qui est une des plus anciennes et plus capables de la troupe. Mais, il faut attendre son retour qui ne sera que la semaine prochaine ; et puis, je ne suis pas assurée que cela se fasse promptement.

Je reçus hier encore, nouvelle de l'extrémité de sa maladie, je dis de notre Sœur, c'est ce qui me confirme en la pensée que je vous ai dite ci-dessus- néanmoins, si la Providence permet votre retour j'aurais grande consolation, et serait bien plus à propos que votre charité leur donnât cet ordre de sa bouche.

Les Messieurs ne me mandent* point que l'absence de notre Sœur donne de trouble au service des pauvres, ce qui me fait croire que douze ou quinze jours ne leur préjudicieraient pas. Oh ! mon Dieu, Monsieur, que votre charitable humilité me fait grande honte !... je serais bien aise que vous usassiez d'autre sorte avec moi qui par la grâce de Dieu, sais une bonne partie des dispositions que sa bonté a données à votre âme dont il soit glorifié a jamais.

C'est en son saint Amour que je suis, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

L. 41

Requête présentée
à Monsieur le Chantre
de Notre-Dame de Paris
par Mademoiselle Legras

(mai 1641).

Monsieur,

Monsieur des Roches, Chantre de Notre-Dame de Paris.

Supplie très humblement Louise de Marillac, veuve de Monsieur Legras, secrétaire de la Reine, Mère du Roi, disant que le grand nombre de pauvres qui est au faubourg de Saint-Denis, lui a fait désirer s'occuper à leur instruction ; attendu que leurs pauvres petites filles demeurant dans leur ignorance il est à craindre qu'elle ne leur cause la malice qui les rende incapables de coopérer avec la grâce pour leur salut si que considérant il vous plaira, Monsieur, donner à la dite suppliante la permission requise en tel cas, dans l'espérance que Dieu sera glorifié, si les pauvres, sans rien donner peuvent librement envoyer leurs enfants aux Ecoles, et sans que les personnes riches leur puissent empêcher ce bien, pour ne pas vouloir que les maîtresses qui

L. S6 bis
3. Louise de Marillac pense toujours à Barbe Angiboust (voir p. 37).

enseignent leurs enfants les reçoivent et tiennent avec tant de liberté ; ces âmes rachetées du sang du Fils de Dieu seront obligées de prier, Monsieur, pour vous au temps et en l'éternité.

RÉPONSE DE MONSIEUR LE CHANTRE, (1)

Michel LE MASLE, conseiller du Roi en tous ses conseils d'État et privé, Prieur et Seigneur des Roches de Saint-Paul, chantre et chanoine de l'insigne et Métropolitaine Église de Paris, à notre bien-aimée Demoiselle LE GRAS, demeurant dans la paroisse de Saint-Laurent de Paris (2), salut en Notre-Seigneur. Comme à raison de notre dignité de Chantre de la dite Église de Paris, la collation et gouvernement des Petites Écoles de la ville, des faubourgs et banlieue de Paris nous regarde et nous appartient, et ayant été trouvée digne de tenir les écoles, après notre examen, le rapport de votre Curé, le témoignage de tous les autres dignes de foi, et ayant connaissance de votre vie, mœurs et Religion Catholique, nous vous accordons pour ce sujet la licence et donnons la facilité de tenir les écoles et de les exercer dans la rue dit le quartier Saint-Lazare au faubourg Saint-Denis, et à la charge d'enseigner les pauvres filles seulement, et non d'autres et de les élever dans les bonnes mœurs, lettres grammaticales et autres pieux et honnêtes exercices, ayant auparavant pris votre serment de faire diligemment et fidèlement les dites écoles selon nos statuts et ordonnances : les présentes auront seulement valeur jusqu'à notre prochain synode. Donné à Paris, sous notre sceau et celui de Maître Jean LE VASSEUR, notaire apostolique, notre écrivain et secrétaire ordinaire, l'an de Notre-Seigneur mil six cent quarante et un, le vingt-neuvième jour du mois de mai.

Au commandement de mon dit Seigneur, Seigneur Chantre.

LE VASSEUR

L. 388

(aux Sœurs d'Angers) I

(1641).

Mes Très Chères Sœurs,

Je crois que vous vous trouverez un peu étonnées de l'absence de notre chère Sœur (Elisabeth) (2) et consolées que notre chère Sœur

L.41
1. La réponse a été faite en latin sur la même feuille.
2. Le contrat d'achat de la maison rue du Faubourg Saint-Denis ne sera signé que le 6 septembre 1641 (Coste 11.184).

L. 388
1. Les copies faites par Marguerite Chétif, après la mort de Louise de Marillac, ne comportent aucun nom, afin de conserver l'anonymat, car la plupart des Sœurs à qui les lettres étaient adressées, vivaient encore.
2. Elisabeth Martin, voir p. 32.

(Madeleine) (3) occupe sa place durant. J'en loue Dieu de tout mon cœur et vous convie à lui être bien cordiales et soumises, et la regarde ; comme celle de qui vous devez recevoir les ordres pour vous bien acquitter de votre (devoir). En ce seul point, mes Sœurs, vous trouverez moyen de pratiquer beaucoup de vertus et d'acquérir une grande perfection ; et sans cela vous ne sauriez rien faire de bien ; et si quelques-unes aviez quelquefois de petites peines et difficultés, examinez-vous sur ce point, et vous verrez, mes Sœurs, que ce défaut en est la source avec un peu d'amour de nous-mêmes ; c'est une mauvaise pièce que cet amour, il nous fait perdre toute raison et quelquefois oublier Dieu. Si quelques-unes sont parfois affligées de petites inquiétudes et faiblesses, au nom de Dieu, je les prie aussitôt d'avoir recours à l'oraison, et à être bien exactes à nos Règles et pratiques de vertus, auxquelles vous vous devez exercer. Et communiquez fidèlement vos peines à Monsieur votre Directeur que vous devez regarder comme tenant la place de notre bon Ange, ou à ma Sœur qui a le soin et jamais à d'autres, et recommandez-moi aux prières de nos Sœurs.

L. 45

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 6 juin 1641.

Monsieur

Je perdis hier l'occasion de répondre à ce que vous désiriez que Je vous mandasse* promptement ; je vous en demande très humblement pardon, et vous dirai que je ne suis pas fâchée que vous n'ayez pas jugé propre la fille qui gardait Monsieur de Pichery, mais si suis bien de ce que nos Sœurs ont trop de délicatesse spirituelle. S'il y a moyen, Monsieur, je vous supplie de leur faire la charité, de les aider à guérir de ce dangereux mal.

Je pense que la rivière de la Loire n'est pas bien éloignée ; en ce cas, si les médecins croient ce remède nécessaire à notre bonne Sœur, et que vous n'y trouveriez rien à redire, je pense, Monsieur, qu'il ne sera pas mauvais qu'elle en essaie ; pourvu que vous jugiez à propos que Messieurs lui baillent une fille, autre que de nos Sœurs, pour l'assister, car comme vous dites, Monsieur, il n'y a pas apparence que les six qui resteraient puissent suffire au service des pauvres. Mais s'il arrivait qu'elle fût en danger de sa vie, dans ce rencontre*, je crois, Monsieur, qu'il faudrait lui donner la consolation d'avoir auprès d'elle une de nos Sœurs.

Dieu soit béni, Monsieur, de la persévérance des bonnes filles qui

L. 388
3. Madeleine Mongert, voir p. 46.

souhaitent être avec nous. Si celle que votre charité dit du Saint-Esprit est la bonne Marguerite Deshaies, elle sera la très bien venue, que si ce n'est pas elle je vous supplie très humblement prendre la peine vous en bien informer. Vous savez Monsieur, l'importance que c'est d'admettre en des Communautés les personnes qui n'y sont pas propres. Pour les autres, j'ai si mauvaise mémoire que je ne me souviens nullement de ce que votre charité m'en a dit ; ce qui fait Monsieur, que je vous supplie très humblement de croire que celles que vous nous jugerez propres seront les très bien venues. S'il vous plaît prendre garde que ce ne soit point le désir de voir Paris qui les fasse désirer de venir, ni le besoin qu'elles ont d'assurer leur vie. Et aussi qu'elles soient bien fortes ; il nous en est venu six, depuis votre partement dont y en a quelques-unes un peu infirmes, et d'autres jeunes ; c'est de très bonnes filles, mais non pas prêtes à rendre tout le service qu'il faut aux pauvres.

Monsieur Vincent me donna charge à son retour vous remercier très humblement de votre souvenir et vous saluer de sa part, je vous demande pardon de ne m'en être acquittée plus tôt, et vous demande toujours la charité de participer à vos saints sacrifices et d'offrir à notre bon Dieu le dessein qu'il a sur ses pauvres petites servantes à ce qu'elles ne mettent point d'empêchements à l'exécution et que je me puisse dire plus librement, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

P.S.—Monsieur, depuis ma lettre écrite, je me suis souvenue vous supplier, très humblement de prendre la peine de parler à ces bonnes filles du changement d'habit. Nous avons une damoiselle de très bon lieu et des mieux ajustées qui n'en a fait nulle difficulté ; il semble que cet exemple soit un témoignage manifeste de la nécessité de cette uniformité.

L. 46

à ma très chère Sœur Élisabeth Martin
fille de la Charité servant les pauvres malades à l'hôpital Saint-Jean

Ce 5 juillet 1641.

Ma très chère Sœur,

Il paraît bien que vous êtes bien à notre bon Dieu, puisque sa miséricorde s'exerce continuellement sur vous. Ayez bon courage et ne vous en ennuyez, je vous prie, dans l'espérance que Dieu tirera sa gloire de votre misère. C'est ma consolation, chère Sœur, pour mon particulier, me voyant dans la correction que souvent la divine justice me fait, que de penser que je puis servir d'exemple à ceux qui voudraient offenser Dieu comme j'ai fait, voyant qu'il sait bien trouver

ceux qui contreviennent à ses volontés. Soyez bien gaie, je vous supplie, et ne vous mettez point en peine de ce qui se fait à l'hôpital quand vous n'y êtes pas. Si les Sœurs vous parlent en particulier excitez-les à avoir affection et confiance pour ma Sœur Magdeleine (1).

Je supplie notre cher Jésus crucifié nous attacher fortement à sa croix, à ce que étant étroitement unies à Lui en son saint amour, que nos petites souffrances et le peu que nous agissons soit en amour et pour son amour, auquel je suis, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 59

à Monsieur l'abbé de Vaux

(juillet 1641).

Monsieur,

Je m'étais entièrement oubliée de faire réponse au désir que nos bonnes sœurs ont des mortifications corporelles ; c'est à vous, Monsieur, s'il vous plaît, de les régler selon leurs besoins . car pour l'ordinaire, l'on ne leur permet facilement que la discipline qui sert, comme dit notre bienheureux Père, à réveiller la dévotion. Je vous envoie deux cilices et six ceintures ; je crois que quelques-unes en ont ; il plaira à votre charité les en faire servir, quand vous le jugerez à propos ; y ayant tant de choses à considérer, que l'on ne peut leur donner d'ici aucune règle. Nous attendons la bonne fille (1) que vous nous faites le bien de nous envoyer. Dieu veuille qu'elle n'ait pas tant de peine à s'accommoder qu'en a eu notre Sœur Renée (2). L'avis que votre charité m'a donné en son sujet m'a beaucoup servi. Je me recommande très particulièrement à vos saintes prières pour quelque besoin qui m'est ordinaire, m'étant causé par mes infidélités à notre bon Dieu, mais que je ne ressens que quand il lui plaît qu'il m'arrive des occasions pour me le faire connaître. Ce qui me fait en ce sujet bien reconnaître qu'il est dur à la nature de se connaître soi-même. Vous me connaissez assez, Monsieur, pour entendre la vérité de ce que je vous dis et pour émouvoir votre charité à demander miséricorde à notre bon Dieu pour ma pauvre âme par les mérites de Jésus Crucifié, en l'amour duquel je suis, Monsieur, Votre très humble et obéissante fille et servante.

L. 46
1. Madeleine Gongert (voir p. 46) assure la charge de Sœur Servante pendant le repos d'Elisabeth Martin.
L. 59
1. Marguerite Deshaies : elle ne persistera pas dans la vocation de Fille de la Charité.
2. Jeune Sœur arrivée à Paris en octobre 1640.

P.S.—Je m'oubliai, Monsieur, de vous dire que je ne sais point ici de moyen d'aider ces deux pauvres filles converties ; et qu'il est très dangereux que telles personnes viennent à Paris. L'on a déplacé cette pauvre fille dont je vous ai parlé de chez Mgr de La Grandière. Dieu veuille qu'elle fasse bien.

L. 35

à Monsieur Vincent

(août 1641).

Monsieur,

Il est entré aujourd'hui cinq ou six filles en leur petite retraite, néanmoins presque toutes disent être disposées à faire leur confession. Ma Sœur Barbe (1) aussi la désirerait bien faire, pour faire son Jubilé cette semaine, car elle ne se trouva pas en assez bonne humeur cette dernière. Je vous prie me mander si vous trouverez bon que toutes aillent à La Chapelle (2) et vous recevrez celles que jugerez à propos, ou si j'y enverrai celles qui se disent toutes disposées, et que les autres demeurent. Il est nécessaire, je crois, que je vous parle avant que d'envoyer à Mademoiselle du Mée (3).

Je suis, Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante.

P.S.—Toutes aimeraient bien mieux aller que de ne pouvoir aller à vous une autre fois.

L. 66

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 7 août 1641.

Monsieur,

J'ai dit à Monsieur Vincent le désir, que votre charité a, que Monsieur Lambert ' aille visiter nos bonnes Sœurs. Il m'a dit qu'il lui en écrira, et que lors, Monsieur, vous aviserez ensemble du rétablissement de ma Sœur Elisabeth (2), ou s'il serait nécessaire pour sa santé qu'elle changeât d'air. Je lui ai aussi parlé des mortifications extérieures, afin de les régler, outre celles que vous jugerez en particulier

L. 35
1. Barbe Angiboust est revenue de Richelieu (voir p. 14).
2. La maison Mère est encore à La Chapelle.
3. Mademoiselle du Mée, dame de la Charité, s'occupe des Enfants Trouvés.
L. 66
2 Elisabeth Martin, après le repos que sa santé a nécessité (voir p. 52).

nécessaires. Il trouve bon, Monsieur, que tant qu'elles pourront qu'elles ne manquent point aux jeûnes de l'Église et abstinence les vendredis. Et, quand leur santé le permettra, la ceinture le lundi, la matinée seulement, et la discipline le vendredi.

Notre fille (3) est arrivée heureusement, Dieu merci, j'espère qu'elle fera bien ; je vous remercie très humblement, Monsieur, de la peine que vous avez prise en ce sujet. Ce n'est pas assez pour votre charité de s'exercer avec tant de soins aux besoins de nos Sœurs qui servent vos pauvres, il faut encore, Monsieur, que Dieu nous fasse donner encouragement par votre même charitable soin en ces quartiers. Au nom de Dieu faites attention, je vous supplie, sur les pensées que sa bonté vous donne pour cette œuvre, à ce que vous nous fassiez toujours la charité de l'offrir à Dieu, et, la bassesse de toutes les personnes qu'il choisit pour y employer. Vous voyez, Monsieur, que je vous parle pour mon intérêt et avec vrai sentiment de mes besoins dans la cordiale confiance que doit celle qui est, en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

P.S. — J'oubliai à vous dire, Monsieur, que j'ai fait voir à Monsieur Vincent quelques difficultés de l'une de nos Sœurs, pour ne pas aller volontiers à un confesseur. Je pense que c'était Monsieur Pichery. Il m'a dit qu'il leur fallait ôter ces tendresses. Je vous supplie très humblement, Monsieur, s'il se rencontrait pareille difficulté prendre la peine leur faire entendre le mal que c'est. Pour ce que je vous mande * de Monsieur Lambert, je crains que les affaires de Monsieur Vincent ne causent un peu (d'empêchement) à son voyage d'Angers ; c'est pourquoi, Monsieur, vous agirez selon le besoin pour le rétablissement de ma Sœur Elisabeth, ou pour la charger de parler et recevoir les personnes de dehors si vous jugez qu'il soit nécessaire.

L. 58 bis

à ma Sœur Élisabeth Martin
l'une des Sœurs de la Charité servant les pauvres malades à Angers

7 août (1641).

Ma très Chère Sœur,

Dieu soit béni de votre santé meilleure ; conservez-vous pour son saint Amour et pensez qu'un des moyens est de vous réjouir, vous conformant entièrement à la très sainte volonté de Dieu, sans vous inquiéter de quoi que ce soit ; dites bien simplement les choses dont vous avez besoin et n'ayez point de peine de voir que vos incommo-

L. 66
3. Marguerite Deshaies (voir p. 55)

dités vous rendent inutile, puisqu'il n'y a que vous qui ayez cette pensée.

J'ai bien eu de la consolation de parler au bon Monsieur Avril. Je supplie notre bon Dieu continuer les grâces qu'il vous fait à toutes ; je vous prie de bien encourager nos sœurs à la persévérance et surtout à une grande et cordiale paix ensemble.

Je vous remercie, ma chère Sœur, de la belle cuiller toute d'or (1) que vous m'avez envoyée ; je m'en sers de bon cœur. Assurez-vous toujours de mon amitié, en l'amour de notre bon Jésus Crucifié, que vous savez être l'union de nos cœurs ; ce qui me fait souvent être auprès de vous ; priez le bien pour moi, ma chère Sœur ; prenez l'ordre de Monsieur l'abbé comme vous vous devez conduire à l'égard de ce que vous me proposez de ma Sœur Magdeleine (2) et la suivez amoureusement. Je vous souhaite de tout mon cœur la perfection du saint amour auquel je suis, Ma Très Chère Sœur, Votre humble Sœur et servante.

L. 67

à Monsieur Vincent

Ce mercredi 7 août (1641).

Monsieur,

Voilà une lettre de notre bonne Sœur de Sedan (1), je vous supplie prendre la peine de la lire, et de faire la charité de lui donner quelque consolation. J'ai fait lecture à nos Sœurs de tout ce qui les peut encourager de son exemple ; elles me paraissaient comme l'on dit que sont les soldats quand ils entendent l'alarme, principalement ma Sœur Henriette (2), quoiqu'elle soit en retraite, aimerait mieux partir aujourd'hui que demain. Si vous jugez à propos que j'écrive à Madame de Bouillon (3) comme elle le désire, s'il plaît à votre charité m'en avertir, j'espère que vous me ferez aussi le bien que je vous puisse parler, au moins samedi ou dimanche, pour me disposer à commencer ma 51e année où j'entrerai lundi, jour de sainte Claire, si Dieu me fait la grâce de vivre.

L. 58 bis
1. n s'agit sans doute d'une cuiller en cuivre ; c'était un luxe encore tout nouveau. A part l'argenterie, on n'utilisait que des cuillers en buis.
2. Madeleine Mongert qui va prendre la responsabilité de la Communauté à la place d'Elisabeth Martin.
1. Marie Joly, partie à Sedan en février, (voir p. 48).
2. Henriette Gesseaume (voir p. 87).
3. Madame de Bouillon, belle-sœur de Turenne. Son mari sera l'un des instigateurs de la Fronde ~.

Monsieur le Curé de Saint-Germain-l'Auxerrois (4) m'a envoyé demander si une dame pouvait venir ici faire sa retraite ; je ne sais si ce n'est point chez vous que Monsieur son mari la doit faire. Ce sont personnes à ce que l'on m'a dit qui ont été grandement affligées, mais Je ne sais pas leur nom. Je lui ai mandé que je lui en rendrais demain réponse, après que je vous l'aurais communiqué ; s'il vous plaît prendre la peine de m'avertir, de ce que je lui manderai, et de vous souvenir que Je suis, Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante.

P.S. — Il y a cinq bonnes Sœurs à la retraite, Henriette (2?) Marguerite de Saint-Laurent (4), la parente de Monsieur le Curé de la Gève, Claude Laurraine qui sert les petits enfants, et celle d'Angers (5) elles pourront vendredi le matin, ou l'après-dinée, faire leur confession quelques-unes générales et les autres de quatre ou cinq années. Vous ordonnerez s'il vous plaît, Monsieur, le temps que ce sera (6).

L. 8

à Monsieur Vincent

(août 1641).

Monsieur,

Voilà une lettre de la mère de ma sœur Aimée de Troyes que ses frères ne voulurent pas emmener. Je vous supplie très humblement prendre la peine me mander * quand cette bonne Dame, dont elle parle s'en retourne, et si je lui baillerai de l'argent, tant pour sa dépense que pour sa place du coche, et combien ?

L'occasion que je pense que Dieu me donnait aujourd'hui de vous parler, m'a fait apercevoir des fautes pareilles que je fais souvent ; mais aussi, mon très honoré Père, il me semble que elle doit faire connaître à votre Charité le besoin que j'ai d'être aidée pour faire la très sainte volonté de Dieu ; et qu'il ne faut s'attendre à moi de rien du tout, que de ce que vous me ferez l'honneur me commander, car, pour cela, il me semble que notre bon Dieu me fait la grâce de m'en souvenir.

Une des chose qui me presse le plus est de vous demander instruction pour me conduire vers notre bonne Sœur Barbe (1), et vous dire qu'elle a grand besoin de vous parler, croyant que jusque là, elle n'aura point de contentement. Si vous pouviez aller à La Chapelle samedi ce nous serait un grand bien.

L. 67
4. Paroisse de Paris.
5. Marguerite Deshaies, voir p. 55.
6. Monsieur Vincent répond sur la même feuille (Coste 11. 178).
L.8
1. Barbe Angiboust (voir p. 14), revenue de Richelieu.

Je crains bien que notre Sœur Marguerite (2), la Demoiselle, ne se détraque à la fin. Si votre commodité permettait que je vous puisse parler avant, j'en serais bien aise.

S'il plaît à votre Charité se souvenir du papier qu'elle m'a promis, pour m'aider à parler à nos Sœurs deux ou trois fois par semaine, pour essayer de les encourager. Il me semble que je mérite de grandes punitions pour tous leurs manquements : demandez à Dieu quelqu'un qu'il leur puisse mieux servir ; mais je vous en supplie, la larme à l'œil. Qu'il y ait tant d'années que Dieu me fait la grâce de me parler par vous, et que je sois telle que je suis ! Demandez-lui miséricorde, s'il vous plaît, pour ma pauvre âme qu'il a mise en vos mains pour être à jamais, Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante.

L. 107 *bis*

à Monsieur Vincent

Ce 11 septembre [1641].

Monsieur,

Le désir que la bonne Mademoiselle Chamillac m'a témoigné que votre charité priât Dieu pour elle, me fait vous supplier très humblement l'assister au plus grand besoin qu'elle ait jamais eu, qui est son état agonisant, auquel l'on me vient de dire qu'elle est. Je crois que je puis dire, en vérité, que c'est l'amour de Dieu qui lui a sitôt mise. Je perds beaucoup en cette bonne créature, si ce n'est que ce soit entièrement la très sainte volonté de Dieu, à laquelle je veux être entièrement soumise. C'est en cette vue que je vous supplie, très humblement, de nous faire la charité que votre bonté nous a fait espérer, en ayant grand besoin. Les occasions qui vous en ont empêché ne manqueront pas de se rencontrer toujours, si ce n'est que vous nous fassiez l'honneur de ne les pas attendre.

Pardonnez-moi cette liberté, c'est la crainte que j'ai souvent qu'il y paraisse conduite de la divine Providence qui nous empêche ce bien. Je supplie Dieu de tout mon cœur nous conserver ce qu'il nous a donné en vous, et suis, Monsieur, Votre très obéissante fille et très obligée servante.

L. 49

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 17 septembre 1641.

Monsieur,

Je pense que, à peu près, voici le temps de votre retour à Angers, et néanmoins je ne puis encore faire réponse à la dernière lettre que

L. 8
2. Marguerite Deshaies (voir p. 55).

votre charité a pris la peine de m'envoyer, laquelle j'ai communiquée à Monsieur Vincent qui me dit vous y vouloir faire réponse ; mais ses grands embarras et ses indispositions n'ont pu encore lui permettre. J'espère, Monsieur, que ce sera au prochain voyage*. Je ne vous puis dire la consolation de son cœur, voyant la bonté de votre charité, en ce petit emploi, qu'il semble que notre bon Dieu vous a donné pour le bonheur de ses chers pauvres, auquel je suis si heureuse de participer dont je vous remercie très humblement. Continuez-moi, s'il vous plaît cette faveur, demandant à notre bon Dieu la grâce de faire usage des connaissances que votre charité me donne puisque je suis, Monsieur, Votre très humble fille et très obéissante servante.

L. 51

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 18 octobre 1641.

Monsieur,

Je vous supplie, très humblement, prendre la peine de dire à nos Sœurs, si vous le jugez à propos, qu'elles ne soient pas si longtemps sans nous écrire ; je crains que cela leur nuise, d'être si longtemps sans nous parler et principalement en votre absence.

Il faut donc, Monsieur, se confier en la divine Providence de ce qui arrivera si ces Révérends Pères Réformés (1) s'établissent, comme aussi de tout autre chose. Et pour ce qui est d'envoyer une de nos Sœurs, je crois, Monsieur, qu'il faut un peu attendre à cause de la saison, qui est ici si rude. J'appréhende votre voyage pour ce sujet. Je supplie Dieu de tout mon cœur, vous conserver, et suis en son très saint amour, Monsieur, Votre très humble fille et très obéissante servante.

L. *53*

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 23 octobre 1641.

Je ne reçus qu'avant hier votre lettre du 25 septembre, ce qui me met en doute du lieu où vous pouvez être, et néanmoins je me sens

L. 51

1. L'hopital Saint-Jean à Angers a été fondé et doté en 1153 par Henri II Plantagenêt, comte d'Anjou et roi d'Angleterre en réparation du meurtre de Thomas Becket. Les religieux qui avaient la responsabilité au plan spirituel s'étaient peu à peu relâchés. Pour ranimer la ferveur, des Chanoines Réguliers de Saint-Augustin, réformés par le Cardinal de La Rochefoucauld, ont été demandés.

obligée de vous remercier très humblement de tous vos soins charitables- vous avouant que j'ai déplaisir qu'il ait fallu essayer du changement d'air pour la santé de notre bonne Sœur Elisabeth (1). Je m'étonne, que depuis ce temps-là je n'aie eu aucune nouvelle de ces bons Messieurs les Administrateurs, ni de notre Sœur Magdeleine (2). J'attendrai qu'ils nous demandent une autre Sœur à en envoyer, ou que votre charité me fasse l'honneur de m'avertir du besoin que nos Sœurs en auront. J'ai proposé à Monsieur Vincent le désir que les Messieurs Administrateurs de l'Hôpital des Pauvres ont qu'il y ait de nos Sœurs pour servir lesdits pauvres (3) ; il m'a dit, Monsieur, de vous mander que (très volontiers) 4 si nous en avions nombre suffisant, que la chose pouvait être faisable, ce qui ne se peut pas espérer de bien longtemps. S'il est vrai ce que l'on m'a fait espérer, qui est de vous voir en ces quartiers bientôt, je vous en parlerai plus amplement. Je crois Monsieur, que notre bonne Sœur Magdeleine (2) a grand besoin d'être aidée, pour acquérir les dispositions que votre charité me marque, et qui lui sont bien nécessaires, ce qui fait, Monsieur, que je vous supplie très humblement, si vous le jugez à propos, prendre la peine d'en dire quelques mots à la personne en qui elle a créance*, avant votre partement *.

Nous avons vu Monsieur Lambert qui nous a témoigné être fort satisfait du voyage qu'il a fait à Angers. C'est toujours nouvelles connaissances que Dieu nous donne de la continuation de votre charité vers ces âmes, qui en ont tant besoin, et grand sujet de louer Dieu en admirant la conduite de sa divine Providence à laquelle, Monsieur, je dois abandonner l'événement du changement, pour le spirituel, que l'on veut faire à Saint-Jean. Je crois, Monsieur, que cela ne se pourra, sans l'ordre de Monseigneur d'Angers ; et selon cela, Monsieur, que votre charité y sera employée, cela me met en repos entier. Il m'est souvenu depuis deux jours que Madame du Plessis (5) votre sœur, m'a fait l'honneur de m'écrire et de ne lui pas avoir fait réponse. Ce sera, Dieu aidant, au premier voyage*. Aidez-moi, Monsieur, je vous supplie, pour qu'elle me pardonne et me faîtes l'honneur de croire que très véritablement je suis, Monsieur, Votre très humble fille et très obéissante servante.

1. Élisaheth Martin, Sœur Servante de 1640 à 1641, partie à Richelieu.
2. Madeleine Mongert, l'actuelle Sœur Servante.
3. Dans une autre maison appelée l'Hôpital des Pauvres Renfermés.
4. Mots rayés sur l'autographe.
5. Mme de Plessis, voir p. 40.

L. 48

à Monsieur Vincent

Ce samedi matin (octobre 1641) (1).

Monsieur,

J'ai oublié de vous dire que Madame Traversay (2) m'a envoyé dire de vous faire souvenir du papier des Galériens pour porter à Monsieur le Procureur Général. Et que, une de celles de nos Sœurs qui doivent faire aujourd'hui leur confession du Jubilé est celle de Normandie, du pays d'un bon pauvre petit homme, lequel est au Séminaire, et lequel lui fait par sa grande bonté et simplicité faire quelquefois des recommandations et lui dit avant-hier matin de lui aller parler, ce que je n'ai osé lui permettre sans votre commandement. Il lui donna aussi quelques images, mais je pense que c'était qu'il ne les pouvait garder, Je les ai retenues, attendant votre ordre.

Je vous supplie très humblement, Monsieur, faire attention sur ce que Monsieur l'abbé de Vaux me mande de l'établissement des religieuses de Sainte-Geneviève, et s'il ne serait point à propos de proposer, aux Messieurs les Administrateurs, de demander à Monseigneur d'Angers qu'il approuve le service et la demeure de nos Sœurs à l'hôpital. S'excusant de ne lui en avoir point parlé jusqu'à ce qu'ils en eussent fait un essai, et cela, de crainte que les Pères ne s'avisent de les vouloir faire religieuses, car je me crains que, maintenant que notre Sœur Elisabeth n'y est plus, que le reste ne fut facile à se porter à cette persuasion (3).

Prenez garde aussi s'il vous plaît qu'il n'y a plus que six filles de service, la septième étant malade, et que, ni Messieurs, ni les filles, n'en demandent point d'autres, ni même Monsieur de Vaux.

S'il plaît aussi à votre charité m'avertir de ce que je lui manderai pour cette bonne Madame de Vertus (4), c'est aujourd'hui que le messager part et que je suis, Monsieur, Votre très humble et obligée fille.

P.S. —S'il plaît à votre charité nous mander l'heure que nos Sœurs iront à La Chapelles (5), j'eus hier le bonheur de voir Madame de Chantal (6), je ne sais ce que notre bon Dieu fera de moi qui lui suis si infidèle et pleine de péchés.

1. Voir les réponses de Monsieur Vincent dans Coste II.196.
2. Madame de Traversay, née Anne Petau, dame de la Charité, seconde Monsieur Vincent auprès des Enfants Trouvés, des Galériens, etc. Elle s'occupe des Filles de la Croix après la mort de Madame de Villeneuve, et fonde le Monastère de la Conception, rue Saint Honoré.
3. Louise de Marillac explique à nouveau sa crainte dans la lettre suivante.
4. A Aubervilliers, voir p. 8.
5. Le transfert de la Maison-Mère rue du Faubourg-Saint-Denis n'a pas encore eu lieu. Des aménagements dans la maison étaient nécessaires.
6. Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, voir p. 64.

L. 50

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 9 octobre (ou novembre) (1) 1641.

Monsieur,

Je vois bien qu'il nous faut perdre l'espérance de vous voir en ces quartiers puisque la bonne Madame de Chantal (2) part lundi pour passer à Moulins. Dieu soit béni de tout... Je m'étonne que nous n'ayons point eu de nouvelles de pas un de ces bons Messieurs les Pères des Pauvres Malades, depuis le partement de ma Sœur Elisabeth (3). N'est-ce point qu'ils sont fâchés et de ce qu'ils n'en demandent point une autre à sa place. Obligez-moi, Monsieur, je vous supplie, de prendre la peine de m'en avertir. Je prie Dieu tirer sa gloire de l'établissement de ces bons religieux (4). Permettez-moi de vous dire la pensée que m'a donné ce que vous avez pris la peine de m'en mander. Pour l'avenir, ne jugeriez-vous point à propos que, au cas que ces Messieurs trouvent que leurs malades soient bien servis qu'ils représentassent à Monseigneur d'Angers l'état auquel ils étaient avant qu'elles y fussent ; et que, ayant voulu pour leur décharge pourvoir aux désordres, ils auraient essayé du service de ces filles avant lui en faire parler. Et que, après l'essai de deux années, s'en trouvant bien, ils auraient désiré que la continuation de leur service fût par son ordre, et agrément, et que par ce moyen il les approuvât. Je ne sais si je ne me trompe, mais il me semble, Monsieur, que cela mettrait à couvert de beaucoup de desseins qui se pourraient faire ; me semblant que y ayant des religieux, qu'à l'avenir ils s'y pourront souhaiter des religieuses. Ce n'est pas, Monsieur, que je fusse fâchée qu'il y en eût- mais bien que nos Sœurs ne servissent à cela, pour la conséquence de notre petit dessein. C'est une prévoyance, peut-être humaine, mais je sais bien à qui je confie cette pensée que votre charité approuvera ou condamnera, s'il lui plaît.

Vous me donnez un peu de confusion, me parlant de cette bonne comtesse ; que vous peut dire mon ignorance, si non que je ne connais qui que ce soit de Pères et Directeurs. Que vous semble, Monsieur, des Révérends Pères Jésuites.

Et à leur défaut ne connaissez-vous point Monsieur Renard, l'un des premiers de ces bons Messieurs de la Conférence et usité dans les Missions. Il est fort estimé pour la conduite et, entre autres, il est

1. Louise de Marillac a du faire une erreur en mettant la date, car Madame de Chantal a quitté Paris le 11 novembre 1641.
2. Jeanne-Françoise Frémiot, baronne de Chantal, fondatrice de l'Ordre de la Visitation avec François de Sales. Elle est née à Dijon en 1572. et mourut à Moulins le 13 décembre 1641. Monsieur Vincent et Louise de Marillac avaient une grande estime pour cette servante de Dieu.
3. Elisabeth Martin (p. 32) est partie au repos à Richelieu.
4. Les Chanoines Réguliers de Saint-Augustin Réformés, voir p. 61.

directeur de Madame de Marillac la jeune (5), qui est de grand exemple de vertu. Car pour Monsieur Vincent, il est vrai, Monsieur, qu'il n'a pas assez de temps pour satisfaire un esprit qui commence à vouloir être dévot.

Oserai-je bien, Monsieur, vous demander l'explication des dernières paroles de votre lettre qui me donnent un peu de doute de votre état : entre sy (aujourd'hui) et six mois. Les vicissitudes de cette vie doivent bien avoir assez de pouvoir de désirer la stabilité de l'Eternité, pour laquelle j'ai grand besoin de vos saintes prières et que je sois toujours, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

1642

25 mars : *Premiers vœux de Louise de Marillac avec quatre Filles de la Charité.*

Etablissement des Filles de la Charité à Issy et à Fontenay-aux-Roses.

L. 55

à Monsieur l'abbé de Vaux
(à Angers)

Ce 3 janvier 1642.

Monsieur,

Je crois que vous aurez reçu, il y a bien quinze jours, la réponse de celle que votre charité a pris la peine de m'écrire, avant celle du 18 du mois dernier que j'ai été longtemps à recevoir ; et pour y répondre, Monsieur, je commence par mes très humbles remerciements de votre charitable soin. Je suis toujours dans mes ordinaires infirmités et un peu plus embarrassée d'affaires qui, peut-être, m'auront empêchée de vous répondre entièrement à votre précédente lettre, si cela est, Monsieur, je vous en demande pardon. Je crains un peu la familiarité de Monsieur Pichery (1), et qu'il ne s'habitue à entrer et demander ses petites commodités dans leur office. Cela me paraît dangereux car déjà, y étant, il y avait quelque petit commencement de cela. S'il plaît à votre charité prendre la peine de vous informer de ce qui se passe

L. 50
5. Jeanne Potier, femme de Michel de Marillac, le conseiller* au Parlement, le petit-fils du Garde des Sceaux* (voir p. 35).
L. 55
1. Monsieur Pichery, confesseur des Sœurs.

en ce sujet pour y apporter les précautions que vous jugerez nécessaires.

Vous me rendez toute confuse, Monsieur, de vouloir que mon chétif avis intervienne aux ordres que votre bonté doit donner à nos Sœurs, je crois que vous voulez humilier mon orgueil. Je vous dirai donc, Monsieur, pour la dévotion de notre Sœur Magdeleine que je crois qu'elle pourrait facilement dire le jour deux dizaines de son chapelet, qui ferait le Rosaire, en disant trois le samedi, par semaine. Pour le coucher sur la paille, il me semble que cela a plus ombre de mortification que de vérité.

Et pour notre Sœur qui désire être de la Confrérie de Saint-François, cela oblige à sortir, et il me semble que la Compagnie dont elles sont, les enclôt en toutes les autres Confréries. Néanmoins, Monsieur, si vous ne trouvez point d'inconvénient pour la sortie, cela ne contrevient en rien à leurs règles, à cause qu'il n'y a point d'obligation .

Je suis bien empêchée que vous dire pour celle qui demande la ceinture ; ne seriez-vous point d'avis, Monsieur, si vous jugez qu'elle en ait besoin, qu'elle se contentât de deux ou trois heures par jour. Je ne sais si elle ne se sert point de la discipline. Vous savez, Monsieur, que Notre Bienheureux Père (2) le conseillait.

Il serait bien mal, ce me semble, que les Sœurs entrassent le matin aux salles des malades sans manger. Pour le jour de jeûne commandé je pense que celles qui se portent bien, avec l'aide d'un peu de vin à prendre ou à sentir suffirait, n'était au Carême.

Pour celles qui demandent d'entendre la sainte Messe hors la maison, ne se pourrait-il point faire, Monsieur, que il se dît à l'hôpital une Messe sur les 9 ou 10 heures. Cela se pratique ainsi à l'Hôtel-Dieu car j'appréhende l'habitude de sortir.

Je suis bien fâchée que le mauvais temps m'empêche d'envoyer du secours à nos pauvres Sœurs ; ce sera le plus tôt que je pourrai.

Monsieur Vincent n'a point été à Richelieu et je ne sache point qu'il parle d'y aller. Je supplie Dieu conduire l'affaire qui vous fait penser de venir en cette ville pour sa gloire, espérant de votre bon (que) le souvenir de mes besoins, excitera votre charité de les représenter à notre bon Dieu, en l'amour duquel je suis, Monsieur Votre très humble fille et très obéissante servante.

2. Monseigneur François de Sales.

L. 114

à Monsieur l'abbé de Vaux
(à Paris)

(février 1642).

Monsieur,

Je crois que Monsieur Vincent fait demain assembler nos Sœurs, j'aurais consolation que votre charité vit toute la troupe ; mais la crainte de ne vous pouvoir parler, me fait vous en avertir, à ce que, si vous le jugiez à propos, vous prissiez la peine de venir parler vous-même à lui, du désir de ces Messieurs, ou que vous différiez de vous donner cette incommodité. Ce ne sera que demain que celle (1) qui doit aller à Angers nous sera nommée. Je vous remercie, très humblement, Monsieur, de votre charité, que j'espère m'aidera à bien passer le Carême, et aussi des lettres que vous avez pris la peine de m'écrire. Votre charité ne peut être épuisée par mes importunités. J'espère avoir l'honneur de voir Madame de Marillac avant ce temps que vous me marquez. Dieu veuille accomplir en votre affaire sa sainte volonté ; c'est en elle que je suis, Monsieur, Votre très obéissante fille et servante .

L. 58

à Monsieur l'abbé de Vaux

7 mars 1642.

Monsieur,

J'ai bien du déplaisir que nous ne puissions, pour le présent envoyer plus d'une (1) de nos Sœurs à Angers, laquelle j'espère partira lundi prochain, se présentant une de mes amies (2) qui va en cette ville pour quelque affaire. Je vous l'aurais adressée, Monsieur, si vous y étiez, pour vous supplier, très humblement, lui donner votre adresse pour se présenter aux Carmélines (3) pour y être religieuse. C'est une veuve que je connais dès le berceau, que l'on peut recevoir en toute

L. 114
1. Claude Brigide, d'un tempérament porté au scrupule, à Angers de mars 1642 à la fin de l'année 1644. Placée à la paroisse Saint-Barthélémy à Paris au début de l'année 1646, elle est choisie pour Le Mans en mai, puis repart à Angers en juin. A son passage en août de la même année, Louise de Marillac l'emmène à Nantes. En 1648, elle est à Chantilly au moment de la mort d'Elisabeth Turgis. En 1655, elle est à Saint-Denis.

L. 58
1. Claude Brigide, voir ci-dessus.
2. Madame Raffy, voir les lettres suivantes.
3. Les Filles du Carmel.

assurance, tant pour la dot qu'elle promettra, que pour toutes les autres difficultés que l'on pourrait faire d'une personne que l'on ne connaît point. N'était qu'elle est trop jeune pour demeurer dans le monde, et que je crains que le grand attrait qu'elle a pour être Carméline ne soit une vraie vocation, je ferais mon possible pour qu'elle nous demeurât. Elle a une sœur en cet ordre qui lui offre de la recevoir ; mais à cause que son temps de Prieure, de six ans, est terminé elle ne la veut recevoir qu'après l'élection d'une autre Prieure- ce qui requiert plus de temps qu'elle n'en veut donner au monde, soit qu'elle (se) défie de ses forces, ou qu'elle appréhende que son père et sa mère ne rétractent la permission qu'ils lui ont donnée. Elle a désir de s'enfermer au plus tôt et se servir de l'occasion de son voyage, ce qui fait, Monsieur, que je vous supplie très humblement prendre la peine d'écrire un mot à la R.M. Prieure en sa faveur. Et aussi, si vous le jugez à propos, que notre Sœur s'aille présenter aux Pères des Pauvres (4) sous la protection de votre adresse, si je savais l'heure qu'elle vous pourrait trouver je l'envoierais recevoir votre bénédiction ; que je vous demande aussi pour l'amour de Dieu auquel je suis, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

L. 61

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 1er avril 1642.

Monsieur,

Je supplie Dieu de tout mon cœur que votre charité pour notre veuve (1) soit récompensée par la gloire que Dieu en pourra avoir, si elle fait bon usage de la grâce, que votre faveur lui a obtenue. Il faut qu'elle donne un bon présent d'Eglise dont il me semble que l'on n'en parle point. Il faut aussi que je vous sois encore importune et que je vous supplie de vous donner la peine que je vous puisse parler, avant votre retour, en son sujet. Pardonnez-moi, Monsieur, cette liberté, et tant d'autres peines que je vous donne, je ne suis propre qu'à cela, quoique véritablement je sois, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

L. 58
4. Les administrateurs de l'hôpital.
L. 61
1. Madame Raffy, veuve amie de Louise de Marillac, désire être Carmélite à Angers. L'une de ses sœurs est Prieure du Carmel. Mme Raffy ne s'habituera pas à cette nouvelle vie.

L. 62

à Monsieur l'abbé de Vaux

22 avril 1642.

Monsieur, le croyais notre veuve (1) plus généreuse qu'elle n'a paru. Elle me fait grande pitié ; et je m'assure que si vous avez pris la peine de lui parler, vous aurez reconnu le besoin qu'elle a d'être hors du monde au moins quelques années. Je ne me puis contenter de la peine que je vous ai donné en ce sujet, il faut que je supplie très humblement, Monsieur, votre charité de voir s'il ne serait point à propos qu'elle se mît pensionnaire en quelque religion, et si cela se pouvait à Angers. Elle y serait aussi bien qu'ailleurs ; c'est une pensée qui me vient en vous écrivant, je vous supplie, Monsieur, ne l'écouter qu'autant que votre sentiment s'y porterait. Je vous remercie très humblement des nouvelles de nos Sœurs, et vous supplie si Messieurs les Administrateurs de Saint-Jean vous parlaient de rappeler notre Sœur Elisabeth (2) que l'un d'eux a été voir à Richelieu, de ne leur pas laisser prendre l'espérance que cela se puisse. Il m'y paraît beaucoup d'inconvénients ; s'il vous plaît vous souvenir de ce que je vous ai dit de notre Sœur Claude (3), et que je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille .

L. 63

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

9 mai 1642.

Monsieur,

Votre charité ne se lasse point de s'exercer en tous sujets ; j'ai grande confusion de vous être toujours à surcroît de charge, je vous en demande pardon. Il faut, Monsieur, que je prenne la liberté de m'excuser sur la conduite de la divine Providence qui vous a encore mis en main notre pauvre veuve (1), que véritablement vous connaissez bien, et Dieu en soit béni. Je crois que vous voyez bien aussi, Monsieur, qu'elle a grand besoin d'être avertie des tromperies de son esprit. Je crois qu'elle se servira des avis solides que vous lui donnez,

L.62
1. Madame Raffy, voir p. 68.
2. Elisabeth Martin, voir p. 32.
3. Claude Brigide, voir p. 67.
L. 63
1. Madame Raffy, voir p. 68.

ayant assez fait expérience de l'inutilité de ceux qu'elle a reçus des personnes qui ne la connaissaient pas. Ce lui serait beaucoup d'honneur d'accompagner Madame (2) votre sœur en son retour, au cas que vous ne jugiez pas qu'elle doive demeurer en pas un monastère. Il faut que je vous avoue, Monsieur, que je suis un peu en soin ce qu'elle deviendra ; ou si elle se pouvait résoudre de vivre dans le monde en vraie veuve, et le faire paraître même à l'extérieur, ce lui serait un grand avantage, si vous le jugez à propos. Je vous supplie très humblement prendre la peine lui en parler.

Vous avez donné grande consolation à nos pauvres Sœurs de leur permettre une petite retraite, je vous dirai donc tout simplement Monsieur, puisque vous me l'ordonnez, (comment) celles de céans* s'y occupent : elles font deux demi-heure d'oraison le matin, à divers temps et une sur les 5 heures après dîner. Les sujets sont ceux du livre de notre Bienheureux Père (3,) et après la confession faite, l'on leur baille * des méditations de la vie et mort de Notre-Seigneur. La méditation avant la confession est une grande oraison dans Grenade (4), pour obtenir de Dieu une vraie contrition. La lecture, les jours précédant la confession, est des sujets qui portent à la pénitence et vie purgative*. Nous envoyons une Sœur faire la lecture à celles qui ne savent lire. Après la confession, la lecture est dans Gerson (4), ou autre livre semblable qui excite à l'amour de Dieu. L'on leur fait rendre compte au moins une fois le jour, les avertit de s'entretenir d'une méditation à l'autre dans le sujet de la méditation faite ; de faire des résolutions, non seulement générales, mais particulières, selon leurs besoins, et surtout sur la pratique nécessaire à leur manière de vie, à l'imitation des actions du Fils de Dieu et celles de sa sainte Mère qui sont leurs patrons : de les envisager souvent en leur exercice.

Elles font leurs prières vocales à l'ordinaire et travaillent ou se promènent quelquefois. Voilà, Monsieur, succinctement une bonne partie de leur emploi, auquel, s'il vous plaît, vous n'aurez nul égard, mais leur ordonnerez ainsi qu'il plaira notre bon Dieu vous inspirer. Je vous demande pardon de vous avoir fait tout ce petit discours si mal en ordre, c'est que je suis extrêmement pressée.

Je vous remercie encore une fois de tous vos charitables soins, je vous supplie de croire que, sitôt que nous pourrons avoir des filles, que nous ne manquerons pas d'en envoyer ; nous en sommes toujours en même peine, à cause de la quantité dont nous avons besoin ici.

Notre bonne Sœur Anne (5), venue d'Angers, a été très dangereu-

2. Madame de la Brunetière du Plessis-Gesté, voir p. 40.
3. L'introduction à la vie dévote de Mgr François de Sales, évêque de Genève.
4. Auteur spirituel.
5. Anne Vallin, une des nombreuses postulantes d'Angers. Sa vie est peu connue : elle a été à Saint-Denis avec Barbe Angiboust (Coste X.640). En 1659, elle est à Paris.

sement malade ; j'espère que Dieu nous la redonnera. Il y a presque deux mois qu'elle est au lit. Je ne puis écrire à nos Sœurs pour ce voyage *, ne me reste temps que pour vous supplier, très humblement représenter à notre bon Dieu mes grands besoins et vous supplier aussi me faire l'honneur de me croire, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille et servante.

L. 68

à Monsieur Vincent

(vers mai 1642).

Monsieur,

Maître Belot prévoit que l'affaire de ma Sœur Anne sera fâcheuse et craint qu'il n'y ait procès, à cause qu'il semble que ce soit Monsieur du Ruisseau et les principaux habitants (1) qui la veuillent maintenir là elle croit bien que Monsieur son frère, exécuteur du testament de celle qui a fait la fondation, et ses héritiers, seront contre, et que ce point d'honneur les mettra mal ensemble. Ne se pourrait-il point, Monsieur que vous fissiez parler à Monsieur le Curé, auquel elle a dit que je ne trouvais pas bon qu'il allât chez elle, et qu'elle lui parlât, et à Monsieur du Ruisseau. Je ne crois pas qu'ils voulussent rien faire contre ce que vous leur proposerez ; j'ai grand déplaisir de ne m'être assez méfiée de ce fâcheux esprit.

Notre Sœur Anne de la paroisse Saint-Sulpice, encore Lorraine me vint avant-hier trouver pour me prier de l'ôter de là, et pour ses raisons, c'est qu'elle a trop de peine et de contradictions. Il est vrai que les Messieurs qui se mêlent de cette charité les méprisent grandement ; je doute que cette bonne fille de Fontenay lui ait parlé

ou fait parler, car elle est en soin d'en tirer quelqu'une avec elle.

Madame d'Humières (2) est résolue d'attendre votre commodité pour faire sa confession. Je lui ai dit que vous étiez mal, elle ne laisse d'espérer que ce pourra être un des jours de la prochaine semaine ; elle voudrait bien, demain, en être assurée.

S'il vous plaît prendre la peine me mander ce que je ferai pour notre Sœur Anne de Saint-Sulpice elle me paraissait fort pressée. Nous sommes bien heureuses que notre bon Dieu vous ait donné un cœur paternel pour nous souffrir, et moi particulièrement qui suis, Monsieur, Votre très humble fille et très obligée servante.

1. Les habitants de Fontenay-aux-Roses.
2. Louise de Marillac recevait des dames de la Charité venant faire leur retraite spirituelle.

L. 128

à Monsieur Vincent

Ce mardi au soir (vers juin 1642).

1.—Si ma Sœur Henriette (1) ira à Sedan avant le retour, et si nous ferons revenir la Sœur Gillette (2) ; et en ce cas si il en faudra renvoyer deux ?

Je pense que oui (3).

2. —Si ma Sœur Barbe (4) demeurera aux galériens, où il a fallu que j'aie envoyé une troisième Sœur, à cause que ma dite Sœur Barbe est faible et infirme ?

Je pense aussi que vous ferez bien, il ne vous en faudra que deux dans peu de jours, les forçats s'en iront bientôt.

3.—Si il ne faut pas parler à M. le Procureur Général pour la défense qu'il a faite à notre Sœur Henriette, de sortir ?

Oui.

4.—Si il n'y aurait point moyen de donner quelque ordre à ce que nos Sœurs de Saint-Sulpice (5) ne fussent point tant surchargées de remèdes, qu'il faut qu'elles portent à des personnes qui ne sont pas reçues aux soins de la charité ; y ayant cinq ou six personnes qui leur commandent, cela les décourage toutes, et le mépris que l'on fait d'elles, et les continuels soupçons, et aussi s'il n'y aurait point moyen qu'elles changeassent de chambre ?

Je ferai entendre ceci à Mme la Duchesse (6) au retour, si mieux vous n'aimez de lui en parler.

5. —Comment je ferai pour en ôter ma Sœur Anne ?

Vous verrez.

6. —Quand Madame la Chancelière ira à Fontenay si il ne lui faut point dire, et comme je parlerai à ma Sœur Anne (7), et si c'est au temps que je serai aux enfants, si il ne serait point plus à propos qu'elle y fut que de demeurer à la maison, crainte qu'elle n'y fasse quelque désordre ?

Il faudra faire ressouvenir Madame la Chancelière de ce voyage et faire comme vous dites, amener cette fille aux enfants (trouvés).

7.—Qui mettre à sa place, et si c'est Jeanne Lepintre (8), si on ne lui parlera point de la coiffure, et au cas qu'elle se résolut à condition de se servir d'une coiffe, à cause d'un mal d'œil, si elle le pourra et

1. Henriette Gessaume, voir p. 87
2. Gillette Joly, est à Sedan avec sa sœur Marie Joly.
3. Monsieur Vincent a répondu dans l'espace blanc laissé par Louise de Marillac.
4. Barbe Angiboust, voir p. 14.
5. Paroisses de Paris.
6. La duchesse d'Aiguillon, voir p. 18.
7. Voir la lettre précédente.
8. Jeanne Lepintre, voir p. 77.

en prendra une d'estamine noire ; ou bien si l'on fera venir la Sœur Perrette de Saint-Germain à cause du rencontre de M. le Curé dont il faut parler

Il faudra renvoyer Jeanne Lepintre et lui proposer cette sorte de coiffure. En attendant, il ne faut point toucher si tôt à Saint-Germain (5)

8. —Comment agir avec les Sœurs qui pour le moindre mécontentement qu'elles ont parlent de s'en aller ?

Au premier entretien que je leur ferai nous tâcherons de remédier à ce défaut, s'il plaît à Dieu.

9.—Si je parlerai à Mme Lote du besoin que l'on aura de sa chambre, au cas que tous les enfants et nourrices viennent céans * ; il y a près d'un mois qu'elle n'y loge point, à cause que l'on ne lui a pas fait faire des contrevents aux fenêtres ?

Vous ferez bien.

10.—Si les dames résoudront l'achat ou louage d'une maison pour les enfants en votre absence ?

Comme il leur plaira.

11.— Si, assembler toutes nos Sœurs, pour parlant ensemble familièrement, s'encourager l'une et l'autre, et reconnaître les fautes qui se font, tant au service des pauvres, que à la conduite vers les dames, et cordialité l'une avec l'autre.

Essayez-en, s'il vous plaît.

12.— Si et quand recevoir les deux filles qui se présentent, particulièrement celle de Mme Henriette.

Quand vous le jugerez à propos.

13. —Les enfants trouvés ont trop de pain pour le présent, si nous le pouvons prendre, et si il ne faut point parler aux dames, ou au moins à Mme la Duchesse (6) ?

C'est à Madame la Duchesse.

14. —Si les nourrices et les enfants viennent céans *, si ils feront leur dépense, ou bien si nous ferons comme à La Chapelle, pour éviter les plaintes de ce qui pourrait être pris par les uns ou les autres ?

Je pense qu'il leur faut faire la dépense.

15.— Si il sera nécessaire de quelque accommodation à la cheminée que Monsieur Portail (9) a déjà vue et si l'on fera faire ?

Oui, s'il vous plaît nous ferons faire.

16.—A qui je m'adresserai, survenant quelque difficulté, et qu'il soit averti de ne pas condescendre à mes sentiments et inclinations mais entièrement a la conduite de Dieu par la personne de notre très honoré supérieur?

Monsieur Portail, et je lui dirai.

17.—Que Monsieur le Comte de Lannoy (10) a désiré être assuré si on lui donnera le secours qu'il a demandé ?

9. Monsieur Portail, voir p. 116.
10. Le Comte de LANNOY, gouverneur de Montreuil-sur-Mer. Les Sœurs n'y seront envoyées qu'en 1647.

Vous le proposerez à Madame de Herse (11) s'il vous plaît, et que j'ai oublié de lui en parler.

18.—Madame de Beaufort demande comme elle se doit conduire vers les marguilliers* de Saint-Etienne (5) qui veulent, en corps, assister à la reddition du compte de la trésorière et élection de nouvelles officières, ou au moins qu'il soit nommé par eux un procureur de la Charité qui y assiste ?

Elle fera bien de tirer de longueur si elle le peut, jusqu'à ce que ce Marguillier ne soit plus.

19.—Je vous supplie très humblement, Monsieur, si il y a moyen que ce soit céans * que j'aie l'honneur de vous parler, pour que toutes nos Sœurs de la maison aient encouragement à bien faire, par le bonheur de votre sainte bénédiction ; je vous assure que nous en avons grand besoin. Je serais bien aise de savoir l'heure de votre commodité * et que vous sussiez aussi de quelle sorte j'appréhende votre voyage, afin que, devant Dieu, vous consoliez le cœur de votre pauvre fille et obligée servante.

Ce sera sur le tard que j'essaierai d'être chez vous, vous disant, cependant que vous êtes femme de peu de foi et que je suis votre serviteur.

Vincent DEPAUL.

L. 102

à ma Sœur Claude (Brigide) première (1)
sœur de la charité servant les pauvres malades de l'hôpital Saint-Jean, à Angers.

(vers juin 1642).

Ma Très Chère Sœur,

Je compatis à la peine que je sais que vous avez dans vos abattements d'esprit et tristesses. J'espère qu'en votre intérieur vous en faites bon usage ; c'est de quoi je prie Dieu de tout mon cœur vous faire la grâce. Je voudrais, ma très chère Sœur, que vous me les puissiez mander et les pensées qu'elles vous donnent, j'essaierai de vous y servir ayant peut-être eu les mêmes peines ; essayez, ~e vous prie, de vous en divertir plutôt que de vous entretenir avec elles ; notre ennemi mortel qui est le diable se sert bien souvent de ces occasions là, pour nous siffler ces malheureuses pensées, et son principal but est

L. 128
11. Madame de Herse, voir p. 228.
L. 102
1. Claude Brigide voir p. 67. Le terme «première" permet de distinguer les différentes Sœurs portant le nom de Claude, Louise de Marillac utilise peu les noms de famille.

de nous décourager sans que nous nous en apercevions du service de Dieu, mais particulièrement pour nous empêcher de persévérer en nos bonnes résolutions, jusque là quelquefois que sa méchanceté essaie de nous faire perdre notre vocation qui est la chose la plus à craindre et !a plus dangereuse pour notre salut. C'est pourquoi, ma chère Sœur, Je vous conseille de travailler le plus que vous pourrez à surmonter cette fâcheuse tentation, et cela en demandant au Saint Esprit la joie qui est l'un de ses sept dons, vous occupant le plus que vous pourrez ; vous attachant à la pratique exacte de vos règles, et surtout ayant une grande et cordiale confiance aux avis de notre bon Monsieur l'Abbé (2) et à notre bonne Sœur Madeleine (3), à laquelle je n'écris point pour cette fois ; mais que je salue de tout mon cœur avec toutes nos Sœurs.

Je vous prie de vous bien aimer les unes les autres et d'avoir un grand soin, tant des malades de l'hôpital que de vous autres en particulier. Je compatis avec notre bonne Sœur Marie-Marthe (4) que, je crois, s'échauffera de l'amour de Dieu dans l'ardeur de sa fièvre, et ma bonne Sœur Clémence (5) à laquelle j'écrirai au premier jour. Bonjour, mes chères Sœurs, je suis toute à vous en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très affectionnée Sœur et servante.

P.S.—Toutes, nos chères Sœurs, remerciez bien le bon Dieu pour nous de la grâce qu'il nous a faite de nous préserver la veille de la Pentecôte, lorsque le plancher de notre chambre (6) tomba, et n'eûmes le temps que de nous retirer environ quatre pas.

L. 441

(à ma Sœur Madeleine Mongert)
(à Angers)

(juin 1642.)

Ma Très Chère Sœur,

Je ne saurais vous dire la consolation que mon cœur a ressentie à la réception de votre chère dernière lettre. Je loue Dieu de tout mon

L. 102
2. Abbé de Vaux, voir p. 23.
3. Madeleine Mongert, la Sœur Servante, voir p. 46.
4. Marie-Marthe Trumeau, arrivée à Angers en mars 1640, rentre à Paris en juin 1647. En 1648, elle sert les pauvres de la paroisse Saint-Paul. En 1653 elle est nommée Sœur Servante de la communauté de Nantes. Elle y reste deux ans. Le 31 juillet 1656, elle est envoyée en mission à La Fère. En septembre 1658 Louise de Marillac la rappelle pour l'établissement de Cahors.
5. Clémence Ferré, voir p. 44.
6. Une poutre s 'est rompue. Louise de Marillac a été fortement impressionnée par cet accident (voir p. 126 et Coste IX. 7s).

L. 44 1
1. Copie faite par Sœur Marguerite Chétif (série Angers). Les noms sont omis pour respecter l'anonymat.

cœur de la meilleure santé qu'il vous donne. J'avais parlé à Monsieur... (2) pour le remède que l'on propose pour vous. Soyez-en bien reconnaissante, et vous toutes, mes chères Sœurs, du soin que la divine Providence a de vous donner ce qui vous est nécessaire. Et vous, ma chère Sœur... (3) quelle joie vous me donnez de savoir la disposition en laquelle est maintenant votre âme ! J'ai toujours cru que vos peines passeraient, c'est ainsi qu'il nous faut être à Dieu, qui veut que nous ne voulions autre chose que ce qu'il veut. Soyez donc bien courageuse dans la défiance que vous devez avoir de vous-même. Je dis le semblable à toutes nos chères Sœurs ; je souhaite qu'elles soient toutes remplies d'un amour fort, qui les occupe en Dieu si suavement, et au service des pauvres si charitablement, que leur cœur ne puisse plus admettre tant de pensées dangereuses à leur persévérance. Courage donc, mes chères Sœurs, ne songeons qu'à plaire à Dieu en la pratique exacte de ses saints commandements et conseils évangéliques, puisque la bonté de Dieu a daigné nous y appeler, à quoi nous doit servir l'exacte observance de nos règles, mais cela gaiement et diligemment. Servez vos maîtres avec grande douceur ; portez grand respect à Messieurs les Administrateurs, grand honneur à Messieurs les Ecclésiastiques, vous leur devez cela.

Hé bien ! notre pauvre chère Sœur... (4), vous voilà encore malade, Dieu le veut, veuillez-le bien aussi ; cette fièvre vous servira, je m'assure, pour recouvrer plus de santé et de force que vous n'aviez auparavant. Soyez toutes fidèles à Dieu, mes chères Sœurs, je vous suis en son saint amour.

L.277 bis

à Monsieur Vincent

Ce Vendredi 4 juillet 1642 (1).

Monsieur,

Madame de Traversay (2) a oublié de vous demander s'il ne faudrait point faire un autre arrêt* à cause que celui-là n'est que simplement pour les Enfants Trouvés, et non, selon la proposition de Madame la Duchesse (3), et quoique je lui aie dit que vous l'aviez bien vu, elle vous prie que je lui puisse mander* demain matin. Je vous supplie aussi,

L. 441
2. Abbé de Vaux.
3. Claude Brigide, voir p. 74.
4. Marie Marthe Trumeau, voir p. 75.
L. 227 bis
1. La date est au verso de la lettre avec la réponse de Monsieur Vincent
(Coste VIII 523).
2. Madame de Traversay, voir p. 63.
3. La duchesse d'Aiguillon, voir p. 18.

très humblement, que je vous puisse parler quelque temps avant que vous partiez, sans cela je serais très empêchée. Nous avons ici une Sœur presque toute résolue de sortir ; y a plus d'un an qu'elle est céans ; je l'ai trouvée ce soir, revenue de la maison des Enfants Trouvés, je lui ai conseillé de se confesser demain, s'il se pouvait que ce fût à Monsieur Guérin (4) puisque Monsieur Portail est toujours malade, et que ce fût le matin, à cause que je ne vois que elle qui puisse aller secourir nos Sœurs de Saint-Sulpice où l'une est, ce m'a-t-on dit, à l'extrémité. Je me sens un peu surchargée de quantité de difficultés, pour les dispositions des esprits de la plupart de toutes nos Sœurs ; je vous assure, Monsieur, que ce m'est un grand sujet de confusion devant Dieu, et devant le monde, pour mon insuffisance à aider à bien faire à ces bonnes filles. Je supplie la bonté de Dieu vous le faire connaître et y pourvoir et suis, Monsieur, Votre humble et très obligée fille et servante.

L. 64

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre
Fille de la Charité
Maîtresse d'Ecole à Saint-Germain-en-Laye (2)

Ce 5 juillet 1642.

Ma Très Chère Sœur,

J'ai reçu deux de vos lettres depuis peu dont j'ai été contente Monsieur Vincent aussi, à qui j'en ai fait voir une. Continuez toujours mes chères Sœurs, a être dans le bien et travaillez à vous faire quitte de ce que vous savez qui déplaît à Dieu. Je crois que vous n'avez pas eu la consolation que vous espériez le jour de saint Pierre, il faut attendre en paix : quand je serai de retour d'un petit voyage que je pense faire la prochaine semaine, je vous manderai * le temps que vous

L. 227 bis
4. Monsieur Jean Guérin, le jeune, entré à la Congrégation de la Mission en février 1639 (Coste 11.22).
L. 64
1. Jeanne Lepintre, employée chez Madame Goussault, entre dans la Compagnie des Filles de la Charité vers 1638. Après un séjour à Saint-Germain-en-Laye, elle demeure à la Maison Mère (1644 à 1647) à part l'essai infructueux de l'implantation au Mans en mai 1646. En 164i, elle fait la visite des communautés d'Angers et de Nantes. Nommée alors Sœur Servante à Nantes, elle y demeure jusqu'en novembre 1653. De Châteaudun (16541657), elle va à La Salpétrière (1659) puis à Saint-Fargeau (1660). A la fin de sa vie, l'égarement de sa raison nécessita son enfermement à l'hospice du Nom de Jésus.
2. Saint-Germain-en-Laye : en 1638, la Reine avait demandé deux Filles de la Charité pour servir les pauvres, et pour l'école aux petites filles.

pourrez venir ; je prévois que ce ne sera que vers le mois d'août. Notre Sœur Anne de Fontenay (3) nous a donné tous les témoignages possibles du déplaisir de son retardement à l'obéissance, a fait sa retraite, et est plus que jamais dans la volonté de vivre et mourir Fille de la Charité. Elle est partie avec ma Sœur Jeanne Dalmagne (4) pour aller enseigner à Nanteuil (5).

Je crois qu'elle viendra en cette ville aussi vers la fête de la mi-août pour célébrer à souhait cette sainte fête et pour son plus fort affermissement. Priez Dieu pour toutes celles de nos Sœurs qui sont en cette volonté. Je vous avais mandé la grâce que Dieu nous a faite, il y a un mois aujourd'hui (6) ; et aujourd'hui-même nous en avons reçu une autre, qui est, qu'une de nos Sœurs nouvelles venues, est tombée dans la rivière, lavant la lessive à l'Hôtel-Dieu, et par une grâce très particulière de notre bon Dieu elle a été retirée, et après avoir été ce nous a-t-on dit, trois heures évanouie, elle est revenue. Vous voyez, ma chère Sœur, les obligations que nous avons à être fidèles à notre sainte vocation, demandez (pour) moi cette grâce je vous prie.

Lisez cette lettre à notre bonne Sœur Jeanne Baptiste (7) que toutes nos Sœurs et moi saluons, et lui disons, comme à vous, ma très chère Sœur, que je suis en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Je ne sais si votre oncle ne vous aura point écrit ; il m'a mandé * que votre père et belle-mère se portent bien, mais que leurs affaires vont mal. Je crois que ce moulin a été encore une fois ruiné. J'ai prié ma Sœur Turgis (8) de l'aller trouver elle-même, pour en avoir des certaines nouvelles et aussi pour savoir s'ils sont en besoin. Ne vous en mettez point en peine, recommandez-les seulement à Dieu, je vous ferai savoir ce que j'aurais appris et nous en aurons soin. Que votre repos soit au désir de l'accomplissement de la très sainte volonté de Dieu et à travailler à votre perfection.

Je vous aurais déjà envoyé cette lettre, n'eût été que j'attendais les nouvelles que je vous mande*. Ayez soin de votre santé, je pense que vous vous êtes fait saigner pour votre fluxion, je n'y vois point d'autre remède et de prendre souvent des lavements. Bonjour, ma chère Sœur, et à vous aussi, ma bonne Sœur Jeanne Baptiste ; ayez soin l'une de l'autre, tant pour la santé du corps que pour la sainteté de vos âmes.

3. Anne de Fontenay, voir p. 71.
4. Jeanne Dalmagne, voir p. 83.
5. Nanteuil, voir p. 83.
6. Voir p. 75.
7 Jeanne Baptiste l'ancienne : en 1642 à Saint-Germain, puis Richelieu, en 1644 a Issy. En l646 aux Enfants ; jusqu'à sa mort en décembre 1648.
8. Elisabeth Turgis est à la Maison-Mère (voir p. 17).

L. 64 *bis*

à Monsieur Vincent

Ce 6 juillet (1642) (1). Dimanche au soir.

Monsieur,

Notre Sœur Françoise (2) me paraît bien indifférente pour aller à Liancourt (3) ou demeurer ; elle a oublié de vous dire qu'elle est émancipée pour jouir du bien de feue sa mère, et qu'elle a baillé à loyer quelque portion de maison, y a trois ou quatre ans, et que l'on n'en reçoit rien et qu'elle voudrait bien vendre ce qu'elle a au pays. Cela la fait penser de pouvoir donner ordre à ses petites affaires si elle venait avec moi. Je vous supplie très humblement prendre la peine me mander ce que je ferai, et s'il n'y a rien à craindre la laissant, à cause de la proposition que ce bon prêtre lui a faite, quoiqu'il paraisse en son esprit un grand affermissement en sa vocation (4). Il m'est resté en l'esprit quelque crainte que nos Sœurs aient créance * que je ne veuille pas qu'elles parlent de leurs peines, m'examinant sur cela je n'ai su remarquer que deux sujets, l'un que M. Thibault (5), venant ici, en demanda trois ou quatre de sa connaissance, dont la petite Sœur Claude (6) était qui lors ne se pouvait rassasier de parler d'une peine qu'elle avait d'un péché qu'elle avait confessé, je l'avertis de ne lui en point parler, et une autre fois à notre Sœur Louise (7) qui aime grandement à parler et souvent (8) des austérités, je lui dis de n'en point parler, mais de se tenir à la pratique de celles qui lui ont été permises, et que quand elle les interrompait, elle les pouvait reprendre sans en parler, hors cela, Monsieur, je ne sache point avoir donné sujet à aucune de dire que je ne trouve pas bon qu'elles parlent, que si elles s'étaient plaintes d'autre chose, je crois qu'il serait nécessaire que votre charité s'en éclaircît pour mieux faire connaître les esprits des Sœurs.

1. Monsieur Vincent répond sur la même feuille (Coste 11.267).
2. Françoise Noret passe une grande partie de sa vie à la Maison Mère. En 1642 est proposée pour Liancourt. En 1645, est envoyée à Saint Denis. Elle accompagne Louise de Marillac pendant son voyage à Nantes en juillet-août 1646. Elle signe l'acte d'érection de la Compagnie le 8 août 1655.
3. Appelées par le Seigneur de Liancourt, duc de La Roche-Guyon, les Filles de la Charité arrivent à Liancourt vers 1642. Le contrat d'établissement n'est signé qu'en 1645.
4. Mots écrits et barrés par Louise de Marillac : «ne pourriez-vous point la mener et ne la guère tenir là ».
5. Monsieur Thibault (1618-1655), prêtre de la Mission. Est à Saintes en 1644, à Paris en 1646, puis à St-Méen de 1648 à 1655.
6. Claude Brigide voir p. 67.
7. Louise-Christine Rideau, voir p. 158.
8. Mots écrits et barrés par Louise de Marillac : «de ses petites mortifications ».

Il me semble, Monsieur, que ce que je vous ai demandé pour que notre Sœur Turgis occupât ma place utilement pour les Sœurs, m'est venu en l'esprit de quelque petite remarque de ce besoin dont je ne me puis souvenir en particulier, et de ce que M. Portail parle à plusieurs des Sœurs à même temps de faire la retraite, presque à toutes de vœux, et les filles qui ont l'esprit faible et impatient n'ont plus de repos que cela ne soit et remettent à faire bien et me semble que pour disposition à une bonne retraite, elles devraient avant, après s'être un peu détraquées* comme cela arrive souvent, se remettre à mieux faire, et ne leur proposer que dans le temps bien proche que l'on pourra la leur faire, cela nous est un peu plus difficile que aux religieuses à cause qu'il faut en mettre à la place de celle que l'on retire.

Je pense, Monsieur, pour remédier promptement au désordre des Sœurs de Saint-Sulpice si il ne vaut point mieux envoyer dès cette heure ma Sœur Henriette (9), et faire venir la Sœur Catherine pour faire sa retraite et la retenir céans, et différer de faire faire la retraite à ma Sœur Henriette, car je crains que leurs petits désordres continuent ; s'il plaît à votre charité me donner réponse, me pardonner tout ce que je vous mande peut-être mal à propos et me donner votre sainte bénédiction, comme étant, Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante.

L. 65

à Monsieur l'abbé de Vaux

(août 1642).

Monsieur,

N'eût été la créance * que vous étiez aux champs, je n'aurais été si longtemps à vous rendre grâces très humble, comme je fais, de toutes les peines que votre charité a prises pour la bonne Madame Raffy (1), laquelle s'est retirée chez son père et sa mère ainsi que vous lui avez conseillé. Je souhaite de tout mon cœur, Monsieur, qu'elle soit aussi fidèle aux autres avis que votre bonté lui a donnés. J'ai reçu votre chère lettre, vous écrivant, qui me fait souvenir que notre Sœur Magdeleine (2) m'avait mandé que quelques filles se présentaient pour le service des pauvres. Je vous supplie, très humblement, Monsieur prendre la peine de bien sonder leur vocation et la solidité de leur esprit et puis, si vous nous les jugez propres, elles seront très bien venues.

L. 64 bis
9. Henriette Gessaume, voir p. 87.
L. 65
1. Madame Raffy, voir p. 68.
2. Madeleine Mongert, voir p. 46.

Il faut qu'elles soient fortes et saines. Pour la bonne fille malade, je crois, Monsieur, qu'il n'y aura point de danger de la faire user de l'eau, non pas de la plus forte, au cas que son mal ne soit point du poumon ; et je crois, Monsieur, qu'un demi-verre de cette eau avec le jus d'une orange lui ferait du bien, à jeun, y mêlant un peu de sucre, et le soir comme un julep*. Je pense que l'on n'omet pas les fréquentes Petites saignées et particulièrement celle du pied. Je n'écris point à nos sœurs pour ce voyage *, au sujet dont vous me faites l'honneur de m'avertir je n'y manquerai pas, Dieu aidant ; j'écris à notre Sœur Claude (3), je vous supplie, Monsieur, prendre la peine de reconnaître le sujet de ses peines et me faire l'honneur me mander si j'aurai quelque chose à faire en ce sujet. Je vous supplie très humblement, me faire la charité de vous souvenir de mes misères en vos saints sacrifices, me croyant, Monsieur, Votre humble et très obéissante fille et servante.

L. 547

à ma très chère Sœur Claude Brigide
(à Angers)

(vers août 1642).

Ma Très chère Sœur,

Vous m'avez fait grand plaisir de me mander * vos peines ; parlez-en très librement à Monsieur l'abbé (2) ou à Monsieur Ratier (3) en son absence, et croyez qu'elles passeront- mais ma bonne Sœur, tant que Dieu permettra qu'elles durent voyez-les comme sujet que Dieu permet pour vous avancer à la vertu, qu'elles vous servent pour vous humilier, pour vous faire aimer et estimer nos bonnes Sœurs, leur rendre la soumission que vous devez comme étant anciennes à la maison, pour ce qui est du service des pauvres. O ma chère Sœur, aimez bien votre condition que beaucoup de dames voudraient avoir ! Quand je songe au bonheur de vous toutes, j'admire que la Providence vous aie choisies ; faites-en bon usage et contentez Dieu servant vos maîtres ses chers membres, avec dévotion, douceur et humilité, et ne vous mettant pas en peine si vos sens vous disent autre chose, pensez que notre bon Dieu se contente d'un cœur de bonne volonté. Je supplie sa bonté remplir le vôtre de son saint amour auquel je suis, ma chère Sœur, Votre Sœur et servante.

L. 65
Claude Brigide, voir p. 67.
L. 547
1. Claude Brigide voir p. 67.
2. Abbé de Vaux voir p. 23.
3. Monsieur Ratier voir p. 84.

L. 70

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 17 septembre 1642.

Monsieur,

Je ne puis plus tarder à vous écrire, quoique incertaine que vous soyez de retour de vos visites, pour après vous avoir salué très humblement, vous supplier de prendre la peine me donner de vos chères nouvelles, et de l'état de nos Sœurs. Je n'ai point encore pu écrire à autre, je crois, qu'à notre Sœur Magdeleine (1), depuis que votre charité a pris la peine de m'avertir que je le devais faire. Je vous en demande très humblement pardon, Monsieur, et de ce que Monsieur de Marillac (2) ne vous a point rendu ses devoirs, comme il eût fait s'il eût reçu la lettre que je lui écrivis, sitôt que vous prîtes la peine de m'avertir qu'il était à Angers. J'ai été étonnée, le voyant de retour en cette ville, sachant qu'il n'avait point du tout eu de mes nouvelles- je suis souvent dans ces surprises pour avoir très peu d'habitude dans la conversation, j'en ai honte devant Dieu, ne me servant pas de la liberté que je prends avec le monde pour être plus à lui. C'est un de mes plus grands défauts que je vous dis tout véritablement avec espérance que vous me ferez la charité d'en demander pardon pour moi à notre bon Dieu, en l'amour duquel je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante.

P.S.—Messieurs les Pères Administrateurs m'avaient mandé de les servir auprès des fermiers qui ont égard sur la vente du vin ; pour plusieurs raisons je ne l'ai pu faire et une de celles que les dits fermiers m'ont alléguées, c'est qu'ils disent que l'on se sert de cette occasion de la vente du vin des pauvres, pour y en faire passer quantité d'autres. Je ne leur ai pas mandé* cette difficulté, je crains qu'ils ne soient mécontents que cela leur ait été dénié * ; je vous assure, Monsieur, que j'y ai fait ce que j'ai pu.

L. 127

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust,
Fille de la Charité, servant les pauvres galériens.

(vers 1642).

Ma très Chère Sœur,

Il nous faut de bon cœur acquiescer au bon plaisir de Dieu en la disposition qu'il a faite de notre bonne Sœur que je regretterais, si

L. 70
1 Madeleine Mongert voir p. 46.
2 Michel de Marillac le conseiller* au Parlement, petit-fils du Garde des Sceaux ~.

j'osais, mais la volonté de notre grand Maître soit faite à jamais de nous toutes et en nous toutes.

Monsieur Vincent nous a ordonné de la faire enterrer ce soir, après vêpres. Je vous prie d'en faire avertir Monsieur le Curé pour savoir s'il le trouvera bien. Vigiles se diront sur son corps, et mercredi le service.

Il faut, s'il vous plaît, que vous ayez soin d'avoir six torches, de demi livre* pièce, six pointes de demi quarteron pièce. Je pense que vous pourriez bien avoir les six torches de l'Église, et en ce cas il ne faudrait point en acheter.

Il faut aussi quarante bougies pour les Sœurs, de deux liards* pièce. Qu'elle soit enterrée à la place de défunte ma Sœur Michelle. Il faut un cercueil, un chapeau de fleurs blanches et que nos Sœurs de Saint-Nicolas (1) avertissent les Sœurs de Saint-Benoit (1), Saint-Étienne des Enfants, et nous ferons avertir le reste.

Recommandez-moi à Monsieur COMPAING (2). Gardez notre Sœur Françoise (3) jusqu'à ce soir. Mais qu'elle ne porte pas la marmite à cause qu'elle a un petit mal. Je ne sais si je n'oublie rien, vous ferez ce que j'aurai oublie.

Bonjour, ma chère Sœur, vous avez un cirier* à la place Maubert. Envoyez prier Madame METAY (4), elle vous aidera pour tout cela. Je suis de cœur et d'affection, Votre Sœur et servante.

L. 69

à Monsieur Vincent

(août 1642).

Monsieur,

Notre Sœur Jeanne Dalmagne (1) est arrivée de Nanteuil (2) ; la commodité * qui l'a amenée s'en retourne demain, à 8 heures du matin. Je ne sais si elle s'en retrouvera aussi, ou bien si vous jugez à propos qu'elle demeure ici quelques jours ; elle est allée à l'enterrement

L. 127
1. Paroisses de Paris.
2. Monsieur Compaing, vicaire à Saint-Nicolas, de la Communauté des prêtres de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, fondée par Monsieur Bourdoise.
3. Françoise Noret, de la Maison Mère (voir p. 79).
4. Dame de la Charité qui s'occupe particulièrement des réfugiés lorrains.

L. 69
t. Jeanne Dalmagne, née en 1611 à Herblay, Fille de la Charité en 1638, envoyée à Nanteuil en 1642, décédée en mars 1644. L'une de ses lettres à Louise de Marillac est conservée aux Archives de la Maison mère.
2. Nanteuil le Haudoin : demandées par la Marquise de Maignelay, les Filles de la Charité y allèrent en 1642.

de notre Sœur, ce qui est cause que je ne sais ce qu'elle a à nous dire ; peut-être que vous l'apprendrez par cette lettre, qu'elle vous a apportée, et que vous me pourrez mander* de son séjour, Je vous en supplie très humblement, et de me voir devant Dieu demain au saint autel comme, Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante.

L. 71

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 14 octobre 1642.

Monsieur,

J'ai trouvé une lettre de votre charité à mon retour d'un petit voyage, de plus de 15 jours ; je vous dirai, Monsieur, que je suis bien fâchée de ce rencontre * d'affaires à négocier, par les fermiers (1), de ce droit sur la vente du vin, craignant que Messieurs de Saint-Lazare, ne puissent obliger Messieurs les Administrateurs de l'Hôpital, pour les raisons que je leur ai mandées. Je crois que Monsieur Vincent vous aura donné réponse en ce sujet.

Mais quel dessein pouvaient avoir celles de nos Sœurs qui se liaient ensemble ? Que cela me semble fâcheux, et que j'ai de déplaisir de la peine que ces rencontres* peuvent donner à votre charité, à laquelle nous avons toujours de pareilles obligations ; pour aussi l'assistance que vous leur faites donner par Monsieur Ratier (2), que je remercierais par lettre, très volontiers, n'était que je crains de lui donner augmentation de peine. Je supplie notre bon Dieu d'être éternellement sa récompense. Il me semble, Monsieur, que la seconde lettre que vous avez pris la peine de m'écrire me donne un peu de bonne opinion de la Sœur Clémence (3), ce qui me soulage, ne la pouvant pas appeler ici pour deux raisons : l'une que n'étant pas si capable que les autres et ayant servi (les pauvres) trois ans, il ne serait pas raisonnable de l'associer après, avec une autre seule : il faut que le fort soulage le faible. La seconde raison est que c'est à ces Messieurs à nous renvoyer celles qui faudraient (manqueraient), en choses notables, dont Monsieur, je vous supplierais très humblement vouloir prendre la peine d'en être juge. Pour les quatre autres filles je ne pense pas, Monsieur, que nous puissions encore sitôt en envoyer. Il y a bien à dire des quatre, que d'abord l'on nous a demandées, à douze ;

1. Voir la lettre 70 p. 82.
2. Monsieur Ratier, prêtre d 'Angers, chargé par l 'Abbé de Vaux du service spirituel des Filles de la Charité à l'hôpital.
3. Clémence Ferré, voir p. 44.
4. Une lettre des Administrateurs en date du 15 février, demande quatre filles pour la lessive, et une pour remplacer Elisabeth Martin.

et si, au temps que j'y étais, ces bons Messieurs les eussent demandées, la chose eût été plus faisable en ayant mis en d'autres endroits ; néanmoins, je vous puis assurer que nous ferons tout notre possible. Je ne vous puis encore que dire pour les bonnes filles que votre charité a pris la peine de nous proposer, à cause des difficultés qui s'y rencontrent ; sitôt que j'aurai parle à Monsieur Vincent, je vous manderai sa résolution.

Monsieur de Marillac (5) a bien eu du déplaisir de ne point avoir l'honneur de votre connaissance, étant à Angers, dont je crois, qu'il était parti quand la lettre que je lui écrivis en ce sujet y arriva ; s'il y retournait, il réparerait la faute que j'ai faite de ne le pas avertir assez tôt. Si je vous pouvais faire connaître toutes celles que je fais, j'espère tant de votre bonté que vous demanderiez miséricorde pour ma pauvre âme ; Je vous en supplie très humblement, pour l'amour de Dieu auquel je suis, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

L.72

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 9 novembre 1642.

Monsieur,

Voilà la lettre que je pensais écrire à nos Sœurs quand je le vous mandai * et ne le pus faire. Je ne sais si elles la pourront lire ou entendre, et si vous jugerez à propos qu'elle leur soit baillée* ; c'est pour cela que je la vous envoie ouverte, pensant aussi, Monsieur, que si vos affaires ne vous donnent le temps de prendre la peine de la voir que Monsieur Ratier exercera cette charité, avec quantité d'autres pour ce même sujet, qui me rendent son obligée. Et moi aussi, vers vous ; Je ne me lasse point de vous être importune, vous suppliant, pour l'amour de Dieu, que ces pauvres filles tiennent toujours la place que Dieu leur a donnée, en la pure charité que sa bonté a mise en votre âme.

Et comme j'ai été si heureuse d'en ressentir des effets, en mon particulier, j'ose me promettre, Monsieur, que vous avez connaissance de mon état intérieur, et de mes grands besoins pour ce sujet, ce qui me fait très humblement vous supplier de m'aider devant Dieu ; et, si vous ne voulez que je craigne que vous me croyiez incorrigible et trop infidèle de m'avertir pour ce commencement de nouvelle année (1), et de mes défauts, et de ce que vous pensez que Dieu me demande, en l'amour duquel je vous demande la sainte bénédiction et suis, Monsieur, Votre très humble fille et servante.

L. 71
5. Michel de Marillac, voir p. 82.
L. 72
1. Nouvelle année liturgique.

L. 112

à ma très chère Sœur Barbe (1)
Fille de la Charité aux Galériens

(vers 1642).

Ma Très Chère Sœur,

Je supplie Dieu de tout mon cœur être votre consolation dans l'attente où vous êtes de savoir ce que Dieu aura disposé de votre parent.

Il me semble que vous auriez mieux fait de savoir de Monsieur Accar (2) ou de Madame Traversay (3), avant que de faire diminuer la portion des Galériens pour en donner aux autres, à cause que ceux qui les font venir ne s'enquêteront * pas d'où vient leur nourriture pourvu qu'ils en aient.

Priez Dieu pour nous, et me recommandez à ma Sœur Catherine (4) je vous prie, me croyant toutes deux du meilleur de mon cœur, ma très chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée servante.

1643

25 janvier : *Conférence de Monsieur Vincent sur I'imitation des filles des champs.*

14 mai : *Mort de Louis XIII roi de France. Régence d'Anne d'Autriche avec Mazarin comme premier ministre.*

Condamnation de l'Augustinus par le Pape.

1. Barbe Angiboust, voir p. 14.
2. Monsieur Accar, administrateur de la maison dès galériens.
3. Madame de Traversay, voir p. 63.
4. Catherine Bagard, Fille de la Charité vers 1636-1638, partie à Nantes avec Louise de Marillac en juillet 1646. Ses relations avec l'aumônier provoquent d'importantes difficultés communautaires. Rentrée à Paris en août 1647, elle quitte la Compagnie des Filles de la Charité peu de temps après.

L. 75

à Monsieur Vincent

(17 janvier 1643).

Monsieur,

Voilà une lettre de notre Sœur Jeanne d'Issy (1), vous verrez ce qu'elle a fait au sujet de la copie de la quittance que l'on leur demande. Je pense, Monsieur, qu'il serait bien de régler cette affaire au plus tôt. Monsieur le Curé de Baron (2) s'attend d'avoir une fille après la Chandeleur ; et nous, attendons que la divine Providence inspire à votre charité de nous faire avertir ; nos Sœurs qui croient, aussi bien que moi, que ce bien qui nous est si longtemps différé est une punition du mauvais usage que nous avons fait du passé, dont nous avons regret reconnaissant ne pouvoir mieux à l'avenir sans une grande aide de votre charité de laquelle je suis, Monsieur, une pauvre petite fille et très obligée servante.

Du jour (de) saint Antoine.

L. 76

à Monsieur Vincent

[25 janvier 1643].

Monsieur,

Je vous supplie très humblement de me faire la charité que je sache l'heure que vous direz la sainte Messe demain, et de faire la charité à mon fils de prier pour lui, et vous y souvenir de ma très humble supplication. Nous ne saurions envoyer ma Sœur Henriette (1) à Issy à cause qu'elle sera nécessaire à Fontenay (2) pour tenir l'école, notre Sœur qui y demeure ne sachant pas lire.

L. 75
1. Les Filles de la Charité ne restent à Issy que quelques années, environ de 1642 à 1649.
2. Localité près de Senlis.

L. 76
1. Henriette Gessaume, une des premières Filles de la Charité. Dans les premières années, elle est à Paris et ses environs : en 1636, à l'Hôtel-Dieu de Paris, en 1638 à Saint-Germain-en-Laye, en 1643 à Fontenay-aux-Roses, en 1644, à la paroisse Saint-Germain. En juillet 1646, elle est envoyée à Nantes où elle se fait remarquer par sa grande compétence à la pharmacie. Revenue à Paris en novembre 1655, elle sert les pauvres sur la paroisse Saint-Séverin. Louise de Marillac l'envoie faire la visite de la communauté de Chantilly en 1658. En août de la même année, elle part au secours des soldats blessés à Calais. A son retour, elle va servir les galériens.
2. Fontenay-aux-Roses.

Cette bonne simple Sœur, que je vous avais dit avoir la pensée de renvoyer, n'a point de retraite ne la croyant pas capable. Je vous supplie très humblement Monsieur, prendre la peine me dire si je l'y mettrai avec les autres. J'espère que nos Sœurs feront bon usage de l'instruction que votre charité nous a donnée aujourd'hui (3), leur cœur est tout rempli de désir pour cela et souhaiterait bien s'en souvenir toujours ; ce qui me fait vous supplier, très humblement, nous envoyer le petit mémoire des points que vous en aviez ; il me semble qu'il me fera souvenir d'une bonne partie de ce que notre bon Dieu nous a fait dire par votre bouche. Ne serai-je point avant mourir en l'état que Dieu me demande pour son amour ? Faites-moi la charité d'y penser un peu et vouloir avoir connaissance de mes désordres, et que je n'aie pas à ma mort toute la confusion que je mérite pour mes infidélités aux desseins de Dieu, et particulièrement lorsque Dieu me demandera compte depuis que sa bonté m'a fait la grâce, Mon Très Honoré Père d'être votre plus petite fille et plus obligée servante.

P.S. — J'ai oublié de vous demander si j'écrirais l'acte de reconnaissance que je vous ai envoyé sur le dos du feuillet où est l'arrêté du compte, ou bien si ce sera en marge du même feuillet pour qu'il soit compris dans l'arrêté.

Le jour de la Conversion de saint Paul.

L. 77

à Monsieur Vincent

Ce 9 février 1643.

Monsieur,

Madame de Lamoignon (1) et Madame de Nesmond (2) sont venues ici au retour de visiter l'hôpital de Saint-Denis (3), pour lequel elles doivent demander des Sœurs de la Charité, au cas que les religieuses hospitalières n'acceptent les conditions que l'on leur veut proposer. Ces dames, Monsieur, avaient grand désir de vous parler pour vous dire qu'elles ne croient pas que Mgr de Beauvais aille à Saint-Germain, et

L. 76
3. Conférence sur l'Imitation des filles des champs (Coste IX. 79).

L. 77
1. Madame de LAMOIGNON, née Marie des LANDES, épouse de Chrétien de LAMOIGNON, président à mortier* au Parlement de Paris. Dame de la Charité très dévouée à tous (mendiants, prisonniers réfugiés), elle est surnommée *« La mère des pauvres »* par le peuple de Paris. Elle mourut le 30 décembre 1651.
2. Madame de NESMOND, née Anne de LAMOIGNON, belle-sœur de la précédente.
3. L'établissement des Filles de la Charité à Saint-Denis ne se fera qu'en août 1645 (voir p. 135).

que Madame sa sœur les y pourra conduire, au lieu de lui, si vous le trouvez bon. Mais leur plus grande difficulté pour y aller est que l'on leur a dit que Monsieur de NOYERS (4) est à Versailles avec le Roi, et il leur semble que si il n'était à Saint-Germain leur voyage ne serait pas si utile. Elles ne savent pas aussi si elles doivent remercier seulement la Reine, recommandant à Sa Majesté cette œuvre, ou bien la supplier de s'en rendre protectrice. Elles attendront votre avis sur tout cela, avant (de) résoudre leur voyage, et doivent envoyer chez vous demain matin, ou bien, Monsieur, si vous le jugiez nécessaire, votre charité leur donnerait résolution plus tôt.

Monsieur le Curé d'Issy est venu céans*, et après m'avoir parlé d'une charité pour une petite fille, m'a demandé si nous renvoierons bientôt notre Sœur Jeanne. Je lui ai fait entendre que j'attendais que je fusse éclaircie du doute que j'avais que l'on eût dessein de continuer cette charité, et tout simplement je lui en ai dit le sujet (je n'ai rien gâté ce me semble). Il doit parler à Mademoiselle de Montdésirs, et vous dire ce qu'elle désire faire. Il eût bien voulu mettre la faute sur nous, du peu que l'on a donné à nos Sœurs depuis qu'elles sont à Issy. S'il plaît à votre charité prendre la peine me mander* si je tarderai encore de renvoyer notre Sœur Jeanne. Je suis, Monsieur, Votre très humble fille et servante.

L. 78

à Monsieur l'abbé de Vaux
(à Angers)

10 février 1643.

Monsieur,

N'est-il pas temps que je paraisse reconnaissante vers votre charité du véritable bien qu'elle m'a fait en l'instruction d'une pratique qui m'est tant nécessaire. C'est Dieu véritablement, Monsieur, qui m'a parlé par votre bouche en ce sujet, dont la pratique est, ce me semble, le fondement et le soutien et sera la durée de l'œuvre, qu'il semble que sa bonté a commencée. Ce m'est un bien grand sujet d'abaissement pour l'éloignement que ma malice naturelle a à cette manière d'agir, et qui souvent me fait gâter quand je me veux mêler de quelque affaire. Ce n'est pas assez, Monsieur, de m'avoir fait bien connaître le mal, ni de m'avoir enseigné de véritables remèdes. Il faut, s'il vous plaît, m'aider à l'application ce que vous pouvez, par l'aide que je vous demande devant Dieu, pour son saint Amour, et par les avertissements,

L.77
4. Monsieur SUBLET de NOYERS, secrétaire* d'État, était un ami de Michel de MARILLAC, le père de Louise.
5. Mademoiselle de MONTDÉSIR, dame de la Charité d'lssy.

quand votre charité en trouvera les occasions qui, s'il vous plaît, vous seront marquées de la très sainte volonté de Dieu. Si vous saviez que je suis pauvrette, que je serais bien en disposition de le vous faire connaître, si j'en avais le temps. Je supplie Dieu et mon bon Ange vous le faire sentir.

J'ai fait connaître à Madame de MARILLAC (1) la religieuse, votre souhait pour les écrits de feu Monsieur son Père. Je crois, Monsieur que vous serez des premiers à les voir. Il y a fort peu de l'histoire de Job à achever d'imprimer, et l'on commencera par là à tout mettre en lumière. Je crois, Monsieur, que la même lumière que Dieu vous a donnée pour me faire connaître la voie de Dieu sur moi, vous aura servi pour souffrir l'état auquel sa bonté vous avait mis lorsque vous prîtes la peine de m'écrire, et que puisque sa divine Providence a voulu que cette partie de votre lettre ne m'ait paru que longtemps après l'avoir reçue (et ne sais comment cela s'est fait). Vous verrez bien que ce mégarde m'est une défense de vous rien dire en ce sujet, autrement Monsieur, je vous aurais fait paraître trop de hardiesse dans la pensée que j'aurais eue de vous devoir obéir, et mon ignorance en vous obéissant.

Je suis en peine de notre Sœur Claude (2) et de notre Sœur Barbe (3). Ma Sœur Magdeleine (4) m'ayant mandé que souvent elles ont la pensée de se retirer. Je ne sais, Monsieur, si elles vous en parlent ou à Monsieur Ratiers. Je vous supplie, très humblement, si vous le jugez à propos, de tirer leur consentement pour en avertir Monsieur Vincent, qui vous salue de tout son cœur, avec grand ressentiment des grandes obligations que Dieu veut que nous et toutes les filles de Charité vous aient. Nous ne pouvons faire autre reconnaissance que l'offre à Dieu de tous les sujets que votre charité nous en donne, et moi, en mon particulier demander à sa bonté infinie qu'au temps et à l'éternité il prenne en vous son bon plaisir, en l'accomplissement de sa très sainte volonté, en laquelle je suis, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

1. Madame de Marillac, la belle-fille de Michel de Marillac, le garde des Sceaux, entrée au Carmel après la mort de ce dernier. Elle s'occupe de la publication de ses œuvres (voir p. 35).
2. Claude Brigide (voir p. 67).
3. Barbe Toussaint de Suresnes, arrivée à Angers en janvier 1640. Elle rentre à Paris à la fin de l'année 1644. Elle est envoyée à la paroisse Saint-Sulpice en août 1645.
4. Madeleine Mongert (voir p. 46).
5. Monsieur Ratier, voir p. 84.

L. 80

à Monsieur l'abbé de Vaux

10 mars 1643.

Monsieur,

Je pensais qu'il y eût conduite de la divine Providence au retardement* de la lecture de la première lettre de cette année que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et que ce m'était un puissant avertissement de ne point craindre de vous désobéir ne vous faisant point paraître ma témérité. Mais puisque vous le vouiez, Monsieur, je vous dis donc tout simplement qu'il faut attendre en paix que la grâce produise en nous la véritable humilité qui, nous donnant connaissance de notre impuissance, nous la fasse avouer, et volontairement soumettre à souffrir ce que vous appelez infirmité légère, orgueil et sensibilité, sans espérance que tout cela puisse être détruit en nous qui sommes et serons toute notre vie ballottés de telles agitations ; et pour le surplus de ce que vous me faites l'honneur me mander*. J'ai cru, Monsieur, que je devais communiquer à Monsieur Vincent dans la pensée que votre charité aurait besoin de son avis en ce sujet pour le bien du prochain. Si ce n'est de ce voyage* qu'il vous écrit, je crois que ce sont ses continuelles occupations qui l'en empêcheront, car il m'a témoigné le désirer faire. Vous ne voudriez pas souffrir, Monsieur que je vous dise les pensées que votre humilité a produites en son esprit.

Monsieur Constantin (1) a pris la peine de m'apporter lui-même votre chère lettre. Je ne vous saurais dire, Monsieur, la consolation que j'ai eue voyant la ferveur de son cœur pour le saint amour. Il y a sujet de beaucoup espérer de cette âme en la persévérance.

Je vois que la faiblesse des esprits de nos pauvres Sœurs continue et me semble que ce sont fruits du pauvre jardin de ma chétive première conduite. Je n'écris point à ces deux Sœurs (2) qui souffrent cette peine, ne sachant pas, si je le dois faire. Je suis fâchée de la faiblesse que notre Sœur Magdeleine (3) a fait paraître. Je crois Monsieur, que votre charité l'en aura avertie, ce qui me fait ne lui en point parler ; et pour ce qui est de la changer je n'ai point encore su de Monsieur Vincent le temps qu'elles doivent être en charge. Mais j'espère que Monsieur Lambert (4) fera un tour en vos quartiers, et lors Monsieur, vous prendrez la peine, s'il vous plaît, de conférer ensemble de tous leurs besoins.

Je recommande à vos saints sacrifices et saintes prières une affaire d'importance qui paraît avoir bon acheminement pour la gloire de

1. Monsieur Gabriel Constantin, un des Administrateurs de l'hôpital
2. Claude Brigide et Barbe Toussaint, voir p. 90.
3. Madeleine Mongert, voir p. 46.
4. Monsieur Lambert, alors assistant général de la Congrégation de la Mission (voir p. 27).

Dieu ; mais parce que j'y ai intérêt, je crains que les justes sujets que je donne à la divine justice de s'irriter ne s'opposent à sa miséricorde. J'ai confiance en votre charité, ce qui me fait vous être importune, vous assurant que je suis en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur Votre très humble fille et très obéissante servante.

L. 172 bis

à ma Sceur Claude Brigide,
Fille de la Charité (à Angers)

Ce 29 mars (1643).

Ma Très Chère Sœur,

Dieu soit béni de la grâce qu'il vous a faite de faire la sainte retraite, vous devez bien faire état de toutes les pensées et bonnes résolutions que sa bonté vous a données, quoiqu'il vous semble que vous n'ayez rien fait qui vaille. A la bonne heure ! Si vous n'avez pas été satisfaite de vous-même, c'est peut-être une marque que vous avez contenté notre bon Dieu ; je l'en supplie de tout mon cœur. Pour ce qui est de votre désir, conservez-le bien chèrement, ma chère Sœur comme un précieux dépôt que votre cher Epoux vous a donné, dont il vous demandera compte, attendez en paix qu'il veuille l'exécution.

Je me recommande à vos saintes prières et de toutes nos Sœurs et suis en l'amour de Jésus Crucifie, ma chère Sœur, votre très obéissante sœur et servante.

L. 84

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 6 juin 1643.

Monsieur,

J'ai communiqué votre lettre à Monsieur Vincent, qui m'a commandé de vous dire que, comme il honore beaucoup toute la Compagnie des r(éverends) p(ères) de l'Oratoire (1), il ne trouve point d'inconvénient que le Supérieur aide à ces bonnes dames à s'encourager à renouveler leur ferveur, si vous jugez que cela leur soit nécessaire, et que, comme vous êtes sur les lieux, vous n'y prévoyez nul danger. Je n'ai point vu, Monsieur, celui qui m'a apporte la lettre que vous m'avez

L. 84
1. Compagnie de l'Oratoire, fondée par le cardinal Pierre de Bérulle.

fait l'honneur de m'écrire, ce qui est cause que je n'ai su encore apprendre le logement de Madame, votre sœur, que je souhaite de tout mon cœur avoir l'honneur de voir, et de lui pouvoir rendre le service que je dois à son mérite. Je vous supplie très humblement Monsieur si l'on vous parle de Mme Turgis (2), faire connaître qu'elle ne peut pas quitter l'emploi où elle est. Nous en aurions bien besoin de plusieurs autres de la sorte. Je vous demande pardon de ne vous avoir pas rendu réponse pour ces bonnes filles. Il ne me souvient plus de leurs qualités mais comme nous avons besoin que toutes aient des dispositions propres pour notre emploi, il me semblait ne voir pas bien clair en celles-là, et même il me semblait que votre charité en eût quelque doute. Au nom de Dieu, Monsieur n'abandonnez pas nos pauvres Sœurs. Je sais la charité que Monsieur Ratier (3) a pour elles, qui leur sert beaucoup, mais vous êtes père de cet œuvre. Si vous jugez à propos que nous changions notre Sœur Barbe (4), je vous supplie très humblement prendre la peine me le mander. Je suis bien aise que vous sachiez les grandes affaires de Monsieur Vincent j'espère que vous lui ferez la charité d'en avoir pitié et de lui aide ; devant Dieu. Il est toujours le même et j'espère qu'il ne changera pas, et particulièrement Monsieur, à l'égard de l'estime qu'il fait des grâces que Dieu a mises en vous, et que je supplie de tout mon cœur augmenter jusques au dernier moment de votre vie ; vous donnant la créance* que je suis en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille.

L. 85

à Monsieur Vincent

Ce 8 juin [1643].

Monsieur,

Madame Pelletier vient de sortir de céans pour me dire que Monsieur l'abbé Buzais était coadjuteur (1) de Monseigneur l'Archevêque et que aussitôt elle a pensé à mon fils, et sans m'en rien dire elle en a parlé au Révérend Père Emmanuel (2) qui lui a dit de savoir de moi si je voudrais bien qu'il le proposât pour servir mon dit sieur

L. 84
2. Élisabeth Turgis, voir p. 17.
3. Monsieur Ratier, voir p. 84.
4. Barbe Toussaint, voir p. 90.

L. 85
1. Jean François Paul de Gondi, abbé de Buzais, fut nommé coadjuteur de son oncle l'Archevêque de Paris, le 13 juin 1643.
2. Philippe Emmanuel de Gondi, le père du précédent, chez qui Monsieur Vincent a été précepteur. A la mort de sa femme en 1625, il entre à la Compagnie de l'Oratoire. Il meurt en juin 1662.

Buzais, je ne sais si ce serait d'aumônier, ou en quelque autre fonction qui lui serait plus propre- or, comme cela n'est point venu de moi en aucune manière, j'ai pensé, Monsieur, que je ne devais pas négliger de prendre la liberté de vous demander comme je me dois conduire en cela et, si vous jugez la chose faisable, de vous supplier très humblement nous faire la charité de nous y aider. Je crois que si mon fils avait quelque divertissement à la mélancolie qui, à mon avis, lui cause ses peines, qu'elles se dissiperaient ; il m'a toujours paru avoir la crainte de Dieu et la volonté de s'acquitter fidèlement de ce qui lui serait commis. Si vous voulez que j'aie l'honneur de vous parler pour ce sujet, s'il plaît à votre charité prendre la peine me le mander et me croire, Monsieur, Votre très obligée fille et servante.

L. 86

à Monsieur Vincent

Ce 12 juin (1643).

Monsieur,

Mesdames Soucarière (1), de Romilly (2) et Traversay (3) ont été chez vous pour vous dire que Monsieur le Chancelier les a fort bien reçues et averties que pour entrer en possession du château de Bicêtre (4) qu'il faut en parler à la Reine, et faire dresser un brevet* ; elles vous supplient très humblement que ce soit votre charité qui lui en parle, si déjà elle ne l'a fait, et de les avertir par qui elle feront dresser ce brevet*, et qui le doit présenter de Monsieur le Chancelier* ou de Madame de Briennes.

Monsieur le Chancelier* a aussi offert aux dites Dames de donner un arrêt *, pour qu'elles se servent d'une partie de la somme des pauvres petits enfants, pour leurs besoins présents : savoir, quelle somme l'on doit demander, s'il vous plaît de les en avertir.

Les dites Dames craignent que Madame de Lamoignon (6) ait tout gâté, parlant à Monsieur de Nesmond (7) et vous supplie d'en parler

1. Madame de Soucarière, dame de la Charité, fut présidente de la Confrérie de l'Hôtel-Dieu après Madame Goussault.
2. Madame de Romilly, voir p. 220.
3. Madame de Traversay voir p. 63.
4. Le «château» de Bicêtre est un vaste bâtiment construit par Louis XIII pour accueillir les officiers et les soldats invalides. A la mort de Louis XIII le projet fut abandonné et le «château» resta vide. Les Dames de la Charité désirent l'acquérir pour y loger les Enfants Trouvés.
5. Madame de Brienne, dame de la Charité. Son mari est secrétaire* d'État.
6. Le comte de Lannoy, voir p. 73.
7. Monsieur de Nesmond, beau-frère de Madame de Lamoignon, président à mortier* au Parlement.

promptement à la Reine, crainte que Sa Majesté ne soit prévenue de quelque autre, et vous souvenir de lui représenter que le peuple tiendra à grande gratification la diminution que le Roi fera sur le port de grains selon ce que Monsieur de Romilly vous en a déjà dit.

J'ai dit à Monsieur Portail que votre charité nous a fait espérer l'Assemblée pour dimanche, il a trouvé bon de vous proposer le sujet de l'importance d'observer ce qui est dans le mémoire* de la manière de vivre des Filles de la Charité, en faire lecture. Et me semble bien nécessaire de les avertir qu'un bon moyen de s'accoutumer à la pratique, est que chaque Sœur des paroisses et une pour la maison, en rendent compte à toutes les Assemblées, ou toutes, ou une partie chaque fois ; et aussi Monsieur, si vous le jugez à propos vous nous ferez la charité de nous donner à chaque entretien, instruction sur un ou deux, des points de manière de vie. Si vous voulez que nous fassions toutes oraison pour l'Assemblée, s'il plaît à votre charité nous en donner les points, pour que nous les envoyons à nos Sœurs, en les faisant avertir.

J'irai demain de bon matin savoir ce qu'il vous plaira me dire sur tous ces sujets. Permettez-moi de vous supplier de vous souvenir au saint Autel de mes besoins, et particulièrement de celui qui me rend si criminelle devant Dieu, qui m'empêche la confiance entière en sa très sainte Providence et me rend indigne de me dire, Monsieur, Votre fille quoique par sa bonté je la sois, et très obligée servante.

L. 104

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 29 juin (1643).

Monsieur,

Je vous rends grâces très humble de l'avis que vous m'avez donné de la conduite de cette bonne fille d'Angers. Si elle ne s'en veut retourner, nous serons contraints de la laisser mettre en condition, car je ne sache lieu où je la puisse faire mettre, pour les raisons que j'ai fait dire à Madame votre sœur. A l'abord, que je l'ai vue, je me doutai qu'elle ne nous venait pas de votre part et craignis ne la guère garder. Il nous faut des filles qui aient tout à fait désir de la perfection, et je crois que celle-ci a encore un peu le désir de voir et goûter le monde. Il y en a une qui, de son propre mouvement, nous est venue trouver et nous a dit y avoir longtemps qu'elle désire d'être de la Compagnie qu'elle la voudrait préférer à une religion ; et, la connaissance qu'elle me donna tout à coup de sa franchise et bonne volonté, me donna pour elle beaucoup de bonne volonté au sujet de sa demande ; me paraissant capable de pouvoir un jour rendre beaucoup de services à Dieu en cette Compagnie. En faisant parler d'elle à Madame votre sœur, elle en parla en termes qui augmentèrent encore mon affection pour son service ; et

néanmoins, j'ai su depuis que quelques-uns de ses parents la voudraient détourner de son bon dessein, et l'accusent de diminution de son bon désir, quoiqu'elle en parlât hier à notre Sœur Elisabeth (1) tout autrement. Si Dieu nous la veut donner il en saura bien trouver les moyens ; et moi, Monsieur, je vous assure que je l'honorerai et aimerai comme si elle m'était bien proche parente, dans l'espérance que nous pourrons ensemble travailler pour la gloire de Dieu. J'espérais avec joie rendre quelques petits services à Madame du Plessis (2), mais je me crains n'avoir pas cet honneur. Je supplie notre bon Dieu conduire le jugement de son affaire. Je vous supplie très humblement, Monsieur, vous bien souvenir de Monsieur Vincent à vos saints sacrifices : il en a plus besoin que jamais. J'appréhende extrêmement qu'il ne succombe sous le faix. Il a toujours ses fièvres ordinaires et son travail aussi. Je ne sais plus que dire du voyage de Monsieur Lambert (3), je pensais, qu'au retour de Sedan, il dût bientôt aller à Richelieu ; mais je n'y vois point d'apparence ; quand cela sera, il ne manquera pas d'aller à Angers. Je vous supplie, Monsieur, pour l'amour de Dieu, de continuer toujours votre charitable soin pour nos pauvres Sœurs qui ne subsistent, comme elles n'ont commencé, que par votre secours, dont elles et nous, sommes extrêmement obligées à sa bonté de nous avoir fait cette grâce.

J'ai une extrême obligation à Madame du Plessis qui a pris la peine deux fois de venir céans. J'ai si grande confusion que je ne vous le saurais dire de n'avoir aucune adresse pour lui donner preuve de l'affection que j'ai à son mérite. J'ai été si dépourvue d'esprit que je n'ai pas eu pensée de lui donner adresse pour voir les cérémonies du service (4) dit à Notre-Dame, pour le feu Roi, et ne m'en suis aperçue qu'après l'occasion. Je vous remarque cette faute, Monsieur, pour que vous jugiez de là que j'en fais bien d'autres, même pour les aides que je devrais chercher pour mon salut. Je vous supplie très humblement, Monsieur, me faire la charité de m'aider auprès notre bon Dieu en l'amour duquel je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante.

1. Élisabeth Martin est à Paris (voir p. 32).
2. Madame du Plessis, sœur de l'Abbé de Vaux, voir p. 40.
3. Monsieur Lambert (voir p. 27) est allé à Sedan négocier l'établissement des prêtres de la Mission.
4. Le roi Louis XIII est décédé le 14 mai 1643.

L. 96

à Monsieur Vincent

Ce mardi ([avant avril]1643).

Monsieur,

Madame Traversay me manda hier de vous avertir que ce serait pour jeudi que les dames se trouveraient où vous savez, et que Madame la Chancelière y serait aussi (1).

J'ai eu peine de ce que je ne vous pus faire entendre le procédé du Père d'Attichy (2), en la visite qu'il avait rendue à Madame la Duchesse au sujet de mon fils, et qu'il y avait fort longtemps qu'il la projetait sans que j'en susse rien, et que, le trouvant aux Carmélines, où Madame la Comtesse de Maure (3) me fit aller pour son affaire, il me fit reproche, s'enquérant du bien qu'avait mon fils, de ce que je ne faisais rien pour lui. Et Madame de Maure ensemble, me dit que j'avais assez de connaissance à Monsieur de Noyers (4), pour lui avoir déjà parlé. Tout ce que je fis, fut d'écrire deux jours après au Père d'Attichy, et lui mander que tout ce que je remarquais avoir manqué de devoir de bonne mère à mon fils était de ne lui avoir pas fait connaître que feu mon mari avait tout consommé, son temps et sa vie au soin des affaires de sa maison, négligeant entièrement les siennes propres, et que pour réparer cette faute, que je le suppliais, puisqu'il était résolu de s'employer pour lui sans mon su *, qu'il prît la peine de dire à ma dite dame que Monsieur de Noyers me connaissait, pour m'avoir souvent vue chez Monsieur le Garde des Sceaux, de Marillac (5), et que je croyais que votre charité donnerait connaissance de mon fils si on lui en parlait. Devant Dieu voilà tout ce que j'ai contribué en cette affaire, je vous supplie très humblement le croire, ce que je n'eusse nullement fait, sans la rencontre de ces personnes là, inopinee pour ce sujet, et que mon fils ne savait pas seulement.

Je supplie notre bon Dieu vous donner la pensée de sa volonté en ce sujet, et vous faire connaître que j'aimerais mieux mourir que de vous feindre quelque chose, puisque je suis, Monsieur, Votre très obligée servante et très humble fille.

1. Cette lettre fait suite à la lettre 86, voir p. 94.
2. Le Père d'Attichy, jésuite, un des cousins de Louise de Marillac. Ses parents Octavien d'Attichy et Valence de Marillac, morts en 1614 et 1617, laissaient à leurs sept enfants encore jeunes, une situation financière précaire. Antoine Legras et Mademoiselle, se sont beaucoup occupés des affaires de la famille d'Attichy.
3. Anne, l'une des filles de Valence de Marillac a épousé le Comte de Maure.
4. Monsieur de Noyers, un ami de la famille, voir p. 89.
5. Michel de Marillac l'oncle de Louise, voir p. 35.

L. 74

pour bailler à Monsieur Vincent lui-même

(1643).

Monsieur,

Je sus ce que Monsieur Compaing (1) m'avait promis de s'informer, et suis, pour ce sujet, autant affligée que je saurais jamais être. C'est pourquoi je vous supplie pour l'amour de Dieu que je vous puisse parler aujourd'hui, s'il se pouvait céans*, ou bien je vous irais trouver. Il est temps, je crois, de donner quelque remède au mal qui est extrême, et pire que vous ne sauriez penser. J'ai grand sujet de craindre et de désirer que Dieu me tienne et inspire votre charité pour tirer sa gloire d'un si grand mal. Il me semble que je veux bien me soumettre à tout, mais j'appréhende l'Éternité, au nom de Dieu considérez cette affaire comme une grande importance et me faites l'honneur de me croire, Monsieur, Votre très obéissante fille et très obligée servante.

L. 125

à Monsieur Vincent

Ce 19 août (1643).

Monsieur,

Voilà les difficultés qui me sont venues en l'esprit, que vous m'avez commandé d'écrire, j'aurais peine à vous les envoyer, n'était que je crois qu'elles ne nuiront point à l'exécution des desseins de Dieu en ce sujet. Je vous supplie très humblement que je puisse avoir l'honneur de vous parler le plus tôt que vous le pourrez au sujet de mon fils. Je crois cela nécessaire et que votre chanté s'emploie devant Dieu pour ses besoins et en la manière que vous savez. C est sa providence qui vous a donné ce surcroît des peines à toutes les charités que vous avez faites et faites toujours à celle qui est par amour, Monsieur, Votre très humble fille et très obéissante servante.

Les difficultés à demeurer à Bicêtre (1) sont premièrement : l'étendue du bâtiment et grandeur du lieu qui, de plus de deux ans ne saurait être rempli à moitié.

Les grands inconvénients qui arrivent, même dans Paris, quand les maisons ont été habitées par des personnes de mauvaise vie. A plus forte raison les doit-on craindre, là où depuis longues années ça été la retraite de toutes sortes de mauvaises gens, tant dedans le château que dehors, soit jour et nuit.

1. Monsieur Compaing, vicaire à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, voir la lettre 127 p 83
L ; 125
1. Bicêtre, voir p. 94.

Le danger qu'il y a sur les chemins pour les Sœurs, étant obligées souvent d'aller et venir à la ville.

L'impossibilité de porter les enfants au bras, et la grande difficulté à les porter sur des bêtes, tant à cause des terres grasses et mauvais chemins, comme à cause des pluies, grêles et neiges.

Qu'il faudra grande quantité de sœurs, tant à cause des voyages qu'il faudra faire, tant pour les enfants que pour les nécessités de la maison, et nous n'en avons pas tant de propres à cela.

Les dangers qu'il y a que tous ces voyages à faire par les Sœurs ne leur causent beaucoup de détraquement*, soit pour le présent ou pour l'avenir ;

Pour la grande dépense, tant pour mettre le lieu présentement en état pour y loger, comme pour les provisions qui devront être bien plus grandes que ailleurs, cela paraît assez.

La difficulté que les Sœurs se trouvent aux assemblées et puissent venir tous les mois à la maison, et aussi que les enfants y soient visités.

Et s'il s'agissait d'y mettre toutes les Sœurs de la charité, cela me semble serait à grand préjudice à toute la Compagnie, à cause des visites nécessaires des Sœurs qui servent les pauvres de Paris, des exercices qui se font à la maison tant pour les services des pauvres malades que pour les plaies, et instructions de la jeunesse, et surtout pour les communications nécessaires avec les Supérieurs et quelquefois avec les Dames des paroisses.

Que si, nonobstant toutes ces difficultés, il faut y aller, il est nécessaire, au moins tout cet hiver, que deux hommes y demeurent, qu'il y ait tous les jours la Messe dans la Chapelle, où on pourrait faire faire des fonts pour baptiser les enfants, ce qui tirerait les cinquante livres données pour cela.

Serait encore nécessaire d'avoir quelque petite carriole, avec un cheval, pour y porter les enfants, et cela accommoderait beaucoup ; un des hommes la pourrait mener.

Et cela étant, il serait nécessaire de bien faire choix des hommes à cause de la communication des nourrices et Sœurs.

L. 91

à Monsieur Vincent

Ce 16 novembre [t643].

Monsieur,

Madame Traversay et Mademoiselle Viole (1) viennent de partir d'ici et vous saluent très humblement. La dernière m'a dit de vous mander *

1. Mademoiselle Viole : trésorière de la Confrérie de la Charité de l'hôtel-Dieu et des Enfants Trouvés.

que Monsieur son frère l'a avertie que Monsieur l'avocat général lui avait dit savoir de bonne part qu'une personne qui avait servi, voulait demander à la Reine le don des offres des porteurs de blé ; et que s'il prévient ceux qui le doivent demander, les enfants perdront cela. Cette bonne damoiselle a fort désiré que votre charité en fut avertie (2). Madame de Liancourt (3) m'avait dit aussi, Monsieur, de vous parler des pensions des *moines lais* (4) de chaque abbaye, dont elle veut faire proposition à la Reine, pour les estropiés. Si vous jugez qu'elle ne le doive faire vous prendrez la peine, s'il vous plaît, de l'en faire avertir. Et de penser devant Dieu comment je lui pourrai être fidèle en ce que je suis obligée, ne sentant autre direction que ma propre volonté qu'il me semble faire en toutes choses, ce qui m'est un grand empêchement à l'accomplissement de celle de Dieu par laquelle je suis, Monsieur, Votre très obligée servante et indigne fille.

L. 130

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 17 novembre 1643.

Monsieur,

La croyance que j'ai, que vous aurez assez de bonté pour penser que mon retardement * de vous écrire est venu du désir de vous mander* le sentiment de Monsieur Vincent, sur ce que m'avez fait l'honneur me mander, est cause que je ne vous en fais des excuses ; mais bien que je vous dis que, n'ayant eu le temps de lui en faire lecture, il a voulu avoir votre lettre ; et, pour réponse il m'a dit Monsieur, de vous mander qu'il approuve votre pensée qui est de demeurer six mois à Paris et six mois à Angers, pour le moins, en attendant que la Providence en ordonne autrement. Comme aussi Monsieur, il juge à propos, selon ce que vous avez pris la peine me mander*, que l'on change quelques-unes de nos Sœurs, et m'a fait écrire à Monsieur Lambert (1) pour y faire la visite le plus tôt qu'il pourra.

Notre Sœur Madeleine (2) m'a mandé sa bizarrerie ; elles se sentaient toutes de votre éloignement. J'espère, Monsieur, que votre retour rappellera leur ancienne ferveur.

L. 91
2. Cette lettre fait suite à la lettre 86 (voir p. 94) : il s'agit de l'achat du château de Bicêtre pour les Enfants Trouvés.
3. Madame de Liancourt, voir p. 11.
4. Les moines lais : soldats invalides placés dans les abbayes avant la création de l'Hôtel-Dieu des Invalides par Louis XIV.

L. 130
1. Monsieur Lambert (voir p. 27) ne viendra qu'au mois de février 1644.
2. Madeleine Mongert, voir p. 46.

Je m'étonne bien des plaintes de ces bons Messieurs auxquels j'avait écrit, et à vous, Monsieur, il y a bien six semaines. Je crains bien que mes lettres aient été perdues ; il y en avait pour nos Sœurs aussi. Il m'est venu en l'esprit que quelqu'autre sujet mouvait* ces Messieurs à faire des plaintes que toutes les fautes dont ils accusent nos Sœurs, qui à la vérité sont grandes si elles avaient été si mal avisées que de se relâcher jusqu'au point dont elles sont accusées.

Je vous supplie très humblement, Monsieur, continuer votre charité, pour connaître la vérité ; et que, comme Dieu les a longtemps tenues par votre sainte conduite, elles puissent, par le secours que Dieu leur donne en votre retour, rentrer dans leur ferveur première. J'espère cela de la bonté de Dieu et aussi, Monsieur, que votre charité se souviendra de mes besoins, demandant miséricorde pour moi qui suis en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille et servante.

P.S. —J'oubliai, Monsieur, de vous faire les excuses de Monsieur Vincent, et ses très humbles recommandations dont il m'a donné charge. Il est toujours si accablé d'affaires que c'est pitié. Je crois que vous lui faites la charité de prier pour lui.

L. 92

à Monsieur Vincent

De l'hôpital des Enfants Trouvés
Ce jeudi 19 [novembre 1643].

Monsieur,

J'ai fait espérer à Mademoiselle Viole (1) qu'elle vous pourrait demain parler céans * de quelque heure de votre commodité *, et pour cela elle viendra dès le matin, pour ne s'en retourner que sur le soir.

Voilà une lettre que Monsieur Compaing (2) m'a baillée pour vous faire voir me disant que vous saviez bien cette affaire. Je supplie notre bon Dieu vous donner nouvelle, force et santé pour sa gloire et suis, Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante.

1. Mademoiselle Viole voir p. 99.
2. Monsieur Compaing, voir p. 83.

1644

février : *Nouvelle visite de Monsieur Lambert à Angers.*

mars : *Mort de Jeanne Dalmagne, fille de la Charité.*

octobre : *Pèlerinage de Louise de Marillac à Chartres. Consécration de la Compagnie des Filles de la Charité à la Vierge Marie.*

L. 31

à Monsieur Vincent

Ce jeudi 14 janvier (1644).

Monsieur,

Notre bon Dieu veut donc que vous soyez malade, il en soit béni ; mais aussi, veut-il bien que, pour son amour, vous ayez charité de votre corps, comme vous auriez pour celui d'un pauvre ; et si j'osais, mon Très Honoré Père, je vous dirais qu'il le veut absolument. Servez-vous donc de l'occasion, je vous en supplie et de pardonner à la trop grande liberté que je prends, comme intéressée, pour la gloire de Dieu.

Mesdames Traversay, Romilly, Fortia et Viole (1) sont en grande peine sur l'affaire de Mademoiselle Serquemann et étaient venues vous dire Monsieur, que Monsieur Lavocat (2) les a alandées * à la Chambre, où il a fait trouver la dite demoiselle, étant touché que son avis n'avait pas été suivi ; et, persuadé que cette bonne demoiselle avait raison de se plaindre et voulait qu'elle dit à ces dites dames tout ce qu'elle lui avait dit à lui seul.

Premièrement elle dit qu'il fût tenu un conseil de trois dont vous, Monsieur, étiez l'un, Mesdames de Traversay et Romilly, et cela dans un carrosse, auquel vous résolûtes de faire prendre les enfants à la campagne et empêcher M. Pelletier (3) de continuer son aumône. Ce que la dite dame a fait, le dit sieur Pelletier écrivant en la présence de la demoiselle, et attendant réponse qui se dit, elle fut aussi par écrit qu'elle priait son neveu de différer huit jours à bailler l'argent ; cela n'est pas sur l'écriture.

La dite demoiselle étant enquise* qui lui avait dit ce secret, elle a dit parce que vous n'étiez que trois que c'était un ange qui le dirait encore.

Monsieur Lavocat a aussi dit aux dames avoir vu depuis vous, Monsieur, le premier Président qui lui a dit n'avoir point donné créance

1. Dames de la Charité, s'occupant de l'œuvre des Enfants Trouvés.
2. François Lavocat, aumônier du Roi, décédé en 1646.
3. Monsieur Le Pelletier, neveu de Madame Goussault, maître des comptes*.

à tout ce que vous lui aviez dit, et que cette bonne demoiselle lui a dit que vous saviez fort bien le dessein de ces dames, quoique vous lui disiez le contraire, et c'est ce qui fâche Monsieur Lavocat qui dit qu'il faut ne plus parler de prendre les enfants et ne point empêcher les aumônes qu'elle avait pour cela.

Elle a fait grand bruit à monsieur Pelletier, disant qu'elle lui fera rapporter les enfants à sa porte, fait toujours croire qu'on lui a promis la fondation, monsieur le premier Président un hôpital, et que les dames empêchent ce bon œuvre, et se plaint fort de ce que vous ne lui avez pas voulu parler quoiqu'elle vous ait été trouver le jour des Rois avec grande peine, se voyant entièrement refusée de monsieur Pelletier qui lui fit dire qu'il avait ordonné cent livres* pour payer les mois des enfants qu'il entretenait et qu'il n'entendait pas continuer. Elle a été faire ses plaintes se disant beaucoup endettée.

Monsieur le premier Président lui a dit de présenter requête, et qu'il la maintiendrait et que les enfants ne sortiraient pas de sa conduite qu'il ne leur en coûtât pour le moins trois mille livres pour la garantie. Ces bonnes dames croient la réputation de la Compagnie perdue, se fâchent de ce que vous y trempez, et demandent quelque remède à ce mal.

J'oubliais de vous dire, Monsieur, que hier madame Traversay se voyant pressée de donner quelque satisfaction à monsieur Lavocat, pour un peu apaiser la demoiselle, elle envoya dire à madame de Romilly de dire à monsieur son neveu, ce que son bon ange lui conseillerait ; ce matin lui, étant à table, elle lui a dit : Je vous viens dire que vous fassiez pour l'affaire de l'Hôtel-Dieu tout ce que Dieu vous inspirera. Elles m'ont chargée aussi, Monsieur, de vous dire qu'elles croient nécessaire que monsieur Lavocat voie le sieur Pelletier avec quelques dames de la compagnie, mademoiselle Serquemann présente à ce qu'il soit témoin des volontés du dit bienfaiteur qui lui soutiendra n'avoir jamais eu intention de fonder non pas même de toujours continuer. Cela servira à faire connaître au dit sieur Lavocat que les autres choses que la bonne demoiselle a avancées sont plutôt en son désir qu'en un solide sujet d'espérance de fondation. Mais il n'est pas imaginable la créance * que ce bon premier Président a pour cette bonne femme qui est telle que monsieur Lavocat et les mères de l'hôpital sont contraints de dire qu'ils ont besoin d'elle.

L'intention de ces dames en ce pourparler est à ce que monsieur Lavocat puisse assurer ce bon juge de la vérité de cette affaire. Elles vous supplient très humblement, Monsieur, si vous le pouvez, de leur donner demain quelques avis. Si monsieur Pelletier n'était point malade, elles vous eussent proposé qu'il eût été trouver lui-même monsieur le premier Président.

J'espère que notre bon Dieu saura bien tirer sa gloire de cette fâcheuse rencontre* ; je l'en supplie de tout mon cœur, et de vous donner la santé pour ce même sujet.

J'espère de votre bonté être aidée de la participation avec vos

souffrances et saints sacrifices, puisque vous savez notre besoin et que je suis, Monsieur, Votre très obligée fille et très humble servante, Mademoiselle Legras.

L. 32

à Monsieur Vincent

(1644)

Monsieur,

Je vous supplie très humblement, au cas que vous entendiez approuver que Monsieur Lavocat aille trouver Monsieur Pelletier (1), comme je le vous ai mandé, quelles des dames de la Compagnie s'y trouveront aussi ? Ce sont mesdames Traversay et Romilly qui sont le plus sur le tapis ; et ne serait-il pas bon que quelques autres avec elles y fussent aussi ?

Je pense que votre rhume serait bien plus tôt guéri si vous gardiez le lit un peu plus tôt le soir, car, le grand travail, et être debout échauffe le sang. Je supplie Dieu vous inspirer sa volonté en ce sujet et suis en elle, Monsieur, Votre très humble fille et très obligée servante .

P.S.—Ma saignée d'hier m'a presque toute guérie, Dieu merci.

L. 94

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 3 février 1644.

Monsieur,

Je suis en grand soin de ce que vous n'avez pas encore Monsieur Lambert. Le besoin que je crois que nos Sœurs ont, selon ce que votre charité m'a fait l'honneur de m'en avertir, me donne appréhension que votre bonté en ait peine. Il m'a mandé qu'un peu d'indisposition l'empêche d'y aller que au commencement du Carême ; j'espère qu'il n'y manquera pas. C'est ainsi, Monsieur, que la bonté de Dieu permet que tout ce qui se fait en cette petite compagnie reçoive des difficultés. Je crois que ce sont mes misères qui en sont causes. Je suis en doute que mes lettres n'aillent pas jusques à vous ; je vous supplie très humblement, Monsieur, m'en faire certaine. Je vous écris au commencement de l'année et vous mandai le sentiment de Monsieur Vincent, sur ce que vous m'aviez mandé, pour le service spirituel de l'hôpital. Je vous demande très humblement pardon de tant de peines que nous

L. 32
1. Voir la lettre précédente.

vous donnons, n'était la connaissance que j'ai de votre grande charité j'aurais crainte de vous rebuter ; mais, par la grâce de Dieu, je suis bien éloignée de cette pensée qui plutôt me donne celle que, vous regardant comme notre très bon et honoré père, je vois le support cordial des plus faibles enfants sous votre sainte conduite. Je supplie Dieu de tout mon cœur vous en être éternellement récompense, et suis en son très saint Amour, Monsieur, Votre très obligée fille et très humble servante.

L. 95

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 23 février 1644.

Monsieur,

J'ai communiqué la dernière que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire (1), à Monsieur Vincent, lequel n'a su bien entendre, non plus que moi, de quel bénéfice vous avez disposé, si c'est en cette ville ou à Angers. Mais il m'a dit, Monsieur, vous mander* que quelque chose que vous entrepreniez, qu'il croit qu'il en réussira du bien ; et aussi de vous remercier très humblement des deux lettres que vous lui avez envoyées ; vous suppliant de même de l'excuser, s'il ne vous a point fait de réponse. Il loue Dieu, Monsieur, du détachement que vous lui mandez de la chair et du sang, étant un fort moyen pour suivre les maximes de l'esprit de Jésus-Christ. Je crois que vous croyez bien que les très grandes occupations qu'il a, sont la seule cause qu'il n'a pu vous écrire, et à cela j'ajoute l'indisposition continuelle qu'il a depuis plus d'un mois sans laisser pourtant son travail.

Ce que vous m'avez fait l'honneur me mander*, me donnerait un peu de crainte que vous n'ôtassiez au prochain ce que Dieu lui a donné en vous, n'était l'assurance du contraire qu'il me semble que Monsieur Vincent vous donne. Je crois, Monsieur, que vous avez à Angers M. Lambert, je vous supplie très humblement prendre la peine lui donner entière connaissance de l'état de nos Sœurs et aussi de toutes les plaintes contre elles. Faites-moi la charité pour l'amour de Dieu Monsieur, demander à sa bonté, non seulement pour moi, mais pour toutes celles que sa divine Providence appellera en la Compagnie des Filles de la Charité l'esprit que vous leur souhaitez qui est, à mon avis conforme au dessein de Dieu pour les faire subsister. Je le loue de tout mon cœur de vous avoir fait connaître si manifestement comme il a fait, vous préservant ou retirant du péril, qu'il se veut servir de vous.

1. L'abbé de Vaux a écrit le 10 février à Louise de Marillac qu'il désirait se défaire de son bénéfice de l'archidiaconé de Brie au diocèse de Paris.

Que ces grâces particulières doivent avoir de pouvoir sur un cœur qui aime !

J'ai à vous demander toujours quelque charité : un besoin très grand d'une personne (2) qui me touche, me presse de vous supplier de vous en souvenir au saint Autel. et mon devoir accompagné de désir, m'oblige de vous supplier de me croire en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

L. 98

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 21 mars 1644.

Monsieur,

Je vous ai très grande obligation d'avoir pris la peine de me donner des nouvelles du voyage de Monsieur Lambert que nous savions seulement être de retour, mais rien de ce qu'il a fait à Angers. Dieu soit béni, Monsieur, du bien que vous en espérez ; et moi, parlant en personne de peu de foi je dis que je crains, à cause de votre absence, que je crois certaine, qu'il n'en aille pas ainsi. Je vous supplie très humblement, Monsieur, s'il y a moyen de leur faire entendre l'obligation qu'elles ont d'avoir créance* et soumission à la personne que votre charité aura jugé qui leur sera propre ; et si besoin est, Monsieur, avant que vous quittiez le pays et avant leur en parler, que Monsieur Vincent leur ordonne cette soumission, vous prendriez s'il vous plaît la peine nous mander son nom, et je crois qu'il voudra bien leur faire écrire pour leur ordonner d'exécuter entièrement les avis que vous aurez pris la peine de leur donner. Comme cette œuvre a eu la bénédiction en son commencement, de s'établir par votre moyen, je crois aussi, Monsieur, que notre bon Dieu veut qu'elle se maintienne encore par la même voie. J'ai fait savoir à Monsieur Vincent ce que vous m'avez fait l'honneur me mander des deux bons ecclésiastiques qui ont dessein de se donner à Dieu pour la Mission. Il m'a dit de vous mander*, Monsieur, qu'il approuvera ce que vous ferez et que tout ce qui leur viendra de votre part sera bien venu, sans vous prescrire autre manière pour leur conduite que celle que Dieu vous inspirera. Vous me faites une grande leçon, Monsieur, de souhaiter que Dieu change en croix les sujets auxquels vous pouviez espérer de la satisfaction, qu'il me semble, Monsieur, que c'est un moyen puissant pour épurer nos intentions dans les voies inconnues. Faites-moi la charité de me demander cette grâce à notre bon Dieu, je vous en supplie très humblement, par son saint amour auquel je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante.

L. 95
2. Il s'agit de son fils Michel.

L. 39

à Monsieur Vincent

(vers mars 1644).

Monsieur,

Il y a plus d'un mois que nous sommes averties que Monsieur l'abbé de Vaux doit venir en cette ville au commencement du mois de mai, et qu'il est nécessaire qu'il ordonne d'un Directeur pour nos Sœurs (ce qu'il n'a fait avant que je vous aie fait toutes ses propositions) avant qu'il parte, et que le changement des Sœurs soit fait.

Mon peu d'expérience et de capacité empêchent que je ne puis donner sujet à votre charité de prévoir aux dangers où je vois souvent toute la Compagnie de périr petit à petit plutôt que s'établir, ce qui me donne souvent les pensées d'Agar sur la crainte de la mort de son fils pour ne le voir périr ; mais plus justement qu'elle, puisque ce sont mes péchés qui sont cause de tous les désordres. Je vous demande très humblement pardon de la surcharge de peine que je vous donne ; si je ne pensais que c'est la volonté de Dieu, j'essaierais de voir en paix tous ces dangers, je supplie sa bonté y remédier et votre charité croire toujours que je suis, Monsieur, Votre très humble fille et très obligée servante.

L. 97

à notre très chère Sœur la malade
(Jeanne Dalmagne (1) à Nanteuil)

(mars 1643.

Ma Très aimée Sœur,

J'adore de tout mon cœur l'ordre de la divine Providence sur la disposition qu'il semble qu'elle veuille faire de votre vie ; si c'est la très sainte volonté de Dieu de retirer votre âme, son saint nom en soit béni ; il sait le regret que j'ai de ne pouvoir vous assister en ce dernier acte d'amour, que je, crois que vous ferez, de donner votre âme très volontiers au Père Eternel, avec désir qu'elle honore l'instant de la mort de son Fils. Notre bonne Sœur Élisabeth2 vous va assurer de l'affection de toutes nos Sœurs et du désir que vous vous souveniez d'elles dans le Ciel, quand Dieu vous aura fait miséricorde, notre Sœur Anne-Marie particulierement, qui dit avoir grand regret de ne pouvoir vous rendre les derniers services. Souvenez-vous donc ma Très Chère

L.97
1.Jeanne Dalmagne, voir p. 83.
2. Elisabeth Martin ~,ors à Paris, voir p. 32.

Sœur, des besoins de la pauvre Compagnie, en laquelle Dieu vous a appelée ; servez-lui d'avocate auprès de sa bonté à ce qu'il lui plaise accomplir ses desseins sur elle ; et si sa bonté le vous permet, priez nos bons anges de nous aider. Bonsoir, ma Très Chère Sœur, je supplie de tout mon cœur Jésus Crucifié, vous bénir de toutes les vertus qu'il a pratiquées sur la Croix, et suis en son très saint amour, ma Très Chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 99

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Le 19 avril 1644.

Monsieur,

J'ai communiqué celle que votre charité m'a fait l'honneur de m'envoyer à Monsieur Vincent, lequel trouvera toujours très bon l'ordre que vous laisserez à nos Sœurs de l'hôpital ; et que, pour les confesseurs, il approuve votre sentiment pour Monsieur Ratier (1),lequel, selon votre avis, leur pourra permettre, aux autres, les confessions extraordinaires dans les temps que vous jugerez à propos qu'elles en fassent. J'espère, Monsieur, que votre charitable soin, depuis votre séjour plus arrêté à Angers, leur aura servi à leur donner la volonté d'acquérir les vertus qui leur manquent, et que vos saintes prières les obtiendront pour elles.

Notre bonne Sœur Elisabeth (2) est demeurée malade ; cela est cause, Monsieur, que nous ne la saurions envoyer, mais en sa place nous enverrons ma Sœur Turgis (3) pour trois mois ; je crois que cela suffira, et nous rappellerons nos Sœurs Barbe, Geneviève, Clémence et ma Sœur Magdeleine (4), pour être parmi nous le temps que ma Sœur Turgis sera là. J'espère que les Sœurs (5) que nous enverrons à la place de celles que nous appellerons, partiront au plus tard au commencement de la prochaine semaine et que votre charité, continuant de s'exercer en ce sujet, prendra la peine de faire disposer Messieurs les Pères Administrateurs à cette manière de changement, leur promettant que cela leur donnera plus de satisfaction, espérant que les pauvres en seront mieux servis selon leurs désirs. Je vous assure, Monsieur, que

1. Monsieur Ratier (voir p. 84) va assumer le rôle de directeur des Filles de la Charité pendant la longue absence de l'Abbé de Vaux.
2. Elisabeth Martin (voir p. 32).
3. Elisabeth Turgis (voir p. 17).
4. Barbe Toussaint, Geneviève Caillou, Clémence Ferré, et Madeleine Mongert.
5. Françoise Claire (voir p. 118) et Catherine Huitmill (voir p. 118).

pour ce sujet, nous tirons avec peine notre Sœur Turgis d'auprès les petits enfants, où elle est très nécessaire pour la grande intelligence qu'il faut avoir en telle affaire.

Notre bon Dieu veuille renouveler les bénédictions que déjà il a données au commencement de cette œuvre pour sa gloire, et qu'il ne nous soit point reproché un jour que votre travail a été en terre ingrate. J'ai douleur, pour nos Sœurs, que vous quittiez Angers, et consolation que c'est Dieu qui vous appelle en cette ville, dans l'espérance que c'est pour quelque bien ; mon intérêt s'y mêle un peu, je vous l'avoue mais je crois que Dieu le veut bien, puisque c'est en l'amour de Jésus Crucifié que je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille et servante.

L. 100

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 28 avril 1644.

Monsieur,

J'espère que la divine Providence vous aura retenu à Angers pour que les besoins de nos Sœurs soient réparés aussi avantageusement que leur établissement a été fait par la bénédiction de votre charitable conduite. Je prends la liberté de vous les adresser comme à leur Père à ce que vous ayez agréable de leur donner l'ordre qu'elles doivent tenir pour entrer dans l'hôpital. Je crois, Monsieur, que vous aurez pris la peine de faire entendre à ces Messieurs que ces filles nouvelles, que nous enverrons, ne vont que pour leur plus grande consolation renouveler la ferveur des premières, pour mieux servir les Pauvres ensemble. Je leur écris à même fin. Notre Sœur Turgis vous montrera le mémoire de l'ordre qu'elle doit tenir, tant à son entrée dans l'hôpital que pour le changement de tout ce qui est nécessaire, au cas que vous le jugiez ainsi à propos ; et si vous trouvez plus convenable d'en user autrement elle a ordre de vous obéir en tout.

Les Sœurs que Monsieur Lambert (1) nous a mandé être nécessaires de retirer sont : ma Sœur Barbe, ma Sœur Geneviève et la Sœur Clémence (2) ; nous n'en enverrons que deux à ce que la troisième demeure pour le retour de ma Sœur Turgis, et la troisième qui nous reste ici, accompagne le retour de ma Sœur Magdeleine (3), ou autre pour occuper la place de ma dite Sœur Turgis (4) que vous aurez agréable, s'il

1. Après la visite de la maison, qu'il a faite en février de cette même année.
2. Barbe Toussaint, Geneviève Caillou, Clémence Ferré.
3. Madeleine Mongert qui va pour quelques mois à Paris, voir la lettre précédente.
4. Elisabeth Turgis vient pour trois mois pendant l'absence de Madeleine Mongert.

vous plaît, Monsieur, d'avertir de tout ce qu'elle aura à faire et aussi de disposer les Pères à son retour. Vous enverrez, s'il vous plaît les deux Sœurs qui sont les plus pressées de renvoyer. Je supplie notre bon Dieu que toutes les charités que vous avez exercées en ce sujet attirent sur elles les bénédictions dont elles ont besoin pour la perfection que Dieu leur demande et que les prières qu'elles et nous sommes obligées de faire à notre bon Dieu pour vous être un peu reconnaissantes, lui soient agréables. Je ne sais, Monsieur, si deux lettres que je me suis donnée l'honneur de vous écrire vous auront été rendues, par lesquelles je vous priais de la part de Monsieur Vincent de pourvoir de directeur (5) avant leur partement. Je vous en supplie encore, Monsieur, et de me faire l'honneur de croire que je suis en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très obéissante fille et très humble servante.

L. 180

à Monsieur l'abbé de Vaux
(à Paris)

(vers mai 1648).

Monsieur,

Dieu veuille que notre Sœur qui porte la présente ne vous trouve pas parti, que je puisse avoir avant de vos nouvelles, et qu'elle m'en puisse apporter d'une parfaite santé. Voilà un peu de conserve que je vous envoie, Monsieur, dont l'usage vous sera, je crois, encore meilleur que les tablettes que je vous avais dites.

Je crois que vous n'avez point eu nouvelles de ces Messieurs d'Angers, et que la Providence l'a permis, car nous aurions eu grande peine à leur donner des filles pour le présent (1). Je supplie Dieu que votre voyage soit heureux, et suis en son amour, Monsieur, votre très humble et obéissante servante.

P.S.—J'ai dit à Monsieur Vincent que vous aviez pris la peine d'aller chez lui pour lui parler de votre affaire, dont je lui ai dit l'état dernier que vous m'avez fait l'honneur me dire. Il m'a témoigné être fâché de ne vous avoir parlé. Je ne vous saurais dire si c'est qu'il ait dissentiment de ce que vous vous défaites de l'Archidiaconé ou si c'est la manière de traiter (2).

L. 100
5. C'est Monsieur Ratier qui a été choisi.
L. 180
1. Depuis 1642, les Administrateurs de l'hôpital d'Angers demandent 4 filles supplémentaires. Cette demande ne sera satisfaite qu'à la fin de l'année 1648.
2. Voir la lettre 95 p. 105.

L. 142

à mes très chères Sœurs Barbe et Marie (1)

Ce jour Saint-Jean (24 juin 1644).

Mes Très Chères Sœurs,

Dieu soit béni de la force et du courage qu'il vous donne en tous vos travaux, vous faites de merveilleux exploits. Vous ne nous avez point mandé * si vous avez donné charge * que l'on rapporte cette fille que Mme Sangé a payé les nourritures. Il me semble que vous n'avez pris le chemin qui vous avait été proposé. Sitôt que je saurai la résolution des Dames, je la manderai* à ce bon greffier qui est si charitable. Ne manquez pas, je vous prie, de renvoyer tous les enfants que vous trouverez qui marchent bien tout seuls, et de faire sevrer ceux qui sont au-dessus de dix-huit mois.

Monsieur Vincent a vu vos lettres, mais il n'approuve pas la qualité de Révérende Mère. Oh ! mes Sœurs, ce n'est pas à nous qu'il faut user de ces termes, c'est pourquoi je vous prie de parler plus simplement.

Les dames sont d'avis que l'on vende les hardes * qui sont saisies, mais qu'on les tienne toujours saisies jusqu'à ce que l'on sache ce que sont devenues ces deux enfants, je le manderai à ceux qui faut. Je vous prie de vous conduire le plus doucement que vous pourrez vers toutes les pauvres gens que vous rencontrerez de cette façon là.

Mandez-nous de vos nouvelles le plus souvent que vous pourrez et me croire en l'amour de Notre-Seigneur Crucifié, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Vous n'aurez que faire d'aller à Nanteuil, si cela vous détourne, parce que ma Sœur Andrée est venue qui nous en a dit des nouvelles.

L. 286 *bis*

à Monsieur Vincent

Ce jeudi 30 juin (1644).

Monsieur,

Je vous demande très humblement pardon de vous être importune ; mais la crainte que j'ai d'offenser Dieu d'être plus longtemps sans communier, ne le pouvant, que je n'aie eu l'honneur de vous parler, fait que je prends cette liberté de vous en avertir ; vous suppliant, pour l'amour de Dieu, de croire que j'ai fait ce que j'ai pu pour passer sur la crainte que me tint hier de communier. Vous savez que cela ne m'est pas ordinaire et que je suis, Monsieur, Votre très obligés et très indigne servante.

L. 142

1. Barbe Angiboust et Marie Daras qui visitent les enfants placés en nourrice. L'adresse et une partie de la lettre ont été écrites par Jeanne Lepintre.

L. 355

(à une Sœur Servante) (1).

(1644).

Ma Chère Sœur,

Vous m'avez envoyé une très affligeante lettre ; néanmoins vous m'avez fait grand plaisir. Je ne doute point que vous n'ayez grande peine de voir des esprits si peu soumis. Il faut bien que je n'aie pas tout su dès le commencement. Je sais que nous sommes tous fautifs et moi plus que pas une. Mais le support que nous nous devons, nous doit empêcher de regarder le faible de nos Sœurs, si ce n'est pour les aider.

Je vous estime bien heureuse de pouvoir être aidée des saints avis de Messieurs vos Directeurs : ce qui a donné bénédiction les premières années, ça été la soumission et obéissance que nos Sœurs y ont exercées. J'espère, ma chère Sœur, que votre patiente douceur remettra tout, et que vos exemples y fera vivre l'esprit de la Compagnie qui est celui de Notre (Seigneur).

L. 104 *bis*

aux Sœurs (d'Angers)

Ce 26 juillet (1644).

Mes Très Chères Sœurs,

Je ne puis plus vous celer* la douleur de mon cœur causée par la connaissance que l'on m'a donnée qu'il y a beaucoup de choses à désirer en vous. Et quoi, mes pauvres Sœurs, faut-il que notre ennemi prévale sur vous ? Où est l'esprit de ferveur, qui vous animait au commencement de votre établissement à Angers, qui vous donnait une si grande estime de Messieurs vos directeurs : que leurs avis étaient des arrêts, ne manquant jamais à les suivre avec le respect et estime que vous deviez. N'est-ce pas contre toute raison, si vous trouviez quelque chose qui s'opposât à leur conseil et ordonnance ? Je dis tant des Supérieurs spirituels que temporels. Où est la douceur et charité que vous deviez si chèrement conserver pour nos chers Maîtres, les pauvres malades ? Si nous nous éloignons tant soit peu de la pensée qu'ils sont les membres de Jésus-Christ, infailliblement ce nous sera un sujet de diminuer en nous ces belles vertus.

Serait-il possible que quelque attache aux créatures vous mît en danger de perdre ce cher trésor de votre vocation ! Prenez-y bien garde mes chères Sœurs, ce danger là est invisible, comme aussi ne s'aperçoit-on pas des vanités qu'il peut y avoir sous ces pauvres habits et viles coiffures si l'on n'y prend pas garde ; sous apparence de

L.355
1. Lettre inachevée, sans adresse, ni signature. Elle est peut-être le début ou un brouillon de la lettre suivante.

propreté et netteté l'on fait de grandes fautes en ce sujet. Je ne veux pas croire que pas une de vous, mes très chères Sœurs, donniez entrée a aucune pensée contraire à votre sainte vocation, ni que, en ce sujet, vous eussiez pensée d'aimer a parler aux personnes qui vous pourraient nuire à la pureté de l'amour que vous devez avoir pour Dieu, qui est jaloux des âmes qu'il appelle à son saint service ! Que si quelques-unes avaient quelques petites atteintes de cette passion, ô mes très chères Sœurs, ne laissez pas croupir cette vipère dans votre sein, découvrez les pensées de votre cœur a la personne que Dieu vous a donnée pour directeur qui est celui que Monsieur l'abbé de Vaux vous a donné

Dieu ne manquera pas à vous donner la satisfaction et aide qui vous sera nécessaire en ce sujet.

Renouvelez-vous donc, mes chères Sœurs, en vos premières ferveurs, et commencez par le véritable désir de plaire à Dieu, vous souvenant qu'il vous a conduites par sa Providence au lieu où vous êtes, et unies ensemble pour vous aider l'une l'autre à vous perfectionner. Mais pour accomplir son divin dessein, duquel votre salut dépend, il vous faut avoir une grande union ensemble qui fera que vous aurez un grand support l'une de l'autre, c'est-à-dire que vous ne trouverez rien à contredire lorsqu'il vous sera donné avertissement de vos fautes ou de ce que vous devez faire. Et aussi quand vous verrez en l'une ou en l'autre quelque défaut vous l'excuserez. Mon Dieu, mes chères Sœurs, que cela est raisonnable puisque vous faisons souvent de pareilles fautes, qu'il nous est bien nécessaire que nous soyons excusées. Si notre Sœur est triste, si elle est un peu chagrine, si trop prompte, si trop lente, que voulez-vous qu'elle y fasse, c'est son naturel. Et quoique souvent elle s'efforce à se surmonter, néanmoins elle ne peut pas empêcher que les inclinations ne paraissent souvent. Et une Sœur qui la doit aimer comme elle-même, se devra-t-elle fâcher, l'en rudoyer, lui en faire pire mine ?

O mes Sœurs, qu'il faut bien s'en garder, mais ne pas faire semblant de vous en apercevoir, ne pas contester contre elle, pensant que ce sera bientôt à votre tour que vous aurez besoin qu'elle-même fasse le semblable à votre égard. Et ce sera cela, mes chères Sœurs, être vraies Filles de la Charité, puisque la marque de la charité en une âme, est, avec toutes les autres vertus, de supporter tout- faites aussi une grande estime de ce que Dieu vous fait dire par celle qui vous tient lieu de Supérieure qui elle soit ; en un temps ou en un autre.

Et quand l'obéissance vous en change, il ne se faut plus souvenir de la manière dont la précédente vous gouvernait, mais suivre en tout les avis de celle que vous avez présentement ; si ce n'était qu'elle vous voulut faire contrevenir a vos règlements et manière de vie qui vous a été prescrite, ce qui, j'espère, n'arrivera jamais si nous sommes fidèles à Dieu. Je ne me lasserais jamais de vous entretenir, auprès de notre bon Dieu, tant j'ai de désir que vous vous rendiez agréables à sa bonté. Il se fait tard, je vous prie de prier pour toute la famille qui est céans * de plus de trente-cinq.

Nos deux Sœurs Barbe et Marie Daras (1) sont arrivées en bonne santé, Dieu merci, de la visite de tous les Enfants Trouvés en nourrice où elles ont été justement six semaines. Remerciez Dieu de la grâce que sa bonté nous a faite en elles. Je ne sais où est Monsieur l'Abbé de Vaux. Ma Sœur Turgis (2), je vous supplie m'en donner des nouvelles et le très humblement saluer s'il est a Angers ; dites-lui que j'ai cru longtemps qu'il était à Paris et encore ne sais-je. Ce me serait un grand déplaisir si il se retirerait si fort que nous n'eussions pas l'honneur de le voir. Recommandez-nous, je vous prie, bien humblement à Monsieur Ratier (2) et tous les autres que vous savez ; comme aussi aux Dames. Croyez-moi toutes, mes Sœurs, ce que je suis de tout mon cœur en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très humble Sœur et servante.

L. 105

à ma très chère Sœur Turgis,
sœur de la Charité, servante des pauvres malades
de l'hôpital Saint-Jean, à Angers

Ce 24 août (1644.)

Ma Très Chère Sœur,

Je suis bien en peine, si vous avez reçu une lettre que je vous écrivais à toutes en général, que j'adressais à Mademoiselle la Franchandière. Je vous prie me le mander. Le principal sujet était pour vous témoigner le déplaisir que j'ai de voir la mauvaise disposition de nos Sœurs et la désunion qui paraît entre vous.

Je suis aussi bien étonnée d'entendre que pour de petites contradictions il y en ait qui laissent entrer en leur esprit la pensée de désirer venir à Paris avant que l'obéissance les y appelle. Oh ! mes chères Sœurs, il y a grand sujet de dire qu'elles ne savent ce qu'elles demandent. Eh bien, vous avez un peu de peine quand Messieurs les Pères ‘ vous mortifient devant vos Maîtres qui sont les pauvres, ne leur en donnez point de sujet, et faites si bien qu'ils ne trouvent rien à redire ; et si quelquefois vous pensez ne point avoir failli, ou que quelques-uns de ces Messieurs vous reprennent trop rudement à votre gré, et que vous pensiez que cela vous discrédite auprès des malades humiliez-vous, en souffrant patiemment, et après, en particulier, dites-leur vos raisons, et les suppliez de vous avertir de vos fautes. De la

L. 104 bis
1. Voir la lettre précédente.
2. Élisabeth Turgis à Angers pour trois mois.
3. Monsieur Ratier qui remplace l'Abbé de Vaux pendant son absence.
L. 105
1. Pères des Pauvres, les Administrateurs de l'hôpital.

sorte, je vous assure, mes Sœurs, qu'il n'y a pas une de nos Sœurs qui ne s'estimassent très heureuses d'être en vos places.

Je vous prie donc, ma chère Sœur, de donner la première exemple de la vertu que je souhaite en toutes. J'ai vu la petite aversion que vous me mandez d'une de nos Sœurs. O mon Dieu, il faut bien que votre charité en ait grande compassion et support ; ne savez-vous pas bien que pour l'ordinaire cela est dans les sentiments naturels et que nous n'en sommes pas les maîtres ; mais c'est à ceux qui sont en charge à essayer et les aider à sortir de cette peine sans qu'elles s'en aperçoivent ; il ne faut pas que nous soyons si tendres de nous mettre en peine si l'on ne nous parle pas, si l'on ne nous fait pas bonne mine mais essayez de gagner les cœurs par le support et cordialité.

Enfin ma chère Sœur, celles qui ont soin des autres doivent ne songer non plus à leur propre satisfaction que si elles étaient insensibles. Dieu soit béni du soulagement de la peine de notre Sœur Brigide (2), si elle sait que vous l'aviez sue, avertissez-la bien d'éviter tous les dangers de retomber en une pareille, comme est la trop grande familiarité et l'affection à la curiosité.

Je ne pense pas que Monsieur Vincent rappelle pas une de nos Sœurs à votre retour. Elles le devraient plutôt craindre que désirer ? Qu'elles ne pensent qu'à se perfectionner en leur condition, qui est si haute et si agréable à Dieu et qui à tout moment leur fournit occasion de lui rendre service. Je vous prie, ma Sœur, que l'on porte grand respect à Messieurs les confesseurs, que les Sœurs n'en parlent point jamais ensemble que de cette sorte ; que l'on ne s'en menace point les unes les autres et même ma bonne Sœur, je crois qu'il n'est pas à propos que vous leur pariiez d'elles. Laissez à la conduite de la divine Providence à les faire connaître, n'était une notable nécessité ; et si vous pensez qu'elles ne font pas de même et que peut-être elles se pourraient plaindre de vous, laissez à Dieu votre justification.

Quand quelqu'une aura répugnance à parler à M. le Directeur (3), passez cela, sans faire semblant aux autres que vous l'apercevez, et l'excuser vers elles, et ne permettez pas que l'on en parle ensemble, non pas d'autorité et rudesse (non plus qu'en toutes autres occasions) mais détournez adroitement le discours, et puis lui parler en particulier j'entends à la Sœur. Je sais, ma chère Sœur, qu'il y a beaucoup de peine à nous bien acquitter de nos charges, mais Dieu qui nous les a données ne nous déniera pas sa grâce, et pour l'obtenir humilions-nous bien fort ; par une sainte défiance de nous-mêmes et une grande confiance en sa bonté qui nous fasse tout bonnement lui demander ce qu'il veut que nous donnions à nos chères Sœurs que nous devons regarder comme ses chères créatures et servantes. Je ne vous sais que dire des personnes que vous proposez qui désirent être de notre

2. Claude Brigide, voir p. 67.
3. Monsieur Ratier, le directeur spirituel, voir p. 84.

Compagnie, si non que j'appréhende grandement les esprits de ces quartiers là ; et puis il ne nous en faut plus que de très propres à la Compagnie, tant pour les forces du corps que celles de l'esprit. Informez-vous en encore bien exactement et puis vous nous en écrirez ; de même il ne faut pas, s'il y a moyen qu'elles passent trente ans et en avoir connaissance, s'il se pouvait dès le berceau.

Nous avons lieu à remercier notre bon Dieu de la grâce qu'il nous a faite de nous redonner Notre Très Honoré Père, Monsieur Vincent, qui a été fort malade et en danger ; je vous prie que nos Sœurs fassent quelque dévotion pour cela. Saluez de ma part Monsieur Ratier, et tous les autres, et nos chères Sœurs que j'embrasse de tout mon cœur, leur souhaitant la perfection de sainte Jeanne et sainte Catherine de Sienne comme à vous de qui je suis, en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L. 107 *ter*

à Monsieur Portail (1)

Ce 9 septembre (1644).

Monsieur,

Pourvu que Monsieur Vincent ne croie point que c'est moi qui lui ai envoyé ce bon Monsieur Boëtte ; je vous prie de l'assurer que c'est un très homme de bien et qu'il y a grande charité de lui procurer ce qu'il désire ; il est assez riche, mais fort incommodé pour quelques années. J'ai oublié à vous dire que j'espère bien du bien des filles de Sedan, c'est pourquoi, Monsieur, si vous le jugez à propos, Monsieur Gallais (2) peut nous envoyer celle qu'il propose ; nous n'avons plus les deux d'Argenteuil. Le voyage d'Angers prêt à résoudre pour le retour de ma Sœur Turgis (3), ce qui me fait vous supplier, Monsieur, que je ne perde point l'occasion de parler à Monsieur Vincent, et pour

1. Monsieur Antoine Portail, né le 22 novembre 1590 à Beaucaire, près d 'Arles en Provence. Premier compagnon de Monsieur Vincent, il figure dans le contrat de fondation de la Congrégation de la Mission passé le 17 avril 1625. Monsieur Vincent l'a en grande estime et lui confie à plusieurs reprises des missions importantes. En 1642, a est nommé directeur des Filles de la Charité. En 1646, il visite les maisons de l'Ouest de la France : Le Mans, Angers, Nantes puis il part à Rome. En revenant en mai 1649 il s'arrête à Marseille et rejoint Paris en septembre. En 1655, u visite les maisons dans le Nord et l'Est de la France ; Sedan, Brienne, Montmirail. Il meurt le 14 février 1660.
2. Monsieur Gallais, né en 1615, entré dans la Congrégation de la Mission en 1632. n est à Sedan depuis 1643. Après un séjour à Crécy (1644-1645) il est envoyé au Mans. Il quittera la Congrégation de la Mission en 1653 et prendra en charge la cure de Touquin en Brie.
3. Elisabeth Turgis, voir p. 17.

deux ou trois autres propositions que l'on m'a faites ; faites-nous la charité de prier pour nous et me croyez en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très obéissante servante.

L. 125 *bis*

aux Sœurs d'Angers

Ce 9 septembre 1644 (1).

Mes Très Chères Sœurs,

Enfin la divine Providence nous a fait demeurer notre chère Sœur (2) pour quelque temps, n'en soyez pas fâchées, je vous prie, puisque telle a été la très sainte volonté de Dieu. J'espère, ma Sœur, que vous aurez embrassé le joug qu'elle vous a laissé avec grande soumission d'esprit puisque c'est Monsieur Vincent qui nous a ordonné de vous v laisser Entrez-y donc tout de nouveau avec grande humilité et défiance de vous-même, avec le souvenir de l'instruction que le Fils de Dieu nous a donnée, nous ordonnant d'apprendre de lui à être doux et humble de cœur. Entrez-y avec son esprit qui lui faisait dire n'être pas venu en ce monde pour y être servi, mais pour y servir ; et l'entendez volontiers nous dire que qui s'humiliera sera exalté, et que celui qui sera le plus grand se doit faire le plus petit pour être grand devant Dieu. Enfin, ma chère Sœur, voyez-vous, comme le mulet de la maison qui en doit porter tout le faix, et cela sera ainsi quand vous traiterez nos Sœurs de grand support et douceur ; vous cachant souvent leurs fautes pour vous remettre les vôtres devant les yeux, les avertissant charitablement de leurs manquements dans les temps qui leur sera plus utile, ne disant jamais avoir d'affection particulière mais traiter avec elles de telle sorte qu'elles croient toutes être aimées et supportées de vous.

A vous toutes, mes chères Sœurs, voilà un notable secours que nous vous envoyons (3). Je vous prie que l'on ne connaisse pas parmi vous quelles sont les plus anciennes dans la maison, si ce n'est donnant grand exemple de vertu surtout de retenue en vos paroles- ne parlez jamais de leurs humeurs et regardez toujours N.-S. dans ma Sœur (Madeleine)(4) et la volonté de Dieu, et me croyez en son saint amour.

1. Cette lettre recopiée par Marguerite Chétif porte la date du 9 septembre 1645. Il semble qu'une erreur a été faite par la copiste. Cette lettre paraît être de septembre 1644 lorsque, Élisabeth Turgis étant partie, Madeleine Mongert reprend sa charge de Sœur Servante.
2. Elisabeth Turgis qui a séjourné à Angers de mai à septembre.
3. Trois Sœurs nouvelles vont venir ; Marie Despinal, Marguerite Tourneton et Jeanne de Chinon (voir la lettre 113 bis p. 122).
4. Madeleine Mongert, la Sœur Servante, voir p. 46.

L. 70 *bis*

à ma Sœur Madeleine (1)
à Angers

(septembre 1644).

Ma chère Sœur,

Etes-vous bien courageuse ? Faites-vous comme le bon pasteur qui hasarde sa vie pour le bien et la conservation des ouailles qui sont données en charge? Et je le crois ; car si bien n'avons-nous toujours des occasions d'exposer nos vies, nous n'en manquons où il est nécessaire d'exposer nos volontés, pour nous accommoder à celles d'autrui, de rompre nos habitudes et inclinations, pour servir d'exemple à nos Sœurs, et de surmonter nos passions, pour ne pas émouvoir celles des autres. C'est ainsi, ma chère sœur, que nous sommes obligées de faire, pour maintenir la cordialité, pour exercer le support, pour être dans l'étroite union de la vraie charité de Jésus crucifie, que je supplie Dieu nous donner. Dites bien à ma Sœur Marie-Marthe (2), que j'espère qu'elle le sera de nom et d'effet, puisque s'appelant Marie, elle doit être dans une grande pureté, douceur et modestie, prête à contenter tout le monde, et son nom de Marthe l'oblige à une grande exactitude de sa Règle en toutes ces appartenances. Pour ma Sœur Cécile (3), oh ! qu'elle doit être paisible et douce pour, imitant sa sainte marraine, chanter suavement les louanges de Dieu !

Et notre chère Sœur Brigide (4) doit aimer la stabilité de la peine dans la persévérance et l'accomplissement des desseins de Dieu sur elle. Et pour ma Sœur Françoise (5), j'espère que Dieu lui fera la grâce que la force de son esprit suppléera à la petitesse de son corps- mais ma chère Sœur, dites-lui que pour cela il lui faut un grand courage : je souhaite de tout mon cœur qu'il ne lui soit demeure nul reliquat de sa maladie et qu'elle soit bien gaie. Que fait notre bonne Sœur Catherine (6) ? Les roues et les feux du grand travail ne l'épouvantent-ils pas ? A-t-elle assez d'amour de Dieu comme sa chère marraine, pour résister à tout ? Dites-lui qu'il ne tiendra qu'à elle, et que le même cher époux a autant de grâces et d'amour pour lui donner, qu'il en a donné à toutes

1. Lettre envoyée à Madeleine Mongert qui a repris la charge de Sœur Servante après les quelques mois passés à Paris. Louise de Marillac en profite pour dire un mot personnel à chacune des Sœurs de la communauté.
2. Marie-Marthe Trumeau, voir p. 75.
3. Cécile Angiboust, voir p. 41.
4. Claude Brigide, voir p. 67.
5. Françoise Claire, arrivée avec Élisabeth Turgis en mai-juin. D'un caractère violent, Monsieur Lambert, après la visite de 1648, demandera son rappel à Paris.
6. Catherine Huitmill originaire d'Arras est arrivée aussi en mai-juin 1644. En mai 1646, elle quitte la Compagnie (lettre de Monsieur Ratier à Louise de Marillac).

ces grandes saintes Catherine pourvu qu'elle lui soit aussi fidèle. Je dis le même à notre Sœur Barbe (7), à laquelle je souhaite la sainte persévérance et augmentation de perfection comme à vous toutes, mes chères Sœurs. Souvenez-vous toujours des besoins de toute la Compagnie, qui a besoin du secours de vos prières, et particulièrement du mérite que Dieu donne aux actions pour le service des pauvres.

L. 110

à Monsieur Vincent,
Supérieur Général des prêtres de la Mission

(vers octobre 1644).

Monsieur,

La confiance que notre bon Dieu a donnée à mon cœur vers votre charité surmonte la crainte que justement je devrais avoir de vous être importune, pour vous supplier, très humblement, vous souvenir que le temps approche pour l'exécution d'un article contenu sur le petit mémoire que je vous baillai avant (de) partir (1) et aussi, Monsieur, pour vous ramentevoir* le désir de Monsieur Guillon, pour l'hôpital ou est Madame sa sœur. Je crains qu'il ne s'offense si nous ne lui donnons aucune réponse, dans le temps qu'il prétendait avoir des filles qui est avant la Toussaint. Permettez-moi, Mon Très Honoré Père, vous demander ce que nous devons espérer de votre retour. Oh ! si je pouvais faire connaître mes craintes, que je serais soulagée ! elles se terminent toutes en celle de l'abandon de Dieu, comme je crois beaucoup de fois l'avoir mérité. Je vous supplie très humblement, me permettre de faire le voyage de Chartres, en votre absence, pour recommander à la Sainte Vierge tous nos besoins, et les propositions que je vous ai faites. Il est bien temps de penser à moi et devant Dieu je vous dis que je crois que le bien de notre petite Compagnie y a grand intérêt. Il vint la semaine passée ici une Dame, c'est la veuve d'un gentilhomme nommé Monsieur Sigongne, me dire qu'elle venait voir si elle pouvait servir Dieu avec nous. Elle est encore dans la grande douleur de son mari qui l'a détachée entièrement de toutes choses ; elle n'a point d'enfants. Je ne sais si c'est Dieu qui l'envoie ; elle m'a fait grande compassion, voyant son affection si affligée.

Si elle revient, Monsieur, trouveriez-vous bon, que nous la retirassions quelque temps, comme pour faire un peu de retraite qui,

L. 70 bis
7. Barbe Toussaint, voir p. 90.
L. 110
1. Monsieur Vincent est parti à Richelieu le 21 septembre. Il sera de retour vers le 29 octobre.

selon son besoin, serait plutôt un divertissement. Il m'a semblé ne devoir pas prendre cette résolution avant vous la communiquer. Mais enfin, notre bon Dieu a permis ce grand voyage, sans me donner ce que je lui avais demandé. Je supplie sa bonté vous renvoyer bientôt avec une santé toute renouvelée. Faites-moi la charité de prendre la peine me donner quelque assurance de son état, et que vous me faites toujours l'honneur de croire que notre bon Dieu veut, que véritablement je me dise, Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante.

P.S. - Permettez-moi, Monsieur, vous présenter les très humbles saluts de vos filles, nos très chères Sœurs, lesquelles, aussi bien que moi, ont été bien étonnées de votre éloignement. Notre Sœur Anne (2) de Saint-Paul est fort malade. Nous commençons toutes à ressentir qu'il y a bien longtemps que nous n'avons eu le bonheur de nous assembler devant votre charité pour la Conférence (3) que nous attendons d'une affection toute entière vous demandant pour préparation en toute humilité, votre sainte benédiction.

Il y a neuf mois que cette Dame est veuve ; elle est de grande condition. Vous savez bien que, si votre chemin était la Beauce, que je chercherais le temps de votre retour, pour faire le voyage que je vous demande. Je vous supplie, pardonnez l'importunité que je vous ai tant de fois faite pour ce sujet.

L. 111

(Récit du Pèlerinage de Chartres).

(1644) .

Nous arrivâmes à Chartres le vendredi, 14 octobre. La dévotion du samedi fut de rendre à Dieu, en la Chapelle de la Sainte Vierge, ce que je lui devais pour plusieurs grâces reçues de sa bonté.

Celle du dimanche fut pour les besoins de mon fils. Le lundi, jour de la Dédicace de l'église de Chartres fut d'offrir à Dieu les desseins de sa Providence sur la Compagnie des Filles de la Charité, lui offrant entièrement la dite Compagnie, et lui demandant sa destruction plutôt qu'elle s'établit contre sa sainte volonté, demandant pour elle, par les prières de la Sainte Vierge, Mère et Gardienne de la dite Compagnie,

L. 110

2. Anne Hardemont. De nombreuses lettres conservées par elle permettent de la suivre. A la paroisse Saint-Paul dès 1640, elle est choisie en 1647 pour la mission de Montreuil, puis en 1650 celle d'Hennebont. Malade elle revient sur Nantes où elle demeure jusqu'en 1653. elle est alors envoyée à Châlons au secours des blessés, puis à Sedan en 1654. Elle est présente à Paris le 8 août 1655 et signe l'acte d'érection de la Compagnie. Envoyée à La Roche-Guyon, elle en revient pour prendre la responsabilité des Petites Maisons. En 1658, elle part à Ussel.
3. Il n'y a pas eu de conférence depuis le 1er janvier 1644. La prochaine sera le 11 décembre (Coste IX.160).

la pureté dont elle a besoin. Et voyant en la Sainte Vierge l'accomplissement des promesses de Dieu aux hommes, et, en l'accomplissement du mystère de l'Incarnation voyant le vœu de la Sainte Vierge accompli, je lui ai demandé pour la Compagnie cette fidélité par les mérites du sang du Fils de Dieu et de Marie et qu'il fût la liaison forte et douce des cœurs de toutes les Sœurs pour honorer l'union des trois divines personnes. Et pour mon particulier, j'ai mis entre les mains de la Sainte Vierge la résolution à prendre, sur les mémoires* baillés à mon Très Honoré Père spirituel, le désir des pratiques pour me disposer à la mort, attendant la conduite de Dieu à mon ordinaire pour la très sainte obéissance.

L. 113

à Monsieur Vincent

Ce 2 décembre (1644).

Monsieur,

Je suis tout à fait en peine de mon fils, qui est arrivé avec Madame la Comtesse de Maure I dès samedi, elle m'a mandé * qu'elle lui donna dimanche un billet, et qu'il me devait venir trouver, et qu'elle ne sait pas où il pouvait être. Que faut-il que je fasse ? Je ne sais s'il n'a point été aux Bons-Enfants : y dois-je envoyer ? ou vous, Monsieur, voudriez-vous bien prendre cette peine, je dis d'y envoyer, et s'informer s'il y a été, ce qu'il a fait. Je vous en supplie très humblement, pour l'amour de Dieu. Vous savez que ma douleur et que mes appréhensions ne sont pas petites, et que je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très obligée fille et servante.

P.S. —Je ne puis avoir assistance de qui que ce soit au monde, et je n'en ai jamais guère eu que de votre Charité.

1645

Établissement des Filles de la Charité à Serqueux, Saint-Denis, Maule, Crespières.

Installation des Enfants Trouvés aux 13 maisons sur le Champ-Saint-Laurent, proche de Saint-Lazare.

1. La comtesse de Maure, la cousine de Louise de Marillac, voir p. 97.

L. 113 bis

à mes très chères Sœurs, les filles de la Charité,
servantes des pauvres malades de l'hôpital Saint-Jean (à Angers).

(janvier 1645).

Mes Très Chères Sœurs,

Véritablement il y a trop longtemps que mon cœur ne s'est entretenu avec les vôtres que j'estime si bons en mon endroit, qu'ils m'ont pardonné en m'excusant sur les affaires que vous savez que j'ai Toutes nos bonnes sœurs (1) sont arrivées en très bonne sante, Dieu merci, et elle leur continue aussi bien que leur ferveur et dévotion, vous êtes bien longtemps à nous donner de vos nouvelles, car nous n'en avons pas reçu depuis elles. Je vous prie, ma Sœur, nous en donner et n'attendez pas réponse, trois ou quatre lignes suffiront, au moins une fois le mois.

Comment se portent nos dernières Sœurs (2), et ma Sœur Huitmill et sa compagne (3) ; je les prie bien toutes d'être bien courageuses premièrement à se bien perfectionner en la vraie humilité, douceur, obéissance, cordialité et support les unes des autres.

Vous devriez être toutes saintes parmi les occasions que vous avez de servir Dieu et les pauvres sans discontinuation. Je crois que nos premières Sœurs auront pris de nouvelles résolutions de s'y perfectionner, par la connaissance que les dernières leur auront donné de leur bonheur, qui serait envié par toutes celles de la Compagnie, si Dieu ne leur ordonnait de se contenter de faire sa très sainte volonté. Aimons-la bien cette très adorable volonté et la voyons en tout ce que la sainte obéissance nous ordonne- gardons-nous bien des particularités et des petites intelligences ou accords ensemble en choses contre la charité mutuelle. O mes Sœurs, je vous demande pardon de cet avis je ne crois pas que cela puisse être entre vous, que je supplie Dieu bénir d'une sainte union et cordialité n'étant toutes qu'une volonté en la sienne conduite, par le charitable soin de notre chère Sœur Madeleine que je salue de tout mon cœur avec toute sa petite famille, de qui je voudrais avoir nouvelle l'une après l'autre.

Voilà neuf images, vous en tirerez une pour Monsieur Ratier, votre Directeur, lui ferez mes excuses que je suis si longtemps à lui faire réponse, je n'en ai pas encore le temps pour cette fois, faites le même à tous ceux que je dois et recevez aussi les affectionnées recommandations de toute la famille, et me croyez en l'amour de Jésus Crucifié mes bonnes Sœurs, Votre très humble sœur et servante.

1. A la fin de l 'année 1644, sont reparties sur Paris, Claude Brigide et Barbe Toussaint.
2. Les trois dernières arrivées en fin d'année 1644 : Marie Despinal (voir p. 144), Marguerite Tourneton (voir p. 158) et Jeanne de Chinon (voir p. 156).
3. Françoise Claire, voir p. 118.

L. 116

à ma très chère Sceur Madeleine,
Fille de la Charité, servante des pauvres malades à l'hôpital d'Angers.

Ce 16 mars 1645.

Ma Très Chère Sœur,

Nous sommes bien en peine de l'état de notre chère Sœur Françoise Claire (1), que Monsieur Ratier a mandé à Monsieur l'Abbé de Vaux être en danger de mort. Mon Dieu, ma chère Sœur, je vous la recommande bien de tout mon cœur, consolez-la et lui aidez à faire bon usage de la grâce que Dieu lui fait de souffrir quelque chose pour son amour et service. Je vous supplie aussi, ma chère Sœur, d'avertir toutes nos Sœurs de travailler à se faire quittes de toute tendresse spirituelle et que pour cela elles se doivent surmonter quand quelquefois Dieu les veut exercer, soit en permettant que la tentation se serve de leur faiblesse et timidité, pour leur donner des difficultés à se communiquer à la personne qu'elles sont si heureuses d'avoir pour Directeur, assurez-les que s'étant, une fois ou deux surmontées en ce sujet, que ce petit combat attirera beaucoup de grâces de Dieu sur elles pour leur perfection.

Ce n'est pas que elles ne peuvent, de temps en temps, demander un confesseur extraordinaire, mais fort rarement et peu souvent l'année. Notre Très Honoré Père nous a bien averties en sa dernière conférence du danger qu'il y a à écouter ces petits amusements. Je lui ai parlé du désir que ces bons Messieurs ont d'avoir de nos Sœurs à Beaufort. Je vous assure, ma Sœur, que nous ne le pouvons pour le présent, et je ne pense pas que deux filles puissent suffire pour tout le travail qu'elles auront à faire. Il nous a fallu donner depuis peu, six de nos Sœurs à trois villages, et trois ou quatre qu'il faut envoyer à un hôpital (2) tout proche d'ici, auquel je ne crois pas y avoir toujours dix malades.

Je crois qu'il faudrait bien purger notre Sœur Cécile (3). Je vous recommande et à toutes nos Sœurs la chère cordialité et le support tant nécessaire pour être dans l'union des parfaites filles de la Charité, la douceur et sainte affection à vos pauvres malades, et la modestie et retenue en toutes vos actions, et obéissance à Messieurs les Administrateurs. Je supplie Dieu de tout mon cœur vous donner ses plus chères bénédictions, et suis en son très saint amour, toutes mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Toutes nos Sœurs vous saluent, toutes nous sommes en assez bonne santé, grâces à Dieu.

Une de nos Sœurs, venues de Sedan pour être de notre Compa-

1. Françoise Claire, voir p. 118.
2. En la ville de Saint Denis.
3. Cécile Angiboust, voir p. 41.

gnie, est décédée aussitôt après avoir reçu l'Extrême-Onction, c'est la grande Sœur Marie ; et notre Sœur Marie Gonain (4) a été extrêmement malade et en a encore des restes assez fâcheux, c'est cette bonne demoiselle que ma Sœur Turgis a amenée ; je vous la recommande en vos prières. Si ma Sœur Cécile se sent de la pierre, l'eau un peu forte lui est bien bonne. Bonjour, mes chères Sœurs.

L. 117

(à Madame la Chancelière) (1).

Mars 1645.

Madame,

Je croirais commettre une grande infidélité au soin que je dois avoir de vous rafraîchir la mémoire du dépôt que notre très honorée défunte, Madame la Présidente Goussault (2), a mis en votre cher cœur vous recommandant la Compagnie de ses pauvres filles de la Charité qui sont et seront aussi toujours les vôtres, Madame, s'il vous plaît. C'est en cette vérité que je prends aussi la liberté de vous représenter les besoins de la dite Compagnie (comme aussi votre charité me l'a ordonné), qui augmentent toujours, à mesure que Dieu donne bénédiction et accroissement au nombre. J'espère que votre bonté les honorera toujours de sa bienveillance et protection, et que la continuation de vos charitables distributions attirera la bénédiction de leur juste suffisance, ce qui sera accroissement aux obligations que nous avons de continuer nos petites prières pour votre Grandeur, en toute manière de qui je suis avec elles toutes, en l'amour de Jésus Crucifié.

L. 73

à Monsieur Vincent

(vers 1645).

Monsieur,

Nous avons assez bon nombre de filles, mais je n'en vois point pour le présent d'assez formées pour commencer le service des pauvres de Saint-Gervais ‘, (j'entends par elles), car je sais que déjà ils sont

L. 116
4. Marie Gonain, voir p. 132.
L. 117
1. Lettre sans adresse et non signée, peut-être une copie de la lettre envoyée.
2. Madame Goussault (voir p. 20) décédée le 20 septembre 1639.
L. 73
1. Saint Gervais, une des paroisses de Paris.

servis par d'autres ; néanmoins, si Madame de la Porte (2) nous voulait prêter seulement ma Sœur Henriette (3) pour quinze jours, je crois, entre ci et ce temps nous en pourrions bailler*, mais il faudrait, je crois, que Monsieur le Curé et les dames de Saint-Gervais sussent que nous l'empruntons, à ce que le changement si prompt les offensât. S'il m'en venait quelque autre en pensée, je vous le manderai*.

J'ai de grandes appréhensions du sujet pour lequel j'ai baillé* ce papier, à votre charité, ce matin. Je crains l'esprit et appréhende l'état de l'âme, avec peine de me soumettre, en ce sujet, à la justice éternelle, pour l'amour de Dieu, je supplie votre charité d'y faire attention et croire que je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très obligée servante.

L. 118

(à Monsieur Vincent)

Ce jeudi (25 mai 1645).

Monsieur,

Je supplie notre bon Dieu me faire la grâce que mes importunités ne soient à trop de surcharge à votre charité, et vous demande pardon des peines que je lui donne dans mes besoins. Je vous supplie, pour l'amour de Dieu, me donner une ou plusieurs des intentions que je dois avoir en ma petite retraite ; et me faire cette grâce que je puisse entendre demain, de vous, la sainte Messe, pour y recevoir votre paternelle bénédiction. Cette grande fête prochaine (1) m'est à une très singulière recommandation, pour toutes les grâces signalées que Dieu a faites à son Eglise, et à mon particulier pour celles que sa bonté me fit il y a bien vingt-deux ans (2), qui m'a rendue si heureuse d'être à lui en la manière que votre charité sait. Je sens en mon intérieur je ne sais quelle disposition que ce me semble, me veut attacher à Dieu plus fortement- mais je ne sais comment. Dites s'il vous plaît, mon Très Honoré Père, à votre pauvre fille et servante ce que vous en pensez, au nom de Jésus, par lequel nous sommes à Dieu ce que nous lui sommes. J'attends beaucoup d'aide de vos saintes prières et prie votre très honoré Ange vous en faire souvenir.

L.73
2. Dame de la Charité de la paroisse Saint Germain.
3. Henriette Gesseaume (voir p. 87) est à la paroisse Saint Germain.
L. 118
1. La fête de la Pentecôte.
2. Lumière obtenue le 25 mai 1623, voir p. 3.

L. 120

à Monsieur Vincent

Ce samedi, veille de la Pentecôte (3 juin 1645).

Monsieur,

Je supplie notre bon Dieu que la médecine vous ai trouvé en assez bonne disposition pour servir à votre santé ; mais j'ai bien craint que ce fût trop tôt. Je pensais, il y a quelques jours, de vous proposer les bouillons, et je crois qu'ils vous feront beaucoup de bien ; s'il vous plaît nous permettre de vous en envoyer dès demain. J'en ai pris cette semaine, et en ai senti un notable soulagement.

Je ne saurais attendre plus longtemps, mon Très Honoré Père, à vous dire l'état auquel j'ai été ces jours de ma petite retraite. Je crois que Dieu ne veut pas que je goûte pleinement de cette suavité : depuis hier j'en ai été bien distraite pour une de nos malades qui reçut l'Extrême Onction. C'est une bonne fille qui était à Saint-Barthelemy fille d'un marchand de Tours, et s'appelle Catherine de Gesse (1). Notre autre malade d'esprit ne fait autre chose que nous reprocher qu'elle vous a bien demandé, et que nous ne voulons pas en avertir votre charité ; nous travaillerons a nous en défaire après ces fêtes, s'il plaît à Dieu. Et pour moi, mon cher Père que ferai-je demain ? ne laisserai-je point de communier sans vous avoir fait connaître les malices que j'ai remarquées en mon examen ?

O bon Dieu ! que j'ai de sujet d'avouer et reconnaître que je ne fais rien qui vaille ! mon cœur ne s'en aigrit pas pourtant, quoiqu'il ait sujet de craindre que la miséricorde de Dieu se lâsse de s'exercer en un sujet qui lui désagrée toujours. C'est aujourd'hui le jour anniversaire de la chute de notre plancher (2), demain celui auquel notre bon Dieu m'a une fois fait connaître ses volontés, et auquel je désirerais que son saint amour se donnât à mon cœur pour loi perpétuelle. Voyez mon très honoré Père, ce qu'il a besoin pour cela, et si votre charité peut m'enseigner quelque mot d'aide ; et aussi, prendre la peine me mander, si demain en quelques-unes de mes méditations Je prendrai l'Évangile du jour, ou la descente du Saint Esprit ou si en toute la journée mes méditations seront en ce sujet ? Je vous demande pardon de mon importunité ; quoi qu'il me semble qu'en cela je fais la sainte volonté de Dieu, par laquelle je suis, Monsieur, Votre très obligée fille et très obéissante servante.

P.S.—Je vous recommande mon fils pour l'amour de Dieu, il m'est venu en l'esprit de demander s'il n'a point de grande croix en sa chambre.

1. Catherine de Gesse, originaire de Tours, entrée à la Compagnie des Filles de la Charité vers 1641-1642. Elle sert les pauvres malades à la paroisse Saint-Barthélémy puis à Saint-Gervais. En 1648, elle est envoyée à Maule. En 1655 elle est à Montmirail.
2. Accident qui eut lieu en 1642, voir p. 75.

L. 121

à ma très chère Sœur Magdeleine,
Fille de la Charité servante des pauvres malades de l'hôpital Saint-Jean, à Angers

Ce 27 juin 1645.

Ma Très Chère Sœur,

Vous m'étonnez bien de me mander que vous n'avez point eu réponse pour les Sœurs que l'on vous demande pour Beaufort (1), j'ai écrit pour cela à Monsieur Gouin, et on m'a assuré que les lettres étaient arrivées à Angers et à vous ; je vous en ai écrit et fait écrire deux ou trois fois. J'ai dit à Monsieur l'Abbé de Vaux la réponse de cette affaire, je vous prie le dire à Monsieur Gouin.

Mon Dieu, ma pauvre Sœur, je ne vous saurais celer que votre dernière lettre, touchant les fautes que vous m'avez mandées m'ont fort affligée ; que je vous croyais au-dessus de ces petites faiblesses. Et quoi, ma chère Sœur, penserions-nous ne point devoir être contredite ? Pensons-nous que tout le monde nous doit céder, et que l'on soit obligé à trouver bon tout ce que nous disons et faisons, et que nous devions faire ce que nous voulons sans en rendre compte à personne ? N'est-ce pas contre l'obligation que nous avons d'imiter la manière de vie et d'agir de Notre-Seigneur qui a toujours été sujet, qui a dit être sur la terre pour ne pas faire sa volonté, pour y servir et non pas pour y être servi. Et nos pauvres Sœurs qu'est-ce qu'elles ont fait durant ce temps, et votre exemple ne leur a-t-il point fait de dommage ? Je supplie notre bon Dieu les bien fortifier. Il faut pourtant que je vous dise que je ne crois pas le mal si grand que vous me le faites paraître ; consolez-vous donc, ma très chère Sœur, et ne regardez pas cette faute avec aigreur, mais admirez la bonté de Dieu de vous avoir souffert cette petite faute pour vous apprendre à vous humilier plus parfaitement que vous n'avez fait le passe. Je crois que vous n'aurez pas manqué à la soumission que vous avez dû faire, devant ceux que vous avez mal édifiés, et que Dieu vous aura donné un tout nouveau courage pour son service et votre avancement en la perfection qu'il vous demande. Ayez un grand cœur pour notre chère Sœur Marie-Marthe (2), à laquelle Dieu en a donné un si bon pour la charité.

Il ne faut pas croire qu'elle ait manqué à rendre tout le service qu'elle a pu à nos chères Sœurs, que je salue très humblement de tout mon cœur et les supplie se renouveler en esprit de ferveur, d'humilité de douceur cordiale et en une très simple et véritable obéissance. Oh ! Mes chères Sœurs, ce n'est pas assez d'être Fille de la Charité de nom, ce n'est pas assez d'être au service des Pauvres dans un hôpital quoique ce vous soit un bien que jamais vous ne saurez assez estimer,

1. Voir la lettre 116, p. 123.
2. Marie Marthe Trumeau, voir p. 75.

mais il faut avoir les vraies et solides vertus que vous savez devoir avoir pour bien faire l'œuvre en laquelle vous êtes si heureuse d'être employées ; sans cela, mes Sœurs, votre travail vous sera presque inutile.

Ce n'est pas que je veuille décourager celles qui travaillent un peu lentement à leur perfection, s'il y en avait quelques-unes en votre Compagnie, mais c'est que je vous veux faire part d'un reproche que souvent Dieu fait intérieurement à ma lâcheté. Prenons donc, toutes ensemble, une forte résolution de nous défaire de nos propres jugements et volontés ; de nos paresses, de nos rudesses et surtout de notre orgueil qui souvent est la source de toutes nos imperfections ; et prenons une solide résolution de travailler tout de bon à la pratique des vertus contraires. Mes chères Sœurs, vous savez qu'à cause de mon âge j'ai des habitudes invétérées, c'est pourquoi j'ai grand besoin de l'assistance de vos prières ; je vous la demande pour l'amour de Jésus Crucifié auquel je suis, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Notre bonne Sœur Anne Moisson est trépassée, y eut vendredi quinze jours, à midi, après avoir beaucoup fait paraître de vertu. Notre Sœur Marie (3) de Sedan y est bien malade, et Monsieur de Vinsy est à l'extrémité ; priez pour toutes ces âmes. Faites mes très humbles saluts à Monsieur l'Abbé et à Monsieur Ratier. Je n'ai pas assez de santé pour leur écrire.

L. 87

à Monsieur Vincent

Ce 19 juillet (1645).

Monsieur,

J'oubliai hier à vous dire que Madame Chanevas veut que nos Sœurs de Saint-Gervais (1) prennent les cinq sols* que les Dames, qui font cuire le pot des pauvres, donnaient pour salaire à la femme qui le portait, avant que nos Sœurs y fussent ; et qu'elle croit qu'un morceau de bœuf qu'elles mettent aussi dans le pot pour la même, soit pour nos dites Sœurs avec deux pains qu'elle leur donne ; le tout retournant maintenant au profit des dits pauvres, car la dite Dame Chavenas prend, de nos Sœurs, les cinq sols* tous les jours et fait donner le reste aux pauvres. Cela fait peine à nos Sœurs, à cause que les Dames leur demandent si elles ne sont pas gagées *, et si Madame Chavenas ne veut pas qu'elles disent qu'elles lui baillent* cet argent. Je vous

L. 121
3. Marie Joly qui est à Sedan, voir p. 48.
L. 87
1. Voir la lettre 73 p. 124.

supplie très humblement, Monsieur, me mander* ce que je leur dirai de faire, à cause que Madame Chavenas m'avait fait espérer que la chose n'irait pas ainsi. Je suis aussi en soin si nous essaierons de faire tenir la Sœur Jacqueline à Saint-Jacques (2), ou céans*, c'est celle qui était à Saint-Leu (2). Il faudrait vous en dire les difficultés, mais je n'ose demander de vous parler, si je ne sais que vous l'agréez ; l'un et l'autre presse autant. Que j'ai besoin que votre charité s'exerce sur ma misère ne pouvant être aidée que par la conduite de la volonté de Dieu, en laquelle je suis, Monsieur, Votre très indigne fille et très obligée servante .

P.S. —Je vous supplie très humblement prendre la peine me mander si votre charité a baillé de l'argent à mon fils, et si j'irai aux Filles-Dieu ce matin, à un service auquel Mme de Vertamont m'a avertie d'aller, d'une de ses tantes, au cas que je puisse avoir son carrosse.

L. 123

à Monsieur Vincent

Ce 21 juillet 1645.

Monsieur,

J'ai pensé vous devoir envoyer cette lettre à ce que vous prissiez la peine de la voir. Je m'étonne bien si la mère l'a faite faire, lui ayant fait connaître le peu de moyen que j'ai de faire du bien à la maison, et encore dans l'incertitude que cela serve de quelque chose. Ce n'est pas, qu'y demeurant, je ne désire contribuer et y procurer du bien, par toutes les voies que je pourrai.

Je sais bien que la plupart des filles qui y sont ne donnent rien, si ce que celle-ci dit est vrai, encore pourrait-elle avoir assez bonne dot de son bien pour une fille de sa sorte, quand bien elle n'aurait que moitié de ce qu'elle dit avoir en son pays. Je crois que ces bonnes religieuses ont donné beaucoup de croyance aux raisons qu'elle leur a pu dire qu'elle avait de prétendre justement à ses desseins. Je vous demande très humblement pardon, Monsieur, de cette importunité, mon intention est de vous faire connaître l'état de cette mauvaise affaire, pour quand votre charité prendra la peine de voir ces bonnes religieuses qui disent en avoir grand besoin (1).

Plût à la divine bonté augmenter vos forces à proportion des affaires dont tout le monde vous accable. Faites-moi la charité parmi

L. 87
2. Paroisses de Paris.
L. 123
1. Voir la lettre suivante, ces lettres parlent des relations de Michel Legras avec une jeune fille.

tout cela de voir devant Dieu mes besoins et les lui recommander puisque c'est mon unique aide pour faire sa très sainte volonté en laquelle je suis, Monsieur, Votre très obéissante fille et très obligée servante.

L. 124

à Monsieur Vincent

Ce jour, Sainte Anne (26 juillet 1645).

Monsieur,

Je me fais croire qu'il y a bien longtemps que je n'ai pris la liberté de vous parler et que cela m'excusera vers votre charité si je prends celle de vous dire que je suis en peine de votre mal (1), que je crains plus grand que l'on ne nous fait croire. Si vous étiez un de nos pauvres Il me semble que notre eau forte de Monsieur Desner vous aurait bientôt guéri, et que les onguents, quels qu'ils puissent être échauffent le mal, et le tient toujours en suppuration.

Je ne sais, mon Très Honoré Père, si le bon prêtre des Filles de la Madeleine (2) vous a parlé ; il presse pour la résolution de la sortie de cette personne (3), et semble se faire fort de sa conversion, disant qu'elle l'assure ne vouloir jamais penser à la personne (4) auquel elle est attachée, qu'elle se veut retirer à son pays. Je me suis souvenue depuis que c'était la résolution qu'ils avaient prise ensemble avant leur capture, et que la lettre que j'ai fait voir à votre charité depuis, marque que son dessein, à lui, est de s'associer après le mariage, avec les parents de cette fille qui vendent du vin, ou se retirer en ce pays là pour y vivre en paix, mais en fainéants. Sa pensée, d'elle donc, de sortir, a toute sorte d'apparence qu'elle croit que, sitôt qu'elle sera sortie, il l'ira trouver.

Je vous demande très humblement pardon, Monsieur, de vous parler de telle affaire, qui m'est toujours aussi récente que au commencement, et, dans de certains temps, pénibles plus que je ne puis dire. Ma pensée que je suis bien proche de mourir continue toujours, et quoique je veuille bien, si Dieu le veut, que je laisse toutes mes petites affaires décousues, et en pauvre état, si Dieu le veut, je ne laisse pas de souffrir en ce sujet. Notre petite Compagnie ne fut jamais plus faible aussi. Enfin, mon Très Honoré Père, je ne sais si c'est qu'il y a longtemps que votre présence ne nous a paru, mais nous sommes mal. Je supplie très humblement votre charité, se souvenir de la proposition que je lui ai faite d'une conférence toutes les semaines

1. Ulcère de jambe dont Monsieur Vincent souffrira jusqu'à la fin de sa vie.
2. Monastère fondé pour les filles repenties, situé rue des Fontaines dans une maison donnée par la Marquise de Maignelay.
3. La jeune fille avec laquelle Michel Legras est en relation.
4. Son fils Michel.

et qu'un de vos Messieurs y assistât ; il me sembla lors, que vous ne vous en éloignâtes et, me fîtes l'honneur de m'en nommer un. Il n'y aurait qu'une Sœur de chaque paroisse, chaque fois, pour empêcher que les pauvres en fussent incommodés. Donnez-nous, s'il vous plaît votre sainte bénédiction, et me faites le bien de me voir devant Dieu comme je suis, Monsieur, Votre très obéissante fille et très obligée servante.

L. 124 *bis*

à Monsieur Vincent

(vers août 1645) (1).

Le nombre des filles employées pour le service des enfants trouvés est plus grand et doit augmenter à la Toussaint, que l'on rapportera quantité d'enfants.

S'il est nécessaire d'étendre si au long les louanges desdites filles qui commencent par ces mots : Et ce qui est de plus considérable ; et s'il ne suffirait pas de dire que, outre le service corporel qu'elles rendent auxdits pauvres malades, Dieu donne bénédiction aux petits avertissements qu'elles leur donnent pour leur salut, tant à ceux qui doivent mourir qu'à ceux qui doivent guérir, pour leur aider à bien vivre ; ce qui fait un grand fruit et fait voir évidemment...

Je voudrais nommer les autres lieux où elles sont premièrement et dire : depuis peu de jours ou de temps à l'hôpital Saint-Denis- nommer Sedan et faire mention que celles des champs servent tant pour l'instruction des enfants que pour les malades et la guérison des plaies.

Qu'il ne soit point fait mention du bien de ladite demoiselle quant au présent ni à l'avenir.

Il n'y a point de veuves qui contribuent, que peu et rarement, non d'ordinaire.

A l'emploi des filles de la maison, en suite de ces mots : faire les saignées et panser les maux des pauvres de dehors qui les viennent trouver pour cet effet, la suite : apprêter ou donner les médecines.

La lecture et silence de deux heures n'est point spécifié, ni de l'autre temps aussi ; c'est peut-être qu'il n'est pas nécessaire.

Ne faudrait-il point faire mention que l'argent qui est apporté à la bourse commune, sert à acheter les provisions nécessaires à la maison pour le vêtir des filles, même demeurant ès paroisses où est fait leur habit, pour, par ce moyen, être toujours uniformes ?

En cet article : porteront respect et obéissance en tout ce qui regarde leur conduite et le traitement des pauvres malades audit...

1. Cette lettre est la réflexion de Louise de Marillac sur le texte de la supplique qui sera envoyée à l'Archevêque de Paris en vue de l'approbation de la Compagnie des Filles de la Charité (Coste II.548).

L 325

à **Monsieur Portail**

Ce 2 septembre (1645).(*)

Monsieur,

Je supplie très humblement votre charité me vouloir tant obliger de donner ce mot à Monsieur Vincent ; il n'est pas pour l'incommoder ni détourner, ni même besoin de réponse, si ce n'était par un surcroît de charité.

Je vous supplie aussi prendre la peine de savoir de Monsieur Lambert (1) s'il a su de Monsieur Vincent quelle réponse je dois faire à Monsieur l'abbé de Vaux sur le sujet du retour de Mademoiselle Marie Gonain (2), sur l'hôpital de Nantes et sur celui des pauvres renfermés de la ville d'Angers, c'est que plusieurs de ces Messieurs, qui en ont parlé y a longtemps, pressent le dit sieur Abbé de leur dire quelque chose en ce sujet. Je me recommande à vos saintes prières, et suis en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très obéissante servante.

L. 109

à Monsieur Vincent

(vers 1645) (1).

Monsieur,

Le petit garçon de mon fils me vient de dire qu'il le renvoya hier et qu'il ne sait où il est, vous pouvez penser ma peine que je supplie très humblement votre charité soulager et aider devant Dieu et recommander à sa miséricorde l'état où il peut être pour le présent et l'avenir. Si vous vouliez me faire la charité d'envoyer quelqu'un de chez vous pour savoir s'il n'a rien dit et ce qu'il a fait, sans que l'on sût mes appréhensions ni les dispositions qu'il vous a dites ; ce me serait un grand soulagement d'apprendre quelque chose. Comme je crains tout, cela me donne la pensée qu'il ne fasse emporter le meuble de sa chambre, pour se retirer tout à fait, sans que je sache où. Je suis bien fâchée de vous donner tant de peine ; mais il m'est impossible de chercher soulagement ailleurs, et non seulement cela, mais j'appréhende si fort que l'on sache mon déplaisir, pour la crainte que j'ai que

L. 325
l. Monsieur Lambert est à Saint-Lazare.
2. Marie Gonain, postulante d'Angers revenue avec Elisabeth Turgis, est malade (dépression nerveuse). n est question de son retour chez elle, à Ingrandes, entre Angers et Nantes. En 1646, sa santé s'étant améliorée, elle demandera à revenir à la Communauté : voir la délibération du Conseil de la Compagnie Coste X111.618. n ne semble pas qu'elle soit revenue à Paris.
* *serait à situer après la lettre 143 p 136*
L. 109
1. Lettre qui concerne son fils Michel, voir les lettres p. 129 et

l'on vienne pour m'en dire quelque chose, ce qui augmentera ma peine ; que ma douleur est grande ! Si Dieu ne m'aide je ne sais ce que je ferai. Aidez-moi à me tenir fortement attachée à Jésus Crucifié en qui je suis, Monsieur, Votre très humble fille et très obligée servante.

P.S. —Un mot que j'ai dit à mon fils à cause de ma grande peine.

L. 52

à ma Sœur Jeanne Lepintre
(à Paris)

(De Saint-Denis, août 1645).

Ma Très Chère Sœur,

Je vous prie d'envoyer demain matin ma Sœur Louise Christine (1), mener la petite Pavie à Mlle de Lestang (2) au faubourg Saint-Germain ; lui disant que c'est celle dont Monsieur Chomel lui a parlé. Si elle fait difficulté de la recevoir si mal (accommodée) elle lui dira qu'elle croit que Madame la duchesse d'Aiguillon (3) lui donnera pour lui avoir ses petits besoins. Il ne faut pas dire à la petite qu'elle sera enfermée et que ma Sœur Louise se garde bien qu'elle ne la quitte. Elle fera ses dévotions en ce quartier-là et puis ira dîner avec nos Sœurs de Saint-Sulpice. Voilà la lettre de mon dit sieur de Chomel qu'elle pourra bailler à Mlle de Lestang.

Si je n'étais point au logis demain, vous pourrez faire la conférence et communier ; mais je vous prie, ma Sœur, s'il arrivait que quelque Sœur fît paraître un peu d'aigreur ou d'agitation de détourner cela adroitement sans qu'il y paraisse afin de maintenir la douceur et cordialité.

Ce n'est point du tout ma pensée de tenir à Paris la petite de Sedan, mais il ne lui en faut point parler que le soir ou le matin dont elle partira, je croyais que vous auriez renvoyé la bonne Sœur Michelle sur ce que je vous ai mandé ; dites en un mot à Monsieur Portail, je vous prie. Je ne sais que c'est de cette toile blanche de la petite Marie, son voyage nous coûtera bien plus, néanmoins il faudra voir.

Si Monsieur Portail trouve qu'il n'y a pas de danger de faire prendre de la poudre à notre Sœur sans dire au médecin, vous lui en ferez prendre vingt-quatre grains, savoir huit de chacun. M. Vacherot (4).

1. Louise Christine Rideau, une Sœur de la Maison-Mère, voir p. 158.
2. Marie Delpech de Lestang avait réuni, rue du Vieux-Colombier, une cinquantaine d'orphelines qu'elle élevait. En 1640, elle vint habiter près du Noviciat de la Compagnie de Jésus. Saint Vincent s'occupait de cette œuvre et lui avait donné pour directeur un prêtre de sa Conférence et qu'il estimait fort, M. Gambart. n suggéra à Mlle de Lestang la pensée de voir et de consulter Mlle Le Gras qui possédait à un haut degré le talent de conduire les âmes.
3. La duchesse d'Aiguillon, voir p. 18.
4. Monsieur Vacherot, le médecin de la Communauté.

n'en fait point de difficulté. Quand elle sera un peu mieux il sera bien à propos qu'elle vienne au logis. Ma Sœur Louise dira à ma Sœur Antoinette (5) de Saint-Sulpice qu'elle se souvienne que les Sœurs doivent changer de quartier au moins tous les quinze jours, et de prendre garde d'égaler toujours les malades afin que chacune en ait autant que l'autre et pour plusieurs autres raisons. Ma Sœur Marie-Marthe pourra voir sa mère malade, non pas celle de Saint-Leu, car elle est aux champs. Vous pourrez envoyer ma Sœur Jeanne Baptiste (6), de Richelieu, à Issy et aux galériens ma Sœur Louise (7) aussi de Richelieu. Il peut y avoir beaucoup d'ouvrage, mais elle n'est pas pénible.

Je vous recommande toujours le petit troupeau à ce que le support, la cordialité et amoureuse douceur y règnent, en l'amour de Jésus Crucifié, auquel je suis, ma chère Sœur, Votre très (humble) Sœur.

P.S.—Je vous prie d'envoyer ces lettres pour Angers à Monsieur Jean (8). L'on les pourra bailler à ma Sœur Henriette (9). Vous ne m'avez point envoyé d'abricots secs que un bien peu et bien laids et je les attendais pour les donner.

Recommandez-moi bien aux prières de toutes nos Sœurs ; celles d'ici les saluent de cœur et d'affection.

L. 150

à ma Sœur Jeanne Lepintre
à Paris

(août 1645).

Ma Très Chère Sœur,

Je crois qu'il faut mardi renvoyer la petite de Sédan (1), mais pour cela il faudrait parler à l'hôtesse du coche, à ce qu'elle assure de la mettre entre les mains de personnes qui en aient soin. Vous vous informez de ce qu'elle a apporté ; il ne la faut pas guère mieux accommoder. Ce sera bien fait d'envoyer visiter les Sœurs de Saint-Roch (2) et renvoyer ma Sœur Toussainte (3) à Saint-Séverin (2).

L. 52
5. Antoinette Labille, une des premières Filles de la Charité, semble être toujours restée à Paris. Elle signe l'acte d'érection de la Compagnie en 1655.
6 Jeanne Baptiste l'ancienne, voir p. 78.
7. Louise Ganset, voir p. 20.
8. Don Jean Morisse est de Nantes.
9. Henriette Gessaume, probablement à la paroisse Saint-Germain.
L. 150
1. La petite Marie, voir la lettre précédente.
2. Paroisses de Paris.
3. Toussainte David, ne sait pas écrire. Elle apposera une croix sur l'acte d'érection de la Compagnie. En 1650, elle est à Valpuiseaux, et en 1659 à Sedan.

Il ne faut pas que les Sœurs viennent pour demeurer à la maison sans être mandées*. Il n'y a pas longtemps que j'ai parlé à ma Sœur Geneviève de Saint-Germain, elle est bien bonne fille. J'espère que Dieu lui fera la grâce de passer par dessus ses petites difficultés ; si vous la voyez, consolez-la, elle est un peu tendre.

J'écris à Monsieur Portail (4) pour Barbe (5), à ce qu'il en parle à Monsieur Vincent ; il vous dira tout ce que vous aurez à faire, vous pourrez aussi envoyer à Saint-Sulpice (2) cela est bien à propos. Je ne sais point encore le jour de m'en retourner, à cause que nous n'avons encore rien fait.

Recommandez-nous bien aux prières de nos Sœurs, consolez les faibles, et aidez celles qui sont en peine leur parlant en particulier. Je supplie Dieu vous donner son saint amour auquel je suis, ma très chère Sœur, Votre très obéissante servante et affectionnée Sœur.

P.S.—Faites bon accueil à la Sœur qui vous doit venir ce soir, ou demain du matin, Monsieur Vincent l'a reçue.

L. 143

à ma Sœur Jeanne Lepintre
(à Paris)

(De Saint-Denis, août 1645).

Ma Très Chère Sœur,

Je supplie la bonté de Dieu être à jamais votre conduite.

Je vous prie d'envoyer promptement ce paquet à Mademoiselle de Lamoignon (1) et si elle n'y est pas il les faudrait porter à Madame de Nesmond (2) et au cas que Madame de Nesmond fût aux champs il faudrait les rapporter à Mademoiselle de Lamoignon et faire demander chez l'une et chez l'autre, si Madame de Nesmond n'a point laissé de papier pour nous envoyer. Priez pour nous ; mes péchés sont cause que nous ne sommes pas encore assurées de demeurer ici (3). Saluez toutes nos chères Sœurs. Si vous avez quelque chose à me mander, je vous prie de le faire, mais ne faites pas trop tarder notre Sœur.

L. 150
4. Monsieur Portail, directeur des Sœurs, voir p. 116.
5. Barbe Toussaint, rentrée d'Angers (voir p. 90).

L. 143
1. Mademoiselle Madeleine de Lamoignon (1608-1687) rivalise de charité avec sa mère Madame de Lamoignon (voir p. 88).
2. Madame de Nesmond, la tante de Mademoiselle de Lamoignon (voir p. 88).
3. Le 22 août Louise de Marillac est allée conduire Élisabeth Turgis, Françoise Paule Noret et Marguerite Lesoin à l'hôpital de Saint-Denis.

Je suis de tout mon cœur en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très humble sœur et très servante.

P.S. - (Mandez-moi) des nouvelles de nos Sœurs malades.

L. 129

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 28 octobre 1645.

Monsieur,

Encore que j'aie sujet de croire que vous ne soyez pas à Angers, ou que y étant, vos saints emplois vous occupent plus que l'ordinaire puisque je n'ai point eu l'honneur de recevoir de vos nouvelles depuis votre partement * de Paris, je ne laisserai de vous supplier, très humblement, de nous vouloir continuer les charitables soins dont vous savez que nous avons si grand besoin, tant pour mon particulier que pour nos Sœurs de l'hopital, lesquelles me mandent * à chaque voyage*, en avoir toujours de malades, et quelque refus des Pères Administrateurs ; ce qui me fait croire, Monsieur, qu'ils ne sont pas bien contents d'elles.

Je vous supplie, très humblement, prendre la peine m'avertir si vous en avez quelque connaissance et penser aux moyens d'y donner ordre. Je leur écris, à ces Messieurs, sans leur parler pourtant de ce petit rencontre *, mais pour leur donner lieu de me faire leurs plaintes si ils en sont sujet. Je crois, Monsieur, que l'Anjou vous possédera plus que Paris, à quoi je n'ai rien à dire, considérant l'intérêt de la gloire de Dieu- mais pour son amour, faites-moi la charité de lui demander miséricorde pour moi, et pour une personne [1] qui me touche de près, et pour laquelle je suis dans une affliction très grande, pour toutes raisons humaines et plus pour la crainte de son salut- et parce que c'est un mal irrémédiable, selon toute apparence, il faut que ce soit la toute puissance de Dieu qu'il le guérisse, c'est pour cela que j'ai recours à votre charité de laquelle je suis en son saint amour Monsieur, Très humble fille et obéissante servante.

1. Michel Legras, son fils, voir p. 129 et 132.

L. 344

(aux Sœurs envoyées à Serqueux) (1)

(octobre novembre 1645).

Mes Très chères Sœurs,

Dieu soit béni de la grâce qu'il vous a faite de vous conserver en votre voyage. Je vous assure que nous vous plaignons bien, encore que beaucoup vous portent envie du service que vous rendez à Dieu. Si vous pouvez aller à Beauvais, sans vous trop éloigner, vous ferez bien de parler à cet honnête homme d'église pour apprendre cette recette, vous ferez, il faut bien prendre (garde), toutes les fistules ne sont pas toujours du mauvais mal, et quand bien c'en serait, il peut venir d'ailleurs.

Je ne vous oserais envoyer encore que dix écus*, si vous avez besoin davantage, empruntez par le moyen de Blanche et je le rendrai ici. Je crois que vous n'aurez pas beaucoup à changer. Je vous prie d'être bien exacte à écrire tout ce que vous trouvez et tout ce que vous baillez *. Je crois que vous ferez un gros livre puisque le papier vous manque.

Oh ! mes chères Sœurs, qu'il me semble que je vous vois de consolations parmi tant de fatigue ! Bon courage ! travaillez bien à votre perfection en tant d'occasions que vous avez de souffrir, d'exercer la douceur, la patience, les rebuts et surmonter toutes les contradictions que vous rencontrez. Ayez un grand cœur, qui ne trouve rien de difficile pour le très saint amour de Dieu, auquel je suis, et de son Fils crucifié, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Toute notre Compagnie vous salue. J'ai dit aujourd'hui de vos nouvelles à Monsieur Vincent qui prie bien Dieu pour vous. Le nombre de nos Sœurs croît tant, qu'elles étaient trente à la première table. Bonsoir, mes chères Sœurs ; ma Sœur Jeanne Christine (2) et ma Sœur Geneviève (3) d'Angers sont à Saint-Gervais (4).

1646

Établissement des Filles de la Charité à Nantes, Fontainebleau. Juin : *Visite de Monsieur Portail à Angers.*

1. Probablement Barbe Angiboust et Perrette Chefdeville.
2. Jeanne Christine Prévost, une fille de paix. Après Saint-Gervais, elle va à Fontainebleau en 1648, à Liancourt en 1651, à Sedan en 1654.
3. Geneviève Caillou, revenue d'Angers, voir p. 29.
4. L'établissement des Filles de la Charité à Saint-Gervais vient de se faire, voir p. 124.

Juillet-août : *voyage de Louise de Marillac à Nantes.*

20 novembre : *Approbation de la Confrérie des Filles de la Charité par Jean François Paul de Gondi, coadjuteur de l'Evêque de Paris : la confrérie est placée sous la dépendance des Evêques.*

L. 303 *bis*

à Monsieur Vincent

(mars 1646).

Je suis indigne des conduites de la divine Providence dont votre charité me fait l'honneur de m'avertir, pour me tirer de mes infidélités. Je renonce donc à ces appréhensions de l'avenir pour ne vouloir que ce que Dieu voudra ordonner chaque jour, sans néanmoins me pouvoir empêcher, je crois, les justes craintes que je dois avoir pour mes infidélités avec soumission pourtant.

Ce n'a point du tout été mon intention que le tableau de la Sainte Vierge fût ni pour notre oratoire, ni pour les Enfants Trouvés, mais pour qu'il servît d'ornement à un autel dédié à la Sainte Vierge, pour réparer en quelque façon les fautes de mon fils, employant pour le faire faire quelques bagues qui m'étaient restées-c'est pourquoi, Monsieur, je vous supplie très humblement d'agréer que ce soit en votre Église que cette satisfaction se fasse, ayant été si malheureuse que le délit est sorti d'une de vos maisons par ce mien fils (1).

Le petit chapelet est la dévotion que j'ai demandé permission à votre charité de faire il y a trois ans, que je fais en mon particulier ; ayant dans une petite cassette * quantité de ces petits chapelets, avec les pensées écrites sur un papier, sur ce sujet, pour laisser à toutes nos Sœurs après ma mort, si votre charité le permet ; pas une ne le sait. C'est pour honorer la vie cachée de Notre-Seigneur dans son état d'emprisonnement aux entrailles de la Sainte Vierge, et la congratuler de son bonheur durant ces neuf mois, et les trois petits grains pour la saluer de ses beaux titres de Fille du Père, Mère du Fils et Epouse du Saint-Esprit. Voilà le principal de cette petite dévotion.

Par la grâce de Dieu, très indigne que je suis, je ne l'ai point discontinuée depuis le temps marque et j'espère la quitter aidée de la même grâce de Dieu, si votre charité me l'ordonne. Ce petit exercice, en mon intention, est pour demander à Dieu par l'Incarnation de son Fils et les prières de la Sainte Vierge, la pureté nécessaire à la Compagnie des Sœurs de la charité et la fermeté d'icelle Compagnie selon son bon plaisir.

Je vous enverrai demain, Dieu aidant, une lettre pour Mon-

1. Voir les lettres 129 et 132.

sieur Portail (2) que vous prendrez la peine de voir, si il sera à propos de la lui envoyer. Ainsi j'essaierai d'être présente en esprit au saint sacrifice de la Messe demain et quoique je croie bien que votre charité ne la dit pas en bas si je puis en savoir l'heure, j'aurai le bonheur d'y assister. S'il vous plaît ne pas oublier la réponse de ce que Madame la Présidente de Lamoignon (3) demande pour la continuation des quêtes et que je suis, Monsieur, Votre très obligée fille et obéissante servante.

L. 132 *bis*

à Monsieur Portail
au Mans

Ce 20 mars (1646).

Monsieur,

Je supplie Dieu vous avoir conservé en votre voyage, et vous continuer cette même grâce jusqu'à votre retour, durant lequel si vous rencontrez quelques bons sujets par l'adresse de vos Messieurs, je vous supplie prendre la peine de leur bien faire entendre ce que c'est que la Compagnie et reconnaître si ils nous seront propres. Enfin la Sœur Marie (1) a quitté et s'est retirée d'avec nous, et la grande Anne de Richelieu, sitôt qu'elle a vu que nous la voulions ôter ; elle s'est échappée, ce n'est que d'hier- mais nous n'avons su où elle s'est retirée. Vous voyez, Monsieur, si nous avons besoin de l'assistance de vos saintes prières, et particulièrement moi, qui suis cause de tous ces maux dont je vous prie de demander pardon à Dieu pour moi.

Monsieur l'Abbé de Vaux m'a dit vous avoir rencontré sur les chemins (2), il eût bien désiré vous avoir parlé ; néanmoins il ne m'a point donné d'autre avis que tout ce que je vous ai dit, si ce n'est que toutes nos Sœurs d'Angers ont la volonté tacite de venir un jour à Paris. Je vous supplie, Monsieur, parler à M. Ratier et à M. Tonnelier qui est confesseur de Sainte-Marie avant de parler à nos Sœurs. Celui-ci quoiqu'il aille peu souvent à l'hôpital, a je crois néanmoins de bons avis à vous donner pour leur sujet. S'il vous plaît prendre garde si parmi elles quelqu'une ne pourrait point être laissée pour Sœur Servante à la place de notre Sœur Magdeleine (3) soit qu'il faille

L. 303 bis
2. Monsieur Portail (voir p. 116) est en visite dans l'Ouest de la France.
3. Madame de Lamoignon, voir p. 88.
L. 132 bis
1. Marie Gonain, postulante venue d'Angers, voir p. 132.
2. Monsieur Portail entreprend la visite des maisons des prêtres de la Mission et des Filles de la Charité dans l'Ouest de la France.
3. Madeleine Mongert, voir p. 46.

simplement la changer ou qu'il soit nécessaire de la faire venir ici pour la maladie dont elle est menacée. Je pense aussi, Monsieur, qu'il sera nécessaire de donner quelques avis à leur confesseur ; je crains que jusqu'à présent elles aient été aidées à croire une grande nécessité de se communiquer et qu'elles soient trop empressées pour cela et leur donne des pensées d'en avoir grand besoin et que cet amusement leur fasse désirer la communication d'autres que de ceux qui leur sont donnés pour directeurs, ce qui les inquiète beaucoup.

Je leur ai mandé par une lettre que j'ai baillée* à mon fils pour faire tenir à Angers que depuis quelque temps une Sœur avait été nommée pour me soulager, en la conduite de nos petites affaires dans la maison, et que nos Sœurs y avaient plutôt recours qu'à moi, et que depuis cela qu'il s'y voyait un grand profit parmi elles, et j'ai cru dire la vérité : c'est pourquoi, Monsieur, je vous supplie, si vous le jugez à propos, leur en dire quelques mots, s'il vous plaît.

Monsieur Lambert nous a fait aujourd'hui la charité de commencer le catéchisme ; j'espère moyennant la grâce de Dieu que cela nous fera bien du bien, si encore nous sommes aidées de vos prières, toutes nos Sœurs vous en supplient très humblement et vous saluent de même, et moi qui suis en l'amour de Jésus-Crucifié, Monsieur Votre très obéissante et très humble servante.

à Monsieur Vincent

(24 mars 1646).

Monsieur,

J'ai grand sujet de m'humilier voyant la conduite de Dieu sur moi qui suis indigne de la grâce que je désirais, avant notre très chère fête de l'Incarnation, pour me servir de préparation. Je supplie la bonté de Dieu que ce puisse être avant la clôture de Pâques, et que votre indisposition cessant, vous soyez en parfaite santé pour cela, et pour tout ce que notre bon Dieu veut de votre charité ; je la supplie par le très saint amour de Jésus, de nous bien encore donner à lui, et offrir demain à sa sainte Mère, ce tableau dédié pour l'ornement d'un autel sous le beau titre de son nom, lui demandant de toutes nouvelles assistances pour mon fils, de qui je n'ai point de nouvelles depuis le septième de ce mois, ce qui me met bien en peine- aussi est-ce que je n'ai point eu de nouvelles de la mère Supérieure de la Visitation de Tours, ni de Monsieur d'Esvre. Cela me met bien des craintes en l'esprit. Je vous supplie aussi bien humblement, mon Très Honoré Père, de me faire la charité de nous voir au saint Autel demain toute notre petite Compagnie fautive et dure de cœur, pour l'exécution de la très sainte volonté de Dieu en nous. Oh ! mon Très Cher Père, si notre bon Dieu vous en fait voir le sujet que je vous paraîtrai effroyable ; je

ne vois rien en moi qui ne soit criminel, qu'une bien faible volonté de mieux faire. Aidez votre indigne fille par vos saintes prières et charitables avertissements, à être toute à Dieu et à obtenir de sa bonté qu'il regarde en pitié son pauvre fils.

Voilà un livre que Monsieur Cuérin, confesseur de nos Sœurs de Saint-Gervais vous envoie par elles- il nous en a aussi envoyé un : Dieu veuille que nous en tirions profit pour sa gloire. Je vous demande, dans la plus grande humilité que je puis, prosternée de cœur et d'affection à vos pieds, votre sainte bénédiction, pour attirer sur ma pauvre âme les grâces dont elle a besoin pour être véritablement, Mon Très Honoré Père, Votre très obéissante fille et très humble servante.

La veille de l'Incarnation du Fils de Dieu.

à Monsieur Portail
au Mans

27 mars 1646.

Monsieur,

Ce me serait une grande présomption de me penser nécessaire aux établissements de nos Sœurs, aux lieux où Dieu les appelle et particulièrement en celui où vous êtes ; je dois bien plutôt craindre de tout gâter. Je pense que ce qui me donne pensée d'aller en quelques lieux, c'est la défiance que j'ai de la capacité de nos Sœurs, causée par mes mauvais exemples et peu d'application à leur conduite. Et parce que je dis cent fois mieux que je ne fais, il me semble n'ayant que cela faire dans ces petits établissements que je répare, par les avertissements en chaque sujet, les fautes que j'ai commises en d'autres temps.

Ce sera donc quand il plaira à Monsieur Vincent que nous vous enverrons deux de nos Sœurs. Je vous avais supplié, Monsieur, comme je sais que vous les connaissez, de nous faire la charité de nous nommer celles qui sont les plus propres. J'avais proposé à Monsieur Vincent pour Sœur Servante notre Sœur Jeanne Lepintre (1), vous vous souviendrez, s'il vous plaît, que nous avons les deux revenues d'Angers, l'une qui est Sœur Claude (2), servant à Saint-Barthélemy, et Sœur Geneviève (3)qui est à Saint-Gervais, et de notre Sœur Andrée (4) qui était à Saint-Étienne, peut-être aussi que celle-ci a besoin d'être eloignée. Voyez, Monsieur, celles qui seront les plus propres.

1 Jeanne Lepintre, voir p. 77.
2 Claude Brigide voir p. 67.
3 Ceneviève Cailiou, voir p. 29.
4. Andrée part au Mans le 4 mai. Devant l'impossibilité de l'établissement elle est envoyée à Angers où elle reste jusqu'en juin 1648.

Je vous avais demandé s'il n'y aurait point moyen de faire venir les filles qui sont là, qui ont la volonté d'être de notre Compagnie. Je crois cela si nécessaire que nous vous pourrions en envoyer quatre d'ici, et quoique peut-être elles vous paraissent toutes soumises, il est à craindre, Monsieur, que dans l'exercice, elles ne se démentent, et que cela tourne en coutume pour les autres lieux. Quand nous fûmes à Angers, nous n'entrâmes point à l'hôpital que tout n'en fût sorti, à la réserve d'une, jusqu'à ce qu'elle eût trouvé condition et pour nous donner quelques adresses dont nous avions besoin.

Il me serait bien difficile de donner les avertissements nécessaires d'ici à nos Sœurs pour quand elles seront là : il faudrait que je susse la manière accoutumée du service des malades, le nombre d'iceux, la situation de l'hôpital, s'entend pour ce qui concerne le logement des hommes et des femmes ; s'il y a des officiers qui apprêtent le manger des pauvres, si (il y a) un apothicaire, si elles devront saigner ? Et aussi, il me semble, que M. Gallais m'a dit y avoir quantité de servantes outre celles qu'il me nommait Sœurs. Or, Monsieur, ce point me semble de grande importance étant bien plus à propos, à mon avis, d'être plus grand nombre de Sœurs, et ôter entièrement les servantes par les voies les plus douces et charitables que nous pourrions. Il me semble aussi, Monsieur, que c'est pour nous une affaire de grande importance que l'établissement du Mans, particulièrement à cause que c'est par vos Messieurs qu'il se fait, et puis je crois qu'il y a bien des personnes à satisfaire. Je supplie la bonté de Dieu par les prières de la sainte Vierge que la divine Providence la conduise. Si nous avons de vos nouvelles et que Dieu me donne quelqu'autres pensées, je ne manquerai pas de les vous mander.

Je vous demande très humblement pardon, j'ai trouvé tout présentement la lettre que je vous mande* vous avoir envoyée, c'est des effets de mon heureuse mémoire, je fais bien d'autres fautes, je supplie votre charité en demander pardon à Dieu pour moi et la grâce de m'amender.

Je suis en son très saint Amour et de la sainte Vierge qui est aujourd'hui, Monsieur, votre très obéissante et très humble servante.

L. 132 *quater*

à Monsieur Vincent
Ce mercredi (2 mai 1646).

Monsieur,

Je supplie très humblement votre charité se souvenir que les places pour le Mans sont retenues pour vendredi prochain, et du besoin que

L. 132 *ter*
5. Monsieur Gallais, prêtre de la Mission, voir p. 116.

nous avons pour cela de la conférence que vous nous avez fait le bien de nous promettre pour demain jeudi. Je vous supplie très humblement prendre la peine nous mander le sujet, à ce que nous fassions avertir toutes nos Sœurs.

J'ai supputé tout ce que les Sœurs des paroisses ont apporté à la Maison en l'année 1645. Le tout se monte à 1129 livres*, 12 sols* et sur cela il y a eu 43 filles à entretenir d'habits et de linge. Je crois qu'il y a bien près de 400 livres * de reste pour la maison, ôtée la dépense, sans y comprendre les façons de linge et d'habits qui se font par les sœurs du logis. Je pense, Monsieur, que si votre charité, en dit quelque chose, qu'il sera bon que nos Sœurs entendent que ce qu'elles apportent est presque la juste valeur de la dépense- et que les unes apportant plus qu'il ne leur faut, cela supplée à ce que les autres n'apportent pas suffisamment ; car je ne sais si toute la Compagnie serait capable d'entendre que leur épargne servit de beaucoup à la Maison, à cause du peu de retenue de quelques-unes et de la plupart qui disent trop librement tout ce qu'elles savent. Ie supplie la bonté de Dieu vous faire bien connaître nos besoins et nos faiblesses, et de moi particulièrement qui suis par l'ordre de la conduite de sa sainte Providence, Monsieur, Votre très obéissante fille et très obligée servante (1).

L. 133

(jeudi 3 mai 1646)1.

Nous ne manquerons pas, Dieu aidant, à l'envoi de nos Sœurs si demain (2) elles peuvent. Celles de Saint-Jacques (3) recevront la bénédiction de Monsieur Vincent de qui il faut savoir, s'il vous plaît, si il ne serait point utile que Monsieur de Marillac (4) écrivit à quelques-uns des principaux de la ville qui lui sont parents, pour les assurer que nos Sœurs ne troubleront en aucune manière les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, auxquels elles rendront toute obéissance et sujétion dues (5). Mais je crois nécessaire que leur confesseur soit de la Mission. Il faut bien

L. 132 quater
1. Monsieur Vincent répond sur la même feuille (Coste 11.587)
L. 133
1. Balet écrit par Louise de Marillac, sans adresse, sans signature.
2. Elles partent au Mans.
3. Saint-lacques du Haut-Pas, paroisse de Paris, nouvelle implantation.
4. Michel de Marillac, le petit fils du Garde des Sceaux. Sa grand'mère est originaire du Maine.
5. L'établissement des Filles de la Charité ne réussit pas, les anciens serviteurs de l'hôpital ne les acceptèrent pas.

prier pour cet établissement à ce que je vois, la volonté de Dieu soit

il y aurait difficulté que les six Sœurs se dussent nourrir elles-mêmes et entretenir, sur les cent écus *, savoir si l'intention de Monsieur Portail n'est pas les bailler* à Messieurs et que les Sœurs soient vêtues et nourries de la maison avec les pauvres.

L. 458

(à Sœur Madeleine Mongert)
à Angers

(vers mai 1646).

Ma Très Chère Sœur,

Enfin notre bon Dieu vous visite encore une fois en la personne de notre chère Sœur. Au nom de Dieu, ayez-en grand soin. Je sais bien que rien ne lui manquera, mais ne vous ennuyez pas de la presser de prendre tout ce qui lui sera nécessaire. Je la salue de tout mon cœur ; et son état augmente mon affection, la croyant en une haute union de la très sainte volonté de Dieu que je la supplie de bien aimer. Que j'aime le bon cœur de ma Sœur (Marie) (1) toute Fille de la Sainte Vierge ; dites-lui, je vous supplie que (je) ne m'attends bien qu'elle contribuera de tout son pouvoir à concilier la sainte joie dans tous les cœurs de nos chères Sœurs. Toutes nos Sœurs d'ici vous saluent ; si vous les voyiez travailler toutes à défricher vous espéreriez bien de bons fruits de cette terre. Priez Dieu pour eiles, je vous prie, et me croyez en l'amour de Jésus Crucifié, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur.

L. 139

à Monsieur l'abbé de Vaux
(à Paris)

(11 mai (1) 1646).

Monsieur,

Je vous rends grâces, très humbles, de la peine que vous prenez toujours pour nous, qui ne (le) méritons pas ce bien. Je n'ai point écrit à M. Portail (1) sur le sujet que votre charité m'a fait le bien me mander*, à cause que déjà je l'avais prié de parler à M. Ratier (2), avant

L. 458
1. Marie Despinal est malade. Arrivée à Angers à la pn de l'année 1644, elle meurt en mai 1646. Une conférence sur ses vertus sera faite à Angers. Cette conférence n'a pas été conservée.

L. 139
1. Monsieur Portail fait la visite de la maison d'Angers.
2. Monsieur Ratier, voir p. 84.

nos Sœurs, pour qu'il fût informé de leurs dispositions en particulier. Je ne manquai pas, Monsieur, sitôt que je sus l'extrémité du mal de défunt Monsieur votre frère, d'en avertir Monsieur Vincent et M. Lambert, comme aussi, depuis son décès, pour faire recommander son âme aux prières de leur Compagnie. Les obligations que nous vous avons, Monsieur, sont assez de témoins que nous n'avons pas manqué à notre devoir en ce sujet le moins mal que nous avons pu. Je fus bien fâchée de ne pouvoir me donner l'honneur de voir Madame votre sœur à SaintLazare, ni de l'aller recevoir chez elle avant son partement*. J'espère de sa bonté qu'elle ne laissera de me faire le bien de me conserver l'honneur de sa bienveillance avec la créance* que je l'honore très particulièrement. Je vous supplie, pour l'amour de Dieu, Monsieur, d'offrir à sa bonté, au Saint Sacrifice, tout ce que votre charité peut penser qu'il veut de moi à ce que l'emploi de quelques jours de retraite que je commence aujourd'hui, lui soit agréable et me croyez, s'il vous plaît, en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre tres humble et très obéissante fille et servante.

P.S. — Je vous supplie, très humblement, Monsieur, si vous écrivez à Monsieur Ratier, prendre la peine de lui mander de parler bien ouvertement à Monsieur Portail, de tous les besoins de nos Sœurs.

L. 138

à Monsieur Portail
à Angers

Ce 11 mai 1646.

Monsieur,

Je vous supplie très humblement prendre la peine me mander* l'état auquel vous avez laissé nos Sœurs (1), et me donner les avis dont nous avons besoin pour avoir intelligence avec elles par lettres, pour les difficultés qui pourront survenir entre elles et les autres filles.

Je vous supplie aussi, Monsieur, me faire le bien me mander comme vous êtes convenu nous envoyant cette bonne fille de l'hôpital tant avec les administrateurs comme avec elle ; si c'est purement pour être des nôtres, sans obligation à la renvoyer qu'en la manière que nous faisons des autres

Combien de temps vous jugez nécessaire que nous laissions là ma Sœur Jeanne Lepintre (2), et si nous pouvons espérer votre retour dans l'année présente ? Obligez-nous, Monsieur, en quelque lieu que vous soyez, de nous donner de fois à autres de vos chères nouvelles. Il faut

1. Les Sœurs envoyées au Mans.
2. Jeanne Lepintre, responsable de la petite communauté envoyée au Mans.

que je vous dise, en vérité, que votre absence coûte beaucoup à toute la Compagnie ; nous l'éprouvons tous les jours de plus en plus.

Dieu soit béni de toutes choses, et sa sainte volonté préférée à tout ! Nous espérons beaucoup de votre assistance devant Dieu. Toutes nos Sœurs, vos chères filles, ont une joie très particulière d'entendre que vous vous souvenez d'elles, et vous saluent de tout leur cœur, vous assurant qu'elles prient bien Dieu pour vous, et leur Sœur Servante serait trop ingrate si elle y manquait.

Je crois, Monsieur, que la bonne Sœur, Mlle Marie Gonain (3), vous ira trouver pour vous redemander à venir. S'il vous plaît, Monsieur ne lui en Fomt donner d'espérance, mais bien lui faire entendre qu'elle se peut dlre de la Compagnie, et que le service qu'elle rend à Dieu, en ses pauvres, lui donne cette association.

M. Ratier (4) a mandé à Monsieur l'abbé de Vaux qu'il y a trois ou quatre filles qui demandent à venir- vous savez le besoin que nous en avons, mais aussi la nécessité qu'elles aient toutes dispositions requises, je vous supplie de les recevoir ou refuser. Peut-être que celle dont M. Tonnelier (5) nous a déjà parlé est des quatre de celles qui se présentent, je vous supplie, Monsieur, de lui parler en particulier. Il y a je crois plusieurs choses à vous dire de nos Sœurs ; s'il vous plaît de leur bien faire entendre que ce n'est pas assez d'être en la disposition d'aller partout, qu'il faut avoir celle de vouloir demeurer au lieu où l'obéissance nous a mises, jusqu'à ce qu'elle nous en ôte ; donneznous, s'il vous plaît, des nouvelles de chacune en particulier. Le maître et la maîtresse de ma Sœur Despinal (6) en ont toujours pareil soin*.

J'espère de votre charité que vous nous enverrez notre règlement7 le plus tot que vous pourrez, et les instructions dont nous avons besoin pour en faire usage, afin que les peines que votre charité a prises pour nous soient suivies du bien que vous avez prétendu, ce que j'espère, aidées de vos saints sacrifices et prières. Je vous supplie très humblement pour l'amour de Dieu auquel je suis, Votre très obéissante servante.

L. 138
3. Marie Gonain, qui a quitté la Compagnie, pour raison de santé, voir p.132.
4. Monsieur Ratier, voir p. 84.
5. Monsieur Tonnelier, confesseur des Sœurs à Angers.
6. Marie Despinal qui est à Angers, voir p. 144.
7. Monsieur Portail étudie le règlement des Filles de la Charité qui sera soumis à l'Archevêque de Paris, en vue de son approbation (voir p. 156)

- 147 -

à ma Sœur Magdeleine (Mongert)
fille de la Charité, servante des pauvres malades à l'hôpital à Angers

Ce 23 mai (1646).

Ma Très Chère Sœur,

Je suis bien en peine de l'état de notre bonne Sœur Marie Despinal (1) si Dieu nous la laisse encore sur terre, saluez-la bien de notre part et lui dites que je la prie de faire tout ce qu'elle pourra pour se bien porter, pour bien employer le reste de ses jours au service de Dieu. Oh ! qu'elle aura d'amour compatissant aux pauvres malades après un si grand exercice de souffrance, que j'espère que la bonté de Dieu aura bénie de grande assistance et consolation.

Mais que vous m'étonnez et m'affligez de la peine de notre pauvre Sœur (2) ! Depuis quand vous apercevez-vous du degoût de sa vocation assurez-la bien qu'elle sera la bienvenue, et si elle désire se retirer pour servir, nous aurons un soin très particulier pour la placer ; c'est pourquoi elle doit bien s'empêcher de faire la faute de se retirer comme une vagabonde. Monsieur son frère que je vous ai mandé* être de la Mission ne la souffrira pas demeurer ainsi volontaire. Je m'étonne que nos Sœurs soient ainsi agitées, vu le grand emploi qu'elles ont ; je les prie de renouveler souvent le désir de faire toutes leurs actions en la vue de Dieu et pour son amour, et penser à la grande grâce que sa bonté leur a faite de les appeler en un si saint emploi, auquel tant de personnes qualifiées sont employées, et s'y exercent avec tant de ferveur qu'elles n'ont pas le temps de faire tant de réflexions sur ellesmêmes, ni d'être si occupées à la recherche de leur propre satisfaction.

J'espère que vous aurez bientôt, Monsieur Portail. Sitôt que Messieurs auront résolu de demander de nos Sœurs pour le besoin que vous m'avez mandé *, nous vous en enverrons moyennant la grâce de Dieu. Je salue de cœur et d'affection toutes nos chères Sœurs, je les prie de recevoir ce que je vous mande par celle-ci comme si elle était pour chacune en particulier. Toutes nos Sœurs saines et malades se recommandent à leur prière et à vous, de qui je suis, mes très chères Sœurs (la) très humble Sœur et affectionnée servante.

1. Marie Despinal meurt à la fin du mois, voir p. 144.
2. Catherine Huitmill, ébranlée dans sa vocation, voir p. 188.

L. 140

à Monsieur Portail
(au Mans)

Ce 25 mai 1646.

Monsieur,

Si votre charité n'avait point reconnu nos misères dès il y a longtemps, je dirais que notre bon Dieu vous les ferait expérimenter dans la peine qu'il veut que vous ayez en la négociation de l'affaire à laquelle vous travaillez si généreusement, pour le service de ses pauvres. Ce nous est une grande confusion, de penser qu'il n'y ait que nos lâchetés et mauvaises dispositions qui causent tant de trouble au sujet de notre emploi. Je vous prie de demander pardon à Dieu pour nous, et nous vouloir pardonner, et Monsieur Gallais (1) aussi, tout le mal que nous vous faisons. Nous avons grand sujet de louer Dieu de tout ce qu'il fait par vous, et que sa Providence vous ait commis cette affaire ; il n'appartient qu'à sa bonté de faire des desseins et de les conduire. Si sa Providence ne nous veut pas là, nos Sœurs d'Angers en recevront du soulagement (2), car je crois que Messieurs les Administrateurs sont résolus d'en demander encore quatre, et notre bonne Sœur Marie Despinal (3) que l'on nous a mande*, y avoir trois jours qu'elle était à l'agonie, ce qui nous fait croire que Dieu en aura disposé. Quand votre charité sera à Angers, vous saurez les bonnes dispositions de son âme pour l'affaire la plus importante de notre vie. Je vous supplie, Monsieur, remerciez Dieu pour les grâces que sa bonté lui a faites.

Vous êtes fort désiré en ce lieu de toutes nos Sœurs, et le besoin de deux ou trois vous y appelle fortement. Je crois que vous avez reçu la lettre par laquelle je vous suppliais de prendre la peine de parler à Monsieur Ratier (4), et au confesseur des Religieuses de Sainte-Marie, nommé Monsieur Tonnelier, avant aller à l'hôpital, comme aussi, je vous en supplie très humblement, et de prendre toutes les assurances possibles des filles qui vous doivent être présentées pour venir parmi nous. Je vous supplie aussi, Monsieur, avant partir du Mans, de parler à Madame du Clos qui ne cesse d'écrire à notre bonne Sœur Jeanne Delacroixs, pour lui donner le scrupule d'avoir quitté sa mère, et de savoir au vrai si sa dite mère a besoin d'elle, ou de sa sœur Renée (5), dernière que vous avez envoyée, laquelle nous a dit que sa mère même vous avait prié de la recevoir. Elles sont toutes trois (6)de bonnes filles, pourvu qu'il n'y ait rien de caché comme je le crois.

1. Monsieur Gallais, supérieur au Mans, voir p. 116.
2. Deux des quatre Sœurs venues au Mans vont partir à Angers Claude Brigide (voir p. 67) et Andrée (voir p. 141).
3. Marie Despinal d'Angers, voir p. 144.
4. Monsieur Ratier qui remplace Monsieur l'Abbé de Vaux, voir p. 84
5. Jeanne et Renée Delacroix sont originaires du Mans.
6. La troisième originaire du Mans est Salomée, voir p. 149.

Nous ne fûmes jamais en si grande nécessité de filles que nous sommes, nous en avons bien douze de malades ou infirmes, particulièrement notre Sœur Andrée qui est à Issy, que nous ne pensons pas pouvoir vivre que peu de temps ; elle a eu l'Extrême-Onction il y a quelques jours. Je la recommande à vos prières et suis en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante .

L. 141

à ma Sœur Jeanne Lepintre,
fille de la charité, servante des pauvres
(au Mans)

Ce 25 mai 1646.

Ma Très Chère Sœur,

Dieu soit béni de sa conduite sur vous, en tout votre voyage (1), particulièrement de la bonne santé qu'il vous y a donnée et de tous les rencontres et contradictions que vous m'avez mandées*. Je crois que sa bonté vous aura fait la grace de ne vous point ennuyer de ne rien faire, puisqu'il ne nous importe que nous ne fassions pas. C'est assez que Dieu sache que nous sommes toutes prêtes à travailler quand il lui plaira nous employer. Il est vrai mes chères Sœurs, que vous êtes beaucoup à charge à nos bons Messieurs, mais vous n'en devez pas avoir peine, puisque vous savez leur charité. Payez-les bien de la monnaie qu'ils prétendent qui est une grande soumission à Dieu, et que toutes vos paroles et actions soient à édification au prochain. Si la Providence veut que vous demeuriez là, essayez à prévoir les avis que vous aurez à demander avant que Monsieur Portail s'en aille. Je vous prie, ma Sœur, de prendre garde que toutes nos Sœurs aient une grande modestie et retenue, et surtout qu'elles portent un grand respect aux prêtres, prenant garde de ne point abuser de leur grande bonté et douceur, à ce que la vertu qu'ils exerceront, d'humilité et charité, ne vous soient à confusion, si vous ne les imitez. Saluez bien la bonne Madame du Clos de ma part et lui soyez bien reconnaissante de la charité qu'elle exerce pour vous ; mais, au nom de Dieu, mes Sœurs, prenez garde, si vous demeurez, de ne vous lier d'attache avec pas une dame, pour ne vous pas engager à beaucoup perdre de temps. Si vous voyez la mère ou la sœur de ma Sœur Salomée (2) faites-leur ses recommandations et les nôtres, et les assurez qu'elle se porte bien, et

1. Les Sœurs ont quitté Paris le 4 mai.
2. Salomée, originaire du Mans, tombe malade en août 1646, et meurt en novembre 1647.

dites à la mère que sa fille la prie d'écrire à son père. Priez Dieu pour notre bonne Sœur Marie Despinal (3) que nous croyons être devant Dieu

monsieur Ratier nous a mandé beaucoup de bien d'elle. Toutes nos Sœurs vous saluent de tout leur cœur. Nos trois Sœurs du Mans (4) se portent bien, grâces à Dieu. Vous ferez leurs recommandations à ceux qui vous en demanderont des nouvelles et me croyez en l'amour de Jésus Crucifié mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et affectionnée servante.

P.S. — Assurez bien nos chères Sœurs de notre affection et soigneux souvenir.

L. 177

à Monsieur Vincent

Ce 28 mai 1646.

Monsieur,

Je crois que le droit de Monsieur le Maître de l'Hôtel-Dieu du Mans de nommer deux Sœurs, et celui des Administrateurs pour les autres, est cause des désordres qui arrivent au service des pauvres. Ne serait-il point mieux que Monsieur le Maître s'offrît de ne point vouloir user de ce droit, ne laissant pas de contribuer la somme accordée, et que Messieurs, sans la vue d'autre droit que de leur administration, voulussent pour s'acquitter de leur devoir appeler par eux-mêmes des filles de quelque communauté pour servir leurs pauvres malades. Peut-être ne voyez-(vous) pas l'utilité qui pourrait arriver que deux de nos Sœurs demeurassent parmi ces désordres. Je supplie faire connaître à votre charité la sainte volonté de Dieu, à laquelle il a plu prendre notre bonne Sœur Marie Despinal (1) à Angers par une heureuse et chrétienne mort, à ce que Monsieur son confesseur nous en mande*.

Je vous supplie très humblement la faire recommander aux prières de votre sainte Compagnie et vous souvenir du besoin de donner bientôt réponse à ces bons Messieurs de Nantes (2) et que je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante.

L. 141
3. Marie Despinal qui est à Angers, voir p. 144.
4. Trois Sœurs originaires du Mans : Salomée, Jeanne et Renée Delacroix.
L. 177
1. Marie Despinal, voir p. 144.
2. Les Filles de la Charité sont demandées pour l'hôpital de Nantes.

L. 214 *bis*

à Monsieur Vincent

(vers juin-juillet 1646).

Monsieur,

Nous sommes pressées d'envoyer ma Sœur Guillemine (1) à Saint-Paul pour tirer ici ma Sœur Anne (2), si vous aviez le temps de lui dire un mot, nous l'enverrions dès aujourd'hui. J'avais prié Monsieur Lambert (3) de nous envoyer votre maçon pour lui faire voir le lieu pour faire un parloir (4), et j'ai oublié à vous dire que il se pourrait faire une chambre au-dessus, étant aussi bien nécessaire que le dit parloir soit couvert. Madame de Liancourt (5) venant céans *, à cause qu'elle sait ce que c'est que de bâtir, je lui en parlai. Elle contribuerait, je crois, aux frais, ayant cette chambre, pour le temps de ses petites retraites.

Je vous demande pardon de mes importunités et suis, Monsieur, Votre très obéissante fille et très obligée servante.

L. 144

à nos très chères Sœurs (1)

(juillet 1646)

Mes Très Chères Sœurs,

Je vous laisse, pour vous conformer en tout à la très sainte Volonté de Dieu, le pacte que nous avons fait toutes ensemble de ne jamais trouver rien a redire à la conduite de la divine Providence, et de nous y abandonner entièrement ; prenons, vous et moi, pour exercice de la pratique de cette promesse que tant de fois nous avons renouvelée, l'exécution de ce voyage.

Ma Sœur Jeanne Lepintre (2) vous savez que cette même Providence vous a fait nommer par Notre très Honoré Père la Sœur Servante de toute la Compagnie. J'espère que Dieu vous fera la grâce d'exercer fidèlement votre charge. Quant aux choses d'importance quand vous ne pourrez avoir l'ordre de Monsieur Vincent vous le prendrez de

L. 214 bis
1. Guillemine Chesneau, envoyée à Saint-Paul en 1646 (voir le Conseil de la Compagnie Coste XIII, 599) puis à Saint-Etienne à Arves (Picardie) en 1650.
2. Anne Hardemont, placée pour un temps à la Maison Mère (voir p. 120).
3. Monsieur Lambert est à Saint-Lazare, voir p. 27.
4. La décision de construire le parloir a été prise au Conseil du 28 juin 1646 (Coste XIII.601).
5. Madame de Liancourt, dame de la Charité, voir p. 11.

L. 144
1. Avis que Louise de Marillac laisse à ses Officières avant son départ à Nantes.
2. Jeanne Lepintre, voir p. 77.

Monsieur Lambert (3), et communiquerez autant que vous le pourrez ce que vous aurez à faire à nos deux Sœurs vos co-officières (4), avec grande douceur et cordialité tous les quinze jours.

Ma Sœur Anne (5) vous aurez soin avec ma Sœur Jeanne (2) des malades de dehors à panser, et de l'apothicairerie et prendrez garde aux Sœurs qui servent les malades de Saint-Laurent, vous faisant rendre compte de la manière qu'elles les servent, dont elles se conduisent vers les Dames, et si elles ont soin de leur rendre compte, et surtout qu'elles fassent bien les remèdes et conservent leurs drogues. La Sœur Marguerite Lesoin (6) sera chez nous la portière toujours, ma Sœur Marguerite de Vienne (7) la cuisinière, quoiqu'elle puisse de fois à autre aller aux pauvres.

Je crois que ma Sœur Marguerite (8) sera, je crois, revenue d'Angers- je vous prie, ma Sœur Jeanne, après qu'elle aura été reposée, la mettre en retraite avec quelque autre qui la désirera faire. Ma Sœur Jeanne Fouré (9) vous l'envoierez à l'hôpital des Enfants, pour être infirmière avec ma Sœur Jeanne Baptiste (10), et vous donnerez une des deux Sœurs qui sont avec ma Sœur Antoinette (11) à ma Sœur Vincente (12) si elle en désire, et qu'elle pense que ces Dames ne se fâchent point que l'on les change si souvent. Ce n'est qu'à cause qu'elle ne sait pas lire, et cela lui fait peine- que si elle s'en peut passer jusques à notre retour, à la bonne heure, vous baillez cette Sœur à ma Sœur Phénix à Saint-Nicolas. Je voudrais bien que ma Sœur Rose (13) attendît notre retour à faire la retraite, à cause qu'elle est un peu scrupuleuse, et la faut servir tout autrement que les autres.

Monsieur Vincent a trouvé bon que quelques-unes de nos Sœurs fassent quelques visites (14) à celles des paroisses, tous les huit ou dix jours à savoir : ma Sœur Henriette (15) à Saint-Sulpice ; ma Sœur Geneviève (16) de l'Hôtel-Dieu à Saint-Barthélemy, Saint-Séverin et Saint-

L. 144
3. Monsieur Lambert (voir p. 27) remplace Monsieur Portail parti en visite.
4. Les 2 co-officières sont : Julienne Loret (voir p. 256) et Elisabeth Hellot (voir p. 163).
5. Anne Hardemont, voir p. 120.
6. Marguerite Lesoin, revenue de Saint-Denis.
7. Marguerite de Vienne, une sœur longtemps présente à la Maison Mère.
8. Marguerite Tourneton, voir p. 158.
9 Jeanne Fouré voir p. 255.
10. Jeanne Baptiste l'ancienne, voir p. 78.
11. Antoinette Labille, voir p. 134.
12. Vincente Auchy, voir p. 47.
13. Anne Rose, une jeune sœur, ne sait pas écrire, signera d'une croix l'acte d'érection de la Compagnie le 8 août 1655.
14. Quelques jours plus tard, Monsieur Vincent donne aux Sœurs des avis pour ces visites (Coste IX.259).
15. Henriette Gesseaume qui est à la paroisse Saint-Germain (voir p. 87)
16. Geneviève Poisson, voir p. 33.

Étienne, ma Sœur Barbe (17), Saint-Gervais et Saint-Jacques de la Boucherie, ma Sœur Antoinette (11), Saint-Jacques du Haut-Pas ; ma Sœur Hellot (18), les Galériens et Saint-Leu, et toutes en cette manière : mes chères Sœurs, vous envisagerez cette action comme une chose d'importance que vous faites en vue de Dieu, et de la sainte obéissance et pour cela vous commencerez par un acte d'humilité, jetant la vue sur vos défauts et infidélités ; et pour honorer les actions du Fils de Dieu vous vous proposerez l'imitation de sa grande douceur. Vos visites ne leur paraîtront que cordialité et dans vos discours affectionnés, vous ne vous entretiendrez que de vos emplois, de la grâce que Dieu vous a faite de vous y appeler, mais que vous avez regret de ne vous en pas bien acquitter, que vous connaissez bien qu'il est nécessaire de penser souvent qu'est-ce que Dieu demande de nous : une grande douceur envers les pauvres, un grand respect envers les prêtres et Messieurs les médecins, et les dames ; sans cela, mes sœurs, je vous avertis que nous deviendrons insolentes jusques à un tel point que les dames seront contraintes de nous chasser, et (l'écrit n'est pas termine) .

L. 487

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 19 juillet (1646).

Monsieur,

Je vous rends grâces très humbles des bonnes nouvelles que vous avez pris la peine me donner de nos Sœurs. Je souhaiterais de tout mon cœur que nous puissions servir votre hôpital des Enfermés ; je ne puis encore, Monsieur, vous en donner aucune nouvelle, n'ayant pu en parler à Monsieur Vincent. J'ai su d'hier seulement que l'affaire pour le bénéfice (1) dont vous m'avez fait l'honneur de m'écrire n'est pas encore conclue, à cause de quantité d'autres affaires qui s'étaient accumulées, pour n'y avoir point eu de conseil près d'un mois, et néanmoins, Monsieur, je ne sais pas si la lettre ci-enclose que je viens de recevoir vous en donne d'autres nouvelles.

Je loue Dieu de tout mon cœur de la meilleure disposition de Mademoiselle Marie ; peut-être que la divine Providence la destine pour le servir et donner exemple à son pays natal (2) Si il a pareil dessein sur

L. 144
17 Barbe Angiboust, voir p 14.
18 Élisabeth Hellot, voir p 163. Louise de Marillac la nomme toujours Sœur Hellot.
L. 487
1. L'abbé de Vaux désire se défaire de son bénéfice, voir p. 105.
2. Marie Gonain est rentrée chez elle à Ingrandes, voir p. 132 Louise de Marillac va la rencontrer lors de son voyage à Nantes.

vous, comme c'est chose assez extraordinaire, j'espère aussi la continuation des grâces extraordinaires qu'il vous a faites jusques à présent. Pour cela, je supplie sa bonté, Monsieur, vous donner la véritable connaissance de sa très sainte volonté, vous demande part à vos saintes prières et sacrifices, en la créance que je suis, en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante.

L. 122

à Monsieur Vincent

Ce vendredi (20 juillet 1646).

Monsieur,

Il m'a paru bien nécessaire d'envoyer notre sœur Élisabeth (1) à Saint-Germain-en-Laye pour reconnaître la conduite de notre Sœur qui y est, et par même moyen elle pourra aller à Maule et Crespières (2) en étant bien proche. Pour les mêmes raisons elle pourra savoir la nécessité plus particulièrement du changement de la Sœur Marie (3) qui est celle que Madame de Bouillon (4) demande à être ôtée, et cela, sans qu'il paraisse autre chose, sinon qu'elle aille un peu prendre l'air ; car, en effet, elle ayant accoutumé un grand travail, je craindrais qu'elle ne nous demeurât malade quand il faudra partir. Il ne me vint point hier en l'esprit de faire cette proposition à nos Sœurs. Je vous supplie très humblement, Monsieur prendre la peine me mander * si vous le trouverez bien ainsi. Elle pourrait aller coucher aujourd'hui à Saint-Germain, et dira à Mademoiselle de Bouillon la réponse, s'il vous plaît, de la prière qu'elle vous a faite d'envoyer là un de vos Messieurs pour faire rendre compte aux trésorières. Je demande à votre charité la sainte bénédiction pour me préparer à la sainte communion, et suis, Monsieur, Votre très obligée servante et obéissante fille.

1. Élisabeth Martin doit partir à Nantes le 26 juillet avec Louise de Marillac.
2. L'établissement des Filles de la Charité à Maule et Crespières a eu lieu en 1645.
3. Probablement, Marie Thilouse, voir p. 182.
4. Madame de Bouillon (voir p. 58) a son château à Morainvilliers, proche des localités de Maule et Crespières.

L. 145

à Monsieur Portail
(à Richelieu)

Du bateau, proche de Tours, ce 30 juillet (1646) (1).

Monsieur,

Je ne savais point le rébut* du retardement* d'envoyer une Sœur à Richelieu ; mais la Providence nous a fait voir qu'il fallait que ce fût ma Sœur Turgis (2), à laquelle Dieu n'a fait penser que justement au temps nécessaire pour la faire venir à Paris : pour ce sujet le nom de Dieu soit béni ! qui a la bonté de suppléer aux défauts et imprudences de sa chétive créature ; j'envie son bonheur si elle est si heureuse de vous rencontrer.

Je vous supplie, Monsieur, de bien faire connaître ses fautes, car je lui en attribue beaucoup (3) pour le sujet de leur mauvaise intelligence car sous son apparente douceur et charité, il y a bien de la recherche de sa satisfaction et vaine estime ; mais cela lui est tout a fait caché, car elle a bien envie d'être parfaite : Dieu veuille que ce soit pour la pureté de son amour.

Si notre Sœur Turgis s'affectionne et prend à tâche la pratique des règles, j'espère que les fautes des autres seront effacées, aidées de la bonne conduite de vos Messieurs (4). Je vous supplie très humblement, Monsieur, de leur faire la charité à nos Sœurs de les avertir du respect qu'elles leur doivent, et l'importance qu'il y a qu'elles ne se familiarisent, et surtout l'état qu'elles doivent faire des avis qu'ils auront la bonté de leur donner.

Je pense aussi, Monsieur, qu'il sera bon les avertir que, dans les occasions de parler à quelques-uns de la maison qu'il ne faut pas que la consolation qu'elles en ressentent empêche la retenue et grande modestie. J'ai remarqué en d'autres qu'elles ont beaucoup manqué en ces rencontres et que cela est de très grande importance. Je vous remercie très humblement, Monsieur, de toutes les peines que vous avez prises pour nos pauvres Sœurs d'Angers ; Je loue Dieu vous avoir donne cette charité et le supplie que je ne sois pas l'homme ennemi qui aille jeter la zizanie parmi le bon grain que vous y avez semé.

Vous nous avez bien obligées de nous envoyer la conférence pour

1. Louise de Marillac est en route pour Nantes. Elle confie sa lettre à Elisabeth Turgis qui la quitte pour se rendre à Richelieu (voir p. 171).
2. Elisabeth Turgis, voir p. 18.
3. Louise de Marillac parle de l'une des Sœurs présentes à Richelieu, sans doute Marguerite (voir p. 160)
4. Messieurs les prêtres de la Mission de la maison de Richelieu.
5. Monsieur Portail vient de faire la visite à Angers.

notre Sœur défunte (6). Monsieur de Croisille nous est venu voir, qui nous a fait remarquer la conduite admirable de la Providence sur cette âme pour la sauver. Monsieur Lambert nous a envoyé la copie de la requête faite à Monseigneur de Paris (7), où est inséré le principal de nos règlements ; mais ce n'est pas l'entier que Monsieur Vincent nous donna après l'avoir explique en une conférence et que votre charité promit me rendre. Au nom de Dieu, Monsieur, je vous supplie nous la faire donner, car nous n'en avons nulle copie. Je crois qu'il n'y a encore rien de fait, si vous avez quelques avis à me donner pour nos Sœurs d'Angers, je crois, Monsieur, que vous me pourrez adresser là une lettre par la voie de Monsieur l'Abbé de Vaux ou Monsieur Ratier. J'espère y repasser au retour de Nantes, où nous menons six de nos Sœurs et prenons en passant notre Sœur Jeanne de Chinon (8)8 et laisser à sa place Sœur Perrette de Sedan.

Aidez-nous bien de vos saints sacrifices et prières, je vous en supplie et croyez que toutes vos filles ont un très tendre souvenir de toutes les charités qu'elles ont reçues de votre bonté, et souhaitent votre retour aussi bien que moi dans la soumission que nous devons à la très sainte volonté de Dieu, en laquelle je suis, Monsieur, Votre très obéissante fille et très humble servante.

L. 146

Pour ma Sœur Hellot (1)

(août 1646).

Ma Très Chère Sœur,

Si votre cœur a été si sage que vous me le mandez *, oh ! je l'aime de tout le mien et encore plus car puisque c'est l'amour de Dieu qui produit en lui tous ces effets, il le faut honorer et chérir. Je supplie ce saint amour l'embrasser tout. Je pense que notre voyage ne sera pas si long que nous pensions, car notre bonne santé nous a empêchée de séjourner à Orléans et à Angers tant que je pensais. J'ai mandé quelque chose à ma Sœur Jeanne (2) de ma Sœur Jeanne Delacroix (3) mais j'ai oublié lui dire que si l'on lui écrit pour réponse de ce qu'elle désirait que soit vous ou ma Sœur Jeanne, que l'on lui mande que quand je

L. 145
6. La conférence sur les vertus de Marie Despinal a du avoir lieu en présence de Monsieur Portail.
7. Voir le texte de la requête Coste XII.557.
8. Jeanne de Chinon, arrivée à Angers à la fin de l'année 1644, est malade. Elle ne peut partir à Nantes. Claude Brigide est choisie à sa place (voir p. 161)

L. 146
1. Élisabeth Hellot, voir p. 163.
2. Jeanne Lepintre, voir p. 77.
3. Jeanne Delacroix, voir p. 342.

serai revenue l'on lui donnera la résolution qu'elle demande ; comme il faut faire aussi à toutes celles qui demanderont quelque chose d'extraordinaire et que vous ne pourrez avoir l'avis de nos Messieurs. Quand vous leur écrirez, que ce soit en la manière, que vous l'avez fait, et vous écrirez, s'il vous plaît, quand ma Sœur Jeanne vous en priera ; quand ce sera elle qui écrira elle signera ses lettres. J'attends bien chère Sœur, que vous m'écrirez tous les voyages *, au moins une fois la semaine, et me manderez des nouvelles de votre cher cœur, de Monsieur Vincent, Monsieur Holden (4) auquel je ne puis écrire pour le présent, et aussi de mon fils et de ma petite Sœur Anne (5) car je serai bien aise de savoir qu'elle travaille à se faire toute vertueuse. Sa bonne tante se porte bien. Je crois que vous aurez reçu une grande lettre qui répond à tout ce que vous me mandez, si elle avait été perdue ou que vous eussiez quelque difficulté, vous ferez bien d'aller trouver Monsieur Vincent et je vous en prie . Tout ce que vous avez fait pour Saint-Denis (6) est bien fait, je leur mande * ce qu'elles auront à faire. N'ayez jamais de scrupule de ce que vous me mandez et vous me direz. J'espère de la bonté de Dieu que comme il nous a fait la grâce de nous donner la volonté de ne travailler que pour sa gloire et le bien de nos Sœurs et tous nos prochains qu'il ne se tiendra point offensé de toutes les manières dont nous agirons pour ce sujet, il est trop bon, ma chère Sœur, aimons-nous bien en lui, mais aimons-le en nous, puisque nous sommes à lui. C'est en son saint amour, Jésus Crucifié, que je suis, ma chère et bien aimée Sœur, Votre très affectionnée Sœur et très humble servante.

P.S. —Je ne sais si je vous ai mandé* de demander à notre Sœur Jeanne (2) de faire réponse à nos Sœurs, ou d'attendre qu'elle vous le dise, bonsoir ma (Sœur) mais dites bien à toutes nos Sœurs ce qu'il leur faut dire de ma part.

L. 149

à ma Sœur Jeanne Lepintre
Fille de la Charité, servante des Pauvres malades à Paris

(11 août 1646).

Ma Très Chère Sœur,

Je suis étonnée de ne recevoir aucune de vos lettres, que celles que vous prites la peine nous écrire le samedi (1), dont nous avions parti

L. 146
4. Monsieur Holden, voir p. 164.
5. Anne Rose, voir p. 152.
6. Les trois premières Filles de la Charité : Elisabeth Turgis, Françoise Noret et Marguerite Lesoin ont été envoyées à Saint-Denis en août 1645.

L. 149
1. Le samedi 28 juillet 1646.

le jeudi précédent, par laquelle vous ne me mandiez * pas beaucoup de nouvelles comme aussi n'en aurez-vous pas eu beaucoup de sujets. J'attends de jour à autre que vous nous fassiez plus savante. Dites, je vous prie, à nos chères Sœurs qui vous demanderont de notre retour que nos affaires s'avancent fort, et que je les prie toutes de remercier Dieu des bénédictions que sa bonté donne à cet établissement. S'il nous continue ses grâces vous nous verrez bientôt, mais nous avons été quatorze jours sur les chemins (2), et je crains qu'il nous y faille bien être autant à notre retour. La très sainte volonté de Dieu soit faite. Je me suis si bien portée qu'il ne faut plus craindre d'entreprendre de grands voyages, ni quoi que ce soit de tout ce que la volonté de Dieu fait entreprendre pour son service en celui des pauvres. Ce sont vos prières, mes très chères Sœurs, qui attirent de la bonté de Dieu toutes ses grâces, soyez-en bien reconnaissantes, et travaillez toutes à acquérir la perfection et la fidélité que Dieu demande de vous. Oh ! que nous serions misérables et indignes de Dieu si notre lâcheté nous y faisait manquer ! Si vous voyez mon fils je vous prie lui dire que je m'étonne qu'il ne me donne de ses nouvelles, sans le frère Ducourneau j'en aurais été bien en peine. Je prie Dieu le conserver et vous toutes mes chères Sœurs, de qui je suis en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très obéissante Sœur et servante.

P.S. — Je salue toutes nos chères Sœurs en général et en particulier et les embrasse de tout mon cœur, j'ai écrit à ma Sceur Hellot (3), ma Sœur Jeanne Delacroix (4) et quelque autre, c'est ma Sœur Tourneton (5), et ai fait des plaintes à ma Sœur Anne (6) qu'elle ne m'écrit point. Ma Sœur Louise (7), je m'assure, voudrait bien nous écrire et un petit mot de sa main me consolera. Ma petite Sœur Anne (8) y en pourra ajouter quelqu'une de parole. Et ma Sœur Marguerite de Vienne, oh ! je la renonce si elle ne m'écrit aussi un mot. Je lui ai souhaité aujourd'hui un bon quartier de melon pour sa Communauté. Ma Sœur Françoise (9), si ma Sœur Anne a tout reçu le gravier qu'elle lui a envoyé pour ses pigeons !

L. 149
2. Voir le récit du voyage à Nantes, p. 171.
3. Elisabeth Hellot, l'une des Assistantes, voir p. 163.
4. Jeanne Delacroix, voir p. 342.
5. Marguerite Tourneton vient de rentrer d'Angers où elle avait été envoyée fin 1644. En juin 1647, elle quittera brusquement la Communauté.
6. Anne Hardemont, voir p. 120.
7. Louise Christine Rideau, de Saché, est à la Maison Mère depuis 1642. elle sera envoyée à Montmirail en 1655. En 1660, elle est élue trésorière.
8. Anne Rose voir p. 152.
9. Françoise Fanchon, la jardinière, voir p. 610.

- 149 -

L. 147

à Monsieur Vincent

Ce 11 août (1646).

Monsieur,

Je reçus hier une lettre qui me parut en quelque façon être de votre charité, mais parce que je n'y vis aucune marque de votre écriture, je n'eus pas une petite peine pour l'appréhension que vous fussiez bien malade ; mais j'ai été un peu soulagée parce que le bon frère Ducourneau (1)m'a fait la charité me mander*. Au nom de Dieu, Monsieur, vous savez la nécessité que vous avez de prendre un peu de temps pour recouvrer votre santé, et pour essayer à en avoir pour le service de Dieu.

Je suis bien étonnée que vous n'ayez pas reçu la lettre que j'écrivis à votre charité à Orléans, où nous ne séjournâmes que la matinée du samedi pour gagner ce pays, tandis que notre bon Dieu me donnait assez de force. O ! mon Très Honoré Père, si votre charité savait les assistances de sa divine conduite, elle en serait reconnaissante pour suppléer à mes infidélités et ingratitudes. Je vous en supplie très humblement, pour le saint amour de Dieu. Je ne sais ce qui arrivera de cet établissement, auquel je n'ai point encore vu d'épines, que de petits murmures populaires ; mais tant d'applaudissements de tout le monde que cela n'est pas croyable. Nous n'avons séjourné que trois jours à Angers, d'où je ne me suis encore donné l'honneur de vous écrire, quatre ou cinq heures à Tours et ainsi, nous ne sommes arrivées à Nantes que le huitième jour d'août, tant il nous a fallu être sur l'eau à cause qu'elle est extraordinairement basse ; et quoique nous ayons fait tout ce que nous avons pu pour que l'on ne sût point le jour de notre arrivée, la bonne Mademoiselle La Carisière (2) avait donné tel ordre, que l'on nous est venu trouver au bateau et menées après la visite du Très Saint Sacrement, chez Mademoiselle des Rochers (2), qui vous salue très humblement, et m'a témoigné un peu de douleur de n'avoir point eu de réponse de deux lettres qu'elle s'est donné l'honneur de vous écrire, depuis le décès de son bon mari qui était fort aimé et estimé en cette ville.

Je vous avais mandé quelque difficulté de demander Monsieur des Jonchères (3) pour Directeur de nos Sœurs, mais si je n'ai point d'autre ordre de votre charité que celui qu'elle nous donna, je ne vois point d'apparence de faire de choix que par son avis, et lui faire la proposition de désirer cela de sa charité. Il n'est point, comme l'on

1. Frère Ducourneau (16141677) de la Congrégation de la Mission, le secrétaire très dévoué de Monsieur Vincent.
2. Mademoiselle de la Carisière et Mademoiselle des Rochers, dames de Nantes qui aident à l'établissement de Filles de la Charité.
3. Monsieur des Jonchères, prêtre de Nantes, qui deviendra le confesseur des Sœurs et leur conseiller.

m'avait dit, Père des pauvres, et je ne vois point que Mademoiselle sa sœur pût rien gâter, car elle est très zélée et raisonnable et fait du bien, non seulement en cet hôpital, mais par toutes les maisons de piété et nécessité. Plût à Dieu, mon Très Honoré Père, que j'eusse assez de puissance et d'amour pour reconnaître le soin de la conduite de la divine Providence sur nous. Oh ! que je chanterais hautement ses louanges ! Il faut demeurer court et me contenter d'inviter la Cour céleste à en rendre la gloire à Dieu qu'elle pourra. Et vous, Notre Très Honoré Père, auquel notre bon Dieu fait connaître ses conduites sur nous, de suppléer à notre défaut.

Cette sainte Providence qui sait mes attaches à mes résolutions, a permis que nous ayons trouve malade du genou, notre Sœur (4) que nous voulions amener ici, pour nous en faire prendre une autre qu'il était nécessaire de changer. Oh ! bénissons Dieu à jamais, pour ses miséricordes et moi très particulièrement de la grâce d'être, Monsieur, Votre très obéissante fille et très obligée servante.

P.S.—Je crois que quinze jours de séjour ici avanceront bien nos affaires .

L. 148

à Monsieur Portail
à Richelieu

Ce 13 août (1646).

Monsieur,

Je vous puis dire que je crois que ç'a été la divine Providence, et non nous qui avons envoyé à Richelieu ma Sœur Turgis (1), à laquelle je n'avais point pensé du tout, que la surveille * que nous partîmes pour Nantes, où nous sommes depuis Jeudi soir, mais je crois comme vous qu'elle y fera bien et aussi que cela lui servira d'être en ce lieu-là, n'ayant pas assez de force pour ailleurs, quoique pourtant elle y était destinée, j'espère avec la grâce de Dieu et vos saintes instructions qu'elles répareront le déchet qui a paru aux autres. Prenez garde, Monsieur, s'il vous plaît, que ç'a plutôt été la Sœur Anne que la Sœur Marguerite qui a introduit la manière de coiffure que vous me faites l'honneur de me mander, car je sais que son esprit à grande pente à faire l'entendue, la bien dévote et savante pour ne dire petite sainte et cela partout, autant avec les dames qu'avec les pauvres, et aime à dire quantité de paroles d'humilité qui ont apparence d'affecter la

L. 147
4. Jeanne de Chinon, qui fut remplacée par Claude Brigide.
L. 148,
1. Elisabeth Turgis (voir p. 18) arrivée à Richelieu en juillet.

louange. Voilà bien du mal, j'entends néanmoins, Monsieur, ne parler que des dispositions de la nature, et j'espère que la grâce en tirera du bien, je n'oserais rien vous dire sur cette proposition du petit voile sinon que je crois que Monsieur (Vincent) l'appréhende grandement et avec raison, quoique plusieurs fois je lui aie fait la proposition non pas d'un voile, cela est tout à fait à craindre, mais de quelque chose qui pût un peu cacher le visage du grand froid et du grand chaud, et pour cela nous a permis que les Sœurs nouvellement coiffées portassent une cornette de toile blanche sur leur tête dans ces besoins, mais pour du noir, oh ! Monsieur, cela ne me paraît point faisable. Pour les défauts que vous avez remarqués et quantité d'autres inconvénients, il faut, je crois, attendre là-dessus ; la résolution de Monsieur Vincent.

Dieu soit béni, Monsieur, que cet usage soit cessé. En attendant, je sais les coutumes de ce lieu et ne sais pas s'il serait expédient que nos Sœurs en usassent plutôt que de quelque autre particulière. La divine Providence ayant prévenu la connaissance de votre avis au sujet de ma Sœur Brigide (2) nous a fait trouver ma Sœur Jeanne (3) malade en état de ne pas pouvoir partir d'Angers, ce qui nous fit résoudre d'emmener ma Sœur Brigide, ayant aussi connu son besoin. Dieu n'est-il pas admirable en ses conduites sur notre petite Compagnie ? Je vous supplie, très humblement, Monsieur, lui en être reconnaissant pour suppléer à nos ingratitudes.

Que votre humilité fait bien la leçon à mon orgueil ! Je vous dirai Monsieur que la dernière fois que je parlai à Monsieur Vincent des vœux, je le vis dans la pensée de résoudre si, pour les commençantes, ce serait pour quelque temps ou pour toujours, et je crois qu'il aura pris cette résolution pour la fête de la mi-août, auquel temps sa charité avait remis plusieurs de nos Sœurs et m'ordonna pour cela d'en laisser mémoire à Monsieur Lambert.

Que ce m'eût été une grande consolation d'avoir l'honneur de vous voir ! et de savoir à peu près le temps qu'il vous faut pour parachever les affaires que la très sainte volonté de Dieu vous a commises. Puisque vous allez en Gascogne, oh ! Monsieur, n'oubliez pas de vous y faire bien savant, pour me répondre à toutes les interrogations que je vous ferai pour une plus grande connaissance de la personne (4) qui nous est la plus chère au monde. Que j'ai trouvé de satisfaction des peines que vous avez prises à Angers et me suis étonnée après cela des petites faiblesses qui sont encore demeurées à nos Sœurs, pour lesquelles et pour moi la plus nécessiteuse, je vous supplie continuer vos saintes assistances auprès notre bon Dieu pour nous obtenir les bénédictions dont nous avons besoin et particulièrement sur nos Sœurs de cet hôpital qui est extrêmement difficile à servir.

2. Claude Brigide, voir p. 67.
3. Jeanne de Chinon, voir p. 156.
4. Monsieur Vincent, originaire de Pouy, près de Dax.

Je suis continuellement accablée de visites, ce qui ne me donne pas de temps de pouvoir faire réponse à ma Sœur Turgis, je vous supplie lui faire mes excuses et me croire toujours en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante.

L. 153

pour ma Sœur Jeanne Lepintre
(à Paris)

(août 1646).

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur de la conduite de sa divine Providence sur la Compagnie, nous avons tant de sujet de l'adorer que nous serions les plus ingrates du monde si nous manquions à nous y confier. C'est elle seule, ma chère Sœur, qui nous doit maintenir, qui nous doit donner tous nos besoins, particulièrement ceux que la prudence humaine ne peut ni prévoir ni y pourvoir. Je souhaite de tout mon cœur que toutes nos Sœurs entrent fortement dans ces sentiments

sans jamais se confier en autre chose. Je suis bien aise que ma Sœur Salomée (2) soit un peu dans la maison ; il me semble que vous l'y avez fait venir pour la purger. Si celle qui est à sa place fait bien, je pense, ma chère Sœur, que vous ferez bien ne la pas renvoyer si tôt. Vous m'avez bien réjouie de me mander * le soin et la charité de Notre Très Honoré Père ; il nous en faut être bien reconnaissante auprès de notre bon Dieu.

J'ai écrit à mon fils ; je ne sais si toutes mes lettres vous sont bien fidèlement rendues ; mais il me semble que je ne fais autre chose qu'écrire. Je vous prie faire mes excuses à toutes nos Sœurs que je ne leur écris point en particulier ; je les assure que mon cœur est à chacune d'elles et que je suis, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

1. Jeanne Lepintre, voir p. 77.
2. Salomée, voir p. 149.

L. 152

à ma très chère Sœur Hellot (1)
fille de la charité, servante des pauvres malades (à Paris)

Ce mardi 21 août (1646).

Que vous m'avez fait grand plaisir, ma très aimée Sœur, de me mander le détail de la maladie de mon fils que je crains plus que lui, car il faut que cela lui soit venu de grande réplétion et d'une très grande faiblesse de la nature. Songe-t-il bien à la grâce que Dieu lui a faite, car il a été en très grand danger d'être tout d'un coup suffoqué et si je crains bien que ce mal soit sujet à retour, j'en aurais été en grande peine, si vous ne vous étiez donné la peine de m'en ôter, sachant bien qu'il était malade. Mais que vous avez travaillé auprès de lui je m'en sens obligée à toutes nos Sœurs, et les remercie de tout mon cœur de leur chère affection, qu'elles ne m'auraient jamais pu témoigner en une occasion plus sensible. Je ne leur puis écrire à toutes en particulier, mais j'espère avoir bientôt le bonheur de les voir ; je suis toujours pressée quand j'écris, ayant toujours du monde avec moi ou qui m'attend.

J'espère partir d'aujourd'hui en huit jours de Nantes, pour aller prendre le carrosse samedi en suivant à Angers et de là à Paris. Attendez-vous bien à recevoir un bon chapitre * de toutes vos lâchetés ; pensez-vous que je veuille accepter un cœur, pour être mien, qui donne tant à ses craintes et imaginations que de faire paraître qu'il soit encore tout plein de style de roman ? Je vous déclare que s'il ne donne plus qu'il ne dit à la divine Providence, et qu'il n'écoute point tant ses appréhensions, que je n'en veux point. Hélas ! qu'en ferais-je ? Mais pourtant je le veux bien quand il retourne à Dieu quand il lui témoigne ne vouloir que ce qu'il veut, et qu'il sonde l'avenir pour faire des actes de prouesse et de générosité. Mais à cause que cela ne se peut sans donner de grands efforts à la nature, contentons-nous d'acquiescer au présent ; laissons en doute tout ce qui ne nous apparaît pas avec soumission à Dieu, et nous humilions si nos soumissions ne sont pas sans réserve de douleur et de désirs.

Je vous prie chère sœur, de continuer vos charitables soins pour ce fils. Qui est ce comte de Mauny avec qui il avait fait partie ; est-ce de la connaissance des dames avec qui il est, ou si c'est d'ancienne que je ne sache pas ? Je vous prie ne lui pas dire que j'en sois en soin *, mais si c'était de ses anciennes connaissances je vous prie détourner

1. Élisabeth Hellot, originaire de la haute bourgeoisie, entrée dans la Communauté en 1645. Elle fut secrétaire de Louise de Marillac jusqu'à sa mort à la fin de l'année 1650. Elle rédigeait les lettres, mais aussi prenait des notes pendant les conférences de Monsieur Vincent, et assurait leur rédaction ensuite.

ce voyage. Il est à craindre que s'il allait aux champs si nouvellement guéri qu'il ne renchut pirement que le premier mal.

Monsieur Holden (2) m'a fait un des plus signalés plaisirs qu'il ait fait en sa vie de vous avoir conseillé de m'écrire. Je vous prie l'en remercier ; et lui dire pourtant, que je ne sais s'il est assez grand pour effacer celui d'avoir dit qu'il ne me voulait rien mander*, puisque je ne lui écrivais pas. Il n'en faut pas user, me semble, de la sorte ; Dieu soit béni, ma chère Sœur, nous dirons tout le reste s'il plaît à la bonté de Dieu et vous ferai connaître combien il est raisonnable que je ne vous accorde pas le titre que vous demandez verbalement, quoique mon cœur soit tout plein de l'affection qu'il porte qui me fait être en l'amour de Jésus Crucifié, ma bien-aimée Sœur, Votre très affectionnée et très humble Sœur et servante.

P.S.—Je vous prie faire saluer de ma part M. Vacherot (3) et Mlles ses sœurs, et me donner des nouvelles de la malade du pied.

à Monsieur Vincent

Ce mardi 21 août (1646).

Monsieur,

Je crois que vous aurez reçu la lettre par laquelle je vous mandais * que je croyais que la divine Providence voulait que nous suivissions l'ordre que votre charité nous avait donné pour la direction de nos Sœurs, et la grâce que sa bonté nous a faite à l'égard des difficultés dont je vous avais écrit au sujet de ma Sœur Perrette (1). Je crois que nos Sœurs auront pour confesseur ordinaire celui (2) des religieuses de la Visitation, qui se veut donner à l'hôpital pour aumônier, à la place de celui qui y est depuis il y a longtemps ; j'appréhende bien que ces bonnes religieuses ne nous attribuent être la cause du déplaisir qu'elles en recevront, elles ne le savent pas encore et je ferai bien tout ce que je pourrai pour avoir l'honneur de les voir avant, crainte qu'elles m'en fassent reproche, encore que je n'y aie rien contribué.

Je vous remercie très humblement, Mon Très Honoré Père, de la bonté que vous avez pour mon fils que ce m'est un grand repos. Le

L. 156
2. Monsieur Holden, né en 1586 en Angleterre, un ami de la famille de Marillac, a été aumônier de Michel de Marillac, le garde des Sceaux, et entra ensuite dans la communauté des prêtres de Saint-Nicolas-du-Chardonnet..
3. Monsieur Vacherot, le médecin de la Communauté.
L. 151
1. Perrette de Sedan, partie de Paris avec Louise de Marillac, est restée à Angers.
2. Monsieur des Jonchères, voir p. 159.

jour que je reçus l'honneur de votre chère lettre j'avais eu une plus forte pensée de le donner à Dieu, et lui abandonner entièrement, cela m'aida à porter la nouvelle que votre charité me donna (3).

J'espère que demain nos affaires avec ces Messieurs seront terminées- il n'y aura plus qu'à voir parfaits les accommodements que j'ai demandés à ces Messieurs, et à voir nos Sœurs dans l'exacte pratique un peu de temps de leurs règles, chacune dans sa charge ; mais la crainte que j'ai de me satisfaire sans nécessité et de demeurer malade, me fait prendre résolution de partir la semaine prochaine, pour aller prendre le carrosse d'Angers, si j'ai la santé que Dieu me donne. Ma Sœur Jeanne Lepintre (4) m'a mandé qu'un homme d'église a été chez nous pour que l'on me mandât de passer par le Mans, ce que je ne ferai pas, au moins pour m'y arrêter, si votre charité ne me l'ordonne, et m'avertisse de ce que j'aurais à y faire. Je suis bien fâchée que mon fils n'ait pas accepté l'honneur que vous lui avez fait de l'admettre chez vous. Mon Dieu ! Je pense que je ne serai point exaucée demandant son entière conversion. Il me semble que le mal qu'il a eu est plus dangereux qu'il ne pense ; mais je crains bien qu'il fasse la sourde oreille et qu'il ne veuille laisser entrer en son esprit la crainte, de peur qu'elle ne l'engage à un heureux retour. Je ne sais rien de votre santé, cela me met un peu en soin ; pour l'amour de Dieu, Monsieur, je vous supplie que j'en sois assurée.

Je crois que Mesdames de l'Hôtel-Dieu seront bien satisfaites de moi quand elles auront vu que je n'ai point manqué d'écrire, je m'étonne de tant de peine, vu que je sais bien ne le pas mériter, et Dieu qui le sait, comment le souffre-t-il ? c'est pour m'humilier. Je me prends un peu à votre charité des honneurs que l'on nous rend ici. Au nom de Dieu, ne trompez plus personne en mon sujet, l'on me prend pour une grande dame. Je pense qu'il n'y a guère de dame de qualité qui ne nous soit venue voir, et même des personnes venir exprès des champs. Oh ! que je brûlerai un jour (pour cela), et que je recevrai de grandes confusions ! la volonté de Dieu soit faite, en laquelle je suis, Monsieur, Votre très obéissante servante et indigne fille.

3. Michel Legras a été gravement malade, et Monsieur Vincent a envoyé deux Filles de la Charité pour le soigner.
4. Jeanne Lepintre qui remplace Louise de Marillac comme Supérieure à Paris.

à ma très chère Sœur Hellot
Servante des Pauvres Malades

Ce 25 août (1646).

Ma Très Chère Sœur,

Ne soyez point en peine de vos lettres, il me semble que j'ai tout reçu et suis bien aise que les nôtres ont commencé à vous être rendues. Je vous avais mandé* que je devais partir lundi ou mardi prochain, mais nous voilà un peu tardées, et ce ne pourra être que pour la huitaine. Je vous prie, si vous avez appris la manière dont a été tué le cher enfant de cette si sainte famille (1), me le mander. Nos Sœurs de Saint-Sulpice pourraient en apprendre quelque chose visitant Madame de Lignère (2) de ma part, si elle était encore à Paris. Vos bons soins et ceux de nos chères Sœurs ont, avec la grâce de Dieu, redonné la santé à mon fils ; je crois que ces maladies là sont bien sujettes à retour si l'on ne se garde bien. Je vous remercie très humblement et de tout mon cœur de l'avis que vous lui avez donné de se purger- je crois que cela lui était bien nécessaire. Je vous supplie prendre la peine me mander * si vous avez reçu un paquet que j'adressai à Monsieur Lambert (3) ou à Monsieur du Chesne (4) dans lequel y avait des lettres pour Monsieur Holden (5) et pour Mademoiselle de Lamoignon (6) et vous priai de m'en donner des nouvelles.

Je vous écrivis amplement le dernier voyage *, suffit de vous assurer que mon cœur est toujours tout ainsi que vous le voulez en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très affectionnée Sœur et servante.

L. 155

à Monsieur Vincent

(Nantes) Ce 28 août (1646).

Monsieur,

Nous n'avions presque rien à faire et néanmoins je ne saurais faire hâter ces Messieurs qui m'ont encore retenue pour cette semaine, nous

L. 154
1. Le fils du duc et de la duchesse de Liancourt, amis de Louise de Marillac.
2. Madame de Lignère, dame de la Charité, demeurant à Paris.
3. Monsieur Lambert est Supérieur au collège des Bons Enfants.
4. Monsieur Pierre du Chesne, prêtre de la Mission depuis 1638. Il est aussi au collège des Bons Enfants, en fin d'année il partira en Ecosse et en Irlande. Il sera de retour à Saint-Lazare en 1649. En 1652, Monsieur Vincent l'enverra visiter les maisons de l'ouest de la France. Il meurt à Agde le 3 novembre 1654
5. Monsieur Holden, voir p. 164.
6. Mlle de Lamoignon, voir p. 135.

avons une grande difficulté qui est que la coutume de cette ville est d'avoir un pourvoyeur* qui avance ses deniers pour la dépense de l'hôpital gratuitement, dont la femme avait accoutumé de venir faire les portions des malades, et vient encore les distribuer à sa volonté, d'autant que cela répugne à nos articles.

Je proposai cette difficulté aux Pères qui m'accordaient tout ce que je leur demandais ; je crains bien que cela ne nous accroche et arrête un peu plus que je ne pensais à cause que je prévois de grands inconvénients pour la tranquillité et union de nos Sœurs, d'autant que cette femme n'est pas contente de leur ménagement* et se veut faire d'intelligence, tantôt avec l'une, tantôt avec l'autre, et je ne pense pas les devoir laisser qu'elles ne soient déchargées de cet empêchement. Si cela se fait cette semaine, j'espère que nous partirons lundi, mais parce que cela n'est pas assuré je vous supplie très humblement, Monsieur prendre la peine me mander* ce que j'aurais à faire, parce que cette femme et son mari achèvent dans trois ou quatre mois, et que Messieurs proposent (de) supprimer cette charge pour plusieurs autres inconvénients ; savoir, si sur cette espérance je les dois laisser quoique je craigne que les désordres, les plaintes et manque de bons services aux pauvres, ce temps-là, ne mette une impression dans les esprits que toutes ces fautes viendraient de nos Sœurs. Si vous me faites l'honneur de m'écrire je vous supplie très humblement, Monsieur, que votre charité adresse cette lettre à Sainte-Marie, crainte qu'elle ne tombe entre d'autres mains, au cas que toutes ces difficultés soient bien, et sûrement levées, et que je partisse le jour que je vous ai marqué.

Il est vrai que Monsieur l'abbé de Vaux m'a avertie de la maladie et rechute de notre bonne Sœur Marie Marthe (1) à Angers, et depuis la semaine passée je n'ai point eu de nouvelles, quand bien Dieu en aurait disposé je pense, Monsieur, qu'il ne serait pas encore besoin d'en envoyer une autre, d'autant que nos Sœurs m'avaient fait entendre la nécessité des quatre Sœurs qu'elles demandent il y a longtemps. Messieurs les Pères des pauvres, de leur mouvement, me les ont demandées me voyant sur le point de sortir d'Angers sans leur en parler, me promettant tout ce que j'ai cru nécessaire leur demander pour leur accommodation, je leur ai promis vous en parler à mon retour et comme assurés de leur en envoyer le plus tôt qui se pourra, comme aussi deux à cet hôpital ici de Nantes, tellement, Monsieur, que ce sera sept qu'il nous faut demander à la divine Providence. Dieu soit éternellement glorifié des bénédictions qu'il donne à notre petite Compagnie, j'en espère toujours l'augmentation, puisque votre charité s'exerce si fortement pour sa perfection, je ne saurais dire la consolation que mon cœur en ressent, Dieu me faisant connaître que je ne suis nullement nécessaire et très peu utile.

1. Marie-Marthe Trumeau, voir p. 75.

J'ai bien pressenti la douleur de Monsieur et Madame de Liancourt, mais j'appréhende bien que la manière dont a été la mort de leur fils, soit longtemps à grande affliction à cette bonne mère. J'espérais que la maladie du pensionnaire de Monsieur Vacherot (2) lui aurait servi mais à ce que l'on me mande il se promène et même il découche de la maison ; il m'a écrit et me fait paraître un nouveau ressentiment d'avoir été arrêté, et, à mon petit sentiment, il a mis et met une garde à son cœur pour l'empêcher qu'il ne reçoive connaissance de l'état auquel est son âme. Je vois tout ce mal, mais assez tranquillement, et me semble n'avoir plus rien en lui, duquel pourtant je désire beaucoup le salut- je supplie très humblement votre charité le demander à notre bon Dieu par les mérites de son fils, c'est une affaire de toute puissance je le crois. Ma santé est un peu meilleure que lorsque je me donnai l'honneur de vous écrire la dernière fois, vous savez tous mes besoins, non pas mes infidélités qui me tiennent presque sans aucun exercice de dévotion, toujours avec le monde ou dans le soin de ma santé, c'est pitié de moi, quoique je sois véritablement et Dieu veuille que ce ne soit à ma grande confusion, Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante.

L. 156

pour ma Sœur Hellot
à Paris

Ce 28 août (1646).

Ma Très Chère Sœur,

Je m'étonne que vous n'ayez reçu qu'une lettre de moi, quoique celle-ci soit la cinquième. Je pense en avoir adressé deux à Monsieur du Chesne (1) aux Bons Enfants, une à Monsieur Lambert (2), une ou deux à Monsieur Vincent lui-même pour qu'elles allassent plus sûres, vous pouvez vous en informer ; mais toutes étaient dans des paquets avec d'autres. Vous avez très bien fait, ma chère Sœur, de ne pas donner lieu à la pensée qui vous voulait donner empêchement de m'écrire, ce que vous avez fait par votre dernière dont je vous remercie de tout mon cœur. Je vous avais prié me mander * quel était ce Comte (3) avec qui mon fils devait aller. Je vous ai une très grande obligation du discret soin que votre charité en a. Il ne me paraît aucune faute en l'avis que vous avez donné de la Sœur Marie (4), ni d'en avoir parlé à

L. 155
2. Son fils Michel Legras.
L. 156
1. Monsieur du Chesne, voir p. 166.
2. Monsieur Lambert, voir p. 27.
3. Le comte de Mauny, voir p. 163.
4. Probablement Marie Thilouse, voir p. 182.

ma Sœur Geneviève (5), car je crois que cela a été avec la discrétion nécessaire ; pour ce qui est arrivé ensuite, il le faut aimer et se servir de pareilles rencontres pour mourir entièrement à nous-mêmes. Je pense qu'il ne s'est perdu aucune de vos lettres ; je vous en garde quelques-unes pour nous en entretenir. Je suis en doute si les réponses que vous me pourrez faire à celle-ci me trouveront à Nantes, je souhaite bien que non, mais je ne puis avoir de nos affaires. En tous cas, je vous prie de les adresser aux religieuses de la Visitation qui me les pourraient renvoyer à Angers. Vous êtes une grande déluge de papier, je m'attends bien que vous en rendrez un bon et fidèle compte si Dieu me fait la grâce de retourner. Mais où avez-vous pris le naufrage de Monsieur l'Escalopier ? Il ne s'en dit rien ici. Vous pouvez bien vous attendre à un chapitre* si je ne vous trouve toute sainte. Priez Dieu qu'il me fasse miséricorde et me croyez de cœur tout plein d'affection en l'amour de celui de Jésus Crucifié, ma très chère sœur Votre très humble sœur et servante.

P.S. —Je m'attends que vous n'aurez pas manqué d'écrire la chère Conférence (6) de Notre Très Honoré Père, et vos petites conférences .

L. 158

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre
(à Paris)

Nantes, ce 1er septembre (1646).

Ma Très Chère Sœur,

Je crois que vous avez reçu un bon nombre de nos lettres, et vous m'étonnez bien de ne les avoir reçues plus tôt. Je crains qu'elles soient demeurées quelque part pour les gages* ; peut-être aux Bons Enfants où j'en ai adressé deux paquets à Monsieur du Chesne, un ou deux à Monsieur Vincent, et un à Monsieur Lambert, sans ceux que je vous ai adressés (1). Vous me faites un singulier plaisir de ne pas laisser de nous donner de vos nouvelles, encore que vous n'en receviez pas des nôtres. Je vous prie de dire à toutes nos Sœurs que je reçois leurs recommandations, chacune en particulier, et qu'il me semble que je vois leurs cœurs que je salue de tout le mien.

Il faudrait que les frères portiers de Saint-Lazare et Saint-Victor prissent la peine de chercher dans leur petite cellule, ou envoyer prier à la poste de faire chercher, s'il ne serait point demeuré de lettres.

L. 156
5. Geneviève Poisson, voir p. 33.
6. La conférence du 19 août 1646, Coste IX.260.
L. 158
1. Voir la lettre précédente.

toutes nos Sœurs se recommandent à vos prières et de toute notre Compagnie ; je vous assure qu'elles en ont grand besoin ; il n'y a point encore eu de lieu si mal aisé à servir. Bonsoir, ma chère Sœur, je suis de tout mon cœur en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Je vous recommande la santé de nos Sœurs et particulièrement celles qui en ont plus de besoin, comme ma Sœur Hellot.

L. 157

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre
(à Paris)

(début septembre 1646).

Ma Très Chère Sœur,

Vous m'étonnez bien qu'il demeure tant (de lettres) à vous être rendues ; je crains bien qu'il y en ait de perdues, car je pense vous en avoir écrit au moins cinq ou six et à ma Sœur Hellot (1), de qui je suis un peu en peine, à cause que je n'ai point eu de ses lettres en ce dernier voyage*. Si vous m'écrivez, je vous prie d'adresser vos lettres à la Visitation d'Angers ; écrivez un mot d'adresse à la Mère Supérieure et ne mettez point sur le paquet que ce soit pour m'adresser. Vous mettrez le même port sur le paquet de dedans que sur celui de dehors. Nos espérons, Dieu aidant, partir d'ici lundi (2) sans faute, si ce n'est que Dieu le veuille autrement. Cela est cause, ma chère Sœur, que je ne vous en dirai pas davantage sinon que je loue Dieu de tout mon cœur des grâces qu'il fait à notre petite Compagnie et des bénédictions que sa bonté donne à votre conduite. Oh ! que j'aime nos chères Sœurs, de donner tant de preuves de fidélité à leur vocation.

Saluez-les bien toutes, je vous prie, ma chère Sœur, et dites à ma chère Sœur Hellot, si elle est malade, que je la prie de bientôt guérir afin que je la trouve en l'état que je l'ai laissée. Recommandez-nous bien toutes à notre bon Dieu ; je vous assure que nos Sœurs qui servent les hôpitaux ont grand besoin de prières, pour être aidées à agir et à pâtir, et particulièrement celles de Nantes jusqu'à ce que l'hôpital soit fait. Je vous (prie), ma chère Sœur, avoir grand soin de nos chères Sœurs des enfants pour qu'elles aient de l'aide dans leurs grands besoins. Si vous voyez Monsieur Holden (3) et mon fils je vous prie leur dire que je me porte si bien que ce voyage me donnerait envie de ne plus faire autre chose que coure le pays, pourvu qu'il y eût quelque

1. Élisabeth Hellot, l'une des assistantes, voir p. 163.
2 Le lundi 10 septembre 1646.
3. Monsieur Holden, voir p. 164.

bien à y faire. Nous voyons ici, presque tous les jours des morts et des mourants, ce qui nous apprend, bien mieux que nous ne savions que cette vie n'est qu'un voyage qui nous conduit a l'éternité. Dieu par sa miséricorde, nous la rende bien-heureuse. J'ai adressé mes dernières lettres à ma Sœur Geneviève Poisson (4) je prie Dieu que celles-ci vous soient promptement rendues et suis en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Je vous prie saluer ma Sœur Henriette (5) et ma Sœur Anne (6), Je suis en soin de son mal.

(Récit du voyage de Nantes)

1646.

Ce jeudi, 26e jour de juillet, Dieu nous a fait la grâce de partir de Paris pour aller conduire nos chères Sœurs Elisabeth (1), Claude (2) Marguerite Noret, Catherine Bagard, Pérette de Sedan, ma Sœur Antoinette (3) de Montreuil, et ma Sœur Turgis pour laisser à Richelieu ; les six autres pour aller servir les pauvres malades de l'hôpital de Nantes en Bretagne. Après que les Messieurs Pères Administrateurs et quelques-uns des principaux de la dite ville ont demandé à Monsieur Vincent, Notre Très Honoré Père, de nos Sœurs, pour ce sujet ayant eu connaissance du service qu'elles rendent à l'hopital d'Angers qu'ils eurent demandé communication des articles dont on est convenu et l'acte d'établissement de nos dites Sœurs et témoigné qu'ils voulaient accorder les mêmes choses.

Nous nous sommes mises neuf dans le coche d'Orléans : à savoir les six Sœurs de Nantes, celle de Richelieu, et ma Sœur Françoise Noret et moi pour les accompagner.

Notre Très Honoré Père nous fit la charité nous donner une conférence en ce sujet le lundi précédent, sur la fin de laquelle il nomma les dites Sœurs, et le mercredi suivant, je fus prendre ses ordres pour le voyage, et eus le bien, recevoir la sainte bénédiction

et lui disant la juste crainte que j'avais de faire beaucoup de fautes en ce voyage, sa charité me commanda d'écrire nos conduites et rencontres durant le dit voyage.

L. 157
4. Geneviève Poisson qui est l'Hôtel-Dieu, voir p. 33.
5. Henriette Gessaume, voir p. 87.
6. Anne Hardemont, voir p. 120.
L. 159,
1. Elisabeth Martin, la sœur Servante, voir p. 32.
2. Claude Carré, voir p. 530.
3. Antoinette Larcher, voir p. 207.

Me souvenant de ses saintes instructions et pratiques, je ne me suis formée autre vue et intention que celle de la très sainte volonté de Dieu et la pratique de nos règles. Nous nous mîmes toutes dans le coche d'Orléans et fûmes fort gaiement, sans, par la grâce de Dieu, manquer aux observances, excepté que les heures d'oraison et du silence, nous nous laissions accabler du sommeil dont quelquefois nous accusions la chaleur.

A l'abord des villages et villes, quelqu'une faisait souvenir de saluer les bons Anges avec souhait qu'ils redoublassent les soins des âmes de ces lieux là pour leur aider à glorifier Dieu éternellement ; et passant devant les églises nous faisions un acte d'adoration au Très Saint Sacrement, saluant aussi les saints patrons.

Arrivant aux lieux du repas et des gîtes, quelque nombre des Sœurs allaient à l'église rendre grâces à Dieu de son assistance, lui en demander la continuation et sa sainte bénédiction pour faire sa très sainte volonté. S'il y avait un hôpital, ces mêmes Sœurs l'allaient visiter, ou si non quelque autre malade du lieu- et cela, au nom de toute la Compagnie, pour continuation d'offre de nos services et devoir à Dieu, en la personne des pauvres. Dans les occasions nous disions quelques mots, soit des principaux points de la foi nécessaires à savoir pour faire son salut, et quelques petits avertissements pour les mœurs, mais brièvement. Quand nous le pouvions, nous allions, le matin à l'église, en partant pour faire les mêmes actes.

D'Orléans nous sommes venues coucher à Meung (sur Loire), à cause que la rivière était basse nous avons été près de cinq jours sur les chemins de Meung ; nous avons gîté à La Cour-sur-Loire, et le lendemain à Montlouis et sommes arrêtés au port d'Ablevoie où notre chère Sœur est demeurée pour aller à Richelieu.

Dieu nous a fait la grâce que quoique nous eussions bien désiré toutes séjourner à Tours pour y voir les lieux de dévotion et les parents et amis de nos Sœurs de ce quartier que nous y avons été qu'environ six ou sept heures ; il en soit béni à jamais et de toutes les grâces que sa bonté nous a faites en tout notre voyage jusques à présent.

Nous continuâmes notre voyage en même sorte jusques à Saumur où nous arrivâmes sur les 3 ou 4 heures du soir, et trouvâmes la procession des paroisses et Madame (mot *en blanc)* à laquelle nous parlâmes après avoir adoré Dieu, et salué la sainte Vierge. Le même soir nous reçûmes 257 livres * de ma dite dame pour l'exécution testamentaire de notre défunte Sœur Anne de Moisson (4), et après avoir fait nos dévotions à l'église Notre-Dame (5), nous continuâmes notre voyage fort heureusement Dieu merci, et eûmes l'honneur à Pont-de-Cé d'être chassées de l'hôtellerie où nous arrivâmes fort tard, et cela pour ne pas vouloir faire tuer des poulets pour ne nous mettre en danger

4. Anne de Moisson, décédée en juin 1645, voir p. 128.
5. Notre Dame des Ardilliers à Saumur, pélerinage très fréquenté.

d'en manger sur le vendredi, et aussi que nous avions grand besoin de repos ; mais au sortir de cette chère maison, nous trouvâmes la femme d'un chirurgien fort accommodé qui nous recueillit bénignement.

Nous continuâmes notre voyage par eau jusques à Angers, à cause de nos hardes *.

Nous arrivâmes à Angers le vendredi, à l'hôtellerie la plus proche de l'hôpital ; et après y avoir dîné nous envoyâmes savoir de Messieurs les Pères s'ils auraient agréable que nous allassions séjourner à l'hôpital.

Un d'eux prit la peine de nous venir trouver et y mener ; où après avoir adoré le Très Saint Sacrement, nous allâmes saluer nos chers Maîtres, et puis toutes nos Sœurs qui eurent grande consolation de voir toute notre Compagnie. Nous y demeurâmes jusques au lundi ; et étant prêtes à partir, les Messieurs ayant toujours attendu que je leur parlassent des quatre sœurs qu'ils avaient demandées je crois pour essayer d'épargner les frais du voyage, ils nous en parlèrent, nous faisant entendre que c'était nos Sœurs qui les demandaient, et que cela leur était indifférent. Je parus aussi indifférente qu'eux, et en partie leur disant que s'ils le souhaitaient, que nous ferions notre possible pour leur en envoyer.

Nous reprîmes l'eau pour aller à Nantes, et n'arrêtâmes en nul lieu qu'à Ingrandes où Monsieur l'abbé de Vaux m'avait priée de voir quelques-unes des Dames de la Charité, ce que nous fîmes et trouvâmes un grand zèle pour le service des pauvres qui s'était augmenté par la ferveur de la bonne Mademoiselle Marie Gonain (6), qui est fort aimée et estimée en tous ces quartiers là. Son affection pour nous toutes avait fait que ces bonnes dames nous avaient fait apprêter à dîner dont elles nous pressèrent fort, mais Dieu nous fit la grâce de n'y rien prendre du tout. La plupart de ces dames et damoiselles nous vinrent conduire au bateau, et entr'autres la bonne Sœur Gonain qui se doutant que nous n'avions rien du tout pour notre dîner, à cause que nous étions venues trop tard pour trouver à l'hôtellerie, ou plutôt par une conduite de la divine Providence, elle apporta ce qui nous avait été préparé, et se soumit de prendre plutôt le prix que de nous laisser sans rien. Nous payâmes ce qu'elle nous apporta qui nous servit bien toute la journée.

Nous fûmes encore deux gîtes jusques à Nantes, à cause que les eaux étaient fort basses, et nous arrivames à Nantes le jeudi à 2 ou 3 heures après-midi

Toutes les familles de Nantes attendaient avec impatience l'arrivée de nos Sœurs, et un jour ou deux auparavant quelques ecclésiastiques et dames vinrent sur le chemin, pensant toujours qu'elles devaient arriver, et puis elles donnèrent charge à un homme de venir assez loin au devant de nous, le mercredi que nous arrivâmes dont nous eûmes

6. Marie Gonain, voir p. 132.

peine de nous défaire pour aller à l'église des Ursulines, qui était la plus proche, pour y adorer Dieu et nous donner tout de nouveau à lui pour exécuter sa sainte volonté. Aussitôt plusieurs de ces dames nous vinrent trouver et nous menèrent à Belestre, qui est une maison appartenant à Mademoiselle des Rochers (7), qui est le lieu où la plupart des religions établies à Nantes y ont fait leur premier séjour. Partie de nos chères Sœurs demeurèrent au bateau, à cause de nos hardes * pour attendre de savoir ce qu'on voulait faire de nous.

J'écrivis de ce lieu là à un des messieurs les Pères, lui envoyant la lettre que Monsieur Vincent, Notre Très Honoré Père, m'avait baillée * pour notre envoi et aussitôt il prit la peine de venir et plusieurs des dames de condition de la ville.

L'on nous mena à l'hôpital, et l'on envoya un carrosse à nos Sœurs qui n'eussent su se tirer du monde, car il paraissait un applaudissement de tous que grands et petits désiraient assister à cette action.

L'on nous avait apprêté une chambre particulière proche la chambre de nos Sœurs, ce que je refusai, et priai de permettre que je n'eusse point d'autre retraite que celle de nos Sœurs, ce que leur bonté m'accorda.

Dès le jour même que nous arrivâmes, tous les Messieurs les Pères nous donnèrent tout pouvoir dans l'hôpital, tant pour le gouvernement des malades que pour prendre garde que les serviteurs fissent leur devoir, disant à nos Sœurs que ceux qui ne les contenteraient pas

refusant leur obéir que l'on les mettrait dehors ; les servantes furent ôtées aussitôt, et la charge de tout fut donnée à nos Sœurs.

Il y avait un bon ecclésiastique qui était aumônier de la maison sans qu'il s'y fit rien sans son ordre, que ces Messieurs avaient résolu d'ôter quand nos Sœurs seraient bien établies, et fut retenu à sa place le confesseur des religieuses Sainte-Marie.

Il se trouva que, soit que la coutume du lieu fût de ne pas guère saigner ni purger, soit que les officiers n'avaient que très peu d'appointements, tant pour les drogues que pour leurs peines, que les malades n'étaient pas bien pansés * ; ce que, ayant reconnu, nous priâmes les messieurs de trouver bon que nos Sœurs suppléassent par de petits remèdes, dans la grande nécessité, ce qui fit prendre résolution à ces Messieurs que les Sœurs, avec le temps, feraient entièrement les remèdes, et pour cela firent faire une apothicairerie au bout de la salle, avec une dépense, n'y en ayant point eu jusque là.

Dieu nous fit la grâce que, quelque pouvoir ces Messieurs nous donnèrent, nous n'entreprîmes jamais de rien faire sans leur communiquer et tirer leur consentement. Toutes les dames de la ville qui sont en grand nombre et de grande condition, prirent la peine de nous venir visiter, et même celles qui étaient aux champs proches de Nantes

vinrent exprès tant elles avaient désir de voir cet établissement.

7. Mademoiselle de Rochers, dame de Nantes.

Quantité de supérieurs des religions réformées y vinrent aussi, et plusieurs des couvents de religieuses qui n'y pouvaient venir obligèrent des dames de nous y mener, ce qu'elles firent menant avec nous de nos Sœurs les unes après les autres, les désirant voir, et leur habit.

Dès le lendemain, toutes nos Sœurs se mirent à travailler avec grand zèle et affection à nettoyer et ranger la salle des femmes qui était dans le plus mauvais ordre ; et en peu de jours il s'y trouva tel changement que le monde prenait plaisir à y venir, au lieu que devant l'on y entrait très peu.

Il y avait aux repas des pauvres telle affluence de monde que l'on ne pouvait presque approcher ni les tables ni les lits des malades.

L'on nous donna la liberté de demander tout ce que nous voudrions pour l'accommodement* des malades, ce que nous fîmes sans superfluité, ni accommodation de gentillesse ; pensant que, comme pauvre, c'était assez d'avoir le nécessaire et la propreté, et non pas y rechercher nos satisfactions et louanges d'accommodation superflue sachant aussi que Messieurs les Pères des hôpitaux aiment le ménage quoique, Dieu merci, ils ne veulent rien plaindre pour les besoins.

Quelque nombre de dames de la ville s'étaient exercées, il y avait plusieurs mois à visiter les malades, à cause du grand besoin qu'ils avaient de nourriture, ne demeurant rien dans l'hôpital depuis le soir le souper jusques au lendemain dîner ; ni depuis le dîner jusques au souper ; tellement que ces dites dames portaient des bouillons, des œufs et autres choses, et cessèrent à notre arrivée, ce que, ayant su, nous leur proposâmes leur visite nécessaire, mais en une autre manière leur représentant qu'elles se pouvaient dispenser de venir le matin qui leur pouvait être un temps mal propre, à cause de l'obligation à leur famille, comme aussi de porter des bouillons frais y en ayant toujours dans l'hôpital de tout prêt pour les plus malades comme aussi des œufs ; mais qu'elles feraient grande charité d'y venir à deux heures après dîner avec quelques confitures et autres choses comme les dames font au grand hôpital de Paris, que cela servirait beaucoup aux malades

ferait pour elles une action bien agréable à Dieu et où elles pouvaient bien gagner et même que cela donnerait consolation à nos Sœurs qui s'exciteraient de leur exemple et recevraient avec respect les avertissements qu'elles leur feraient l'honneur et la charité leur donner.

Les dites dames résolurent de continuer leurs visites en cette manière et plusieurs prenaient la peine de venir pour savoir ce qu'elles devaient apporter.

Dans l'hôpital il n'y a nul officier, que deux ou trois valets pour aider à servir les hommes, aller à l'eau et d'autres services de la (mot *en blanc)* tellement qu'il faut que nos Sœurs soient les cuisinières et dépensières pour ce qui est de la distribution du pain et du vin des malades ; car pour les provisions, Messieurs les Pères y donnent ordre et jour, eux. Y a un homme marié, habitant de la ville qui avait le soin de faire toutes les provisions jusques aux herbes du pot ; et sa femme venait aux repas deux fois le jour distribuer les viandes, ce qui aurait

causé plusieurs petits différends si cela eût continué, outre que cela contrariait tout à fait nos articles, ce qui nous fit demander à Messieurs les Pères administrateurs que nos Sœurs demeurassent seules pour le service des pauvres, ce qu'ils nous promirent quand le temps de ceux-ci serait achevé, à condition que nos Sœurs auraient la charge de faire ces menues provisions, ce que nous leur accordâmes pour la grande facilité qu'il y a en ce lieu là ; sur la crainte que j'eus que le temps que cette femme avait encore à exercer ne tournât en habitude et que le désir qu'elle témoignait et quelques autres personnes que ce changement ne se fît point, estimant ce droit être à l'honneur et avantage aux habitants de Nantes, je pense qu'il fallait avant partir, arrêter entièrement la chose qui me paraissait de grande importance pour nos Sœurs desquelles à toutes heures les actions auraient été éclairées * et rapportées, peut-être tout autrement qu'elles n'eussent été faites. Ce qui fit que je demandai à ces Messieurs que, il fut mention sur notre acte d'établissement de ce changement, et que, avant mon retour, je pusse voir si personne ne serait mécontent, ce qu'ils m'accordèrent.

J'omettais de dire que quelques jours après notre arrivée, Monsieur des Jonchères (8) me conseilla d'écrire à M. le grand vicaire de Mgr l'Evêque de Nantes, l'un et l'autre absents, ce que je fis à cause que mon dit Seigneur avait signé avec Messieurs de la ville le consentement de notre établissement en la manière que nos articles et notre règlement leur avait été proposé, et j'écrivis à mon dit sieur le grand vicaire dans les mêmes termes qui ne nous oblige à nulle dépendance, et si tôt son retour, il ne manqua pas comme s'il eût ignoré ce qui s'était passé. J'eusse été bien empêchée sans que, à même temps, la divine Providence nous envoya Monsieur des Jonchères, sans lequel nous aurions été bien empêchées. Il lui fit entendre que nous étions approuvées de Monseigneur, et ensuite il témoigna être porté à nous servir dans notre besoin.

La difficulté de la femme de l'administrateur dont j'ai parlé ci-devant, retarda un peu notre acte d'établissement d'être expédié, désirant qu'il en fut fait mention dessus, cela étant très nécessaire pour lequel il fallut avoir le consentement de M. le Maire, qu'il donna très facilement, ce qui m'obligea de me donner l'honneur de le voir chez lui avant partir pour le remercier de toutes les bontés qu'il nous avait témoignées et des assistances qu'il nous avait rendues.

Nous fûmes aussi prendre congé de Monsieur le Grand Vicaire pour pareilles considérations, et lui recommander la protection de nos Sœurs auprès Monseigneur de Nantes, l'assurant de nos respects et soumissions .

Faisant réflexion sur la conduite de cet établissement, j'ai très grand sujet de dire, avec vérité, que ça été la divine Providence toute seule qui a agi, n'ayant de moi nulle connaissance, y allant, de ce qu'il

8. Monsieur des Jonchères, celui qui va devenir le confesseur des Sœurs.

y avait à faire, et puis dire que je voyais ce qu'il s'y faisait à mesure qu'il était fait, et que, aux rencontres, où j'eusse peut-être été très empêchée, la même Providence y faisait rencontrer, sans aucune prévoyance, les personnes qui me pouvaient aider. Je crois que c'était les besoins que mon insuffisance me causait, car il me semble que je n'agis jamais de la sorte, étant sans soin, et me semblait me faire que ce que l'on me faisait faire sans que je susse comment, Dieu en soit béni a jamais ! Je crois que sans cette grâce j'aurais bien commis plus de fautes que n'ai fait quoique je reconnus en avoir fait beaucoup.

Trois ou quatre jours après notre acte signé qui fut le jour de (mot *en blanc)* nous nous disposâmes à venir, toutes nos Sœurs nous témoignèrent demeurer avec grand désir de bien faire, nous en renouvelèrent leurs résolutions avant que je partisse, en sorte que j'en demeurai fort consolée. Nous partîmes pour revenir passer à Angers ; Messieurs les trois Pères ne nous quittèrent point depuis 7 heures du matin, jusques à 10 qu'ils nous mirent dans le bateau ; et trois ou quatre dames des plus zélées au service des Pauvres avec eux, entre lesquelles étaient : Mademoiselle de La Carisière et Mademoiselle de La Pinsonnière. J'omettais que Monsieur des Jonchères eut la bonté de venir dès 6 heures du matin, dire la sainte Messe à l'hôpital. Dieu soit béni de toutes les grâces qu'il nous a faites en la conduite de ce voyage. Que s'il en est glorifié, c'est par lui-même ; que s'il en réussissait quelque mal de quelque part que ce soit, j'avoue devant Dieu en être la cause par mes infidélités à son amour et service, et mes grands péchés dont je demande pardon à sa bonté.

Nous fûmes quatre jours sur l'eau depuis Nantes jusques à Angers, et quoique nous eussions bien voulu aussi exactement observer nos heures qu'en allant, néanmoins nous ne le fîmes pas, partie par notre lâcheté et partie pour en être empêchées par la distraction des personnes avec qui nous étions, n'ayant que nos deux places (9) dans le bateau.

Nous eûmes un très grand besoin d'une assistance de Dieu particulière pour nous garantir de la peur que la crainte du naufrage nous donna, y ayant des personnes fort appréhensives de l'eau avec nous, et que les vents et l'eau nous étaient contraires, ce qui nous fit trois ou quatre fois de grandes frayeurs dont Dieu nous préserva par sa bonté, cela fit que nous prîmes résolution de prendre le carrosse à Angers, avec grand déplaisir néanmoins, pour la dépense.

Nous allâmes droit à l'hôpital à Angers, y arrivâmes le vendredi matin (10), et nos Messieurs les Pères nous pariant encore de nos Sœurs, nous arrêtâmes de leur en envoyer les quatre qu'ils désiraient, à condition qu'ils feraient faire un bateau pour laver la lessive et un puits

9. Louise de Marillac rentre à Paris avec Françoise Noret, sa compagne de voyage.
10. Le vendredi 14 septembre 1646.

dans la buanderie pour avoir commodément de l'eau, et d'autant que ces Messieurs craignaient que les dites Sœurs se lassassent de faire les lessives, et que cette dépense fut inutile ; ils souhaitèrent que je leur promisse que le retour de nos Sœurs se ferait à nos dépens, ce que voyant raisonnable en quelque façon, je leur accordai que, si de la part de nos Sœurs, il arrivait nécessité de rappeler des quatre envoyées pour cela, que en ce cas, nous en ferions la dépense ; mais que s'il arrivait que la faute vînt de leur côté, que ce serait eux qui la feraient, ce qu'ils nous accordèrent très volontiers, et le lendemain, nous partîmes du matin pour revenir à Paris, durant lequel temps Dieu nous donna pareille bénédiction que sa bonté nous avait donnée en tout le voyage ; il en soit à jamais glorifié ! Ainsi soit-il.

L. 224

Mes très chères Sœurs les Filles de la charité de Nantes

(fin septembre 1646).

Mes Très Chères Sœurs,

Mandez-nous un peu amplement de vos nouvelles, ce qu'a eu Monsieur du Portail, à mourir ? Comment se porte Monsieur l'Aumônier et des nouvelles de Mademoiselle de La Carisière, de qui je n'ai point ouï parler non plus que de Monsieur des Jonchères et leur ai pourtant écrit à tous deux et je pense plus d'une fois. Comment êtes-vous avec elle et tout le reste ; j'attends que vous me le disiez la première fois que vous nous écrirez. Nous avons deux de nos pauvres Sœurs que nous ne savons si elles sont mortes ou vives, c'est ma Sœur Barbe Angiboust, qui est à Fontainebleau (1), et ma Sœur Andrée de Nanteuil, que l'on nous a mandé être toutes deux à l'extrémité. Je les recommande à vos prières. Si Monsieur l'Aumônier est encore en vie, comme je le souhaite, dites-lui que je suis en grand soin de sa santé. Je vous salue toutes et suis en l'amour de Jésus Crucifié, mes très chères Sœurs, Votre humble Sœur et servante.

L. 222

à Monsieur Vincent

Ce dimanche (fin septembre 1646).

Monsieur,

Une personne de Fontainebleau nous manda il y a quelques jours que notre Sœur Barbe Angiboust avait la fièvre depuis la Notre-Dame

L. 224
1. Barbe Angiboust est à Fontainebleau depuis le mois d'août 1646 (Coste III, 17)

de septembre, et hier l'on nous a dit de Saint-Germain-l'Auxerrois que son confesseur avait mandé à une dame de la paroisse qu'elle se mourait et que l'on lui avait donné l'Extrême Onction.

Trouvez-vous bon, Monsieur, que sur ces nouvelles nous y envoyions aujourd'hui une Sœur (1), car nous avons écrit et une de nos Sœurs partit y a huit jours pour y être sa compagne et nous n'en avons eu aucune nouvelle.

S'il plaît à votre charité nous donner promptement réponse, vous demande aussi pour l'amour de Dieu votre bénédiction, étant, Monsieur, Votre très obéissante et très obligée fille et servante.

P.S.—S'il vous plaît vous souvenir de la réponse de Monsieur de Beauvais.

L. 223

à ma Sœur Anne Hardemont (1)
à Fontainebleau

(octobre 1646).

Ma Très Chère Sœur,

Vous nous avez bien mise en peine de ne point revenir, et de ne nous point donner de vos nouvelles ; vous savez bien que nous ne vous avions envoyée que pour voir l'état de ma Sœur Barbe, et nous le venir dire le plus tôt qu'il se pourrait. Si tôt que vous aurez reçu la présente, cherchez occasion pour vous en revenir- et si vous pouvez amener ma Sœur Barbe, il me semble qu'elle serait bien ici, et je crois qu'il sera assez facile, par eau, et la mener jusques au port dans une charrette bien accommodée et couverte ; et quand elle sera revenue nous en enverrons une à sa place. Que si elle ne peut venir, ne cessez pas de venir par le premier coche, ou sur eau, qui viendra après celle-ci reçue et ma Sœur Marguerite (2) fera ce qu'elle pourra tant aux malades qu'aux enfants, jusqu'à ce que nous ayons envoyé une Sœur, soit que ma Sœur Barbe vienne ou qu'elle demeure ; et ce qu'elle ne pourra faire demeurera pour un peu de temps.

Saluez bien ma Sœur Barbe et ma Sœur Marguerite de notre part. Monsieur Vincent est tout à fait réjoui de sa meilleure santé, et en a dit la messe pour remercier Dieu. Je suis en son saint amour, ma très chère Sœur.

L. 222
1. Monsieur Vincent donne son accord en répondant sur la même lettre (Coste III.386). Anne Hardemont va partir à Fontainebleau.

L. 223
1. Anne Hardemont est à la Maison-Mère. Louise de Marillac l'a envoyée voir Barbe Angiboust qui est malade. Cette lettre est écrite par Elisabeth Hellot.
2. Marguerite quittera la Compagnie des Filles de la Charité en juillet 1647 (Coste III.212).

à **ma Sœur Turgis, fille de la Charité**
servante des pauvres malades à Richelieu

Ce 29 octobre (1646).

Ma Très Chère Sœur,

J'ai reçu deux de vos chères lettres, et pour réponse je loue Dieu avec vous de la consolation que sa bonté vous a donnée d'avoir eu Monsieur Portail (1)si longtemps à votre arrivée à Richelieu. O ma chère Sœur, que vous avez fait de bonnes provisions et qu'elles vous dureront longtemps. Et puis, ma bonne Sœur, le secours que vous avez de nos bons Messieurs fera continuer, je m'assure, la même consolation que vous ne désirez que pour vous aider à être fidèle à Dieu en tout ce qu'il demande de vous. Ma chère Sœur, je vous prie ne point penser à la distance qu'il y a entre nous, mais plutôt pensez que nous sommes étroitement unies, sans pouvoir être jamais séparées, car l'union étroite que fait la sainte charité ne saurait souffrir de séparation. J'espère que votre séjour en ce lieu là fera beaucoup de bien. Je vous prie, ma Sœur, d'avoir grand soin de l'instruction de la jeunesse et de tenir un bon ordre dans votre école ; je crois que Monsieur Portail vous en aura laissé le règlement. Je vous prie aussi de faire lecture* les après-dinées des dimanches et fêtes aux grandes filles, et les entretenir de la dévotion. Je crois que vous continuez les conférences que Monsieur Lambert (2) a introduites ; si vous ne le faites, vous pouvez vous en informer à vos Messieurs. Je vous prie me mander des nouvelles de votre société, de ma Sœur Anne (3) et de vous ; quel nombre de malades vous avez et s'ils sont bien sollicités *. Je me recommande à elle de tout mon cœur, et lui faire mes excuses que je ne lui écris point. Je suis à elle et à vous en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

1. Monsieur Portail va continuer ses visites (voir p. 116).
2. Monsieur Lambert a été à Richelieu de 1638 à 1642 et en 1645.
3. Anne, son nom de famille n'est pas connu. Est à Richelieu jusqu'en 1648.

L. 160

à ma très chère Sœur Élisabeth Martin
Fille de la Charité Servante des Pauvres de l'hôpital de Nantes

(octobre I 646). (La première feuille de cette lettre manque).

...que nous devons bien estimer la charité et la peine que ces bons Messieurs prennent pour nous. Que pensez-vous, mes chères Sœurs que notre bon Dieu vous demande en reconnaissance de tant de grâces qu'il vous fait ? C'est la fidélité à son service en tous les points de votre règlement et surtout, mes chères Sœurs, ce cordial support les unes des autres, la condescendance et soumission, et bon accord. Lisez-vous votre règlement et vos offices ? dites-vous soir et matin les prières des Malades et le Benedicite et Grâces aux repas ? Avez-vous vos serviettes aux lits de vos Malades ? Les tenez-vous bien proprement ? mais surtout, mes chères Sœurs, avez-vous un grand amour pour leur salut ? C'est cela particulièrement que notre bon Dieu attend de vous, et pensez que vous ne répondrez pas seulement d'eux au temps que vous les avez dans l'hôpital, mais que vous répondrez aussi des fautes qu'ils feront en leurs confessions si vous manquez de les avertir de ce que vous pourrez pour la bien faire, et aussi si vous manquez avant qu'ils sortent, de les exciter à bien vivre. Ce n'est pas mes Sœurs, que je vous veuille donner trop de crainte ; mais, si bien vous voudrais-je bien aider à avoir tant d'amour pour notre bon Dieu que vous pensiez souvent aux moyens que vous pourriez avoir pour aider les âmes à le glorifier.

Voilà nos deux Sœurs (1) que nous vous envoyons toutes pleines du désir de suivre les bons exemples que vous leur donnerez à travailler vertueusement au service des Pauvres pour l'amour de Dieu. Nous vous avons déjà écrit depuis notre retour à ma Sœur Élisabeth (2) et à ma Sœur Catherine Bagard (3). J'ai depuis envoyé la lettre du bon malade frère Melais.

Recommandez-nous à ses prières et à celles de tous vos autres Messieurs ; je vous recommande, pour l'amour de Dieu, leur rendre le service que vous êtes obligée avec grande douceur et respect.

Bonsoir, mes chères Sœurs, priez Dieu pour nous, je suis en son saint amour, mes chères Sœurs, Votre très obéissante Sœur et servante.

1. Henriette Gesseaume (voir p. 87) et Marie Thilouse (voir p. 182).
2. Elisabeth Martin, la sœur Servante (voir p. 32).
3. Catherine Bagard voir p. 86.

L. 161

à ma très chère Sœur Élisabeth Martin
Fille de la Charité, à Nantes

(novembre 1646).

Ma Très Chère Sœur,

Voilà notre chère Sœur Henriette (1) qui vous va secourir ; je vous prie, ma Sœur, encore qu'elle soit ancienne, que le respect et la déférence que vous aurez pour elle ne vous empêchent pas de contribuer au désir qu'elle a de se bien servir du peu de temps que Monsieur Vincent lui donne pour travailler à sa perfection. Vous la regarderez donc comme une de nos autres Sœurs, et encore qu'elle ait le soin de l'apothicairerie, à quoi elle formera ma Sœur Claude (2), elle fera tout ce que les autres font, comme aussi ma Sœur Marie Thilouse (3). Je vous prie, ma chère Sœur, d'avoir un grand soin de lui faire employer le temps ; elle m'a promis de faire tout ce que vous lui direz. Comme je le crois aussi, elle a besoin de grande douceur et d'avertissement de ses fautes en grande charité. Faites bien mes excuses à toutes nos Sœurs que je ne leur écris en particulier ; je les embrasse toutes de tout mon cœur, et suis en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très obéissante servante.

L. 165

à Monsieur Vincent

Novembre 1646.

Monsieur,

Nous avons grand besoin d'instruction de votre Charité sur le sujet d'une faute assez notable d'une de nos Sœurs ; c'est une nommée Marthe (1), fille d'un jardinier, qui demeure sur le chemin d'un village

L. 161
1. Henriette Gesseaume voir p. 87.
2. Il y a 2 sœurs Claude à Nantes : Claude Carré et Claude Brigide. n semble que ce soit la première, car Louise de Marillac désigne souvent la deuxième par le nom de Brigide.
3. Marie Thilouse, de Tours, une sœur qui pose problème (voir p. 154 et 168). A eu plusieurs placements avant d'être envoyée à Nantes. Elle quittera la Compagnie à la fin de l'année 1649.

L. 165
1. Marthe Dauteuil née en 1626 à Clamart, entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité le 1er janvier 1642. Elle a servi les pauvres sur la paroisse Saint-Leu, puis Saint-Paul à Paris. En 1650, elle est envoyée à Nantes. En août 1653, elle part à Hennebont. La conférence faite sur ses vertus après sa mort survenue le 10 novembre 1675, explique le motif de son départ. Monsieur Vincent avait prié la Sœur Servante de Nantes d'envoyer une de ses compagnes à

d'Issy ; elle a été fort longtemps sur la paroisse Saint-Leu, qui paraissait assez simple et bonne fille, mais est plutôt à ce que je crains un peu fine et réservée. Peu de temps après avoir été dans les paroisses, la curiosité l'a prise de vouloir beaucoup savoir, et d'elle-même s'est avancée à la chirurgie. Sa mère, pauvre femme, nous dit lui avoir donné la garniture d'un grand étui, et depuis l'avoir mise à Saint-Paul, elle a encore eu une lancette, et dit sa mère lui avoir encore donnée. Et au déçu * de sa Sœur Servante, a soigné, quoique jamais l'on ne lui ait montré, si ce n'est des chirurgiens étant aux paroisses ; et lorsque sa Sœur lui a demandé sa lancette elle lui a refusée, disant qu'elle me la baillerait ; et à moi elle m'a dit l'avoir jetée, comme ne voulant plus voir le sujet qui l'avait fait offenser Dieu. Je l'ai retenue céans * pour savoir de vous, Monsieur, ce que nous devons faire pour telles fautes, me semblant bien nécessaires à l'avenir ces exemples pour le bien de la Compagnie, et que nous soyons averties de procéder en telles affaires avec justice et charité.

Faites-moi celle de demander à notre bon Dieu que mon fils par sa miséricorde participe un jour aux mérites de la vie et mort de Jésus Crucifié, vive source de toute sainteté, et moi aussi misérable et infidèle à Dieu qui suis quoique très indigne, Monsieur, votre très obligée fille et obéissante servante.

P.S.—J'oubliais à vous dire que j'ai empêché cette Sœur de se confesser et communier aujourd'hui, et attends l'ordre que votre Charité me donnera avant l'y envoyer.

L. 162

à ma très chère Sœur Élisabeth Martin,
fille de la Charité, servant les pauvres malades à l'hôpital Saint-René, à Nantes

Ce 18 novembre 1646.

Ma Très Chère Sœur,

Nous sommes extrêmement en peine de n'avoir point de vos nouvelles depuis le départ de ma Sœur Henriette (1) et de ma Sœur Marie (2). Nos Sœurs d'Angers nous ont mandé qu'elles ont passé chez

L. 165

Hennebont, mais les Administrateurs s'y étaient formellement opposés. Marthe décida de partir, sans rien dire, à Hennebont, afin que l'ordre de ses Supérieurs fût exécuté. Les administrateurs de l'hôpital de Nantes et ceux d'Hennebont se la disputèrent. Finalement Marthe resta à Hennebont et y demeura pendant plus de douze ans.

L. 162

1. Henriette Gesseaume, voir p. 87.
2. Marie Thilouse, voir p. 182.

elles et en sont parties il y a déjà longtemps, de sorte que nous devrions avoir nouvelles de leur arrivée chez vous.

Je vous prie de nous en donner au plus tôt, et nous mander * l'état de la santé de toutes nos Sœurs, et si la femme de l'administrateur (3) n'achète plus vos provisions. Si l'on a changé à la Toussaint quelqu'un de Messieurs les Maîtres et qui c'est qui l'est à leur place et nous mandez * des nouvelles de tous les Messieurs et Dames de Nantes ; et si personne n'est mécontent de nous. Nous n'avons point encore eu nouvelle de la lettre de Melais, mais nous l'avons envoyée. Mandez-nous l'état de vos malades et nous recommandez à eux tous. Notre pauvre Sœur Mathurine qui a été si longtemps malade, est trépassée de mardi à l'hôpital Saint-Denis, où tout le monde la regrette. N'oubliez pas la sainte coutume de faire la communion pour le repos de son âme. Mandez-nous si l'eau n'a point été dans votre cuisine. Ma Sœur Jeanne Lepintre est malade d'une grande fluxion sur les yeux, et ma Sœur Françoise (4) est demeurée* aujourd'hui d'un vomissement. Toutes nos Sœurs se recommandent à vos prières, et moi, mes chères Sœurs, je vous salue et embrasse chacune en particulier et vous souhaite de tout mon cœur la sainte paix de Jésus-Christ, en l'amour duquel je suis de toute mon affection, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

L. 164

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 27 novembre (1646).

Monsieur,

Je crois que Monsieur Vincent ne manquera pas de servir ces bons Pères (1) en tout ce qu'il pourra. Vous savez sa charité, et pour mon particulier, je serais très empêchée, Monsieur, si j'avais à agir en cette affaire que je trouve de très grande importance ; et tout ce que j'en pourrais dire à ceux qui y ont quelque pouvoir ce serait qu'il faudrait la faire avec mûre délibération. Il est vrai que ce bon Monsieur, l'un des Pères qui est ici, m'a fait l'honneur de m'en parler ; et pour vous dire la vérité, Monsieur, il me semble qu'il s'y prend de bonne sorte, m'ayant (témoigné) ne vouloir regarder en cela que la volonté de Dieu et que pour la reconnaître, ils avaient commencé par prier et faire prier

L. 162
3. Voir pages 167 et 175.
4. Probablement Françoise Noret, fatiguée par le long voyage à Nantes.
L. 164
1. Les Administrateurs ont demandé quatre Sœurs en supplément à Louise de Marillac lors de son passage à Angers.

pour cela. Voilà tout ce qu'il m'en dit, et moi rien autre chose, dans la vue que je ne dois en nulle façon m'en mêler ; et pour votre intérêt Monsieur, je n'y en vois point, et quand il m'en paraîtrait, j'espère de la bonté de Dieu que je ne dirais pas autre chose.

Je vous remercie très humblement Monsieur, de la continuation de vos bontés pour nous. Je les regarde en vous comme effets de la divine Providence sur nous, et puis j'en ai toutes les assurances possibles. L'on m'a mandé de Nantes que le bon Monsieur don Morisse est bien exercé pour le choix qu'il a fait de la demeure de l'hôpital. J'appréhende bien que les respects humains n'empêchent sa persévérance, nos pauvres Sœurs en recevraient grande peine, quelques-unes m'ont mandé en avoir beaucoup de satisfaction. Ma Sœur Magdeleine (2) m'a mandé* aussi quelques peines d'une de nos Sœurs, qui peut être de mauvais exemple à nos autres Sœurs, et même qui se pourrait communiquer et que, outre cela, elle témoigne avoir désir de se retirer en son pays qui n'est pas fort loin. J'ai dit à notre Sœur Magdeleine de vous en parler, Monsieur, et vous dire le sentiment de Monsieur Vincent qui est de trouver bon qu'elle se retire aux conditions que je le mande * à notre dite Sœur qu'elle vous communiquera. Peut-être que cet exemple servira aux autres. De toutes nos Sœurs venues d'Angers, il n'est sorti que la Sœur Perrine qui eut l'honneur de vous parler en votre dernier voyage ; laquelle fait tout ce qu'elle peut pour rentrer, et plutôt, se dit-elle, elle s'ira jeter aux pieds de la Reine. Et des trois dernières venues, en est sortie une qui s'appelle Jeanne, qui s'est voulu retirer à cause de ses infirmités, sans que jamais je l'en aie su empêcher. Elle a déjà fait deux ou trois services et nos Sœurs en prennent soin. Une (3) qui était venue avec cette première sortie est trépassée depuis peu à Saint-Denis, le reste est assez bien, excepté la dernière qui paye à l'air des malades et de Paris sa bien venue, par une fièvre que j'espère ne sera rien. Je serais bien aise que Mademoiselle Gonain (4) se contentât de ce que vous prendrez la peine lui dire, et souhaite de tout mon cœur que Dieu donne bénédiction aux avertissements que votre charité donnera aux filles qui souhaitent se donner à son service parmi nous, et suis en son très saint amour, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille.

2. Madeleine Mongert, voir p. 46.
3. Mathurine, voir la lettre précédente.
4. Sa réadmission a été décidée au Conseil d'octobre 1646 (Coste XIII. 618). Marie Gonain restera dans son pays, au service des pauvres malades.

L. 130 *quater*

à Monsieur Vincent

(novembre 1646).

Monsieur,

Je ne me suis point avisée de vous demander si je communiquerai ceci (1) à nos Sœurs et ne l'ai pas fait. Permettez-moi de dire à votre charité que l'explication portée dans notre règlement de Filles de la Charité me fait désirer la continuation de ce titre qui est omis, peut-être, par mégarde, dans le mémoire des termes de l'Etablissement (2).

Ce terme si absolu de dépendance de Monseigneur (3) ne nous peut-il point nuire à l'avenir, donnant liberté de nous tirer de la direction du Supérieur général de la Mission. N'est-il pas nécessaire, Monsieur, que par cet établissement votre charité nous soit donnée pour Directeur perpétuel ; et ces règlements qui nous doivent être donnés, est-ce l'intention de Monseigneur que ce soit ceux marqués en suite de la requête ? Cela requiert-il un acte à part, ou bien en veut-on former d'autres puisqu'il en fait mention séparément ? Au nom de Dieu, Monsieur, ne permettez pas qu'il se passe rien qui donne tant soit peu de jour de tirer la Compagnie de la direction que Dieu lui a donnée

car vous êtes assuré que aussitôt ce ne serait plus ce que c'est, et les pauvres malades ne seraient plus secourus, et ainsi je crois que la volonté de Dieu ne serait plus faite parmi nous, par laquelle j'ai le bien d'être, Monsieur, Votre très obéissante fille et très obligée servante.

L. 206

à Monsieur Vincent

(vers 1646).

Monsieur,

Madame la Marquise de Mortemart (1) vient de sortir de céans, et m'a dit de vous supplier, très humblement, de sa part de vous souvenir

L. 130 quater

1. L'acte du 20 novembre 1646 par lequel Jean François de Gondi archevêque de Paris érige en Confrérie la Compagnie des Filles de la Charité.
2. Le coadjuteur, qui a signé l'acte d'érection au nom de son oncle l'archevêque de Paris, donne aux Sœurs le nom de «Servantes des pauvres de la Charité ».
3. Il est de plus précisé que la Compagnie «demeurera à perpétuité sous l'autorité et dépendance» des archevêques de Paris. La conduite et direction de la Compagnie sont confiées à Monsieur Vincent «tant qu'il plaira à Dieu de lui conserver la vie». (Coste XIII. 557)

L. 206

1. Madame la marquise de Mortemart, née Diane de Grandseigne, a épousé Gabriel de Rochechouart marquis de Mortemart, qui est le frère du Comte de Maure. Ce dernier est le cousin de Louise de Marillac, il a épousé Anne d 'Attichy.

d'un précepteur pour Monsieur son fils (2). Elle a toujours un bon prêtre du Roule qui a commencé ses premiers rudiments ; mais elle doute qu'il soit capable et aussi lui témoigne ne le tenir qu'en attendant. Il s'appelle Monsieur Lafon ; elle vous supplie très humblement, s'il y a moyen, vous en faire informer, à ce que si il était capable autant qu'un autre, il puisse être mis en délibération avec les autres. Je remercie très humblement votre charité qui m'a fait beaucoup de bien. Il me semble que quand je me laisse ainsi emporter dans mes appréhensions qui me mettent au même état que de véritables afflictions, que j'ai besoin d'être menée un peu rudement- vous verrez par la lettre que je vous envoie de mon fils, ma faiblesse d'un côté, et toujours le sujet de ma douleur qui me fait tant avoir besoin de votre charitable assistance et d'être toujours, Monsieur, Votre très obligée fille et très humble servante.

L. 205

à Monsieur Vincent

Ce samedi (vers 1646).

Monsieur,

Madame de Mortemart (1) ne vous trouvant point, m'a chargée de vous dire que celui qui tient la place de précepteur de Monsieur son fils en attendant, vous doit aller trouver pour que vous preniez la peine de connaître si il est capable de cette charge ; mais elle craint qu'il vous dise seulement qu'il va apprendre de vous la manière dont il se doit conduire, et ce n'est pas son intention.

Notre pauvre Sœur Geneviève (2) est toujours fort malade, et moi je suis, Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante.

L. 435

(à sœur Barbe Angiboust à Fontainebleau)

(vers 1646).

Ma Chère Sœur,

Hé bien ! vous voilà encore une fois à la Cour, et employée par l'ordre de notre très bonne et très dévote Reine. Que ses saints exemples vous donnent grande humiliation- et que le choix que la divine Providence a fait de vous, vous remplisse de confusion ; mais

L. 206
2. Leur fils, Louis, né le 25 août 1636.
L. 205
1. Voir la lettre précédente.
2. Geneviève Doinel, voir p. 302.

prenez garde, mes chères sœurs, que l'homme ennemi ne jette l'ivraie parmi cette bonne semence. Et vous le connaîtrez si, durant le séjour de la Cour, la fréquentation que vous avez avec ces dames altère tant soit peu votre dévotion ; si vous en êtes moins soigneuses de l'observance de vos règles, moins douces et humbles. Mais à propos d'humilité, prenez-vous bien garde que celle que le monde exerce envers vous ne vous donne pas trop de hardiesse à parler aux dames, tant celles de la Cour que celles de leur suite ? Comme aussi à Monsieur le médecin ? Que l'usage de traiter les malades et ce que vous avez appris des médecins ne vous rende trop hardies, ne vous fasse faire les entendues pour ne pas écouter les ordonnances et obéir aux ordres que l'on vous pourra donner ? Et quand l'on vous fera l'honneur de vous demander votre avis, répondez avec grande humilité, disant tout simplement que l'on vous a enseignées ainsi ; car en vérité, mes chères Sœurs, si nous en usions autrement, nous serions bien méconnaissantes des grâces de Dieu. Qu'avons-nous que l'on ne nous l'ait donné ? Et que savons-nous qu'il ne nous ait été enseigné ?

1647

Établissement des Filles de la Charité à Montreuil-sur-Mer, Chantilly, Chars, Fréneville.

Juin : *visites à Angers et Nantes de Jeanne Lepintre et de Monsieur Lambert.*

Juillet : *Transfert des enfants Trouvés à Bicêtre.* Septembre : *Conférence de Monsieur Vincent sur la persévérance dans la vocation.*

L. 168

à ma très chère Sœur Turgis
Fille de la Charité Servante des Pauvres, à Richelieu

Ce 4 janvier 1647.

Ma Très Chère Sœur,

Que direz-vous que j'aie de si longtemps passé le temps que je vous avais promis de vous écrire qui ne devait être que d'un mois ; mais, ma chère Sœur, il faut que vous excusiez car ce n'est pas manque de souvenir ni d'affection, mais de temps. J'ai toujours été malade

depuis assez longtemps (1), et même en danger à ce que l'on disait, dont je suis revenue par la miséricorde de Dieu ; priez s'il vous plaît sa divine bonté que ce soit pour sa gloire, et que je le puisse servir avec plus de fidélité que je n'ai fait. Je loue Dieu, mes très chères Sœurs de tout ce qu'il fait par vous et des grâces qu'il vous départ *, il les faut bien reconnaître et y être fidèles ; à ce commencement d'année renouvelez-vous à son service avec les ferveurs que vous aviez au commencement que vous connûtes ce qu'il voulait de vous. Et vous ma Sœur Anne, regardez bien les vertus particulières qu'il demande de vous, voilà les images que la sainte Providence vous a fait échoir, tirez bien fruit des instructions qu'elles vous donnent.

Je mande à Monsieur Gauthier (2) que pour les remèdes, c 'est l'ordinaire que nos Sœurs les prennent, de ceux de la charité, mais que s'il y a quelque chose qui empêche cela, il faut aller suivant les lieux, c'est pourquoi vous ferez ce que Monsieur Gauthier vous dira, après ce que Monsieur Portail (3) vous a déjà dit.

Savez-vous bien que notre pauvre Sœur Mathurine (4) d'Angers est morte ? Nous avons été visitées par la miséricorde de Dieu d'un grand nombre de malades, mais elles sont presque toutes guéries ; il y en a encore deux en grand danger qui sont deux Sœurs Mathurines, toutes deux d'Angers et venues en même temps, l'une est malade du poumon et l'autre de la rate. Priez Dieu, mes Sœurs, que soit pour vivre soit pour mourir son saint nom soit glorifié en nous, c'est en son saint amour que je suis de tout mon cœur, mes très chères sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

L. 207

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité, Servante des Pauvres à Fontainebleau

Ce 3 mars (1647).

Ma Très Chère Sœur,

Vous me mettez en peine de paraître sans consolation et vous ne me mandez * point votre affliction ; est-ce votre incommodité ? Si c'est cela, ma chère Sœur, aimez la très sainte volonté, et attendez en paix votre meilleure santé ; c'est un bon signe que les jambes vous enflent.

L. 168
1. Louise de Marillac a été malade à son retour de Nantes. La lettre est écrite par Elisabeth Hellot.
2. Monsieur Denis Gauthier de Langres, entré dans la Congrégation de la Mission en 1639. Il est à Richelieu depuis 1642. Il sera successivement Directeur du Séminaire, puis Supérieur de la Maison.
3. Monsieur Portail a séjourné à Richelieu en août 1646.
4. Mathurine était à Saint-Denis.

Si vous vous affligez de voir Dieu offensé par ceux qui devraient chanter ses louanges, et être à édification au peuple, espérez que quand l'heure de leur parfaite vocation sera venue, que Dieu en peut faire de grands saints. Faites de votre part tout ce que vous pourrez pour être fidèle à Dieu en votre vocation et l'accomplissement de vos règles ; que si votre infirmité vous empêche de vous lever, de jeûner et les autres œuvres pénales, pensez qu'elle ne vous peut pas empêcher d'avoir de la véritable humilité, d'être bien cordiale, d'user de support et douceur envers le prochain, même ceux qui vous contrarient le plus. Je ne sais si vous ne vous êtes point méprise à me mander* le nombre de vos écolières, c'est beaucoup de soixante-dix. Quand vous aurez un peu plus de force, je pense qu'il sera bon que vous alliez voir quelquefois les malades et que vous fassiez faire l'école à ma Sœur Marguerite (1), laquelle m'étonne beaucoup de me tant mépriser qu'elle ne m'écrive pas, dites-lui qu'il fait mauvais se jouer à son Maître, j'entends de fâcher Dieu ; cela me fait craindre qu'elle ne soit pas bien avec lui. C'est peut-être, ma Sœur, que vous ne l'avertissez pas dans les temps qu'il faut que nous avons de grands exemples de malheurs pour celles qui petit à petit se sont relâchées. Si je vous disais l'état de toutes celles de notre connaissance je vous ferais pitié, et vous vous en étonneriez beaucoup. Priez Dieu pour elles toutes je vous prie, et demandons à Dieu l'une pour l'autre la sainte persévérance. Quand vous aurez (2) commodité de faire savoir le nombre de vos écolières, mais consolons-nous que Dieu le sait et évitons tant que nous pourrons de désirer que l'on sache ce que Dieu fait par nous. J'ai envoyé votre lettre bien sûrement à Monsieur Vincent, je ne sais si vous avez reçu les lettres que nous vous avons écrites, je crois, depuis quinze jours ; il y en avait une pour notre Sœur Marguerite telle que je l'eusse voulu écrire à une fille si je l'avais.

Je pense que vous aurez su que ce n'est pas ma sœur Françoise qui est trépassée mais bien une Sœur Mathurine (3) et une Perrine (4) toutes deux d'Angers, ma Sœur Magdeleines est bien malade à Angers et ma Sœur Elisabeth (6) à Nantes ; priez Dieu pour l'une et pour l'autre et pour toutes nos infirmes qui sont en grand nombre. Toute notre Communauté vous salue toutes deux, et moi aussi qui suis en l'amour de Jésus Crucifié, mes chères Sœurs, votre très humble et très affectionnée servante.

L. 207
1. Marguerite, voir p. 179.
2. Louise de Marillac a écrit : quand nous aurons.
3. Mathurine, originaire d'Angers, décédée à Saint-Denis.
4. Perrine Fleury, entrée en 1646.
5. Madeleine Mongert, voir p. 46.
6. Elisabeth Martin, voir p. 32.

à ma très chère Sœur Turgis (1),
fille de la charité, servante des Pauvres. à Richelieu

Ce 10 mars (1647).

Ma Très Chère sœur,

Dieu soit béni de toutes les grâces que sa bonté fait à votre petite Compagnie. Mais prenez garde, ma chère Sœur, que les douceurs de l'applaudissement du peuple, la consolation de vos fréquentes conférences et communications ne prennent racine en votre esprit ; en sorte que vous preniez le change pour le fait de la pureté d'intention que vous devez au service de Dieu ; ce qui vous pourrait nuire quand la divine Providence vous fera changer de ce lieu en un autre, auquel vous ne trouveriez pas toutes ces satisfactions. Ne croyez pas, ma chère sœur, que ce soit un avis particulier que je vous donne, j'en dis de même à ma chère Sœur Anne (2), comme je ferais à toutes les autres de nos Sœurs.

Vous expérimentez, ma chère Sœur, la faiblesse de l'esprit par les petites peines que vous remarquez en votre dernière. N'en soyez pas en peine, cela n'est rien, puisque vous tenez si fortement à Dieu par la volonté.

Je me souviens ma chère Sœur, que vous m'avez parlé des drogues pour les médecines. Si vous n'avez pas une boutique bien garnie pour vos pauvres, et qu'il faille acheter petit à petit, je ne vous conseille pas d'en prendre, car je crois que la charité n'est pas trop riche ; et quand vous en prendriez même en d'autres lieux, il faudrait que ce ne fût que dans la nécessité de la maladie ; je crois que, puisque Monsieur Portail ne vous l'a pas conseillé, que vous en usiez de la sorte. Encore faut-il que je vous dise des nouvelles de votre sœur la veuve qui s'est remariée ces jours gras, à un jeune homme d'environ 25 ans, garçon cordonnier, mais elle dit que c'est pour l'aider en son école. L'autre se porte bien, Dieu merci ; nous nous recommandons à vos saintes prières, et suis, ma chère Sœur, Votre très humble sœur et servante.

P.S. — Toutes nos Sœurs vous saluent. Nous avons force infirmes. Nos recommandations à ma Sœur Anne ; et mes très humbles saluts à Monsieur Gauthier (3), de qui je suis très humble servante.

1. Élisabeth Turgis, voir p. 18.
2. Anne de Richelieu, voir p. 180.
3. Monsieur Gauthier, supérieur de Richelieu, voir p. 189.

L. 170

à Monsieur Vincent

Ce 10 mars [1647].

Monsieur,

L'embarras auquel vous êtes, pour le grand monde qui est chez vous, m'empêche de vous envoyer la lettre de Monsieur des Jonchères (1), en ayant aussi quelques autres à communiquer à votre charité pour en avoir son avis.

Je ne pense pas que ce que mon fils a dit ait été trouvé mauvais n'étant pas, à mon avis, sorti des termes du respect qu'il doit ; mais je crois être tout à fait impossible que l'affaire se fasse sans que votre charité donne son consentement et je prévois bien que le retardement sera très préjudiciable à mon fils pour plusieurs raisons que je puis pas écrire ; il faut se résoudre à tous les événements que j'en appréhende quoique très fâcheux. Ce que je vous mandais qui m'avait été dit, était pour faire empêcher que l'on ne continuât des invectives et médisances contre les mœurs de ceux de qui la doctrine est soupçonnée, et que l'on avait remarqué que ceux de ce parti avaient protesté en chaire n'y entrer qu'avec esprit d'union et de charité, et ne parlaient aussi qu'en ces termes.

Madame la Comtesse de Maure (2), m'a mandé que je prisse soin d'un livre qu'elle vous a envoyé qui est «l'apologie de Jansénius» (3) pour le lui renvoyer. Elle vous envoie aussi celui-ci pour le voir comme elle vous a promis. Si je pensais vous pouvoir demain parler à quelque heure, je vous supplierais très humblement me la donner, pour quelque besoin de notre Compagnie, outre celui de Nantes qui est assez grand. Notre Sœur Madeleine (4) est beaucoup mieux, Dieu merci, et tout fait assez bien à Angers. Je cause bien des désordres partout ; je crains que votre charité oublie mes besoins qui me font souhaiter plus que jamais que votre charité croie que je suis, par la volonté de Dieu, Monsieur, Votre très obéissante et très obligée fille.

à Monsieur Vincent

Ce jour de Pâques [21 avril 1647].

Monsieur,

J'ai pensé qu'il était nécessaire que votre charité prit la peine de voir cette lettre de Monsieur d'Annemont (1), avant que nos Sœurs partent pour Nantes, deux choses me semblent aussi être sues de vous : s'il n'est point nécessaire de communiquer notre pensée du changement de la Sœur Catherine (2) à Messieurs de Jonchères (3) et d'Annemont (4), et même à Mademoiselle de la Carisière ; ou, si les choses demeuraient dans ce calme, il ne serait point a propos de mander* ma Sœur Élisabeth (5) qui est toujours malade comme vous verrez ; ou bien s'il faudra laisser négocier ce changement à ma Sœur Jeanne (6), selon l'ordre que votre charité lui en donnera. Une autre chose que je crois très nécessaire, et de grande utilité, c'est que votre charité prenne la peine d'écrire une lettre (7), pour toutes nos Sœurs, si vous le jugez à propos, pour leur témoigner un peu de mécontentement et pour les encourager. Aussi vrai, Mon Très Honoré Père, cette pauvre Compagnie souffre bien sous ma chétive conduite ! aussi pensé-je que tôt Dieu la délivrera de cette captivité, qui est à si grand empêchement à la perfection de son œuvre ; et moi j'ai grand sujet de craindre de mourir en mon endurcissement, si votre charité ne m'aide. Ne pouvons-nous espérer le bien d'une conférence, ces fêtes, pour achever celle de l'instruction (8) des devoirs des Sœurs Servantes aux Sœurs soumises, des Sœurs soumises aux Sœurs Servantes, et de la conduite et support des Sœurs Servantes aux Sœurs soumises ? Il me semble que cela, bien entendu et bien pratiqué, serait un empêchement à tous les petits désordres de la Compagnie, comme aussi que nous eussions nos petits règlements pour en faire lecture de temps en temps en la Compagnie.

1. Avant la lettre de Monsieur d'Annemont, Louise de Marillac avait reçu des lettres de Monsieur des Jonchères, de Monsieur Fuset, prêtre de l'hôpital et de trois Sœurs : Claude Brigide, Marguerite Noret et Elisabeth Martin. Toutes ces lettres faisaient état des difficultés communautaires, de la constitution de clans, l'un d'eux étant appuyé par l'aumônier de l'hôpital.
2. Catherine Bagard, très liée à l'aumônier de l'hôpital.
3. Monsieur des Jonchères, confesseur des Sœurs.
4. Monsieur d'Annemont, prêtre de Nantes, Aumônier du Maréchal de la Meilleraye, avait conseillé aux administrateurs de l'hôpital de faire venir les Filles de la Charité.
5. Elisabeth Martin, très bouleversée avait demandé à Claude Brigide d'écrire à Mademoiselle pour lui expliquer la situation. Peu de jours après, elle écrivait à son tour.
6. Jeanne Lepintre va aller faire la visite à Nantes.
7. Monsieur Vincent écrira une lettre de 7 pages (Coste III. 174).
8. Conférence faite le 2 février 1647 (Coste IX. 229). La prochaine n'aura lieu que le 30 mai.

Une dame m'a donné charge de m'informer s'il ne pouvait y avoir cinquante arpents de terre à vendre entre la maison où logent les petits Enfants Trouvés de la Chapelle, et je lui ai proposé votre maison vers les Récollets, en espérance qu'il s'y pourrait trouver proche les terres qu'elle souhaite, y compris la maison. Je vous supplie très humblement Monsieur, si vous pensez que la chose soit faisable, prendre la peine me le mander* par frère Ducourneau (9), à cause que cette Dame doit envoyer, après ces fêtes, un homme pour visiter la place. S'il plaît à votre charité se souvenir de Madame la comtesse de Maure (10) pour mon fils, à cause que l'autre affaire s'évente fort, il me semble que vous n'entendez parler que de cette affaire. Mon Dieu que mon orgueil me fait souffrir en ce sujet, et que ce m'eût été un grand repos d'en être exempte ; la très sainte volonté de Dieu ne l'a pas permis, il en soit béni à jamais, et de quoi j'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très obéissante et très obligée fille et servante.

L. 166

à ma très chère Sœur Turgis (1)
Fille de la Charité, Servant les Pauvres à Richelieu

(vers avril 1647).

Mes Très Chères Sœurs,

Il y a longtemps que je n'ai eu la consolation de recevoir de vos lettres, et aussi il y a longtemps que je ne vous ai écrit, mon cœur l'a senti bien des fois et m'en a fait reproche ; mais je n'étais pas encore guérie de la maladie que j'eus cet hiver, que je suis retombée dans une autre, encore plus dangereuse, dont je ne fais que commencer à guérir

ne m'excuserez-vous pas voyant cela, mes chères Sœurs, oh ! je me le promets bien de la bonté de vos cœurs. Mais d'où vient que ma Sœur Anne (2) ne m'écrit point, j'en serais si réjouie ! Quelque mauvaise que soit son écriture, je vous prie, ma Sœur Turgis, de la faire m'écrire. Voilà une lettre de ma Sœur Louise Proust (3) que vous ferez tenir à Parthenay ; vous avez je crois su la mort de notre pauvre Sœur Mi-

L. 173
9. Frère Ducourneau, secrétaire de Monsieur Vincent.
10. La comtesse de Maure, la cousine de Louise de Marillac, voir la lettre précédente.
L. 166
1. Lettre écrite par Élisabeth Hellot.
2. Anne de Richelieu, voir p. 180.
3. Louise Proust, de Parthenay, a un frère dans la Congrégation de la Mission.

chelle (4). Si vous voyez de ses parents vous les pouvez assurer qu'elle a fait une fin qui les doit bien consoler, si je puis, j'écrirai à son père. Nous avons eu grand déplaisir de sa perte, car c'était une vraiment bonne fille. Notre Sœur Jeanne Roux (5) se porte fort bien. N'avez-vous point de bonnes filles qui demandent à être des nôtres, nous en avons grand besoin, mais il nous les faut bien bonnes. Priez Dieu qu'il nous en envoie, nous avons eu tant de malades depuis six mois, que notre infirmerie a toujours été pleine. Voilà, mes chères sœurs, une partie des nouvelles que j'avais à vous dire, en attendant des vôtres. Je vous salue toutes deux, et demeure en l'amour de Jésus Crucifié, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. —Notre sœur Michelle a désiré, quelques jours avant sa mort, avoir les marques qu'elle mourait vraie Fille de la Charité, ce que Monsieur Vincent lui a accordé, dont elle a eu une consolation indicible. Sa maladie a été quinze jours durant, un petit martyre dans lequel elle avait une patience admirable.

L. 174

(à nos chères Sœurs les Filles de la Charité
servant les Pauvres de l'hôpital de Nantes)

Ce 8 mai (1647).

Mes Très Chères Sœurs,

Ma Sœur Jeanne Lepintre (1) vous va trouver, de la part de Monsieur Vincent, et je crois que sa charité m'y aurait envoyée si j'avais assez repris de forces depuis ma grande maladie, et savez-vous pourquoi, mes chères Sœurs ? C'est pour apprendre de vos bouches mêmes les dispositions de vos esprits, et d'où peut venir les petits troubles qui paraissent en votre compagnie et comment s'est pu introduire la zizanie (2) qui semble vouloir offusquer le bon grain. Oh ! mes chères sœurs, que j'ai grand sujet de craindre que ce n'ait été mes mauvais exemples qui aient fait de fâcheuses impressions en vos esprits ! Si cela est, faites-moi la charité d'en demander pardon à Dieu pour moi, et me pardonnez aussi, en faisant mieux que vous ne m'avez vu faire, pour ne plus contrister notre bon Dieu, donnant à son ennemi

L. 166
4. Michelle, originaire de Richelieu, envoyée par Monsieur Portail en 1646.
5. Jeanne Roux, une jeune sœur, aussi originaire de Richelieu.
L. 174
1. Jeanne Lepintre, envoyée faire la visite de la maison de Nantes.
2. Les lettres reçues de Nantes expliquaient la désunion de la communauté (voir p. l93).

ce qui lui appartient en vous, et pour ne pas perdre les récompenses que sa bonté promet à ceux qui exercent les œuvres de miséricorde étant en sa grâce, car il refuse les plus grands présents de ceux qu'il voit remplis de leur propre volonté.

Vous pouvez donc parler en grande confiance à notre Sœur, laquelle à son retour nous rapportera fidèlement ce que vous lui aurez communiqué ; car enfin, mes chères Sœurs, il nous faut être à Dieu et toutes à Dieu et pour y bien être, il nous faut arracher de nous-mêmes. Et croyez-moi, mettons la sonde * sans nous flatter, à nos maux, et nous trouverons que ce n'est que cet amour de nous-mêmes qui est notre plus grand ennemi, et qui est cause que nous trouvons à redire aux autres, que nous désirons tant être satisfaites en toutes choses.

Voilà une lettre (3) de Monsieur Vincent que vous devez tenir bien chère, puisque Dieu lui a donné le temps nécessaire pour cela quoi qu'occupé de tant d'affaires grandes et sérieuses.

Il faut, mes chères Sœurs, que je vous dise tout simplement les pensées que cette chère lettre m'a données la lisant. O mes sœurs, la douceur du style, la remarque des grâces que Dieu vous a faites et à nous et les instructions que sa charité vous donne si suavement, m'ont donné un tel effroi que je ne le vous puis dire, me souvenant que tant de fois Dieu nous a fait avertir par lui de nos obligations ; tant de fois il a su et voulu oublier nos fautes et manquements, ne se lassant point de nous exciter et encourager, ni d'avoir des soins de nous tout paternels, prenant pour cela des peines comme si nous étions des sujets de mérite. Et que lui avons-nous rendu, terre ingrate que nous sommes ! Rien autre chose que des mécontentements, terre ingrate que nous sommes, par nos infidélités à Dieu, pour lequel il nous veut gagner : tantôt quelque membre de la Compagnie en est séparé ou a fait de grandes fautes contre sa vocation, tantôt tout le corps a dégénéré ; nous sommes toutes stupides.

Il semble que tous les avertissements que Dieu nous a fait donner n'aient point eu d'autres effets que de battre l'air, et qui pis est, je crains bien que (4) ayant été prononcés devant Dieu et les Anges ils ne nous donnent grande confusion en notre jugement.

Est-ce pas avec raison, mes Sœurs, que mon cœur a été touché de crainte, et de justes appréhensions ! et ne pensez pas que je vous dise ceci pour vous intimider, ni pour parler à vous seules, c'est à moi que je le dis, et à toutes celles qui, comme moi, ont fait mauvais usage de notre sainte vocation. Je les prie toutes pour l'amour de la mort de notre cher Maître de se renouveler en sa résurrection, recevant la paix que tant de fois il nous a donnée en la personne de ses apôtres. Mais prenons garde qu'il ne la leur donne point dans l'oisiveté, mais dans le

3. Monsieur Vincent envoie une lettre de 7 pages (Coste III. 174).
4. Louise de Marillac avait écrit : Tous ces chers avertissements, mots qu'elles a barrés.

travail, et dans le souvenir des plaies qu'il a souffertes pour nous, nous enseignant par là que nous ne saurions avoir la paix avec Dieu, avec notre prochain et avec nous-mêmes, si Jésus-Christ ne nous la donne, et qu'il ne nous la donnera pas que par les mérites de ses plaies et souffrances qui ne nous sera jamais appliqué que par la mortification de nous-mêmes que nous acquerrons par son imitation faisant la très sainte volonté de Dieu.

Que vous êtes heureuse auprès de tant d'autres de votre condition, non seulement de pauvres filles, mais même de personnes de condition, qui cherchent d'être employées pour le service de Dieu et des pauvres et ont tant de désir de faire la volonté de Dieu, et d'être aidées pour cela, et elles demeurent sans pouvoir avoir cette consolation. Et vous, rien ne vous manque et il semble que vous n'êtes pas contentes, et qu'au contraire que vous vous serviez des moyens que Dieu vous donne de vous perfectionner, que vous les dédaignez.

Pardonnez-moi, mes chères Sœurs, si l'affection que je vous porte me fait vous parler ainsi. Oh ! que j'ai souvent fait de pareilles fautes que celles dont je vous soupçonne ; mais tout de bon le veux être fidèle à Dieu, et pour cela lui en demander souvent sa grâce. Faites ainsi : estimez et lisez avec affection vos règlements et instructions, avec désir de les mettre en pratique, et y travailler à bon escient pour l'amour de Dieu et surtout servez-vous des avertissements que Dieu vous donne, peut-être pour derniers, de ce qu'il demande de vous.

Ce n'est pas, mes chères Sœurs, que j'ai pensé de vous menacer des punitions de Dieu, mais craignons, vous et moi son indignation si nous négligeons l'accomplissement de sa sainte volonté en laquelle et par laquelle je suis tout à vous, mes chères Sœurs et j'espère de sa bonté y être éternellement. Demandez-lui qu'il me fasse miséricorde puisque je suis en son très Saint amour, mes chères Sœurs, Votre très humble et plus chétive Sœur et servante.

L. 312

à nos très chères sœurs,
les Filles de la Charité servant les pauvres malades à l'hôpital de Nantes

(juin 16473.

Mes Très Chères Sœurs,

Je ne vous puis écrire à chacune en particulier, comme je me l'étais promis, mais aussi ai-je pensé que cela n'était pas nécessaire et que tout ce qu'elle (1) vous dira que ce sera autant de mots qui feraient une bien grande lettre. Je vous supplie, mes chères Sœurs, de recevoir

L. 312
1. Jeanne Lepintre (voir p. 77) envoyée à Nantes.

notre Sœur comme notre bon Dieu vous l'ordonne qui est de la recevoir comme vous feriez Notre Très Honoré Père, puisque c'est lui qui vous l'envoie. Vous aurez peu de jours après Monsieur Lambert (2), vous lui parlerez de tout ce que m'avez mandé * et il vous donnera toute satisfaction.

Ma sœur Claude (3) saura que le Seigneur du village d'où est sa mère, l'a envoyé visiter au faubourg Saint-Germain et l'a fait ramener en son village pour la faire assister ; elle était mieux quand elle est partie, Dieu merci, et j'espère que son air lui aura redonné de la santé. Tous les autres parents de nos Sœurs, au moins dont j'ai connaissance se portent bien Dieu merci. Au nom de Dieu, mes très chères Sœurs, soyez bien soumises à tout ce que Monsieur Lambert vous ordonnera vous assurant que c'est par l'ordre de la volonté de Dieu et de Monsieur Vincent. J'espère de la bonté de Dieu que tous les petits différends arrivés nous serviront à nous perfectionner et faire connaître aux Filles de la Charité combien elles doivent être humbles, soumises et attachées à la pratique exacte de leurs règles sans lesquelles choses c'est un chapelet défilé. Prenez courage, mes très chères Sœurs, si votre ennemi a eu le dessus pour un peu de temps, faisons-nous violence pour le terrasser. L'heure ne me permet pas vous entretenir plus longtemps. Bonsoir, mes très chères Sœurs, priez Dieu pour nous je vous supplie, et me croyez en l'amour de Jésus Crucifié, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

L. 101

à Monsieur Vincent

(juin 1647).

Monsieur,

Si votre charité avait agréable de proposer au Maître de la maison proche Saint-Laurent qu'il se logeât au département qu'il a baillé au brasseur de bière, au cas que les dames le voulussent dédommager, cela accommoderait bien les petits enfants.

Je ne me puis empêcher de vous dire que j'ai eu aujourd'hui grand peine, pour la crainte de la prédestination, sur quelques pensées que j'ai eues en l'oraison ; cela a pressé de telle sorte mon esprit, qu'il m'a fait faire un acte d'acquiescement aux desseins de Dieu pour moi et mon fils, être à jamais objets de sa justice.

J'ai oublié de vous demander permission de communier toute la neuvaine que l'on dit la sainte Messe au Saint Esprit ; elle commença

2. Monsieur Lambert (voir p. 27) y sera en juillet.
3. Claude Carré, voir p. 530.

vendredi, et me servant de la permission que Votre Charité m'a donnée de communier quand ma santé me le permet, j'ai aussi communié depuis ce temps là de la neuvaine, je ne l'ose continuer sans votre permission plus particulière que je vous demande pour l'amour de Dieu, avec le secours dont nous avons besoin, et suis, Monsieur, Votre très obligée fille et très humble servante.

L. 83

à ma très chère Sœur Magdeleine, fille de la Charité
Servante des Pauvres Malades de l'Hôpital Saint-Jean, à Angers

Ce 5 juin (1647).

Ma Très Chère Sœur,

Monsieur Vincent m'a commandé de savoir de vous si ça été Messieurs les Pères des Pauvres qui vous ont fait lui écrire au sujet de quelques-unes de nos sœurs, et par quel ordre vous les renvoyez, parce que cela est d'importance. Je vous prie de me le mander au plus tôt ; sa charité ayant égard à la peine que vous pouvez avoir étant si peu fait qu'il n'attend pas, pour cette fois, à être assuré de cette conduite et veut que deux autres de nos Sœurs partent dès vendredi prochain (1). J'appréhende les soupçons et jugements téméraires, et que cela cause souvent de petits troubles. Au nom de Dieu, ma chère Sœur, je vous prie, qu'il y ait entre vous du support et de la cordialité et y pratiquez la sainte gaieté. Nous saluons de tout notre cœur nos autres chères Sœurs que nous prions de se donner tout de nouveau à Dieu, pour faire sa très sainte volonté, sans aucune exception de lieu ni de personne. C'est en cette très sainte volonté que je suis, Ma Très Chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 178 *bis*

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 12 juin (1647).

Monsieur,

Je crois que la divine Providence aura fait arriver nos deux Sœurs (1) au temps nécessaire pour faire (voir) aux défaillantes que Monsieur

L. 83
1. Voir la lettre suivante.
L. 178 bis
1. Probablement, arrivée de Marguerite Moreau (voir p. 314) et de Nicole.

Vincent les mandait* de venir. Je supplie sa bonté avoir conduit le reste de cette affaire heureusement. Je porterais grande peine, Monsieur, de la peine que nos pauvres Sœurs vous donnent, et du peu de satisfaction que vous recevez de toutes les bontés que vous avez toujours exercées pour leur avancement à la vertu, n'était qu'il paraît si évidemment, ce me semble, que c'est Dieu qui vous a donné ce travail que je n'ose vous en faire excuse. Et qu'aurions-nous fait si la conduite de Dieu ne vous avait fait arriver si à propos. Son saint nom en soit béni à jamais- et de vous avoir donné son esprit pour la résolution du retardement* et du renvoi de nos deux Sœurs (2) que je souhaite bientôt de retour. J'espère de la bonté de Dieu qu'elle fera connaître à toutes les autres la faute qu'elles ont faite par leur résistance à vos ordres dont je vous demande pardon. Elles ont besoin d'être bien humiliées. Ne serait-il point à craindre, Monsieur, qu'elles fussent ombrageuses ou défiantes, et indiscrètes à faire paraître ces sentiments à celles de qui elles entrent en soupçon, et que cela ne causât plus grand mal. Car encore que je ne veuille pas croire la Sœur Perrette exempte des fautes dont elle est accusée, néanmoins j'aurais grande peine à me persuader qu'elle voulût, tant soit peu, faire brèche à sa réputation. Cela est bien fâcheux qu'il y ait dans la maison des personnes à craindre.

Je vous remercie, très humblement, Monsieur, de l'avis que votre charité nous a donné du retardement du partement * de nos Sœurs, dont j'étais en grande peine, à cause que ma Sœur Magdeleine nous avait mandé qu'elles étaient parties. Je me doutais bien que sa sévérité avait contribué à ce prompt retour. Ce m'est un grand repos et consolation d'espérer que Dieu donnera ordre à tout par l'entremise de votre charité de qui je suis en son très saint amour, Monsieur, (Votre) très obéissante et très humble servante.

L. 308

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 15 juin (1647).

Monsieur,

Je me donnai l'honneur mercredi, de faire réponse à celle que vous aurez pris la peine de m'envoyer, pour nous donner avis du renvoi de

L. 178 bis
2. Départ de Perrette de Sedan et de Marie-Marthe Trumeau (voir p. 75).
3. Perrette de Sedan, arrivée à Angers en juillet 1646. Rentrée à Paris en juin 1647, elle quittera la Compagnie en juillet (Coste III. 212).

nos deux Sœurs (1) qui ne sont pas encore arrivées, dont je suis un peu en peine. Je crois, Monsieur, que celles (2) que nous avons envoyées serviront d'encouragement à la petite Communauté, par leur esprit de soumission et de douceur, dont elle manque bien. J'ai parlé aux personnes qui sont de la charité de la bourse cléricale, pensant que c'était la meilleure voie pour servir le parent de Mademoiselle Gonain au dessein qu'il a d'achever ses études à Paris. Voilà, Monsieur, ce que Madame Traversay (3) qui y a très grand pouvoir m'en a mandé. Je vous supplie très humblement, Monsieur, prendre la peine le faire savoir à Mademoiselle sa sœur, et si vous êtes d'avis qu'il vienne, un mot de votre main, à ma dite dame, lui servirait beaucoup.

J'espère que dans peu de jours, Monsieur Lambert (4) sera à Angers ; je l'ai supplié, avant de partir, savoir de Monsieur Vincent la résolution pour Mademoiselle Gonain (5), je ne laisserai, Dieu aidant, de lui en parler encore à la première occasion. Il a béni Dieu de la résolution que votre charité a prise de servir le public en la manière qu'il croit, sera très utile ; je souhaiterais y pouvoir participer, ce sera en louant Dieu de tout ce que sa bonté fera par vous, de qui je suis en son très saint amour, Monsieur, Votre très obéissante et tres humble servante.

L. 179

à Monsieur Portail
à Rome

21 juin 1647.

Monsieur,

Il y a longtemps que je souhaite me donner l'honneur de vous écrire, si j'eusse ose vous importuner ; mais l'état auquel vous êtes me fait passer toute crainte, pour vous recommander le besoin que vos pauvres Filles de Charité ont de votre retour, à ce que dans votre maladie vous ne preniez pas *Paradis* pour *Paris.* Que ferions-nous Monsieur ? Car il me semble que la perfection que Dieu demande de toute la Compagnie attend vos charitables avertissements et conduites. Il est vrai que votre absence si longue nous a été pénible, mais en mon particulier, j'ai senti consolation de vous savoir dans la source de la sainte Eglise, et proche de son Chef, Père saint de tous les chrétiens, où tant de fois je me suis désirée pour, comme enfant quoiqu'indigne, avoir sa sainte bénédiction ; mais comme mon âge, mes infirmités qui

Perrette de Sedan (voir p. 200) et Marie-Marthe Trumeau (voir p. 75). Marguerite Moreau (voir p. 314) et Nicole.
3. Madame de Traversay, voir p. 63.
4. Monsieur Lambert va faire la visite à Nantes.
5. Marie Gonain (voir p. 132). Sa réadmission à la Compagnie est envisagée.

augmentent tous les jours commencent à me faire perdre l'espérance de ce bonheur tant désiré, et que la connaissance du grand bonheur que j'ai eu, par la grâce de Dieu, de vivre et désirer mourir en la foi de Jésus-Christ, j'ai eu pensée, Monsieur, de vous supplier très humblement, pour l'amour de Dieu, m'obtenir pour l'heure de ma mort, cette grâce qui me pourra être conférée en cet instant.

Mais, Monsieur, je souhaiterais bien m'étendre davantage et vous prier, si c'est chose qui se puisse faire, de procurer ce même bonheur à toutes celles à qui Dieu fera la grâce de mourir en la Compagnie des Filles de la Charité, puisqu'il semble que ce soit l'esprit de Jésus-Christ qui ait inspiré vouloir cette manière de vie aux personnes qu'il choisit, pour honorer sa vie humaine étant sur terre.

Cela, Monsieur, n'est-ce pas nous avertir fortement que nous avons doublement le bonheur d'être Filles de la sainte Eglise, et étant admises en cette manière, ne nous sera-ce pas une nouvelle obligation de vivre et d'agir comme enfants d'une telle Mère ? ce qui requiert une grande perfection. Venez vitement, Monsieur, nous aider à l'acquérir, et en attendant, continuez-nous vos charitables soins à l'autel et en vos autres saintes prières, et présentement en vos souffrances. Permettez-moi, Monsieur, saluer très humblement Monsieur Dehorgny (1) et Monsieur Alméras (2), auxquels je demande pareille charité qu'à vous.

Notre Sœur Carcireux (3) se porte bien, Dieu merci ! Nos Sœurs Florence, Françoise de Montargis, Mathurine d'Angers et Perrine Fleury, l'une des trois que votre charité nous envoya d'Angers, sont décédées, plusieurs autres qui ne sont pas de votre connaissance aussi, et la grande Sœur Michelle aussi que vous avez envoyée de Richelieu et plusieurs autres sorties. Enfin, nous sommes en si grande nécessité de filles, pour la grande quantité que l'on nous demande de toutes parts. Voyez, Monsieur, si nous avons besoin de fort aide auprès du bon Dieu.

Recommandez-nous bien à toute votre sainte famille, et moi qui plus particulièrement que toutes les autres ai crainte et dois douter de mon salut, quoique je l'espère de la miséricorde de Dieu, par les mérites de son Fils, en l'amour duquel je suis, Monsieur, votre très obéissante et très humble servante.

1. Monsieur Dehorgny, voir p. 13.
2. Monsieur René Alméras (1613-1672) entre dans la Congrégation des Prêtres de la Mission en 1637. De 1641 à 1646, il est directeur du Séminaire à Paris et Assistant de Saint-Lazare. Envoyé à Rome en 1646, il en revient en 1651, pour prendre la direction du collège des Bons Enfants. Après les visites des maisons dans l'ouest de la France (1653) et aux régions dévastées de Picardie et de Champagne (1654) il revient à Saint-Lazare comme Assistant. A la mort de Monsieur Vincent, il est nommé Supérieur Général.
3. Françoise Carcireux, voir p. 253.

à Monsieur Vincent,
Supérieur Général des Prêtres de la Mission

Ce 24 juin [1647].

Mon Très Honoré Père,

J'ai bien été surprise de votre partement *, avant que nous ayons eu les ordres nécessaires pour le partement de nos Sœurs à Montreuil (1). N'était que les places du coche sont retenues, nous différerions, mais ce doit être mercredi- et que feront-elles sans la bénédiction et l'instruction de votre charité dont elles ont si grand besoin ? Si notre bon Dieu ne vous inspire de nous mander* toute leur conduite, nous serons bien en peine. Je vous assure, Monsieur, que j'ai l'esprit si accablé que j'avoue que je suis cause que nos pauvres Sœurs souffriront ce déplaisir. Pour le partement * de nos Sœurs pour Nantes (2), nous ne saurions du tout le faire, que nous n'ayons encore eu l'avis de votre charité sur une nouvelle qui nous donne avis de ne pas changer ma Sœur Cath... Ba... (3), celle qui a commencé le trouble dans l'hôpital, et qu'elle croit qu'il faut absolument faire revenir ma Sœur Elisabeth (4) et envoyer une Sœur de conduite (5).

Je crois que vous savez l'arrivée de nos Sœurs d'Angers qui sont de retour (6) ; mais l'accusée paraît la plus innocente du monde. Je n'ai ose écrire à son père sans savoir de votre charité ce que nous en ferons ; je crois qu'il ne sera pas longtemps sans venir. Je supplie notre bon Dieu que votre charité soit de retour, en bonne santé, avant ce temps-là. Votre sainte bénédiction, mon Père, s'il vous plaît, pour nos Sœurs et pour nous. La Sœur Marguerite Tourneton 7 s'en alla dimanche sans dire mot, et la Mère Prieure m'a écrit qu'elle était allée ce matin à l'Hôtel-Dieu et qu'elle l'avait reçue, demande un autre habit pour nous renvoyer le nôtre. Je n'ai point fait réponse et n'en ferai point qu'à votre retour. Dieu seul sait l'état de mon pauvre esprit sur tous les désordres, car il semble que notre bon Dieu veut entièrement nous détruire. Je le mérite, et m'étonne que sa justice diffère tant à être exécutée. Pourvu que sa miséricorde sauve mon âme il me suffit. Obtenez-moi cette grâce par votre charité, puisque je suis, Monsieur Votre très obéissante fille et très humble servante.

1. Envoi de Anne Hardemont et de Marie Lullen à Montreuil-sur-Mer : décision prise au Conseil du 19 juin 1647 (Coste XIII.631), voir aussi p. 763.
2. L'envoi de deux Sœurs à Nantes (Jeanne de Saint-Albin et Jacquette) et d'une Sœur à Angers (Madeleine Bécu) a été décidé au Conseil du 20 juin (Coste XIII.645).
3. Catherine Bagard, voir p. 86.
4. Elisabeth Martin, la Sœur Servante, voir p. 32.
5. Jeanne Lepintre qui fait la visite y restera comme Sœur Servante.
6. Perrette de Sedan (voir p. 200) et Marie-Marthe Trumeau (voir p. 75).
7. Marguerite Tourneton, voir p. 158.

L. 213

à Monsieur Vincent,
Supérieur Général des Prêtres de la Mission

Ce 26 juin (1647).

Monsieur,

Nos pauvres Sœurs (1) sont parties ce matin avec grand déplaisir de n'avoir point votre bénédiction, mais néanmoins avec soumission à la conduite de la divine Providence. Notre bon Dieu veuille par sa bonté que votre retour soit sitôt et en bonne santé. Toute notre pauvre Compagnie est en grande douleur, étonnement et crainte pour la perte de notre Sœur (2), le murmure de chacune est à la sourdine, car personne n'en ose parler, et j'attends le retour de votre charité, pour leur faire entendre de quelle sorte elles doivent regarder ce changement. Il me semble, Monsieur, que je commence à me fortifier un peu pourvu que rien ne me survienne ; mais j'ai un étrange soin* de moi, et n'ai point de plus sérieuse occupation qu'à me faire du bien- il n'en est pas de même pour les intérêts de mon âme quoique, par la grâce de Dieu, j'aie un peu plus de calme que quand je me donnai l'honneur de vous écrire pour faire voir à votre charité l'état de celle qui n'a autre consolation que celle du bonheur d'être, Monsieur, Votre très obéissante et très obligée fille et servante.

P.S. —Je pense qu'il y a quelque chose à redire à la liberté de nos Sœurs de Serqueux (3).

L. 182

à ma très chère Sœur Turgis
Fille de la Charité, servante des Pauvres, à Richelieu

Ce 27 juin (1647).

Ma Très Chère (Sœur),

Encore que je croie que Monsieur l'abbé de Vaux vous aura donné, ou envoyé, une lettre que je vous avais écrite depuis quelque temps, je ne laisse de me donner la consolation de vous écrire sitôt que notre bon Dieu m'en donne le moyen, et cela pour me réjouir avec vous des grâces que sa bonté vous fait à toutes deux. Vous ne sauriez croire la consolation que Monsieur Vincent a eue, et moi aussi, de la

1. Anne Hardemont et Marie Lullen parties à Montreuil-sur-Mer.
2. Marguerite Tourneton (voir p. 158) qui vient de quitter la Compagnie des Filles de la Charité.
3. L'établissement des Filles de la Charité à Serqueux a eu lieu en 1645.

lecture de votre lettre ; j'espère qu'il en est ainsi dans vos cœurs, mes très chères Sœurs. Mais d'où vient ma Sœur Anne, que vous ne m'écrivez point ? Oh ! je vous supplie de m'écrire de votre main, et me mandez tous vos secrets. Vous savez bien que ma Sœur Turgis me les envoiera sûrement, sans les voir, si vous ne le voulez pas, mais je crois que vous n'êtes qu'un cœur, car c'est ainsi que l'union qui doit être entre les Filles de la Charité les doit rendre. Que vous êtes heureuses mes très chères Sœurs, d'avoir la conduite' que vous avez ! Faites bonne provision pour quand la divine Providence vous appellera ailleurs, et ne pensez point quand ce sera, mais vivez dans l'indifférence. Souvenez-vous, mes Sœurs, de prier Dieu pour toute notre Compagnie qui souvent en a besoin, soit chaque particulière, ou pour les emplois que Dieu nous demande.

Ma Sœur Anne Hardemont (2) et ma Sœur Marie Lullen (3) du Mans partirent hier pour aller à Montreuil, au lieu où il y a si longtemps que Monsieur le Comte de Lannoy (4) nous demande. Je vous assure, mes Sœurs, que si nous ne sommes fortement aidées de notre bon Dieu, et que de bonnes gens ne s'emploient pour nous, nous avons grand sujet de craindre nos infidélités. Toutes nos Sœurs sont en assez bonne santé, Dieu merci, vous saluent de tout leur cœur et moi pareillement qui suis en l'amour de Jésus Crucifié, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.— Je vous supplie saluer très humblement Monsieur Gauthier (5) et nous recommander aux prières de toute leur Communauté.

L. 182 *bis*

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce jour Saint-Pierre (1647).

Monsieur,

Je me doutais bien que notre pauvre Sœur Perrette (1) n'était pas criminelle au point que l'on la voulait faire paraître. C'est une humeur

L. 182
1. La direction spirituelle donnée par les Prêtres de la Mission de Richelieu.
2. Anne Hardemont (voir p. 120).
3. Marie Lullen, d'une famille aisée du Mans, était à Nanterre avant d'être envoyée à Montreuil en juin 1647. Après sa mort survenue en 1649 ou 1650, une conférence est faite sur ses vertus (Coste IX.537).
4. Le Comte de Lannoy demande les Filles de la Charité depuis 1642 (voir P. 73).
5. Monsieur Gauthier, supérieur des Prêtres de la Mission de Richelieu.

L. 182 bis
1. Perrette de Sedan, voir p. 200.

extrêmement libre, et qui témoigne ne se pas beaucoup mettre en peine de ce dont l'on l'accuse, parce qu'elle se sent n'avoir pas la volonté du mal. Oh ! mon Dieu, Monsieur, que cette affaire m'a fait de peine ? et comment serait-il possible que Dieu désagréât tant le service que nous lui désirons rendre en cet hôpital, que ce lieu là seul fût abandonné de ses soins pour permettre que les filles y fissent de si lourdes fautes ! Infailliblement, Monsieur, il y a du malentendu, et il faut que quelqu'un de ces médisants prenne à tâche de nous mettre en mauvaise odeur vers les Pères (2), et même dans la ville.

Que si c'est que notre service n'agrée plus, que l'on nous en avertisse, à la bonne heure, mais de souffrir ces soupçons et calomnies, et que l'on écoute ces mêmes bouches qui ont voulu assurer aussi ces Messieurs avoir vu trois de nos Sœurs, la nuit, faire des paquets et les jeter par les fenêtres, je vous supplie, Monsieur, considérer si cela est supportable. Ils disent ne pas vouloir croire cela, mais ils croient le plus qui peut-être leur est dit par les mêmes bouches. Je sais que l'on se laisse facilement emporter à soupçonner du mal et y donner créance *, mais en ce fait, cela me semble de trop grande importance.

Vous verrez, Monsieur que le point d'honneur me transporte, je vous en demande pardon et vous supplie, pour l'amour de Dieu, de donner quelque remède au commencement de ce grand mal. L'expérience de la pauvre Huitmill (3) avait dû faire connaître que, comme elle ne voulait sortir que par faiblesse et peu d'affection à sa vocation, il en pouvait autant arriver à une autre, quoi que peut-être celle-ci n'aurait pas eu volonté de quitter la Compagnie, si nos Sœurs avaient eu un peu plus de support pour elle, et qu'elle eût été avertie des mauvaises personnes qui ne pensent qu'à perdre de réputation, celles de qui ils ne sauraient dire du mal véritable. Ce n'est pas, Monsieur, que je veuille dire notre Sœur sans faute, ni même de n'avoir elle-même été cause la première des médisances- mais cela, par je ne sais quel attrait et humeur agréante et libre, mais bien éloignée du mal que l'on pensait ; et pour marque, elle n'a nulle crainte de paraître devant son père et demande à s'en retourner, et ainsi nous la perdons.

Je voudrais bien, Monsieur, que l'on sût que nos filles ne sont pas telles que l'on les croyait que ce fut personnes inconnues et ramassées ; je vous puis assurer que nous n'en recevons point que bien et dûment informées. Je m'adresse à vous, Monsieur, comme au véritable Père que Dieu nous a donné. Le temps me presse si fort que je ne me puis donner l'honneur d'écrire à Monsieur Ratier, qui a tant pris de peine pour nous tirer de cette mauvaise affaire. Véritablement je suis honteuse quand je pense que nous vous sommes, et à lui, à telle charge

2. Les Pères des Pauvres, les Administrateurs de l'hôpital.
3. En juin 1646, Catherine Huitmill avait quitté la Compagnie de la Charité. La rapidité de son départ avait impressionné les Sœurs et leur entourage (lettre de Monsieur Ratier à Louise de Marillac).

sans vous donner aucune consolation de toutes vos peines, si ce n'est que Dieu vous fasse connaître qu'il le veut ainsi je l'en supplie de tout mon cœur et suis en son très saint amour, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante.

L. 183

à ma très chère Sœur Anne-Élisabeth (Hardemont)
Fille de la Charité
Servante des Pauvres de la ville de Montreuil-sur-Mer en l'hôpital à Montreuil

(juillet 1647).

Mes Très Chères Sœurs,

Je loue Dieu de votre arrivée à Montreuil (2) à bon port- je crois que l'incommodité de ma Sœur Marie (3) est venue du train de coche, et qu'elle aura recouvert sa santé, pour le service de ses pauvres. Nous attendons avec désir ces amples nouvelles que vous nous promettez suppliant Dieu qu'elles soient toutes selon sa très sainte volonté. Je vous prie, ma Sœur Anne, de n'être pas paresseuse d'écrire et de donner réponse à ma Sœur Guillemine (4). Mandez-nous aussi des nouvelles des parents de notre Sœur Antoinette (5) qui est à Nantes, afin que nous lui en puissions donner ; elle se porte bien, Dieu merci. Si vous ne savez qui sont ses parents vous le pourrez demander à Monsieur le Comte (6). Souvenez-vous toujours, mes chères Sœurs, que c'est la très sainte volonté de Dieu qui vous a mises où vous êtes et que c'est pour l'accomplissement d'icelle que vous y devez travailler comme ferait un ambassadeur d'un roi ; c'est-à-dire très fidèlement pratiquer vos règles et les avertissements de vos supérieurs le tout en douceur de cœur et d'humilité ; regardant toujours plutôt les intérêts des personnes avec lesquelles nous agissons que les nôtres, non pas même ceux de la Compagnie : c'est ainsi que nous l'a enseigné Notre Très Honoré Père, après l'avoir appris du Fils de Dieu, Jésus Crucifié en l'amour duquel je suis, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

1. Anne Hardemont, voir p. 120.
2. Les Sœurs sont parties de Paris le 26 juin.
3. Marie Lullen, voir p. 205.
4. Guillemine Chesneau était à la paroisse Saint-Paul avec Anne Hardemont.
5. Antoinette Larcher, originaire de Montreuil-sur-Mer est partie à Nantes avec Louise de Marillac, en juillet 1646. Elle rentre à Paris en 1647, et quittant la Compagnie, retourne dans son pays.
6. Le Comte de Lannoy, voir p. 73.

L. 188

à Monsieur Vincent

[juillet 1647].

Monsieur,

Enfin l'expérience nous fera voir que ce n'était pas sans raison que j'appréhendais le logement de Bicêtre (1), ces dames ont dessein de tirer de nos Sœurs l'impossible. Elles choisissent pour logement des petites chambres, où l'air sera incontinent corrompu, et laissent les grandes ; mais nos pauvres Sœurs n'osent rien dire. Elles ne veulent point que l'on dise la messe, mais que nos Sœurs l'aillent entendre à Gentilly. Et que feront les enfants en attendant ? Et qui fera l'ouvrage ? Voilà ma Sœur Geneviève (2), je vous supplie prendre la peine lui parler. Elle vous fera entendre toute la peine qu'elles ont et les prétentions des dames. Je crains bien qu'il nous faille quitter le service de ces pauvres petits enfants. La volonté de Dieu soit faite, par laquelle je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très obligée fille et servante.

P.S.—S'il plaît à votre charité se souvenur de nos deux dames qui seront prêtes a faire leur confession, demain matin, si cela se peut.

L. 200 *bis*

(à ma sœur Anne Hardemont
à Montreuil-sur-Mer) (1)

(1647).

Pour l'amour de Dieu, ma chère Sœur, pratiquez une grande douceur envers les pauvres et tout le monde ; et essayez de contenter autant de paroles que d'effets- et cela vous sera facile, si vous conservez une grande estime de votre prochain ; des riches, parce qu'ils sont au dessus de vous ; des pauvres, parce qu'ils sont vos maîtres.

Pour ce qui est du bétail que vous avez, s'il est vrai que cela nuise au temps que vous devez employer, tant aux malades qu'aux écolières, il le faut oter ; et ne point prendre personne pour vous aider à votre ouvrage ; mais vous voulez bien, ma chère Sœur, que je vous dise qu'il faut mettre la main à tout, sans penser que vous n'êtes là qu'en passant. Encore que nous ne dussions être en un lieu que pour huit jours, il faut y travailler comme si ce devait être pour toute notre vie ; mais bien faut-il être de si bonne intelligence, que ce que l'une fait,

L. 188
1. Bicêtre, voir p. 94. Le Transfert des Enfants Trouvés à Bicêtre vient de se faire.
2. Geneviève Poisson, voir p. 33.
L. 200 bis
1. Lettre recopiée dans le cahier de Marguerite Chétif.

que l'autre en soit contente, et ne pas dire : C'est à moi à faire ceci ou cela- mais toutes deux mettre la main à tout.

Je vous en prie, ma chère Sœur, d'être bien exacte à donner les instructions tant du Catéchisme que des bonnes mœurs et autres avertissements, et ne point user de ce mot, que vous ferez le Catéchisme ; venez au Catéchisme ; ce n'est pas à nous à parler ni enseigner de la sorte- mais bien dire : Nous ferons la lecture. Et sur cela, tenant le livre, vous pouvez dire des explications familières, mais jamais rien de relevé. Vous savez bien que l'on se peut tromper, et cela serait de très grande importance, si vous avez beaucoup d'écolières et de malades, et si vous avez beaucoup d'assistance des grandes filles à la lecture des fêtes.

L. 184

à ma très chère Sœur Élisabeth Martin, (1)
fille de la Charité à Angers

Ce 10 juillet (1647).

Ma Très Chère Sœur,

J'ai été bien étonnée de savoir que vous étiez à Angers ; il faut que ce soit pour quelque besoin bien grand, puisque vous avez prévenu l'obéissance. Hors cela il ne me pourrait entrer en l'esprit que ma Sœur Elisabeth fît infidélité pareille. C'est pourquoi, ma chère Sœur, Monsieur Vincent m'a donne charge de vous prier de nous mander* bien amplement ce qui est cause de ce voyage, et vous donner ordre de ne bouger d'Angers jusqu'à ce que vous nous ayez donné nouvelles, et que vous ayez eu réponse. Mais n'y manquez pas, ma chère Sœur, et de bien saluer très humblement Monsieur l'abbé (2), Messieurs Ratier (3) et Fellet (4) si vous les voyez.

Recommandez-moi à toutes nos Sœurs et leur dites nous (donner) de leurs nouvelles au plus tôt. Je les salue toutes en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

1. Élisabeth Martin, Sœur Servante à Nantes est partie à Angers. Qu'est-ce qui a provoqué ce départ ? La grande lassitude qui l'accable ? La venue de Jeanne Lepintre ?
2. Abbé de Vaux, voir p. 23.
3. Monsieur Ratier, voir p. 84.
4. Monsieur Fellet, prêtre d'Angers.

L. 186

à ma très chère Sœur Turgis,
fille de la charité, servant les pauvres à Richelieu

à Paris ce 10 juillet (1647).

Ma Très Chère Sœur,

Je vous ai écrit deux fois depuis peu de temps, je vous prie de me mander * si vous aurez reçu celle que je baillai à Monsieur l'abbé de Vaux pour vous, et des nouvelles de votre petite famille.

Celle-ci est pour vous dire que j'ai eu ordre de Monsieur Vincent de vous avertir que, si vous êtes mandées * par Monsieur Lambert (1), ou ma Sœur Jeanne Lepintre (2), d'aller à Nantes que vous ne différiez point de partir aussitôt leur mandement * ; vous prierez Monsieur Gauthier (3) de vous prêter de l'argent, pour faire le voyage, et nous le rendrons ici quand vous nous l'aurez mandé. Et, s'il vous plaît, ma Sœur, étant à Nantes, vous y ferez ce que l'obéissance vous ordonnera. Souvenez-vous toujours de nous en vos prières, et particulièrement de quatre Sœurs qui nous sont venues de Saintonge et de plusieurs autres toutes nouvelles, qui enfin se rendront maîtresses de la maison, n'y en ayant que très peu d'anciennes. Pourvu que Dieu soit le Maître de tout nous serons trop heureuses, c'est en son très saint amour que je suis, ma très chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée servante.

P.S.—Je vous prie de dire à ma Sœur Anne (4) que nous ne serons point bonnes amies qu'elle ne m'ait écrit, je ne laisse pas de la saluer S.

L. 185

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre,
servante des pauvres malades à Nantes

(10 juillet 1647).

Ma Très Chère Sœur,

Nous reçûmes hier nouvelles que ma Sœur Élisabeth (1) est allée à Angers, Monsieur Vincent m'a donné ordre de lui mander * de s'y tenir jusqu'à ce qu'elle ait de nos nouvelles, c'est pourquoi, ma chère Sœur,

L. 186
1. Monsieur Lambert fait la visite à Nantes.
2. Jeanne Lepintre est aussi à Nantes, voir la lettre suivante.
3. Monsieur Gauthier, supérieur des prêtres de la Mission à Richelieu.
4. Anne de Richelieu, voir p. 180.
5. Cette lettre, écrite par Élisabeth Hellot, n'est pas signée.

L. 185
1. Élisabeth Martin, voir p. 32.

vous n'aurez qu'à expédier promptement l'autre affaire (2), quand Monsieur Lambert sera arrivé à Nantes. Vous lui pouvez proposer pour accompagner l'autre (3), ma Sœur Henriette (4) ou ma Sœur Claude (5), et au cas qu'il ne fût pas jugé à propos de prendre l'une ou l'autre, vous proposerez, s'il vous plaît, à Monsieur Lambert, s'il serait expédient de faire aller ma Sœur Turgis à Nantes pour cela, et le prierez que ce soit promptement, lui disant que c'est Monsieur Vincent qui lui fait faire cette proposition. Mais, s'il lui plaît, qu'il ne parle pas de Nantes que cette fille (3) n'en soit partie, au moins deux jours avant lui, et qu'elle ne passe pas par Angers.

Mon Dieu, ma chère Sœur, que vous avez besoin de grâces pour l'exécution de ce que Dieu vous a commis-mais ne faites rien sans l'avis de Monsieur Lambert et de Monsieur des Jonchères (6). Et hors cela ne vous déclarez à personne, n'était à la bonne Mademoiselle de La Carisière (7) pour lui faire entendre que Monsieur Lambert et vous, vous ne ferez rien que par l'ordre de Monsieur Vincent, auquel vous n'oseriez du tout contrevenir, et que, assurément, si elle contribue à faire trouver bon à Messieurs les Pères le changement qu'il vous faut faire, que vous espérez que Dieu donnera de nouvelles bénédictions à ce saint œuvre et à ses travaux.

Voilà des pilules que je lui envoie, et la méthode pour en faire ; vous en pourrez garder quelques-unes pour vous, au cas que vous croyiez en avoir besoin ; mais vous savez que le meilleur usage que l'on peut faire des remèdes est de s'en servir rarement. Vous direz à cette bonne damoiselle le bien que cela fait, et qu'elles servent à être exempte d'un plus grand assujettissement, à quoi ses grandes infirmités l'ont réduite tous les jours.

Assurez bien toutes nos Sœurs, en général et en particulier, de mon affection, et leur dites que tous ces petits troubles et murmures me font espérer un grand bien quand il plaira à la bonté de Dieu de les faire cesser : c'est l'ordinaire du diable de s'opposer toujours aux meilleures actions. Je leur recommande le service des malades et les prie d'en avoir soin ; l'on m'a dit que depuis peu il était mort une fille sans assistance (8), et que cela est arrivé à cause que plusieurs des Sœurs étaient par la ville ; si cela est vrai je m'en étonne fort, car elles ne doivent point sortir. Mon Dieu, mes Sœurs, que nous avons sujet de nous humilier nous voyant ainsi le sujet d'entretien et de mépris à tous les habitants de Nantes qui nous avaient appelées pour empêcher de

2. Il s'agit du départ de Catherine Bagard, une des responsables de la formation de clans dans la communauté.
3. Catherine Bagard, voir p. 86.
4. Henriette Gessaume voir p. 87.
5. Claude Carré, voir p. 530.
6. Monsieur des Jonchères, le conseiller des Sœurs, voir p. 159.
7. Une dame de Nantes.
8. Marguerite Noret l'a écrit à Louise de Marillac le 18 mars.

petits désordres dans la maison de Dieu, et nous la profanons, à ce point dans l'opinion des hommes ; et cela par attache à notre propre amour et satisfaction. Je voudrais pouvoir faire pénitence, et je vous assure que toutes les fois que le monde me dit du bien de notre Compagnie, je rougis de confusion pensant au désordre de Nantes. Je supplie la bonté de Dieu y apporter le remède que sa bonté sait être nécessaire et suis, en son très saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble servante et très affectionnée Sœur.

P.S.—Ne dites point que j'ai mandé* à ma Sœur Élisabeth de ne pas retourner sitôt. Dites à nos Sœurs que le monde de Nantes clabaude* contre elles plus qu'elles ne sauraient penser, et en choses de grande importance ; mais c'est le malin qui joue ces jeux, qu'il ne gagnera pas, pourvu qu'elles se ramassent et unissent bien entre elles, auprès (de) la Croix, ainsi que les poussins sous leur mère quand le huas* les guette.

Saluez bien Monsieur Lambert de notre part.

L. 187

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre,
fille de la Charité, servant les pauvres malades à Nantes

Ce 22 juillet (1647).

Ma Très Chère Sœur,

Vous nous avez bien mise en peine de ne nous point donner de vos nouvelles, Dieu soit béni de votre heureuse arrivée. J'ai encore vos lettres à Monsieur Vincent ; cela vous doit ôter de peine que vous ne lui ayez écrit ; vous savez ses continuelles occupations qui ne vous doivent pas néanmoins empêcher d'en augmenter le nombre dans votre besoin ; vous savez sa charité.

Je me doutais, bien, ma chère Sœur, que vous trouveriez bien des embarras, mais je ne vous plains qu'à demi puisque vous avez Monsieur Lambert qui doit tout faire, et n'avez que à l'avertir de ce que vous aurez remarqué, il me semble que l'on ne vous a parlé de ma Sœur Henriette (1) que pour accompagner l'autre (2) qui peut-être ne viendrait pas autrement. Tout ce que vous me mandez* que font nos Sœurs est tout à fait contraire aux actes que nous avons passés avec Messieurs les Pères, comme d'aller dehors au marché, l'on n'y devait aller que pour le poisson et les volailles, et cela doit être fait en moins d'une heure.

Car pour les herbes, fruits, œufs, etc., cela se devait apporter à la

1. Henriette Gesseaume, voir p. 87.
2. Catherine Bagard, voir la lettre précédente.

maison, par des vendeuses ; et le beurre est de provision à la maison, que les Messieurs les Pères avaient promis faire faire, comme de toutes les autres provisions de bois, vin, vinaigre, huile et autres nécessités. Vous representerez cela à Monsieur Lambert. Vos lettres venues toutes ensemble, nous empêchent de bien connaître le véritable état présent auquel la Sœur que vous dites avoir demandé condition est. Pour ce qui est des sorties de ma Sœur Élisabeth (3), et ses communications pour son soulagement, parlez-en à Monsieur Lambert, j'espère qu'il y donnera ordre comme aussi pour empêcher que nos Sœurs n'aillent plus chercher les herbes à mi les champs. Il ne faut pas tant raffiner à votre apothicairerie*, c'est assez que l'on ait les remèdes ordinaires et plus necessaires, autrement l'on dépenserait bien inutilement beaucoup d'argent. Pour ce qui est de ce bon garçon je ne crois pas qu'il soit à propos que vous lui parliez ; mais faites bien entendre à Monsieur Lambert tout ce que vous en avez appris ; il saura bien y faire donner bon ordre par Messieurs les Pères, que je sais avoir grande disposition à faire tout ce qui sera nécessaire pour le repos de nos Sœurs et le bien de l'hôpital. Pour ce qui est d'avoir d'aide au garçon je crois lui avoir dit que nos Sœurs lui ordonneraient ce qu'il aurait à faire avec douceur et charité, et qu'il fallait vivre en grande paix et support des défauts les uns des autres.

Vous pouvez penser ma chère Sœur, si j'aurais pu dire autre chose à une personne que je ne connaissais. Je lui dis seulement qu'il faudrait qu'il eût soin de fournir l'hôpital d'eau et faire tous les plus bas offices. Il ne faut pas penser empêcher entièrement les médisances et calomnies, mais les souffrir puisque notre Maître a vécu et est mort en si grande paix, parmi ses calomniateurs. Donnez-nous des nouvelles, au premier voyage*, de la menace de votre fluxion. Je vous prie, ma chère Sœur, de saluer très humblement Monsieur Lambert et tous les autres Messieurs les Pères, auxquels je ne puis écrire pour être trop pressée, comme aussi Mademoiselle de La Carisière, à laquelle j'enverrai au premier voyage* la recette qu'elle nous demande et le moyen de s'en servir.

Toutes nos chères Sœurs vous saluent très cordialement comme je fais aussi toutes celles de delà auxquelles je souhaite de tout mon cœur l'amour et le désir de l'accomplissement de la très sainte volonté de Dieu, en laquelle je suis, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

P.S. — Monsieur Lambert accordera à ma Sœur Brigide (4) ce qu'elle désire il y a si longtemps, s'il juge à propos.

3. Élisabeth Martin, la Sœur Servante.
4. Claude Brigide demande à faire les vœux. Monsieur Lambert le lui accorde (voir sa lettre à Monsieur Vincent et Louise de Marillac du 26 juillet 1647).

L. 189

à ma très chère Sceur Jeanne
fille de la Charité, Servante des Pauvres à l'hôpital de Nantes

Ce 30 juillet (1647).

Ma Très Chère Sœur,

Il me semble que Monsieur Lambert est longtemps à arriver à Nantes (1), je supplie notre bon Dieu qu'il y soit, et que sa charité expédie promptement nos affaires, sans rien précipiter. Je vous prie lire souvent vos avertissements, et surtout prendre garde que votre esprit ne se laisse point prévenir de croyance, sur les choses qui vous seront rapportées, et de jugement sur ce que vous penserez voir et entendre. Si cela est, j'espère de la bonté de Dieu, que tout ira bien. Je vous prie faire mes excuses à toutes nos Sœurs que je leur écris point, particulièrement à ma Sœur Catherine (2) qui m'a écrit ; assurez-la je vous prie, que je suis toujours la même qu'elle m'a vue à son égard et que l'amitié que Dieu m'a donnée pour elle ne diminue point. Nos Sœurs de Montreuil (3) font merveille par la grâce de Dieu ; Monsieur le Comte (4) en est très content. Elles m'ont mandé que la mère de ma Sœur Antoinette (5) se porte bien, et qu'elle n'a jamais eu plus de consolation que de savoir sa fille dans notre Compagnie. Peut-être que si je disais tout ce que notre Sœur me mande* de lui mander, elle croirait qu'il y aurait du mien, car à ce que je vois elle n'est pas bien exacte, puisqu'elle a écrit à mon deçu* et par d'autre voie que par nous. Dites-lui, je vous prie, ma Sœur, que je ne me saurais empêcher de craindre pour elle. Saluez bien toutes nos autres chères Sœurs et leur dites que j'espère que Dieu me donnera assez de force pour leur écrire quand j'apprendrai que toutes seront dans l'état que sa bonté les veut. Saluez bien aussi tous vos Messieurs, leur faisant excuse sur ce que je crains leur être importune, n'ayant rien su de nouveau.

Il est vrai que je me donnai la liberté de prendre quelques repas aux Religions des Filles (de) Sainte-Marie quand j'ai passé ; mais, ma chère Sœur, il faut bien garder que cela ne tourne à coutume ; mes faiblesses et difficultés de marcher me font bien faire des fautes auxquelles, s'il vous plaît, ma chère Sœur, il ne faut pas que vous tombiez, ni toutes nos chères Sœurs. Aussi il sera bon que dans vos récréations et entretiens vous en avertissiez toutes nos Sœurs. J'ai été avertie de cela par Monsieur Vincent lorsque sa charité envoyant une

1. Monsieur Lambert est à Nantes depuis plusieurs jours.
2. Catherine Bagard, voir p. 86.
3. Anne Hardemont et Marie Lullen sont parties à Montreuil le 26 juin.
4. Le Comte de Lannoy de Montreuil, voir p. 73.
5. Antoinette Larcher, voir p. 207.

Sœur à Fontainebleau (6) je lui dis la liberté que nos autres Sœurs avaient prises, passant par Melun, en pareille rencontre. Et de votre fluxion, ma chère Sœur, comment en êtes vous ? nous en sommes bien en peine ; je vous prie nous en mander des nouvelles, je crois que vous aurez reçu une de mes lettres qui vous en demandait.

Saluez bien Mademoiselle de La Carisière et Mademoiselle de Belestre (7) et les assurez de mon affection et service. J'ai parlé de l'état de ses affaires à Monsieur Vincent, mais vous lui pourrez dire les embarras que sa charité a, et comme il a fait résolution de ne se mêler d'aucune autre affaire que d'Eglise. Présentez aussi nos très humbles saluts à Monsieur Lambert et Messieurs les Aumôniers ; le petit malade vous lui pourrez dire que j'ai envoyé sa lettre, mais que je n'ai point eu réponse. S'il veut écrire encore une fois, peut-être à la fin l'aurons-nous. Recommandez-moi bien à toutes nos bonnes femmes de l'hôpital, me recommandant à leurs prières. Ce me serait une grande consolation que je pusse, encore une fois, avoir le bien de les voir. Or sus, ma chère Sœur, il ne me reste de temps que pour vous assurer que tout se porte bien, Dieu merci, et que je suis en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très obéissante Sœur et très affectionnée servante.

P.S.—Je n'ai pas le temps d'achever la recette pour Mademoiselle de La Carisière. Ce sera pour le premier voyage*.

L. 192

à Monsieur Vincent

[22 août 1647].

Monsieur,

Je pense, si votre charité le trouve bon qu'il est à propos que je ne m'en retourne point, que je ne laisse ici (1) une maîtresse d'école en train d'apprendre à coudre et à lire aux enfants, au cas que rien ne me presse d'aller à la maison, et pour cela, Monsieur, j'ai une très humble supplication à faire à votre charité, pour l'amour de Dieu, qui est de prendre la peine de visiter nos cinq sœurs que j'ai laissées en retraite sans les avoir beaucoup servies, et je leur avais fait espérer de retourner ce soir ou demain matin. Il y en a une de Saint-Germain-en-Laye, une de Nanteuil, une du village d'Issy, et celle que je crois qu'il

L. 189
6. Barbe Angiboust envoyée à Fontainebleau en août 1646.
7. Dames de Nantes qui se sont occupées de l'établissement des Filles de la Charité en cette ville.
1. Louise de Marillac est allée à Bicêtre où se poursuit l'installation des Enfants Trouvés.

nous faudra renvoyer à Saint-Denis, ne pensant pas qu'elle nous soit propre. Les autres sont extrêmement pressées de s'en retourner et il faudrait, au plus tard, que ce fût samedi prochain, la cinquième (fille) est celle que je destine pour une des maîtresses de nos enfants. J'ai pensé, Monsieur, qu'il serait bien nécessaire que votre charité nous donnât promptement un ecclésiastique pour deux raisons : l'une pour qu'il instruise les garçons et l'autre est, Monsieur, qu'il me semble que le premier qui sera en possession d'y pourvoir y demeurera. Y nous est mort ce matin un enfant, j'ai pris la liberté de faire prier le bon prêtre qui le viendra enterrer, que si ce n'est sa commodité de venir l'enterrer sur le soir, qu'il nous fasse la charité de nous venir demain dire la Sainte-Messe par même moyen. Si vous le jugiez nécessaire que nos Sœurs vous allassent trouver pour vous parler chez vous, plutôt que de leur point parler ; je supplie très humblement prendre la peine le mander*, ce serait néanmoins une grande consolation à toute la famille que ce fût au logis.

Si votre charité est d'avis que nos Sœurs aillent parler à Monsieur le Procureur * général, pour lui ramentevoir * les nécessités qu'elle lui a représentées ; je crois qu'il faudrait que ce fût ma Sœur Geneviève (2), les autres ne font pas si bien ; il serait nécessaire de lui représenter qu'il faut faire la provision de bois entièrement.

Nos Dames n'ont point pensé de disposer un lieu pour l'école, nous avons vu un qui serait bien propre en bas pour les garçons qu'il faut séparer des filles, il n'y paraît avoir à faire que la porte, et fermer les fenêtres ; et celle des filles, on la fera en haut. Je voudrais bien que nous eussions de ces écriteaux alphabétiques, nous les mettrons contre les murailles, c'est la méthode des Ursulines de quelque lieu ; je ne dis pas pour l'écriture, car je ne pense pas qu'il soit expédient que les filles apprennent à écrire. Il est vrai, Mon Très Honoré Père, qu'il y a sujet d'espérer beaucoup de bien de cette œuvre, s'il plaît à notre bon Dieu y continuer ses saintes bénédictions. Je vous demande de tout mon cœur pour son saint amour la vôtre, pour l'accomplissement en moi de sa sainte volonté en ce sujet, et suis, Monsieur, Votre très obéissante et très obligée fille et servante.

P.S.—J'ai oublie de vous demander permission de faire maigre demain qui est vendredi et jeûne, à cause que je pense le pouvoir, je le ferai si votre charité ne me le défend.

2. Geneviève Poisson, voir p. 33.

L. 193

(à ma Sœur Hellot) (1)
à Paris

(août 1647).

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu des grâces qu'il fait à notre petite famille à laquelle je supplie sa bonté donner sa paix et sainte bénédiction. Je vous prie qu'il n'y ait pas faute que nos lettres soient portées à Liancourt (2).

Je prie Monsieur Vincent de parler à nos Sœurs et je vous prie qu'elles soient toutes disposées à s'en retourner samedi, excepté ma Sœur de Carcireux (3) qui demeura au logis quelque temps.

Je vous prie faire acheter un cent d'aiguilles, 25 ou 30 dés, et un cent de petits livres comme celui de Du Pons, il faut les aiguilles toutes d'une sorte et que l'on envoie quelques draps, une demi-douzaine propres à faire couches, si ma Sœur Julienne (4) a du fil elle en envoiera c'est pour faire coudre les petits enfants.

Faites je vous prie savoir de Monsieur Vincent s'il se trouve des tables alphabétiques imprimées pour nous en envoyer ; je vous prie que si nos Sœurs de Nantes (5) sont arrivées avant que je m'en retourne que pas une ne vienne ici sans nous le mander *, mais vous nous recommanderez bien affectionnément à elles.

Je vous prie que Monsieur Vacherot soit averti de la venue du bois et que nous ne manquions pas aussi d'en avoir.

Il faudrait s'informer de Madame du Bois ou Madame la Ramée s'il n'y aurait point de mesureur de bois en notre quartier, et faire voir celui qui reste aux enfants, afin que nous nous réglions sur cela ce que nous en devrons prendre d'ailleurs. Il faut aussi ne pas oublier des fagots, mais il ne faut pas en prendre qui ne soient bons. Je vous prie, ma chère Sœur, que l'on soit au mesurage de bois à Saint-Denis et à le conduire. Il faudra vérifier quand ma Sœur Marguerite de Vienne viendra, si le mémoire que ma Sœur Françoise (6) a trouvé a été payé.

Toutes mes chères Sœurs je vous salue de tout mon cœur et vous supplie, pour l'amour de notre cher Maître Jésus Crucifié, de bien travailler à votre perfection par l'observance de vos règles, par la cordialité et respect que vous vous devez l'une à l'autre, et par l'édification que vous vous devez donner en toutes vos paroles et

1. Élisabeth Hellot, la secrétaire de Louise de Marillac.
2. Les Filles de Charité sont établies à Liancourt depuis 1649 (voir p. 79).
3. Françoise Carcireux, voir p. 253.
4. Julienne Loret voir p. 256. Le transfert des enfants Trouvés à Bicêtre est en cours de réalisation.
5. Catherine Bagard et Antoinette Larcher, les deux vont quitter la communauté.
6. Françoise Le Roseau, voir p. 283.

actions. Enfin, mes chères Sœurs, si vous vous tenez souvent présentes à Dieu sa bonté ne manquera pas de vous avertir de tout ce qu'il demande de vous, tant par la mortification de vos sens et passions que par la pratique des vertus qu'il veut en vous pour lui être agréable. Je crains bien vous manquer de parole pour mon retour, mais j'ai pensé qu'il valait mieux y être un peu davantage et n'y retourner pas si tôt. Vous savez, mes chères Sœurs, que vous avez toujours mon cœur, et que je suis de toute l'étendue de mes affections, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Je vous prie, ma chère Sœur, avoir bien soin des petits enfants à ce qu'ils commencent à être demain assez d'heure à la foire. Comment se porte ma Sœur Louise (7) ? Je vous prie, ma chère sœur, faire réponse à ma Sœur Jeanne (8). Je ne sais (ce) qu'elle me demande, si non qu'il ne faut pas se mettre en peine de la demoiselle ni parler au gentilhomme.

L. 194

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre (1)
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades (à Nantes)

(août 1647).

Ma Très Chère Sœur,

Vous avez bien fait de l'ouvrage, Dieu en soit béni, éternellement béni ; et de toutes les conduites que sa bonté a données à Monsieur Lambert en toute cette affaire. Je serais bien aise que vous nous en mandiez* toutes les particularités ; j'attendrai cela à remercier ces bons Messieurs qui vous ont tant donné d'assistance et les supplier vous la continuer. Mais, au nom de Dieu, ma chère Sœur, prenez garde que pas une de nos Sœurs n'ait sujet de croire que vous les soupçonniez d'attache ou de quelqu'autre défaut. Vous les pourrez avertir adroitement toutes en général du mal que vous craindrez en particulier, et puis l'exemple des autres vous aidera beaucoup et le remède que Dieu y a apporté.

Et bien, ma chère Sœur, la divine Providence vous a attachée à Nantes pour quelque temps, j'espère de sa bonté qu'il en tirera sa gloire. Je crois que la bonne Sœur Catherine (2) a été bien surprise, et que quelque témoignage qu'elle vous donna d'être aise de son retour,

L. 193
7. Louise-Christine Rideau, voir p. 158.
8. Jeanne Lepintre à Nantes.
L. 194
1. Jeanne Lepintre (voir p. 77) reste à Nantes comme Sœur Servante.
2. Catherine Bagard, voir p. 86.

que véritablement elle ne se pouvait persuader que les personnes qui lui avaient tant témoigné de bonne volonté pussent consentir à son renvoi ; nous leur avons véritablement de grandes obligations. J'écrirai à toutes nos Sœurs en particulier, à diverses fois, quand j'aurai encore su une fois de vos nouvelles. Je vous supplie, ma chère Sœur, nous mander* s'il est vrai que l'on se formalise qu'il y ait tant de Sœurs (3) à servir les malades, disant qu'avant que nous y fussions, que trois ou quatre servantes suffisaient ; et si vous jugez, en conscience, que l'on puisse être moins, vous nous en avertirez. Vous ne me mandez rien de votre fluxion, cela me fait espérer que ce n'aura rien été que quelque menace. Ayez soin de votre santé parmi votre travail, à ce que le désir de vous consommer toute pour Dieu, et l'exemple que vous pourriez penser être obligée de donner à nos Sœurs, ne vous empêche pas le soin raisonnable que vous devez avoir de vous-même, et cela pour le même amour de Dieu auquel je suis, ma très chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

P.S.—Mes très humbles saluts à tous vos Messieurs et Dames. Je vous ai écrit deux fois depuis huit ou dix jours. J'embrasse d'esprit très cordialement, ayant plus de tendresse pour elles que jamais, pour la peine que je sais qu'elles ont eue. Dites-leur, ma chère Sœur, je vous supplie, que pourvu qu'elles soient fidèles à Dieu, en la pratique de leurs règles, que j'espère que sa bonté leur donnera plus de consolation qu'elles n'ont eu de douleur ; mais il faut que le désir qu'elles ont de bien faire, leur fasse souvent demander à Dieu la grâce dont elles ont besoin pour cela.

L. 191

à Monsieur Vincent

[août 1647].

Monsieur,

Je m'excusai hier à Monsieur Leroy (1) de vous faire un message de sa part, et pense vous devoir dire néanmoins tout ce qu'il m'avait dit, et ce que je lui avais reparti ce qui me serait bien difficile de vous mander*. Mais le principal est qu'il fait état que c'est lui qui est le directeur et administrateur de l'Hôpital des enfants ; et comme tel, il prétend y aller faire l'instruction quand bon lui semblerait ; y mettre un prêtre et en avoir tout le soin spirituel ; que l'on lui ferait plaisir de lui trouver un prêtre et lui présenter, qu'il l'apprenne, et que de cela il était plus jaloux que d'un évêché ou (d'un) cardinalat. Que si l'on

L. 194
3. Après ces changements, huit sœurs restent à l'hôpital de Nantes.
L. 191
1. Monsieur Leroy, administrateur de l'œuvre des Enfants Trouvés.

lui déniait, qu'il irait faire ses plaintes à Monsieur le Procureur général*, et se démettrait de l'administration que l'on lui avait donnée.

Je fis l'étonnée de ce qu'il n'avait point parlé de cela plus tôt, lui disant que ces dames avaient toujours eu égal soin jusqu'à présent du spirituel comme du temporel, comme il paraît par les baptêmes, confessions à Pâques et instructions pour la première communion, de leur faire dire la Sainte Messe tant pour les enfants que pour les nourrices, et que je croyais que Messieurs du Chapitre s'étaient entièrement déchargés de toute la conduite de cette œuvre sur le soin de ces dames ; à la réserve des douze cents livres dont elles leur rendaient compte ; et que depuis plus de cinquante ans que Messieurs du Chapitre avaient ce soin, qu'il ne paraissait point autre administration que celle de la dite somme ; que, néanmoins, je parlais sans avoir entendu parler de tout cela aux dames, que je voyais très peu, et seulement ce que je lui en disais était dans le sens commun. Il se plaignit de n'avoir été averti de Bicêtre (2). Je lui représentai que je croyais que les dames n'en eurent pas seulement la pensée de le devoir faire, et que cela fut extrêmement précipité. Il me dit quantité d'autres choses, et moi à lui, que je ne puis mander*, il ne manqua pas de m'alléguer la réponse de ma Sœur Geneviève (3) à ces Messieurs sur leur demande, et je lui fis entendre comme quoi elle le disait.

Si quelque bonne personne pouvait obtenir de la Reine cette place pour un établissement de la Mission, l'on empêcherait beaucoup de contradiction, et on ferait un grand bien. J'oubliais à vous dire que sur mon refus de vous parler, Monsieur Leroy se résolut d'aller trouver ces Dames et leur parler fortement. S'il plaît à votre charité prendre la peine de voir la lettre de Madame de Romilly (4) je l'enverrai si vous le trouvez bon.

Bénissez-nous, s'il vous plaît, et me croyez, Monsieur, Votre très obéissante servante et très obligée fille.

P.S.—Me venant en l'esprit la grande nécessité, je lui dis que je crois que bientôt les dames seraient contraintes de remettre toute l'œuvre à qui la pourrait faire, nous restâmes toujours bons amis car je lui parlai toujours comme neutre.

Je pense qu'il serait nécessaire de penser au vin au plus tôt.

2. Du transfert des Enfants à Bicêtre.
3. Geneviève Poisson, voir p. 33.
4. Madame de Romilly, née Louise Goulas, dame de la Charité qui s'occupe particulièrement de l'œuvre des Enfants Trouvés.

L. 186 *bis*

(à ma sœur Anne Hardemont, à Montreuil-sur-Mer) (1)

(1647)

Ma Très Chère Sœur,

Vous me donnez un peu de crainte voyant l'applaudissement de tout le peuple. Ou cela vient pour fortifier vos faiblesses et vous encourager ; ou cela vient du malin pour vous faire prendre trop de part à ce que Dieu veut faire en vous, et faire que le monde, au moindre défaut qu'il vous verra, ou mécontentement qu'il recevra, ne vous blâme autant ou plus qu'il vous donne de courage. Que si vous croyez que c'est de la part de Dieu que cela vienne, combien cela vous oblige, mes Sœurs, à vous humilier ! Que si c'est du malin, que cela vous doit donner la crainte ! Demandez à Dieu la grâce de faire bon usage de l'un et de l'autre. Souvenez-vous bien, ma chère Sœur, de l'avertissement que Monsieur Vincent vous a donné, de n'aller que doucement ; souvenez-vous, mes chères Sœurs, d'être toujours les plus petites et dernières dans l'hôpital, et souffrez tant que vous pourrez avant d'avertir Monsieur le Comte (2). Je suis bien aise de la résolution de ces Messieurs, d'élire une Supérieure de l'hôpital ; obéissez-lui bien en tout ce que vous pourrez, et ne pensez pas que, pour vous humilier, vous en soyez à mépris.

J'ai retranché un peu de drogues que vous demandez parce qu'il ne faut jamais aller à l'excès. Souvenez-vous, mes chères Sœurs, que c'est les pauvres que vous servez, que c'est leur argent que vous employez, et qu'il faut épargner jusqu'à un sol * pour l'acquit de votre conscience. Une si grande quantité de drogues se pourrait gâter, et puis il ne faut user que de remèdes bien communs. Je ne vous conseille pas même de faire tout votre catholicon * à la fois, car il est bien meilleur nouveau fait.

L. 60

à Monsieur Vincent

(vers 1647).

Monsieur,

Madame de Verthamont (1) n'a pas manqué de venir trouver les dames ; et, après avoir encore fait connaître plus clairement que le

L. 186 bis
1. Lettre recopiée dans le cahier de Marguerite Chétif.
2. Monsieur le Comte de Lannoy, voir p. 73.

L. 60
1. Madame de Verthamont, née Marie Boucher d'Orsay, dame de la Charité, dont le mari est maître des Requêtes''.

dessein de ces Messieurs était de se rendre maîtres absolus de toute l'œuvre (2), et dit qu'elle croyait qu'ils seraient bien aise que l'on leur donnât moyen de se déclarer ; elle, néanmoins, a accompagné ces dames en la manière qui avait été résolue, et lesdits Messieurs n'ont point manqué à se faire entendre, disant aux dames qu'ils leur accorderaient tout ce qu'elles voudraient, et même, qu'elles ne donneraient qu'un récépissé, sans signer, de l'argent qu'elles réserveraient, et qu'eux tireraient quittance de tous les marchands, et ce me semble des nourrices aussi.

Les dames lui ont fait entendre aussi, qu'elles ne pouvaient entreprendre ou continuer ce soin que tant que l'on demeurerait dans les premières dispositions ; et tout ce pourparler a été avec monsieur le Chancelier (3), lequel, après tout, a dit qu'il rédigerait par écrit l'intention de messieurs les hauts justiciers et les baillerait aux dames. Le bon Monsieur Leroy (4) lorsque les dames l'ont vu et lui ont fait entendre toutes ces propositions, leur a dit que si cela arrêtait l'affaire qu'il s'en retirerait entièrement. S'il y a quelque autre autre chose ces dames vous le diront demain à l'heure que votre charité leur a donnée de trois heures après dîner. Je suis, Monsieur, Votre fille et servante.

P.S.—Je vous supplie très humblement, Monsieur, prendre la peine me mander * si vous trouvez bon que nous avertissions Madame de Verthamont que vous et les dames serez demain ici. Je crains qu'elle se fâche, cela n'étant point, à cause qu'elle a demandé aux dames quand cela serait.

L. 190

à Monsieur Vincent

[août 1647].

Monsieur,

Une bonne Dame, excitée par Mademoiselle de Lamoignon (1) et par la conduite de la divine Providence, nous a envoyé cent écus* pour ces pauvres petits enfants ; soyez-lui en reconnaissant pour nous s'il vous plaît, Monsieur, et me permettez faire souvenir votre charité de notre Sœur Jeanne Lepintre (2).

Je vous supplie, si vous le jugez à propos, nous laisser les trois

L. 60
2. L'œuvre des Enfants Trouvés.
3. Pierre Séguier (158&1672) fut nommé Chancelier* en 1635.
4. Monsieur Leroy, voir p. 220.
L. 190
1. Mademoiselle de Lamoignon, voir p. 135.
2. Jeanne Lepintre qui est à Nantes, voir p. 77.

mémoires que nous vous avons envoyés pour l'Assemblée des Dames crainte qu'ils ne soient brouillés* en votre absence.

Mon incommodité me continue et j'ai pensé que notre bon Dieu par ces si fréquents changements d'un peu mieux et plus mal veut que je m'en serve pour faire connaître à votre charité, l'inconstance de mes passions, de qui je suis si dépendante que, quelque résolution que je fasse, ne me donnent point liberté de les assujettir à la raison, étant quelques jours un peu remise et aussitôt je m'échappe.

Je supplie très humblement votre charité si elle a, dans quelques-uns de ses livres, quelque image approchante de la ressemblance des images de la charité (3), me faire le bien m'en donner une, et vous demande pardon de cette liberté, c'est que je n'en puis recouvrer comme je la souhaite, et j'espère que cela m'aiderait beaucoup, aidée aussi des prières de votre charité de qui je suis, Mon Très Honoré Père, très obéissante servante et toute indigne fille.

P.S. — Faites-moi s'il vous plaît la charité de me donner la bénédiction de notre bon Dieu et la vôtre à la Sainte Messe.

L. 217 *bis*

A Mes Très Chères Sœurs mes Sœurs Anne et Marie (1)
Filles de la Charité, servantes des Pauvres

Ce 30 août (1647).

Mes Très Chères Sœurs,

Dieu soit béni de la santé que sa bonté vous donne que je ne puis bien croire jusqu'à ce que je voie de l'écriture de ma Sœur Marie Lullen, car je ne saurais comprendre pourquoi elle ne m'écrit pas, après l'avoir assurée que je lirai bien son écriture. Je ne vous puis dire autre chose pour les grandes filles de l'hôpital que ce que vous en avez dit à Monsieur le Comte (2), ne pouvant admettre aucune singularité parmi nous, et je crois lui avoir fait bien entendre cela dès ici, lorsqu'il me faisait l'honneur de me parler de ses saints desseins.

Mais, mon Dieu, ma chère Sœur, il fallait de grands besoins pour vous faire découcher. Au nom de Dieu, prenez-y garde, et me proposez quelque exemple de ce qui s'est passé afin que je puisse communiquer à Monsieur Vincent pour savoir si cela se pourra faire. Je pense que nous recevons vos lettres, mais je crains que vous ne receviez pas les

3. Les images du Seigneur de la Charité, peintes par un inconnu, sont répandues par Louise de Marillac et Monsieur Vincent (Coste).

L. 217 bis

1. Anne Hardemont et Marie Lullen à Montreuil-sur-Mer.
2. Le Comte de Lannoy de Montreuil-sur-Mer.

nôtres, car nous vous avions mandé le retour de Nantes de la Sœur Antoinette (3), pour en avertir Monsieur le Comte je crois qu'elle est maintenant à Montreuil. Je vous supplie, ma chère Sœur Anne, de représenter à mon dit Seigneur avec le plus de respect et (de) douceur que les filles gui sortent d'avec nous ne nous fréquentent plus, à ce que sa charité trouve bon qu'elle n'aille point à l'hôpital, car je craindrais beaucoup que cela n'empêchât que les desseins qu'il a sur cette maison ne réussissent à son contentement.

Je crois que ma Sœur Hellot vous a donné avis que toute la poterie que vous désirez est achetée, mais que personne ne s'en veut charger à moins de cent sols* de port. Ne nous envoyez plus de beurre, je vous prie, nous en avons ici de bien bon à six sols*.

Je supplie la divine bonté vous continuer ses grâces, et suis en l'amour de Jésus Crucifié, mes très chères Sœurs, Votre très humble servante et plus affectionnée Sœur.

L. 201

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre,
fille de la charité à Nantes

(août-septembre 1647).

Ma Très Chère Sœur,

Nous reçumes y a deux jours les lettres que vous aviez adressées à Monsieur Vacherot ; je crois qu'il serait bon que vous fissiez parler de bonne sorte au facteur du messager, par quelqu'un d'autorité. J'espère que la patience que vous aurez à supporter toutes les petites répugnances attirera de notre bon Dieu la bénédiction dont vous avez besoin pour être en paix ; mais il faut l'attendre avec tranquillité. J'écrivis la semaine passée à Monsieur des Jonchères (1) à Mademoiselle de La Carisière et à ma Sœur Claude (2), et à vous, je vous prie me mander si vous avez reçu toutes ces lettres. J'ai vu plusieurs fois Monsieur Vincent en désir de vous écrire, s'il ne l'a fait, j'espère que ce sera pour la semaine prochaine. Il ne me souvient point avoir rien à vous mander* depuis ma dernière. Je vous prie de dire à toutes nos Sœurs que je les salue, et les prie que, tous les matins, elles se lèvent avec nouveau courage de bien servir Dieu et les Pauvres ; à ma Sœur Marguerite Noret (3) que tout son monde se porte bien, sa sœur

L. 217 bis
3. Antoinette Larcher, voir p. 207.
L. 201
1. Monsieur des Jonchères, voir p. 159.
2. Claude Carré, voir p. 530.
3. Marguerite Noret est arrivée à Nantes en juillet IfS46. En 1648, Monsieur Lambert demandera son départ.

Françoise (4) a eu sa lettre ; et à ma Sœur Jeanne (5) que Monsieur son frère se porte bien aussi, Dieu merci. Je ne sais personne des parents de nos autres Sœurs malade. Quand bien Catherine Bagard (6) retournerait à Nantes, vous n'avez point sujet de vous en mettre en peine. Je ne pense pas qu'elle ait assez d'assurance pour aller à l'hôpital, il m'aurait été impossible de l'en empêcher, n'étant plus avec nous. J'ai fait ce que j'ai pu pour elle, lui donnant une bonne maîtresse quand elle a voulu absolument nous quitter.

Adorons et aimons toujours la conduite de la divine Providence, seule et vraie assurance des Filles de la Charité ; priez Dieu pour nous ; toutes nos Sœurs vous saluent, et moi je suis en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Saur, Votre très humble Saur et servante.

L. 197

à ma très chère Sœur Jeanne Étienne
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades à Chantilly (1)

Ce 7 octobre (1647).

Ma Très Chère Sœur,

J'attendais toujours de vous écrire en vous envoyant une Sœur. La Providence ne nous en a point fait trouver de bien propre jusqu'à présent ; j'espère que la semaine ne passera pas sans qu'elle parte. Si vous saviez quelque commodité de cheval ou de charrette, demain ou après, vous nous feriez plaisir de nous le mander *, car cela est fâcheux qu'il faille aller dans les coches et que l'on n'aille pas jusqu'à Chantilly. Dieu soit béni de la continuation de ses grâces ! espérez toujours que sa bonté ne vous abandonnera pas et que le désir que vous avez de la persévérance sera accompli. Mandez-moi si Madame de Saint-Simon (2) est à Chantilly et me croyez en l'amour de Notre Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 201
4. Françoise Noret (voir p. 79) la sœur de Marguerite.
5. Jeanne de Saint-Albin, une veuve, arrivée à Nantes en juin 1647. Elle rentre à Paris à la fin de l'année 1650. Elle fut tentée de quitter la Compagnie des Filles de la Charité en 1655, mais elle demeura.
6. Catherine Bagard, voir p. 86.

L. 197
1. Les Filles de la Charité s'établirent à Chantilly en 1647. Des difficultés financières (voir p. 786) entraînèrent leur rappel momentané en 1654. L'établissement semble avoir été rétabli en 1655.
2. Madame de Saint-Simon, née Louise de Crussol. Son mari est capitaine du château de Chantilly.

L. 195 bis

à ma très chère Sœur Anne Hardemont,
fille de la Charité à Montreuil

Ce 11 octobre (1647).

Ma Très Chère Sœur,

Vous m'étonnez extrêmement de dire que vous ne recevez point de nos lettres. Je me suis donné l'honneur d'écrire à Monsieur le Comte de Lannoy (1) ensuite des nouvelles qu'il prit la peine nous donner l'acte de votre réception, sur laquelle je vous écrivis aussi fort amplement et les lettres furent portées en cette ville chez Monsieur le Comte. L'espérance que j'ai que vous les aurez reçues fera que je ne vous redirai pas ce que je vous mandais*. Nous avons reçu le papier dont vous êtes en peine. Ma Sœur Marie (2) ne nous dit jamais rien ; qu'est-ce que son principal exercice ? Et à votre commodité, vous nous manderez vos emplois. Je vous prie saluer toutes les bonnes filles (3), vos anciennes, de ma part et continuez de traiter toujours avec elles avec respect, support et condescendance.

Il nous est décédé une de nos Sœurs de Saintonge. Tout le reste de la Compagnie se porte bien, grâces à Dieu. Priez pour nous et me croyez en l'amour de son Fils, Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. —Toutes nos Sœurs et moi aussi saluons notre chère Sœur Marie. Nos Sœurs du Mans se portent bien, Dieu merci, excepté la Sœur Jeanne Pangoy (4).

L. 126

à ma très chère Sœur Turgis, (1)
fille de la Charité, servant les pauvres à Chars

(Ce 18 octobre 1647).

Ma Très Chère Sœur,

Nous avons reçu, je crois, toutes les lettres que vous nous avez écrites, et de plus, de vos nouvelles, par une grande lettre que

L. 195 bis
1. Le Comte de Lannoy qui a demandé l'établissement des Filles de la Charité à Montreuil-sur-Mer.
2. Marie Lullen, voir p. 205
3. Des filles qui avaient la charge de l'hôpital avant l'arrivée des Filles de la Charité.
4 Jeanne Pangoy, originaire du Mans, entrée vers 1646, sera à Liancourt
L. 126
1. Elisabeth Turgis (voir p. 18) a été envoyée de Richelieu à Chars. A côté

Mlle Viole (2) nous a montrée de vous. Je loue Dieu que sa bonté vous donne de l'emploi. Vous écrivant en ce jour de Saint-Luc, je vous prie de faire encore une fois oraison sur le sujet de la fête. Il me semble mes chères Sœurs, que nous trouverons là tous les avertissements dont nous avons besoin. Si vous n'avez des malades que dans le bourg, ils ne doivent pas être beaucoup éloignés. Toutes nos autres Sœurs de la campagne en ont souvent d'une lieue et plus, et en bon nombre. Voilà une cotte que nous vous envoyons que vous commencerez à mettre sur vos parties. Je pense que le meilleur froment ici coûterait peut être bien douze francs, mais quand nous cuirons, ce ne sera pas de celui-là si ce n'est pour mêler moitié seigle. C'est partout que les œufs sont chers en cette saison : nos poules ne nous en donnent presque point quoique nous en ayons grande quantité, mais vous avez d'autres soulagements dans les champs qui vous en peuvent faire passer durant cette grande cherté. Je crois que vous aurez reçu une grande lettre que je vous ai écrite il y a huit jours, quand nous aurons trouvé votre adresse sûre, vous ne manquerez pas de recevoir les réponses que nous faisons à toutes vos lettres. Je supplie Notre-Seigneur vous donner son esprit, et suis en son saint amour, Mes Très Chères Sœurs, Votre humble sœur, et affectionnée servante.

P.S. —Dans votre suscription faut mettre seulement Sœur de la Charité et servante des Pauvres, sans mettre de l'hôpital de Chars (3).

L. 196

à Monsieur Vincent,
Supérieur Général des Prêtres de la Congrégation de la Mission

(19 octobre 1647).

Monsieur,

Je fus bien fâchée de n'avoir point su que l'on vous eût été trouver pour vous mander * que par la grâce de Dieu je n'ai point été plus mal que votre charité me laissa et continue toujours mieux, ce qui fut cause que j'allai à la Messe le jour de Saint-Luc.

L. 126

de l'adresse de cette lettre écrite par Elisabeth Hellot est inscrit : «Le messager de Forges loge en la rue Montorgueil à l'enseigne Saint-Claude. »

2. Mademoiselle Viole, dame de la Charité de l'œuvre des Enfants Trouvés. Élisabeth Turgis a été au service des Enfants en 1643-1644.

3. Chars : l'établissement des Filles de la Charité s'est fait vers septembre 1647, à la demande de Madame de Herse. Le curé, Monsieur Garson, a été remplacé en 1648 par Monsieur Pouvot aux tendances jansénistes. Devant les exigences excessives de Monsieur Pouvot, les Fondateurs jugeront nécessaire le retrait des Filles de la Charité de Chars.

Mesdames de Herse (1), de Traversay (2), de Saint-Mandé (3) et Viole (4) s'assemblèrent encore céans * hier sans que je susse pourquoi, ni qu'elles le dussent, que environ une heure auparavant. Je crois que c'était pour se réjouir que la Providence avait fait paraître le soin qu'elle veut avoir des pauvres petits enfants. Il est venu plusieurs petites aumônes, et le meilleur secours est qu'elles devraient recevoir aujourd'hui cinq mille livres ; je crois que c'est des 8 000, car c'est le receveur de l'Hôtel-Dieu qui doit recevoir la quittance.

Elles s'attendent bien à la Conférence que votre (charité) résolut avant son partement *.

Leur cœur s'est tout renouvelé en la vue de ce secours et se sont résolues de faire continuer leur ouvrage à Bicêtre (5), et pour cela Madame Traversay et Mademoiselle Viole y doivent aller lundi, passer la journée. Elles m'ont chargée de solliciter Monsieur Drouarth pour recevoir cinq cents livres d'une part, et deux cents de l'autre, et cela par l'ordre de Madame la Duchesse d'Aiguillon (7).

J'espère que votre retour achèvera de donner trêve aux grands besoins de l'œuvre de Notre-Seigneur, par l'amour duquel je suis Monsieur, Votre très obéissante fille et très obligée servante.

L. 171

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades (à Fontainebleau)

(novembre 1647).

Ma Très Chère Sœur,

Grand merci de tous vos bienfaits, nous n'avons pas manqué d'envoyer comme vous désiriez, votre présent à Monsieur Lambert mais je ne vous puis encore dire des nouvelles de la réception, ne l'ayant pas encore vu ; vous ne vous vantiez pas de tout le bien que sa charité vous a fait ?

Je demande pardon de tout mon cœur à ma chère Sœur Anne (2), à

L. 196
1. Madame de Herse, née Charlotte de Ligny, veuve en 1634. Dame de la Charité, elle prend une part active à l'œuvre des Enfants Trouvés, et favorise l'établissement des Filles de la Charité à Chars. Elle meurt en 1662.
2. Madame de Traversay, voir p. 63.
3. Madame de Saint-Mandé, née Marie de Fortia, dame de la Charité de la Confrérie des Enfants Trouvés
4. Mademoiselle Viole, voir p. 99.
5. Bicêtre, voir p. 94.
6. Monsieur Drouart est l'intendant de la duchesse d'Aiguillon. La duchesse d'Aiguillon, voir p. 18.

L. 171
1. Barbe Angiboust, voir p. 14.
2. Anne Scoliège, voir p. 243.

qui je ne puis écrire encore pour cette fois. Je crois que vous m'avez bien fait la charité de l'assurer de la volonté que j'en ai, mais à cause que je veux bien épanouir mon cœur avec elle, j'attends que j'en aie bien le temps, et aussi qu'elle me mande* bien amplement de ses nouvelles, particulièrement de la manière qu'elle tient pour l'instruction des petites filles. Je vous prie ma Sœur, d'accueillir le plus que vous pourrez les pauvres. Il y a quelque temps que Monsieur Vincent me parlait de nos Sœurs qui sont employées à l'instruction, comme ayant désir qu'elles eussent toutes une même méthode ; sitôt que je la saurai entièrement je ne manquerai pas de vous en donner avis ; il m'a témoigné déplaisir de ne vous avoir point vue avant votre retour 3 ; mais je crois que ce n'était que pour la peine qu'il croit que vous en auriez eu, je crois que Monsieur Lambert lui aura dit de vos nouvelles.

Je vous prie (de) ne pas oublier vos bonnes plumes à la première occasion

Je suis bien aise que vous ayez eu des nouvelles de vos parents avant votre partement*. Ma Sœur Cécile (4) se porte bien aussi Dieu merci ; priez pour nous, je vous prie, nous avons encore une de nos Sœurs de Saint-Méens malade à l'extrémité. Nous avons bien besoin toutes de penser à notre conversion, demandons la sainte simplicité à notre bon Dieu, elle nous y aidera beaucoup.

Saluez bien notre chère Sœur Anne et recevez les très affectionnés saluts de toutes nos Sœurs et de moi particulièrement qui suis en l'amour de Jésus, et de sa sainte Mère, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

L. 200

à ma Sœur Turgis,
fille de la Charité, servant les pauvres malades à Chars.

à Paris, ce 28 novembre 1647.

Ma Très Chère Sœur,

Dieu soit béni de la bonne intelligence et sainte paix qui est entre vous, c'est ainsi qu'il faut vivre pour être chrétienne. A plus forte raison, pour être Fille de la Charité, devons-nous être de la sorte. Vous ne nous mandez * point le nombre de vos écolières, et si vous assistez les malades hors l'hôpital, et combien vous en avez ? C'est bien fait

L. 171
3. Barbe Angiboust est venue à la Maison-Mère soit pour une retraite ou au retour d'une visite aux Enfants Trouvés placés en nourrice.
4. Cécile Angiboust, sa sœur (voir p. 41).
5. Jeanne. originaire de Saint-Méen.

d'avertir Madame la Marquise d'O (1), mais je croyais vous avoir avertie, comme nous faisons toutes les autres, de nous adresser toutes les lettres qu'elles écrivent. Vous êtes bien glorieuses, mes chères Sœurs, d'avoir des sabots, laquelle sera-ce qui sera la meilleure ménagère, et à qui ils dureront le plus longtemps, vous nous en direz des nouvelles. Voilà des chausses* taillées, vous les ferez s'il vous plaît, car nous sommes dans une si pressante nécessité que nous ne saurions trouver personne céans * hors les offices. Notre petite Sœur Jeanne de Saint-Meen est trépassée, et depuis elle, ma pauvre Sœur Salomée (2) en qui nous avons bien perdu ; nous avons encore notre Sœur Michelle extrêmement malade, et beaucoup d'autres à la maison et en ville ; de sorte que nous avons plus de besoin que jamais que notre bon Dieu nous envoie des filles. Voyez un peu si vous ne sauriez faire envie à quelqu'une de votre village. Ma Sœur Jeanne (3) de Richelieu est du nombre des malades, mais non pas bien fort grâce à Dieu, priez sa bonté qu'elle pourvoie à nos besoins et me croyez en son très saint amour, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et affectionnée servante .

L. 227

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre (1)
Fille de la Charité, servante des pauvres malades.

Ce jour Saint André (1647).

Ma Très Chère Sœur,

Il me semble qu'il y a longtemps que je n'ai entendu de vos nouvelles, je suis en peine si vous avez reçu des lettres pour ma Sœur Henriette (2), ma Sœur Claude (3) et je crois, pour vous. Je vous prie m'en donner des nouvelles au plus tôt que vous pourrez, j'adressai mes lettres à Monsieur de Beaulieu. Ce mot n'étant que pour ce sujet, je finis, vous priant me recommander aux prières de nos Sœurs, et saluer très cordialement toutes vos bonnes Dames et Messieurs les Pères, comme aussi Monsieur de Grenville et Monsieur de la Pinsonnière (4) auxquels je suis très humble servante. Bonsoir, mes chères Sœurs, je

L. 200
1. Madame la Marquise d'O (1626-1650), née Louise-Marie Séguier, fille du Chancelier, dame de la Charité à Chars.
2. Salomée, voir p. 149.
3. Jeanne Roux, voir p. 195.

L. 227
1. Jeanne Lepintre à Nantes, voir p. 77.
2. Henriette Gesseaume, voir p. 87.
3. Claude Carré, voir p. 530.
4. Monsieur de Beaulieu, Monsieur de Grenville, Monsieur de la Pinsonnière, administrateurs de l'hôpital de Nantes.

suis toujours en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. —Depuis cette lettre écrite j'ai reçu votre chère dernière qui m'a fort consolée. Saluez de tout mon cœur nos très chères Sœurs et les embrassez de tout mon cœur. Je recommande à vos prières, défunte notre Sœur Salomée, et Jeanne de Saint-Meen et Michelle, du même lieu, qui a eu l'Extrême Onction, ce matin.

L. 204

à ma très chère Sœur Élisabeth Martin (1)
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades à Richelieu

(vers novembre 1647).

Ma Très Chère Sœur,

Il est vrai que vous avez très grand sujet de vous plaindre de moi, et je vous demande très humblement pardon de ne vous avoir écrit plus souvent, je pense, ma chère Sœur, que si vous aviez été en un autre lieu, j'en aurais été plus soigneuse, mais il faut que je vous avoue que je suis en très grand repos de nos Sœurs quand je sais qu'elles ont le bonheur de la direction de nos très honores Messieurs (2). Je vous prie, ma Sœur, de faire grand cas de leur conduite, et que leur bonté n'empêche point le respect et la soumission que vous leur devez. Je m'imagine que votre esprit s'est trouvé en grande paix, étant hors des grands embarras et troubles dont vous êtes sortie ; ce n'est pas que je croie que vous n'ayez rien à faire, je ne vous estimerais pas contente, mais bien de savoir que vous avez du temps en exerçant la charité, de penser à votre perfection, en observant vos petits règlements, autant ou plus pour les actes intérieurs que les extérieurs, comme sont le support, la cordialité et douceur, la réformation de nos passions dont la mélancolie est des plus dangereuses. A quoi nous servira beaucoup la conformité à la volonté de Dieu, prenant de la conduite de sa Providence tout ce qui nous arrive contre nos sentiments ; si nous marchons de cette sorte en la présence de Dieu, nous serons quittes de beaucoup de peines que nous nous donnons par la recherche et amour désordonné de nos propres satisfactions. Je vous veux croire dans cette pratique, puisque je sais que véritablement vous voulez aimer Dieu et le servir toute votre vie, je supplie sa bonté vous faire cette grâce. Je vous prie d'excuser ma mémoire si je manque à vous faire réponse sur quelque sujet de vos lettres. Je crois n'y avoir

1. Élisabeth Martin, après un séjour rempli de difficultés à Nantes est arrivée à Richelieu vers août 1647.
2. Les Prêtres de la Mission de Richelieu.

pourtant pas manqué en quelques-unes que je vous ai écrites. Je vous prie saluer très humblement Monsieur Gauthier (3) et me recommander à ses saintes prières.

Assurez-vous, ma chère Sœur, que je suis autant que jamais en l'amour de notre cher Jésus Crucifié, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

P.S.—Je ne sais si nous vous avons mandé la mort de notre chère Sœur Salomée (4) et de Marguerite de Tournetons et plusieurs autres quelques-unes d'Angers. Toutes nos Sœurs vous saluent de tout leur cœur et ne manquent de demander souvent de vos nouvelles.

L. 196 bis

à Monsieur Vincent

(vers 1647)

Se souvenir d'avertir les dames qu'elles prennent garde, dans les instructions, de ne pas beaucoup parler aux extrêmement malades quoiqu'ils n'aient pas fait de confession générale, mais seulement les avertir de se confesser des péchés qu'ils auraient oubliés ou retenus autrefois, s'ils s'en souviennent, avec volonté de se confesser de tous ceux qu'ils ont commis contre Dieu et le prochain ; si elles pouvaient leur faire prononcer des actes de foi, espérance et charité nécessaires à salut et employer beaucoup de temps à disposer ceux qui guérissent, à faire des résolutions de vivre en bonnes chrétiennes, et leur enseigner comment il faudra qu'elles fassent.

Voilà, Monsieur l'avis de la Mère dite des Sacrements (1), donné à Mademoiselle de Villenant. Mais je viens de recevoir cette lettre de Mademoiselle de Lamoignon (2), qui dit que Mademoiselle de St-Mandé propose de n'en rien dire à la grande assemblée.

S'il plaît à votre charité, Monsieur, se souvenir de faire entendre le bien que c'est d'aider à la continuation d'un bon œuvre commencé aussi bien après sa mort que durant que l'on y agit en sa vie, quand il est entrepris pour l'amour de Dieu, comme celui des Enfants trouvés, et que pour cela ceux qui, par leur testament, font du bien en ont même mérite, quand il est fait en parfaite charité, que de ce qu'ils ont fait en leur vie, ayant eu la volonté de le faire s'ils eussent pu, pourvu que

L. 204
3. Monsieur Gauthier, le Supérieur.
4. Salomée, voir p. 149.
5. Marguerite Tourneton, voir p. 158.
L. 196 bis
1. La religieuse augustine de l'Hôtel-Dieu chargée d'avertir l'aumônier quand un malade demandait les sacrements (Coste III, 261).
2. Madame de Lamoignon, présidente de la confrérie de l'Hôtel-Dieu (voir p. 88).

cela soit véritable ? Je pense que cela pourra servir, représentant le danger que tout demeure.

S'il plaît aussi à votre charité me mander la demeure de Madame la présidente du Sault (3) pour lui envoyer le billet pour l'avertir de l'assemblée de demain, que vous n'oublierez pas, s'il vous plaît ?

Les dames se relâchent bien de se trouver à la collation, et quelques-unes méritent louange pour y être bien soigneusement.

Pardonnez, Monsieur, à votre très petite fille et servante.

L. 199

à Monsieur Vincent

[novembre 1647.]

Monsieur,

Il m'a semblé que Dieu a mis mon âme dans une grande paix et simplicité à l'oraison, très imparfaite de ma part, que j'ai faite sur le sujet de la nécessité que la Compagnie des Filles de la Charité soit toujours successivement sous la conduite que la divine Providence leur a donnée, *tant pour le spirituel que temporel,* en laquelle je pense avoir vu qu'il serait plus avantageux à sa gloire que la Compagnie vint à manquer entièrement, que d'être en une autre conduite, puisqu'il semble que ce serait contre la volonté de Dieu. Les marques sont qu'il y a sujet de croire que Dieu inspire et fait connaître sa volonté pour la perfection des œuvres que sa bonté veut faire au commencement qu'il fait connaître ses desseins, et vous savez Monsieur que, aux commencements de celui-ci il a été proposé que le temporel de la dite Compagnie, si elle venait à manquer par malversation, retournerait à la Mission, à ce qu'il fût employé pour l'instruction du peuple des champs.

J'espère que si votre charité a entendu de Notre-Seigneur ce qu'il me semble vous avoir dit, en la personne de saint Pierre, que c'était sur elle qu'il voulait édifier cette Compagnie qu'elle persévèrera au service qu'elle lui demande pour l'instruction des petits et le soulagement des malades. Pour ce qui est du parloir (1), je n'ai point vu en mon esprit aucune résolution ; mais pour l'élection des Dames, oh ! je vois toujours plus nécessaire celle dont j'ai parlé à votre Charité de qui je suis, Monsieur, Votre très obéissante fille et très obligée servante.

P.S.—Je supplie très humblement votre Charité, s'il y a moyen, nous donner demain la Conférence et nous faire le bien de nous en avertir.

L. 196 bis
3. Madame du Sault, dame de la Charité de l'Hôtel-Dieu.
L. 199
1. Voir la lettre 214 bis, p. 151.

1648

Établissement des Filles de la Charité à Valpuiseaux.

Juin-juillet : *visite de Monsieur Lambert à Angers et Nantes.*

27-28 août : *insurrection à Paris du peuple contre la Reine.*

Octobre : mort *d'Élisabeth Turgis.*

L. 202

à Monsieur Vincent, Supérieur Général de la Mission

ce mercredi matin, [17 janvier 1648]

Monsieur,

Nous sommes arrivées à Bicêtre (1) en bonne santé. Dieu merci, mais pour n'y guère être. Je supplie très humblement votre charité nous envoyer dès demain le frère boulanger, à qui j'ai parlé, pour nous instruire et aider à faire faire un bon four, et nous trouver une personne qui s'y entende bien.

Il serait bien nécessaire aussi de commencer à vendre le vin ; il s'en fait un très grand débit en ce quartier, en barils et grosses bouteilles, à cause des soldats. Que si l'on attendait davantage, il est à craindre que la vente ne soit pas si bonne. Ma Sœur Geneviève (2), dit qu'elle croit que ces dames veulent attendre d'avoir du vin de moindre prix pour le mêler. Je ne pense pas que ce fût un ménage parce qu'il serait nécessaire d'un garçon pour cela, qui pourrait bien emporter tout le profit ; outre que ce serait un grand embarras pour nos Sœurs qui auraient à prendre garde que l'on ne fît point de tort, ce qui serait bien difficile à éviter. Je supplie très humblement votre charité se souvenir que c'est aujourd'hui en huit jours qu'elle nous a promis la conférence. Je vis hier la sœur de Monsieur Vacherot (3) bien fort malade ; elle me dit de la recommander en vos saintes prières, et que, si elle osait, elle vous supplierait de lui faire la charité de prendre la peine de l'aller voir. Si elle empirait je vous en supplierais volontiers ; je prie notre Sœur Julienne (4) de vous en avertir, si vous le jugez à propos.

Je pense que cela ferait beaucoup de bien à nos Sœurs que vous prissiez aussi la peine de donner une visite à nos Sœurs du logis, pour faire entendre à ma Sœur Hellot (5) le bien qui peut arriver à la Compagnie que les Sœurs s'habituent à la soumission, les unes aux

1. Bicêtre, demeure des Enfants Trouvés, voir p. 94.
2. Geneviève Poisson voir p. 33.
3. Monsieur Vacherot, le médecin de la Communauté.
4. Julienne Loret, voir p. 256.
5. Elisabeth Hellot, voir p. 163.

autres, et que celles qui paraissent avoir quelque autorité servent d ‘exemple .

Le travail de nos pauvres Sœurs de céans * n’est presque pas croyable, non tant pour la grande peine, comme pour les répugnances que naturellement l’on a à cet exercice ; c’est pourquoi il est très juste de leur aider à les encourager et faire connaître ce qu’elles font et ce que c’est de leur exercice devant Dieu, comme aussi de les aider de prières. J’en ai plus de besoin que pas une, étant la plus infirme de corps et de courage, quoique j’aie le bonheur d’être, Monsieur, Votre très humble servante et très obligée fille.

L. 195

à mes Sœurs très chères Julienne Loret et Elisabeth Hellot
(à Paris)

Ce mercredi (17 janvier 1648) (1)

Mes Très Chères Sœurs,

J’ai failli ne pas voir notre petite malade avant partir ; je vous prie m’en donner des nouvelles et dire à ma Sœur Françoise (2) que je la prie d’en avoir bien soin- mandez-moi aussi des nouvelles de Mademoiselle Marie (3), et si Monsieur Vincent a trouvé bon que de nos Sœurs l’allassent veiller.

Je vous prie de solliciter à Saint-Lazare à ce que le boulanger ne manque pas de venir demain, car si je manque à commencer de bonne heure, je crains que je ne puisse être de retour au temps que j’ai dit.

Je vous prie que l’on aille les soirs (4) dans les chambres tapissées pour y travailler ou y faire paraître de la chandelle, à ce que l’on la voie de la rue ; mais que l’on ait bien le soin de tenir les verrous fermés, tant du degré que de la petite chambre, comme aussi les fenêtres.

Si vous savez des nouvelles de mon fils, je vous prie de m’en mander *.

Je vous prie que quand il viendra une de nos Sœurs de bonne heure, qu’elle m’apporte ma montre qui est attachée au dossier de notre lit ; mais il la faut mettre en quelque endroit que l’on ne lui voie pas. Envoyez-nous de l’encre, je vous prie ; si vous aviez un petit pain du boulanger, près de Saint-Nicolas, nous l’envoyer aussi avec des herbes et de la chicorée.

1. Louise de Marillac écrit de Bicêtre, voir la lettre précédente.
2. Françoise Le Roseau, cuisinière de la Maison Mère.
3. La sœur de Monsieur Vacherot.
4. En ce temps de guerre, les soldats circulent autour de Paris.

Je salue toutes nos Sœurs, et leur recommande de tout mon cœur de travailler à leur perfection. Oh ! que je les souhaiterais toutes volontiers ici avec les sentiments que Dieu me donne de ce grand œuvre. Je suis toute édifiée de voir l'union de la charité avec laquelle nos bonnes Sœurs s'acquittent de ce que Dieu leur demande en ce saint œuvre (5).

Bonjour, mes très chères Sœurs, croyez-moi toute à vous et en l'amour de Jésus et sa sainte Mère, Votre très obéissante Sœur et humble servante.

P.S.—Je vous prie mander à Madame de Saint-Mandé (6) qu'elle prenne la peine de faire solliciter Madame de Romilly (7) pour recevoir le blé, et que les autres l'ont presque tous reçu ; et elle de prendre la peine de faire acheter du seigle pour mettre avec, et lui faire mes excuses de ne l'avoir su prendre, à cause que le carrosse n'est venu que fort tard et que je crois que demain il viendra ici des hommes pour le four, je serais bien aise qu'elle y fût.

Je vous prie de vous informer si les sacs ont été rendus.

L. 203

à Monsieur Vincent

ce 23 janvier [1648].

Monsieur,

Voilà la lettre de Mademoiselle de Pollalion (1) qui donne témoignage de la fidélité de cet homme qui se présente pour Bicêtre. Il dit, outre cela, qu'il sait bien faire le pain, travailler au jardin, labourer et charrier. Tout cela est à faire en ce lieu-là, et le tout fort cher quand il faut faire travailler à journée. Si votre charité le trouve à propos, elle parlera de l'impossibilité de faire la porte pour vendre le vin au lieu où Madame la Présidente de Herse (2)2 l'avait marqué, à cause qu'il faudrait des degrés au moins de deux toises * ou à peu près.

Il est mort 52 enfants à Bicêtre (3) depuis que l'on y est ; et bien

5. Des Enfants Trouvés.
6. Madame de Saint-Mandé, voir p. 227.
7. Madame de Romilly, voir p. 220.

L. 203

1. Mademoiselle de Pollalion (1599-1657), née Marie de Lumagne, mariée à 18 ans fut veuve peu de temps après. Dame de la Charité, elle fonde aussi les Filles de la Providence. Louise de Marillac qui est toujours à Bicêtre a écrit au dos de la lettre de recommandation de Mademoiselle de Pollalion. L'homme qui se présente pour Bicêtre a servi chez Madame de Lumagne.
2. Madame de Herse, voir p. 227.
3. Bicêtre, voir p. 94.

encore quinze à seize qui ne valent guère mieux. J'espère que quand tout sera bien accommodé selon le désir de ces bonnes dames, ils n'iront pas si vite.

Peut-être qu'elles diront que j'ai parlé du besoin qu'il y a que le Saint Sacrement y soit, non seulement pour la nécessité, mais pour que Notre-Seigneur prenne possession de cette maison, à la vue du peuple qui a intérêt à l'œuvre en quelque manière. Ce qui me fait prendre la liberté de vous dire qu'il m'est venu en la pensée que non seulement les dames devaient être averties du jour, mais aussi le faire dire efficacement aux prônes des paroisses pour obliger le monde à y faire du bien. Car comme l'on voit ce magnifique lieu, que l'on croit être aux petits enfants, que toutes les personnes qui le gouvernent sont de grande condition, la plupart croient qu'il y a de grands biens, et il nous faut emprunter ce que l'on achète pour les provisions outre toutes les autres nécessités que vous savez.

S'il plaît à votre charité se souvenir de nous demander des filles nous en sommes dans une nécessité bien pressante, car l'ouvrage de la maison et d'ailleurs augmente tous les jours.

Faites-moi toujours l'honneur de me croire, Monsieur, votre très obéissante servante et très obligée fille.

L. 169

(à ma sœur Turgis) (1)
à Chars

Ce 31 janvier (1648).

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur de votre meilleure santé et bonne intelligence, de laquelle je n'ai jamais douté, connaissant votre bonne Sœur Marthe de tous bons accords. Et bien, vous avez bien de quoi vous humilier de n'avoir point d'emploi, au moins bien peu, récompensez-vous en beaucoup de pratiques de vertu, et surtout à la pratique exacte de vos règles ; car voyez-vous, ma chère Sœur, Dieu vous demandera compte du temps qu'il vous donne pour cela. Si vous m'en croyez, vous n'écouterez pas toutes les petites incommodités qui voudraient s'y opposer. Le temps du travail vous sera incontinent passé à cause de votre âge et vous y aurez du regret, et puis, étant avec une jeune Sœur, vous êtes obligée de lui servir d'exemple. Je la salue bien de tout mon cœur cette chère Sœur, et la supplie que la vue de vos incommodités lui serve d'encouragement, pour travailler à sa perfection tandis qu'elle est jeune.

1. Lettre sans adresse. Élisabeth Turgis est à Chars de septembre 1647 à avril-mai 1648.

Parlant à Monsieur Vincent que vous écriviez à Madame la Marquise (2), il m'a fort enchargée de vous avertir, ma chère Sœur, que vous ne devez, non seulement vous mais toutes nos Sœurs, écrire à qui que ce soit sans nous envoyer les lettres ouvertes ; et pour vous faire voir, ma chère Sœur, que cette manière d'écrire est déjà en pratique parmi nous, voilà une lettre de ma Sœur Barbe qui traite de cette manière ; ainsi ont fait nos Sœurs de Nantes et d'Angers quoique fort éloignées. J'attribue cette faute que vous avez faite, depuis que vous êtes à Chars, au défaut de vous en avoir avertie.

Vous ne me mandez * point si vous avez de l'ouvrage de la ville. Souvenez-vous bien de cette pratique qui est parmi nous que nous devons travailler pour gagner notre vie.

Nous avons des Sœurs depuis peu vers Melun. Oh ! qu'elles ne s'épargnent pas ! Dieu ne nous a pas tirées du soin de gagner notre pain pour nous mettre non seulement à nos aises et en repos, mais pour travailler plus fortement à l'imitation de son Fils.

Je crois que nos Sœurs vous envoient ce que vous avez demandé, excepté de la doublure, car nous avons grande peine à en trouver pour céans *, vous pourrez acheter quelque chose qui vous en pourra servir.

Je supplie la bonté de Dieu vous donner les grâces dont vous avez besoin pour la pratique des vertus que vous désirez, et suis en son très saint Amour, ma très chère Sœur, Votre très obéissante et très affectionnée Sœur et servante.

L. 208

à ma très chère Sœur Élisabeth Turgis
Sœur de la Charité, servante des Pauvres Malades, à Chars vers Pontoise.

Ce vendredi 6 mars (1648).

Ma Très Chère Sœur,

Je ne sache point de catéchisme bien ample, si ce n'est celui de Monsieur le Cardinal Bellarmin (1) ; mais il m'a semblé que Monsieur Lambert ne juge pas qu'il soit expédient que nous en fassions leçons aux enfants, ni même aux grandes filles, me mandant* qu'il n'était propre que pour des curés. Et pour vous dire la vérité, ma chère Sœur, il serait très dangereux pour notre Compagnie que nous voulussions entreprendre de parler doctement, non seulement pour notre intérêt particulier qui est si enclin à la vanité, mais encore pour

2. La marquise d'O, voir p. 229.
L. 208
1. Le cardinal Bellarmin (1542-1621), jésuite, était archevêque de Capoue.

la crainte de dire des erreurs. Le sentiment de Monsieur Vincent est que nous allions tout simplement, et vous savez comme nous lui devons déférer et à ses ordres. Je lui en parlerai pourtant (2) et enverrai après dîner votre lettre à Madame la Marquise d'O. L'on m'a dit que ma Sœur Marthe est si grasse qu'elle n'est pas reconnaissable ; mon Dieu ! que j'appréhende les lieux où l'on est trop à son aise pour notre condition ! Prenez garde je vous prie, ma Sœur, qu'elle s'emploie, et au fort travail, le plus qu'elle pourra. N'avez-vous point de malades à des petits villages circonvoisins ?

Pour les filles dont vous nous parlez vous savez comme elles nous sont propres ; si vous les jugez telles, il serait bien à propos qu'elles vinssent faire un voyage pour se présenter, avant les faire venir tout à fait. Bonjour, ma chère Sœur, priez Dieu pour moi qu'il me pardonne toutes mes lâchetés et tendresses qui m'empêchent à me rendre selon ses desseins. Je salue notre chère Sœur, et vous suis, de toutes deux en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très obéissante et humble servante.

L. 209

à ma très chère Sœur Anne Hardemont (1)
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades à Montreuil

Ce 31 mars (1648).

Ma Chère Sœur,

Il y a peu de temps que je vous ai écrit et vous mandais * que vous vinssiez ici faire un tour, en amenant les bonnes filles qui veulent venir et la petite si Monsieur le Comte (2) le désire ; vous saurez sa volonté pour une Sœur que vous aviez demandée et si il le juge à propos vous

L. 208
2. Dans l'assemblée du 22 mars suivant, Mademoiselle demanda, en effet, l'avis de saint Vincent qui lui répondit : «Il n'y a point de meilleur catéchisme Mademoiselle, que celui de Bellarmin, et quand toutes nos Sœurs le sauraient et l'enseigneraient, elles n'enseigneraient que ce qu'elles doivent enseigner, puisqu'elles sont pour instruire, et elles sauraient ce que les curés doivent savoir...Il serait bon que l'on le lut à nos sœurs, et que vous-même, Mademoiselle, l'expliquassiez, afin que toutes l'apprissent... car, puisqu'il est nécessaire qu'elles montrent, il faut qu'elles sachent ; et elles ne peuvent mieux apprendre et plus solidement que dans ce livre-là. Je suis bien aise que nous en ayons parlé, car cette lecture sera d'une très grande utilité. »

L. 209
1. Anne Hardemont, voir p. 120.
2. Le comte de Lannoy, voir p. 73.

la ramènerez. Recommandez-nous à ma Sœur Marie (3) et toutes les autres bonnes Sœurs (4), soyez-leur, je vous prie, toujours de bon exemple, tant pour le support que pour la douceur, modestie et observance de toutes les règles. Je supplie Dieu vous en faire la grâce et suis en l'amour de son Fils Jésus Crucifié, ma chère Sœur.

L. 207 *bis*

à Monsieur Vincent

Ce jour Sainte-Monique [1648].

Monsieur,

Je crois que Mademoiselle Violle (1) proposera un boulanger (2) pour cuire à Bicêtre, si votre charité trouve bon de dire que déjà il y en a eu un qui boulange fort bien et que l'on s'est bien trouvé de sa façon car j'appréhenderais bien que l'on en introduisît un autre qui ne serait pas si propre, tant pour le bien des enfants que pour nos Sœurs.

Monsieur le Curé de Saint-Laurent se plaint toujours de n'avoir pas ce qui lui appartient pour les baptêmes ; les dames veulent qu'il intente un procès contre Monsieur le Curé de Saint-Christophe, mais comme il n'a aucune copie du contrat de fondation, il ne le peut pas outre que mon dit sieur de Saint Christophe se plaignait de n'en pouvoir rien tirer. Je crois, Monsieur, qu'il serait nécessaire que ces dames prissent la peine d'en savoir la raison, et serait aussi bien aisé de faire donner les papiers nécessaires à Monsieur de Saint-Laurent.

Il m'est venu en pensée, depuis hier, de proposer à votre charité, si elle trouverait bon, pour ne pas tant choquer Monsieur le Curé de Chars, d'envoyer ma sœur Jeanne-Christine (3) à la place de ma Sœur Turgis et de réserver la Sœur Jacquette pour Chantilly, car je prévois qu'il nous faudra encore ôter de Chars celle qui est demeurée, pour ne pas négliger l'avertissement de la personne inconnue ; mais l'une et l'autre demandent à faire les vœux, il y a longtemps, et je crois que ce serait trop les affliger de les remettre. Il y a grande apparence que ce sera utilement, étant l'une et l'autre d'esprit assez mûr et d'âge déjà avancé. S'il vous plaît prendre la peine nous donner réponse en ce sujet au plus tôt, à cause que le temps presse pour Chars, et moi de me dire Monsieur, Votre très obéissante servante et indigne fille.

L. 209
3. Marie Lullen, voir p. 205.
4. Les filles qui servaient à l'hôpital avant l'arrivée des Sœurs.
L. 207 bis
1. Mademoiselle Violle voir p. 99.
2. Voir les lettres du début de l'année 1648.
3. Jeanne Christine Prévost, voir p. 137.

L. 211

à Monsieur Vincent

13 mai 1648.

Monsieur,

Nous sommes pressées d'envoyer deux de nos Sœurs l'une à Crespières et l'autre à Maule, et ce sont de celles qui ont demandé, il y a bien longtemps à votre charité, de se donner à Dieu par les vœux ; il y a bien six à sept ans qu'elles sont dans la Compagnie sans avoir jamais témoigné aucun dégoût, mais au contraire, elles ont toujours été de très bon exemple. S'il plaît à votre charité leur permettre demain matin avant de partir d'entendre la messe et faire cette sainte action ; elles ne partiront que sur les midi. Vous nous ferez, s'il vous plaît, la charité de nous faire avertir, si vous l'agréez, et si nous aurons le bien d'entendre de vous la sainte Messe pour ce sujet. J'ai bien grand besoin que Dieu me fasse la grâce de vous parler et que votre charité me croie toujours, Monsieur, Votre très obéissante fille et très humble servante.

P.S.—L'une de nos Sœurs s'appelle Andrée (1), qui est près de Tours et l'autre Catherine de Gesse (2), qui servait les pauvres à Saint-Gervais.

L. 303 ter

à ma Très chère Sœur Jeanne Lepintre (1)
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades de l'hôpital de Nantes

Ce 17 mai (1648).

Ma Très Chère Sœur,

Je vous fais ce mot seulement pour vous assurer que nous avons reçu vos lettres et celles de Monsieur de Beaulieu (2) auxquelles nous avons fait réponse mercredi dernier. Excusez-moi, je vous prie, si je ne vous fais toujours réponse sur tous les points de vos lettres, c'est que comme c'est souvent les mêmes choses, il me semble que je vous y ai répondu bien amplement, si ce n'est pour les changements de Sœurs que vous me marquez de plusieurs. Je vous assure, ma chère

1. Andrée Guilmine, originaire de Saché, près de Tours, entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité vers 1641-1642, part à Crespières. Elle meurt sans doute avant 1655.
2. Catherine de Gesse, voir p. 126.

L. 303 ter

1. Jeanne Lepintre, voir p. 77.
2. Monsieur de Beaulieu, un administrateur de l'hôpital de Nantes, voir p. 391.

Sœur, que je voudrais que cela fut possible pour votre satisfaction ou plutôt pour le bien que votre charité en espère, mais aux lieux éloignés les difficultés sont très grandes. Et puis il n'est pas expédient, cela serait de par trop mauvaise édification, mais j'espère que Monsieur Lambert (3) vous allant voir aidera beaucoup à toutes nos Sœurs à trouver leur paix et satisfaction dans l'accomplissement de la volonté de (Dieu) par la mortification de la leur propre. Je sais vos peines à toutes, mais aussi mes chères Sœurs je sais que c'est le joug du Seigneur et que Lui-même a la bonté de le rendre doux et suave à ceux qui le portent pour son amour. Je vous souhaite de tout mon cœur cette perfection et suis en ce même amour, ma chère Sœur, Votre très obéissante et affectionnée Sœur et servante.

L. 33 *bis*

à Monsieur Vincent

(vers 1648).

Monsieur,

Je crois qu'il est très nécessaire que nous ôtions de bonne heure aujourd'hui cette pauvre demoiselle (1), qu'il semble que notre bon Dieu veuille sauver, la tirant du plus pitoyable danger, pourvu qu'elle ne soit pas abandonnée ; car, si nous la laissons en liberté, elle sera entièrement perdue, pour plusieurs raisons que je dirai à votre charité quand Dieu me fera la grâce de lui pouvoir parler... (2).

à Monsieur l'abbé de Vaux
(à Paris)

29 mai (1648).

Monsieur,

Je supplie Dieu de tout mon cœur, conduire votre affaire selon son bon plaisir dont j'espère qu'il sera glorifié. Voilà une lettre de ma Sœur Cécile qui me semble nous obliger d'attendre des nouvelles de Messieurs les Pères (1). Je vous supplie, Monsieur, nous faire la charité

L. 303 ter
3. Monsieur Lambert sera à Nantes en juillet.
L. 33 bis
Monsieur Vincent propose d'envoyer la demoiselle à l'hôpital de La Pitié
2. Seule la première page de la lettre a été conservée ; de la seconde il ne reste que le premier, ou parfois les deux premières mots de chaque ligne.
L. 178
1. Voir p. 247. Les Administrateurs désirent des Sœurs pour leur confier de nouveaux travaux.

de prendre garde à l'avertissement du petit billet, enclos dans cette lettre ; nous renvoyâmes un de ces jours, une fille pour ce même sujet. Un peu d'incommodité me presse de finir et vous assurer que je suis véritablement en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille et servante.

L. 175

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust,
fille de la charité, servante des pauvres malades à Fontainebleau

(vers mai-juin 1648).

Ma Très Chère Sœur,

Oh ! que vous avez grand tort de croire que je sois fâchée contre vous, n'admettez jamais je vous prie cette mauvaise pensée, je crois qu'elle ne sera plus en votre esprit et que le sujet était de ce que j'ai été longtemps sans vous écrire, ce n'est pas que je ne l'aie beaucoup désiré, mais les affaires et mes indispositions m'en ont ôté le temps, et puis, ma chère Sœur, en divers temps vous avez eu, ce qui valait beaucoup mieux que mes lettres. Vous eûtes, ce carême, Monsieur Thibault, et avant, vous aviez écrit à Monsieur Vincent et depuis à Monsieur Lambert ; or, ma bonne Sœur, toutes ces réponses et consolations vous valaient plus que douze lettres de moi. Pour ce que vous nous avez demandé d'habits, nous attendrons encore de vos nouvelles, étant besoin, ce me semble, que si ma Sœur Anne doit être habillée, qu'elle vienne en cette ville, je crois que vous ne manquez pas présentement d'affaires et que vous ne devez songer pour le présent, qu'à bien faire moisson en ce cher temps de la mission.

Je vous supplie saluer très humblement Monsieur Thibault (1) de notre part et de celle de ses bonnes filles qui continuent toujours à bien faire, grâces à Dieu. Recommandez-moi bien à ma Sœur Anne Scoliège (2) et lui dites que je m'attends qu'elle renouvellera entièrement les résolutions qu'elle me témoigna à Nantes, sans lesquelles je ne l'aurais jamais amenée*, savoir d'une exacte observance de toutes les règles et continuelle mortification de jugement et propre volonté ; vous

1. Monsieur Thibault (161&1655) entré dans la Congrégation de la Mission en 1637, prêtre en 1642. Placé d'abord à Saintes, il revient ensuite dans la région de l'lle-de-France où il donne des missions entre 1646 et 1648. n est ensuite à Saint-Méen jusqu'à sa mort.
2. Anne Scoliège, une jeune sœur, originaire de Nantes, entrée dans la Compagnie à la fin de 1646.

êtes aussi, ma chère Sœur, je m'assure dans ces mêmes sentiments, je le souhaite de tout mon cœur, et qu'il plaise à la bonté de Dieu me faire aussi cette grâce, étant en son très saint amour, ma chère Sœur Votre très obéissante et très humble servante.

L. 432

(à sœur Barbe Angiboust à Fontainebleau)

(vers 1648).

Je crois, ma chère Sœur, que vous avez le bonheur d'avoir notre bonne Reine à Fontainebleau ; si sa Majesté veut vous parler, n'en faites point de difficulté, quoique le respect que vous devez à sa personne vous donne crainte de l'approcher. Sa vertu et charité donne confiance aux plus petits de lui dire ses besoins, ne manquez pas surtout de lui dire ceux des pauvres, selon la vérité.

Il n'est pas besoin, mes chères Sœurs, que je vous recommande la modestie et la retenue avec ce grand monde ; je sais que ces vertus vous sont en très grande recommandation ; mais faites bien pour vos pauvres tout ce que vous pourrez, je vous en prie particulièrement pour le service spirituel que vous leur devez.

L. 249

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre,
Fille de la Charité servante des pauvres, à Nantes.

Ce 6 juin (1648).

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cour que sa Providence vous ait donné au temps qu'elle avait destine un aumônier, tout tel qu'il le faut pour sa gloire et pour le bien des pauvres et le vôtre aussi ; mais au nom de Dieu, mes chères Sœurs, regardez-le en cette vue, lui portant un grand respect et honneur avec soumission à sa conduite. Monsieur Vincent dit que vous pouvez aller à confesse à lui. Mais souvenez-vous que quelque bon qu'il soit, quand ce serait un saint que Dieu aurait ressuscité, il se faut bien prendre garde de lui être familière. Oh ! mes Sœurs, vous savez le danger qu'il y a, et le grand trouble que cela peut mettre dans les communautés ; et combien il est difficile de réparer le mal qui y est une fois entré par telle porte.

Au nom de Dieu, ne vous mettez point en peine et inquiétude de vos lettres, elles nous sont fidèlement rendues et vous voyez que les nôtres vous arrivent aussi ; quand elles sont un peu retardées, plutôt que de vous en inquiéter, pensez qu'elles sont oubliées et quelquefois portées plus loin par les courriers, sans vous troubler. Vous êtes

toujours assurée que nous ne manquons jamais de soin * ni d'affection mais quelquefois nous prenons des jours pour d'autres, et puis nos affaires augmentent continuellement. Recommandez bien tout à notre bon Dieu. Il nous est venu plus de quinze Sœurs depuis Pâques. Saluez bien ma sœur Henriette (1) et ma Sœur Claude (2), je la prie (de) ne se pas tuer à son apothicairerie. Une bonne personne m'a écrit de vous toutes en particulier, et qui vous affectionne, cela me fait vous dire qu'il ne vous faut pas étonner des petits changements que vous voyez dans les esprits des personnes avec lesquelles vous agissez ; et ma Sœur Marguerite (3) que je la prie de se souvenir que, si elle n'est bien fidèle à Dieu, qu'elle aura un grande compte à lui rendre à la mort. Oh ! qu'il est dangereux d'écouter la chair et le sang ! A ma Sœur Marie (4), qu'elle se souvienne des dernières paroles que je lui ai dites lorsqu'elle est partie d'avec nous.

J'achèverai à toutes une autre fois. Je supplie la bonté de Dieu vous donner ses plus chères bénédictions et suis en son très saint amour, ma chère Sœur, Votre très obéissante Sœur et très humble servante.

L. 323 *bis*

à Monsieur Vincent

(juin 1648).

Monsieur,

Monsieur Lambert (1) vous dira l'extrémité de notre chère Sœur Louise de Saint-Jacques. Je supplie très humblement votre charité lui faire entendre ce que c'est que la bénédiction que notre saint Père nous a accordée et la manière de l'appliquer afin que notre pauvre Sœur ait part à ce grand bien. Je vous supplie très humblement me permettre de l'aller demain voir si je puis avoir commodité, et Madame de Marillac (2), et par même moyen faire les trois saintes stations dans la rue Saint-Denis, toute proche l'une de l'autre, et si votre Charité se voulait donner la peine de me parler samedi j'en serais bien aise pour communier dimanche, à l'intention du Jubilé. Je vous

L. 249
1. Henriette Gesseaume, voir p. 87.
2. Claude Carré, voir p. 530.
3. Marguerite Noret a des difficultés de relation avec sa sœur Servante.
4. Marie Thilouse, voir p. 182.

L. 323 bis
1. Monsieur Lambert est alors Supérieur du collège des Bons Enfants à Paris.
2. Madame de Marillac, la jeune, née Jeanne Potier, épouse de Michel de Marillac, le petit fils du Garde des Sceaux.

supplie très humblement prendre la peine me mander s'il est nécessaire que j'écrive à ma Sœur Barbe (3) au sujet de la petite qu'elle nous envoie vu ce qu'elle m'en mande*. Comme aussi ce que je lui manderai de cette femme et deux filles dont elle nous parle dans sa lettre que j'ai reçue hier que je vous envoie. Si Monsieur Lambert me fait la charité vous dire toutes les plaintes que l'on lui a faites de moi vous verrez bien le besoin que j'ai que vous m'accordiez la demande que je vous fais pour samedi.

Monsieur l'aumônier de Mademoiselle (4) me vient demander de bouche qu'il se donnerait la peine de venir en ce quartier pour vous communiquer la lettre de ma Sœur Barbe et qu'il me la ferait voir aussi je ne lui avais rien mandé de votre part.

L. 181 *bis*

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité, servant les Pauvres de Fontainebleau

Ce 24 juin (1648).

Ma Très Chère Sœur,

Vous aurez grande raison de vous plaindre de moi, car il est vrai qu'il y a par trop longtemps que je ne vous ai point écrit, sans vous pouvoir dire ce qui m'en a empêchée, sinon les affaires qui surviennent souvent la mort de ma pauvre chère Sœur Louise de Saint-Jacques de la Boucherie, les maladies de plusieurs autres et sortie de quelques-unes, joint à l'attente que j'avais de vous pouvoir de temps à autre envoyer une Sœur, sans pouvoir trouver qui, car quoi qu'il y ait passablement de monde céans *, quand ce vient à envoyer quelque part nous ne savons sur qui jeter les yeux parce que celles qui sont propres à une chose ne le sont pas à une autre, et surtout, ma chère Sœur, ce qui a fait que je ne me suis pas tant pressée est la créance* que j'ai eue que vous n'aviez pas besoin de consolation tandis que vous aviez le bonheur d'avoir la mission (1). Voilà enfin ma Sœur Jeanne Christine (2), que Monsieur Vincent a trouvé bon qui allât avec vous, parce qu'il croit que dans peu de temps vous serez mandée pour faire la visite des enfants, et il est nécessaire de laisser à votre place quelqu'un qui puisse

L. 323 bis
3. Barbe Angiboust qui est à Fontainebleau, voir p. 14.
4. Anne Marie-Louise d'Orléans (1627-1693), duchesse de Montpensier, appelée la Grande Mademoiselle, est la cousine du roi Louis XIV

L. 181 bis
1. Mission donnée par Monsieur Thibault, voir p. 243.
2. Jeanne-Christine Prévost, voir p. 137.

contenter ; vous lui donnerez toute sorte d'intelligence des affaires qu'il y a. Voilà, ma chère Sœur, votre bonne petite fille qui, pour le présent, ne nous est nullement propre. Je crois que vous ferez aussi bien de la mettre en quelque condition, pourvu que ce soit chez des gens de bien, comme chez quelque laboureur quand elle ne serait du commencement qu'à garder les vaches, et puis à mesure qu'elle croîtra on la pourra faire faire quelque chose de plus, et quand elle aura servi trois ou quatre ans si Dieu lui donne la volonté de le servir parmi nous, nous la pourrons prendre, et il sera mieux que ce soit elle qui le désire quand elle sera en âge capable que d'y venir à présent qu'elle ne sait encore ce qu'elle veut- j'espère que Dieu bénira la charité que votre cœur a pour elle, et vous fera trouver quelque bonne occasion pour la placer, je l'en supplie et suis en son saint amour, Votre très humble Sœur et affectionnée servante.

P.S.—Monsieur l'aumônier de Mademoiselle (3) a reçu votre lettre je ne sais par quelle voie, et l'a faite voir à Monsieur Vincent, lequel juge qu'il est bien à propos que vous ne parliez plus ni écriviez en ce sujet. Je vous recommande bien ma Sœur Jeanne, il n'y a guère qu'elle a été beaucoup malade, vous prendrez garde à ses besoins, je vous en supplie, vous la connaissez, c'est une fille de paix.

L. 320

à ma très chère Sœur Cécile, (1)
Fille de la Charité, servante des pauvres malades de l'Hôtel-Dieu à Angers

(juillet 1648).

Ma Très Chère Sœur,

Il est vrai qu'il y a quelques jours ou trois semaines que je ne me suis donné la consolation de vous écrire, non pas que je ne l'aie beaucoup désiré, mais j'en ai été empêchée par quelque indisposition et par quantité de malades et (de) petites affaires qui nous occupent plus que nous n'avons de temps. Je vous prie, ma chère Sœur, de ne vous point surcharger d'affaires, car je le crois bien comme vous, ma chère Sœur, que toutes nos chères Sœurs ne sont pas pour se tenir à faire quand elles seraient douze (2), ni même de ne pas employer le temps

L. 181 bis
3. La Grande Mademoiselle, voir la lettre précédente.
L. 320
1. Cécile Angiboust (voir p. 41) qui vient d'être nommée Sœur Servante de la communauté d'Angers (lettre de Monsieur Lambert du 17 juillet 1648).
2. Les 4 filles demandées depuis longtemps par les Administrateurs de l'hôpital (voir p. 117) sont envoyées « en l'année 1648 pour avoir la surveillance des femmes et aider à la lessive » (mémoire de Mathurine Guérin, juillet 1675).

très utilement ; et que, même dans les temps que vous pourriez faire la lessive vous n'y manquerez pas : que si ce n'était à la faire entièrement, au moins celles d'entre vous qui y seraient occupées diminueraient le nombre des femmes qu'il faut que vous preniez- mais de vous obliger de faire les lessives, si vous étiez un plus grand nombre, ce vous serait un trop grand embarras. Je me suis informée de ma Sœur Marie Marthe (3) quel serait l'office de l'emplastrière elle m'a dit qu'une Sœur y serait bien employée ; il ne me paraîtrait point autre inconvénient, pourvu que la Sœur ne bougeât des salles et qu'elle fît en votre département, les emplâtres ; que s'y il fallait qu'elle les fit ailleurs, ou qu'elle fût obligée d'aller souvent chez le chirurgien, cela ne serait pas bien. Vous en pouvez parler confidemment au bon Monsieur qui vous a fait cette proposition.

Pour ce qui est des changements de lieu (4), je supplie la bonté de Dieu vous bien garder, et toutes nos chères Sœurs d'en avoir aucun désir formé. Que si le diable leur en suggérait quelques pensées, je les avertis de ne les pas écouter, mais les rejeter comme mauvaises tentations. Je ne vous saurais dire qu'il ait bien réussi de celles auxquelles telles choses sont arrivées. Il faut (être) à Dieu, mes très chères Sœurs, tout d'une autre manière. Et qui sommes nous, qui voulons de nous-mêmes faire choix de nos voies ? Laissons faire à Dieu. Je m'assure que vous aurez bien découvert votre intérieur à Monsieur Lambert et qu'il n'aura pas manqué d'en parler à Monsieur Vincent ; demeurez en paix jusqu'à ce que la divine Providence vous fasse ordonner ce qu'elle demande de vous. Je supplie Notre Seigneur qu'il vous fasse cette grâce et suis en son saint amour, Mes très chères Sœurs, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante, etc.

L. 82

à ma très chère Sœur Élisabeth Martin (1),
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades, à Richelieu

(vers 1648).

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur de la bonne santé qu'il vous donne particulièrement à ma Sœur Anne (2), que je supplie en faire bon usage,

L. 320
3. Marie-Marthe Trumeau, partie d'Angers en juin 1647, est alors à la paroisse Saint-Paul (voir p. 75).
4. Monsieur Lambert proposera le départ de Françoise Claire, et d'Andrée.
L. 82
1. Élisabeth Martin, voir p. 32.
2. Anne de Richelieu, voir p. 180.

et de toutes ses autres grâces, crainte qu'elles ne lui soient reprochées en son jugement. Oh, mes Sœurs, que cela est à craindre ! Et je crois que nous n'y pensons pas assez, et que souvent nous recevons volontiers les grâces de Dieu, et au lieu de nous en humilier nous nous en élevons sans y penser, soit nous servant de ces grâces mêmes, sous apparence de charité, comme si elles nous appartenaient et fussent produites de nous, Dieu nous garde de cette misère ; et pour faire notre possible pour nous en garantir, humilions-nous par soumission aux créatures, par la mortification de nos sens, et passions et par l'acquiescement au bon plaisir de Dieu en toutes les conduites qu'il a sur nous. Je vous prie, mes chères Sœurs, vous bien réjouir.

Je suis bien en soin de l'incommodité de ma Sœur Elisabeth, je la prie me la bien mander* au long, et je crois qu'il est nécessaire qu'elle se purge assez souvent ; mais doucement et qu'elle prenne tous les matins à jeun, un bon verre d'eau d'orge bien bouillie, mais fort claire pourtant, dans ce que elle mettra un peu de bon miel ou du sucre, et autant le soir fort loin du repas.

Il me semble, ma Sœur Anne, que vous me mandez * quelque chose pour l'usage du vin, au nom de Dieu, ne vous y accoutumez, car selon que je vous connais, je crois qu'il vous ferait beaucoup de mal. Je suis pressée, bonsoir, mes chères Sœurs, priez Dieu pour moi, et pour toute notre Compagnie, et me croyez en l'amour de Jésus Crucifié, mes chères sœurs, Votre très humble et affectionnée servante.

L. 239

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust (1)

du vendredi (1648).

Ma Très Chère Sœur,

Je vous prie de dire que l'on habille le petit François bien blanchement, depuis la chemise jusques au tour de bonnet ; qu'il déjeûne du matin, et que si Monsieur son père l'envoie quérir, que vous demandiez à ceux qui le viendront quérir, s'il ne faut pas le mener, et même, sans le demander, il faut, s'il vous plaît que vous alliez avec lui, et quelque part qu'il aille ne le perdez point de vue, n'était que Monsieur de Charny lui-même vous renvoyât et en ce cas là, vous me viendrez trouver céans.

J'ai reçu des nouvelles de Monsieur Vincent, qui vous désire à toutes bien plus de perfection que nous n'en avons ; à son retour je vous dirai le reste. Je vous salue toutes, nos Sœurs, dans l'amour du

1. Barbe Angiboust, rentrée de Fontainebleau est partie pour faire la visite des Enfants Trouvés. Elle est à Bicêtre.

Cœur de Jésus Crucifié, mes très chères sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Ma Sœur, je vous prie de dire à ma Sœur Geneviève (2) que Je luirecommande bien les petits enfants, et m'envoyez demain après qu'ils seront couchés, ma Sœur Jeanne Baptiste (3).

L. 88

à ma très chère Sceur Élisabeth Martin (1),
servante des pauvres, à Richelieu

Ce 3 août (1648).

Ma Très Chère Sœur,

Notre bon Dieu, vous rend donc fortement participante de ses souffrances, permettant que vous soyez fort mal, à ce que Monsieur Gauthier (2) a pris la peine me mander*. Je supplie sa bonté vous donner ses consolations accoutumées, qu'il donne aux âmes qu'il veut sanctifier par cette voie. Deux choses nous y peuvent beaucoup aiderI'une l'amour que nous devons avoir à honorer la souffrance du Fils de Dieu, et l'autre la pensée fréquente que cette vie est de peu de durée et que les souffrances bien prises nous conduisent heureusement à l'éternité. Aimons-les donc, ma chère Sœur, et faisons force actes de les bien vouloir tant que la volonté de Dieu les voudra en nous. Assurez-vous que c'est une marque de l'amour que Dieu a pour vous puisqu'en cela il vous rend en quelque façon semblable à son Fils. Souffrez donc, en son même esprit, par soumission à tout ce que Dieu voudra de vous, et vous servez de tous les moyens qui vous seront donnés pour recouvrer votre santé. Je prie ma Sœur Anne (3) d'avoir grand soin de vous, je m'assure qu'elle le fait déjà- mais je souhaite que ce soit en esprit de parfaite charité et vue d'obligation. Je sais, ma chère Sœur, qu'elle vous aime et honore, ce qui me donne grande assurance qu'elle ne manquera pas à tout ce que vous désirerez d'elle

mais aussi je vous prie de lui demander toutes les assistances dont vous aurez besoin, avec grande confiance, que si vous sentez peine à tous les assujettissements auxquels votre mal vous réduit, c'est aussi en cela, ma chère Sœur, que vous devez envisager et aimer la volonté de

L. 239
2. Geneviève Poisson voir p. 33.
3. Jeanne Baptiste I'ancienne, voir p. 78.
L. 88
1. Élisabeth Martin, voir p. 32.
2. Monsieur Gauthier, supérieur des Pretres de la Mission à Richelieu voir p. 189.
3. Anne de Richelieu, voir p. 180.

Dieu. Je le supplie de tout mon cœur vous donner la perfection de son saint Amour auquel je suis, Mes très chères Sœurs, Votre très humble servante et très affectionnee Sœur, indigne sœur de la Charité.

P.S.—le salue de tout mon cœur ma Sœur Anne et vous prie faire le semblable à Madame de Bachets ; si elle est à Richelieu, diteslui, je vous prie, que Madame la Marquise de Mortemart (4) est bien en peine de ce qu'elle a fait des reliques de Mademoiselle sa fille. Ie la prie de nous en donner des nouvelles au plus tôt.

L. 319

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre,
Fille de la Charité, servante des pauvres malades à l'hôpital Saint-René à Nantes

(août 1648).

Ma Très Chère Sœur,

Je me réjouis et loue Dieu de la consolation que sa bonté vous a donnée en la visite de Monsieur Lambert (1), et le supplie que cette consolation n'ait pas seulement frappé les sens, mais que cela ait été une bonne semence jetée en la bonne terre de vos cœurs qui fructifie amplement pour les besoins que vous en aurez pour l'avenir car, il faut être filles fortes. En effet, puisque vous êtes de nom filles de la Charité, et que vous savez que la vraie charité aime et souffre tout, jusqu'aux contradictions et répugnances les plus difficiles, j'espère cette pratique de vous toutes, mais vous ne la sauriez bien avoir si auparavant vous n'avez été très exactes à la pratique de tous les avertissements mis dans vos petits règlements. N'est-il pas raisonnable, mes chères sœurs, que puisque Dieu nous a honorées de nous appeler à son service que nous le servions en la manière qui lui plaît.

Saluez bien toutes nos chères sœurs de ma part que j'embrasse de si bon cœur, les regardant comme se venant de toutes (se) renouveler dans le désir de bien faire et d'être fidèles à Dieu. Oh ! mes chères Sœurs, que cette pensée m'est douce et qu'elle me donne de consolation

Monsieur Lambert m'a mandé qu'il serait à propos que nous retirassions ma Sœur Marguerite Noret (2), ce qui fait que ie vous prie aussitôt la présente reçue, que vous l'envoyiez au plus tot à Angers, par quelque voie bien assuree ; nous faisons partir cette semaine une

L. 88
4. Madame de Mortemart, voir p. 186.
L. 319
1. Monsieur Lambert, dans sa lettre du 18 juillet 1648 a demandé le rappel de Marguerite Noret.
2. Marguerite Noret, voir p. 224.

autre (3) de nos sœurs pour tenir sa place qu'elle trouvera à Angers, et elle s'en reviendra ici avec celles (4) qui nous reviennent d'Angers Mais auparavant, parlez-en à Monsieur des Jonchères (5), et le suppllez de vous avertir si vous en devez parler à quelqu'un de Messieurs des pauvres, et lequel, ou bien si ce sera lui-même ; je me donnerai l'honneur de lui écrire en ce sujet.

Je vous prie, ma Sœur, de dire à ma Sœur... (6) que M. son frère a passé un de ces jours par ici, qu'il se porte fort bien, a demandé de ses nouvelles et a dit qu'il lui avait écrit ou qu'il lui écrirait, mais ce n'a pas été par nous, car je n'ai point vu de ses lettres. Le frère et le neveu de ma Sœur Henriette (7), tous deux à Saint-Lazare, se portent bien, Dieu merci. Sa sœur avec son autre fille est chez Mademoiselle Pollalion (8), et se porte bien, comme aussi ma Sœur Perrette (9) qui est toujours près de Forges ; et de vous, ma chère Sœur, votre oncle et votre tante, près Notre-Dame, se portent bien, Dieu mercl, et se recommandent à vous, comme aussi votre autre tante qul est un peu dans l'affliction de la mort de votre oncle il y a bien trois mois. Elle continue toujours son exercice et ses enfants aussi qui prennent peine à s'avancer. Vous êtes bien heureuse que notre bon Dieu vous alt ote toute attache pour être plus parfaitement à lui. Je supplie sa bonté vous continuer ses saintes grâces et suis en son très saint Amour, Ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et affectionnée servante, sœur de la Charité, servante des pauvres, très indigne.

L. 323

à ma très chère Sœur Cécile Agnès (1)**,**
Fille de la Charité, servante des pauvres à Angers

(août 1648).

Ma Très Chère Sœur,

Notre Seigneur vous remplisse continuellement de ses saintes bénédictions, et toutes nos très chères Sœurs, que je salue en son très saint Amour. Il me tarde bien que je n'aie le temps de vous ecrire tout

L. 3 19
3. Marie Arnou, voir p. 311.
4. Françoise Claire, voirp. 118, et Andrée, voir p. 141.
5. Monsieur des Jonchères, voir p. 159.
6. Louise de Marillac a laissé un espace blanc, elle parle de Jeanne de St Albin, voir p. 224.
7. Henriette Gesseaume, voir p. 87.
8. Mademoiselle de Pollalion, voir p. 236.
9. Perrette Chefdeville (voir p. 353), nièce d'Henriette Cesseaume, est à Serqueux.
L. 323
1. Cécile Angiboust, voir p. 41.

à loisir ; mais je n'ai nul temps. Je vous dirai seulement que pour les filles que Monsieur Lambert (2) a recues, si vous les croyez propres, que vous n'ayez rien reconnu depuis son retour qui soit contraire à notre vocation, que vous les pouvez envoyer. Mais il ne nous faut point de fainéantes, ni de babillardes, ni de celles qui pensent venir à Paris pour se servir du prétexte d'être fille de la charité et n'ont aucune volonté de servir Dieu ni de se perfectionner, et c'est cela qui nous les fait renvoyer ou qui les fait sortir d'avec vous.

Mandez*-moi, je vous prie, si Marie Dillé (3) est retournée ? cette pauvre fille s'est bien donne de la peine, et c'est dommage. Mandezmoi aussi, Je vous prie, des nouvelles de Monsieur Ratier (4), mais particulièrement de Monsieur l'abbé de Vaux (5). Saluez-les en toute humilité et respect de ma part. Je me donnerai l'honneur de lui écrire au plus tôt. Ma Sœur Barbe (6) est maintenant avec nous, elle vous salue et toutes nos chères Sœurs. Nous en avons au moins dix malades à la maison .

Bonsoir, mes très chères Sœurs, priez Dieu pour Monsieur Vincent, qui a été fort mal, mais par la grâce de Dieu, il est mleux. Je suis en l'amour de Notre-Seigneur, mes très chères Sœurs, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L. 254

à mes très chères Sœurs Charlotte Royer (1) **et Françoise Carcireux** (2)
Filles de la Charité, Servantes des Pauvres à Richelieu

(août 1648).

Ma Très Chère Sœur,

Est-il pas vrai que vous avez bien bray* depuis que vous êtes partie de Paris et que si vous pouviez parler à cette méchante

L. 323
2. Monsieur Lambert a fait la visite en juin juillet 1648.
3. Marie Dillé, une sœur originaire d'Angers.
4. Monsieur Ratier, voir p. 84.
5. Abbé de Vaux, voir p. 23.
6. Barbe Angiboust est à la maison Mère.

L. 254
1. Françoise Carcireux, originaire de Beauvais serait entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité vers 1640-1641. A Saint-Germain-l'Auxerrois puis au service des Enfants à Bicêtre, elle est envoyée en 1648 à Richelieu. Elle en est rappelée en septembre 1659 pour partir à Narbonne. De 1672 à 1675, elle sera assistante de la Compagnie. Deux de ses sœurs sont Filles de la Charité, un de ses frères est prêtre de la Mission.
2. Charlotte Royer, originaire de Liancourt. Après avoir servi les pauvres à la paroisse Saint-Jean, elle est envoyée à Richelieu en 1648. Elle y est encore en 1660, au moment de la mort de Louise de Marillac (Coste V111.270).

sœur Louise (3) qui vous a envoyée que vous lui diriez bien son fait. Au défaut de cela, mandez-moi bien tout par écrit, vous êtes assurée que je lirai bien votre lettre.

Ma Sœur Julienne (4) n'a pas manqué d'écrire à votre père comme vous lui avez dit. Il se porte bien et votre mère, Dieu merci, et se recommandent toutes deux à vous. J'espère partir demain pour aller à Liancourt ; je ne manquerai pas de leur dire amplement de vos nouvelles, et leur demander s'ils vous veulent écrire et envoyer une bonne panière* de raisons. Voyez, Mademoiselle se moque de moi, est-il pas vrai que vous direz ainsi ?... Oh ! qu'il me semble que vous êtes sage à cette heure et que vous ne brairez * plus. Soyez donc bien contente que notre bon Dieu fasse sa très sainte volonté de vous. Je dis la même chose à ma chère Sœur Carcireux, lui disant aussi des nouvelles de Monsieur son père qui se porte bien, Dieu merci, il ne lui a pas écrit pour cette fois. Au nom de Dieu, mes chères sœurs, soyez bien courageuses pour travailler à votre perfection, oubliant votre terre et votre parenté, pour vivre en paix en la terre qu'il a plu vous montrer par la sainte obéissance.

Saluez très humblement Monsieur Gauthier (5)et sa Communauté de notre part, les suppliant de prier Dieu pour nous que je supplie vous rendre toutes selon son cœur et suis en son très saint amour, ma très chère Sœur, Votre très obéissante Sœur et servante.

L. 173 bis

à ma très chère Sœur Élisabeth Hellot
Fille de la Charité, servante des pauvres devant Saint-Lazare

(De Liancourt, août 1648).

Ma Très Chère Sœur,

Je vous prie me donner des nouvelles de ce qui s'est passé à la conférence (1), si Monsieur Vincent y fut, et si celles de nos Sœurs qui avaient à lui parler lui parlèrent. Je crois que vous aurez bien entendu qu'il fallait savoir de lui si ma Sœur Carcireux (2) se mêlerait de l'affaire de son père ; je vous prie, ma chère Sœur, s'il y a moyen que quelqu'un y soigne, car ce pauvre homme me fait pitié, et il serait bien nécessaire lui faire donner réponse par celui qui en prendrait soin. Donnez-moi

L. 254
3. C'est ainsi que Louise de Marillac se désigne.
4. Julienne Loret qui est à la Maison Mère, voir p. 256.
5. Monsieur Gauthier, voirp. 189.
L. 173 bis
1. Conférence du 25 août 1648 (Coste IX438).
2. Françoise Carcireux, voir p. 253.

aussi nouvelle de l'état de Madame votre Sœur, et si Dieu vous donne force pour passer par dessus les sentiments tendres et inutiles de la nature. O ma chère Sœur, que j'aime que nous fassions tout ce que nous pouvons pour les nôtres en vue que Dieu le veut bien.

Si Champagne vous portait les pièces il faudrait, si vous pouvez, les retenir et lui dire que je retournerai bientôt, Dieu aidant. Peut-être voudra-t-il de l'argent ; il n'y a point de danger de lui en bailler *, mais il faut bien lui faire entendre qu'il y aura encore les écriteaux à faire.

Je vous prie, ma chère Sœur, d'écrire un mot à Monsieur Holden (3), auquel je n'ai pas le temps d'écrire, et le supplier de me donner nombre d'indulgences, c'est que je n'ai ici que des médailles à donner qui n'en ont point.

Dites aussi au frère Alexandre (4) que je pense qu'il ne faut pas tarder de purger Monsieur Vincent, qui à mon avis en a besoin, et que je crois que le sirop de chicorée, composé avec celui de fleurs de pêcher lui serait bien bon ; vous saurez bien ménager ce message. Je vous prie de dire à ma Sœur Julienne (5) qu'elle fasse visiter ma Sœur Vincente (6) de ma part, et m'en mandez s'il vous plaît des nouvelles. Notre voyage s'est fort bien porté, grâces à Dieu, et nous sommes arrivées à Liancourt aujourd'hui mardi, sur le midi. Je vous prie, ma Sœur, vous souvenir d'envoyer solliciter Madame la Présidente de Nesmond (7), pour faire envoyer à Chantilly ce qu'elles ont demandé, et que ma Sœur Louise (8) envoie une cotte à ma Sœur Turgis (9). Je les ai trouvées toutes deux en bonne santé, Dieu merci, comme aussi nos Sœurs d'ici (10). Ayez grand soin de la vôtre, je vous prie, et si vous avez besoin d'être purgée ne le négligez pas.

Je pense qu'il est bon de faire exercer un peu la jambe de ma Sœur Jeanne de Sedan. Mandez-moi un peu ce que vous aurez fait de ma Sœur Jeanne Fouré (11), Si quelques-unes de nos Sœurs voient Monsieur Vincent, je vous supplie qu'elles le saluent très humblement de ma part

Bonsoir, toutes nos chères Sœurs, j'espère vous voir en bref*. Vous me donnerez, je vous prie, des nouvelles de mon fils, et l'assurerez des nôtres. Je supplie la bonté de Dieu vous donner la perfection de son saint amour auquel je suis, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

3. Monsieur Holden, ami des Marillac, voir p. 164.
4. Frère Alexandre Véronne (1611-1686) frère coadjuteur, reçu dans la Congrégation de la Mission en 1636, infirmier à Saint-Lazare.
5. Julienne Loret, voir p. 256.
6. Vincente Auchy, voir p. 47.
7. Madame de Nesmond voir p. 88.
8. L,ouise Christine Rideau, voi p. 158.
9. Elisabeth Turgis vient d'arriver à Chantilly.
10. Les Sœurs de Liancourt.
11. Jeanne Fouré, originaire de Loudun, inprmière des enfants en 1646, est à Valpuiseaux en 1649. En 1651, elle rentre chez elle.

P.S — Je vous supplie d'assurer toutes nos Sœurs de mon affection ; je les prie de le croire comme si je le mandais à chacune en particulier.

L. 220

à ma très chère Sœur Julienne Loret (1)
Fille de la Charité,
Servante des Pauvres, tout devant Saint-Lazare, au Faubourg Saint-Denis

(27 août 1648).

Ma Très Chère Sœur,

Vous m'avez fait très grand plaisir de m'écrire, je vous en remercie de tout mon cœur. Je loue Dieu de la consolation que toutes nos Sœurs ont eue en la Conférence (2), et supplie sa bonté leur faire la grâce d'en faire profit.

Je suis bien en peine d'un bruit qui a couru par la campagne qu'il y avait eu quelque bruit et meurtre dans les rues de Paris (3). Au nom de Dieu, ma chère Sœur, donnez-moi des nouvelles au plus tôt de Monsieur Vincent et de mon fils et de nos Sœurs, et ce que vous aurez appris de ce bruit. Je vous prie dire à ma Sœur Hellot (4) qu'elle m'envoie le règlement de Chantilly (5), et les papiers de la dépense, tant de l'hôpital que pour Madame de Liancourt (6). Je serais aussi bien aise de savoir des nouvelles de ma Sœur Vincente (7), si elle a encore la fièvre tierce et qu'elle ait le frisson, il serait bon, au sortir du frisson, lui faire prendre un demi-verre d'eau de chardon bénit ; vous n'aurez qu'à lui

1. Julienne Loret, née le 7 octobre 1622 à Paris, paroisse Saint-Jacques du Haut-Pas, entre dans la Compagnie des Filles de la Charité le 9 juin 1644. Louise de Marillac a grande confiance en elle. En octobre 1647, elle est nommée directrice du Séminaire, et remplace Louise de Marillac pendant ses absences. En 1651, elle est envoyée à Chars où le curé janséniste crée une situation difficile. En 1653, elle est nommée Sœur Servante à Fontenay-aux-Roses. En août 1655, elle rentre à la Maison Mère, elle est nommée Assistante, charge qu'elle conservera après la mort de la Fondatrice. Elle meurt le 9 août 1699.
2. Conférence du 25 août 1648 (Coste IX.438).
3. Le 26 août 1648 la reine Anne d'Autriche a fait arrêter Monsieur Pierre Broussel, conseiller au Parlement *, homme opposé à Mazarin, mais très populaire. Des barricades s'élèvent dans les rues, le peuple se révolte. Pour ramener le calme, la Reine est obligée de faire libérer Broussel.
4. Élisabeth Hellot, voir p. 163.
5. En allant à Liancourt, Louise de Marillac s'est arrêtée à Chantilly.
6. Madame de Liancourt, voir p. 11.
7. Vincente Auchy, voir p. 47.

mander *, et elle en aura facilement des dames si Monsieur le Médecin le trouve bon. Pour la mère de la petite Anne (8), je suis bien fâchée qu'elle soit venue, mais puisque Dieu l'a permis je pense que Monsieur Vincent trouvera bon que nos Sœurs de l'Hôtel-Dieu la placent au plus tôt ; vous avez bien fait de ne la pas retirer chez nous. Je vous prie, ma chère Sœur, que ma Sœur Hellot tienne des lettres toutes prêtes à la Portière pour ne point perdre d'occasion de les bailler* quand il passera quelqu'un. Que l'on ait grand soin de bien fermer tout au logis et de laisser suffisamment du monde pour le garder.

Je supplie la bonté de Dieu vous conserver toutes et apaiser son ire contre son peuple et suis en son très saint amour, ma chère Sœur votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

P.S.—Je vous prie d'envoyer dire à mon fils qu'il m'écrive de son affaire (9), je n'ai pas assez de temps pour lui écrire. Recommandez bien à nos Sœurs de prier Dieu pour tout le monde.

L. 221

à ma très chère Sœur Hellot
fille de la Charité, servante des Pauvres Malades tout devant Saint-Lazare au Faubourg Saint-Denis

(28 août 1648)1.

Ma Très Chère Sœur,

Au nom de Dieu mandez-moi des nouvelles de Monsieur Vincent, Monsieur Holden (2), de Monsieur de Marillac (3) et de mon fils. Je suis en si grande peine que si j'avais commodité, je m'en retournerais dès aujourd'hui, mais ne me cèlez rien, je vous prie.

J'écrivis hier à ma Sœur Julienne ; donnez-moi réponse de tout, je vous prie ; mettez le plus que vous pourrez en sûreté le peu que nous avons, et le mieux que vous pouvez faire c'est d'avoir recours à Dieu. Je vous prie que durant quelque temps il y ait toujours une ou deux de nos Sœurs devant le Saint Sacrement, pour essayer d'aider, à tant de bonnes âmes, à apaiser l'ire de Dieu sur nous.

Si Monsieur Vincent était d'avis que mon fils se retirât à Saint-

L. 220
8. Anne Varon, voirp. 261.
9. Voir la lettre à Michel Legras, p. 258.
L. 221
1. Voir la lettre précédente.
2. Monsieur Holden voir p. 164.
3. Michel de Marillac, le jeune, conseiller au Parlement* comme Broussel qui vient d'être arrêté (voir la lettre précédente).

Lazare, je le supplie très humblement lui faire cette grâce. Je n'ai pas temps de lui écrire moi-même pour ce sujet ; je vous prie de lui en parler et de me croire en l'amour de Jésus Crucifié, ma très chère Sœur, votre très humble Sœur et affectionnée servante.

P.S. — Recommandez-moi à toutes nos chères Sœurs ; n'ayez point de crainte ; mais grande soumission à la justice de Dieu et sa sainte volonté.

L. 215

à ma très chère Sœur Hellot
Fille de la Charité, servant les pauvres malades au Faubourg
Saint-Denis devant Saint-Lazare (à Paris)

(De Liancourt) 29 août (1648).

Ma Très Chère Sœur,

Ne croyez pas que je sois en soin de votre intelligence ; je salue notre chère Sœur Barbe, et loue Dieu de tout le calme que vous me faites espérer. C'est une grande peine d'être éloignée de ses amis quand on les croit dans le danger (2). Je crois que vous ferez très bien d'envoyer cette bonne femme à Madame votre sœur. J'espère de la bonté de Dieu qu'enfin elle se tirera de son mal, mais nous avons bien des malades ; je vous les recommande de tout mon cœur.

Je vous prie de m'écrire le plus soigneusement que vous pourrez. J'écris en un lieu et en un temps qui me fait servir de votre enveloppe. Vous ne m'avez pas donné réponse de tout ce que je vous demandais.

Bonsoir, ma chère Sœur, je suis toute à vous ; recommandez-moi à ma Sœur Julienne (3) et à toutes nos Sœurs. Vous savez que je suis, ma chère Sœur, en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très humble et très affectionnée servante.

L. 216

à son fils Monsieur Legras (1)

(De Liancourt) ce 29 août (1648).

Mon Très Cher Fils,

Est-ce que vous avez rencontré Madame Musnier chez Monsieur l'Official *, qu'elle vous a fait de si belles offres. Je ne fus jamais

L. 215
1. Barbe Angiboust, voir p. 14.
2. Voir les deux lettres précédentes.
3. Julienne Loret, voir p. 256.
L. 216
1. Cette lettre est écrite au dos de la précédente.

si étonnée quand elle me demanda si votre affaire était faite, je ne savais si c'était celle que vous avez encore à faire, et n'eusse jamais pensé qu'elle eût eu telle intelligence ; elle est bonne amie ce semble et vous ne devez point craindre de l'employer, cela l'obligera au secret. Je suis bien aise que vous ayez rendu vos devoirs auprès de Monsieur de Marillac (2) et loue la bonté de Dieu de la consolation qu'il leur a donnée après l'affliction. Il faut que je vous avoue que j'ai été en très grande peine et ai eu grand déplaisir de n'être pas à Paris il faut louer et bénir Dieu de tout et adorer la conduite de sa divine Providence. Je m'en retournerai le plus tôt que je pourrai, je vous en assure. S'il était nécessaire d'écrire à Monsieur l'Official *, vous me le manderez * je vous prie. Je supplie Dieu vous conserver et suis toujours, mon cher fils, Votre très affectionnée mère et meilleure amie.

L. 217

à ma Sœur Anne Hardemont
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades à Montreuil

Ce 29 août (1648).

Ma Très Chère Sœur,

Vous avez grand sujet de vous plaindre du long temps que j'ai été sans vous écrire, vous en savez les empêchements ordinaires qui augmentent toujours plutôt que de diminuer. J'ai grande peine que vous soyez si longtemps à attendre un bon prêtre, je vous prie de croire que nous y faisons notre possible. Je suis bien fâchée du défaut que vous avez trouvé à votre poële, et que vous ne m'ayez pas bien entendue. Je n'ai point pensé à vous faire des plaintes de nos Sœurs que vous nous avez amenées- car, par la grâce de Dieu, elles ont toutes la volonté bonne, et leurs petits défauts n'est que manque de pratique, et cela n'est rien ; mais seulement vous ai-je voulu faire souvenir de leurs petits besoins, et que, comme il faut un grand temps à les rendre capables, il est bon qu'elles aient leurs vêtements et linge pour la première année.

La petite Anne (2) est bien jolie ; mais il ne fallait pas envoyer sa mère, nous vous l'avions mandé. Je crains bien que cela lui fasse tort à l'avenir, et même je ne sais (ce) qu'elle pourra faire. J'étais déjà à Liancourt quand elle est arrivée ; nos Sœurs ont eu soin de la faire

L. 216
2. Michel de Marillac, le cousin de Michel Legras.
L. 217
1. Anne Hardemont, voir p. 120.
2. Anne Varon, voir p. 261.

loger et feront leur possible pour la placer en quelque bonne condition. Je vous prie, ma chère Sœur, nous donner souvent de vos nouvelles et de nos chères Sœurs que je souhaite toutes saintes pour travailler utilement à l'œuvre de Dieu, car ce n'est pas assez d'aller et donner, mais il faut un cœur bien épuré de tout intérêt, et ne cesser jamais de travailler à la mortification générale de tous ses sens et passions et pour cela, mes chères Sœurs, il nous faut avoir, continuellement devant les yeux notre modèle, qui est la vie exemplaire de Jésus-Christ à l'imitation de laquelle nous sommes appelées, non seulement comme chrétiennes, mais encore pour être choisies de Dieu pour le servir en la personne de ses pauvres ; sans cela, mes chères Sœurs, les Filles de la Charité sont les plus à plaindre du monde, et si elles se rendaient méconnaissantes et infidèles aux grâces de Dieu, je crois que la justice de Dieu ne saurait les punir trop sévèrement en l'éternité. Prions sa bonté les unes pour les autres à ce que sa miséricorde répande sur nous ses bénédictions de grâces et de lumières à ce que nous le puissions glorifier éternellement. Je suis en son très saint amour, mes très chères Sœurs, Votre très obéissante et très humble Sœur et servante.

P.S.—Je vous prie de saluer très humblement Mademoiselle Mounille (3), notre bonne Mère, et toutes les chères Sœurs. Je vous recommande tant que je puis de leur porter honneur et les bien affectionner, autrement vous feriez grande faute. Cela n'empêchera pas que vous ne soyez très exactes à ne rien faire contre vos règlements, c'est à vous, toutes trois (4), mes chères Sœurs, que je parle et vous embrasse toutes de cœur et d'affection.

L. 260

à ma très chère Sœur Julienne Loret
(à Paris)

(septembre 1648).

Ma Très Chère Sœur,

Voilà une lettre du Mans, faites la voir, si vous pouvez, à Monsieur Vincent ou à Monsieur Lambert, que vous saluerez très humblement de ma part, et ferez mes excuses à ma Sœur Barbe (1) que je ne lui écris pas pour cette fois. Faites faire s'il vous plaît nos recommandations à nos Sœurs malades, et nos Sœurs de Bicêtre, de qui vous ne me mandez nulle nouvelle. Sachez de Monsieur Vincent

3. Mademoiselle Mounille, dame de la Charité de Montreuil-sur-Mer.
4. Les deux autres Sœurs sont Marie Lullen et Marie Gallois, cette dernière rentre à Paris en juillet 1649.
L. 260
1. Barbe Angiboust qui est à la Maison Mère, voir p. 14.

si vous donnerez l'habit à nos Sœurs d'Angers crainte de les ennuyer. Mandez-moi les noms et les lieux où sont tous les enfants de ce quartier (2), afin que je m'en enquière, et me croyez en l'amour de Jésus Crucifie, ma chère Sœur, Votre très humble sœur et servante.

P.S.—Mandez-moi je vous prie si ma petite Sœur Anne (3) fait bien.

L. 219

à ma très chère Sœur Julienne Loret
fille de la Charité, servante des pauvres malades

Ce 5 septembre (1648).

Ma Très Chère Sœur,

Vous m'avez donné une grande consolation de me donner de vos chères nouvelles. Votre première lettre m'en donnait doublement car toute votre famille paraissait en santé ; mais enfin notre bon Dieu vous touche fortement en la personne de vos petites créatures. Que vous êtes heureuses, mes chères Sœurs, que tant d'âmes partent d'entre vos bras pour paraître devant Dieu et le louer éternellement ?

Vous me mettez un peu en peine si c'est ma sœur Jeanne Baptiste (1) qui est malade ; n'était que j'espère être bientôt de retour, je vous prierais de m'en donner nouvelles ; mais j'espère bientôt partir d'ici (2). Je vous prie, ma chère Sœur, de lui bien faire nos très affectionnés saluts et à toutes nos très chères Sœurs aux prières desquelles je me recommande de tout mon cœur comme aux vôtres, ma chère Sœur de qui je suis très humble servante.

L. 381

(aux Sœurs de l'hôpital d'Angers)

(septembre 1648).

Mes Très Chères Sœurs,

Ne soyez point en peine de nous pour tous les bruits (1) que vous pouvez entendre de Paris, car par la grâce de Dieu tout est assez

L. 260
2. Louise de Marillac est à Liancourt.
3. Anne Varon, une jeune, venue de Montreuil-sur-Mer (voir la lettre précédente). Elle deviendra Fille de la Charité.
L. 219
1. Jeanne Baptiste, l'ancienne, meurt en décembre t648
2. Louise de Marillac est à Liancourt.
L. 381
1. Bruits d'une émeute à Paris, voir p. 256.

paisible, et puis les servantes de Dieu ne doivent rien craindre pourvu qu'elles lui soient fidèles. Nous n'avons point de plus grand ennemi que nous-mêmes ; que si nous avons des punitions de notre grand Dieu toutes prêtes à tomber sur nos têtes, rentrons chacune en nous-mêmes, nous verrons bien l'avoir mérité, et partant que nous devons nous y soumettre et faire notre possible pour apaiser son ire par une véritable conversion. Dieu attend cela de nous, c'est pourquoi, mes chères Sœurs, pour son amour je vous prie de rentrer en vous-mêmes sérieusement pour voir si c'est tout de bon que vous êtes à Dieu. Et vous le connaîtrez si vous prenez plaisir à renoncer à vos propres volontés, à vous garder de toute particularité, à avoir grande soumission à vos Supérieurs, à rompre toute attache si vous en aviez quelqu'une, à n'admettre en vos esprits aucun désir de ceci ou cela, si ce n'est de plaire à Dieu en toutes nos actions.

L. 229

à ma très chère Sœur Claude Brigide (1)
Fille de la Charité, servante des Pauvres à Chantilly

(début octobre 1648).

Ma Très Chère Sœur,

Je n'ai point pensé que ma pauvre Sœur Turgis (2) fût encore en état d'aller à la messe, mais bien me suis-je conjouie * avec vous sur l'espérance que vous me faisiez voir, d'avoir permission d'y aller vous autres, puisque le mal n'était pas ce que le médecin avait pensé.

Pour les maux qui surviennent à notre chère malade, il ne vous en faut pas étonner : toutes ou la plupart des maladies de cette année se terminent de cette sorte ; cela vient de (la) plénitude d'humeurs et il vaut bien mieux que cela se jette ainsi en dehors que dedans. Je pense, ma chère Sœur qu'il la faut extrêmement purger, et presque tous les deux jours de petites purgations douces, et j'espère qu'en détournant les humeurs elle se pourra fortifier. Je vous remercie de l'avis que vous me donnez, ma chère Sœur, et vous prie de bien saluer notre très chère Sœur souffrante et ma Sœur Marie (3) de ma part. Je supplie Dieu répandre ses saintes bénédictions sur vous toutes, et s'il permet que vous soyez enfermées, vous faire sentir qu'il ne vous abandonnera pas.

Toutes nos Sœurs vous saluent et compatissent avec vous à la

1. Claude Brigide, voir p. 67.
2. Elisabeth Turgis, voir p. 18.
3. Marie Prévost, née le 29 janvier 1622, entrée à la Compagnie des Filles de la Charité le 21 novembre 1646. Elle quitte Chantilly en 1649 pour aller au service des Enfants Trouvés.

peine que vous avez, et moi plus que toute autre qui suis en l'amour de Jésus Crucifié, ma très chère Sœur, Votre très affectionnée Sœur et humble servante.

L. 226

à Monsieur Portail (1)
Ce 8 octobre (1648).

Monsieur,

L'espérance que je me donnais toujours de temps en temps de votre retour m'a retenue beaucoup de fois de me donner l'honneur de vous écrire, quoique souvent je l'aie désiré, mais commençant depuis quelques mois à perdre cette espérance je m'y étais résolue, et il n'y avait plus que la crainte de vous détourner, ou plutôt de ne le devoir faire, qui m'ait fait différer jusqu'au temps que la divine Providence ait permis que votre charité m'ait prévenue, dont je vous remercie très humblement.

Je ne vous saurais assez vous témoigner la joie de toutes nos Sœurs, après le déplaisir que quelques-unes ont eu de ce qu'il avait couru un bruit, que vous étiez mort. Dieu soit béni ! Monsieur que sa bonté vous ait conservé parmi tant de dangers, et veuille sa même bonté vous amener bientôt. Vous trouverez encore beaucoup de vos filles, par sa grâce, et quantité de nouvelles que j'espère qui seront bien aidées de votre charité. Nous avons présentement de bien malades (quelques sœurs) anciennes ; ma Sœur Turgis (2), quoique un peu mieux depuis qu'elle a eu l'Extrême Onction, notre Sœur Elisabeth Martin (3) qui était à Nantes lors de votre partement*, maintenant dans une langueur de pulmonie *, et moi toujours dans mes langueurs de fainéantise. Mais enfin j'ai sujet de croire que Dieu se lassera bientôt de tant exercer de miséricorde sur la longueur de mes années pour les faire finir par sa justice. Cette pensée m'augmente le désir de votre retour, et me ferait volontiers vous dire, Monsieur, si votre ouvrage est taillée, dépêchez-vous de la bâtir afin qu'un autre l'aille coudre. Souvenez-vous que si Dieu me fait cette grâce de voir votre désiré retour, que je ne vous considérerai pas comme revenant de Marseille seulement, mais de Rome dont je vous demanderai bien des nouvelles et de Notre-Dame-de-Lorette, au cas que vous y ayez été. Commencez à rappeler votre mémoire, je vous supplie.

Nos Sœurs auront une sensible consolation d'entendre la lecture

1. Monsieur Portail est à Rome. Il a écrit à Louise de Marillac le 17 septembre 1648, en parlant de son retour, mais sans pouvoir en préciser la date. Il doit passer par Marseille.
2. Elisabeth Turgis meurt quelques jours après.
3. Elisabeth Martin meurt à la fin de l'année 1648.

de la chère lettre que votre charité a pris la peine de leur écrire j'attendrai à la première conférence après la permission que j'en aurai eue de Monsieur Vincent.

Je n'oserai plus leur faire espérer votre retour, et Dieu veuille que nous ayons le bien que ce soit plus tôt que nous pensons. J'espère que votre charité continuera toujours vers nous, et que vous me faites l'honneur de me croire toujours en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante.

L. 230

à mes très chères Sœurs Marie et Brigide (1),
Filles de la Charité à Chantilly

(octobre 1648).

Mes Très Chères Sœurs,

De quelle douleur pensez-vous que nous ayons été surprises par les nouvelles de la mort de notre très chère Sœur (2) que nous n'attendions pas du tout. Je ne doute point que votre charité n'ait eu grand soin de lui donner toute sorte d'assistance et de consolation, et que vous ne ressentiez comme nous, vivement la douleur de sa perte. Mais, mes chères Sœurs, nous avons grand sujet de nous plaindre de ce que vous ne nous avez point donné avis qu'elle soit empirée, car nous n'eussions pas manqué de l'envoyer visiter ; et quand nous eûmes nouvelle qu'elle était mieux, Monsieur Vincent était sur le point d'y envoyer, et rien ne l'arrêta que la proposition que l'on faisait de la faire revenir ; ce que nous attendions de jour à autre, et pensions que l'on ne faisait qu'attendre qu'elle eût repris des forces. De sorte, mes pauvres Sœurs, que vous pouvez penser quelle surprise ce nous a été d'apprendre sa mort. Or, il faut louer et bénir Dieu de tout, et le prier pour elle, et je vous prie que l'exemple de ses vertus et particulièrement de sa soumission et de son amour au service des pauvres vous serve pour rendre à Dieu la fidélité que vous lui devez.

Soyez, je vous prie, bien reconnaissantes des soins que l'on a eus de vous et d'elle, et essayez de vous en revancher* par le service que vous rendrez aux pauvres. Je vous prie de bien saluer toutes les Dames de la Charité de ma part, et leur témoigner le ressentiment que nous avons des bontés qu'elles ont eues pour vous. Toutes nos Sœurs vous saluent et compatissent à votre affliction ; mais moi bien plus que personne, qui suis en l'amour de Jésus Crucifié, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et affectionnée servante.

1. Marie Prévost (voir p. 262) et Claude Brigide (voir p. 67).
2. Elisabeth Turgis dont la sépulture a eu lieu le 18 octobre.

L. 22S

à Monsieur Vincent

Ce vendredi [octobre 1648]

Monsieur,

Il ne me souvient pas bien de l'affaire dont Monsieur le Curé de Serqueux vous a écrit, mais il m'est resté en l'esprit que c'étaient des religieuses d'auprès de Forges qui sont accusées de quelque grande faute pour laquelle je crois que l'on veut ôter l'abbaye à celle qui l'a possédée qu'il tient très innocente de ce dont on l'accuse.

C'est de la réglisse dont l'on fait de la tisane dont je vous ai envoyé petits morceaux pour en rendre l'usage plus facile, mais il faut qu'elle soit nouvelle, et n'en couper qu'à mesure que l'on en use à cause qu'elle noircit. Je n'oserais me vanter que nous en avons dans notre jardin, à cause que nous n'en avons vu encore que la fleur et les feuilles .

J'avais oublié à vous mander* que la prieure de Montmartre, qui est sœur de Mademoiselle Channelain est toute proche de mourir du poumon, se recommande à vos saintes prières et vous supplie lui faire la charité la faire recommander aussi à celles des Messieurs de votre Compagnie pour qu'il plaise à Dieu lui faire miséricorde.

Je vous renvoie cette lettre, crainte que vous croyiez qu'elle ait été portée pour qui elle est.

Je supplie Dieu que votre voyage ne soit pas long et que votre retour soit en parfaite santé.

Nos Sœurs nous demandent quelque sirop dont nous n'avons pas de provision ; j'enverrai savoir si le frère Alexandre (1) en pourrait donner.

Puisque votre charité me le permet, je pourrai aller à Saint-Denis (2) et peut-être à Bicêtre (3) ; je n'ai plus que faire cette année à Liancourt, je crois aussi que Monsieur et Madame (4) s'en vont à La Rocheguyon pour un mois.

Si vous partez (5) demain, je n'aurai point l'honneur de vous voir avant, que deviendra ma pauvre conscience en attendant, et l'état auquel mes relâchements, paresses et infidélités ont réduit mon âme qui ferait peur à Sainte Catherine si elle était sur terre puisqu'elle lui paraîtrait sans amour, sans cet amour que je devrais tant avoir et qui par sa grâce m'a fait être, Monsieur, votre très obéissante servante et très humble fille.

1. Frère Alexandre Véronne, l'infirmier de Saint-Lazare, voir p. 255.
2 L'établissement des Filles de la Charité à Saint-Denis remonte à 1645. voir p, 135.
3. Bicêtre, voir p. 94.
4. Monsieur et Madame de Liancourt ont leur hôtel à La Roche-Guyon.
5. Monsieur Vincent va à St Germain en Laye puis à Fréneville (Coste III. 376.)

L. 265

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 18 novembre (1648).

Monsieur,

Croyant que vous êtes de retour de votre voyage, je me donne l'honneur de vous écrire pour vous avertir que la sainte relique de Saint-Maurice (1)est toute prête à vous envoyer par la personne que vous aurez choisie pour cela. Toutes les formalités que vous m'avez mandé * de faire ont été observées ; cela donnera de la dévotion au peuple la voyant si avérée*. La bonté de Monsieur Ratier continue toujours d'exercer sa charité pour nos Sœurs, et véritablement il y paraît en la conduite de ma Sœur Cécile (2) par son moyen. C'est à vous, Monsieur, auquel après Dieu, nous devons nos reconnaissances pour tout le bien que Dieu fera par elle. Elle m'a mandé la maladie de notre Sœur Madeleine (3) et des deux autres guéries. Mais je suis plus en peine de la faiblesse de l'esprit d'une autre Sœur depuis sa retraite qui lui donne des peines à se confesser. Je crains, Monsieur, qu'elles ne deviennent d'un esprit trop tendre sur leurs sentiments intérieurs, et qu'elles ne s'habituent trop à les regarder. Je vous supplie très humblement, Monsieur, prendre la peine d'y faire attention et aux moyens pour empêcher ce défaut, qui est plus dangereux en notre Compagnie qu'il ne serait en des religieuses. Pardonnez ma liberté, peut-être que mon jugement n'est pas juste, je suis souvent sujette à me tromper ; et pour cela, je vous demande pour l'amour de Dieu, l'assistance de vos saintes prières et la croyance que je suis en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille et servante.

L. 231

à ma très chère Sœur Cécile Angiboust,
fille de la Charité, servante des pauvres a Angers

(novembre 1648).

Ma Très Chère Sœur,

Vous me faites grand plaisir de me donner souvent de vos nouvelles. Je suis bien en soin de la maladie de ma Sœur Madeleine (1),

L. 265
1. Saint Maurice est le patron de la cathédrale d'Angers.
2. Cécile Angiboust, Sœur Servante, voir p. 41.
3. Madeleine Mongert, voir p. 46.
L. 23 1
1. Madeleine Mongert, voir p. 46

pour laquelle je ne doute que vous ne fassiez votre possible. Elle est d'une humeur qui paraît un peu rude qui vient peut-être de ce que, peu après qu'elle a été céans, elle a été mise au service des galériens, qui sont personnes avec lesquelles il faut quelques fois être plus rude que l'on ne voudrait. Ma Sœur Barbe (2) a été fort malade, et de plusieurs maux ensemble qui l'ont menée bien vite- mais elle est, par la grâce de Dieu, hors de danger, elle a déjà été purgée deux fois et mange de la viande. Je ne sais si nous vous avons mandé * la mort de ma pauvre Sœur Turgis (3), que notre bon Dieu a enfin appelée après l'avoir éprouvée par une longue souffrance. Donnez-nous de vos nouvelles

je vous supplie, et de toutes nos Sœurs que je vous prie de saluer très cordialement de notre part, et me croire en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. — Ma Sœur Françoise Claire (4) vous prie de saluer très humblement de sa part Monsieur l'abbé et Monsieur Ratier et toutes nos Sœurs (5).

L. 271

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre,
Fille de la Charité, servante des pauvres malades à l'hôpital (de Nantes)

14 novembre (1648).

Ma Très Chère Sœur,

J'écrivis il y a quelque temps à la Sœur Marie (1), je voudrais bien savoir quel effet aura fait ma lettre. Nous ne vous saurons envoyer de Sœur que nous n'ayons sujet de lui donner compagnie sur le chemin ; cela me met bien en peine de vous autres que je sais bien avoir assez d'ouvrage pour plus grand nombre. J'ai loué Dieu de tout mon cœur du calme que vous m'avez fait paraître être en votre petite Compagnie. J'espère que Dieu vous fera toujours pareille grâce tant que vous ne vous mettrez point en peine de tout ce que l'on vous pourrait dire.

L'esprit de Dieu quand il est dans les âmes leur ôte la faiblesse qui fait dire : que dira-t-on, ou pourquoi dit-on ceci ou cela ; et puis

L. 231
2. Barbe Angiboust, sœur de Cécile, voir p. 14.
3. Élisabeth Turgis, voir p. 18.
4. Françoise Claire (voir p. 118), revenue d'Angers après la visite de Monsieur Lambert, a gardé bon souvenir de ses compagnes.
5. Cette lettre est écrite par Elisabeth Hellot.
L. 271
1. Marie Thilouse, voir p. 182.

vous savez, ma chère Sœur, que rien ne nous peut rendre plus semblables à Jésus-Christ que les persécutions souffertes en paix.

Nous vous avons envoyé une lettre de votre cousin qui est de retour d'Italie ; je crois que vous l'avez reçue avec celle de ma Sœur Marie!, nous n'eûmes pas lors le temps de vous écrire. Je vous prie de saluer toutes nos chères Sœurs, et dire à ma Sœur Henriette (2) que je suis bien fâchée contre elle de ce qu'elle ne m'écrit point ; que la paix sera aussitôt faite que la première lettre reçue. Sa nièce, ma Sœur Perrette (3) est venue faire la retraite. Elle fait des merveilles à Serqueux avec ma Sœur Jeanne Delacroix (4) ; elle a vu son frère ici qui fait bien à merveille. Pour celui de ma Sœur Henriette il est à leur maison, proche (de) nos Sœurs de Nanteuil, avec Monsieur Gallais (5) qui fait aussi fort bien. Assurez ma Sœur Jeanne (6) que Monsieur son frère se porte bien ; il nous avait dit qu'il quitterait sa cure, mais il est demeuré .

Prenez garde, ma Sœur, à une faute que vous faites et permettez, je crains, de faire sous apparence de bien, qui est de laisser trop parler nos Sœurs à des personnes de dehors, même à des religieux. Je sais que cela a belle apparence et que c'est pour se soulager en disant ses peines : oh qu'il n'en va pas ainsi ! car je vous assure qu'au lieu de se défaire de ses peines, que l'on s'en donne davantage, et que quelquefois les moyens que ces bonnes gens donnent de se tirer de peine, et les offres de leur aider, les troublent davantage, jusque-là de bien ébranler leur vocation. Le retour de nos deux dernières Sœurs (7) m'a très particulièrement fait connaître que je vous devais avertir de ce danger, et qu'il faut bien mieux aimer sa peine, quand on en a, la porter au pied du crucifix, ou la communiquer à la Sœur qui sert les autres

que de chercher à s'en décharger à tel prix. Je supplie Notre-Seigneur vous enseigner cette vérité et suis en son très saint amour, mes chères Sœurs à toutes, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

2. Henriette Gesseaume, voir p. 87.
3. Perrette Chefdeville (voir p. 353) a un frère dans la Congrégation de la Mission.
4. Jeanne Delacroix, voir p. 342.
5. Monsieur Gallais, prêtre de la Mission, voir p. 116
6. Jeanne de Saint-Albin, voir p. 224
7. Claude Brigide et Marguerite Noret revenues fin août début septembre 1648

L. 232

à Mademoiselle de Lamoignon (1)

Ce 15 décembre [1648].

Ma Très Chère Damoiselle,

Je vous demande pardon de n'avoir point écrit à Madame Seguin, comme vous me l'aviez ordonné. Il me semble que je n'ai que trop fait entendre les extrêmes besoins, tant des pauvres enfants que des nourriciers ; jusque là, que j'ai cru en être importune à plusieurs, contristant par trop les cœurs tendres et charitables. Ne me reste plus à vous dire, sinon qu'il me semble voir les Dames de la Compagnie plus mères de ces petits que leurs mères (et) être tantôt dans les justes douleurs des Mères des Petits Innocents quand le massacre en fut fait, n'y pouvant apporter remède. Il faut néanmoins attendre de la bonté de la divine Providence quelque secours notable comme elle a donné pour les pauvres petits nouveaux trouvés, dont Dieu soit éternellement béni ! Je pense, Mademoiselle, que vous ferez bientôt une grande assemblée ; ne serait-il point bon de penser encore aux avis déjà donnés de faire tous les premiers dimanches des mois et bonnes fêtes, tous les samedis à Notre-Dame des quêtes en toutes les églises des faubourgs de la ville. Peut-être que toutes les dames ensemble s'offriraient de prendre ce soin, chacune en leur quartier et le donner à d'autres de leur connaissance qui ne pouvant elles-mêmes. Celles qui s'en chargeraient prendraient de leurs voisines ou amies pour les aider ; ainsi cela ne serait à grande peine, pourvu que l'on en eût permission que l'on ne refuserait pas, vu la connaissance des nécessités, l'on pourra alléguer que l'on fera peu, il est vrai, en chaque lieu, mais tout ensemble, ce sera quelque chose ; il faut bien que Messieurs du bureau y trouvent quelque avantage, puisque incessamment ils font la même chose.

Je crois aussi, Mademoiselle, que vous parlerez des grands besoins de secours pour maintenir la collation de l'Hôtel-Dieu, elle est autant nécessaire que jamais ; ces pauvres gens disent quelquefois ne rien prendre que cela tout le jour ; mais, bien assurément, ils n'ont que cette seule douceur.

Ne vous souvient-il point, Mademoiselle, que au commencement de cette œuvre les Dames de l'Instruction faisaient rapport de tout le bien qu'il se faisait par le moyen des visites faites au sujet de la collation, tant pour le spirituel que temporel ; et cela donnait connaissance aux dames du fruit que leurs visites et aumônes faisaient ; peut-être cela se fait-il encore, mais la crainte que j'ai que cette œuvre ne manque, me fait prendre cette liberté ; vous la pardonnerez, s'il vous plaît, à celle qui est de tout son cœur en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, Votre très obéissante et très humble servante.

1. Mademoiselle de Lamoignon, dame de la Charité de la confrérie de l'Hôtel-Dieu et des Enfants Trouvés, voir p. 135.

L. 228

à ma très chère Sœur Cécile Agnès (1)
Fille de la Charité
Servante des Pauvres Malades de l'Hôtel-Dieu Saint-Jean à Angers

16 décembre (1648).

Ma Très Chère Sœur,

La créance* que j'ai que Monsieur l'Abbé ne soit pas à Angers m'empêche de lui écrire, et fait que je vous prie, mes chères Sœurs, qu'en son absence, et de Monsieur Ratier, vous ayez grand soin de vous souvenir des bonnes pratiques que leur charité vous a enseignées, et particulièrement vous devez beaucoup être reconnaissantes des grâces que Dieu vous a faites de vous mettre en état de lui rendre de si grands services ; vous souvenant aussi que le moyen de vous rendre agréables à ses yeux, est de travailler à vous rendre bien vertueuses pour son saint amour.

Monsieur Bécu (2) se recommande bien à ma Sœur Madeleine (3) et demande si elle fait bien, je serais aussi bien aise de le savoir. Nous n'avons point encore eu de nouvelles de l'argent dont elle nous parla avant partir ; c'est si peu de chose qu'elle n'y doit pas songer, ni à tout le reste du monde ; mais bien à son bonheur, et à travailler en sorte qu'elle soit plus fidèle à Dieu que n'ont été quantité de filles de son pays. Et pour vous, ma chère Sœur Cécile, oh ! ne vous fiez pas tant à vos forces que vous croyiez être trop de Sœurs. Notre bon Dieu sait bien rabattre notre orgueil. Il est vrai que j'avais perdu le souvenir que vous étiez neuf (4), Monsieur l'Abbé et vos Messieurs seront d'avis que nous en retirions une, ce sera très volontiers. Je les salue de tout mon cœur, et les conjure également de bien aimer notre Jésus, et lui témoigner en imitant ses vertus. Si c'est Monsieur Fellet (5) qui vous est laissé pour conduite, saluez-le très humblement de ma part ou celui que ce sera. Je suis de tout mon cœur, en l'amour de Notre-Seigneur mes très chères Sœurs, Votre très obéissante Sœur et servante.

1. Cécile Angiboust, voir p. 41.
2. Monsieur Bécu : Jean et Benoît sont prêtres de la Mission, Hubert est frère coadjuteur.
3. Madeleine Bécu, leur sœur, originaire de Braches dans la Somme, est arrivée à Angers en juin 1647. L'une de ses sœurs l'avait devancée dans la Compagnie : elle mourut rapidement (Coste III.428).
4. Madeleine Mongert est décédée.
5. Monsieur Fellet, prêtre d'Angers.

L. 232 *bis*

à Monsieur Vincent

[Décembre 1648.]

Monsieur,

Nous sommes bien empêchés de donner une personne pour aller à l'Assemblée, chez Madame la duchesse d'Aiguillon, ne lui pouvant donner autre instruction que lui mettre nos papiers entre les mains ; et, comme je crois que l'intérêt de tous les autres est semblable au nôtre, j'ai pensé que, peut-être mon fils pourrait s'y trouver et faire comme les autres ; si ce n'était, Monsieur, que votre charité trouvât bon que nous baillassions * nos papiers à celui qui s'y trouvera pour votre Maison. Nous attendrons l'ordre qu'il vous plaira nous donner, priant Dieu qu'il vous donne parfaite santé, pour sa gloire, étant Monsieur, Votre très obéissante et très obligée fille et servante.

1649

Durcissement de la Fronde, cette guerre civile opposant les partisans de Mazarin (l'étranger) et de la Reine à une partie du peuple et de l'aristocratie française.

14 janvier : *démarche sans succès de Monsieur Vincent auprès de Mazarin.*

Départ de Monsieur Vincent pour l'ouest de la France ; visite des maisons de Frénéville, Angers, Nantes, Richelieu.

13 juin : *retour de Monsieur Vincent à Paris.*

L. 235

à nos très chères Sœurs Brigide et Marie (1)
filles de la Charité, à Chantilly

Ce 1er jour de l'an 1649.

Ma Très Chère Sœur,

Il y a bien longtemps que tout ce que vous nous avez demandé est empaqueté, excepté la marmite, à cause que nous ne savions pas de quelle grandeur il la fallait ; nous la ferons acheter au premier jour et quand nous aurons commodité, nous vous enverrons le tout. Vous

L. 235
1. Claude Brigide et Marie Prévost.

m'étonnez bien de la quantité de vos malades, je vous prie de ne porter le dîner cuit que dans le lieu de votre demeure, et pour le reste de faire ainsi qu'il a été ordonné. Vous êtes trop longtemps à nous donner de vos nouvelles ; il me souvient bien que vous n'êtes là que par emprunt

prenez garde de ne rien faire de nouveau et que vous laissiez un grand exemple de vertu. Je dis la même chose à ma Sœur Marie, et vous prie au nom de Dieu toutes deux de penser à la fidélité que vous devez à Dieu et à la Compagnie en laquelle il a eu la bonté de vous appeler. La mort arrive si tôt qu'il me semble, mes chères Sœurs, que l'attente que notre tour arrive nous doit toujours être devant les yeux, afin de nous bien faire employer à vivre le reste de nos jours, selon la très sainte volonté de Dieu, laquelle a appelé depuis quinze jours ma Sœur Renée d'Angers (2) et mon ancienne Sœur Jeanne Baptiste (3), et présentement nous avons ma Sœur Antoinette (4) bien fort malade et ma Sœur Jeanne Baptistes la jeune, mais Dieu merci elle est mieux. Ma Sœur Jeanne Fouré (6) est aussi malade à Valpuiseaux. Enfin, mes chères Sœurs, nous devons toujours prier pour toute notre Compagnie en sorte que nos prières servent à chacune à bien mourir. Je vous demande cela pour mon particulier qui en ai très grand besoin, et qui suis en l'amour de Jésus ne et crucifié pour nous, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

L. 233

à nos très chères Sœurs Brigide et Marie (1)**,**
filles de la Charité à Chantilly

(janvier 1649).

Mes Très Chères Sœurs,

Voilà une partie de ce que vous avez demandé, car nous ne savons point de quoi il vous faut une marmite, si c'est de fer ou de cuivre, ni de quelle grandeur. Quand vous nous l'aurez mandé*, nous ferons acheter une écumoire avec. Il n'y a point de rhubarbe à Paris ; mais

L. 235
2. Renée, revenue d'Angers avec Élisabeth Turgis en 1640.
3. Jeanne Baptiste l'ancienne, voir p. 78.
4. Antoinette Labille, voir p. 134.
5. Jeanne Baptiste la jeune vient sans doute d'arriver. Après la paroisse Saint-Jean-de-la-Grève, eue va à Montmirail. En 1658, étant à l'hospice du Saint-Nom-de-Jésus, elle quitte brusquement la Compagnie.
6. Jeanne Fouré, voir p. 255.

L. 233
1. Claude Brigide et Marie Prévost. Cette lettre est écrite par Élisabeth Hellot.

voilà des pilules souveraines pour le flux de ventre, avec la manière d'en user. Voilà de l'huile Violart, de l'huile rosat et de l'huile souveraine qui vous servira au lieu l'huile de milpertuis. Voilà un bassin, un bourrelet et un porte-dîner, avec deux paires de gants pour porter la marmite, car je pense que vous savez bien, mes chères Sœurs, qu'il ne les faut pas porter à l'église ni dans le village que dans ce besoin là ; vous saurez aussi que ce sont meubles du logis, et que si vous étiez rappelée l'une ou l'autre avant qu'ils fussent usés, il les faudrait laisser là pour celles qui iraient en vos places.

Nous avons mandé * à nos Sœurs de Liancourt de voir chez vous si quelques habits de feu ma Sœur Turgis (2) les pourraient accommoder ; c'est pourquoi, quand elles iront, vous ne ferez point de difficulté de leur bailler * ce qui leur sera propre ; mais que personne ne touche, s'il vous plaît, à sa petite cassette*. Je pense que vous aurez eu soin de serrer ses chapelets, heures, papiers, et autres particularités que vous savez qui se gardent des Sœurs défuntes pour les renvoyer avec sa cassette par la première occasion. Toutes nos Sœurs se portent passablement bien, Dieu merci, et vous saluent, et moi je prie notre bon Dieu vous donner la perfection de son saint amour auquel je suis mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et affectionnée servante .

L. 237

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 5 février 1649.

Monsieur,

Je me suis longtemps tenue de me donner l'honneur de vous écrire pour l'incertitude que vous fussiez à Angers, et depuis j'en ai été empêchée par les affaires que vous savez qui nous sont arrivées, et Dieu veuille que celle-ci vous puisse être rendue pour me servir de juste témoignage de mon devoir.

L'on vous a dit, Monsieur, que Monsieur Vincent (1) devait être à Angers. Vous le pourrez savoir des Religieuses de la Visitation. Je vous supplie, Monsieur, prendre la peine de vous en informer, à ce qu'il ne passe pas sans que nos Sœurs aient le bonheur de le voir, encore que je croie bien que sa charité n'y manquera pas, s'il n'était extrêmement pressé.

2. Élisabeth Turgis est décédée en octobre.
L. 237
1. Monsieur Vincent est en visite dans l'ouest de la France (voir p. 272).

Il me semble que par la dernière que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, que votre charité m'avertissait que nos Sœurs n'avaient plus besoin de la neuvième Sœur que nous leur avions envoyée, y a si longtemps que je ne m'en souvenais plus. Si cela est, Monsieur, je vous supplie, prendre la peine d'écrire a Monsieur des Jonchères, pour savoir si il serait à propos de l'envoyer à l'Hôtel-Dieu de Nantes où ils ont besoin d'une, n'en ayant que sept, et il y a fort longtemps que l'on nous en demande ; mais la difficulté d'en envoyer seule, nous a toujours fait différer. Si Monsieur Vincent est à Angers, vous prendrez, s'il vous plaît, la peine de lui en parler. Il faudrait que celle de nos Sœurs que l'on enverrait fût de bon service ; nous avons pensé, Monsieur, à vous proposer ma Sœur Nicole (2) ou ma Sœur Elisabeth (3), car vous savez quel monde nous avons à contenter à Nantes.

Nous sommes toujours dépositaire de la sainte relique (4) que nous avons avec toutes les formalités que vous avez désirées. Je souhaite de tout mon cœur que la bonté de Dieu nous donne les moyens de la remettre entre vos mains, pour être mise au lieu où sa bonté veut qu'elle soit honorée. Vous savez les besoins que nous avons de vos prières je vous les demande pour l'amour de Dieu auquel je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante.

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 16 mars (I649).

Monsieur,

Il me tardait beaucoup que les chemins des postes nous fussent libres, pour me donner l'honneur de vous remercier, très humblement, des peines que votre charité continue de prendre pour nos pauvres Sœurs. Je m'étonne extrêmement qu'elles soient si sujettes à se peiner ; ne serait-ce point, Monsieur, que leur esprit ne soit pas capable de beaucoup d'exercice, ni de s'entretenir l'une l'autre des peines d'esprit qui, quoi ce ne soit que pour des vétilles, ne laissent pas de les inquiéter. Je vous supplie, très humblement, Monsieur, prendre la peine d'en conférer avec Monsieur Vincent, qui ne manquera pas, je crois d'aller à Angers, si déjà il n'y est ; y ayant quelque temps qu'il

L. 237

2. Nicole, peut-être Nicole Georget, arrivée à Angers en juin 1647. Est à Nanteuil en 1659.
3. Élisabeth Brocard, arrivée à Angers à la fin de l'année 1648, avec Claude Chantereau, Perrette et Barbe, originaire de Troyes. En 1654, elle devient l'assistante de Cécile Angiboust. Des difficultés apparaissent vite entre elles. Elisabeth, rappelée à Paris en août 1655, est envoyée à La Fère en 1656.
4. La relique de saint Maurice, voir p. 266.

était au Mans. Nous avons ici grand besoin que son retour ne soit pas longtemps différé, nous l'espérons moyennant la grâce de Dieu en l'amour duquel je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille et servante.

L. 240

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 31 mars (1649).

Monsieur,

Je vous ai une extrême obligation de la peine que votre charité a prise de nous donner des nouvelles dont nous étions extrêmement en peine, et le serons un peu, jusques à ce que nous en recevions de la personne même, craignant que depuis son arrivée il n'ait paru que l'accident (1), que Dieu a permis, ne lui ait causé quelque grand mal ; ce qui me fait, très humblement vous supplier de nous faire encore la même charité pour l'amour de Dieu. Nous sommes ici dans l'espérance de la paix, quoiqu'il y ait des esprits si mal faits qu'ils semblent la vouloir refuser tout hautement. Il la faut attendre toute de Dieu ; pour moi, Monsieur, je la souhaite de tout mon cœur, et à nous et à tout le monde et que les maximes de l'esprit de Jésus-Christ règnent puissamment.

C'est en son très saint amour que je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille et servante.

P.S.—Je n'écris point à nos Sœurs, croyant qu'elles sont assez pleines de consolations. Je vous remercie très humblement, Monsieur, de toutes les peines que votre charité a la bonté se donner pour elles.

à mes très chères Sœur Geneviève et autres Filles de la Charité
servant les pauvres Enfants au château de Bicêtre

Ce vendredi (vers mars-avril 1649).

Mes Très Chères Sœurs,

Rendons la gloire à Dieu que nous sommes obligées de lui rendre en l'état auquel il plaît à sa bonté nous avoir mises. Je le supplie de

L. 240
1. Monsieur Vincent, en se rendant du Mans à Angers, eut un accident. Près de Durtal, son cheval s'abattit dans une petite rivière. Monsieur Vincent se serait noyé sans le prompt secours du prêtre qui l'accompagnait. n se sécha dans la chaumière d'un pauvre paysan.

L. 234
1. Geneviève Poisson, voir p. 33.

tout mon cœur vous faire connaître combien il est bon d'avoir confiance en lui ; et pour cela, mes chères Sœurs, regardez-le souvent comme les enfants font leur père et mère dans leurs besoins. Je m'assure qu'il vous donne à toutes assez de courage pour mourir plutôt que permettre que Dieu soit offensé en vous, et que votre modestie fera connaître que vous appartenez au Roi des rois auquel toutes les puissances sont soumises. Faites bien tenir nos Sœurs ensemble et ayez grand soin des grandes filles que vous devez tenir toujours devant vos yeux ou enfermées à l'école (2), quand bien même vous n'en tirerez point de service. Bon courage, mes chères Sœurs, et qui en doit avoir plus que vous puisque vous êtes dans l'affliction comme dans l'exercice de la charité. O ! que Notre-Seigneur prend grand plaisir de voir les sentiments d'amour qui partent de vos cœurs, la soumission à sa sainte volonté qui agrée tout ce qu'elle veut en vous et de vous. Je ne doute point que chacune n'ayez pensé de faire une bonne confession avec toutes les parties nécessaires, mais surtout celle d'être ses fidèles servantes à l'avenir et plus que jamais renoncer à vous-mêmes.

Je supplie la Sainte Vierge être votre protectrice, et obtenir de son Fils la générosité dont vous avez besoin, et vos bons Anges se bien accorder avec ceux des Messieurs que Dieu vous a envoyés, afin qu'ils en soient aidés à vivre de telle sorte qu'ils puissent glorifier Dieu éternellement, et vous, mes chères Sœurs, à continuer tous vos saints exercices pour son saint amour auquel je suis, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur.

P.S.—Encore que je vous parle de vous confesser, ce n'est pas mes chères Sœurs, que je vous veuille donner de crainte de la mort. O ! nenni, mais c'est pour que cela vous aide à être toujours en la grâce de Dieu, de telle sorte qu'il ait toujours l'œil sur vous.

Je voudrais de bon cœur être avec vous. Nous allons faire tout ce que nous pourrons pour nous mettre en repos.

L. 241

pour ma Sœur Julienne (Loret)

(avril 1649).

Ma Très Chère Sœur,

Grégoire est allé achever son voyage. Vous tirerez ce que vous pourrez de la mère, envoyant à sa demeure et aux lieux de sa connaissance. Il faut au moins qu'elle nomme sa sage-femme, ou son

L. 234
2. Pendant les troubles de la Fronde, l'armée campe autour de Bicêtre.
L. 241
1. Françoise Le Roseau, la cuisinière, voir p. 283.

confesseur qui assure qu'elle ne fera plus la faute d'exposer son enfant. Je prie ma Sœur Françoise' d'avoir grande charité pour notre pauvre Sœur malade (2), avec laquelle il me semble souffrir, et que l'on n'épargne rien pour la soulager.

Je loue Dieu que nous soyons défaites de la maison.

Si la fille de Monsieur Saint-Médard vient savoir du jour qu'elle entrera chez nous, vous la prierez d'attendre que je sois de retour.

Je vous prie de nous envoyer quatre images pour nos Sœurs de Maule et Crespières et de faire les recommandations de Monsieur Vincent à toutes nos Sœurs. Il se porte bien, grâces à Dieu ; il faut bien prier toujours pour sa conservation, à ce qu'il plaise à notre bon Dieu nous le renvoyer bientôt, ses lettres sont du lundi de Pâques (3) Envoyez cette lettre, je vous prie, à Madame de Bouillon (4) et celles de Monsieur Vincent, sitôt que vous les aurez reçues.

Je pense que vous ferez bien d'envoyer ma Sœur Perrette (5) faire encore un tour à Issy, et sitôt que je serai de retour les deux iront pour y demeurer. Envoyez-la chez Madame de Montdésir (6), pour savoir de ses nouvelles, et si le temps de recevoir de l'argent est échu, qu'elle demande si elle n'a point mandé * que l'on lui en envoie ; ne lui parlez point que vous reteniez rien pour leur nourriture, jusqu'à ce que nous ayons cause ensemble, comme nous en devons user. Recommandez-moi bien à toutes nos Sœurs. Je ne pensais pas être ici si longtemps ; mais elles sont assurées que quelque part que je sois je suis toujours a elles, comme à vous, de qui Je suis en l'amour de Jésus Crucifie, ma chère Sœur Votre très humble sœur et servante.

L. 242

à Monsieur Vincent, général des Prêtres de la Mission

Ce 6 avril 1649.

Mon Très Honoré Père,

Nous sommes en très grande peine du lieu et de l'état où vous êtes. Je supplie la bonté de Dieu que votre disposition, et vos affaires de votre Communauté, vous permettent de venir bientôt. Vous êtes bien désiré à Paris pour les œuvres de charité. Madame la Présidente de Lamoignon particulièrement, vous prie de revenir promp-

L. 24 1
2. Laurence Dubois, jeune sœur, voir p. 455.
3. Le lundi 4 avril t649.
4. Madame de Bouillon, voir p. 58.
5. Perrette l'ancienne, voir p. 396.
6. Madame de Montdésir, dame de la Charité d'Issy. Le retrait des Filles de la Charité de ce village aura lieu au cours de l'année 1649.

L. 242
1. Madame de Lamoignon, voir p. 88.

tement. Je laisse aux autres à vous dire les nouvelles de la paix, n'en sachant autre chose que ce qui nous en fait louer Dieu avec le peuple. Le bon Monsieur Alain (2) est trépassé, et nos Sœurs se disposent à retourner un de ces jours à Bicêtre (3) pour y toujours occuper la place et semer la terre. Dieu veuille qu'elles y puissent demeurer le temps que la Providence l'a ordonné. Madame la Présidente du Sault (4) vous salue très humblement ; elle vous souhaite bien fort ici avant qu'elle parte pour s'en retourner chez elle.

Je vous supplie, très humblement, Mon Très Honoré Père, si vous approchez de Nantes ne pas oublier nos pauvres Sœurs ; et s'il y a moyen qu'elles se passent de changer de Sœurs ; et comme je vous avais mandé* par deux précédentes lettres que, au moins, si votre charité trouvait nécessaire que la Sœur Marie (5) de Tours fût changée, qu'elle fût plutôt renvoyée à Tours plutôt que de revenir à Paris. Nous en avons essayé en plusieurs endroits, et l'envoyant à Nantes je lui dis que c'était le dernier essai. Vous en ordonnerez ainsi que votre charité le trouvera à propos, selon que Notre-Seigneur vous l'inspirera. Au nom de Dieu mon cher Père, priez pour nous. Je vous avais écrit et fait connaître nos besoins, et les miens particuliers ; mais je crains bien que nos lettres ne vous aient pas été rendues. Pourvu que il plaise à Dieu nous faire miséricorde, et nous redonner ce que, par sa justice, il nous a ôté, et suis en son très saint amour, Mon Très Honoré Père, votre très obéissante et très obligée fille et servante.

L. 243

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 6 avril 1649.

Monsieur,

Je me donne l'honneur de vous écrire pour vous supplier nous donner des nouvelles de Monsieur Vincent, si vous en saviez ; à cause que nous en sommes extrêmement en peine, n'en ayant point eu depuis le 14 mars qu'il était au Mans. J'ai bien su, Monsieur, qu'il avait été à Angers aussi, mais depuis, nous n'en avons aucunement entendu parler ; et, ces dernières nouvelles n'étaient ni de lui, ni de personne près de lui. Obligez-moi, Monsieur, de prendre la peine de nous

L. 242
2. Monsieur Jean Alain, prêtre de la Mission, âgé de 31 ans.
3. Pendant le siège de Paris par les troupes de Condé, les Enfants Trouvés et les Sœurs étaient revenus dans Paris. (Coste III. 428).
4. Dame de la Charité.
5. Marie Thilouse, voir p. 182. Monsieur Vincent sera à Nantes à la fin du mois d'avril.

apprendre ce que vous en saurez. J'attends des nouvelles de nos Sœurs pour leur écrire. Je supplie Dieu vous conserver, et suis en son très saint amour, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille et servante.

L. 244

à ma Sœur Jeanne Lepintre
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à Nantes

Ce 6 avril (1649).

Mes Très Chères Sœurs,

Dieu soit béni et éternellement glorifié, de toutes les grâces que sa bonté fait à ses créatures, et particulièrement de celles qu'il a faites à notre petite Compagnie, tant en général qu'en particulier, durant tous ces temps d'affliction. Prenez part, mes chères Sœurs, à la consolation qui nous reste de ce que toutes nos Sœurs ont été conservées et ont toujours continué à servir les Pauvres Malades ; et de plus les pauvres, qui n'avaient point de pain, car vous ne sauriez croire les aumônes qui se sont faites dans Paris. Je crois que cela nous a attiré la miséricorde de Dieu sur nous pour nous donner la paix. Remerciez-le bien pour nous, mes chères Sœurs comme nous faisons de la force et du courage qu'il vous a donnés, pour souffrir tout ce que vous me mandez *. Que vous m'avez réjouie de me témoigner la joie que vous avez eue de savoir de nos nouvelles, et de l'usage que vous avez fait de tout ce que Dieu vous a fait connaître de nous. Nous avons su que Monsieur Vincent a été à Angers, Dieu veuille qu'il soit en vos quartiers, et que vous ayez bien le temps de lui parler. Mettez-vous pour cela comme pour toute autre chose entièrement en la conduite de la divine Providence. Je suis si pressée que je n'ai le temps que de finir et vous assurer que je suis en l'amour de Notre-Seigneur, mes chères Sœurs votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Saluez bien Monsieur des Jonchères et tous nos amis de notre part.

L. 245

à ma très chère Sœur Julienne (1)

(avril 1649).

Ma Chère Sœur,

Puisque la divine Providence en a ainsi ordonné pour la Sœur Jacqueline, à la bonne heure ; rien ne presse bien fort pour l'exécution de la résolution qui en a été prise. Il faut néanmoins être forte et ne se pas tant arrêter aux témoignages que les filles donnent de paroles, de vouloir demeurer dans la Compagnie, que ceux des dispositions corporelles et actions contraires, qu'elles ont données par plusieurs et longues expériences. Il faut croire que Dieu donne aux supérieurs son esprit pour la conduite des familles, néanmoins il faudra voir à mon retour, aux premiers jours de la semaine. Dieu soit béni de la meilleure disposition de la bonne Sœur Marie. Vous ne m'avez point mandé si vous avez fait venir les hardes de nos Sœurs, de Issy (2) à Saint-Lazare ni des nouvelles de nos Sœurs des Enfants ; il est vrai que Monsieur Berthe (3) nous en a dit. Une fluxion sur le menton m'arrête un peu à la chambre, j'espère que cela sera bientôt passé. Je vous prie de ramentenoir * Monsieur Vincent aux prières de nos Sœurs ; il les demande par toutes les lettres que sa charité me fait l'honneur de m'écrire, avec assurance qu'il se souvient bien de nous au saint autel. Je crains qu'il ait eu de l'indisposition à Saint-Meen (4), et que cela retarde son voyage, ce nous serait une grande affliction. Je vous prie, ma Sœur que l'on recommence une neuvaine à Notre-Seigneur, comme viager (5) étant sur terre, et à la Sainte Vierge notre unique et vraie Mère. Je suis en leur amour, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

1. Julienne Loret à la Maison Mère. Louise de Marillac est à Paris.
2. Les Sœurs quittent Issy.
3. Monsieur Berthe (1622-1697), de Donchéry dans les Ardennes, entré dans la Congrégation de la Mission en 1640. En 1646, il est à Sedan. En 1649, il est nommé Supérieur du collège des Bons Enfants. Il part à Rome en 1651 et y reste jusqu'en 1655. En 1661, il est nommé Assistant Général.
4. Monsieur Vincent était à Saint-Meen le 5 avril 1649.
5. Viager : dans le sens de voyageur.

L. 261

à mes très chères Sœurs Julienne et Hellot (1),
filles de la Charité, servantes des pauvres (à Paris)

(avril 1649).

Mes Très Chères Sœurs,

Je vous trouve un peu paresseuses de me faire tous les messages, sans m'écrire, et de ne me point donner de nouvelles de la Maison ; c'est peut-être que vous ne savez pas que je suis bien aise que vous croyiez que cela est nécessaire, outre que vous me feriez un grand plaisir. Ce n'est pas, mes très chères Sœurs, que je n'aie grande consolation de la bénédiction que Dieu donne à vos conduites, et que je ne l'en remercie de tout mon cœur ; mais il est bon que la vertu de soumission et dépendance paraisse. Je crois bien qu'elle (2) est dans la pratique de toutes choses, et que chacune fait sa charge et la laisse faire aux autres aussi, selon les coutumes ordinaires et les nécessités des temps, dont nous ne saurions savoir la durée, ni si ce ne sera point plus longtemps que nous ne pensons, ce que Dieu ne veuille permettre pour la nécessite que les pauvres gens ont d'en avoir la fin. Pour moi je me porte toujours bien, grâces à Dieu, mais je n'ai point tant senti la guerre que depuis que je suis à la ville. Je pensais m'en retourner aujourd'hui, mais j'attendais hier un bon dîner qui m'a manqué, à cause que ma Sœur Hellot a été prêcher le jeûne chez Madame de Mortemart (3). A peine que ma Sœur Barbe (4) n'ait fait appeler sur le pré (5) celui qui s'en est fort offensé, et aujourd'hui je ne sais quelle rencontre m'a fait arriver la même chose de chez Madame de Marillac (6), mais ni l'un ni l'autre ne m'ont pas empêchée de faire bonne chair. Je vous prie de savoir demain des nouvelles de Monsieur Lambert (7) qui a été saigné deux fois et m'en mander*.

Je loue Dieu que ma Sœur Laurence (8) soit mieux. Je vous prie lui dire que je suis souvent auprès d'elle et offre avec elle ses souffrances à Notre-Seigneur pour les nécessités publiques.

Je vous prie, mes chères Sœurs, que quand il ira de nos Sœurs de la ville quand bien (même) il n'y en aurait qu'une pour se confesser

1. Julienne Loret et Élisabeth Hellot. Louise de Marillac visite les maisons des Filles de la Charité dans Paris.
2. La Compagnie des Filles de la Charité.
3. Madame de Mortemart (voir p. 186) une parente de Louise de Marillac.
4. Barbe Bailly, qui accompagne Louise de Marillac.
5. Appeler sur le pré : locution utilisée pour provoquer quelqu'un en duel. Louise de Marillac plaisante gaiement de ce que personne ne leur a offert à dîner.
6. Madame de Marillac, la jeune, voir p. 245.
7. Monsieur Lambert, voir p. 27.
8. Laurence Dubois, voir p. 455.

d'en faire avertir. Monsieur Lambert ou Monsieur du Chesne (9). Je crois bien que leur charité se donnera bien la peine d'aller au logis. Je pensais que ma Sœur Françoise (10) dût venir. Je vous prie que ce soit demain matin, crainte qu'il n'arrive quelque rencontre qui me fît sortir car je n'ai encore vu que Madame la Présidente de Lamoignon de toutes celles que je devais voir tant tout le monde est en affaire.

Je vous estimais hier bien heureuse d'être hors du grand tumulte que nous avions ici. Je ne fus jamais si dépendante ni si peu faisante * ma volonté que je suis à présent, dont je loue Dieu de tout mon cœur qui ne laisse pas de penser à la consolation qu'il aura quand je serai retournée avec mes chères Sœurs que je salue toutes d'un grand cœur plein de désir de leur perfection et sainteté, et suis en l'amour de Notre-Seigneur, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Je vous prie que l'on ne laisse point tant sortir les cochons ensemble et surtout qu'ils n'aillent point au jardin, afin que nous puissions bientôt le voir reverdir. Je crois que vous prenez garde à la nourriture de la vache et autres bêtes, l'excès leur nuit plutôt que *(la phrase n'est pas achevée)*.

L. 259

(à ma Sœur Julienne Loret) (1)

(avril 1649).

Ma Très Chère Sœur,

Vous avez bien sujet de vous plaindre que je ne vous aie point écrit, je le désirais faire, mais le temps m'en a été ôté, et puis, je pensais de jour à autre m'en retourner, avec toutes nos chères Sœurs où je me souhaite souvent ; mais il faut attendre que ce soit la volonté de Dieu.

Je pense, que vous ferez bien, ma chère Sœur, d'attendre notre retour, puisque vous n'avez pas remis ma Sœur Louise (2) dans ses charges ; l'on m'a dit qu'elle se trouve mal, je vous la recommande.

Si vous voyez passer du blé ou de la farine, à bon marché, vous en pouvez prendre ; mais si chère, je pense qu'il vaut mieux attendre.

L. 261
9. Monsieur du Chesne, voir p. 166.
10. Françoise Le Roseau, voir p. 283.
L. 259
1. Lettre sans adresse. Louise de Marillac de Paris (voir les lettres précédentes) écrit à Julienne Loret à la Maison Mère.
2. Louise Christine Rideau, voir p. 158.

Je ne sais si ma Sœur Françoise (3) s'est souvenue de vous dire qu'il fallait envoyer la vache, quoiqu'il en coûtât un peu, crainte de lui faire passer son temps.

Je prie nos Sœurs jardinières de bien travailler à la bonté de leur Jardin à même temps que notre bon Dieu nous donne du beau temps mais surtout Je leur recommande la chicorée. Voilà un peu de belles fèves, pour conserver le souvenir de la guerre en recueillant de l'engeance*. Je vous prie de dire à ma Sœur Françoise que je crois qu'il faut mettre l'essence de cannelle au soleil comme les autres eaux distillées.

Je vous prie, ma chère Sœur, que l'on continue bien à prier Dieu pour la paix et que nos Sœurs remercient Dieu de la conservation de Monsieur Vincent. Bonsoir, mes chères Sœurs, je suis toute à vous en l'amour de Jésus Crucifié.

L. 258

à nos chères sœurs de Saint-Germain de l'Auxerrois (1)
pour faire tenir à ma Sœur Julienne, fille de la Charité devant Saint-Lazare.

(avril 1649).

Ma Très Chère Sœur,

Je vous supplie me donner demain de vos nouvelles- je ne m'en retournerai que sur la fin de la semaine. Nous nous portons bien grâces à Dieu ; mandez *-moi des nouvelles de Monsieur Norais et de toute notre famille. Je suis si pressée que je n'ai temps que de vous assurer que je suis en l'amour de Notre-Seigneur, ma chère Sœur Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Je me recommande de tout mon cœur à ma Sœur Hellot et ma Sœur Françoise Lerose (2) et toutes nos Sœurs, mais particulièrement à nos Sœurs Barbe (3) et Geneviève (4).

L. 259
3. Françoise Fanchon, voir p. 610.
L. 258
1. Saint-Germain-l'Auxerrois, l'une des paroisses de Paris. Louise y est passée pendant son séjour à Paris.
2. Louise de Marillac a écrit Lerose, mais il s'agit de Françoise Le Roseau la cuisinière. Elle ne sait pas lire, ni écrire et appose une croix sur l'acte d'érection de la Compagnie en août 1655.
3. Barbe Angiboust, voir p. 14.
4. Geneviève Doinel, voir p. 302.

L. 132

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
fille de la Charité servante des pauvres à Liancourt

Ce mardi (vers mai 1649).

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur de votre heureux voyage (1) ; vous avez sujet de remercier Notre-Seigneur de toute votre conduite. Je vous prie de bien consoler ma Sœur Marguerite de Fisme (2) dans ses afflictions, et sur le sujet qu'elle s'est plainte à moi de nos Sœurs Louise (3) et Clémence (4), et surtout je la prie de considérer que nous ne sommes pas parfaites et que Dieu permet quelquefois que nous soyons sujettes à faire beaucoup de fautes pour nous humilier. Autrement la superbe qui est un péché mortel nous damnerait.

Nous enverrons, s'il plaît à Dieu, la charrette au plus tard jeudi : vous reviendrez en deux jours pour ne pas faire si grande traite à cause de la faiblesse de notre chère Sœur que je salue de tout mon cœur. J'espère que son retour sera très utile pour sa santé. Saluez bien aussi ma chère Sœur Magdeleine et nos autres Sœurs et je vous prie de dire à ma Sœur Clémence que nous avons grande consolation d'entendre de ses nouvelles et que je la prie de patienter encore un peu à faire ici un voyage ; elle ne perdra rien, ayant sujet d'exercer beaucoup de charité et de douceur avec complaisance à notre pauvre chère malade que nous ferons aussi revenir, Dieu aidant, sitôt qu'il plaira à Notre Seigneur. Encore que les frais du charriage * ne soient pas aux dépens de l'hôpital, il est juste néanmoins que ceux des personnes, hormis la vôtre, y soient. Je crois que vous ne manquerez pas de prendre le nécessaire pour soulager la malade ; vous ferez votre adieu à Monsieur le Curé comme le bonjour, assurerez toutes nos Sœurs de notre affection, et me croirez en l'amour de Jésus Crucifié, Ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

1. Louise de Marillac a envoyé Barbe Angiboust visiter Marguerite qui est malade.
2. Marguerite, originaire de Fisme, meurt en août 1649.
3. Louise Proust voir p. 328.
4 Clémence Ferré, voir p. 44.

l. 246

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre
fille de la Charité, servante des pauvres malades
à l'hôpital Saint-René à Nantes

Ce 5 mai (1649).

Ma Très Chère Sœur,

J'ai su que vous aviez eu la bénédiction de voir Monsieur Vincent (1) dont je loue Dieu de tout mon cœur ; et souhaite de même que toutes nos Sœurs fassent bon usage de cette grâce. Mais je crois, ma Sœur que les changements de nos Sœurs, de quelques-unes étant nécessaires je vous prie, ma Sœur, me mander * au plus tôt si vous ne pouviez pas achever de montrer à une Sœur à faire les compositions, qui déjà sait faire les médecines et autres remèdes (2), car nous aurions grande peine à vous en envoyer une toute dressée, au moins sitôt Vous ne parlerez point de cette proposition, s'il vous plaît. Mandez-moi, je vous prie si vous n'êtes que sept. Et au nom de Dieu, ménagez le bien des pauvres, le mieux que vous pourrez, et prenez garde que nos Sœurs s'y appliquent avec affection. Je crois que vous rendez compte de vos recettes et dépenses le plus exactement que vous pouvez

Saluez bien tous nos bons Messieurs et Dames et toutes nos Sœurs que j'embrasse de cœur et d'affection en l'amour de notre bon Maître Crucifié et Ressuscité pour notre amour, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et affectionnée servante.

L. 247

à Monsieur Portail
à Marseille

Paris, ce 16 mai 1649.

Monsieur,

Je sais que votre cœur tout plein de charité voudra bien recevoir les très humbles reconnaissances de nos Sœurs et les miennes, que je vous offre pour les saints avertissements, et témoignages de bonne volonté, que vous nous avez donnés, par une lettre en général pour elles, et une en particulier pour moi, qui nous a été à grande joie et consolation. La lecture en fut faite en attendant la conférence, et Dieu

L. 246
1. Monsieur Vincent est passé fin avril à Nantes.
2. Louise de Marillac envisage le départ d'Henriette Gesseaume, chargée de la pharmacie depuis 1646. Monsieur Vincent reconnaît qu'elle est la cause de la plupart des difficultés tant à la communauté qu'à l'hôpital de Nantes (Coste III. 432).

sait, Monsieur, que ce ne fut pas sans larmes, qui furent adoucies par l'espérance de vous avoir bientôt ; mais il y a longtemps que nous attendons ce bonheur ! Au nom de Dieu, Monsieur, je vous supplie de ne point contribuer à ce retardement* à ce que, quand il plaira à la divine Providence nous faire miséricorde, nous ayons ce bonheur. Je crois que votre charité nous a bien plaintes, en ce temps de si grande peine à Paris (1), nous vous prions de nous aider à être reconnaissantes vers notre bon Dieu, des grâces qu'il a faites à toute la Compagnie, tant pour avoir été préservées de la faim, que de tous autres dangers, non seulement aux villes, mais aussi aux villages. Ce nous a été une si particulière obligation qu'il est impossible que nous en soyons jamais reconnaissantes, si ce n'est que notre bon Dieu n'ajoute à toutes ses grâces celle de lui être plus fidèles que nous n'avons été ; et, c'est cela qui me fait implorer le secours de votre charité, et à quoi nous espérerions être fortement aidées, si la divine Providence vous ramenait en ce quartier. Vous y trouverez de grands changements.

Je ne sais si vous avez su le décès de nos chères Sœurs Turgis (2), Jeanne Baptiste l'ancienne (3), Salomée (4), Renée d'Angers (5), Marie Despinal (6), Elisabeth Martin è7) qui était à Nantes, et de notre bonne Sœur Magdeleine (8) qui avait été si longtemps Sœur Servante à Angers, et quantité d'autres venues en notre Compagnie depuis votre absence. Je les recommande toutes à votre charité ; mais particulièrement celles qui restent, dont plusieurs vacillantes en leur vocation ; et nous toutes en général, peu zélées et ferventes, et beaucoup trop attachées à notre amour-propre, ce qui me fait tant appréhender que trop tôt il y ait du relâche.

Que direz-vous, Monsieur ? Que je ne crains point de vous affliger par ces tristes nouvelles- c'est la confiance que j'ai en la charité que je sais que Dieu vous a donnée pour notre salut, et la perfection que sa bonté veut en nous, pour laquelle je vous supplie de prier, et de me faire toujours l'honneur de me croire, en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante.

1. Pendant le siège de Paris par les armées de Condé.
2. Elisabeth Turgis, décédée en octobre 1648.
3. Jeanne Baptiste l'ancienne décédée en décembre 1648.
4. Salomée décédée en novembre 1647.
5. Renée d'Angers, décédée en décembre 1648.
6. Marie Despinal décédée en mai 1646.
7. Elisabeth Martin, décédée à la fin de l'année 1648.
8. Madeleine Mongert, décédée aussi à la fin de l'année 1648.

L. 433

(à ma sœur Jeanne Lepintre) (1)
à Nantes

Ce *22* mai *(1649).*

Ma Très Chère Sœur,

Nous vous envoyâmes hier trois de nos Sœurs (2) ; vous ne manquerez au plus tôt d'envoyer ma Sœur Henriette (3) et ma Sœur Marie Thilouse (4) à Richelieu, ainsi que Monsieur Vincent l'a ordonné (5), où elles attendront son ordre pour aller ailleurs. Je vous prie qu'elles n'en soient averties que la veille qu'elles devront partir. Priez Monsieur des Jonchères et Mademoiselle de La Carisière de prendre la peine de disposer vos messieurs à agréer ce changement, et suivez leur ordre pour cela. Nous n'avons pas baillé* à nos Sœurs de l'argent pour leur voyage, pensant qu'ils ne leur dénieront pas. Je vous assure que Nantes nous coûte beaucoup, néanmoins si ils ne voulaient pas, je vous prie d'en emprunter et de promettre que nous le rendrons ici. Le voyage n'est pas si long, c'est pourquoi vous leur baillerez le moins que vous pourrez ; et, si Messieurs les Pères veulent contribuer à la dépense de celles qui sont allées, vous recevrez leur libéralité et l'envoierez par nos Sœurs. Nous vous avons envoyé une fille pour renvoyer à Saint-Méen ; priez Mademoiselle de La Carisière de vous aider à trouver bonne conduite pour l'accompagner ; nos Sœurs ont de l'argent pour son voyage.

J'espère beaucoup de l'établissement de Nantes puisque une des marques de la bonté d'une œuvre est la persécution. Toutes les trois Sœurs que nous vous avons envoyées ont de très bonnes dispositions sont fort affectionnées à leur vocation, et j'espère qu'elles vous aideront bien à faire la très sainte volonté de Dieu. Je vous supplie ma très chère Sœur, d'avertir ma Sœur Jeanne (6) et les autres de ne point parler du passé ; cela ne sert qu'à se décourager l'une l'autre. L'on ne doit regarder tout que pour louer Dieu d'avoir exempté de naufrage celles qui sont demeurées dans la fermeté et pour reconnaître les occasions qu'il nous a données de souffrir pour son amour, lequel je supplie de tout mon cœur prendre entière possession de tout ce que nous sommes en cette sainte fête (7). Priez bien Dieu pour toute la

1. Lettre sans adresse. Le contenu permet de préciser qu'il s'agit de Jeanne Lepintre, Sœur Servante à Nantes.
2. Marie Noret, Renée Delacroix et Catherine Baucher.
3. Henriette Gesseaume. voir p. 87
4. Marie Thilouse, voir p. 18æ
5. Dans sa lettre à Louise de Marillac du 28 avril 1649 Monsieur Vincent estime que le départ de Marie et d'Henriette est nécessaire. (Coste III. 432)
6. Jeanne de Saint-Albin, voir p. 224.
7. Louise de Marillac écrit le dimanche de la Pentecôte, 22 mai 1649.

Compagnie que sa bonté permet qui soit tant de fois exercée par diverses rencontres qui nous doivent beaucoup servir. Faites une neuvaine, je vous prie devant le Très Saint Sacrement, pour les besoins des affaires, et priez pour quelques personnes qui nous sont recommandées et auxquelles nous sommes très obligées.

J'embrasse de toute mon affection toutes nos chères Sœurs, et leur suis et à vous, en l'amour très saint, ma chère Sœur, très humble Sœur et servante.

L. 248

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre
Fille de la Charité, servante des pauvres à Nantes

Ce 1er juin (1649).

Ma Très Chère Sœur,

J'ai vu votre lettre et su l'avis que vous avez demandé à Monsieur l'abbé de Vaux sur l'incertitude où vous étiez. Vous savez que vous ne sauriez jamais manquer à suivre les ordres de Monsieur Notre Très Honoré Père ; soyez ferme et constante pour cela et ne vous laissez rien persuader par l'attrait de la satisfaction de l'esprit à faire jamais rien de contraire. Vous ne me mandez * point à qui vous aviez baillé vos règlements qui ait empêché de les faire voir à Monseigneur de Nantes, lequel avait déjà été voir une autre fois le logement de nos Sœurs, auquel il trouvait à redire ; mais non pas à la manière de vie ni de conduite de notre établissement, qu'il a su et dont nous donnâmes connaissance entière à Monsieur son Grand Vicaire. Je suis bien fâchée de n'avoir pas écrit à Messieurs les Pères avant l'arrivée de nos Sœurs (1), j'étais bien aise qu'elles eussent un peu arrêté à Ponts-de-Cé. Je crois que la fille de Saint-Méen (2) aura été renvoyée, que si elle ne l'était, je vous prie qu'elle ne soit à charge à personne. Si elle n'avait assez d'argent, vous en emprunterez, et nous le rendrons ici ou ailleurs. Recommandez-moi bien à toutes nos Sœurs, et leur dites que je leur recommande toujours le souvenir des avertissements de Monsieur Vincent, et surtout le support et cordialité, pour honorer l'unité de la divinité en la diversité des personnes de la Sainte Trinité, étant en leur amour, ma chère Sœur, Votre très humble et obéissante servante.

1. Arrivée de Marie Noret, Renée Delacroix et Catherine Baucher.
2 Voir la lettre précédente.

L. 250

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre
Sœur Servante des Filles de la Charité
Servante des Pauvres Malades de l'hôpital Saint-René à Nantes

15 juin (1649).

Ma Très Chère Sœur,

Je compatis sensiblement à votre peine, mais comme Monsieur Vincent (1) ne fait que d'arriver, et est dans les affaires et l'embarras que vous pouvez vous imaginer, il n'a pas pu encore penser à cette affaire. Si tôt que le temps et les affaires lui pourront permettre il y donnera ordre, c'est de quoi vous pouvez vous tenir assurée et que je suis en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble et affectionnée Sœur et servante, etc.

P.S. —Je ne pensais pas vous pouvoir écrire ce mot : au nom de Dieu, ma très chère Sœur, travaillez à être en grande paix, parmi vos troubles et inquiétudes ; attendez l'ordre et la conduite de la divine Providence avec une entière soumission. Un jour et vous et nous bénirons Dieu de cette persécution. Et bien ! l'on vous pourra renvoyer, croyez qu'il n'arrivera rien que pour notre mieux ; ne savez-vous pas que Dieu tire sa gloire des mépris.

Je vous prie de saluer très humblement de ma part Monsieur de la Thomassière (2) auquel je me donnai l'honneur d'écrire la semaine passée- et, lui parlant de vos persécutions je lui dis une parole que je n'expliquai pas assez fort : c'est que, lui témoignant que nous aurions agréé votre renvoi, pour témoignage je dis que en sortant vous auriez été assez justifiées, n'ayant que à secouer la poussière de votre chaussure. Je n'entendais autre chose si non que, n'emportant rien de l'hôpital, ne vous resterait que cela à faire pour assurance que ceux qui vous ont accusées d'y faire tort à la maison l'avaient fait bien mal à propos. Je supplie Dieu de tout mon cœur leur pardonner et leur départir ses saintes bénédictions. Je vous prie ne pas manquer de faire ce message à ce bon Monsieur. Bonjour, toutes mes Sœurs, saluez Monsieur d'Annemont (3) puisqu'il est à Nantes.

1. Monsieur Vincent est rentré à Paris le 13 juin 1649.
2. Monsieur de la Thomasière, un administrateur de l'hôpital.
3. Monsieur d'Annemont, prêtre, voir p. 193.

L. 251

(à ma sœur Barbe Angiboust) (1)
à Saint-Denis

18 juin (1649).

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur de vous avoir redonné la santé, et le supplie vous l'augmenter, pour sa gloire. Je vous prie d'être bien retenue à dire les fautes des inférieurs pour des raisons que je vous dirai, et prenez garde que nos Sœurs soient bien exactes à la dépense et à en tenir compte. Il ne faut mettre de viande, au plus, que trois quarterons * pour chaque malade et autant pour les Sœurs mais l'on a accoutumé de faire du potage à part pour les Sœurs, n'étant pas raisonnable qu'elles mangent de celui des malades, si ce n'est quand elles sont malades aussi. Je vous prie, que l'on ne manque pas à laver les pieds des malades en entrant ; et les reblanchir, et les traiter avec grande douceur et charité ; c'est là vos obligations qu'ils aient les remèdes et la nourriture en leur temps et que nos Sœurs soient exactes à leur règlement. Monsieur Vincent m'a dit des merveilles de ma Sœur Cécile (2) et de l'exactitude de nos Sœurs. J'espère que notre bon Dieu vous fera pareille grâce quand il vous aura donné la santé. Je suis en l'amour de son Fils, ma chère Sœur, Votre très obéissante Sœur et servante.

L. 176

à Monsieur l'abbe de Vaux

(juin 1649).

Monsieur,

La continuation des obligations que nous vous avons est à un tel point que je ne puis vous faire connaître le ressentiment que j'en ai. Je loue Dieu de la consolation que sa bonté a permis que votre charité ait donné à nos Sœurs de Nantes (1), desquelles je ne vous puis parler pour être trop pressée, n'ayant temps que de vous dire que j'ai communiqué votre pénultième* lettre à Monsieur Vincent ; qui m'a chargée, Monsieur, de vous dire qu'il avait grande honte de ne s'être donné l'honneur de vous écrire, et de crainte que ses affaires ne lui en ôtassent le temps, que je vous mandasse * que vu les grâces et bénédictions que Dieu répand sur vos saints emplois, qu'il juge bien à

L. 251
1. Barbe Angiboust est à l'hôpital de Saint-Denis de 1649 à t651.
2. Cécile Angiboust que Monsieur Vincent a vu lors de son passage à Angers en avril.
L. 176
1. Accueil des trois Sœurs qui allaient à Nantes.

propos que vous traitiez de l'Archidiaconé (2), considérant aussi que Dieu vous saura bien trouver quand il aura affaire de vous ailleurs

vous savez bien, Monsieur, ses pensées sur cela. Pour ce qui est du petit mécontentement de Monsieur votre neveu, il juge à propos, Monsieur, que agissant tout bonnement, selon votre ordinaire, que vous lui donniez quelque temps pour voir si celui qui a le bénéfice voudra traiter avec lui, disant votre procédé à Messieurs vos parents, après lequel temps vous pourrez, ce semble, agir avec toute liberté. Monsieur Vincent m'a dit, de plus Monsieur, que c'était avec douleur qu'il vous donnait cet avis, vous avouant avoir consolation de vous voir en ces quartiers.

Pour ce qui est du renvoi (3) des Sœurs d'Angers nous attendons votre avis sur ce sujet, comme je vous supplie, y a quelque temps de le nous donner. J'ai grande honte de ne pouvoir encore écrire pour cette fois à Monsieur Ratier (4) j'espère que sa bonté me le pardonnera et que votre charité me croira toujours en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante.

L. 481

à Monsieur l'abbe de Vaux

29 juin (1649).

Monsieur,

Je loue Dieu, de tout mon cœur, que votre indisposition ait paru fièvre réglée et souhaite qu'elle vous ait quitté tout à fait. J'espère que l'air de la campagne vous servira beaucoup à recouvrer votre santé première ; il faut que je vous avoue, Monsieur, que j'en étais un peu en peine. Je me donnai l'honneur d'écrire à Messieurs les Pères Administrateurs pour les remercier de la bonté qu'ils ont eue de recevoir nos Sœurs (1) et les assister en leurs besoins. Je n'avais pas eu pensée qu'elles dussent passer du tout par Angers ; je n'aurais pas manqué de leur écrire. Je vous supplie très humblement, Monsieur, de disposer de nos Sœurs ainsi que vous jugerez pour le mieux ; mais je pensais que notre Sœur Madeleine (2) fût des plus fortes, et que si vous

L. 176
2. L'abbé de Vaux désire obtenir un archidiaconé pour son neveu, futur évêque de Saintes.
3. Voir la lettre suivante.
4. Monsieur Ratier, voir p. 84.
L. 481
1 Les trois Sœurs allant à Nantes, voir p. 288.
2. Madeleine Bécu, voir p. 271.

aviez à faire quelque changement que vous auriez plutôt choisi la Sœur Jeanne de Loudun (3), ou une autre dont il ne me souvient pas du nom

que il me semble, que Monsieur Ratier proposait pour changer. Si vous pensez que ma Sœur Claude (4) fasse bien, vous prendrez s'il vous plaît la peine d'en ordonner, ainsi que vous le jugerez à propos, car, pour Richelieu, il nous sera facile de rappeler et y envoyer celles que nous trouverons y être propres, au cas qu'il soit nécessaire qu'il y ait besoin pour en former d'autres, et je ne sais pas quelle l'on pourrait regarder pour assister ma Sœur Cécile (5) qui est déjà fort infirme.

Je vous remercie très humblement, Monsieur de l'avis (6) que votre charité nous donne pour nos Sœurs de Nantes, je crois que celui de Monsieur Vincent y sera bien conforme. J'avais déjà écrit à Monsieur la Thomasière (7) que ce nous serait un grand bien si l'on en usait de la sorte.

Je me crains bien que notre bonne Sœur Jeanne (8) ait parlé des vœux en sorte qu'elle n'ait pas fait connaître qu'ils ne sont point autres qu'un dévot et une dévote peut faire dans le monde, et encore ne sont-ils pas tels, puisque d'ordinaire ceux du monde les font étant entendus de leur confesseur. Il faut honorer les desseins de Dieu et le bénir en tous temps. Je crois que Monsieur Vincent écrira la prochaine semaine a Nantes ; il m'a mandé * que demain il résoudra ce que l'on fera pour cela. Obligez-moi, Monsieur, prendre la peine de m'avertir si en ce premier article des règlements de nos Sœurs y a quelque chose qui marque Communauté régulière, et différente de celle d'Angers, car ce n'a jamais été mon intention, et au contraire je vis deux ou trois fois Monsieur le Grand Vicaire pour lui faire entendre que nous n'étions qu'une famille séculière, et que, étant liées ensemble par la Confrérie de la Charité, nous avions Monsieur Vincent comme général de ces confréries, pour notre Directeur. En fait de nos exercices il fit dès lors entendre cette manière de notre établissement à Monseigneur de Nantes, lequel l'approuva si bien qu'il la signa avec Messieurs de la ville.

Je crois, Monsieur, que le retour de la Sœur Renée Priot aura bien refroidi les prétendantes qui souhaitaient d'être avec nous. Il faut un grand cœur et une grande fermeté pour y persévérer, n'ayant que l'obéissance qui nous tienne et étant souvent exposées au danger du découragement en plusieurs rencontres. Ce ne nous est pas une petite peine d'éprouver de tant de sortes d'esprits et de perdre tant de temps et d'années à les servir pour les former, et puis la faiblesse nous les ôte ; pourvu que Dieu en soit glorifié, il ne nous importe. C'est ce qui

3. Monsieur Vincent a proposé de l'envoyer à Richelieu, (Coste III. 425).
4. Claude Chantereau, voir p. 461.
5. Cécile Angiboust aura comme assistante Élisabeth Brocard.
6. Voir p. 288.
7. Monsieur de la Thomasière, administrateur de l'hôpital de Nantes.
8. Jeanne Lepintre, voir la lettre p. 288.

me fait, très humblement, vous supplier pour l'amour de Dieu, de nous aider de vos saints sacrifices et prières à être fidèles à ses saintes volontés, et c'est en elles que je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille et servante.

P.S. —Nous avons envoyé la lettre de cette bonne pénitente et essaierons d'en tirer réponse pour lui envoyer ; la conversion entière des pécheurs est bien difficile, il faut que la puissance de Dieu agisse fortement.

L. 252

à ma très chère Sœur Anne Hardemont (1)
Fille de la Charité, servante des pauvres à Montreuil

Ce 23 juillet (1649).

Ma Très Chère Sœur,

J'ai eu grande joie au retour de Marie Gallois (2) qui nous a appris de vos nouvelles, et de celles de ma Sœur Marie (3), je loue Dieu qu'elles soient bonnes, et supplie sa bonté vous continuer la santé qu'il vous donne pour son service en la personne des pauvres. Je suis bien fâchée de ne vous pouvoir présentement envoyer une de nos Sœurs. J'ai fait voir votre lettre à Monsieur Vincent qui est d'avis que vous en preniez une, comme vous proposez, au cas que vous en soyez pressée ; que si vous espérez pouvoir faire ici un voyage nous verrons lors ensemble ce qu'il sera expédient de faire. Madame la Princesse (4) nous fait trop d'honneur de se souvenir de nous ; quand vous la verrez, assurez-la bien, ma Sœur, de mes très humbles respects et services. Je supplie Dieu de tout mon cœur lui donner un heureux accouchement. Saluez aussi, je vous prie, de ma part, Mademoiselle de Mounille (5), je prends très grande part aux bontés qu'elle a pour vous. Il est vrai, ma chère Sœur que l'absence de Monsieur Vincent (6) nous a été extrêmement pénible pour la crainte des dangers qu'il pouvait rencontrer ; mais telle a été la très sainte volonté de Dieu, son saint nom en soit éternellement béni, et de toutes les grâces que sa bonté a faites en tous ces temps de trouble à toute notre Compagnie ; toute notre vie est trop peu pour lui en être reconnaissantes ; je vous prie, et ma Sœur Marie, nous aider à nous acquitter de ces obligations. Je viens de recevoir votre lettre

1. Anne Hardemont, voir p. 120.
2. Marie Gallois, voir p. 260.
3. Marie Lullen, voir p. 205.
4. La princesse d'Harcourt habite Montreuil-sur-Mer.
5. Dame de la Charité de Montreuil-sur-Mer.
6. Monsieur Vincent a été absent de Paris du 14 janvier au 13 juin 1649.

par le fils de votre cordonnier que nous servirons en tout ce que nous pourrons. Je vous sais bon gré, ma chère Sœur, que vous m'avez mandé d'avoir donné à Marie Gallois les deux livres, dès qu'elle arriva nous donnâmes à ma Sœur Hellot celui que vous lui envoyiez. La pauvre Marie est arrivée à bon port, par la grâce de Dieu. Je suis bien fâchée que vous n'ayez su retenir son fils à l'hôpital, puisque Monsieur le Comte (7) l'y avait mis. Si vous saviez les difficultés qu'il y a présentement à Paris à placer le monde, cela n'est pas croyable. Il semble qu'il y ait longtemps que la guerre soit ici et que tout le monde en soit appauvri. Je vous assure, ma Sœur, que au commencement des guerres il semblait que les paroisses nous dussent renvoyer toutes nos Sœurs, et néanmoins la divine Providence a plus fait faire d'aumônes pour les pauvres malades et honteux que l'on eût jamais osé espérer. Il semblait que les dames officières et autres avaient plus de soin de chercher du blé, pour leurs pauvres, que pour elles-mêmes. Il en faut bien louer Dieu

J'ai parlé à Monsieur Vincent de ce que vous me mandez de la part de Monsieur et Madame, princes d'Harcourt, vous les assurerez qu'il est toujours en volonté de leur donner la satisfaction du désir de feu Monsieur le Comte de Lannoy (7), et qu'il repensera tout de nouveau à cette affaire, et moi, ma chère Sœur, je vous prie de croire que je ne manquerai pas de l'en presser, espérant que Dieu en sera glorifié en l'amour duquel je suis et de son Fils Jésus Crucifié, ma chère Sœur Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

P.S.—Toutes nos Sœurs vous saluent de tout leur cœur. Notre chère Sœur est allée à notre bon Dieu, et une autre de nos Sœurs très mal ; vous ne la connaissez pas.

L. 252 *bis*

à Monsieur Vincent

Ce samedi [août 1649].

Monsieur,

L'ouverture que Madame la Duchesse (1) fit de faire nourrir les enfants de lait de chèvre m'a fait penser à un autre expédient que si il réussissait l'on les pourrait faire nourrir pour un écu* ; mais il faudrait faire un essai avant de proposer et les bailler* quand il plaira à votre charité. Je vous dirai comment à cause que cela serait long à vous le mander *.

7. Le Comte de Lannoy, voir p. 73.
L. 252 bis
1. La duchesse d'Aiguillon, voir p. 18.

Je vous supplie très humblement, Mon Très Honoré Père, vous souvenir de la supplication que je vous fis hier et prendre la peine me mander si votre charité accorde à notre Sœur Françoise la jardinière (2) ce qu'elle lui demanda hier et offrir à Dieu au saint Autel le renouvellement de quelques autres, nous donner votre sainte Bénédiction comme étant, Mon Très Honoré Père, Votre très obéissante et très obligée fille et servante.

L. 253

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre

Fille de la Charité, servante des pauvres malades à l'hôpital de Nantes

Ce 18 août (1649).

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur de vous avoir donné la santé ; il faut que je vous dise, ma chère Sœur, que je vous ai bien plainte dans une si longue maladie avec vos autres peines. Il y a grand sujet d'espérer que Dieu tirera sa gloire de tous ces troubles, ce qui vous doit bien consoler. Monsieur Vincent en loue Dieu de tout son cœur, et vous mande* qu'il faut attendre toujours la conduite de la divine Providence pour l'événement des différends qui ont paru. Que si vous êtes renvoyées (1), mes chères Sœurs, il est de justice que l'on vous donne pour faire votre voyage ; que si nous sommes contraintes de vous retirer, Monsieur Vincent a prié Monsieur des Jonchères vous donner ce qui vous sera nécessaire. Mais toujours, ma chère Sœur, il nous faut donner de vos nouvelles avant votre partement*, à cause que l'on nous demande des Sœurs en ces quartiers là. Je vous prie, ma chère Sœur, témoigner bien à toutes nos chères Sœurs que Monsieur Vincent loue bien leur générosité et fidélité à Dieu en leur vocation. Oh ! que cela est juste, mes chères Sœurs, de ne se laisser pas aller à tous vents. J'ai vu Monsieur de... l'un des Pères des Pauvres de l'année passée tout plein de bonne volonté pour vous. Si Dieu permet que vous demeuriez nous ferons ce qu'il nous a témoigné être nécessaire. Il m'a parlé de l'assaisonnement de votre pot ; je crois que vous ne devez point faire de difficulté de mettre un peu de clous de girofle dedans, puisque c'est la coutume du pays, comme aussi ma Sœur, de faire des

L. 252 bis
2. Françoise Fanchon, voir p. 610.
L. 253
1. Les difficultés ont repris à Nantes. Les administrateurs parlent de renvoyer les Sœurs, voir la lettre 250, p. 289.

consommés pour les griefs * malades qui en ont besoin, puisque Messieurs les Pères le souhaitent, et de prendre peine de faire des petits ragoûts et assaisonnements pour les valétudinaires*. Cela n'en coûte pas davantage et ils en sont plus tôt fortifiés ; il faut quelquefois très peu de chose pour contenter les plus difficiles. Je vous prie de saluer de ma part le bon Monsieur don Jean (2), et recevez le salut de toutes nos Sœurs. Notre petite Sœur Marguerite (3) de Liancourt fut mise en terre le jour Saint-Roch, je vous prie que toutes nos Sœurs fassent la sainte Communion à son intention. Notre bon Roi arrive aujourd'hui à paris, ce qui met la joie dans tous les cœurs. Priez bien Dieu pour l'Eglise et toute la France et me croyez en son très saint amour, ma chère Sœur, Votre très obéissante et humble Sœur et servante.

P.S.—Je vous prie faire nos très humbles et respectueux saluts à Monsieur des Jonchères (4), Monsieur d'Annemont (5), Monsieur de la Truchandière, et à tous nos bons amis, sans oublier les dames.

L. *255*

à Monsieur Vincent

Ce 30 août [1649].

Monsieur et Très Honoré Père,

Je me doutais bien du besoin que j'avais de venir en ce lieu (1), duquel je ne vous saurais rendre compte que quand j'aurai l'honneur de vous voir. Monsieur de la Hode, chapelain de Chantilly m'est venu trouver pour me donner quelques avis. Il semble que toute la famille, de part et d'autre soit attaquée, je ne sais ce que notre bon Dieu nous veut dire par ce moyen. Je supplie très humblement votre charité prendre la peine de mander si je passerai à Chantilly pour ce sujet, je crois qu'il serait nécessaire.

J'ai su que Madame de Romilly (2) a appris que la famille de Monsieur Portier, qui demeure devant Saint-Paul, est toute telle que nous la saurions désirer. Elle vous doit parler de leur part, je vous supplie très humblement, mon très cher Père, ne lui point parler du bien, si elle ne vous en parle, à cause que ceux qui ont parlé à mon fils de cette affaire (3) lui ont dit que les parents étaient contents du bien,

2. Don Jean Morisse, voir p. 185.
3. Marguerite de Fismes, qui était à Liancourt.
4. Monsieur des Jonchères, voir p. 159.
5. Monsieur d'Annemont, voir p. 193.
L. 255
1. Louise de Marillac est arrivée à Liancourt le samedi 28 août.
3. Madame de Romilly, voir p. 220.
3. Il s'agit d'un projet de mariage pour Michel Legras.

et l'on observe en toutes ces occasions de ne pas dire si clairement ce que l'on a, à cause que cela préjudicie quand les affaires ne se font pas. Les espérances de l'avenir, tant en biens que emplois sont considérables. Ce n'est pas que j'aie intention ni volonté de tromper personne, Dieu m'en garde ; mais il me semble que la dépense du passé qui a servi à rendre un homme capable d'être employé est considérable ; comme aussi ses dispositions à ne pas dissiper ce que l'on a mais à travailler pour en acquérir, et c'est ce que j'espère qu'il fera fortement quand il sera établi. Je supplie très humblement votre charité recommander cette affaire à notre bon Dieu et tous les besoins de notre Compagnie pour y attirer ses grâces et bénédictions, et me donne la vôtre pour son amour par lequel je suis, Mon Très Honoré Père, Votre très obéissante servante et très obligée fille.

L. 256

à Monsieur Vincent pour remettre à ma Sœur Julienne Loret

[août 1649.]

Ma Très Chère Sœur,

Je crois que vous aurez reçu aujourd'hui de mes lettres. J'ai aussi écrit à Monsieur Vincent, mais je n'avais pas reçu votre déplorable lettre. Il ne faut pas s'endormir en cette affaire, elle est de trop grande importance. Priez Monsieur Vincent de vous donner audience, mais faites-lui dire que la chose presse et lui faites bien connaître tout même parlez-lui de toute la conduite de Monsieur Provost. Il ne se peut que le diable n'ait de grands desseins pour la perte de ces âmes, surtout il faut bien garder que ma Sœur Anne Marie ne sorte. Représentez à Monsieur Vincent le regret de sa tante et lui dites que je le supplie très humblement de trouver bon que cette fille soit enfermée. Si nous avions quelque chambre sûre cela se pourrait ; mais je ne vois aucun autre expédient que de la faire mettre à Sainte-Marie comme pour y faire la retraite. Comme elle est nièce d'une de leurs religieuses ils ne lui refuseront pas cette charité, si elle sort, je prévois de très grands inconvénients. Que si l'on se sert de quelque puissant moyen pour l'empêcher, cela pourra peut-être servir à rompre le cours de cette coutume que les esprits faibles de notre Compagnie ne continuent, que si cela continue j'en prévois la ruine totale. Nous le méritons bien mais moi particulièrement par mes misères et infidélités. Si vous faites bien tout entendre à Monsieur Vincent, et le danger qu'il y a que l'on voie que les jeunes filles sortent d'avec nous avec telle liberté cela sera à scandale à tout le monde, et je crois que les esprits les mieux faits s'en pourront formaliser. Faites promptement tout ce que vous pourrez et priez Dieu pour moi qui suis en son saint amour, ma chère Sœur, Votre très obéissante Sœur et servante.

P.S.—Je m'étonne comment cette Sœur a eu la liberté de faire

tous ces tours que vous me mandez*. Au nom de Dieu, ma très chère Sœur, prenez bien garde à tout ce qui se passe. Je ne sais si vous lui avez ôté ses clefs ; il le faut, mais s'en s'apercevoir que ce soit par défiance.

L. 256 bis

à Monsieur Vincent
[août 1649].

Monsieur,

Depuis cette lettre écrite (1) j'ai pensé qu'il valait mieux l'adresser à votre charité pour le besoin que cette affaire a d'être aidée promptement, et pour cela je vous envoie celle de ma Sœur Julienne qui vous fera connaître le tout. Monsieur Lambert sait ce que c'est, et tout le mal n'est arrivé que par attache aux confesseurs. Il est bien nécessaire de penser ce que l'on pourra faire pour éviter ces fâcheuses rencontres. J'ai grand déplaisir de vous causer tant d'ennui par mes mauvaises conduites. Votre charité se souviendra, s'il lui plaît, que je lui ai déjà parlé de cette pauvre jeune Sœur (2) et que vous proposiez de la renvoyer. Mais elle est très résolue de ne s'en point retourner, et le conseil que la Renée lui a donné est de se laisser mettre dans le coche et en descendre un peu après que l'on l'aura quitté. Ce sont des esprits hardis, capables de beaucoup de mal, c'est pourquoi il en faut avoir pitié. Ma pensée est que ce malheur leur arrive pour la hardiesse qu'elles ont de recevoir les sacrements dans toutes ces mauvaises dispositions. Dieu nous fasse miséricorde, et à moi, la grâce d'être toujours.

L. 218

à ma très chère Sœur Anne Hardemont
fille de la Charité servante des Pauvres à Montreuil

Ce vendredi 3e septembre (1649).

Ma Très Chère Sœur,

J'arrivai samedi (1) à Liancourt où je trouvai de vos chères nouvelles ; je loue Dieu de tout mon cœur de la santé qu'il a donnée à

L. 256 bis
1. Lettre écrite au dos de la lettre précédente.
2. Anne-Marie, voir la lettre précédente.
L. 218
1. Le samedi 28 août.

Madame la Princesse d'Harcourt (2), et le supplie que ce soit pour sa gloire et la sanctification de cette belle âme, à ce qu'elle soit vraiment héritière de ses vertueux père et mère. J'aurais été aussi empêchée que vous, ma chère Sœur, si j'avais été en votre place, et je crois que le commandement absolu qui vous a été fait, efface la faute s'il y en a. J'en parlerai à Monsieur Vincent à mon retour, si Dieu m'en fait la grâce afin que le jugement qu'il en fera nous serve pour l'avenir. J'ai autant de désir que jamais de pouvoir contribuer au bien commencé en l'hôpital ; il faut attendre et voir ce que Dieu nous demandera pour cela, par la conduite des Supérieurs et demeurer en paix en cette attente.

La petite Anne Varon (3) ne nous donne pas beaucoup d'espérance qu'elle soit propre en la Compagnie ; voyez, au cas qu'il la faille ôter s'il ne serait pas mieux de la renvoyer que de la faire servir à Paris, où il y a plus que jamais des filles perdues. Nous ferons encore pour elle tout ce que nous pourrons.

Saluez bien de ma part, je vous prie, la bonne Mère (4), ma Sœur Maries et toute la Communauté. Au nom de Dieu, mes chères Sœurs, je vous prie que dans les applaudissements de la satisfaction que vous donnez en ce lieu ne pas oublier la fidélité que vous devez à Dieu, et le soin que vous devez avoir de travailler à votre perfection faisant toutes vos actions avec pureté d'intention et désir de suivre les exemples de Jésus Crucifié en l'amour duquel je suis, mes chères Sœurs, Votre très obéissante et très humble servante.

P.S.—Saluez de ma part, je vous prie, Mademoiselle de Mounille (4) et l'assurez de mon très humble service.

L. 264

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 3 novembre 1649.

Monsieur,

La créance que j'avais que vous fussiez à la campagne m'a longtemps tenue de me donner l'honneur de vous écrire ; et n'était que je sais vos saints emplois, et que j'ai sujet de craindre de vous être importune, je vous en demanderais très humblement pardon.

Je n'ai point entendu parler de Monseigneur d'Angers, pour le

L. 218
2. La princesse d'Harcourt vient d'accoucher, voir la lettre p. 293.
3. Anne Varon voir p. 261.
4. Mademoiselle de Mounille, dame de la Charité.
5. Marie Lullen, voir p. 205.

sujet de la sainte relique de Saint-Maurice (1) qui est toujours en l'état que votre charité nous a ordonné la faire mettre.

Nos Sœurs m'ont mandé que Messieurs les Pères souhaitent encore de nos Sœurs ; mais ils ne nous en ont encore rien mandé* ; ce qui fait, Monsieur, que je vous supplie, très humblement, prendre la peine de vous informer d'où vient cette proposition, et si vous le jugez à propos de faire savoir à ces (Messieurs) qu'il serait nécessaire qu'ils se donnassent la peine d'en écrire à Monsieur Vincent. Je supplie Dieu que vous soyez en parfaite santé pour sa gloire et le bien des âmes, et suis avec respect et la soumission que je vous dois en son saint amour Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille et servante.

L. 263

à Monsieur Vincent

[novembre 1649].

Mon Très Honoré Père,

Je suis trop importune, mais nous sommes tout à fait au point qu'il faut avoir du secours, sans retarder, ou tout quitter. Il fut nécessaire hier, de bailler * tout l'argent de la dépense de céans *, à 15 ou 20 livres* près, pour avoir du blé pour les enfants de Bicêtre et d'en emprunter ; pour avoir jusqu'à 4 setiers * ; et l'on ne saurait recevoir quoique ce soit d'un mois d'ici.

Il y a céans douze ou treize enfants et l'on n'a point de langes pour les changer ; il faut, s'il vous plaît, que l'assemblée des dames de demain fasse quelque chose, soit la résolution de quêter aux paroisses tous les dimanches, y poser de petits troncs en quelque lieu éminent, les faire recommander par Messieurs les curés et prédicateurs et faire cette quête à la Cour qui fut proposée. Je crois que si l'on allait parler à Madame la Princesse (1) sur ces extrêmes besoins qu'elle donnerait quelque chose. Cela est pitoyable que les dames se mettent si peu en peine ; il faut qu'elles croient que nous avons bien de quoi faire subsister, ou qu'elles nous veuillent contraindre à tout quitter, et pour ces raisons je pense qu'elles ont résolu de ne rien faire du tout. S'il plaît à votre charité nous faire avertir si nous enverrons des billets pour l'Assemblée, et si vous trouvez bon que l'on y mande * Madame de Shomberg (2) et Madame de Verthamont (3).

L. 264
1. Voir la lettre p. 266.

L. 263
1. Charlotte de Montmorency princesse de Condé, de la famille royale.
2. Madame de Schomberg (1616-1691), née Marie de Hautefort, belle-sœur de Madame de Liancourt. Son mari, maréchal de France, participe à la Fronde.
3. Madame de Verthamont, voir p. 221.

Pour le reste que j'avais à vous dire, cela serait trop long, ce sera plus tôt fait demain, de vous en dire un mot si j'ai l'honneur de vous voir. J'ai grand besoin de très particulière assistance de Dieu, ne voyant en tout ce qui me touche que misère et affliction. Dieu en soit béni ! C'est assez vous faire connaître le besoin que j'ai qu'il n'y a autre espérance de secours et consolation que de votre charité, de qui la Providence a voulu que je sois, Mon Très Honoré Père, très obéissante fille et très obligée servante.

P.S.—S'il plaît à votre charité nous mander* si le billet pour la Conférence (4) est bien le sujet qu'elle m'a donné, sur la plainte que je vous faisais des Sœurs qui demandent d'être changées.

Je crains que vous alliez aux champs.

L. 266

à Monsieur Vincent

[novembre 1649].

Mon Très Honoré Père,

Je suis extrêmement fâchée de vous être tant importune, mais l'impossibilité de continuer à recevoir les petits enfants nous presse trop, il y en a présentement sept à nos deux nourrices qui ne veulent point boire au biberon, et l'on a pas un double* pour les mettre en nourrice, ni aucune provision de drap, ni linge, et nous n'avons aucune espérance d'en pouvoir plus emprunter. Faites-nous la charité, Mon Très Honoré Père, de nous mander* si nous pouvons en conscience les voir mettre en état de mourir, car les dames ne font aucun cas de nous donner secours, et je m'assure qu'elles croient que nous faisons nos affaires à leurs dépens, ce qui est bien contraire à la vérité, car de l'argent qu'il fut résolu que nous recevrions pour la nourriture des nourrices nous n'en avons retenu que cent livres. Je ne sache qu'un seul moyen pour le soulagement de tous ceux qui souffrent en cette œuvre, qui est que nous, au nom de notre Compagnie, présentions requête à Monsieur le Premier Président pour nous faire décharger de recevoir les enfants, et en charger qui il lui plaira. Mais il faudrait que les dames agréassent cette action, pour ne choquer personne, sans cela il me semble que nous sommes en continuel péché mortel.

Il fut hier apporté quatre enfants, et outre les sept à la mamelle il y en a trois sevrés, tout nouveaux trouvés, dont il y en a un en chartre * et les faut remettre en nourrice, s'il se peut. Si nous pouvions porter cette peine sans vous en faire part, je le ferais très volontiers, mais notre impuissance ne le permet pas. Ces bonnes dames ne font pas ce qu'elles peuvent ; pas une n'a rien envoyé, ni il ne se reçoit rien de celles de la Compagnie à cause que la plupart ont avancé leur année.

L. 263
4. La conférence du 28 novembre sera sur l'amour du travail.

Je supplie Dieu nous faire miséricorde, je commence à craindre que toute cette misère vienne à cause de moi qui suis toute telle que je suis, Mon Très Honoré Père, Votre très obéissante et très obligée

P.S. —Je pense qu'il faudrait faire une grande assemblée ; la collation de l'Hôtel-Dieu s'en va aussi périr.

L. 352

à ma très chère Sœur Claude Bridde (1)
à Chantilly

(fin de l'année 1649).

Ma Très Chère Sœur,

J'ai grand déplaisir de vous avoir si longtemps laissée seule (2), je vous en demande pardon ; vous n'avez rien perdu pour attendre, voilà ma Sœur Geneviève (3) qui a longtemps servi les Pauvres Malades de Saint-Leu ; j'espère que Dieu lui donnera les grâces dont elle aura besoin pour faire ce qu'il demande en ce lieu là. Surtout, ma très chère Sœur, je vous supplie, pour l'amour de Dieu, d'avoir grande douceur pour les Pauvres et grand soin de leur salut, les avertissant de la nécessité qu'il y a de faire les commandements de Dieu et sa sainte volonté, et ensuite les moyens. Soyez toutes deux, je vous supplie, de grande retenue et modestie, et en votre particulier, souvenez-vous de la pratique de vos règlements, et particulièrement du support les unes des autres. Instruisez vos petites écolières, je vous prie avec grande douceur, mais surtout ne leur souffrez point de fautes sans les corriger.

Je vous prie, ma Sœur, d'apprendre à saigner à notre Sœur mais surtout enseignez bien les dangers des artères, nerfs et autres, et souvenez-vous que s'il arrivait que vous crussiez avoir ouvert une artère, d'en tirer une grande quantité de sang et mettre un denier * dans la compresse pour faire la ligature. Quand ma Sœur aura bien tout appris, vous pourrez venir faire ici un tour. Vous renvoierez cette bonne fille à Liancourt par quelque occasion sûre. Notre Sœur vous dira toutes nouvelles de notre Compagnie, que je vous recommande devant Dieu, et suis en son très saint Amour, ma très chère Sœur Votre très humble Sœur et servante.

L. 352
1. Claude Brigide, voir p. 67.
2. Marie Prèvost a été rappelée à Paris vers septembre 1649.
3. Geneviève Doinel, est dans la Compagnie en 1646. Elle sert les pauvres à la paroisse Saint-Leu, puis vient en 1649 à Chantilly. En 1650, elle est envoyée à Hennebont où elle demeure jusqu'en 1653. Elle ne sait pas écrire, et met une croix sur l'acte d'érection de la Compagnie le 8 août 1655. Elle retourne à Chantilly en 1656.

L. 293

à ma Sœur Jeanne Lepintre (1)
fille de la Charité, servante des pauvres à l'Hôtel-Dieu à Nantes

Ce 21 novembre (1649).

Ma Très Chère Sœur,

J'ai été bien consolée d'apprendre de vos chères nouvelles à toutes, et particulièrement de ce que ma Sœur Jeanne de Saint-Albin (2), a pris la peine de m'écrire, je la remercie de tout mon cœur ; si je n'étais si pressée je me donnerais la consolation de lui écrire ce voyage*. Je supplie toutes nos Sœurs infirmes de se bien encourager dans leurs faiblesses et de se voir en l'état que Dieu les demande comme le plus honorant Dieu qu'elles puissent être, puisqu'elles font sa très sainte volonté. Dites à ma Sœur Henriette (3) que son frère et son neveu, c'est le plus jeune, font des merveilles et particulièrement en la pratique du détachement de toutes choses. Ma Sœur Perrette (4) en est toute édifiée, l'un et l'autre se recommandent à elle.

Vous nous feriez grand plaisir de nous envoyer bonne provision de morue, de celle qui se peut mieux transporter et garder ; mais il faudrait que ce fût par la voie de Mademoiselle de La Carisière (5). Dites-lui que je l'en supplie très humblement, et de nous donner adresse à lui faire tenir l'argent qu'il coûtera, tant d'argent que de voiture. Faites-lui mes excuses que je ne lui écris point, comme aussi à tous ceux que je devrais écrire. Nos recommandations à Don Jean (6), et aux autres, surtout à nos chères Sœurs, de qui je suis comme à vous, en l'amour de Notre-Seigneur, la très humble Sœur et servante.

L. 268

à Monsieur Vincent

[novembre 1649].

Mon Très Honoré Père,

Je supplie très humblement votre charité de me donner demain quelque quart d'heure pour que je puisse regagner ce qu'il m'a semblé que j'avais perdu hier, par l'occasion que la divine Providence m'en donnait. Je ne sais si je dois en accuser la crainte, ou mon orgueil qui me fait toujours reculer à parler de moi.

L. 293
1. Jeanne Lepintre voir p. 77.
2. Jeanne de Saint-Albin, voir p. 224.
3. Henriette Gesseaume n'a pas quitté Nantes, comme il avait été prévu, voir p. 287.
4. Perrette Chefdeville, voir p. 353.
5. Mademoiselle de la Carisière, dame de Nantes, voir p. 159.
6. Don Jean Morisse, voir p. 185.

Voilà la réponse de Madame de Romilly (1) :

Je vous supplie prendre la peine me mander si je ne laisserai pas d'envoyer votre lettre à Madame la Présidente de Lamoignon (2), encore que Madame la Princesse (3) ne vienne pas, et s'il est expédient de prier Madame de Brienne (4) qui est de retour en cette ville.

Voilà un petit mémoire que j'ai fait à ce que vous preniez la peine si vous le jugez à propos, d'en parler à l'Assemblée et nous avertir où elle se fera pour le mander* à Mademoiselle de Lamoignon.

S'il plaît à votre charité nous mander si nous avertirons nos Sœurs de Serqueux, de nous envoyer la fille dont elles nous parlent. Voilà aussi une lettre de Messieurs de Gien (5) que leur dirons-nous ? Madame la Duchesse de Ventadour (6) ne presse-t-elle pas davantage?

Il s'en alla encore hier une de nos Sœurs avec son habit sans dire mot, c'est celle de Saint-Cloud, que veut dire cela ? Ne faudrait-il point de nécessité, faire quelque répréhension sensible à quelques-unes, pour que cela fît perdre cette coutume ; car celle-ci une fois nous a demandé de s'en aller, nous lui accordâmes et demeura de sa libre volonté. Il me semble que Dieu nous parle par ces rencontres ou pour détruire l'œuvre ou pour l'affermir. S'il plaît à votre charité y penser et me dire en toute liberté si je suis le Jonas qu'il faille en tirer. Je suis à Dieu pour tout ce qui lui plaira et Monsieur, Votre très obéissante sœur et très obligée fille.

L. 268 *bis*

à Monsieur Vincent

Ce mercredi (novembre 1649).

Monsieur,

J'ai envoyé votre billet que l'on a baillé* à Madame de Lamoignon (1), Mademoiselle n'y étant pas, laquelle dame m'a mandé * que le

L. 268
1. A propos d'un projet de mariage pour Michel Legras, voir p. 296.
2. Madame de Lamoignon, voir p. 88.
3. La princesse de Condé voir p. 300.
4. Madame de Brienne, voir p. 94.
5. Gien, petite ville sur le bord de la Loire.
6. Madame la duchesse de Ventadour née Marie de la Guiche, mariée en 1645, veuve en 1649, dame de la Charité très dévouée. Elle demande des Filles de la Charité pour Sainte-Marie-du-Mont en Normandie. Elle en demandera en 1658 pour Ussel qui dépend du duché de Ventadour. Amie de Louise de Marillac elle l'assiste au moment de sa mort. Madame de Ventadour meurt en 1701 en son château de Sainte-Marie-du-Mont.

L. 268 bis
1. Madame de Lamoignon, voir p. 88.

jour de l'assemblée dépendait de vous, et que Mademoiselle Viole (2) eût bien désiré que ce pût être vendredi ; je suis, Monsieur, Votre très obéissante fille et servante.

L. 212

à Monseigneur le Chancelier Séguier (1)

(vers 1649).

Monseigneur,

Le respect que je dois à votre Grandeur, m'a fait chercher les occasions de recueillir la charité qu'elle promit à Saint-Germain, aux pauvres enfants trouvés, par quelques personnes de condition.

Mais voyant, Monseigneur, que tout a manqué, je prends la liberté de ces lignes, ne pouvant me donner l'honneur de vous aller trouver moi-même, pour vous représenter que, cent de ces pauvres petits enfants, entre toutes les nécessités auxquelles ils sont présentement, celle de n'avoir pas du pain pour passer ces fêtes, me presse si fort le cœur, que je craindrais, Monseigneur, être trop coupable, si aucune considération m'empêchait d'avoir recours à Votre Grandeur qui, en tant d'autres occasions a paru vraiment le recours des pauvres. Permettez-moi donc cette haute hardiesse, et de me dire avec toute sorte de soumission et de respect, en l'amour de Dieu, pour lequel vous agissez, Monseigneur, Votre très obéissante et très humble servante.

L. 273

à Monsieur Vincent

[décembre 1649].

Monsieur,

Je crois que votre charité se souviendra que je lui ai parlé de cette bonne fille de Saint-Cloud, pour laquelle est cette lettre, que vous prendrez la peine de voir, s'il vous plaît. La divine Providence n'a pas permis qu'elle ait trouvé à vendre ses héritages, mais elle les donne à loyer à sa sœur, qui est bien solvable, et qui lui en doit rendre par an trente écus *. Nos Sœurs l'affectionnent et ne trouvent pas d'inconvé-

L. 268 bis
2. Mademoiselle Viole, voir p. 99.
L. 212
1. Le Chancelier* Séguier, voir p. 222.

nient de la recevoir, pourvu que notre charité l'agrée. Nous désirerions bien savoir si les pauvres nourriciers auront quelque argent ces fêtes et si les enfants qu'ils rapportent encore à la mamelle, faute de paiement, ne seront pas mis en nourrice sur l'argent donné pour y mettre les nouveaux Trouvés. L'on fera tout ce que l'on pourra pour leur faire remporter, si l'on a quelque chose ; mais déjà il nous en est demeure.

Nous avons grand besoin de la conduite de Dieu pour l'affaire de mon fils (2) qui, je crois, se donnera l'honneur de vous en parler, ayant pris la liberté de demeurer ce soir chez vous, crainte de mauvais rencontre. Il vous dira les incidents fâcheux de cette affaire, qu'il me semble avoir toujours soumise à la volonté de Dieu, en laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très obéissante et très obligée fille et servante.

L. 272 *bis*

à Monsieur Vincent

[décembre 1649].

Monsieur,

Voilà une lettre de Mademoiselle de VILLENANT par laquelle vous verrez ce que j'ai appris de l'affaire ; ce qui m'inquiète est la difficulté que les veuves ont a se défaire de leur office après la mort de leur mari. L'argent qu'il nous faut trouver pour se faire recevoir et pour la taxe aux parties casuelles on a peine à en obtenir le don que l'on m'a dit se pouvoir faire. Et de plus, la bonne demoiselle qui négocie cette affaire m'a dit aujourd'hui que ce qui pressait d'avoir résolution est que la personne qui avait été en pourparler de cette affaire devant nous, était allée en son pays et que l'on serait bien aise que, à son retour, il trouvât l'affaire faite à une autre ; cela me donne un peu de crainte que l'on ne pense à rompre avec nous, si cela est je ne saurai plus que dire. Toutes les difficultés ci-dessus ne sont que en vue du peu d'expérience de mon fils ; mais il a besoin d'éperon pour travailler a bon escient et de quelque moyen de s'occuper par lui-même. Il a comme moi l'esprit paresseux ; et pour agir il faut que nous soyons pressés soit par les affaires nécessaires, soit par nos inclinations qui par saillies nous font entreprendre de faire même des choses assez difficiles. Monsieur de Marillac (1) voyant les articles a bien vu y avoir quelque chose à désirer, mais néanmoins ne m'a pas conseillé de

L. 273
2. Voir les lettres suivantes.
L. 272 bis
1. Michel de Marillac, le conseiller au Parlement, cousin de Michel Legras.

rompre, encore que l'on ne m'accordât pas ce qu'il m'a conseillé de demander voyant en cette affaire de grands avantages pour nous. Si votre charité venait samedi matin en ce quartier, je la supplie très humblement m'en faire avertir ; ce doit être ce jour-là que l'oncle et la fille (2) doivent venir et je pense qu'il faudra convenir de tout. Votre cher et bon avis m'aidera beaucoup à prendre résolution. Je vous supplie très humblement me le donner de la part de Notre-Seigneur par lequel je suis, Monsieur, Votre très humble fille et très obligée servante.

L 274

à Monsieur le Comte de Maure (1)

(décembre 1649).

Monsieur,

J'espérais toujours que quelque rencontre me donnerait le moyen d'avoir l'honneur de vous voir, ce que ne pouvant, je prends la liberté de vous faire savoir, par ces lignes, l'état auquel nous sommes, par l'affaire (2) de mon fils, que je dirais m'être une affliction très grande n'était que comme chrétienne je dois aimer le mépris qui suit d'ordinaire la pauvreté, qui est la seule cause que nous n'avançons rien. Et pour vous dire la vérité, Monsieur, j'entre dans les sentiments que la prudence humaine donne à cette bonne fille (3), laquelle voit par la connaissance qu'elle a de lui, et du peu de bien que je lui puis bailler *, qu'il ne doit pas espérer jamais faire aucune acquisition, n'ayant ensemble que bien petitement pour entretenir une petite famille, et comme les charges viennent d'ordinaire à ceux qui ont moins de moyen de les entretenir, la pensée de la mort et de laisser de pauvres orphelins, fait craindre de se mettre en ce danger. Et quoique les personnes qui se sont entretenues de l'affaire leur aient donné sujet d'espérer plus qu'il ne paraît, il semble, Monsieur, qu'ils ne croient que ce qu'ils voient. C'est avec raison que vous vous plaindriez de mes importunités, si Dieu n'avait rempli votre cœur de charité- mais à qui pourrais-je découvrir ces peines, que mon trop grand courage m'a fait tenir si longtemps cachées, que à vous, Monsieur, qui êtes à Dieu ce

L. 272 bis
2. Gabrielle Le Clerc, fille du Seigneur de Chennevières, la future épouse de Michel Legras.
L. 274
1. Le Comte de Maure, mari d'Anne d'Attichy, la cousine de Louise de Marillac.
2. Voir p. 315.
3. Gabrielle Le Clerc, future épouse de Michel Legras.

que vous lui êtes, et qui me tenez la place de ceux (4) qui par leur conduite, m'ont fait engager en la manière de vie (5) qui m'a mise en l'état que je suis. N'entendez pas je vous supplie ce que je vous dis comme plainte, ô Dieu m'en garde ! puisque j'eusse été très heureuse si la divine Providence eût voulu que leur espérance et dessein eussent réussi, et si Dieu leur eût prolonge la vie. Mais il n'en a pas été ainsi, Dieu en soit glorifié à jamais, et de ce que j'ai été, depuis mon veuvage, à chercher de l'aide, au moins depuis dix ou douze ans, comme vous le pourraient bien témoigner Monsieur et Madame de Marillac (6), et Madame sa mère (7) auxquels j'ai de très grandes et particulières obligations. Pardonnez-moi, Monsieur, ce fâcheux entretien qui vous fera connaître la confiance que j'ai en votre grande discrétion et que je suis véritablement en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante.

L. 267

à Monsieur Vincent

[décembre 1649].

Je supplie très humblement votre charité bien recommander à Dieu notre affaire. J'ai trouvé Monsieur et Madame de Marillac (1) bien disposés à nous faire plaisir, mais la religieuse (2) trouve à propos que je voie Mademoiselle d'Atry (3) pour la faire souvenir des services que feu Monsieur Le Gras (4) a rendus a feu Madame sa mère (5), et tâcher qu'elle fasse pour mon fils quelque disposition, comme Monsieur le Comte de Maure (6), et pour cela je vous supplie me permettre d'aller à Port-Royal avec Madame sa fille qui m'y veut mener demain ou après.

Je crains bien que Madame de Herse (7) ait éloigné les dames de se

L. 274
4. Ceux : il est clair que Mademoiselle parle de M. et Mme d'Attichy dont M. Le Gras avait eu les intérêts en charge, peut-être même la tutelle de leurs enfants, à son détriment personnel.
5. Son mariage avec M. Legras, secrétaire de la reine Marie de Médicis, pendant que M. d'Attichy était Surintendant des finances de cette même reine.
6. Michel de Marillac et sa femme, Jeanne Potier, voir p. 143 et 65.
7. Madame de Marillac, née Marie de Creil, femme de René, entrée au Carmel à la fin de 1632 ou au début de l'année 1633.

L. 267
1. Les cousins de Michel Legras, voir p. 143 et 65.
2. Madame de Marillac, voir ci-dessus.
3. Marie-Angélique d'Atry, l'une des filles de Geneviève d'Attichy, religieuse à Port-Royal.
4. Antoine Legras le mari de Louise de Marillac.
5. Valence de Marillac qui a épousé Octavien d'Attichy, décédée en 1617.
6. Le Comte de Maure, voir p. 307.
7. Madame de Herse, voir p. 227.

trouver à l'assemblée, par la proposition qu'elle a faite d'y apporter de l'argent. Je pense, Monsieur, qu'il serait nécessaire qu'elle fît entendre que sa pensée n'est pas que ce soit de leur bourse ni que l'on y voulût obliger personne. Plus je pense à ce que l'on doit, et plus je crains que l'affaire nous demeure sur les bras ; les nourrices commencent à nous fort menacer et à rapporter les enfants et les dettes se multiplient à tel point qu'il n'y a pas d'espérance de les payer, et puis la Compagnie sera desservie par la campagne plus que la fausse monnaie.

Je pense à cette bonne pauvre femme grosse ; je crois qu'elle pourrait être reçue présentement ; s'il vous plaît que j'en parle, de votre part, à la Révérende Mère Prieure et à Madame Le Vacher, je le ferai très volontiers.

Je n'ai pas eu le temps de voir Monsieur Des Bordes (8) comme je m'étais proposé. Monsieur de Marillac (1) m'a donné éclaircissement du plus pressé ; n'était que cette affaire est de la conduite de la divine Providence, Je l'appréhenderais grandement.

Vous savez mes besoins pour obtenir de notre bon Dieu les moyens d'attirer la grâce pour l'exécution et qu'il veut toujours, ce me semble, que je remette ma volonté et mon petit pouvoir d'agir entre les mains de votre charité pour lui tout offrir ; ce que je fais très particulièrement, en ce sujet et tout autre pour l'accomplissement de ses saints desseins sur celle qui est, par sa grâce, Monsieur, Votre très obéissante servante et très obligée fille.

L. 272

à Monsieur Vincent
Général des Vénérables Prêtres de la Mission

20 décembre [l649].

Monsieur,

J'ai en assurance que la charge est à ceux qui en disposent, et que personne ne la saurait acquérir sans leur démission (1). Notre affaire continue, j'ai trouvé la personne dont je vous ai parlé hier hors de passion, et a bien fait ce matin ce qu'il devait faire. Je supplie très humblement votre charité continuer de la recommander à Dieu.

Mademoiselle de Villenant vous supplie très humblement, qu'elle vous puisse parler avant jeudi, et pour cela, Monsieur, s'il vous plaît lui dire le lieu auquel elle se donnera l'honneur de vous aller trouver,

L. 267
8. Monsieur des Bordes, voir la lettre suivante.
L ; 272
1. Louise de Marillac cherche à trouver une situation honorable pour son fils.

vous prendrez la peine me le mander*, s'il y a moyen, par notre Sœur qui porte la présente. C'est une affaire d'importance pour la gloire de Dieu et pressée. J'ai été bien fâchée de n'avoir point passé chez Monsieur des Bordes (2), le cocher s'est mépris, ne sachant pas le chemin (3).

Voilà l'éclaircissement du doute que nous avions, s'il plaît à votre charité qu'il ne soit pas égaré et me faire toujours l'honneur de me croire, Monsieur, Votre très obéissante et très obligée fille et servante.

L. 365

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre
fille de la Charité, Servante des pauvres à Nantes

(décembre 1649).

Ma Très Chère Sœur,

J'ai reçu deux de vos lettres, toutes en un même jour, qui toutes deux étaient presque la même chose. Je vous assure que je suis en très grande peine que vous souffrez ; mais quoi ? je vous devrais plutôt porter envie puisque c'est pour le service de Dieu.

Je souhaiterais de tout mon cœur que ce fût sans aucune coulpe de vous autres et que chacune entrât dans la pratique d'une vraie et solide humilité, soumission et douceur. Il semble que l'on anticipe sur vos charges contre nos conventions ; il est bon d'en donner avis à Monsieur des Jonchères et ceux que vous savez affectionner le service que vous rendez aux Pauvres ; mais le vouloir emporter de haute lutte vous en plaindre hautement, en murmurer entre vous c'est ce qu'il ne faut pas faire, car hors vos Sœurs assistantes, les autres Sœurs ne doivent entendre parler de rien qui les puisse troubler. J'aurais déjà pris ordre de Monsieur Vincent sur toutes vos peines n'était qu'il est arrêté à la chambre depuis huit jours ; sitôt que je je pourrai je n'y manquerai pas. La pauvre Madame Marchais (1)se recommande à vos prières dans son affliction- elle a été enlevée dans sa maison des champs et menée à Châteaudun par un homme, qui avait quelque parent à l'hôtel de Longue-Ville, qui l'a épousée là- mais elle dit que ça été par force, et pour cela elle est en grand procès. Vos parents se portent bien, Dieu merci.

L. 2-72
2. Monsieur des Bordes, auditeur* des comptes, un ami de la famille de Marillac.
3. Louise de Marillac revient de Port Royal, voir la lettre précédente.
L. 365
1. Voir la lettre 275, p. 311.

Saluez vos Messieurs et Mademoiselle de La Carisière et autres bonnes dames de notre connaissance de ma part, et me croyez en l'amour de Notre-Seigneur Incarné, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

1650

Etablissement des Filles de la Charité à Hennebont et Montmirail.

18 janvier : *Mariage de Michel Legras.*

Octobre : *Naissance de sa fille, Louise-Renée.*

L. 275

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre

Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades, de l'hôpital à Nantes

Ce 13 janvier 1650.

Ma Très Chère Sœur,

J'ai bien compati à votre douleur en la perte que vous et nous avons faite, de notre bonne Sœur Marie Arnou (1), que notre bon Dieu a trouvée digne d'être appelée de lui pour la mettre en son saint paradis. Je vous assure, ma chère Sœur, que cette nouvelle nous a fort surprise. J'ai un grand désir de savoir ce que la maladie de notre Sœur Marie Noret (2) est devenue. Nous ferons tout ce que nous pourrons pour vous envoyer du secours ; nous avons tant perdu de Sœurs que cela a bien diminué le nombre de celles qui sont propres à bien faire, et puis l'on nous en demande en tant d'endroits que nous ne saurions y fournir. La conduite de Dieu a été admirable sur la bonne Madame Jeanne Marchais (3), toutes ses affaires avaient été débrouillées, en était sortie fort à son honneur et puis s'était accordée à un autre, toute prête à marier ; mais ce n'était pas le dessein de Dieu. Tous ses parents ne manquent pas d'affaires car elle n'a pas eu le temps de donner éclaircissement à ses affaires, et elle était presque toujours en rêverie ou assoupie durant sa maladie ; néanmoins elle a été assez heureuse

1. Marie d'Arnou, originaire d'Ennery, arrivée à Nantes en novembre 1648, meurt au début de janvier 1650. En fin d'année : mort d'Élisabeth Hellot.
2. Marie Noret, arrivée en juin 1649 à l'hôpital de Nantes, meurt vers le mois d'avril 1650.
3. Madame Marchais, voir la lettre précédente.

pour recevoir les saints Sacrements de l'Église, elle demeurait avec Madame Boulonnois.

Je vous prie me mander comment il en a été de notre pauvre chère Sœur défunte (1). J'ai écrit amplement la semaine passée à Monsieur d'Annemont (4), touchant les difficultés dont vous m'avez écrit.

Je suis en peine que vous ne me mandez point en particulier des nouvelles de ma Sœur Renée (5). Je vous supplie de lui dire que ma Sœur Jeanne Delacroix (6) se recommande à elle, et moi, à toutes nos Sœurs et particulièrement à ma Sœur Henriette (7) que j'exhorte tant que je puis en la persévérance, à aimer la stabilité. Que je l'estime heureuse que Dieu lui ait fait la grâce d'être si utile au service des pauvres ! Il faut bien qu'elle s'humilie et fasse son possible pour en être fidèle et reconnaissante à la bonté de Dieu. Sa sœur, son neveu et ses nièces se portent bien.

Je vous prie toutes nos Sœurs de bien faire votre profit de la grâce que Dieu vous fait de vous avoir donné, en votre besoin, le secours de Monsieur d'Annemont (4). Je m'assure que c'est pour vous aider à avoir le calme après tous les orages passes, et vous renouveler dans l'esprit d'union et de cordialité que les Filles de la Charité doivent avoir, par l'exercice de cette même charité, qui est accompagnée de toutes les vertus chrétiennes, particulièrement celle du support les unes des autres, notre chère vertu. Je vous la recommande tant que je puis comme absolument nécessaire, puisqu'elle nous porte toujours à ne point voir les fautes d'autrui avec aigreur mais les excuser toujours nous humiliant. Je vous supplie, ma chère Sœur, demandez cet esprit qui est l'esprit de Notre-Seigneur, pour toute notre Compagnie, et me croyez en son saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

P.S. —Je vous supplie faire la sainte communion, toutes nos Sœurs, à l'intention de mon fils qui je crois recevra le sacrement de mariage un de ces jours. Dieu lui a choisi ce semble une jeune demoiselle (8) bien vertueuse qui n'est pas de Paris.

4. Monsieur d'Annemont, conseiller des Sœurs, voir p. 193.
5. Renée Delacroix, originaire du Mans, entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité en 1646. Arrivée à Nantes en juin 1649, elle y demeure jusqu'en 1655. Elle va ensuite à la paroisse Saint-Barthélémy à Paris.
6. Jeanne Delacroix, sa sœur aînée, voir p. 342.
7. Henriette Gesseaume, voir p. 87.
8. Gabrielle Le Clerc, de Champlan. Le mariage est célébré le 18 janvier

L. 276

à mes très chères Sœurs Claude Brigide (1)

Geneviève Doinel (2)

Filles de la Charité, Servantes des Pauvres Malades à Chantilly

(janvier 1650).

Mes Très Chères Sœurs,

Je loue Dieu de tout mon cœur de la grâce que sa bonté vous fait d'être à bonne odeur, où il lui plaît vous employer ; mais prenez bien garde de lui en être bien reconnaissantes, par la pratique des vertus qu'il vous demande, surtout une grande cordialité et bonne intelligence ensemble. N'ai-je pas tort, mes chères Sœurs, de vous recommander cette vertu sans laquelle vous ne sauriez, non seulement être bonnes Filles de la Charité, mais pas même chrétiennes. Je crois aussi que vous rendez le plus d'exactitude que vous pouvez à vos petites règles, sans faire tort aux pauvres, le service desquels doit toujours être préféré ; mais en la manière qu'il faut, et non selon nos propres volontés. Nous vous avons envoyé vos images de l'année, pareilles à toutes les nôtres : c'est cette sainte qui nous doit montrer notre métier puisqu'elle a été si heureuse de servir les pauvres en la personne de Notre-Seigneur, ainsi que nous servons Notre-Seigneur en la personne des pauvres. Ma Sœur Geneviève, ne soyez point en peine des nouvelles de votre sœur ; elle se porte très bien, Dieu merci, et est en une bien bonne condition. Si vous trouvez occasion de lui écrire, adressez vos lettres à nos Sœurs de Saint-Germain ; elle est sur cette paroisse là. Priez Dieu pour notre défunte Sœur Marie Arnou d'Ennery (3), et pour moi qui suis, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Vous pouvez garder la femme que Monseigneur de Senlis a commandé vous être mise entre les mains. Soyez bien humbles. Ne nous envoyez plus de filles sans être assurées que l'on le trouve à propos .

1. Claude Brigide, voir p. 67.
2. Geneviève Doinel, voir p. 302.
3. Marie Arnou, voir p. 311.

L. 278

à Monsieur l'abbé de Vaux (1)
Grand Vicaire de Monseigneur d'Angers, à Angers

Ce 29 janvier (1650).

Monsieur,

Je suis fort en peine de nos Sœurs de l'Hôtel-Dieu, y ayant longtemps que je n'en ai eu de nouvelles ; et ce qui m'inquiète le plus est que j'ai su de Monsieur Vincent que vous aviez de très grandes occupations. Au nom de Dieu, Monsieur, souvenez-vous que sa Providence vous en a donné la conduite et s'est servi de vous pour l'établissement de cette œuvre ; que si elles ont abusé des grâces que Dieu leur a faites et des peines que votre charité a prises, je vous prie de leur pardonner et leur continuer votre conduite, soit par vous ou par Monsieur Ratier (2), et qu'ils n'aient point de confesseur ordinaire que par votre ordre. Elles ont tant besoin de ce secours que, sans cela, je crois être impossible qu'elles puissent subsister, et c'est ce qui me fait vous être importune, et vous supplier très humblement prendre la peine me faire donner des nouvelles de la Sœur Marguerite Moreau (3), et ce que vous jugez que nous devions faire pour le bien de cette petite Compagnie à ce qu'elle accomplisse le dessein que Dieu a sur elle. Permettez-moi, Monsieur, de supplier votre charité se souvenir de mes besoins au saint Autel et m'honorer toujours de la croyance que je suis en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

L. 279

à Monsieur Vincent

[février 1650].

Mon Très Honoré Père,

Je crois que Monsieur le Bailli (1) vous fit entendre hier l'état de la mauvaise affaire (2) qui paraît tout dépendre de la manière que Monsieur

L. 278
1. Abbé de Vaux, voir p. 23.
2. Monsieur Ratier, voir p. 84.
3. Marguerite Moreau serait arrivée à Angers en juin 1647. Personnalité affirmée, elle a quelques difficultés de relation avec Cécile Angiboust, la Sœur Servante. En 1651, Louise de Marillac hésite à la nommer Sœur Servante à Angers. Mais elle est choisie pour la Pologne et part en septembre 1652 avec Madeleine Drugeon et Françoise Douelle. A Varsovie, elle refuse de rester près de la Reine pendant que ses deux compagnes iraient servir les pauvres à Cracovie. Elle meurt en Pologne en 1660.

L. 279
1. Michel Legras était bailli * à Saint-Lazare.
2. Voir p. 308 et s.

Lesguier fera entendre à Monsieur d'Émery (3) la volonté de la Reine en ce sujet, lequel en a eu un nouveau commandement de Sa Majesté. Je supplie très humblement votre charité prendre la peine me mander* s'il ne serait point nécessaire de lui faire parler et par qui? Mais il faudrait que ce fût dès aujourd'hui. Ce qui m'oblige à ne rien négliger, c'est qu'il faudra bien douze ou quinze cents livres, outre cette taxe pour les frais de sa réception, encore nous a-t-on dit deux mille (4).

Au nom de Dieu, mon très révérend Père, pensez un peu s'il ne faut point penser à disposer ces dames à laisser de prendre les enfants exposés de nouveau, pour s'acquitter* et retirer tous les sevrés des champs, car je vous assure en conscience qu'il n'y a plus de moyen de résister à la pitié que ces pauvres gens nous font en demandant ce qui leur est justement dû ; non seulement pour leurs peines, mais pour avoir avance le leur, auprès duquel ils se voient mourir de faim, et sont contraints de venir des trois ou quatre fois de bien loin, sans avoir de l'argent. Nous y sommes pour beaucoup, pour la nourriture des nourrices et souvent sept ou huit enfants sevrés et argent prêté, mais ce n'est pas notre intérêt qui nous fait parler, quoique si la chose continue il faudra bien nous consommer, ne pouvant refuser de leur en donner pour peu que ce soit. Pardonnez mes ordinaires importunités s'il vous plaît et m'honorez toujours de la croyance que je suis, Mon très Honoré Père. Votre très humble et très obéissante fille et servante.

L. 390

(aux Sœurs de l'hôpital d'Angers) (1)

(vers 1650).

Mes Chères Sœurs,

Les vertus que ma Sœur (2) ... vous pourra avoir dites avoir remarquées en nos Sœurs (3), vous auront été à consolation et encouragement avec désir de les acquérir ; et surtout, mes chères Sœurs, songez souvent que comme servantes des pauvres, vous leur devez grande douceur, support et cordialité, et je vous prie, prenez garde à bien contenter de paroles et respect aux personnes qui les vont visiter, car c'est vous autres qui devez attirer les bienfaiteurs par votre

L. 279
3. Monsieur d'Émery, contrôleur général des finances.
4. Monsieur de la Rochemaillet, oncle de la femme de Michel Legras cède à celui-ci l'office de conseiller à la cour des Monnaies. L 'acte fut signé le 13 juin 1650.

L. 390
1. Cette lettre fait partie de la série des lettres d'Angers recopiées par Marguerite Chétif.
2. Marguerite (voir p. 328) qui arrive de Paris.
3. Allusion à la conférence sur les vertus des Sœurs défuntes (Coste IX. 535).

affabilité. Ce n'est pas que je dise qu'il faille que toutes les Sœurs indifféremment s'arrêtent à entretenir le monde ; mais quand en passant quelqu'un vous accoste, arrêtez pour les entendre ; que si ils vous disent quelque chose à quoi vous ne devez pas répondre, dites-leur, allez à ma Sœur, qui leur donnera satisfaction qu'elles désirent.

L. 283

à Monsieur Vincent
Général des Vénérables Prêtres de la Mission

Ce vendredi [avril 1650].

Mon Très Honoré Père,

Je me donnai hier l'honneur de voir Madame de Lamoignon (1) ; Mademoiselle sa fille me demanda ce que les dames avaient fait à Bicêtre (2), et voyant la résolution qu'elles prirent de mettre les garçons dans un pavillon, pour se décharger de la séparation nécessaire à faire, elle me dit que ce n'était pas la résolution que votre charité avait fait prendre, et qu'elle concevait bien tous les inconvénients de laisser là les filles tant pour les garçons que pour les nourrices ; lesquelles quoique l'on essaie de les prendre femmes de bien, néanmoins il y a apparence que la plupart ne sont pas tant obligées par la nécessité des temps à se retirer que par mauvaise conduite et puis, que toutes ces manières de femmes ramassées de toutes parts, sont de mauvaises paroles et grands libertinages. Et me dit cette bonne demoiselle qu'il fallait que vous tinssiez ferme à faire exécuter la proposition que votre charité avait si fortement soutenue, et demander à en essayer pour cette année de Jubilé, sans remettre à une autre fois. J'ajoutai que ces remises donnent lieu aux esprits à se consulter, et que si vous manquez cette fois, ce dit-elle, il n'y aura plus moyen d'y revenir. Mais je crois aussi, Mon Très Honoré Père, qu'il faut tenir ferme pour prendre une ou deux de vos maisons, au plus, pour sauver le louage ; autrement, si ils font choix, selon ce que je pense, la conduite en sera entièrement donnée et pour toujours à d'autres, et dans ce rencontre se découvrira entièrement leurs desseins. Il m'est venu en pensée qu'elles croient que nous ne saurions quitter le service des enfants, et que nous y soyons obligées, par les mille livres que nous avons du domaine. Et vous savez le tort que l'on nous a fait ; lors étant l'intention de celles qui en faisaient faire le don que nous eussions la moitié, purement et simplement pour la subsistance de la Compagnie, et non pour nous obliger au service des petits enfants autrement que nous sommes à celui des autres pauvres et forçats. Il serait bon que s'ils prétendaient

1. Madame de Lamoignon, voir p. 88.
2. Bicêtre, où sont les Enfants Trouvés.

avoir à nous disputer cela un jour, que ce fût plutôt en ce temps que en un autre.

Je fus hier par occasion voir Monsieur le Procureur général * qui me fit l'honneur me recevoir fort courtoisement, et me dit aussitôt que j'allais pour une affaire qu'il avait entre les mains, je lui dis que c'était pour lui en rafraîchir la mémoire ; il me demanda si nous prétendions être régulières ou séculières ; je lui fis entendre que nous ne prétendions que le dernier ; il me dit cela être sans exemple ; je lui alléguai les filles de Madame de Villeneuve (3) et lui prouvai qu'elles allaient partout. Il me témoigna ne pas désapprouver notre dessein, disant beaucoup de bien de la Compagnie, mais qu'une chose de telle importance méritait bien y penser. Je lui témoignai joie qu'il s'y portait de la sorte, et le priai que si la chose ne méritait ou ne devait être continuée qu'il la détruisît entièrement ; mais que si elle était bonne que nous le suppliions de l'établir solidement, et que cette pensée nous avait fait essayer au moins douze ou quinze ans, durant lesquels, par la grâce de Dieu il n'y avait paru aucun inconvénient. Il me dit : laissez-y moi penser, je ne vous dis pas des mois, mais quelques semaines ; prit la peine nous mener jusques au carrosse ; aussi était-il dans la cour ; mais nous témoigna grande bonne volonté, nous chargea de vous saluer très humblement, nous disait qu'il serait usurier* s'il recevait les très humbles remerciements que nous lui faisions de l'honneur qu'il fait à toutes nos Sœurs, quand elles osent s'approcher de lui dans leurs besoins, tant pour les pauvres forçats que pour les petits enfants.

Madame la Marquise de Maignelay (4) ne me fit réponse hier que verbalement, envoya notre Sœur chez Monsieur le curé de Saint-Roch, lequel avec ma dite Dame l'assurèrent n'y avoir eu aucune faute en nos Sœurs renvoyées, et que la seule considération de l'une des filles qui y servait, n'étant pas propre pour demeurer en la Compagnie, fit que Monsieur le curé renvoya l'autre pour la garder- que présentement elle est mariée et celles qui sont à sa place continuent à suivre ses exemples. Ma dite dame demande pour demain deux filles. A cela s'opposent deux difficultés, l'une qu'il est nécessaire de vous proposer celles que nous devons envoyer, et que nous vous les fassions connaître, lesquelles ont besoin de faire la retraite auparavant ; et l'autre difficulté est que cette fille qui était demeurée et est présentement mariée, demeure dans la maison en laquelle nos Sœurs doivent demeurer, et c'est un dangereux voisinage pour nous.

Je vous supplie très humblement prendre la peine me mander * ce que je ferai en ce rencontre* pour ne pas mécontenter Madame la Marquise, et pour ne nous pas faire de tort. Donnez-moi votre sainte bénédiction pour tous nos besoins et me faites l'honneur de me croire.

3. Madame de Villeneuve, fondatrice des Filles de la Croix, voir p. 42.
4. La marquise de Maignelay est la sœur de Philippe-Emmanuel de Gondi (voir p. 93). Mariée en 1588, elle est veuve dès 1591. Dame de la Charité très dévouée, elle participe aux différentes œuvres de charité de Monsieur Vincent.

- L. 284

à ma très chère Sœur Lepintre,
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à l'hôpital Saint-René à Nantes

à Paris, ce 4 mai 1650.

Ma Très Chère Sœur,

Je suis la plus étonnée du monde que vous vous plaigniez toujours de ne point recevoir de nos nouvelles, et depuis le temps que vous me marquez. Je ne crois pas que ma Sœur Hellot (1) et moi ne vous ayons écrit plus de six fois. Il est vrai que j'ai passé quelques semaines sans vous écrire ou faire écrire, mais c'était dans le temps que je savais que Monsieur Vincent vous écrivait. Il est vrai, ma chère Sœur, que je n'ai pas répondu à tous les points de vos lettres, et particulièrement d'une que j'ai reçue depuis peu, par laquelle vous proposiez que quelques-unes de nos Sœurs auraient le désir de se mettre au rosaire perpétuel. Je vous dirai, ma chère Sœur, qu'il y a fort longtemps que nous avons fait cette proposition à Monsieur Vincent, sans que nous ayons pu en avoir encore de réponse, et parce que je sais qu'il ne permet pas, non plus que les Supérieurs des autres Compagnies, que nous nous enrôlions en tant de confréries, cela m'a fait croire pour celle-ci qu'il faut nous contenter d'être simplement du rosaire.

Nous avons reçu des lettres de Monsieur Truchart (2) bien différentes : la première nous hâtait de vous envoyer du secours, et l'autre nous fait différer. Il nous faut en cela et en toute autre chose, ma chère Sœur, adorer la conduite de la divine Providence. Je vous écrivis la semaine passée fort amplement sur ce sujet.

J'espère que vous avez reçu les lettres ; je les envoyai à Monsieur d'Annemont (3). Je vous supplie de saluer toutes nos Sœurs, pour lesquelles je demande à Dieu, de tout mon cœur, un grand courage pour lui rendre la fidélité qu'il demande d'elles dans ce rencontre* assez pénible à la nature ; mais j'espère, qu'aidées de la grâce il nous sera très avantageux. Je le souhaite ainsi à la gloire de Dieu et à l'édification du prochain. Il n'est pas, ma chère Sœur, que dans tout cet embarras, il ne vous vienne de grandes peines et difficultés en l'esprit, tant par l'incertitude des événements, pour l'opposition et rapports de côté et d'autre, que pour n'avoir personne de sûreté à vous soulager, et donner avis ; mais, me voulez-vous croire, ma chère Sœur, si j'étais à votre place je demanderais à Dieu de me mettre en état de grande indifférence et la pensée que ce n'est pas à nous d'agir en ce

1. Élisabeth Hellot, la secrétaire de Louise de Marillac ; c'est elle qui écrit la lettre.
2. Monsieur Truchart, confesseur des Sœurs à Nantes.
3. Monsieur d'Annemont, voir p. 193.

rencontre*, mais de nous mettre dans la disposition d'entendre et de souffrir tout ce qui se dira pour nous et contre nous, sans nous en mettre en peine. Oh, que si nous étions ainsi, ma très chère Sœur, que nous serions consolées de nous voir, avec le Fils de Dieu, soumises aux accusations et jugements des hommes, et dans un entier abandon de la consolation des créatures, c'est dorénavant l'état auquel je vous verrai devant Dieu, lequel je supplie être votre force. Je vous prie, ma Sœur, que si quelqu'un vous pressait de parler au sujet de tous ces changements et brouilleries de répondre tout simplement : nous n'avons rien à dire à tout cela, nous attendons de nos Supérieurs l'ordre pour connaître et faire la volonté de Dieu. Avertissez nos Sœurs de la même chose ; si vous pouvez toutes faire ainsi, vous serez les plus braves filles du monde, et en effet, je pense que vous ferez ce que Dieu demande de vous et croyez-moi plus que jamais en son très saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 284 *bis*

à ma très chère Sœur Cécile Agnès (1)
fille de la Charité servante des pauvres malades à Angers

Ce 4 mai 1650.

Ma Très Chère Sœur,

N'était que Monsieur l'abbé de Vaux (2) m'a dit depuis peu de vos chères nouvelles j'en serais extrêmement en peine, ayant longtemps que vous ne nous avez écrit. J'espère que notre bon Dieu vous conservera parmi tous les dangers des maladies dont vous avez été menacées y a quelque temps. J'ai été bien consolée d'apprendre le retour de Monsieur Ratier (3). Au nom de Dieu, mes chères Sœurs, soyez bien fidèles à la pratique de ses bons conseils et surtout soyez bien affables et douces à vos pauvres ; vous savez que ce sont nos maîtres et qu'il les faut aimer tendrement et les respecter fortement. Ce n'est pas assez que ces maximes soient en notre esprit, il faut que nous le témoignions par nos soins charitables et doux. Souvenez-vous aussi toujours d'être bien respectueuses à vos Messieurs les Pères (4) et les saluez très humblement de ma part, et continuez à accueillir bien cordialement les messieurs et dames qui fréquentent l'hôpital, car nous sommes redevables à tous, et nous devons nous garder de deux

1. Cécile Angiboust, voir p. 41.
2. Abbé de Vaux, voir p. 23.
3. Monsieur Ratier, voir p. 84.
4. Les Pères des Pauvres, les administrateurs de l'hôpital.

extrémités dont l'une est l'affectation à l'entretien des personnes de dehors qui souvent fait tort aux personnes qui servent les pauvres et partant ne doivent agir que comme pauvre, l'autre extrémité est que la pensée que l'on prend de ne vouloir plaire à personne fait que l'on ne prend aucun soin de se rendre complaisante au monde, or ce n'est pas ainsi qu'il faut faire, ma chère Sœur, car il nous faut accueillir les personnes qui vont voir les pauvres avec agrément, sans y regarder notre intérêt particulier, mais simplement parce qu'il le faut ainsi et que cela peut faire faire du bien aux pauvres.

Je salue toutes nos Sœurs de cœur et d'affection, et suis en l'amour de notre cher Maître, ma chère Sœur, votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Notre Sœur Marie Noret (5) est trépassée à Nantes ; je vous recommande toutes nos chères Sœurs de là qui ont beaucoup à souffrir ; il semble que Dieu les a choisies pour faire mériter toute la Compagnie.

L. 270

à mes très chères Sœurs Toussainte (1) **et Jeanne** (2)**,**
filles de la Charité, au Valpuiseaux

(vers 1650).

Mes Très Chères Sœurs,

Je loue Dieu de tout mon cœur de la santé qu'il a donnée à ma Sœur Toussainte dans l'espérance qu'il lui a donné de nouvelles forces et un nouveau courage, pour s'employer au service des pauvres, pour son saint amour, et pour cela, ma chère Sœur, Monsieur Vincent a ordonné que vous demeurerez tandis que ma Sœur Barbe fera ici un tour. O ! qu'il me semble, mes chères Sœurs, que vous vivrez en grande union et cordialité, puisque c'est la conduite de la divine Providence qui vous a mises ensemble, que si il y a quelque dissemblance en vos humeurs naturelles, au nom de Dieu, mes chères Sœurs, que son saint amour se fasse paraître en vos cœurs. Souvenez-vous bien ma Sœur Jeanne de bien conserver en votre cœur les saintes affections qui ont produit de si généreuses résolutions en votre retraite ; mais souvenez-

L. 284 bis
5. Marie Noret, voir p. 313.
L. 270
1. Toussainte David est en 1644 à Saint-Séverin, puis à Valpuiseaux en 1650. En 1655, elle est sur Paris, elle met une croix comme signature sur l'acte d'érection de la Compagnie. Elle est ensuite envoyée à Sedan.
2. Jeanne Fouré, voir p. 255.

vous aussi de la fidélité que vous êtes obligée de rendre à Dieu en suite de ses grâces, sans cela nous devons avoir grande crainte des jugements de Dieu. Monsieur Vincent vous mande, ma Sœur Toussainte, que vous donniez quelques bons paysans à ma Sœur Barbe pour la conduire jusqu'à Etampes ; et qu'elle laisse tout ce qu'elle a de lancettes, et les conservez un peu. Souvenez-vous, mes chères Sœurs, que s'il y a lieu où les filles de la charité soient obligées d'être de bon exemple, douces et charitables, que c'est en celui où vous êtes, pour les obligations que nous avons après Dieu à notre Très Honoré Père, Monsieur Vincent qui, infailliblement serait mécontent s'il en arrivait d'autre sorte. Je me suis bien étonnée que vous ayez envoyé cet homme exprès, comme vous aviez déjà fait dernièrement. Je vous prie, mes Sœurs, de ne le plus faire sans une grande nécessité. Je supplie Dieu vous conserver, et suis, en son très saint amour, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et affectionnée servante.

L. 286

à ma Sœur Jeanne Lepintre (1)
à Nantes

Ce 25 mai 1650.

Ma Très Chère Sœur,

Je reçus, hier seulement trois de vos lettres, l'une du 3 de ce mois l'autre du 10, l'autre sans date, toutes ensemble ; et il faut qu'il y ait longtemps qu'elles soient écrites, d'autant que vous me mandez * pat elles, que Monsieur Truchart doit venir. Je ne vous saurais dire la consolation que j'ai eue de vous voir, et toutes nos Sœurs, dans la disposition que vous me mandez, c'est ainsi, ma chère Sœur, qu'il nous faut être à Dieu. Je ne manquerai pas de communiquer vos deux lettres à Monsieur Vincent, touchant la proposition qu'on vous fait de mettre un cuisinier et un administrateur. Quoique pour l'administrateur j'aie déjà mandé à Monsieur Truchart (2) que ce vous serait un grand avantage qu'il y en eût un, et que nous le souhaiterions, à condition néanmoins que sa femme ne se mêlât aucunement du service des pauvres, que pour le cuisinier j'y vois beaucoup d'inconvénients ; mais il faut laisser faire les Messieurs, que je vous prie de saluer très humblement de ma part. Je m'étonne que Monsieur Truchart ne soit satisfait, car je crois lui avoir mandé tout ce que je pouvais lui mander, nous lui avons grande obligation de la charité qu'il a pour nous Mes chères Sœurs, pour ce qui est de votre retour, il ne sera pas si imprévu que vous ne

1. Jeanne Lepintre, voir p. 77.
2. Monsieur Truchart, voir p. 327.

nous en puissiez donner avis, pour avoir ordre de Monsieur Vincent pour ce que vous aurez à faire, outre ce que je vous ai déjà mandé. Je supplie toutes nos Sœurs se tenir fortement attachées à la conduite de la divine Providence, l'aimer et s'y abandonner de nouveau, étant assurées que si nous lui sommes fidèles à ce point, sa bonté ne nous abandonnera pas et tout ce qui fait peine présentement réussira à grande consolation, et s'il plaît à Dieu à sa gloire, en l'amour de qui je suis, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

L. 277

à mes très chères Sœurs Charlotte (1) **et Françoise** (2)

Filles de la Charité, Servantes des Pauvres à Richelieu

(juin 1650).

Mes Très Chères Sœurs,

C'est à ce coup que je suis toute ahurie d'avoir été si longtemps sans vous écrire, je ne le penserais pas, n'eût été que l'on m'a assuré que je ne vous ai point remerciées de votre belle dentelle. Notre autel vous en remercie, mais nos créances se plaignent.

Il me semble, mes Sœurs, que vous étiez en peine de vos parents, je vous dirai, ma Sœur Carcireux qu'il y a quelque temps que nous reçûmes des nouvelles de Monsieur votre père qui eût bien voulu vous aller voir, mais nous l'en dissuadâmes ; il était à Beauvais avec ses parents, dont l'un qui est Président lui donnait de l'emploi, et nous témoignait avoir grande bonne volonté pour lui continuer et lui aider de tout son pouvoir. Pour ce qui est du père et de la mère de ma Sœur Charlotte, et de toute sa famille, je les crois toujours en bonne santé il n'y a pas longtemps que nous avons eu des nouvelles de Liancourt. Il ne vous reste plus, mes chères Sœurs, que d'être bien reconnaissantes des grâces que Dieu vous fait et travailler à votre perfection tant pour ce que vous lui devez, que pour le service que vous êtes obligées de rendre aux pauvres et aux écolières, avec l'observance plus exacte que vous pouvez de vos règlements. Et une des principales choses que je vous recommande, ma Sœur Charlotte, est de ne plus braire* ou au moins de ne braire* guère, car il vaut bien mieux se réjouir ; et puis, que voulons-nous en quelques lieux que nous soyons puisque nous avons Dieu avec nous ; en l'amour duquel et de son Fils Crucifié, je suis de tout mon cœur, ma très chère sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. — Je vous prie de saluer très humblement Monsieur le

1. Charlotte Royer, voir p. 253.
2. Françoise Carcireux, voir p. 253.

Supérieur (3) de ma part et le priez d'assurer Messieurs Manceau (4) que leur Sœur (5) se porte bien, et que nous leur avions envoyé une lettre d'elle en même temps que celle qu'ils lui écrivaient arriva ; elle est à l'hôpital de Chars. Depuis la présente écrite, notre Sœur Florence est tombée malade, et est a l'extrémité, il y a déjà quelques jours que l'on n'y attend plus de vie. Je crois que vous aurez su que ma Sœur Marie Arnou (6) et ma Sœur Marie Noret (7) sont mortes à Nantes. Priez Dieu pour tout, je vous prie.

L. 280

à ma très chère Sœur Jeanne Pangoy (1)
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades à l'hôpital du Saint-Esprit, à Liancourt

(vers juin 1650).

Ma Très Chère Sœur,

Je suis fort en peine de ma Sœur Mathurine (2)que vous m'avez mandé avoir la fièvre double tierce, au nom de Dieu ayez en grand soin et me mandez * le plus souvent que vous pourrez de ses nouvelles. Je vous prie d'assurer Monsieur le concierge que l'on retiendra l'argent qui lui est dû sur le paiement de la nourrice, mandez-nous des nouvelles de l'enfant, je vous prie. Je crois, ma chère Sœur, que les nouvelles

L. 277
3. Bernard Codoing, entré dans la Congrégation de la Mission en 1636. Il est supérieur à Richelieu depuis 1649.
4. Nicolas et Simon Manceau, prêtres de la Mission.
5. Françoise Manceau, originaire de Laumesfeld (Moselle) est entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité vers 1643. Elle est à Chars. En juin 1658, elle est envoyée à Calais où elle meurt en septembre, victime de son dévouement.
6. Marie Arnou, voir p. 311.
7. Marie Noret, voir p. 313.

L. 280
1. Jeanne Pangoy, voir p. 226.
2. Mathurine Guérin, née le 16 avril 1631 à Montcontour en Bretagne, entre dans la Compagnie des Filles de la Charité le 12 septembre 1648. Après son temps de formation, elle va à la paroisse Saint-Jean-de-Grèves, puis à Liancourt. Rappelée à la maison-mère en mars 1652, elle devient la secrétaire de Louise de MARILLAC, et la directrice du Séminaire. En 1655, elle est nommée économe. En octobre 1659, elle est envoyée à La Fère. Dès le mois de mai 1660, monsieur Vincent la rappelle pour l'hôpital de Belle-Isle. Elle est nommée supérieure générale en 1667. À la fin de son premier sexennat, elle va à Angers. Elle est à nouveau supérieure générale de 1676 à 1682, de 1685 à 1691, de 1694 à 1697. Elle meurt à la maison-mère le 18 octobre 1704. Une longue notice sur sa vie et ses vertus a été rédigée.

de tant de morts vous aident bien à renouveler vos résolutions de bien faire à toutes, puisque la vie est si courte, que nous ne mourons qu'une fois, et que notre jugement à l'heure de la mort durera éternellement. Nous mîmes samedi en terre une de nos Sœurs nommée Florence, qui n'a été que deux ans en la Compagnie, c'était une très bonne fille et nous sommes bien obligées à notre bon Dieu de ce qu'il paraît que toutes celles qu'il tire sont en bon état. Essayons de vivre en sorte qu'il en soit ainsi de nous. Recommandez-moi bien à votre chère sœur malade et à ma Sœur Geneviève (3). Toutes nos Sœurs se recommandent à vous toutes, et moi, je suis de tout mon cœur en l'amour de Jésus Crucifié, mes chères Sœurs, votre très humble Sœur et servante.

L. 288

à Monsieur l'abbé de Vaux

Ce 1er juillet 1650.

Monsieur,

Pardonnez la liberté que je prends de vous envoyer ce petit paquet pour nos Sœurs. Je ne manquerai pas de ramentevoir* à Monsieur Vincent l'affaire de Monsieur Ratier qui ne peut ce me semble oublier, m'en ayant autrefois parlé de la sorte. J'ai appris, Monsieur, que Messieurs les Pères de l'Hôtel-Dieu ont obtenu une seconde maison pour mettre des malades et que nos Sœurs les doivent servir. Je vous supplie très humblement prendre la peine de savoir ce que c'est. Il est fort à craindre que les surchargeant d'affaires, elles manquent à l'exactitude et propreté nécessaires dans les hôpitaux, et que les personnes qui ne sauraient pas le petit nombre qu'elles sont ne leur donnassent du blâme. Mais, ce qui est le plus important est que les malades seraient en très grand danger de souffrir beaucoup. Votre charité, Monsieur, considèrera tout cela et y donnera ordre ; je l'en supplie très humblement, et de m'honorer toujours de sa souvenance au saint Autel des besoins de notre pauvre Compagnie, et de ceux de mon âme, pour qu'il plaise à la bonté de Dieu lui faire miséricorde à l'heure de sa séparation de cette vie, durant laquelle je serai véritablement, en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très humble et très obéissante.

L. 280

3. Peut-être Geneviève Caillou, voir p. 29.

L. 287

à ma très chère Sœur Cécile Agnès (1)
Fille de la Charité
Servante des Pauvres Malades de l'Hôtel-Dieu à Angers

Ce 1er juillet (1650).

Ma Très Chère Sœur,

Il est vrai que ce vous est une très grande peine d'avoir à servir les pauvres en deux maisons, et je vois grande impossibilité pour le petit nombre de Sœurs que vous êtes ; parlez-en à Monsieur l'abbé qui a toujours pareille volonté de vous assister, qu'il avait lorsque Dieu a commencé à lui donner charité pour vous. Je vous supplie, ma chère Sœur, bien consoler notre chère Sœur Perrette (2) dans ses incommodités et lui faites bien connaître que les maladies corporelles nous sont avantageuses, quand nous les souffrons pour l'amour de Dieu, et que nous essayons d'aimer sa très sainte Volonté. Pourvu que cela soit, la plus noble partie de nous-mêmes qui est notre âme est en pleine santé.

Voilà deux croix comme nous nous en servons présentement, pour nos Sœurs, elles servent aussi de reliquaires, puisque l'on y peut mettre des reliques ; nous n'en faisons plus faire à cause que cela se rompt et se gâte incontinent. Les médailles sont assurément venues de Rome c'est Monsieur Portail (3) qui les a apportées, vous les distribuerez ainsi que vous le jugerez à propos ; que s'il n'y en a pour toutes celles qui en ont demandé, quand je le saurai je tâcherai d'en avoir. Il vous salue toutes, et vous prie d'être bien fidèles et exactes à vos règles particulièrement en ce qui regarde la cordialité et union entre vous toutes. Nos Sœurs vous prient, avec moi, de demander ces vertus à notre bon Dieu pour nous, et de me croire en l'amour de Jésus Crucifié, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. —J'ai écrit la semaine passée à Monsieur Ratier, saluez-le bien humblement de ma part, et vos bons messieurs.

1. Cécile Angiboust, voir p. 41.
2. Perrette serait arrivée à Angers à la fin de l'année 1648. Monsieur Lambert dans son rapport de visite en 1651, l'appelle Perrine. Elle part à Richelieu en 1658.
3. Monsieur Portail est rentré de Rome en septembre 1649.

L. 289

à ma très chère Sceur Jeanne Lepintre, (1)
fille de la Charité,
Servante des Pauvres Malades à l'hôpital Saint-René à Nantes

Ce 13 juillet 1650.

Ma Très Chère Sœur,

Je crois que vous aurez reçu la réponse des lettres que vous avez écrites à Monsieur Vincent, et ma Sœur Henriette (2) aussi. Il m'ennuyait que nous n'avions de vos nouvelles, espérant toujours que Dieu vous donnerait un peu de repos. Il est vrai ma chère Sœur, que vous n'en pouvez guère avoir n'étant que six et j'ai grande peine de vous voir si peu pour tant d'affaires que vous avez, à cause de la cuisine et de l'apothicairerie.

Ce m'a été une joie très sensible que Monsieur de Gremille (3) ait été élu Père des Pauvres. Je vous prie, ma Sœur, me mander* si ce n'est pas le même qui y était lors de l'établissement ; espérons que comme il sait toutes choses, et même le temps que l'on a été à demander de nos Sœurs, il fera bien paraître que notre intérêt ne nous a pas menées là, non plus qu'il ne nous y tiendra jamais, Dieu aidant. Je souhaite de tout mon cœur, mes chères Sœurs, que vous ayez fait entre vous un renouvellement de résolution d'être parfaitement unies ensemble, pour la pratique exacte de votre règlement, non tant pour les choses extérieures que de pratiques intérieures, qui consistent à recevoir tous les événements et contradictions de la part de la divine Providence, à avoir grand support les unes des autres et intelligence entière. Cela fera, mes chères Sœurs, que les personnes de dehors seront édifiées. Je vous supplie aussi, mes Sœurs, que puisqu'il a plu à Dieu vous donner un administrateur, comme il me semble que nous désirions, de ne plus sortir, et même ma Sœur Henriette, pour ses simples, devrait se faire tout apporter. Il y a longtemps que je souhaite que vos pauvres soient traités de remèdes comme ceux des paroisses de Paris ; si cela était nos Sœurs qui sont employées à l'apothicairerie (4) auraient bien plus de temps et de repos pour servir les pauvres.

Je vous prie de bien assurer ma Sœur Jeanne de Saint-Albin (5), que ce qui nous tarde de la faire revenir c'est l'incertitude que nous avons

I. Jeanne Lepintre, voir p. 77.
2 Henriette Gesseaume, voir p 87
3 Dans sa lettre du 5 août, Jeanne Lepintre répond à Louise de Marillac : à propos de Monsieur de Gremille : « C'est le même et qui a autant ou plus de bonté et d'affection pour nous qu'il en avait en ce temps-là ».
4. Henriette Gesseaume et Claude Carré.
5. Jeanne de Saint-Albin, voir p. 224. Louise de Marillac ne doit pas la compter lorsqu'elle signale qu'elles sont six Sœurs à Nantes.

eue de votre retour à toutes, et l'attente que Messieurs les Pères demandassent d'autres Sœurs, parce que des voyages si longs ne se peuvent pas faire facilement de personnes seules. Notre intention est de la faire revenir dès la première occasion. Vous ne me mandez point si vous avez reçu mes lettres du commencement de ce mois, j'en suis en peine. Pour ce qui est de ce que je vous mande * de ne point sortir, cela s'entend, sans une grande nécessité. Quoique je pense bien que vous ne rendez aucune visite, ni de compliment, ni de satisfaction, et je vous puis dire que ce qui a maintenu nos Sœurs d'Angers est cette pratique. Je vous mandais de leurs nouvelles par ma dernière et vous faisais connaître combien toute la Compagnie est édifiée de leurs déportements* comme aussi elle l'est de la patience que Dieu vous a donnée dans toutes vos traverses, dont je supplie sa bonté vous être éternelle récompense et suis en son très saint amour, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Nous avons beaucoup de malades en divers endroits et deux en danger de mort. Je vous prie de saluer toutes nos Sœurs de ma part et très humblement Messieurs les Pères, Mademoiselle de La Carisière et toutes nos amies.

Je vous supplie, ma Sœur, faire mes excuses à Monsieur Truchart (6) que je ne lui écris point pour ce voyage*, j'ai pris médecine (7) et lui présenter mes très humbles saluts.

L. 130 ter

à ma Sœur Jeanne-Christine (1)
à Liancourt

(vers 1650).

Ma chère Sœur,

J'ai communiqué votre lettre à Monsieur Vincent, qui vous accorde que vous soyez déchargée du maniement de l'argent, et que vous en donniez la charge à ma Sœur Mathurine (2), qui la doit accepter de bon cœur puisque c'est la divine Providence qui le lui ordonne, et ma Sœur Jeanne Pangoy (3) aura soin de continuer l'assistance des pauvres malades, avec vous, ma sœur Jeanne, selon en la manière que vous l'avez vu faire à ma Sœur Elisabeth. Et vous, ma Sœur Jeanne Christine, la sainte obédience vous fait Sœur Servante ; en sorte que

L. 289
6. Monsieur Truchart, confesseur des Sœurs.
7. La lettre écrite par Elisabeth Hellot.
L. 130 ter
1. Jeanne Christine Prévost, voir p. 262.
2. Mathurine Guérin, voir p. 323.
3. Jeanne Pangoy, voir p. 226.

de trois que vous êtes, vous ne soyez qu'une volonté et qu'un cœur.

Depuis que nous avons des Sœurs à Liancourt, par la grâce de Dieu, je n'ai point vu de contradictions parmi elles. J'espère que sa bonté infinie nous continuera cette grâce : quand je dis que Ma Sœur Jeanne Pangoy aura soin des malades des villages, j'entends que ce soit avec vous, ma Sœur Jeanne ; mais elle vous instruira de quelle manière il les faudra servir. Ma Sœur Mathurine aura soin d'écrire tous les jours la recette et la dépense, quand il en sera fait, et ainsi le tout sera très facile : ô, mes chères Sœurs, que le désir d'aimer Dieu et la pratique de cet amour (adoucissent) merveilleusement toutes choses ! O que c'est une grande consolation aux bonnes âmes d'avoir des occasions de témoigner à Dieu l'amour qu'elles lui portent, comme vous l'avez, par le service que vous rendez aux pauvres.

Souvenez-vous, ma Sœur Jeanne-Christine des peines intérieures que vous avez eues quand vous avez demeuré en des lieux où vous aviez peu de travail. Je supplie de tout mon cœur Notre-Seigneur qu'il bénisse vos travaux, et qu'il vous fasse connaître combien vous vous devez estimer heureuse de la grâce qu'il vous fait. O que celles-là qui l'ont perdue pour s'en être rendues méconnaissantes en sont déjà en de grands repentirs. Il nous faut bien humilier et nous défier de nous-mêmes, d'autant que nous n'avons point de plus grand ennemi que notre amour-propre. Demandons à Notre-Seigneur cette grâce et me croyez en son Saint Amour, ma chère Sœur (votre très humble sœur et servante).

P.S. —Je ne sais si je vous ai mandé la mort de notre bonne Sœur Louise Proust (4). Elle n'a été que six jours malade. Priez Dieu pour elle (5).

L. 290 *bis*

(à ma sœur Cécile Angiboust
à Angers).

20 septembre 1650.

Ma Très Chère Sœur,

Je pense que vous faites tout ce que vous pouvez pour soulager notre Sœur (2)..., et que vous la regardez comme une jeune plante de qui

L. 130 ter
4. Louise Proust, originaire de Parthenay entre la Compagnie des Filles de la Charité vers 1646-1647. Après un court séjour à Liancourt en 1649, elle revient à Paris et meurt dès 1650.
5. La copie de cette lettre est contenue dans le Recueil des pièces relatives aux Filles de la Charité.
L. 290 bis
1. Cette lettre fait partie de la série des lettres d'Angers recopiées par Marguerite Chétif.
2. Marguerite, appelée petite Marguerite par Monsieur Lambert dans son rapport de visite en 1651.

vous pouvez espérer de bons fruits pour présenter un jour à la table éternelle de notre bon Dieu. Que vous serez heureuse, ma très chère Sœur, si par votre douceur et cordialité à la prévenir amoureusement, vous pouvez coopérer à la grâce pour sa perfection ! Je vous supplie de tout mon cœur.

Je ne sais si vous avez la coutume de laver les mains des pauvres ; si vous ne le faites pas, je vous prie de vous y accoutumer. Je vous prie aussi, ma Sœur, d'avertir toutes nos Sœurs séparément, de leur être à bon exemple de douceur et de soumission, d'être leur consolation dans leurs petites peines par votre cordialité et votre support, il faut avoir grande patience à leur donner de petits remèdes, le plus grand est de compatir à leurs peines et leur représenter l'importance de se détourner de faire la volonté de Dieu, qui ne change jamais ses desseins. Il faut aussi prendre garde quelquefois quand elles se lassent à un office, de les changer sans attendre qu'elles le demandent. Enfin, il faut beaucoup de condescendance en plusieurs choses, à prévenir nos Sœurs de ce qu'elles désirent, sans faire semblant de le connaître. Vous savez que les charges ne se doivent pas tant exercer absolument que charitablement, et que nous sommes Sœurs Servantes, cela veut dire que nous avons les plus fortes peines d'esprit et de corps ; et que nous soulagions tant que nous pourrons nos chères Sœurs qui auront toujours assez de peine à nous supporter quelquefois dans nos humeurs, d'autres fois pour la répugnance que la nature et le malin esprit leur donnent. Je supplie Notre-Seigneur d'être votre force et votre consolation, et suis en son très saint amour.

L. 130 *bis*

(aux Sœurs de Liancourt) (1)

(vers 1650).

Mes chères Sœurs,

Je ressens de la peine à cause des difficultés que vous me proposez dans l'exercice d'un si saint œuvre. Il y a, à ce que je crois, dix ans qu'il est commencé, et par quelques-unes de nos Sœurs qui avaient beaucoup moins d'intelligence que vous n'en avez, et quand elles vous ont frayé le chemin, les affaires étaient tout autrement plus difficiles qu'elles ne le sont pas maintenant. Je veux croire que Dieu me donne ce petit exercice en punition de mes péchés qui mériteraient de plus grands châtiments s'il voulait exercer sa justice en toute rigueur.

Je vous exhorte autant que je puis de considérer les obligations que vous avez à Dieu pour le bienfait de votre vocation, et pour tant

1. Cette lettre est une copie contenue dans le Recueil des pièces relatives aux Filles de la Charité, recueil conservé aux Archives de la Maison-Mère.

de grâces que vous avez reçues de sa main libérale. Je vous exhorte aussi de vous affectionner aux emplois dont il vous a chargées. Je ne sais pas, ma Sœur... (2), si j'ai bien compris la proposition que vous me faites, par votre lettre, de venir à Paris afin de sortir de vos peines, et d'y recevoir du soulagement ; mais pour l'amour de Dieu, soyez une fille toute pleine de confiance et de fidélité à Dieu comme vous l'avez toujours été, et pour cela, donnez-vous un peu de patience, afin qu'on connaisse sa sainte volonté là-dessus.

Je vous promets que j'en parlerai à Monsieur Vincent, et je l'aurais déjà fait, si ce n'est que je suis au lit, malade : cependant je ne laisserai pas passer cette semaine sans vous donner de mes nouvelles.

Et vous, ma chère Sœur Mathurine (3), ne craignez rien. Le Seigneur sera votre tout, car, quoique vous ne sachiez pas compter, vous ne gâterez rien pour cela ; vous l'aurez bientôt appris. Monsieur le concierge a assez de bonté pour faire ce qu'il faut, quand bien (même) vous ne le sauriez pas, et même pour écrire sur le livre, comme vous avez pu voir. Je vous prie de lui faire mes recommandations, et à Madame de la Chambre, si elle y est encore, aussi bien qu'à Madame Thibousche. J'ai reçu la lettre de Monsieur Thibault (4) qui se recommande à vous. J'espère qu'il vous écrira bientôt, avec ma Sœur Anne de la Thalonnières. Je vous dirai pour nouvelle que la pauvre Sœur Marie que nous avions renvoyée à Saint Méen est en chemin pour s'en revenir sans que nous l'ayons mandée.

Toutes nos Sœurs vous saluent cordialement, et moi je supplie Dieu de vous donner sa paix et son Saint Amour, dans lequel je suis (votre humble sœur et servante).

L. 291

à ma très chère Sœur Cécile Agnès
(à Angers)

(octobre 1650).

Ma Très Chère Sœur,

Il est parti aujourd'hui cinq de nos Sœurs pour aller à Nantes (1), et en un autre lieu, plus loin (2) ; elles doivent passer chez vous. Je vous

L.130 bis
2. Jeanne Christine Prévost, voir p. 137.
3. Mathurine Guérin, originaire de Montcontour en Bretagne, voir p. 323.
4. Monsieur Thibault, (voir p. 243) est à Saint-Méen (Bretagne).
5. Anne de la Thalonnière, originaire de Saintonge, meurt en novembre 1650.
L. 291
1. Arrivée à Nantes de Louise Michel, Marthe Dauteuil et Françoise Ménage (Coste IX, 531).
2 Les deux Sœurs qui partent à Hennebont sont Anne Hardemont et Geneviève Doinel (Coste IX. 531).

envoie, par elles, des médailles bénites que Monsieur Portail envoie à celles qui n'en ont point ; elles ont des indulgences extraordinaires. Elles vous portent aussi trois croix, je vous ai écrit par elles amplement mais j'avais oublié à bailler* ce paquet à ma Sœur Anne Hardemont que je vous prie lui bailler dès en arrivant.

Je vous prie de savoir de Messieurs les Pères (3) s'ils auront agréable qu'elles logent en l'hôpital, en passant saluez-les très humblement de ma part. S'il n'est pas a propos qu'elles demeurent chez vous, j'aimerais mieux qu'elles allassent chez quelque bonne femme qu'en une hôtellerie.

Recommandez-moi à toutes nos chères Sœurs et me croyez en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

P.S.—Je vous prie que toutes nos Sœurs d'Angers encouragent bien nos Sœurs d'aller à Nantes.

L. 295

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre,
fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades, à Nantes

Ce jour, Saint-André (1650).

Ma Très Chère Sœur,

Ce mot n'est que pour vous donner avis de l'arrivée de notre chère Sœur (1) en bonne santé, grâce à Dieu. Oh ! ma très chère Sœur, qu'elle a été la bienvenue, venant par l'ordre de l'obéissance, et certes toute la Compagnie, l'affectionnons de tout notre cœur. Je n'ai eu le temps que de lire bien succinctement votre lettre qui nous a trouvées dans la douleur de l'extrémité de la maladie de votre bonne Sœur Anne de la Thalonnière, qui était de Saintonge qui décéda le lendemain de l'arrivée de notre Sœur, qui fut mardi après dîner et enterrée aujourd'hui, jour Saint-André. Cela est cause, ma chère Sœur, que je n'ai pas le temps de répondre à votre chère lettre qui me fait de plus en plus aimer votre bon cœur, et seulement vous dire que je crois qu'il y a eu des lettres perdues, car outre celles que je vous ai écrites, par nos Sœurs d'Hennebont (2), je vous écrivis par la première poste, après leur

L. 291
3. Les Pères des Pauvres, les administrateurs de l'hôpital.
L. 295
1. Jeanne de Saint-Albin, voir p. 224.
2. Voir la lettre précédente.

partement *, pour vous donner avis que nous vous les envoyions, et il me semble que Monsieur Vincent m'a dit vous avoir aussi écrit depuis ce temps là. Je vous puis assurer, ma chère Sœur, que sa charité est toujours en pareil degré pour votre âme, et moi autant ou plus que jamais, en l'amour de Notre Seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble servante et très affectionnée Sœur.

P.S.—Saluez de notre part tous vos Messieurs, et nos Sœurs que j'embrasse de tout mon cœur.

L. 296

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre (1)
Servante des Pauvres Malades à l'Hôtel-Dieu à Nantes en Bretagne

Ce 10 décembre (1650).

Ma Très Chère Sœur,

Je vous ai écrit le voyage * précédent, pour vous assurer du retour en bonne santé de notre chère Sœur Jeanne de Saint-Albin (2), qui continue par la grâce de Dieu. J'ai fait voir votre lettre à Monsieur Vincent, lequel vous aura écrit, je crois. Nous avons grand sujet de louer Dieu, ma chère Sœur, que sa charité s'exerce toujours pour le bien de notre Compagnie à ce qu'elle puisse accomplir la très sainte volonté de Dieu, et en particulier un de ses soins est de contribuer tant qu'il peut au bien de l'hôpital de Nantes. Ce qui fait que vous pouvez croire, ma chère Sœur, que quand vous êtes longtemps sans recevoir de ses lettres, après lui avoir demandé son avis sur vos difficultés, qu'il faut bien ou qu'il y ait des lettres perdues ou qu'il lui ait été impossible de vous écrire, car je sais son cœur pour sa fille. Et, ma chère Sœur, je vous puis assurer que sur la croyance que j'ai qu'il vous donne toutes les résolutions nécessaires bien souvent je me suis tenue, plusieurs fois suivant aussi le désir de vos lettres qui m'avertissaient que vous attendiez cette charité de lui, ses réponses- car vous savez qu'un mot d'avertissement de sa part vaut plus que cent paroles d'autres ; et aussi qu'il y aurait sujet de craindre que la diversité d'avis ne brouille, ou au moins ne fasse perdre beaucoup de temps. Ce n'est pas, ma chère Sœur, que par la grâce de Dieu, j'aie manqué jamais à vous répondre quand vous avez désiré quelque chose de moi.

Je voudrais que vous vissiez mon cœur, et sussiez que l'éloignement du lieu, augmente plutôt que de diminuer l'étroite liaison qu'il a plu à la bonté de Dieu faire depuis longtemps en nos âmes, et pour

L. 296
1. Jeanne Lepintre, voir p. 77.
2. Jeanne de Saint-Albin, voir p. 224.

marque, vous voulez bien, ma chère Sœur, que je vous avertisse que quand il y aura quelques différends entre la bonne Sœur (3) qui est un peu difficile, que s'il y a moyen, il ne paraisse jamais au dehors, non pas même à Messieurs les Pères, ni à Monsieur l'Administrateur auquel vous devez tout dire ce qui concerne les Pauvres et le bien de l'hôpital ; mais pour le particulier des petits différends de votre Communauté, à vous seules, et vous assurez que Dieu donnera bénédiction sur la confiance et dépendance que vous aurez de sa conduite ; mais pour cela il faut grande cordialité et support et gaieté. Je vous supplie me donner de vos nouvelles au plus tôt et de toutes nos Sœurs que je salue de tout mon cœur en l'amour de Notre-Seigneur auquel je suis, ma chère Sœur, Votre très humble et très obéissante Sœur et servante.

P.S. — Je suis extrêmement pressée. Je crois que Monsieur Vincent vous aura fait réponse au sujet des confessions.

AVANT 1650

Lettres dont la date n'a pu être déterminée d'une manière précise.

L. 10

à Monsieur Vincent

(entre 1639 et 1647).

Monsieur,

Je ne vous saurais que dire de ma santé, mais je vous assure que j'ai grand besoin de vous parler, au sujet des nécessités de plusieurs filles, avant de penser à aucune chose. Nous avons ici notre Sœur Charlotte bien mal, depuis longtemps, c'est la sœur de ma Sœur Geneviève (1) de l'Hôtel-Dieu qui y servait aussi à la collation ; je crains bien qu'elle ne fasse comme notre défunte Sœur Bécu (2), l'on lui a plusieurs fois ordonné la saignée du pied, mais personne n'a pu avoir du sang. Si votre Charité nous voulait envoyer ce bon frère Alexandre (3), peut-être en aurait-il ? Sa fièvre est d'ordinaire plus grande le soir que le matin.

L. 296
3. Henriette Gesseaume. Monsieur Vincent avait écrit à son sujet après la visite en avril 1649 : « elle est peu respectueuse, peu soumise à la sœur servante ou point du tout» (Coste III. 432).

L. 10
1. Geneviève Poisson quitte l'Hôtel-Dieu en 1647 (voir p. 33).
2. Marie Bécu (voir p. 271) est encore en vie en 1639.
3. Frère Alexandre Véronne, voir p. 255.

Nos Sœurs qui sont en retraite feront, quand il vous plaira leur confession qui ne sera pas générale, ni de l'une ni de l'autre. La Lorraine qui vous parla samedi à l'Hôtel-Dieu ne trouve point de condition, il y a bien quinze jours qu'elle est à l'Hôtel-Dieu pour cela. Qu'en ferons-nous ? Ne lui baillez point d'argent s'il vous plaît. J'ai dit à ma Sœur Geneviève de lui faire ce qu'elle a besoin, elle ne demanderait pas mieux, que de vivre là, à ne rien faire, et avoir de l'argent. Je vois tant de désordre partout qu'il me semble que j'en suis accablée, j'espère pourtant et me veux confier en la divine Providence avec les saintes Marthe et Marie.

C'est en l'amour du bon Jésus que je suis, Monsieur, Votre très humble fille et obligée servante.

L. 3

(à une sœur)

(entre 1640 et 1646).

Ma Très Chère Sœur,

Je voudrais bien vous aller voir moi-même en votre nouveau ménage ; si vous n'avez point pris la bénédiction de Monsieur le Curé il sera bon que vous priiez Madame de Romilly (1) de vous y mener toutes deux. Pour ce qui est d'un Confesseur, s'il vous en parlait, vous le prierez d'attendre que vous eussiez été un peu plus de temps à vous reconnaître et en attendant vous irez au premier venu.

Voilà des images que je vous envoie : un Seigneur de la Charité (2) est pour mettre en votre salle des Pauvres et un pour votre chambre.

Je vous prie, ma Sœur, de pratiquer, dans les petits désordres que vous trouvez, la paix que Notre-Seigneur a donnée à ses Apôtres, et plus penser que dire et ne point parler à personne de ce que vous entendez dire aux dames de la bonne fille qui était devant vous. Il faut honorer le zèle qu'elle a toujours témoigné pour le service des pauvres. Je dis le même à ma Sœur Jacqueline (3), vous priant d'avoir bien égard sur ses actions. Je suis de tout mon cœur, en l'amour de Jésus Crucifié ma très chère Sœur, votre très affectionnée servante.

P.S.—Depuis ma lettre écrite Monsieur Vincent m'a mandé que vous prissiez pour confesseur Monsieur du Mesnil.

L. 3
1. Madame de Romilly (née Louise Coulas) Dame de la Charité très active. Elle s'occupe particulièrement de l'œuvre des Enfants trouvés.
2. Monsieur Vincent envoie à Louise de Marillac la première image du Seigneur de la Charité en janvier 1640 (Coste 11.10).
3. Jacqueline, une des toutes premières Filles de la Charité. Elle a servi les pauvres à l'hôtel-Dieu et à la paroisse Saint-Leu. Son très mauvais caractère, ses paroles inconsidérées obligent Monsieur Vincent à penser à son renvoi (Coste XII. 592). L. 129 bis

L. 417

à Monsieur Vincent

Ce mardi (entre 1642 et 1649) (1).

Monsieur,

Je vous supplie très humblement prendre la peine me mander* si ce sera pour demain mercredi que l'Assemblée de nos Sœurs pourra se faire, à ce que je les fasse avertir, et celles d'Issy et de Fontenay.

Mademoiselle de Lamoignon (2) me manda* hier de savoir de vous quand elle pourra décharger entièrement son cœur vous venant trouver- mais elle ne désire pas que l'on le sache chez elle. Je l'en avertirai, si vous me faites l'honneur de me le mander. Elle voudrait que ce fût au plus tôt. Donnez-moi, s'il vous plaît, votre bénédiction, puisque je suis, Monsieur, Votre très humble fille et très obligée servante.

L. 129 *bis*

à Monsieur Vincent

(entre 1645 et 1649). (1)

Monsieur,

La crainte que j'ai que l'on ait oublié de vous dire que je ne manquerais pas de faire avertir toutes nos Sœurs pour demain lundi se trouver à la conférence, ainsi que votre charité nous a fait l'honneur le promettre, fait que je vous importune de ces lignes de peur que quelque autre affaire ne nous empêche ce bonheur.

La Providence a fait venir de nos Sœurs de Maule, Saint-Denis et Issy qui avec toutes les autres s'en réjouissent bien. Dieu veuille que ce ne soit point un jour à notre confusion que sa bonté nous ait tant fait de grâces et moi particulièrement celle d'être, Monsieur, Votre très obligée fille et humble servante.

L.417
1. Période pendant laquelle les Filles de la Charité sont à Issy.
2. Mademoiselle de Lamoignon, voir p.135.
3. Voir la réponse de Monsieur Vincent Coste 111.169.

L. 129 bis
1. 1645 : date de l'établissement des Filles de la Charité à Saint-Denis, 1649 : date de leur retrait d'Issy.

L. 24

à Monsieur Vincent

Ce jeudi (avant 1650) (1).

Monsieur,

Je vous supplie très humblement pour l'amour de Dieu que je puisse avoir l'honneur de vous parler ce matin, pour une réponse que je suis pressée de donner à mon fils qui me doit venir trouver aujourd'hui, ne la lui ayant pas voulu donner hier. Que si vos affaires vous pressent de sortir avant que je puisse être chez vous s'il plaît à votre charité prendre la peine de passer céans *, je prends la liberté de vous faire cette très humble supplication comme en ayant grand besoin et étant en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante.

L. 42

à Monsieur Vincent

Ce jour, St-Vincent (avant 1650).

Monsieur,

Je vous supplie très humblement, pour l'amour de Dieu, que j'aie l'honneur aujourd'hui de vous parler, pour si peu de temps qu'il vous plaira. Si vous n'avez point pris la peine de signer notre compte, s'il vous plaît de différer, jusqu'à ce que j'aie mis la dépense des Sœurs de l'Hôtel-Dieu que j'oubliai hier à y employer. Je fais bien des fautes par ma trop grande promptitude, sans les autres de malice. Je supplie votre charité m'obtenir miséricorde. Toutes vos pauvres filles vous saluent très humblement, vous suppliant vous souvenir d'elles et moi, la moindre de toutes, je suis, Monsieur, Votre très humble et très obligée fille et servante.

L. 54

à Monsieur Vincent

(avant 1650).

Monsieur,

Mon peu de mémoire m'empêcha hier de vous dire que la petite du Pont avait désiré de vous faire sa confession, lorsqu'elle fit sa petite retraite, et je croyais que c'était aussi pour vous parler au sujet du

L. 24

1. Avant 1650, Louise de Marillac débute ses lettres à Monsieur Vincent par «Monsieur». Après 1650, elle écrit : «Mon très honoré Père».

désir de ses parents- ce qui m'a fait penser, Monsieur, que si votre charité lui pouvait parler qu'elle lui pourra dire plus librement ses pensées, et aussi que vous aurez plus de pouvoir sur son esprit que son frère, que je vous avais proposé, lequel demeure à quatre ou cinq lieues d'ici. Je supplie très humblement votre charité offrir à notre bon Dieu notre petite neuvaine qui commence aujourd'hui, il sait ce bon Dieu, que je ne veux rien par sa miséricorde que sa Très Sainte Volonté, mais que je souhaite que sa puissance ôte tous les empêchements à la parfaite exécution de cette très sainte volonté, par laquelle je suis, Monsieur, Votre très obligée servante et humble fille.

P.S.—S'il vous plaît prendre la peine me mander à quelle heure la petite du Pont vous ira trouver.

L. 79

à Monsieur Vincent

(avant 1650).

Monsieur,

Je crois qu'il y a eu quelque empêchement, puisque Madame de Lamoignon ne m'a pas envoyé son carrosse, ce qui fait, Monsieur, que je vous supplie très humblement de ne point parler du doute de ce que j'ai baille* aux Sœurs à leur partement*, parce qu'il m'est toujours resté en l'esprit ne leur avoir baillé que cinquante écus *, et ne m'est venu en pensée autre chose que l'incertitude qu'elles en avaient. Je vous supplie très humblement qu'il ne soit compte que cela. C'était mon intention de vous le dire devant les Dames, comme je suis obligée, et de me dire, Monsieur, Votre très humble et très indigne fille et servante.

L. 90

(à Monsieur Vincent)

(avant 1650).

Monsieur,

Notre bon Dieu a voulu ajouter à la consolation que sa bonté lui a fait me donner par votre charité, me faisant paraître en un autre sujet que sa Providence ne dédaigne les pécheurs : M'ayant envoyé Madame de Marillac (1) pour me dire qu'elle croyait que j'étais incommodée *, et qu'elle me priait lui dire librement, pour me donner le support

L. 90
1. Madame de Marillac, la jeune, femme de Michel, le conseiller au Parlement.

que Madame sa mère m'avait offert qui était, tous les ans, quelque somme. Je lui ai avoué tout simplement la peine que j'avais, et que je n'aurais besoin de rien si mon fils avait quelque emploi.

Elle a désiré de vous voir pour ce sujet (mais vous étiez sorti) pour savoir de vous, Monsieur, comme Monsieur de Beauvais (2) avait reçu la proposition qu'elle lui avait faite, et son sentiment en ce sujet ; et parce qu'elle ne sait de quelle sorte elle lui en doit parler, et qu'il doit partir demain ou après, elle et moi vous suppliant très humblement prendre la peine de lui écrire un mot en ce sujet ; je dis à Madame de Marillac, si vous le jugez à propos. Elle a désiré cela, crainte que vous n'eussiez à me dire quelque chose qui me contristât. Je ne sais si c'est mon orgueil qui me donne peine de la peine que je donne à autrui. Je devrais bien être meilleure puisque j'ai l'honneur d'être, Monsieur Votre très humble fille et très obligée servante.

L. 118 *bis*

(à Monsieur Vincent) (1)

(avant 1650).

Monsieur,

Il est vrai que j'ai une affection toute particulière pour la fête de la Pentecôte et en ce temps-ci, de son attente, m'est très cher ; Je me souviens d'avoir eu il y a quelque temps une grande consolation oyant * un prédicateur dire que ce fut en ce jour là que Dieu donna sa loi écrite à Moise et que, en la loi de grâce, il avait donné en ce même jour à son Eglise la loi de son amour qui portait puissance de l'effectuer. Et parce que en ce même jour, il a plu à Dieu mettre en mon cœur une loi qui n'en est jamais sortie, nonobstant toutes mes méchancetés, je souhaiterais volontiers s'il m'était permis que, en ce même jour, sa bonté fît entendre les moyens d'observer cette loi, selon sa très sainte volonté.

Je ne sais si ce n'a point été pour cela que j'ai eu pensée de vous demander permission de nous disposer à cette fête par la privation de la sainte Communion, ces onze jours que la Sainte Vierge, les apôtres et les saintes femmes ont été séparées de leur cher Maître, nous servant aussi de cette occasion pour penser au mauvais usage que nous avons fait toute l'année de nos communions, afin d'exciter en nous un nouveau désir de communier avec plus de ferveur et d'utilité pour la gloire de Dieu, et afin aussi de participer avec les apôtres au baptême qu'ils reçurent, d'amour et de ferveur, pour le service du prochain. Je

L. 90
1. Augustin Potier, évêque de Beauvais meurt le 20 juin 1650.
L. 118 bis
1. Lettre sans adresse et sans signature.

vous supplie, très humblement, Monsieur, que les faiblesses de mon esprit, que je vous ai fait paraître, n'exigent point de votre charité la condescendance qui vous pourrait donner pensée que je voudrais que vous déferassiez à mes pensées, car cela est tout à fait éloigné de mon désir, et n'ai point plus grand plaisir que quand je suis raisonnablement contrariée, Dieu me faisant la grâce presque toujours, de connaître et estimer les avis d'autrui tout autre que les miens ; et particulièrement quand c'est votre Charité je suis assurée de voir évidemment cette vérité, quoique ce soit en des sujets qui me sont cachés pour un temps.

134 *bis*

à Monsieur Vincent (1)

Monsieur,

J'ai été priée de vous supplier très humblement, pour l'amour de Dieu, comme je fais, de faire la charité à une pauvre femme qui a très grand besoin d'être enfermée, de faire prier M. Gillot, marchand, demeurant la place aux Chats (2), de lui aider à avoir place à la Pitié (3). Le besoin qui m'a été représenté est tout à fait digne de compassion, tant pour le salut de son âme que pour l'assurance de sa personne. Ce qui fait, Monsieur, que je me suis résolue de vous être importune et vous assurer, par ce mot, que je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

136 *bis*

à Monsieur Vincent (1)

Monsieur,

J'oubliai hier de vous demander si notre Sœur Renée demeurera cette fois pour faire sa retraite ; c'est à peu près le temps que votre charité lui avait marqué. Et si elle demeure, trouverez-vous bon que notre Sœur Claude, de Chinon, aille, ce temps, occuper sa place ? Elle fait ici l'école assez souvent et fait bien.

Je vous supplie très humblement vous souvenir du besoin que nous avons d'une conférence. Que si ce pouvait être cette semaine pour nous servir de meilleure disposition à la fête de la Sainte Vierge, vous nous ferez la charité de nous avertir du jour. Toutes nos sœurs en ont

L. 134 bis
1. Lettre publiée dans les Annales de la Mission. 1961.
2. Place de Paris située près du Cimetière des Innocents.
3. Hôpital de Paris, bâti non loin du Jardin des Plantes.
L. 136 bis
1. Lettre publiée dans les Annales de la Mission. 1931.

grand désir. Et nos sœurs qui espèrent n'être plus retardées pour se donner tout à Dieu, vous supplient de le bien vouloir, et moi que je me dise, Monsieur, votre très humble et très obligée fille et servante.

L. 369

à Monsieur Vincent

Ce 24 août (avant 1650).

Monsieur (1)

Mon cœur encore tout plein de joie de l'intelligence qu'il me semble que notre bon Dieu lui a donné de ces mots : Dieu est mon Dieu ! et le sentiment de la gloire que j'ai eu que tous les bienheureux lui rendent ensuite de cette vérité ne peut s'empêcher de vous parler ce soir, et de vous supplier de m'aider à faire de ces excès de joie et de m'enseigner quelque pratique pour demain, jour du saint de qui j'ai l'honneur de porter le nom, jour de la rénovation de mes vœux, souhaitant et pour l'un et pour l'autre entendre de vous la Sainte Messe ; s'il plaît à votre charité me mander l'heure, comme je l'en supplie très humblement, dans l'espérance, Mon Très Honore Père, que vous savez que tout ce que je suis est en vos mains pour être donné à ce bon Dieu de qui l'amour m'a, par sa grande miséricorde, fait être, Votre très humble et très obligée fille et servante.

Ce soir St-Barthélémy.

RÉPONSE DE SAINT VINCENT
écrite en marge de la lettre ci-dessus

Béni soit Dieu, Mademoiselle, des caresses dont sa divine Majesté vous honore. Il faut le recevoir avec respect et dévotion et en la vue de quelque croix qu'il vous va préparant. Sa bonté a accoutumé de prévenir les âmes qu'il aime de la sorte quand il désire les crucifier. Oh ! quel bonheur d'avoir une providence si paternelle de Dieu sur soi, et que cela vous doit augmenter la foi la confiance en Dieu et à l'aimer plus que jamais. Faites-la donc, Mademoiselle, l'action que vous devez faire, aujourd'hui vous en dira beaucoup. Je participerai à votre consolation, comme je me propose de le faire à votre croix, par le saint sacrifice que j'espère lui présenter aujourd'hui entre huit et neuf heures. Bonjour Mademoiselle, je suis votre serviteur.

L. 257

pour ma Sœur Hellot

Ma Très Chère Sœur,

Je vous renvoie ce procès-verbal ; il faudra, s'il vous plaît renvoyer l'enfant au même commissaire et prendre garde que l'on ne lui rende pas ce procès qu'il n'ait retenu l'enfant, à ce qu'il nous serve pour faire voir sa faute. Voyez je vous prie la lettre sans suscription et corrigez les fautes et la refermez à cause que je lui envoie sans la voir.

Allez voir Madame Lendormy, comme bonne amie de la fille pour lui faire entendre adroitement la faute qu'elle a faite, le danger de son salut, quoique l'on lui puisse dire, et qu'elle ne doit rien attendre de nous qu'elle ne m'ait parlé. Que si nous faisions ainsi que la justice le requiert, que nous la pourrions faire prendre et accuser de larcin présumé, ou autre grand mal, se retirant sans dire mot, comme un méchant laquais.

Voilà une lettre que vous enverrez aussitôt à Madame de Borne et reviendrez, s'il vous plaît, sur le soir, me croyant toujours en l'amour de Jésus Crucifie, ma chère Sœur, Votre très affectionnée Sœur et servante.

1651

juillet : *Visite de Monsieur Lambert à Nantes et Angers.*

L. 297

à nos très chères Sœurs Charlotte Royer et Françoise Carcireux (2)
Filles de la Charité, Servante des Pauvres Malades à Richelieu

Ce 7 janvier 1651.

Mes Très Chères Sœurs,

Vous avez sujet de vous plaindre de moi d'être si longtemps sans vous remercier de votre beau parement qui a déjà bien pare notre chapelle ; je vous en remercie de tout mon cœur.

L. 257
1. Élisabeth Hellot est décédée à la fin de l'année 1650.
L. 297
1. Charlotte Royer, voir p. 253.
2. Françoise Carcireux, voir p. 253.

Je crois que Monsieur Vincent vous aura fait donner réponse de ce que vous désiriez. Je suis bien aise que vous ayez vu Monsieur Lambert pour cela, mais vous le gardez un petit (peu) trop longtemps. Présentez-lui mes très humbles saluts, et lui en faites des plaintes, et lui dites que je le prie de me mander* s'il a fait tenir nos lettres a la tante de notre Sœur Anne (3), et aussi s'il se souvient des affaires de ma Sœur Vincente (4).

Ma Sœur Charlotte, votre père est venu nous voir ; il m'a apporté votre baptistaire* que je vous envoie. Vous en serez, je m'assure, toute consolée : il se porte bien et votre mère, vos frères et belle-sœur, et votre nièce, Dieu merci. Ils n'ont pas le loisir de vous écrire. Il m'a dit qu'il vous écrira, il vous salue toutes. Voilà une lettre pour vous, ma Sœur Françoise, de Monsieur Carcireux, mais ne vous mettez point en peine, nous avons su qu'il n'est pas si nécessiteux qu'il le fait paraître. Mandez-nous si vous avez été affligées de l'inondation des eaux comme nous.

Je ne sais si je me trompe, mes chères Sœurs, mais je crois que vous êtes bien dans l'observance de nos règles, c'est à quoi je vous conseille. Toutes nos Sœurs vous saluent très humblement. Ma Sœur Jeanne Delacroix (5) a eu la jambe rompue ; mais elle est fort bien raccommodée, et commence à se lever grâce à notre bon Dieu.

Voilà vos saints protecteurs et la vertu que sa Providence a permis qui vous soit échue. Je vous prie mes chères Sœurs, de la bien mettre en pratique et de me croire en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très humble servante.

L. 298

à Monsieur Vincent

[Février 1651.]

Mon Très Honoré Père,

Il a été donné une sentence sur les informations de la vérité de l'exposition * de l'enfant mentionné dans l'exploit * signifié, que j'envoyai hier à votre charité pour faire voir aux dames. Maintenant, nous avons besoin d'avis pour l'exécution de cette sentence, à cause

L. 297

3. Probablement Anne de Gennes originaire de Richelieu, qui serait morte en 1650 ~ Étant de noble extraction, elle quitta tout pour se donner à Dieu dans la Compagnie des Filles de la Charité» Coste IX.535.
4. Vincente Auchy, originaire de Richelieu, voir p. 47.
5. Jeanne Delacroix, originaire du Mans, est entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité vers 1645. D'abord à Paris, elle est à Serqueux en 1648. En avril 1651, elle est nommée Assistante. En fin d'année 1653, elle retourne à Serqueux. De nouveau Assistante en 1657, elle est envoyée en 1659 à Châteaudun remplacer Barbe Angiboust qui vient de mourir. Louise de Marillac a dit d'elle : « C'est une fille de vertu et de grand exemple » (Coste XIII, 672).

que nous avons à faire à forte partie ; la chose la plus facile est de faire prendre les chevaux allant à l'abreuvoir. J'avais pensé, Mon Très Honoré Père, si vous ne trouveriez point à propos que nous allassions prendre avis de Monsieur le Procureur général, j'entends une de nos Sœurs ; ou si pour les affaires semblables que l'on pourra avoir à l'avenir, il ne serait pas mieux que Godefroy, l'un des sergents de votre justice, y allât et fît entendre toute cette présente affaire. Nous sommes un peu pressées de cela, à cause que la mère de l'enfant est avec ma Sœur Geneviève (1), et nous craignons qu'elle ne nous échappe et aussi que le sieur Père y veut trouver invention de se tirer de cette affaire par son pouvoir, l'état de cette pauvre créature serait déplorable.

Nous sommes aussi bien pressées de cette pauvre fille qui nous tient toujours en crainte. Je vous supplie très humblement prendre la peine d'en parler à Monsieur Portail, et si vous le jugez à propos pour avoir plus de connaissance de la vérité de ses déportements. Nous ferons venir ma Sœur Marie et celle de Saint-Nicolas d'avec laquelle elle sort présentement, et vous iront trouver, avec ma Sœur Julienne (2) le jour et l'heure que vous nous l'ordonnerez pour faire toute chose avec plus de sûreté et charité.

Donnez-nous s'il vous plaît votre bénédiction puisque je suis, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille et très obligée servante.

L. 299

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust,
fille de la Charité à Saint-Denis

Ce 17 février (1651).

Ma Très Chère Sœur,

Je vous prie de retirer les hardes * de Gilles du Pont, que le fils de son maître vous doit rendre, et vous lui baillerez * la somme de dix-huit livres quinze sols * pour le dernier quartier de sa pension, et je ne manquerai pas de vous les rendre au premier voyage que vous ferez ici. Vous en tirerez quittance. Je supplie Dieu vous conserver, et suis en son très saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 298
1. Geneviève Poisson voir p. 33.
2. Julienne Lor
et, voir p. 256.

L. 282

pour ma Sœur Barbe Angiboust (1)
(à Saint-Denis)

(vers février 165]) (2).

Ma Très Chère Sœur,

hier à vous donner les dix-huit livres quinze sols* ; je vous prie de ne pas différer à le payer, et si vous pouvez m'envoyer un quarteron* de bonnes petites poires qui soient bien saines, vous me ferez plaisir.

Je vous prie de nous envoyer ma Sœur Nicolle dès que ma Sœur Jeanne sera arrivée. Je m'avise de vous envoyer l'argent pour ce magister * et ces poires, si vous pouvez vous en enverrez un demi cent. Je supplie Notre Seigneur que nous entrions avec lui dans le désert de la penitence et suis en son très saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble.

L. 300

à ma Sœur Charlotte (1) **et ma Sœur Françoise (**2),
filles de la Charité, Servantes des pauvres malades à Richelieu

Ce 17 mars 1651.

Mes Très Chères Sœurs,

Je supplie Notre-Seigneur vous continuer ses saintes grâces et les augmenter toujours de plus, pour la persévérance en son saint amour et service. Notre bonne Sœur Etiennette (3) est arrivée en bonne santé, Dieu merci, et paraît de bonne volonté. Je vous remercie du beau fil que vous nous avez envoyé par elle. Elle sut bien conserver la provision de pommes que vous lui aviez donnée qu'il en est venu jusqu'ici de toutes saines.

Je vous prie, mes chères Sœurs, d'aider la pauvre Jeanne Fouré (4) à perdre la pensée de retourner parmi nous, car quand elle lui durerait

L. 282
1. Barbe Angiboust, voir p. 14.
2. Voir la lettre précédente.

L. 300
1. Charlotte Royer, de Liancourt, voir p. 253.
2. Françoise Carcireux, de Beauvais, voir p. 253.
3. Etiennette, peut-être Etiennette Massé, originaire de Richelieu, vient d'entrer dans la Compagnie des Filles de la Charité.
4. Jeanne Fouré (voir p. 255) regrette d 'avoir quitté la Compagnie des Filles de la Charité.

dix ans, vous ne pourrions pas la recevoir ni moi, ni celles qui viendront après nous.

Vous êtes bien heureuses d'avoir Monsieur Lambert (5). Soyez bonnes ménagères, afin que vous n'ayez pas besoin d'emprunter ; je pense bien que c'est l'incommodité du temps qui en est cause.

Pour ce qui est de votre désir (6), il est bien louable ; car ce n'est pas assez de bien commencer, il faut persévérer, comme je crois que c'est votre dessein, néanmoins il faut en cela se soumettre à la conduite de nos Supérieurs qui pour des sujets très importants ordonnent que c'est assez de ne faire cette offrande que pour un an, et la recommencer tous les ans. Ne pensez-vous pas, mes chères Sœurs, que ce sera bien agréable à Notre-Seigneur, puisqu'ayant au bout de l'an votre même liberte vous en pouvez encore faire un nouveau sacrifice ? C'est pourquoi, mes chères Sœurs, je vous conseille, si vous êtes en cette même bonne volonté de ne plus différer, il fait bon ne rien perdre. Je crois que vous conservez toujours la même modestie et retenue que vous avez eues à Paris, et qu'encore que vous soyez en un lieu où le monde est bien aise d'être accueilli, et voudrait bien être visité, que vous ne faites pas contre vos, saintes coutumes. Soyez aussi bien respectueuses à Messieurs les Ecclésiastiques, et retenues dans votre modestie avec tous les hommes de quelque condition qu'ils soient.

Monsieur Carcureux nous vint voir hier. Je l'ai bien dissuadé de vous aller trouver ; je ne sais s'il me croira. Il a amené votre sœur qui était mariée et l'a mise en condition en cette ville, et un enfant qu'elle avait. Tout le monde a sa part des afflictions. Pour le père de ma Sœur Charlotte, je ne l'ai point vu depuis qu'il me bailla son baptistaire * et dit qu'il lui écrirait quand il serait à Liancourt. Je vous ai envoyé ce baptistaire ; mais pour la lettre, je ne l'ai point vue. Nous nous portons assez bien, Dieu merci, excepté notre bonne Sœur Perrette (7) qui était à Issy ; elle est avec nous, toujours presque malade et notre pauvre Sœur aveugle (8) que je recommande à vos prières, comme fait aussi toutes nos Sœurs qui vous saluent de grand cœur, et moi qui suis en l'amour de Jésus Crucifié, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

L. 301

à Monsieur Vincent

Ce 18 mars [1651].

Mon Très Honoré Père,

Permettez-moi de vous dire que je crois qu'il est nécessaire pour le soulagement du mal que votre blessure a fait, de vous faire tirer du

5. Monsieur Lambert, voir p. 27.
6. Les deux sœurs désirent faire des vœux perpétuels.
7. Perrette, voir p. 396.
8. Nicole qui est aveugle, meurt en avril 1652.

sang du bras de ce côté là, quand ce ne serait que d'une palette (1), pour faire révolution du feu qui se peut jeter dessus par le remuement des humeurs fait par les purgations ; mais il me semble absolument nécessaire que vous n'usiez d'aucune (purgation) saline pour quelques semaines. Voilà une sorte de pommade que j'ai expérimenté être très bonne pour ôter le feu et adoucir le mal. Je voudrais, mon Père, que vous en essayassiez en frottant tout l'endroit où il y en a, et mettre par dessus un linge plié, comme une compresse de trois ou quatre doubles, mouillé dans cette eau après qu'elle aura perdu le grand froid sur quelque peu de cendre chaude. Il faut le changer au moins deux fois le jour ; que si le feu qui est au mal était si grand qu'il fît sécher le linge bientôt, il faudrait le remouiller plus souvent, et prendre garde, s'il s'attachait au mal, à ne le pas tirer sans l'humecter afin qu'il n'écorche rien. Mais au nom de Dieu, Mon Très Honoré Père n'attendez pas l'extrémité d'un plus grand mal à envoyer quérir * monsieur Pimpernelle qui me guérit la jambe avec un certain onguent * qui y fît grande plaie et puis la guérit. Peut-être que si vous faites saigner et usiez trois ou quatre jours de ce petit remède, que vous n'auriez point besoin d'autre chose. Je le souhaite de tout mon cœur et que votre charité demande miséricorde à notre bon Dieu pour mon âme, à ce qu'elle se puisse retirer de son engourdissement, pour le servir plus fidèlement, et me pouvoir dire avec plus de vérité, Mon Très Honoré Père, Votre très obéissante fille et très obligée servante.

L. 521

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 19 avril (1651).

Monsieur,

J'estime à grand bonheur la grâce que vous faites à nos Sœurs parmi vos soins et grandes affaires. Je loue Dieu de tout mon cœur de la bénédiction que Dieu donne à la conduite du bon Monsieur le Mercier (1) auquel je n'ai point encore rendu de témoignage de reconnaissance, sinon en nos chétives prières. J'appréhende extrêmement, Monsieur, que nos Sœurs soient interrogées pour toutes les raisons que votre charité a pris la peine me représenter, mais si

L. 301
1. La palette est une sorte de plat qui sert à recueillir le sang au cours de la saignée.
L. 52 1
1. Monsieur Le Mercier, nouveau confesseur des Sœurs à l'hôpital d'Angers.

Monseigneur d'Angers (2) et vous, le voulez, et le trouvez nécessaire elles sont sous son obéissance. Je crois, Monsieur, que vous leur ferez la charité de leur donner instruction, ou faire donner à ce qu'elles ne fassent rien que bien à propos, car je crois qu'elles seront beaucoup empêchées.

Les grandes affaires que Monsieur Vincent a, et un peu d'indisposition que j'ai, m'empêchent de vous dire son sentiment sur l'affaire de Monsieur Ratier. Je crois qu'il aura consolation de la peine que vous prenez pour l'établissement des Conférences. J'espère que vous me faites la charité de vous souvenir de nos besoins en vos saints Sacrifices et prières. Je le vous demande pour l'amour de Dieu et la croyance que je suis en le même amour, Monsieur, Votre très obéissante et très humble servante.

L. 302

à ma très chère Sœur Julienne Loret (1)
Fille de la Charité, servante des pauvres malades à Chars

Ce 24 avril (1651).

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur de votre heureuse arrivée et le supplie de vous donner les grâces dont vous avez besoin pour faire bon usage de la conduite de sa divine Providence sur vous. Je supplie Dieu vous faire aussi la grâce de bien faire entendre à notre bonne Sœur Marguerite (2) qu'elle n'aura point de peine, ni les autres Sœurs à

L. 521

2. En 1649, un nouvel évêque avait été nommé à Angers. Monseigneur Henri Arnauld est le frère du célèbre Antoine Arnauld, le chef du parti janséniste français. Mgr Arnauld a un très grand amour pour les pauvres, il ira souvent les visiter à l'hôpital. Après la mort de Monsieur l'abbé de Vaux, il subira l'influence de sa famille janséniste.

L. 302

1. Au conseil du 15 avril 1651 (Coste XIII. 678) il a été décidé d'envoyer à Chars Julienne Loret qui, grâce à sa prudence et son intelligence, pourra agir avec discernement auprès du nouveau curé, Monsieur Pouvot qui est janséniste.
2. Marguerite Chétif, née à Paris paroisse Saint-Sulpice le 8 décembre 1621 est entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité le 1er mai 1649. Envoyée à Chars, elle en revient en mai 1651 et part à Serqueux. Le 4 avril 1655, étant à Paris, elle fait les vœux perpétuels. Elle est présente lors de l'érection officielle de la Compagnie et en signe l'acte (8 août 1655). En 1656, elle est envoyée à Arras. Elle s'y trouve au moment du décès de Louise de Marillac, et c'est là qu'elle apprend sa nomination de Supérieure Générale (Coste X.740). En 1667 elle est directrice du Séminaire, puis en 1670, Sœur Servante à Angers. En 1674, eue est nommée économe pendant le généralat de Nicole Haran. Après son triennat, elle va à l'hospice du Saint-Nom de Jésus comme Sœur Servante. Elle meurt à la maison-mère, le 9 janvier lorsque sonne minuit.

contenter Monsieur le Curé, qui a pris ce matin la peine de nous venir voir et me paraît raisonnable. Il est un peu prompt ; mais il n'y a que moyen de l'avoir par douceur et soumission de parole, et d'effet aussi quand vous pourrez faire ce qu'il vous proposera ; que quand les choses ne se peuvent faire, lui en faut faire entendre les raisons doucement et humblement, et je m'assure qu'il sera très facile à contenter.

Je m'assure que vous trouverez facilité à vous confesser, ou à lui ou à quelque autre de ses prêtres ; néanmoins, ma chère Sœur, faites prudemment, car il vaudrait mieux ne pas aller que d'avoir à les laisser.

Je pris hier médecine, ce qui me fait plus tôt finir et vous assurer que je suis de tout mon cœur en l'amour de Jésus Crucifié, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

L. 303

à Monsieur Vincent

Ce 2 mai [1651].

Mon Très Honoré Père,

Je fais toujours tout si mal que je pense que cela est cause que je ne prends pas le temps assez à propos pour vous demander les avis dont nous avons grand besoin ; ce qui me fait très humblement vous supplier me faire la charité, à votre premier loisir, de m'envoyer quérir*, ou prendre la peine de passer céans*.

Madame de Saint-Mandé (1) a dit à de nos Sœurs, qu'il se devait faire une Assemblée aujourd'hui, pour les affaires des petits enfants. Je vous supplie très humblement de prendre garde à ce que les dames ne prennent la pensée de renvoyer le tout à Bicêtre (2), il me semble que l'expérience de plusieurs choses nous doit empêcher, sous votre bon plaisir, de nous résoudre à cela et je voudrais bien que nous n'eussions pas occasion de refuser. L'œuvre me paraît en si bon train que je ne puis m'empêcher, Mon Très Honoré Père, de vous dire que j'appréhende que ces dames rentrant à avoir égard sur toutes choses, ne troublent la conduite que Dieu y a donnée, depuis qu'elles ne s'en mêlent presque plus. J'envoyai vendredi un billet des besoins à Madame de Saint-Mandé, pour la presser d'avoir de l'argent, j'avais un peu de répugnance pour cette appréhension que je vous mandai * et néanmoins je crois que cela a fait prendre la résolution de l'Assemblée. Je supplie votre charité penser devant Dieu au moyen d'empêcher que cela ne gâte rien, et se souvenir que je suis, par l'ordre de sa Providence, Mon Très Honoré Père, Votre très obligée fille et très obéissante servante.

1. Madame de Saint-Mandé, voir p. 227.
2 Les enfants trouvés avaient été ramenés au faubourg Saint-Denis,

L. 345

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre

Ce 19 mai (1651).

Ma Très Chère Sœur,

Une de nos Sœurs (1) partit mardi dernier pour aller à Hennebont et passer par Nantes ; elle vous doit bailler * une lettre que je vous écrivis en grand empressement. Elle a oublié de se faire bailler une paire d'heures ; je vous prie de lui bailler celles-ci et recevez ces trois images qui étaient à défunte notre chère Sœur Hellot (2), l'une pour vous, une pour ma Sœur Henriette (3) et l'autre pour ma Sœur Marthe (4). Je suis bien en peine d'être si longtemps sans recevoir de vos nouvelles ; Monsieur de Beaulieu (5) vous dira des nôtres, il a pris la peine de nous venir voir une seconde fois. Je (me) crains bien que vous soyez malade, ne lui ayant pas fait réponse sur chose assez importante. Je vous supplie, ma chère Sœur si Monsieur d'Annemont (6) est à Nantes, rendez-lui nos très humbles saluts et respects, et à toutes vos dames et Messieurs les Pères administrateurs. Je crois que si vous jugiez qu'il y eût nécessité que j'écrivisse à quelques-uns, vous m'en avertiriez.

Donnez-nous plus souvent de vos nouvelles, ma chère Sœur, je crains bien que vous ne receviez pas toutes mes lettres, car je vous écris très souvent. Priez pour nous, mes chères Sœurs, à ce qu'il plaise à Notre-Seigneur Jésus-Christ nous donner son Esprit à cette sainte fête (7), à ce que nous en soyons si pleines, que nous ne puissions rien dire ni faire que pour sa gloire et son saint Amour auquel je suis, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

L. 304

à Monsieur Vincent

Ce 22 mai [1651].

Mon Très Honoré Père,

L'impuissance de parler bien nettement, causée par la confusion des pensées que mon esprit produit, dans la nécessité de vous dire les choses que je crois être obligée, me donne peine de ce que je vous ai

L. 345

1. Monsieur Vincent a averti Anne Hardemont de l'arrivée d'une sœur (Barbe...) à l'hôpital d'Hennebont (Coste IV.172).
2. Elisabeth Hellot est décédée à la fin de l'année 1650.
3. Henriette Gesseaume, voir p. 87.
4. Marthe Dauteuil, voir p. 182.
5. Monsieur de Beaulieu, voir p. 391.
6. Monsieur d 'Annemont, voir p. 193.
7. La fête de la Pentecôte.

dit de notre bonne Sœur Julienne (1), à laquelle je supplie votre charité ne pas écrire en sorte qu'elle pense qu'elle doive demeurer au lieu où elle est pour longtemps, comme en effet peut-être ne le jugerez vous pas à propos.

Je crois aussi devoir dire à votre charité que j'ai un peu eu, et ai de douleur, de laisser ces petites prières, dans la pensée que la Sainte Vierge désirait que je lui rendisse ce petit devoir de reconnaissance, et me console avec elle, de lui présenter ce qui m'en empêche, avec résolution d'essayer de lui agréer en quelque autre manière, de la servir avec plus de ferveur ; mais que mes résolutions sont faiblement exécutées et souvent négligées. Aidez-moi par votre charité me donnant souvent votre bénédiction, et me présentant à Dieu toute indigne que je suis, comme un bon père fait à ses enfants prodigues, car vous savez que je la suis et, Mon Très Honoré Père, Votre très obéissante servante.

L. 305

à Monsieur Vincent

[mai 1651] (1).

C'est pour savoir, Mon Très Honoré Père, si je puis différer ma confession à demain au soir, ou s'il serait plus à propos que ce ne fût que jeudi, à votre plus grande commodité ? Si ma confession sera de plus longtemps que la dernière : il y a près de trois mois. Pour vous rendre compte de l'emploi de cette journée, je vous dirai que, depuis la lecture que j'ai faite dans le «Mémorial» (2) de Grenade, au lieu de « La Guide des pécheurs » (2) j'ai eu l'esprit tout transi des peines qu'il représente, sans néanmoins les appréhender, par mon trop peu de crainte ; mais il me semblait être toute dans je ne sais quelle terreur sans distinction. Cela m'a un peu passé en la méditation des péchés, après avoir lu le premier chapitre de « La Guide », lorsque je me suis aperçue que je m'étais méprise, et ces seuls mots que Dieu est Celui qui Est, m'a toute mise dans la tranquillité ; quoique j'aie bien trouvé en moi des crimes contre sa bonté. Continuerai-je cette lecture ? attendrai-je vos ordres pour ma confession ? j'entends pour me préparer, pour le temps de la faire, pour laquelle j'ai grand besoin de votre charitable assistance ; comme aussi pour être détrompée imaginations, qui me font, Je crois, pécher si souvent, que J'ai honte

L. 304
1. Julienne Loret est à Chars, voir p. 347.
L. 305
1. Louise de Marillac fait sa retraite annuelle de l'Ascension à la Pentecôte.
2. Livres écrits en espagnol par Louis de Grenade, et traduits en français
par N. Collin à la fin du XVIe siècle.

de me dire si peu véritablement, Monsieur, Votre très obéissante fille et obligée servante.

P.S.—Je crains bien d'être trop importune, quoiqu'il me semble que votre charité me considérera comme un pauvre.

L. 429

à ma chère Sœur Anne Hardemont (1)
(à Hennebont) (2)

(mai 1651) .

Ma Très chère Sœur,

Au nom de Dieu je vous prie, en votre première Conférence de vous entretenir sur le nombre de trois que vous serez ensemble et que vous devez honorer par ce nombre la très sainte Trinité, mais en quoi particulièrement ? C'est en la grande union qui doit être entre vous, la déférence à vos sentiments pour essayer de ne vous point contredire, mais acquiescer le plus que vous pouvez à vos petits avis les unes aux autres. Que si quelquefois ils se trouvent différents, souvenez-vous, mes chères Sœurs, que Notre-Seigneur déférait toujours à la volonté de Dieu son Père, et en quelque façon, vous honorerez cette déférence quand pour son amour vous quitterez votre opinion pour suivre celle de la sœur Servante, comme aussi elle le pourra faire dans les rencontres auxquelles Dieu ne sera point offensé, ni le prochain. Je supplie la bonté de Notre-Seigneur disposer nos âmes à la réception du Saint Esprit, à ce que, brûlantes du feu de son saint amour, vous soyez consommées dans la perfection de cet amour, qui vous fera aimer la très sainte volonté de Dieu auquel je vous suis.

L. 119

à ma très chère Sœur Julienne (1)

Ce mercredi (mai 1651).

Ma Très Chère Sœur

Je vous prie que, sans délai, ma Sœur Marguerite (2) parte vendredi pour nous venir trouver ; nous avons si peu de Sœurs, et tant de

L. 429
1. Anne Hardemont, voir p. 120.
2. Anne Hardemont et Geneviève Doinel vont accueillir une troisième Sœur, Barbe.
L. 119
1. Julienne Loret à Chars, voir p. 256 et 347.
2. Marguerite Chétif, voir p. 347.

malades que cela fait que nous avons besoin d'elle Voilà, ma Sœur Michelle (3) jusqu'à ce que nous pouvions en envoyer une autre. Vous savez que je n'ai pas le temps de vous en dire davantage, à cause de ma petite retraite ; je me recommande à vos prières et suis en l'amour de Notre-seigneur, ma chère Sœur, Votre très humble sœur et servante.

L. 304 bis

à ma très chère Sœur Julienne Loret
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades à Chars

Ce 26 mai (1651).

Ma Très Chère Sœur,

Je vous prie me mander * ce que sont devenues les trois seringues (1) de Liancourt si nous en avons envoyé quelques-unes, mandez-le moi et aussi ce que nous avons envoyé avec et le prix. Mandez-moi aussi par qui nous avons envoyé.

Mandez-moi aussi si vous avez appris quelque chose depuis le partement * de ma Sœur Marguerite (2) qui n'est pas encore arrivée, aussi n'est-il pas midi. Je me recommande à vos prières pour le reste de ma petite retraite en laquelle je ne vous oublie pas, car vous savez que je suis en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très humble sœur et servante.

L. 347

à ma très chère Sœur Guillemine Chesneau (1)
fille de la Charité à Saint-Étienne (2)

1er juin (1651).

Ma Très Chère Sœur,

Je suis extrêmement étonnée que vous n'ayez point eu votre bonne part des drogues que nous avions envoyées ; voilà un pain de sucre en

L. 119
3. Michelle, probablement une jeune sœur, confiée à Julienne Loret, l'ancienne directrice du Séminaire.
L. 304 bis
1. Voir les lettres p. 353 et 354.
2. Marguerite Chétif, voir p. 347.
L. 347
1. Guillemine Chesneau, voir p. 151.
2. Saint-Etienne à Arnes, dans les Ardennes. Quatre Sœurs y ont été envoyées en 1650.

récompense pour faire du sirop de roses et des cerises. Toutes nos Sœurs se recommandent à vous et louent Dieu du courage que sa bonté vous donne pour le service de ces pauvres affligés. Oh ! ma chère Sœur quelle grâce d'avoir été choisie pour ce saint emploi ! Il est vrai qu'il est extrêmement pénible, mais c'est en cela que la grâce de Dieu sur vous paraît plus grande- vous avez grande raison d'avoir confiance et abandon à sa sainte Providence- elle ne manquera à vous faire connaître que cela lui est agréable. Vous ne me mandez * rien de ma Sœur Jeanne (3), cela me met en peine ; je vous prie que je sache si vous vous voyez (4) et qui vous avez pour vous aider. Vous m'avez fait un singulier plaisir de m'écrire, voici une lettre que vous trouverez de vieille date, faute d'avoir su une commodité assurée. Je voudrais bien, ma chère Sœur, avoir plus souvent de vos nouvelles, mais puisque c'est le service de Dieu qui nous empêche d'avoir plus de communication, son saint nom soit béni ! Il faut essayer de nous trouver souvent auprès de Notre-Seigneur, le voyant exercer la charité pour le prochain.

Croyez-moi de cœur et d'affection en l'amour de Notre-Seigneur ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 526

à mes très chères Sœurs Perrette (1) **et Marguerite Chétif** (2)
Filles de la Charité, Servantes des Pauvres Malades, à Serqueux

Ce 2 juin (1651).

Mes Très Chères Sœurs,

Je suis bien en peine de cette troisième seringue (3), Marie Marthe (4) ne se souvient que des deux premières ; je vous prie de penser à ce que vous portâtes au messager un peu après que ma Sœur Jeanne Pangoy (5) s'en fut revenue. Je ne sais si on vous a mandé* sur le mémoire pour les vingt-cinq sols de fuseaux. Je n'ai pas eu le temps

L. 347
3. Jeanne Françoise, voir p. 427.
4. Les Sœurs servent les pauvres en des villages différents (Coste XII. 675).
L. 526
I Perrette Chefdeville, originaire de Villers-sous-Leu a un frère prêtre de la Mission. Elle est la nièce d'Henriette Gesseaume. Son entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité date de 1640-1641. Les premières années, elle sert les pauvres à Saint-Germain-en-Laye, à Fontenay, puis est envoyée à Serqueux. En 1653, elle part à Chalons au secours des victimes de la guerre.
2. Marguerite Chétif, voir p. 347.
3. Voir les lettres à Julienne Loret, p 352 et 354.
4 Marie Marthe Trumeau est à Paris, voir p. 75.
5. Jeanne Pangoy, de Liancourt, est venue à Paris, sans doute pour la retraite.

de faire acheter les drogues que vous me mandiez par votre dernière, ce sera s'il plaît à Dieu, au premier voyage. Votre lancette n'est pas encore accommodée, en voilà une autre que je vous envoie. L'incertitude du temps que vous serez là m'empêche de vous envoyer vos habits. Prenez bien soin je vous prie des actions de ma Sœur Michelle et qu'elle ne forme point en elle de mauvaises habitudes.

Les premiers livres que nous vous avons envoyés ont coûté trente-deux sols, ma Sœur Marguerite (6) nous a rendu vingt sols des deux derniers je vous renvoie ; les deux lancettes dites doivent appartenir aux pauvres, les manches y sont, et une livre de sel prête est à Marie de Saint-Denis, le reste s'il y en a est aux pauvres. Faites nos excuses à Monsieur le vicaire, que nous ne pouvons pas recevoir cette bonne fille. Voilà le reste du mois de cette nourrice ; nous avons retenu pour les fuseaux et pour les livres. Bonjour, ma Sœur, toutes nos Sœurs vous saluent et moi avec elles, notre bonne Sœur Michelle, étant de toutes deux, en l'amour de Jésus Crucifié, mes chères Sœurs, Votre.

L. 306

à ma très chère Sœur Julienne Loret
Fille de la Charité, servante des pauvres, à Chars

Ce 9 juin (1651).

Ma Très Chère Sœur,

Je n'ai point reçu de réponse de ma dernière lettre par laquelle je vous priais de me mander* si vous ne vous ressouveniez point de ce que nous envoyâmes à Liancourt (1) par le messager de Clermont lorsque vous l'alliez chercher et que vous le trouvâtes dans les rues et lui donnâtes ce que vous portiez- tâchez de vous en ressouvenir et me le mander* au plus tôt car je suis fort en peine de ces seringues, ne pouvant avoir des nouvelles de la troisième. Voilà les deux livres qui ont toujours été oubliés à vous envoyer.

Je vous supplie de prier Dieu pour nous tous ; nous avons vu l'effet de vos prières à l'endroit de notre reposoir, car il a été très beau, et nous n'avons commencé que mardi ; Dieu vous a exaucée l'ayant prié pour cela. Je suis en l'amour de Notre-Seigneur Jésus Crucifié, mes très chères Sœurs, Votre très humble sœur et servante.

L. 526
6. Marguerite de Vienne, voir p. 152.
L. 306
1. voir les lettres p. 352 et 353.

L. 306 *bis*

à mes très chères Sœurs Charlotte (1) **et Françoise** (2)
Filles de la Charité, Servantes des Pauvres Malades, à Richelieu

Ce 9 juin (1651).

Mes Très Chères Sœurs,

Je suis bien consolée d'avoir entendu de vos chères nouvelles, car encore que ma Sœur Charlotte ait toujours ses incommodités, ne laissant pas de les porter avec sa tranquillité ordinaire, elle ne laisse pas d'être en bonne santé puisqu'elle ne laisse pas de travailler pour la gloire de Dieu au service du prochain. Continuez, mes chères Sœurs, à être fidèles à Dieu, et vous estimez très heureuses d'être éloignées de vos pays. C'est là, mes chères Sœurs, où Dieu vous demande pour vous faire travailler plus généreusement à acquérir la perfection que Dieu vous demande.

Je crois que Monsieur Lambert (3) vous aura donné, avant partir, la consolation que vous désirez (4), non pas pour toute votre vie, mais pour un an seulement, car Monsieur Vincent n'en fait user que de la sorte à qui que ce soit, et cela est plus agréable à Dieu que autrement puisque, ayant au bout de l'année votre volonté libre, vous la pouvez encore donner à Dieu tout nouvellement.

Je ne sais, mes chères Sœurs, si vous m'avez demandé d'écrire à vos parents, vous le pouvez faire. Si vous m'avez parlé d'autre chose mandez *-le moi encore une autre fois, car je n'ai plus votre lettre.

Je me crains bien que Monsieur Lambert soit parti de Richelieu sans que vous l'ayez su ; si cela est, servez-vous de cette occasion pour connaître qu'il faut être détaché de toute chose.

Votre sœur est en très piteux état pour la pauvreté, ma Sœur Françoise ; mais par la grâce de Dieu elle porte son mal en paix ; priez pour elle et trois de ses enfants. Votre petit frère est venu en cette ville pour essayer d'être mis aux Incurables si nous pouvons, nous y aiderons. Monsieur votre père est retourne à Beauvais ; demandez bien à notre bon (Dieu) les saintes grâces dont il a besoin pour faire bon usage de toutes ses peines. Ses parents font ce qu'ils peuvent pour lui et les parents de ma Sœur Charlotte se portent tous bien, Dieu merci. Je (le) supplie de tout mon cœur vous conserver toutes deux dans la volonté de le bien aimer, et suis en l'amour de Jésus Crucifié, mes chères Sœurs, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

P.S.—Faites, je vous prie, mes très humbles saluts à Messieurs de la Mission, et nous recommandez à leurs saints sacrifices et prières.

1. Charlotte Royer, voir p. 253.
2. Françoise Carcireux, voir p. 253.
3. Monsieur Lambert (voir p. 27), avant de partir pour la Pologne fait la visite des maisons d'Angers et de Nantes.
4. Faire ou renouveler leur vœux.

L. 307

à Monsieur Vincent

Ce lundi au soir [juin 1651].

Je supplie très humblement votre charité prendre la peine voir si cette lettre peut-être envoyée à Montmirail (1) ; Monsieur Georget et Mademoiselle Amaury (2) sont venus céans pour demander la Sœur Jeanne Baptiste (3) encore pour quatre mois, et paraissent fort mécontents de la Sœur Nicolle (4) sans en avoir pu dire le sujet. Madame Fouquet était présente qui je m'assure aura bien remarque y avoir un peu de passion. J'ai essaye de leur parler avec le respect que je leur dois, et leur ai dit que la chose ne dépendait nullement de moi. J'ai essayé de leur faire entendre tout ce que votre charité m'avait ordonné au sujet des paroisses de Saint-Etienne et Saint-Roch (5) Et sur ce qu'ils m'ont témoigné croire que vous ne leur accorderiez pas, je leur ai dit que la grande nécessité qu'ils disaient en avoir, ensuite des fautes très notables qu'ils croyaient en ma Sœur Nicolle, vous les disant, que je ne savais pas, vous parlant plus clairement, quelle serait votre volonté en ce sujet. Il nous dit franchement qu'elle se voulait retirer de la Compagnie, et que c'était pour nous la conserver, et plusieurs autres choses qui n'ont guère de fondement.

Il serait bien nécessaire que Madame Fouquet (6) vous parlât, et vous dit les sentiments de Monsieur le Curé, qui ne sait, je crois, rien autre chose que ce que ces deux personnes lui ont fait croire être nécessaire à leur charité. Si vous jugez qu'il soit à propos que j'aie l'honneur de vous voir pour vous dire tout plus amplement, s'il vous plaît me faire la charité de m'en avertir et me trouve toujours, Mon Très Honoré Père, Votre très humble.

1. L'établissement des Filles de la Charité à Montmirail a eu lieu en 1647.
2. Monsieur Georget et Mademoiselle Amaury sont de la paroisse Saint-Jean-en-Grèves de Paris.
3. Jeanne Baptiste la jeune (voir p. 272) était à la paroisse Saint-Jean avant d'être envoyée à Montmirail. Monsieur Vincent, dans sa réponse à Louise de Marillac (Coste IV, 213) s'inquiète de savoir qui, réellement, demande Jeanne Baptiste : les personnes de Saint-Jean ou un jeune homme qui la recherche en mariage ? Jeanne Baptiste, fidèle à l'appel de Dieu, reste à Montmirail.
4. Nicole Haran (voir p. 501) est arrivée à Montmirail en octobre 1650 (Coste IX, 531)
5. Paroisses de Paris.
6. Madame Fouquet, née Marie de Maupéou, est mère de 8 enfants. L'un de ses fils deviendra surintendant* des finances, un autre, évêque de Narbonne. L'une de ses filles sera supérieure de la Visitation à Toulouse. Madame Fouquet, dame d'une très grande charité et d'une piété éminente, meurt à 91 ans.

L. 309

à ma très chère Sœur Guillemine Chesneau (1)
Fille de la Charité, servante des pauvres (à St-Étienne à Arnes)

(juin 1651).

Ma Très Chère Sœur,

Je vous vois toujours dans vos peines, et bénis Dieu qu'il vous fait la grâce de les bien porter- mais je vous prie de ne vous pas inquiéter de celle qui vous veut faire penser être comme si vous n'étiez pas de la Compagnie. Il est vrai que l'exercice que Dieu a eu la bonté vous donner est extrêmement pénible, et en apparence sans consolation- vous en devez trouver néanmoins dans l'assurance que vous faites la très sainte volonté de Dieu et vous êtes assurée que vous la ferez toujours tant que votre esprit sera dans la soumission. Que vous avez bien fait d'attendre en paix que Dieu vous délivrât des dangers et appréhensions, que si vous êtes encore, portez cette peine avec amour et confiance.

Je ne me souviens point de l'argent que nous vous baillâmes* à votre partement * ; vous pouvez compter simplement de ce qui est resté de votre voyage, pour l'employer pour les pauvres. Pour ce qui est de n'avoir pas de communication avec nos autres Sœurs (2), je crois bien, ma chère Sœur, que votre bon cœur en a de la peine ; mais aussi croyai-je que vous portez la privation de cette satisfaction en paix, puisque c'est par l'ordre de la divine Providence que vous vivez, pour quelque temps, en cette manière. Sans doute saint Jean, duquel samedi est la fête, eût bien voulu suivre Notre-Seigneur, et avoir le bonheur d'être toujours avec lui mais il préféra quitter ce contentement pour vaquer à l'emploi qu'il lui donnait pour la gloire de Dieu et le service du prochain. Cet exemple, ma chère Sœur est de grande consolation aux âmes esseulées (isolées) ; pensez-y quelquefois, je vous supplie. Relisant votre chère lettre, je vois bien que Dieu vous fait beaucoup de grâces, soyez-en bien reconnaissante et continuez à y avoir votre recours en toutes choses.

Continuez, je vous prie, à prier pour Monsieur Vincent ; il paraît se porter à son ordinaire et Monsieur Portail se porte bien aussi. Je ne manquerai, quand j'aurai l'honneur de les voir, de leur faire votre message. Si vous voyez ou écrivez à nos Sœurs vos voisines, recommandez-nous à elles, je vous prie.

Nous avons de malades deux de nos Sœurs nouvelles, ma Sœur Françoise Paule (3) et ma Sœur Phénix (4) celle-ci beaucoup malade

1. Guillemine Chesneau, voir p. 151.
2. Voir la lettre p. 352.
3. Françoise Paule va guérir. Elle est à la Maison Mère en 1657.
4. Phénix, entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité vers mai 1650, meurt à la fin du mois de juin 1651.

je les recommande à vos prières et moi qui en ai plus besoin que pas une pour obtenir miséricorde de notre bon Dieu en l'amour duquel je suis, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Je ne sais si vous aurez reçu un pain de sucre que je vous ai envoyé de la part des dames, pour vous récompenser de la perte des confitures que nous avions envoyées.

2e P.S.—Depuis ma lettre écrite j'ai su que vous aviez reçu le pain de sucre. Je vous prie, faites bien mes très affectionnées recommandations à ma très chère Sœur Marie-Joseph (5).

L. 311

à ma Sœur Julienne Loret (1)
Fille de la Charité, servante des pauvres malades. à Chars

30 juin (1651).

Ma Très Chère Sœur,

Je vous remercie de tout mon cœur de votre chère affection, les remèdes que j'ai faits n'ont été, Dieu merci, que par précaution ; mais sa bonté nous a encore visitées nous ayant ôté notre chère Sœur Phénix (2) qui est décédée le 9e jour d'une fièvre chaude ; cela nous donne grand sujet de nous humilier et de fortifier la confiance que nous devons avoir en la divine Providence. Nous avons encore ma Sœur Madeleine (3) de St Nicolas du Chardonnet à l'extrémité.

Je loue Dieu de la meilleure santé qu'il a donnée à ma Sœur Michelle (4), je la prie de la bien employer pour le service du prochain et de bien travailler à se former dans toutes les maximes des vraies Filles de la Charité. Je vous prie lui bien faire rendre compte de ses oraisons, et de ses pratiques sur ses résolutions, aussi des fautes qu'elle commet contre, lui montrant grande cordialité quand elle les déclare. Prenez aussi garde, je vous prie, qu'elle ne s'habitue au dehors de faire faute contre la modestie et retenue qu'elle doit avoir. Surtout avertissez-la que si vous lui donnez quelque petit mécontentement de le vous dire en confiance, et de l'importance qu'il y a de parler à d'autres personnes de tout ce qui se passe entre vous. Vous lui pouvez faire la lecture de la présente, si vous voyez qu'elle en ait besoin.

L. 309
5. Marie-Joseph sera à Étampes en 1653. En juin 1658, Monsieur Vincent parle avec admiration de sa mort (Coste X. 510).

L. 311
1. Julienne Loret, voir p. 256.
2. Phénix, voir la lettre précédente.
3. Madeleine Espérance, voir p. 363.
4. Michelle, voir p. 352.

Je vous plains bien de cet assujettissement ; mais je vous prie de prier Monsieur le Curé de trouver bon que vous ayez une serrure particulière, l'assurant que ce n'est pas que vous n'ayez toute assurance du bon Monsieur le Vicaire, mais que la bienséance requiert cela de vous. Saluez-le très humblement de ma part, et recevez les recommandations très affectionnées de toutes nos Sœurs. Bonjour, mes très chères Sœurs, croyez-moi en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Voilà le mémoire que vous demandez.

L. 313

à ma très chère Sœur Cécile Agnès (1)
Fille de la Charité
Servante des Pauvres Malades de l'Hôtel-Dieu Saint-Jean d'Angers

Ce 1er juillet (1651).

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de tout mon cœur, de la consolation que vous avez eue de la visite de Monsieur Lambert (2) qui me ferait presque envie d'être à Angers, tant il a été édifié de toutes nos chères Sœurs, cela ma chère Sœur, me donne une grande joie et sujet de louer Dieu. Continuez, mes très chères Sœurs, je vous en supplie, il ne se souvient pas avoir dit que trois dussent revenir, au contraire, je pense qu'il croit que toutes sont bien affermies ; mais il vous plaint de votre grand travail, et de la faiblesse de nos Sœurs. Je vous prie, ma très chère Sœur, de vous faire soulager par vos femmes et filles guéries, car je crois que vos messieurs le veulent bien. Saluez-les très humblement de ma part, je vous prie, et les dames de notre connaissance ; et quand vous verrez Monsieur l'abbé de Vaux et Monsieur Ratier, assurez-les de mes très humbles reconnaissances et services ; nous leur sommes toutes très obligées. Je ne leur écris pas si souvent que je souhaiterais, car je sais que ce pourrait être à importunité, à cause de grandes affaires que l'un et l'autre ont pour la gloire de Dieu. Monsieur Lambert m'a tant dit de bien de Monseigneur d'Angers (3) que je vous estime très heureuses d'être sous son obéissance. Soyez-en bien reconnaissantes Je vous prie.

Je recommande l'âme de notre chère Sœur Phénix (4) en vos saintes

L. 313
1. Cécile Angiboust, voir p. 41.
2. Monsieur Lambert dans sa lettre du 23 mai 1651, signale à Louise de Marillac que toutes les Sœurs sont malades, excepté Nicole.
3. Monseigneur Henri Arnauld, voir p. 347
4. Phénix, voir p. 257.

prières ; elle fut mise mardi dernier en terre ; c'était une personne de laquelle nous espérions beaucoup, nous avons quelques autres malades, particulièrement notre bonne Sœur Anne Hardemont (5) et une autre avec elle en Basse-Bretagne (6). Priez Dieu pour elles toutes, mes chères Sœurs, et me croyez en l'amour de Notre-Seigneur, Votre très humble et très affectionnée servante.

P.S.—Saluez très humblement Monsieur votre confesseur, auquel je me donnerai l'honneur d'écrire, pour le remercier de la charité qu'il a pour vous.

Relisant votre lettre, vos soumissions m'ont grandement touché le cœur.

Dites je vous prie à toutes nos Sœurs que je prie Dieu leur pardonner la pensée qu'elles ont eue de désirer s'en revenir. Je crois néanmoins qu'elles ne voudraient pas y penser n'était que l'obéissance les rappelât.

L. 314

à ma Sœur Jeanne Lepintre (1)
Fille de la Charité, servante des pauvres malades de l'Hôtel-Dieu de Nantes, en Bretagne

Ce 1er juillet (1651).

Ma Très Chère Sœur,

Votre chère dernière lettre m'a été à une singulière consolation, y ayant longtemps que je souhaitais de vos nouvelles, vous ayant écrit bien trois fois sans aucune réponse. Je craignais que vous fussiez malade ; je loue Dieu de tout mon cœur qu'il ne soit pas ainsi.

Que vous dirai-je, ma très chère Sœur, pour vous faire connaître que je n'ai point manqué de désir de vous donner la satisfaction que vous me mandiez* attendre de moi, il faut que je m'accuse d'oubliance * puisque c'est la seule cause que j'y aie manqué, ne me souvenant pas même présentement d'avoir eu rien à vous mander, sur la croyance que j'ai que Monsieur Vincent ne manque point à vous faire réponse, car sitôt que je vois dans vos lettres que vous désirez de lui quelques avis, je lui fais ramentevoir* par le frère qui lui sert de secrétaire. Je crois, ma chère Sœur, que vous vous êtes amplement informée de tout à Monsieur Lambert (2) qui vous représentait Mon-

L. 313
5. Anne Hardemont voir p. 120.
6. Barbe, arrivée à Hennebont en mai 1651.
L. 314
1. Jeanne Lepintre, voir p. 77.
2. Monsieur Lambert, (voir p. 27) vient de faire la visite.

sieur Vincent, il ne manquera pas aussi de faire tout ce qu'il faut pour les besoins qu'il a reconnus. Soyez en repos, ma chère Sœur, et travaillez comme vous avez toujours fait à défricher. Les peines que vous avez prises jusqu'à présent ne seront pas perdues, vous savez qu'après la pluie suit le beau temps. Je vous ai déjà mandé, ma chère Sœur, que pensant avoir une occasion sûre pour vous écrire, je le mandai à Monsieur Le Duc votre oncle, et que votre cousin m'envoya un petit paquet pour vous faire tenir : ce sont cinq ou six chapelets de Notre-Seigneur et un Rosaire. Mandez*-moi si vous le voulez que je vous les envoie par le messager et dites je vous prie à toutes nos chères Sœurs que de tout mon cœur je les salue et demande à notre bon Dieu la grâce de les rendre toutes selon son cœur et suis en son très saint amour, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

L. 315

à Monsieur Vincent

Ce 5 juillet 1651.

Mon Très Honoré Père,

La manière dont la divine Providence a voulu que je vous parlasse en toute occasion fait que, en celle-ci, où il s'agit de la pensée d'exécuter la très sainte volonté de Dieu, je vous parle très simplement sur les besoins que l'expérience nous a fait connaître qui pourraient empêcher l'affermissement de la Compagnie des Filles de la Charité si tant est que Dieu n'ait fait entendre en vouloir la destruction entière par des fautes générales et particulières, qui y paraissent plus clairement, depuis quelques années, dont je crois, en vérité, et devant Dieu, misérable que je suis, être sinon la seule cause, au moins la principale, tant par mes mauvais exemples que par mes négligences et peu de zèle, pour la fidélité à m'acquitter de mon devoir. Et voilà un des principaux besoins de pourvoir, pour l'avenir, dès maintenant d'une personne de meilleur exemple.

Un second besoin est que la manière de vie soit rédigée par écrit, donnée aux lieux où seront des Sœurs capables d'en faire lecture, et la garder révéremment* sans la montrer et donner des copies aux personnes du monde. Et pour que chacune de la Compagnie en ait connaissance l'on pourrait, pour Paris, en faire lecture tous les mois, par la Sœur Servante, les Sœurs des paroisses s'y assemblant pour ce sujet, une partie tous les quinze jours, et l'autre partie quinze jours après.

Et pour les Sœurs de la campagne aux lieux auxquels ne serait pas jugé à propos de la donner, tant à cause qu'elles ne sauraient pas assez bien lire, comme aussi pour n'en être pas assez assurées d'elles la lecture leur pourrait être faite aux temps de la visite et quand e ;les viennent à la Maison.

Et parce que dans la Compagnie il y aura toujours des esprits assez grossiers et que l'exercice porte à l'action il serait nécessaire que, sur chaque article, il y eût explication de l'intention avec laquelle elle doit être faite.

Il est à croire que la faiblesse et légèreté de l'esprit a besoin d'être aidée par la vue de quelque établissement solide, pour en être aidée à surmonter les tentations qui leur arrivent contre leur vocation.

Et le fondement de cet établissement sans lequel il est, ce semble, impossible que la dite Compagnie puisse subsister, ni que Dieu en tire la gloire qu'il y a apparence vouloir lui être rendue, est la nécessité que la dite Compagnie a d'être érigée soit sous le nom de Compagnie ou celui de Confrérie, entièrement soumise et dépendante de la conduite vénérable du Très Honoré Général de Messieurs les vénérables Prêtres de la Mission, du consentement de leur Compagnie pour, y étant agrégées, être participantes du bien qui s'y fait, à ce que la divine bonté par les mérites de Jésus-Christ et les prières de la Sainte Vierge leur fasse la grâce de vivre de l'esprit dont sa bonté anime la dite honorable Compagnie.

Voilà, mon Très Honoré Père, les pensées que je n'ai osé vous celer, les remettant entièrement au jugement que Dieu voudra que votre charité en fasse ainsi que sa bonté m'a fait la grâce de faire depuis vingt-six ans que sa miséricorde m'a mise sous votre sainte conduite, pour faire sa très sainte volonté ; me faisant en la manière qu'il sait que je dois être toute ma vie, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille et très obligée servante.

L. 316

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre (1)

15 juillet (1651.)

Ma Très Chère Sœur,

Je suis bien étonnée de n'avoir point de vos lettres ; cela me fait craindre ou que vous soyez malade ou que vous ayez quelque mécontentement ; j'aurais grand déplaisir, ma chère Sœur, d'en être cause en quelque manière. Si j'ai manqué de vous faire réponse, ou de vous donner quelque satisfaction que vous ayez désirée de moi, je vous prie d'en accuser ma mémoire qui diminue extrêmement, et non pas mon affection, ni la volonté que j'ai de vous donner toutes les satisfactions possibles. Si vous saviez, ma chère Sœur, les embarras que nous avons ; la quantité de Sœurs malades, et combien grand nombre de petites affaires sans avoir de secours, vous auriez pitié de nous ; et encore plus si vous connaissiez que ce sont mes péchés qui sont cause de tous nos troubles. Au nom de Dieu, ma chère Sœur,

L. 316
1. Jeanne Lepintre à Nantes, voir p. 77.

priez sa bonté de me faire miséricorde et me mandez si vous avez reçu une lettre par laquelle je vous mandais * que j'avais une lettre et quelques petits chapelets que votre bon cousin Le Duc vous envoie. J'attends une occasion sûre que l'on m'a fait espérer. J'ai eu grande consolation d'apprendre, par la lettre de ma Sœur Louise (2), le calme après la bourrasque. Ce n'est pas que je ne pense bien que vous ayez toujours assez de sujets d'exercice ; mais Notre-Seigneur est votre force et consolation, et son exemple, votre encouragement. Je l'en supplie de tout mon cœur, et vous supplie me croire en son saint amour, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante .

P.S. — Je vous prie de faire boire de l'eau douce à ma Sœur Louise, jusqu'à ce que Monsieur Vincent ait ordonné ce qu'il jugera à propos.

L. 317

à ma très chère Sœur Julienne Loret
fille de la charité, servante des pauvres malades à Chars

21 juillet (1651).

Ma Très Chère Sœur,

Nous sommes si pressées que je n'ai que le temps de vous remercier, de tout mon cœur, des chers témoignages que vous nous donnez de votre affection. Il me semble n'avoir point de réponse à vous mander*, si non que puisque vous n'avez point parlé à Monsieur le Curé de la clef, qu'il est bon de laisser la chose ainsi qu'elle est. Pour ce qui est de ce que l'on vous dit des personnes qui vous ont précédée, il me semble, ma chère Sœur, que vous ne devez point vous en mettre en peine, ne leur répondre que ce que vous pouvez pour ne les point blâmer. Essayons de supporter les contradictions et répugnances que nous avons dans nos exercices, puisque cela rend d'autant plus nos actions agréables à Dieu. Je crois bien que nos Sœurs se faisaient aider, car ma Sœur Marie a été longtemps fort infirme ; et puis, comme elles avaient du bétail davantage, cela les occupait. Ce n'est qu'elle n'ait beaucoup manqué, à cause de la liberté que le défunt Monsieur le Curé avait accoutumé de donner à toutes nos Sœurs, sur la bonne estime qu'il en avait ; mais nous sommes toutes défaillantes.

Notre bon Dieu continue toujours à visiter notre chère Compagnie par les afflictions de mort et maladie. Notre chère Sœur Espérance (1)

2. Louise Michel, voir p. 391.
L. 317
1. Madeleine Espérance, de la paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet, décédée en juillet 1651.

fut mise en terre mercredi au soir à Saint-Nicolas du Chardonnet ; et présentement nous avons de malades ma Sœur Jeanne Delacroix (2), ma Sœur Marguerite (3) de Vienne, et la Sœur Jeanne de Sedan. Priez pour nous toutes, à ce qu'il plaise à Dieu nous faire miséricorde, et me croyez en l'amour de Jésus Crucifié, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante, etc.

P.S. —Toutes nos Sœurs vous saluent, et moi avec elles ma Sœur Michelle (4).

L. 318

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre
fille de la Charité, servante des pauvres malades à Nantes

Ce 26 juillet (1651.)

Ma Très Chère Sœur,

Voici la troisième ou quatrième lettre que je vous écris sans avoir aucune réponse, ce qui me met un peu en peine de vous. Je vous supplie, ma bonne Sœur, de m'assurer de votre santé, et que je ne vous aie donné aucun sujet de mécontentement, car je vous puis assurer, ma chère Sœur, que si cela est, ce n'a nullement été de mon intention.

J'ai reçu une lettre de ma Sœur Louise (1) touchant son incommodité. Nous avons si peu l'honneur de parler à Monsieur Vincent que je n'ai encore pu savoir ce que nous ferons en ce sujet ; mais assurez-la, ma chère Sœur, je vous supplie, que nous ferons pour son soulagement tout ce que nous pourrons. Je suis étonnée aussi que nous n'ayons point de lettres de nos autres Sœurs si la commodité le permettait je serais bien aise que ma Sœur Henriette (2) nous apprit un peu de ses emplois. Notre Sœur Louise nous mande* que vous avez beaucoup de calme, cela m'a donné grande consolation- non pas, ma chère Sœur, que je mésestime les voies de Dieu mêlées de roses avec les épines- mais il me semble que vous avez tant souffert que ce m'est consolation que vous respiriez un peu à l'aise et en repos, pour y goûter la suavité et douceur que l'on reçoit en servant les Pauvres, sans avoir à penser à autre chose. Il me semble que je vois cette tranquillité opérer entre vous grande unité et cordialité, je le souhaite de tout mon cœur ; je l'espère de la bonté de Dieu, et vous conjure de toute

L. 317
2. Jeanne Delacroix voir p. 342.
3. Marguerite de Vienne, voir p. 152.
4. Michelle, voir p. 352.
L. 318
1. Louise Michel, voir p. 391.
2. Henriette Gesseaume, voir p. 87.

l'étendue de mon affection de me croire plus que jamais, et en l'amour de Jésus Crucifié, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Je vous prie de prier Dieu pour nos défuntes Sœurs Phénix (3) et Espérance (4) qui sont décédées depuis peu.

L. 469

(à ma Sœur Julienne Loret à Chars) (1)

(vers 1651).

Ma Chère Sœur,

Cela est un peu mal que vous ayez commencé à sonner votre cloche. Je ne sache pas que ce soit vous qui deviez sonner la Messe. Monsieur Vincent dit qu'il faut que celui qui la sonne ait un ordre de l'Eglise. Essayez petit à petit de discontinuer, et je vous prie, ma Sœur de faire attention que nous ne devons rien faire sans l'avoir proposé à nos Supérieurs, cela se fait imperceptiblement, néanmoins c'est de très grande conséquence.

L. 326

à ma Sœur Jeanne Lepintre
fille de la Charité, servante des pauvres malades à Nantes

(Vers août 1651.)

Ma Très Chère Sœur,

Vos deux dernières lettres m'ont été à très singulière recommandation, pensant avoir éclaircissement de Monsieur Lambert (1) sur le sujet de ce que vous me dites ne me pouvoir mander *, mais il n'en a aucune mémoire, ce qui me fait vous supplier, ma très chère Sœur, de m'écrire plus ouvertement. Vos lettres me sont fidèlement rendues, et encore si vous avez Monsieur d'Annemont (2) vous aurez plus grande facilité. Je supplie Dieu que nos chères Sœurs Marthe (3) et Louise (4) aient du

L. 318
3. Phénix, voir p. 357.
4. Madeleine Espérance, voir p. 363.
L. 469
1. Lettre de la série Julienne Loret, recopiée par Marguerite Chétif.
L. 326
1. Monsieur Lambert (voir p. 27) a fait la visite en juin.
2. Monsieur d'Annemont, voir p. l93.
3. Marthe Dauteuil, voir p. 182.
4. Louise Michel, voir p. 391.

soulagement, je crois, ma chère Sœur, qu'il sera bon qu'elles ne vous proposent plus de faire de pèlerinage.

Vous me faites grande compassion, ma chère Sœur, de n'avoir point fait de retraite depuis que vous êtes à Nantes. Monsieur Vincent, auquel j'ai communiqué votre lettre, dit qu'il faut que vous preniez ce temps. Je vous dirai comme j'ai fait, un peu avant la Pentecôte, et cela par l'ordre de Notre Très Honoré Père : il me fit prendre cinq ou six jours, après avoir donné ordre aux principales choses, pour faire en ce temps là, et me décharger de l'ordinaire sur notre Sœur assistante. Ce n'est pas que, dans des besoins, à quelques heures je ne prisse du temps de parler pour les choses qui survenaient, et je vous assure, ma chère Sœur, que notre bon Dieu suppléait à ce qui me manquait et fait la même chose à tous, et plus qu'à moi, d'autant que j'apporte toujours trop peu de dispositions à ses grâces.

Il n'y a qu'à se résoudre de prendre ce temps ; vous êtes assurée que personne ne le trouvera mauvais. Vous pouvez donner la charge des autres à notre Sœur Henriette (5), en cas que Monsieur Vincent ne lui ait rien mandé *, ou à vous qui l'en puisse empêcher ; peut-être que la confiance que vous témoignerez lui avoir, calmera son esprit. Si vous ne le jugez à propos vous jetterez les yeux sur quelque autre. Je vous prie, ma chère Sœur, saluez bien humblement Monsieur d'Annemont (2) de notre part, et très cordialement nos très chères Sœurs, desquelles je suis et à vous en l'amour de Notre-Seigneur, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. — Priez et faites prier nos très chères Sœurs pour la conservation de Notre Très Honoré Père.

L. 321

à Monsieur l'abbé de Vaux

Le 14 août (1651).

Monsieur,

Ce m'eût été une grande consolation de pouvoir rendre quelque service à la bonne damoiselle que votre charité m'avait adressée, mais elle était en trop bonnes mains que celles de notre chère Mère Marie Constance que je me suis donné l'honneur de voir. Elle l'a adressée à M. de Saint Sulpice qui s'en est entièrement chargé ; ce qui me fait croire qu'elle ne sera pas longtemps sans être placée. M. Lambert m'a fait grande honte, Monsieur, de la liberté que j'avais prise de vous faire connaître mon déplaisir. Je vous assure que cette pauvre fille me faisait si grande pitié que si j'avais pu faire connaître son innocence, pour le pis dont on l'accusait, je l'aurais fait à quelque prix que ce fût été. Enfin, Monsieur, son père étant trop longtemps à venir à son gré, elle

5. Henriette Gesseaume, voir p. 87.

nous a quittées et s'est mise en service en cette ville. Je vous assure, Monsieur, que dans le déplaisir que Dieu a permis que nous ayons eu, celui de savoir les peines et exercices de charité que vous avez exercés pour nous en quelque façon inutiles, par nos fautes et misères, m'a été plus pénible que nulle autre considération, après celle de la gloire de Dieu. J'espère de sa bonté que son saint amour vous faisant connaître les besoins de cette petite Compagnie vous fera aussi continuer à les secourir. C'est de quoi je vous supplie très humblement, Monsieur, et de vouloir me faire la charité de demander pour moi à notre bon Dieu de nouvelles grâces pour faire la très sainte volonté en laquelle je suis, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille et servante, etc.

L. 324

à ma très chère Sœur Julienne Loret
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à Chars

Ce 1er septembre (1651).

Ma Très Chère Sœur,

Je pensais vous avoir mandé * bien clairement que Monsieur Vincent m'avait dit qu'il fallait discontinuer à sonner les heures de vos exercices, pour plusieurs raisons qui seraient trop longues à déduire, et qu'il n'est pas nécessaire, à vous particulièrement qui savez que c'est l'obéissance. Sa charité me dit que vous pouviez prendre quelque prétexte pour vous en excuser, outre celui que ce n'est point la coutume en pas un endroit où sont nos Sœurs (et vous savez l'importance de ne rien innover dans les Communautés). Vous avez encore une raison bien véritable, et c'est la pensée de Monsieur Vincent, que si ce n'est pas vous qui ne pouvez pas encore être là longtemps ce sera d'autres de nos Sœurs qui par nécessité discontinueront, ayant un hôpital des malades sur le lieu. Et aux villages, il est impossible que deux Sœurs se trouvent aux exercices, or qu'une les puisse faire toujours règlement * cela aussi est difficile ; et quand cela serait, voyez je vous prie, qui la Sœur appelle n'appelant personne? N'est-ce pas tympaniser * son action, et Notre-Seigneur nous enseigne de la faire en secret quand il n'y va que de notre intérêt particulier.

Je vous remercie, ma très chère Sœur, de votre bon fruit, mais parce que vous nous en promettez d'autre, je vous prie de mettre bien du foin à l'entour du panier, et même entre les fruits, car tout a été entièrement meurtri. Vous ne nous avez point mandé * si le gâteau était de votre façon ; si cela est vous êtes bonne ouvrière, nos infirmes vous en remercieraient très volontiers si elles vous écrivaient, comme aussi de vos fruits.

Je vous prie, ma chère Sœur, de remercier Dieu avec nous de la grâce qu'il nous a faite de nous redonner la santé de Monsieur Vincent,

qui a été très mal d'une fièvre continue, et continuez à le prier pour sa parfaite guérison, car les fièvres de cette année reprennent plusieurs fois. Je supplie la bonté de Dieu vous donner augmentation de ses grâces, et à ma Sœur Geneviève un grand désir de sa perfection, et suis en l'amour de Jésus Crucifié, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

L. 322

à ma Sœur Julienne Loret
fille de la Charité, servante des Pauvres malades à Chars

(septembre 1651).

Ma Très Chère Sœur,

Je pensais vous envoyer aujourd'hui une de nos Sœurs pour vous secourir, mais y sont presque toutes infirmes, ce qui me fait craindre qu'elles ne vous demeurassent malades, et aussi ce que vous m'avez mandé de la femme que vous avez chez vous me fait croire que vous n'en êtes pas si pressée. Si votre besoin continue nous ne manquerons pas de vous secourir, s'il plaît à Dieu, lequel je supplie vous conserver et continuer ses saintes grâces et suis en l'amour de Jésus Crucifié, Ma Très Chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 327

à ma très chère Sœur Julienne Loret
fille de la Charité, servante des pauvres malades à Chars

Ce 19 septembre 1651.

Ma Très Chère Sœur,

Je vous supplie au nom de Dieu de ne vous point affliger dans l'exercice que sa bonté vous donne ; c'est en ce rencontre*, auquel vous lui pouvez faire paraître plus de fidélité que jamais. Je ne doute pas que vous n'ayez grand peine de ne pouvoir faire tout ce que vous voudriez pour le service des pauvres ; il vous faut confier au soin du Père des pauvres qui est Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Je vous envoie une de nos Sœurs de qui vous aurez consolation et grand aide. Si elle ne sait saigner, vous lui aurez bientôt appris.

Monsieur le Curé nous a demandé du vin émétique, en voilà que nous vous envoyons ; l'ordinaire est d'en donner trois onces ; mais si notre chère Sœur est si débile je pense que ce sera assez de deux. Souvenez-vous, je vous prie, ma chère Sœur, que plus le secours et la consolation humaine nous manquent, plus la divine abonde dans les

âmes qui s'y sont confiées et abandonnées, comme je crois que vous avez fait et faites tous les jours, dont je loue Dieu de tout mon cœur, et suis en l'amour de Jésus Crucifié, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 328

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre (1)

Ce 22 septembre (1651).

Ma Très Chère Sœur,

Je suis bien en soin de savoir de vos nouvelles, bien amplement et bien clairement. Je croyais que Monsieur Lambert me dût éclaircir de ce que vous me mandiez* qu'il pouvait savoir ; mais il m'a dit ne se souvenir d'aucune chose. Il faut donc, ma chère Sœur, que notre bon Dieu veuille que tout ce passé demeure dans l'oubli. Nous reste seulement à faire bon usage du présent, mais il faut demander à Dieu la grâce qu'il faut pour cela. Je vous prie de me mander si vous n'avez point de nouvelles de nos Sœurs d'Hennebont, nous en sommes en peine, n'en ayant point eu depuis que nous avons appris que ma Sœur Anne (2) était un peu incommodée. Nous n'avons encore pu donner ordre pour le changement de lieu de notre chère Sœur Louise (3), n'ayant point de Sœurs à la maison, que de malades et d'infirmes et tant dans Paris qu'il semble que nous devions tous mourir : c'est les fléaux de notre bon Dieu, qui nous touchent pour nous avertir de nous amender. Priez sa bonté pour moi qu'il plaise me faire miséricorde. Il y a plus de huit jours que mon fils est fort malade ; je le recommande à vos prières.

Vos parents se portent bien, Dieu merci ; votre cousine qui avait eu quelque pensée de venir parmi nous, est mariée ; la mère et la sœur de ma Sœur Louise et son neveu se portent bien, et aussi tous les parents de ma Sœur Henriette (4). Ma Sœur Perrette (5) aussi, qui est une très bonne fille : il ne fut jamais une pareille soumission, au moins de plus grande. Je crois vous avoir mandé* la maladie de Monsieur Vincent, mais par la grâce de Dieu il se porte assez bien, vu son âge et ses grandes affaires. Je vous prie, ma chère Sœur, le recommander souvent aux prières de nos très chères Sœurs, que je voudrais bien savoir très vaillantes en l'amour de Dieu et en la pratique des mortifications intérieures : qu'il serait raisonnable que ceux que Dieu

1. Jeanne Lepintre voir p. 77.
2. Anne Hardemont voir p 120
3. Louise Michel, voir p. 391
4. Henriette Gesseaume, voir p 87
5. Perrette Chefdeville, voir p. 353.

a appelées à la suite de son Fils, essayassent de se rendre parfaites comme lui, essayant que leur vie soit une continuation de la sienne. Quel bonheur pour l'Eternité. C'est les mérites de Jésus Crucifié qui nous ont acquis cette grâce, et en son amour que je suis, ma très chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

P.S. — Mes excuses que je n'ai point écrit à nos Sœurs, particulièrement à ma Sœur Henriette et Marthe (6) que j'embrasse de tout mon cœur avec toutes les autres. Mes très humbles saluts, je vous prie, à toutes les bonnes dames et demoiselles que j'honore toujours très particulièrement.

L. 285

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

(1651)

Monsieur,

Il y a longtemps que je diffère de me donner l'honneur de vous écrire, de crainte de vous être à importunité, vous détournant de vos saintes occupations ; mais le besoin me presse, premièrement pour vous témoigner mes reconnaissances pour la continuation de la charité que vous exercez pour nos chères Sœurs dont nous vous sommes extrêmement obligées, et puis, Monsieur, pour vous supplier très humblement prendre la peine me mander * si vous croyez absolument nécessaire que nous rappelions ma Sœur Marguerite Moreau (1), car de la laisser Sœur Servante, il me semble, Monsieur, que la disposition en laquelle elle est, de ne se pouvoir vaincre ni soumettre serait une mauvaise disposition à commencer une charge de conduite, ce qui me ferait beaucoup douter de l'événement. S'il y en a aussi quelque autre que votre charité juge qu'il fût nécessaire de rappeler (non pas par leur témoignage de désir, car je crois que la faiblesse des filles ferait dire à toutes en avoir besoin), mais par le jugement que vous en pourrez faire avec Monsieur Ratier. Peut-être, Monsieur, que cela ferait penser à Messieurs les Pères (2) de se servir de cette occasion pour en demander plus grand nombre, y ayant longtemps que cette question s'agite, sans qu'il me semble que cela vienne de nos Sœurs. Nos Sœurs m'étonnent de tout ce qu'elles me mandent de Monseigneur d'Angers (3), car quoique

L. 328
6. Marthe Dauteuil, voir p. 182.
L. 28S
1. Marguerite Moreau, voir p. 314. Monsieur Lambert, dans son compte rendu de la visite signale :«Il y aurait un peu à redire entre nos deux Sœurs Marguerite et Cécile (Angiboust) »
2. Les Pères des Pauvres, les Administrateurs.
3. Monseigneur Henri Arnauld, voir p. 347.

je sache de longtemps sa vertu, je ne pouvais penser que l'exercice qu'il en fait près les pauvres fût en pareil point. Dieu soit éternellement béni des grâces qu'il donne à ceux qui le craignent et l'aiment, et me rende digne de me pouvoir dire véritablement, en son très saint amour Monsieur, Votre très obéissante servante et très humble fille.

L. 329

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

27 septembre (1651).

Monsieur,

J'ai été extrêmement surprise lorsque ma Sœur Jeanne Lepintre (1) m'a mandé * qu'elle était à Angers ; cela me fait craindre qu'elle ait eu quelque notable peine d'esprit à Nantes, d'autant qu'elle m'a écrit deux ou trois fois en termes assez obscurs qui m'en faisaient douter ; et je crois que si elle est retournée elle aura trouvé une lettre par laquelle je lui témoignais que j'avais peine de celle que je pensais qu'elle avait. Je vous supplie très humblement, Monsieur, nous faire la charité de nous avertir si nous pouvons quelque chose pour son soulagement et ce que vous aurez appris de l'état de toutes les affaires de Nantes à l'égard de nos Sœurs

Messieurs les Administrateurs de notre hôpital enfin se sont résolus de nous demander trois Sœurs d'augmentation, sans mander* quel ordre ils proposent de donner pour les frais du voyage : cela tout seul n'est pas cause, Monsieur, que nous ne pouvons en envoyer présentement, mais le grand nombre de malades qu'il y a partout, qui nous a ôté presque tout ce que nous avions, pour pouvoir envoyer promptement à Angers. Je ne vous saurais dire le déplaisir que j'en ai comme aussi de ne vous en pouvoir promettre sitôt pour Château-Gontier. Je ne manquerai pas, Monsieur, de communiquer le tout à Monsieur Vincent, sitôt que Dieu me fera la grâce de le voir.

Pour ce qui est de la proposition de donner une fille pour la maison religieuse qui en désire, c'est ce que nous ne pouvons pas faire. Je vous supplie très humblement, le faire entendre à ces bonnes religieuses. Permettez-moi, Monsieur, recommander mon fils, extrêmement malade, à vos saints sacrifices et prières, et me dire en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

P.S.—J'oubliais à vous dire, Monsieur, que j'ai fait proposer le changement (2) dont vous êtes d'avis, à Monsieur Vincent, à quoi il croit qu'il se faut résoudre.

L. 329

1. Jeanne Lepintre, sœur Servante de l'hôpital de Nantes.
2. Le changement de Marguerite Moreau, voir la lettre précédente.

L. **334**

à ma Sœur Anne Hardemont (1)
à Nantes

(Vers octobre 1651.)

Ma Très Chère Sœur,

Est-il possible que vous n'ayez pas reçu une grande lettre que je vous écrivis, bientôt après que vous fûtes à Nantes, par laquelle je vous avertissais de la manière dont j'avais pensé que vous deviez vous comporter avec nos Sœurs, à cause que vous ne vous étiez jamais trouvée en pareille rencontre (2). Il est vrai, ma chère Sœur, que je crois bien ne vous avoir pas écrit depuis. Je vous en demande pardon, car j'ai reçu deux lettres de vous. Je vous assure que je n'ai pas de temps pour faire tout ce que je devrais faire, à cause de mes infirmités et paresses. Je vous prie d'en demander pardon à notre bon Dieu pour moi et ne croyez pas que je sois mécontente de vous ; il faut bien que vous ayez eu de la peine pour venir au point auquel vous avez été, j'espère que cela vous servira. Que vous êtes heureuse, ma très chère Sœur, et je m'assure que vous le dites avec moi, de n'avoir qu'à obéir ; vous êtes bien dans les occasions de faire de bonnes pratiques de douceur, de soumission et de rompre vos propres volontés s'il vous en restait quelques-unes. Tenez ce temps-là bien cher, je vous supplie, car je sais que vous aurez grande consolation quand il sera passe. Faites bien mes recommandations à ma Sœur Henriette (3), et lui dites que je crois, en riant pourtant, qu'il n'y aura que le voyage de Madagascar qui la puisse ébranler. Oh ! le béni voyage, ma chère Sœur, je pense qu'il n'y a pas plus de 1000 à 1200 lieues d'ici.

Toutes nos Sœurs vous saluent très cordialement, mais particulièrement celles auxquelles vous avez écrit, ou fait des recommandations, le temps leur est si cher et elles sont si peu savantes, qu'elles ne vous sauraient faire réponse au moins sitôt ; vous recevrez leur bonne volonté en attendant, et me croirez en l'amour de Jésus Crucifié, ma très chère Sœur, Votre très humble sœur et servante.

P.S.—Mes recommandations à toutes nos Sœurs. Je supplie Dieu vous faire à toutes la grâce de conserver celle qu'il vous a donnée au Jubilé.

1. Anne Hardemont (voir p. 120) d'Hennebont est revenue à Nantes.
2. Anne Hardemont a toujours été Sœur Servante.
3. Henriette Gesseaume, voir p. 87. Monsieur Vincent lui a demandé d 'aller à Hennebont comme Sœur Servante (Coste IV.240).

L. 354

à ma très chère Sœur Julienne Loret (1)
fille de la Charité, servante des pauvres malades à Chars

Ce 6 octobre (1651).

Ma Chère Sœur,

Je rends grâce à Dieu de toutes les assistances que sa bonté a données à notre défunte Sœur, laquelle en peu de temps a, je crois

beaucoup travaillé à la perfection à laquelle Dieu l'avait destinée. Vous êtes bien heureuse de lui avoir rendu service, je supplie Notre-Seigneur vous en récompenser éternellement. Mais je vous prie de vous conserver un peu, et prendre garde à votre santé ; et pour cela je crois que l'exercice vous est nécessaire. Si vous croyez ma Sœur Philippe (2) elle entreprendra bien tout, et n'arrêtera guère à se faire malade, c'est pourquoi, ma chère Sœur, je vous prie que, tour à tour, elle et vous teniez l'école en faisant ce qui est nécessaire à la maison, tandis que l'autre aura soin des malades du dehors ; nos Sœurs en usent ainsi partout, et une de mes grandes peines pour Chars, c'est que nos Sœurs ne se sont point accoutumées à chercher les occasions de servir les pauvres malades des villages circonvoisins, ce qui me fait craindre que la demeure de ce lieu-là ne nous soit à confusion.

Je vous remercie de tout mon cœur des belles et bonnes pommes que vous nous avez envoyées, il me semble que vous m'aviez mandé * autrefois que vous deviez faire du miel. Informez-vous, je vous prie, si ce miel blanc vient naturellement, ou s'il y a de la façon à le faire parce que comme le sucre enchérit extrêmement, on s'en pourrait servir à faire des sirops et même des confitures. Voilà demi-livre de catholicon *, une livre de séné *, une livre de casse *, deux livres et un quarteron* de réglisse. Si vous avez besoin de quelque autre chose vous le manderez. Et puis ma Sœur Marguerite (3) fera le compte de ce que vous baillerez aux nourriciers, mandez-nous je vous prie, l'état de cet enfant là ; ayez soin qu'il nous soit rapporté dans le temps qu'il vous est mandé. Je suis en l'amour de Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Je vous remercie de la charité que vous avez pour mon fils. Il se porte mieux, Dieu merci ; aidez-moi à l'en remercier.

1. Julienne Loret, voir p. 256.
2. Philippe Bailly, voir p. 386.
3. Marguerite de Vienne à la Maison Mère, voir p. 152.

L. 330

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 24 octobre (1651).

Monsieur,

Je crois que notre Sœur Jeanne Lepintre (1) aura repris les nouvelles forces dont elle avait besoin en son petit voyage. Je vous remercie très humblement, Monsieur, de la charité que vous avez faite à l'une et à l'autre. Vous m'obligeriez extrêmement de prendre la peine me mander * en quelle disposition est l'esprit de ma Sœur Jeanne pour une plus longue demeure à Nantes et si vous croyez qu'elle eût besoin de changer et venir un peu de temps à Paris. Elle m'a témoigné autrefois le désirer, mais depuis quelque temps je crains qu'elle ne me parle pas si librement et qu'elle ait quelqu'ombrage, quoique je n'en sache aucun sujet.

J'ai parlé à Monsieur Vincent de notre Sœur Marguerite Moreau (2), il est d'avis que nous la fassions venir en cette ville, à cause qu'elle a été très peu à la maison et pour plusieurs autres sujets. Oserai-je bien, Monsieur, vous supplier très humblement, pour l'amour de Dieu, de lui aider à s'y disposer. Je baillerai * de l'argent à nos trois Sœurs (3) qui doivent bientôt partir pour Angers. Messieurs les Pères des Pauvres nous sont venus témoigner leur intention pour les frais de leur voyage. Il est bien vrai, Monsieur, que ma Sœur Henriette (4) est dans la disposition que vous la croyiez, Dieu veuille que ce soit pour longtemps. Il a toujours paru en elle quelque fermeté parmi ses faiblesses.

J'ai grande joie que la bonne Mademoiselle Marie Gonain (5) soit dans l'exercice de la Charité qu'elle aime tant, et que l'hôpital de Château-Gontier soit occupé par ces bonnes filles qui s'acquittent si dignement du service des malades. La crainte de la perte de la pauvre Sœur Jeanne (6) nous fait encore différer d'en disposer selon la pensée de Monsieur Le Mercier (7). Peut-être, Monsieur, que l'exemple des Sœurs que nous devons envoyer servira, peut-être, à celles qui ont besoin d'être excitées. Je vous remercie très humblement d'avoir détourné nos Sœurs de l'entrée de Sainte-Marie comme vous savez les raisons. Vous savez bien aussi, Monsieur, qu'il n'y en a aucune, que

1. Jeanne Lepintre, Sœur Servante à Nantes, est venue passer quelques jours à Angers, avec Henriette Gesseaume.
2. Marguerite Moreau, voir p. 314.
3. Marie Donion, Michelle et Jeanne-Marie Ceintereau.
4. Henriette Gesseaume, voir p. 87.
5. Marie Gonain, voir p. 132.
6. Jeanne a eu du mal à s'intégrer à la vie communautaire. Le Conseil de juin 1647 parle de son renvoi (Coste XIII.644). En 1949, il en est encore question (voir p. 292) Louise de Marillac a dû faire erreur sur son lieu d'origine. Jeanne est de Loudun et non de Chinon (voir p. 156).
7. Monsieur Le Mercier, prêtre, confesseur des Sœurs.

du côté de nos Sœurs, que je prends toujours la liberté de vous recommander pour le besoin que nous avons de la continuation de votre charité vers elles. Je crains beaucoup que notre Sœur Cécile (8) prenne trop de liberté auprès Monseigneur d'Angers, au nom de Dieu

Monsieur, prenez la peine de lui donner l'avis dont elle a besoin pour cela. Il est si doux de s'élever au-dessus de ce que l'on doit sans que l'on s'en aperçoive, que j'estime grande charité d'en donne ; connaissance. J'espère cela de votre bonté, et que vous me faites l'honneur de me croire en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, Votre très humble et très obéissante fille et servante.

L. 331

pour ma Sœur Julienne (Loret)

(octobre 1651).

Ma Très Chère Sœur,

La bonté de votre cœur est trop grande pour en trouver mauvais les effets. Je vous remercie de tout mon cœur des nouvelles que vous nous donnez souvent. Monsieur Portail a trouvé ici votre bon Monsieur le Vicaire et aussitôt lui a promis place pour la retraite quoiqu'il y eût quantité d'exercitants.

Je loue Dieu de tout mon cœur de votre bonne santé et admire vos beaux et bons fruits ; mais, ma chère Sœur, n'en faites pas tort à vos pauvres, je vous prie ; regardez bien toujours leurs besoins pour leur donner le meilleur que vous avez, car c'est à eux. Je pense bien, ma chère Sœur, que vous n'y manquez pas.

Je ne sais si je vous ai mandé que mon fils paraît tout guéri, mais il n'a pas encore sorti, ni ne mange encore de la viande le soir. Je vous supplie de remercier Dieu pour moi et ma Sœur Philippe (1) que je prie d'être toujours bien gaie et modeste, et me croyez toutes deux en l'amour de Jésus Crucifié, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P S.—Toutes nos Sœurs vous saluent et nos R. Pères qui sont bien aises d'entendre de vos nouvelles.

L. 330
8. Cécile Angiboust, voir p. 41. Le 19 septembre 1651, les administrateurs ont écrit à Louise de Marillac pour demander son départ, car elle écoute plus l'Evêque qu'eux-mêmes.
L. 33 1
1. Philippe Bailly, voir p. 386.

L. 332

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à Nantes

Novembre (1651).

Ma Très Chère Sœur,

Enfin votre voyage (1) a été heureux ; j'en loue Dieu de tout mon cœur ; il me semble que ma Sœur Henriette en est revenue toute contente ; vous ne m'en mandez * rien.

Je n'ai pas manqué de montrer votre lettre à Monsieur Vincent comme vous le désiriez ; il l'a encore, cela est cause, ma chère Sœur que peut-être je ne vous répondrai pas à ce que vous me mandiez * pour ne m'en pas souvenir présentement. Ne laissez pas, ma chère Sœur, de me mander une autre fois ce qu'il y a qui demande réponse.

Je voudrais bien, ma chère Sœur, que vous fissiez un peu d'attention sur les dispositions des esprits et capacités de toutes les Sœurs de votre petite famille, et me mandassiez celle que vous croyiez qui en aurait plus pour aller remplir la place de notre Sœur Anne (2) à Hennebont. Je croyais, au commencement, qu'elle pouvait y retourner mais depuis, J'ai su qu'il ne le faut pas. Vous contente-t-elle ? Dites-moi, je vous supplie, à quoi vous l'employez et ce qu'il vous en semble ? J'avais aussi grand désir, ma chère Sœur, de savoir si votre retour d'Angers vous fait un peu trouver meilleur le séjour de Nantes auquel Dieu vous a tant donné de bénédictions, quoi (que) ce soit été par les voies d'épines et de croix.

Mandez-moi, je vous prie, les noms et les pays de toutes nos Sœurs, et si vous n'êtes pas dix présentement que ma Sœur Anne y est, et si vos messieurs n'en disent rien.

Je vous prie de saluer ma Sœur Henriette (3) et lui dire que j'ai été bien aise de sa lettre. J'espère qu'elle continuera de temps en temps à nous donner de ses nouvelles, je ne lui puis écrire pour cette fois. Il me semble que ma Sœur Marthe (4) est longtemps sans nous dire mot j'ai bien envie de savoir de ses nouvelles, et si elle est toujours bien forte et bien vaillante, et surtout si toutes nos Sœurs sont bien fidèles à leur vocation. Je le souhaite de tout mon cœur, et que vous vous souveniez de nous en vos prières, ce que j'espère par l'étroit lien dont Notre-Seigneur nous a unies ensemble pour l'éternité, qui est son saint amour, auquel je suis, votre très humble et très obéissante Sœur et servante .

1. Jeanne Lepintre et Henriette Gesseaume sont allées passer quelques jours à Angers
2. Anne Hardemont, qui est maintenant à Nantes.
3. Henriette Gesseaume, à qui Monsieur Vincent a écrit d'aller à Hennebont comme Sœur Servante (Coste IV.240).
4. Marie Dauteuil, voir p. 182.

L. 405

à ma Sœur Cécile Angiboust à Angers (1)

(vers 1651).

Ma Très Chère Sœur,

Il est vrai que j'ai trouvé le temps extrêmement long cette dernière fois à avoir de vos chères nouvelles. Je loue Dieu de tout mon cœur de ce qu'il n'y a eu que vos saints emplois qui vous en aient empêchée. Je souhaite que le très saint amour de Dieu vous les rende toujours méritoires, et qu'il continue ses grâces à toutes nos Sœurs, pour les conserver en état que vous me mandez *. Je les embrasse toutes chèrement, et les supplie de regarder souvent l'éternité, pour que l'espérance des roses les console parmi les épines. Il faut travailler à acquérir l'égalité d'esprit et la paix intérieure en toutes les rencontres qui se présentent, cela paraît extrêmement difficile ; mais nous pouvons nous servir de deux ou trois moyens pour cela, qui nous aideront beaucoup : c'est, mes très chères Sœurs, de nous habituer de recevoir tous nos petits sujets de mécontentement de la main de Dieu qui est notre Père et qui sait bien ce qui nous est propre. Un autre moyen est de penser que la tristesse en laquelle nous nous sentons ne durera pas toujours ; que quelques heures passées nous serons dans un autre sentiment que nous ne sommes pour le présent. Et le troisième moyen d'avoir la paix dans nos petits troubles est de penser que Dieu voit notre état, que si nous l'aimons pour l'amour de lui et pour faire sa sainte volonté, cela même qui nous fait beaucoup de peine nous sera un jour à grande consolation et cela très véritable. Ne songeons donc que à bien faire pour plaire à Dieu ; le manquement d'aide extérieur des créatures nous servira à nous avancer en la perfection du saint amour : car savez-vous, mes très chères Sœurs, ce que fait Notre Seigneur quand une âme est délaissée de toute consolation et aide des créatures, et qu'elle est assez heureuse et courageuse pour en faire l'usage que j'ai dit ? Il prend son bon plaisir à être la chère conduite de telles âmes, que si elle ne sent pas ce secours, elle est assurée que Dieu ne permettra pas qu'elle fasse rien qui lui déplaise, et c'est là ce que nous pouvons désirer.

Je recommande toutes nos Sœurs à vos prières, et moi qui suis en Notre-Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble (Sœur et servante).

1. Lettre recopiée par Marguerite Chétif (série Angers). Les administrateurs ont demandé le départ de Cécile Angiboust par lettre en date du 19 septembre 1651.

L. 494

à Monsieur l'abbé de Vaux (1)

Ce 12 (novembre 1651).

Monsieur,

Je ne vous saurais exprimer la consolation que j'ai ressentie à la réception de votre chère lettre pensant avoir bien mérité de ne plus recevoir cet honneur, et aussi que je croyais bien que vos grands emplois occupaient tout votre temps. Je supplie Dieu, Monsieur, conserver votre santé parmi tant de peines et que nous puissions avoir le bien de vous revoir en ces quartiers. Je me doutais bien qu'il se levait quelque persécution contre nos Sœurs. Monsieur Leheurt ayant pris la peine de nous venir visiter il me dit beaucoup de mal d'elles et particulièrement de ma Sœur Cécile (2), disant qu'elles se sont mêlées de déposer contre ces Messieurs, de s'enquêter des pénitents après leur confession, et de plusieurs autres choses de cette nature. Je vous supplie très humblement, Monsieur, si vous ne savez point les sujets de ces plaintes, de prendre la peine de vous en informer pour que nous puissions connaître la vérité. Je vous supplie aussi, Monsieur, de nous faire la charité de reconnaître celle (3) de nos Sœurs qui a plus de grâce d'esprit de conduite, à ce que nous la puissions donner pour aide à notre Sœur, au cas qu'il plaise à Dieu lui redonner la santé, ou même pour occuper quelque temps sa place, au cas que Monsieur Vincent trouve à propos de la déposer quelque temps pour la soulager, et aussi pour un peu l'exercer. J'attends votre arrivée pour savoir votre sentiment en ce sujet que je vous supplie recommander à Notre Seigneur en l'amour duquel je suis, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

P.S.—Je vous supplie très humblement, Monsieur, recommander à Dieu l'affaire importante du rappel de nos Sœurs de Nantes, que Monsieur Vincent est presque résolu de faire en bref ; si j'ai l'honneur de vous voir, je vous en dirai le sujet. Permettez-moi, Monsieur, me recommander à vos saints sacrifices et prières.

1. Monsieur Leheurt, administrateur de l'hôpital.
2. Cécile Angiboust, voir p. 41.
3. C'est Élisabeth Brocard qui sera nommée Assistante (voir p. 274).

L. 333

à Monsieur Vincent

Ce jour de Sainte Catherine [1651].

Mon Très Honoré Père,

Je n'ai trouvé aucun papier concernant l'établissement (1), et me suis souvenue qu'un jour (2) votre charité prit la peine de nous faire lecture de la requête qu'elle avait présentée à Monseigneur de Paris, et notre règlement ensuite ; et pensant qu'il nous dût demeurer je le vous demandai. Je crois que le sujet qui empêcha que nous ne l'eussions entre les mains était qu'il y avait encore quelque chose à faire (3).

Ma misère et la connaissance des oppositions que je mets à la grâce sur cette Compagnie, m'a souvent fait penser que pour la perfection de son établissement il était à souhaiter qu'une autre occupât ma place ; qui, servant d'exemple par ses vertus, et exactitude aux règles formât de bonnes habitudes à toutes les Filles de la Charité, et à faute de cela, il m'a semblé plusieurs fois que la Providence en différait l'établissement.

Que les raisons qui m'ont mise plusieurs fois en doute si Dieu voulait l'établissement ; ou laisser subsister l'œuvre tant qu'elle ne se dissiperait point elle-même par les désordres particuliers, sont premièrement, la mort avancée de quantité de bons sujets qui pouvaient beaucoup la soutenir.

Une autre, que les filles se voyant établies ne s'élevassent trop au-dessus de ce qu'elles sont et fissent les suffisantes dans leur emploi.

Une troisième ou quatrième raison, est l'expérience que l'on a que déjà trois ou quatre sont sorties en volonté de se marier, et par conséquent ont pris dans la Compagnie ces pensées, qui sont toutes proches de porter à l'impureté, qui est un crime qui ferait entièrement périr la Compagnie si il y résidait, puisqu'elle se doit établir sous le titre d'honorer Notre-Seigneur et la Sainte Vierge qui sont la pureté même.

Une dernière raison est les défauts particuliers de nos Sœurs, le peu d'avancement en la perfection, surtout à la mortification des sens et passions.

Ce qui peut donner pensée que Dieu veuille l'établissement, est la bonté de l'œuvre en elle-même, et les bénédictions que sa miséricorde y a données jusqu'à présent.

1. Établissement de la Compagnie.
2. Le 30 mai 1647 (Coste IX.324).
3. L'acte d'établissement approuvé en 1646 (voir p. 138) mentionnait que les Filles de la Charité étaient sous la juridiction des évêques. Louise de Marillac insiste pour que la compagnie dépende du supérieur général de la congrégation de la Mission. (Voir les lettres 130 quater, p. 186 et 199, p. 233.)

La conduite de la divine Providence pour la former en toutes ses parties.

La liberté que les Supérieurs ont d'ôter de la Compagnie les sujets qui la pourraient gâter et pareillement la liberté que chaque particulière a de se retirer.

Un autre sujet qui peut porter à croire que Dieu veuille l'établissement est, que comme le principal du bien temporel regarde une autre œuvre, que dans les temps à venir il pourrait être désiré et se pourrait trouver assez de raisons pour en proposer la destruction générale et ainsi, la gloire que peut-être Dieu en veut tirer finirait plus tôt que ses desseins si l'on lui avait été fidèle. Et le plus fort motif pour faire croire la nécessité de l'établissement est que, n'étant point fait par l'instituteur dont Dieu s'est servi pour le commencer, il n'est pas à croire que ces successeurs l'osassent jamais faire. Je supplie la bonté de Dieu continuer ses lumières et conduites sur son ouvrage, en exterminer les empêchements, et faire bien connaître sa volonté sur le sujet des pensées de celles qui voudraient y être associées.

Je me suis trop étendue, je vous en demande très humblement pardon. Voilà notre premier règlement et je crois celui qui a été présenté à Monseigneur l'Archevêque, au moins un pareil, que je ne pratique point à ma grande confusion comme aussi de me dire, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille et très obéissante servante.

P.S. —Je pense que le frère Ducourneau saurait bien trouver la copie, ou l'original de la requête présentée, ensemble l'acte d'établissement, que nous n'avons jamais eu ce me semble.

L. 269

à Monsieur l'abbé de Vaux
à Angers

Ce 2 décembre (1651).

Monsieur,

N'était que c'est l'ordinaire du monde de persécuter ceux qui ne suivent pas ses maximes, je m'étonnerais comment il aurait osé controuver des malices si noires, que celles qui le portent à médire des personnes qui ne cherchent que les moyens de faire que Dieu soit honoré en toutes choses. C'est sa bonté, Monsieur, qui vous donne grâce pour faire l'usage des calomnies du temps. Je vous puis dire que je n'en avais point du tout entendu parler, mais au contraire, il m'a été dit que lorsque l'on faisait ce que l'on pouvait pour donner un évêque (1)

1. Monseigneur Henri Arnauld (voir p. 347). Ses fréquentes visites à l'hôpital sont critiquées.

selon la volonté de Dieu, qu'il fut dit fort hautement et en présence de Monsieur Vincent que, quand il était dit du mal de quelqu'un et qu'il ne se trouvait point de preuve ni d'auteur, que c'était pure calomnie. Il me semble, Monsieur, que cela est bien éloigné de ce qui se dit à Angers.

Je pense véritablement que le grand tracas et travail que nos Sœurs ont à cause de leur infirmité, pourrait bien, en partie, empêcher que leur intérieur ne fût pas si bien réglé. Mais, Monsieur, si elles pouvaient se bien habituer à faire toutes leurs actions en la vue de Dieu, et se détourner un peu des pensées qui les occupent trop d'elles-mêmes d'où naissent, à mon avis, une bonne part de leurs mésintelligences et mécontentements. Nous vous sommes toujours très particulièrement obligées, Monsieur, des soins que votre charité prend pour elles, ce qui nous oblige aussi de supplier le divin amour en être éternellement votre récompense et d'être en ce même amour, Monsieur, Votre très obéissante et très humble fille et servante

L. 335

à Monsieur Vincent

Ce jour, Saint-Thomas [1651].

Mon Très Honoré Père,

Je ne saurais laisser passer la journée sans faire souvenir votre charité qu'il y a 26 ans que la Providence me mit en l'état de viduité corporelle, et me fit la grâce de me donner le désir d'être unie à lui pour le temps et l'éternité. Donnez-moi votre bénédiction s'il vous plaît en ce sujet, et me faites la charité de m'offrir de nouveau à sa bonté

si je n'étais point si infidèle à mon saint Ange, il vous en aurait ce matin donné la pensée.

Je vous renvoie la lettre de Monsieur l'aumônier de Nantes. Je pense ne m'être pas trompée de penser que quelques-uns de ce lieu ont pensé que l'éloignement de notre Sœur Jeanne (1) serait utile ; mais penserez-vous, Mon Très Honoré Père à l'envoyer à Saint-Malo ? Pardonnez à ma promptitude à vous dire mes sentiments. Je vous envoie la lettre de notre chère Sœur Jeanne, et celle de notre Sœur Henriette (2), que vous verrez toute pleine de soumission pour Hennebont.

Je ne sais si votre charité a pris la peine de voir celle de Monsieur le Curé de Nanteuil ; je vous l'envoie aussi, je crois qu'il est fâché de

L. 335
1. Jeanne Lepintre, voir p. 77.
2. Henriette Gesseaume, voir p. 87. Monsieur Vincent lui a écrit en août 1651 (Coste IV.240).

ce que Madame la Maréchale de Schomberg (3) écoute nos Sœurs, et de ce que présentement elles s'opposent à Monsieur le Curé, comme je crois, pour empêcher qu'il ne mette un mendiant, gardien de l'Hôtel-Dieu, crainte que les désordres qui y sont depuis longtemps ne continuent. Voilà la lettre que nos Sœurs m'en écrivent que j'enverrai à Madame la Maréchale de Schomberg si votre charité le trouve à propos.

Permettez-moi, Mon Très Honoré Père, de vous demander pour l'amour de Dieu que je puisse vous faire ma petite revue avant Noël, savoir vendredi, samedi ou dimanche qui en est la veille, à telle heure qu'il vous plaira.

Nous avons céans * Mademoiselle Guérin, votre ancienne voisine des Bons Enfants, laquelle en un mois de temps a perdu, selon le monde, deux enfants de grande vertu et espérance, l'un religieux profès à Sainte-Geneviève, un autre conseiller au Parlement. Elle désire fort avoir l'honneur de vous voir- vous savez que c'est une personne qui ne vous arrêtera que le temps que votre charité lui pourra donner, et que je suis quoique indigne, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obligée Fille et servante.

P.S.—Le jeune homme qui est venu de Nantes m'a priée de faire souvenir votre charité de lui.

J'oubliais de vous faire les très humbles saluts de Monsieur et Madame de Liancourt (4) dès leur arrivée de La Roche-Guyon.

L. 336

pour ma très chère Sœur Julienne (Loret) (1),
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades à Chars

(Décembre 1651).

Ma Très Chère Sœur,

Vous m'étonnez extrêmement de dire que vous ne recevez point de nos nouvelles ; c'est moi qui me plains que déjà je vous ai mandé * deux fois que je vous priais de savoir de ma Sœur Philippe, ce qu'elle a pris chez un épicier durant qu'elle était à Saint-Nicolas-des-Champs et ce qu'elle y doit, d'autant qu'il presse pour être payé. Je suis bien trompée si nous ne vous avons point envoyé de drogues pour onguent * ; en voilà encore. Je vous prie, ma chère Sœur, de me mander

L. 335
3. Madame de Schomberg, voir p. 300.
4. Madame de Liancourt, voir p. 11.
L. 336
1. Julienne Loret, voir p. 256.

au plus tôt ce que vous aurez appris de ma Sœur Philippe (2), je lui faisais des reproches, dans la lettre dernière que je vous ai écrite, de ce qu'elle ne m'écrit point. Je vous prie de lui dire que je le souhaite pour me mander tout bonnement de ses nouvelles. J'attends de vos autres plus amplement, selon ce que vous me faites espérer. Je supplie Notre Seigneur être votre force et consolation et vous donner un bon office en la sainte Crèche et suis en son très saint amour, mes chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

L. 337

à ma très chère Sœur Cécile Agnès (1)**,**
Fille de la Charité, servante des Pauvres Malades, à l'hôpital Saint-Jean l'Evangéliste à Angers

Ce 30 décembre (1651).

Ma Très Chère Sœur,

J'ai grand regret d'avoir tant différé à vous mander* l'heureuse arrivée de notre Sœur Marguerite (2) ; les fêtes en ont été cause en partie, et mes petites infirmités ; elle n'a pas manqué de me dire tout ce que vous désirez. Je vous supplie que son souvenir vous aide à avoir grand support les unes des autres, pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous enseigne cette vertu pour marque que nous sommes siens. Et pour cela, ma chère Sœur, je vous prie ne point faire de jugement arrêté de nos Sœurs dernières (3) ; vous savez que les changements sont toujours difficiles, et qu'il faut du temps pour apprendre les coutumes, et le moyen de servir bien et adroitement les pauvres. Tout ce que je vous en puis dire est qu'elles sont toutes de très bonne volonté, et ont bien fait aux lieux où elles étaient. Mais ma chère Sœur, il ne faut pas penser que pour dire quelquefois une douzaine de fois les choses, que ce soit assez. Vous savez que la mémoire ne nous fournit pas, c'est pourquoi, ma chère Sœur, exercez un peu votre patience, non seulement sur les derniers sujets, mais sur tous généralement, et cela avec grande douceur, condescendance et discrétion

surtout une grande retenue à ne pas dire vos sentiments, ni ce que vous

L. 336
2. Philippe Bailly,. En 1647, elle est à Saint-Germain-en-Laye, puis à la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs. Elle est envoyée en 1651, à Chars pour 2 ans environ. Elle est ensuite à la Maison-Mère, et signe l'acte d'érection de la Compagnie en 1655. Elle est nommée dépensière en 1660.

L. 337
1. Cécile Angiboust, voir p. 41.
2. Marguerite Moreau, voir p. 314.
3. Les 3 sœurs arrivées début novembre : Marie Donion, Michelle et Jean-Marie.

savez d'une Sœur à d'autres. Il faut que les Sœurs Servantes soient mortes à elles-mêmes pour se bien acquitter de leur charge.

Oh ! que, si nous savions nos obligations, que nous craindrions la pesanteur des charges que l'on nous voudrait donner, et que la peur que nous devrions avoir de n'être bonne à rien pour nous-mêmes, ne nous fît employer pour les autres, afin que l'exercice que nous leur donnons par nos misères leur étant utile pour leur salut et Dieu glorifié et nous humiliés éternellement, comme nous le méritons, si nous n'avons pas fait usage de notre emploi selon le dessein de Dieu. Je ne vous dis pas cela, ma chère Sœur, pour aucune connaissance que j'ai de votre particulier, mais bien vous parlant généralement de toutes celles qui sont en charge, et plus de moi que de pas une qui ai grand sujet de craindre. Humilions-nous bien fort au-dessous de toutes, pour essayer de nous mettre en sûreté, et surtout donnons-nous à Dieu fortement pour souffrir toutes les humiliations dont notre superbe a besoin pour en être empêchée de nous perdre.

A mes Sœurs anciennes de chez vous que je les supplie de renouveler leur courage, de mettre bien en pratique un des principaux points de notre règlement, qui est de ne se point communiquer leurs peines et ne s'entretenir curieusement des dispositions des unes des autres. Pour ce qui est du confesseur, au nom de Dieu, mes très chères Sœurs, soyez en la disposition de faire entièrement tout ce que Monsieur l'abbé de Vaux vous conseillera. Tenez-vous toujours en grand respect avec Monseigneur d'Angers (4) ; n'abusez pas de l'honneur qu'il vous fait de se familiariser- admirez son humilité, et vous étonnez de ce que Dieu vous a choisies pour vous faire ce que vous êtes, et vous préparer à bien acheter tout l'honneur que vous ne méritez pas et que vous recevez, par les humiliations de l'emploi auquel vous serez mise, quand Dieu vous fera la miséricorde de vous ôter de l'emploi auquel vous êtes. Pardonnez-moi, ma chère Sœur, si je vous fais part des avertissements que Dieu me fait donner ; c'est la cordiale affection que j'ai pour vous qui me fait parler de la sorte.

Je vous recommande l'âme de la bonne Madame la Présidente de Lamoignon (5), que Dieu nous a retirée de ce monde cette nuit, pour la faire jouir de la gloire que le Fils de Dieu a méritée pour récompenser ses trois principales vertus de simplicité sainte, humilité parfaite, et d'une très grande charité et libéralité. Prions en notre particulier, après avoir prié pour elle comme l'Eglise nous l'ordonne, de nous obtenir de la bonté de Dieu ces trois vertus pour la gloire. Dites cette mort à Monsieur l'Abbé, et à Monsieur Ratier, les saluant tous deux, m'excusant de ce que je ne me donne pas l'honneur de leur écrire.

Bonjour toutes mes chères Sœurs, croyez-moi de cœur en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

4. Monseigneur Henri Arnauld, voir p. 347.
5. Madame de Lamoignon, voir p. 88.

L. 281

pour ma Sœur Barbe Angiboust à St Denis

Ce jeudi soir (vers 1651).

Ma Très Chère Sœur,

Sitôt la présente reçue, je vous prie faire partir ma Sœur Jeanne pour nous venir trouver. C'est par l'ordre de Monsieur Vincent ; c'est pourquoi, je vous prie, qu'il n'y ait point de délai. Je vous enverrai une autre de nos Sœurs, s'il plaît à Dieu, lequel je supplie vous conserver en son très saint amour, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 287 *bis*

(à Sœur Cécile Angiboust *à* Angers) (1)

(Vers 1651.)

Pour une retraite, pensez que Dieu permet cela pour vous mieux disposer. Voulons-nous être des mercenaires et attendre que les occasions nous pressent d'être fidèles à Dieu ? Ne savons-nous pas ce que Dieu demande de nous ?

En vérité, ne savons-nous pas qu'il veut que nous nous méprisions, que nous nous humiliions, que nous ayons grand support les unes des autres, grand soin de ne fâcher pas une de nos Sœurs, et leur faire et dire tout ce que nous pensons leur faire plaisir, nous surmonter à ne pas témoigner nos petits sentiments quand ils sont contraires à ceux d'autrui. Et puisque nous savons que toutes ces pratiques agréent à notre bon Dieu, faisons le pour son Saint amour.

L. 357

à Monsieur Vincent

(Vers 1651.) (1)

Quand il est parlé des permissions prises de la Sœur Assistante, si il n'est point nécessaire, dire toujours en l'absence de la Directrice (2) ? Savoir si ce mot de Directrice est bien ? Si la lecture ordonnée être faite tous les mois, ne serait point mieux toutes les semaines?

Il serait bien nécessaire que les Sœurs de Paroisses ne se visitassent point ; si non, en cas de maladie : savoir s'il est expédient d'en faire un article ?

L. 287 bis
1. Lettre recopiée par Marguerite Chétif, série Angers.
L. 357
1. Louise de Marillac exprime ses réflexions sur le règlement qui est en cours de rédaction.
2. Nom donné à la Supérieure Générale dans les actes officiels.

Voilà, Mon Très Honoré Père, ce que j'ai remarqué ; mais au nom de Dieu ! n'ayez égard ni aux mémoires, ni aux remarques- mais ordonnez ce que vous croyez que Dieu demande de nous, y ajoutant les maximes et instructions qui nous peuvent encourager et tenir affectionnées et exactes aux observances de tous les points de la règle, car il me semble que nous, tant que nous sommes, ne faisons pas assez d'attention sur nos obligations, ne les croyant pas. Donnez s'il vous plaît votre bénédiction à toutes vos pauvres filles, et pour leur servante demandez à notre bon Dieu la miséricorde dont elle a besoin pour être véritablement, Mon Très Honoré Père, Votre pauvre fille et très obligée servante.

1652

Recrudescence des troubles de la Fronde, défaite de Condé devant Paris.

Grave maladie de Louise de Marillac.

Etablissement des Filles de la Charité à Brienne, Varize.

Envoi des premières Filles de la Charité à Varsovie (Pologne).

L. 339

à ma très chère Sœur Julienne Loret,
fille de la Charité, servante des pauvres malades à Chars

Ce 7 janvier 1652.

Ma Très Chère Sœur,

Nous vous remercions de tout notre cœur de vos chères étrennes que je ne distribue point à nos Sœurs, pensant que ce soit vos images des années passées, y ayant de l'écrit pareil dessus or cela n'est pas raisonnable. Pour vos bons gâteaux, la Communauté se souviendra de vous les mangeant, la petite Sœur (1) n'a pas encore assez de dents pour en manger.

Voilà vos étrennes de toutes deux que la divine Providence vous a fait échoir, et une petite sainte Julienne que je n'ai pas voulu mettre au hasard, crainte qu'elle ne vous échût pas, il me semble qu'il ne s'en trouve guère.

Je vous prie, mes chères Sœurs, de ne point mécontenter la femme

1. Louise-Renée, la petite fille de Louise de Marillac, n'a pas encore 3 mois.

du receveur et de laisser faire Monsieur le Curé pour ce qui regarde l'ordre que vous devez tenir pour recevoir et de ce que vous dépensez mais soyez bien exacte à ne point profiter de rien qui appartienne aux pauvres, que si vous nourrissez quelque bétail pour votre utilité soyez aussi exacte à en payer toute la nourriture, et que si vous donnez partie du lait, ou des œufs des poules, il vaudrait bien mieux le vendre que de rien employer en dépense pour cela. Prenez garde aussi de ne pas payer de l'argent des pauvres ce qui vous coûte, soit à les faire garder, ou autre chose que vous fassiez faire pour votre utilité particulière. Vous m'avez déjà parlé de la bisetière (3) mais je crains bien qu'elle ne nous soit pas propre. Vous savez qu'il y a bien à dire que l'on ne soit en tous les lieux, dans la manière de vie que l'on a été jusqu'à présent.

Pour ce qui est du blé dont l'on vous demande compte ne le trouvez pas mauvais, car si vous cuisez pour les pauvres malades seulement, le peu qu'il y en a d'ordinaire n'en peut pas beaucoup manger ; et me semble qu'il serait bien plus à propos d'en acheter, s'il y a des boulangers, que de cuire pour eux, vous en serez aussi plus soulagée.

Je loue Dieu, ma chère Sœur, que vous ayez si bien logé le petit Jésus, je m'assure que vous avez fait de même pour sa nouvelle présence en vos cœurs où je le supplie de tout le mien, qu'il lui plaise y prendre son bon plaisir.

Nous vous recommandons l'âme de notre chère Sœur Marie Le Maire, qui est décédée aujourd'hui, sur les 3 heures après midi. C'est celle qui était aux enfants, et qui boitait un peu. Nous perdons beaucoup en elle, c'était une continuelle vertu que sa vie et il nous faut adorer la très sainte volonté de Dieu en tous ses effets. Nous avons à la maison une de nos Sœurs nouvelles, que vous ne connaissez pas encore, bien dangereusement malade, je vous la recommande aussi, excusez-moi que je ne vous écris plus souvent. Recevez le cordial salut de toutes nos chères Sœurs, et vous assurez de leur mutuelle affection comme de la mienne aussi vous étant, et à ma chère Sœur Philippe (2), en l'amour de Notre-Seigneur, mes chères Sœurs, Votre très humble et très affectionnée servante

P.S.—Notre Sœur Ménard (4) a été la reine : mais vous avez fait ce que vous n'avez pas vu faire céans* ; il se faut garder je vous prie des nouveautés, cela est très dangereux dans les Compagnies ; il est vrai que l'on craint ; nos péchés en sont cause ; essayons à nous amender, et prions beaucoup qu'il plaise à la miséricorde de Dieu apaiser sa justice justement irritée. Je remercie, ma chère Sœur Philippe de m'avoir écrit, je lui écrirai s'il plaît à Dieu. La bonne

2. Philippe Bailly, voir p. 383.
3. bisetière, celle qui fabrique la bisette, une dentelle très simple.
4. Marguerite Ménard, entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité à la fin de l'année 1630.

Présidente, Madame de Lamoignon (4), fut mise en terre mardi, les pauvres ont empêché qu'elle ne fût portée ailleurs qu'à Saint-Leu.

L. 340

à ma Sœur Julienne Loret (1)
fille de la Charité, servante des pauvres malades à Chars

Ce 12 février 1652.

Ma Très Chère Sœur,

Il est vrai que j'ai été bien malade, d'une fièvre double tierce, qui me prit il y a trois semaines, dont je me porte mieux, grâces à notre bon Dieu. Je suis bien en peine comme vous est arrivée votre maladie et depuis quand vous êtes retenue au lit. Je prie ma Sœur Philippe (2) de me mander* tout au vrai ce que c'en est.

Je vous avais mandé * que, pour vous garantir de cette maladie, il vous fallait bien purger. Si vous étiez libre d'aller par toutes voies nous aurions déjà pensé à vous envoyer quérir. Au commencement de ma maladie je reçus une de vos lettres où vous demandiez dix livres de pruneaux et deux livres de riz, on vous les envoya. Vous ne me mandez point si vous les avez reçus, j'en suis en peine, mandez-le-moi au plus tôt, nous ne vous en envoyons point jusqu'à ce que vous nous ayez mande la voie la plus assurée pour vous les envoyer.

Je vous prie de prier Dieu pour moi. Je suis en l'amour de Notre Seigneur, ma très chère Sœur, Votre très humble sœur et servante.

L. 341

à ma très chère Sœur Cécile Angiboust
fille de la Charité, servante des pauvres malades de l'Hôtel-Dieu à Angers

Ce 17 février (1652).

Ma Très Chère Sœur,

La lecture de toutes les afflictions et pertes qui sont arrivées à Angers, m'ont été extrêmement sensibles, pour la peine que les pauvres en souffriront- je supplie la divine bonté les consoler et donner le secours dont ils ont besoin. Mais, mes très chères Sœurs, vous avez

l. 339
4. Madame de Lamoignon, voir p. 88.
L. 340
Cette lettre est écrite par une secrétaire et signée par Louise de Marillac.
2 Philippe Bailly, voir p. 383.

eu de grandes peines ; avez-vous bien pensé qu'il était juste que les servantes des pauvres souffrissent avec leurs maîtres et que chacune de nous mérite en son particulier porter sa part des fléaux que Dieu envoie en général. Oh ! mes chères Sœurs, que nous sommes souvent obligées à faire cette réflexion, et qui sommes-nous pour avoir reçu une des plus grandes grâces que Dieu puisse faire à pas une créature de quelque condition qu'elle soit, nous appelant à son service, que nous voulussions être exempts de toute incommodité ? Oh ! mes chères Sœurs, gardons-nous bien de cette sinistre pensée ; mais plutôt étonnons-nous souvent que Dieu nous ait tirées des lieux auxquels nous aurions tant souffert avec les autres, pour nous faire donner du pain si à notre aise, et nous mettre en sûreté. Combien pensez-vous, mes chères Sœurs, que cela nous oblige à la pratique de vertus, si nous ne le voulons bien payer en l'autre monde ; n'attendons pas cette contrainte. Mais faisons notre possible pour acquérir les vertus que Dieu nous demande, pour reconnaissance des grâces que sa bonté nous fait tous les jours. Je ne sais, mes chères Sœurs, si vous avez reçu une de mes lettres, depuis un mois, par laquelle je vous entretenais en ce sujet. Au nom de Dieu, prenez bien garde, je vous prie à aimer les solides vertus, surtout l'humilité et la douceur. Je vous en parle souvent, c'est qu'il y a déjà longtemps que j'ai eu quelqu'avertissement que cela vous est nécessaire et que les dames qui vont à la visite souhaitent bien que l'on leur fasse quelqu'accueil. Vous savez, ma Sœur, comme nos sœurs qui apprêtent la collation ont soin de les contenter toutes, il est vrai que vos autres occupations pour le service des malades vous emportent tout le temps, mais quand les dames viennent vous pouvez donner charge à une Sœur, tantôt l'une, tantôt l'autre de les contenter le mieux qu'elle pourra, sans contrevenir aux ordres de Messieurs les Pères (1) Une bonne intelligence entre vous toutes, accommodera tout. Au nom de Dieu, ma Sœur Cécile, surmontez-vous un peu dans vos petites répugnances et souhaitez d'être dans l'occasion d'obéir, non pas d'un souhait qui vous inquiète, mais doux et tranquille, et faites aux autres ce que vous voudrez que l'on fasse pour vous. Principalement ayez-en un grand support et accueillez bénignement celles qui auraient peine à vous parler si il y en avait. Recommandez-moi bien à toutes nos Sœurs que j'embrasse de tout mon cœur, et leur suis comme à vous, en l'amour de Jésus Crucifié, ma très chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante

P.S.—Saluez très humblement de ma part Monsieur l'abbé Ratier et Messieurs les Pères et vos dames, si quelques-unes me font l'honneur se souvenir de moi. Ma Sœur Barbe (2) vous salue, se porte bien, Dieu merci, et les amis et parents de nos autres Sœurs.

1. Les administrateurs.
2. Barbe Angiboust, voir p. 14.

L. 342

à ma très chère Sœur Julienne Loret,
fille de la Charité, servante des pauvres malades à Chars

Ce 11 mars 1652.

Ma Très Chère Sœur,

Je loue Dieu de ce que vous vous portez mieux, vous faites bien de vous essayer de manger, il faut prendre peine de s'évertuer, car à moins de cela on ne sait pas les forces que l'on a. Pour moi j'ai presque toujours la fièvre (1), je ne laisse pas pourtant de manger un peu, même le médecin trouve bon que j'use d'un peu de purée.

Je vous compatis beaucoup de ce que vous êtes toujours dans l'appréhension des soldats. Nous ne vous envoyons point de pruneaux parce qu'il n'y en a point à acheter. Je voudrais que la ruche de miel dont vous me parlez fût toute portée ici, mais je ne sais pas quelle sûreté.

Je n'ai pas encore vu la lettre de Monsieur le Vicaire, ni celle de ma Sœur Vincente (2), quand je l'aurai vue, s'il y a quelque chose j'y répondrai, ce sera pour le premier voyage * ; je la remercie de m'avoir écrit. Toutes nos Sœurs vous saluent et vous remercient du souvenir que vous avez d'elles. Nous espérons que vous nous faites toujours la charité de prier Dieu pour nous, et que vous croyez bien que nous faisons le semblable, puisque vous savez que je suis en l'amour de Jésus Crucifié, Votre très humble sœur et servante.

L. 210

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre
Fille de la Charité

27 mars (1652).

Ma Très Chère et Bien-Aimée Sœur,

J'ai été extrêmement consolée d'apprendre de vos nouvelles ; je loue Dieu de tout mon cœur de l'état auquel sa bonté vous a mise. Je crois que Monsieur Vincent vous aura fait réponse, il me témoigna bien le désirer. Il me semble, ma chère Sœur, qu'il n'y a pas si longtemps que vous me marquez que je vous ai écrit, je crains bien que nos lettres ne soient perdues. J'ai été bien aise que la Providence n'ait pas permis que vous ayez envoyé notre Sœur à Richelieu ; cela mérite bien l'avis et ordre de Monsieur Vincent, pour servir d'exemple. Mais je crois,

L. 342
1. Cette lettre est écrite de la main de Mathurine Guérin.
2. Vincente Auchy, voir p. 47.
L. 210
1. Jeanne Lepintre, sœur Servante de la communauté de l 'hôpital de Nantes.

ma chère Sœur, que si le médecin était d'avis qu'elle changeât d'air qu'il serait bien à propos que vous proposassiez à Messieurs les Pères (2) de trouver bon de prier quelque dame de Nantes, qui aurait une maison à deux ou trois lieues, de trouver bon qu'elle y allât, avec une de nos Sœurs, passer quinze jours, et peut-être serait-il à propos qu'elle aussi (demeure).

Je viens présentement de recevoir votre lettre du 21 de ce mois, par laquelle vous nous proposez d'envoyer nos Sœurs à Angers. Je vous assure, ma chère Sœur, que l'air y est moins propre à nos Sœurs que celui de Nantes ; et puis, Messieurs les Pères ne trouveraient pas bon ces visites, particulièrement en ce temps, pour des raisons que je ne vous puis pas mander* ; car pour vous, ma chère Sœur, je pense que vous en avez perdu la pensée avant que j'aie reçu votre lettre. Je crois que notre bon Dieu vous donne assez de cœur, pour faire bon usage de toutes les médisances ; pourvu qu'il ne soit point offensé, que nous importe? J'ai grande compassion de notre chère Sœur Louise (3) je vous prie lui dire que sa mère et ses sœurs se portent bien. Essayez de connaître si son mal ne procède point de quelque déplaisir d'être éloignée. Je n'ai point encore eu l'honneur de voir Monsieur de Beaulieu (4), je vous assure, ma chère Sœur, que ce me sera une grande consolation de l'entretenir. Témoignez, je vous prie, à toutes nos Sœurs qu'elles nous sont toujours très chères, et qu'encore que je ne leur écrive pas en particulier, que je les vois bien souvent en esprit. Je vous prie, quand vous m'écrivez, leur demander chacune si elles n'ont rien à me mander et qu'elles me feraient grand plaisir de m'écrire.

Toutes nos Sœurs vous saluent de grand cœur, et si ma Sœur Jeanne Lepintre pouvait demeurer à Nantes et venir à Paris je lui souhaiterais de tout mon cœur. Aimons toujours bien la volonté de Dieu ; c'est en elle que je suis, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et très affectionnée servante.

P.S.—Je ne me souvenais point que vous m'ayez demandé de livres, je pense que vous en trouvez de toutes façons, n'était de nos prières.

Je vous prie, ma Sœur, envoyer cette lettre promptement et me mander* si cet homme a passé à Nantes pour retourner trouver sa femme.

2. Les Pères des Pauvres, administrateurs de l'hôpital.
3. Louise Michel, originaire d'Esteville en Normandie, a un frère dans la Congrégation de la Mission. Elle est arrivée à Nantes en octobre 1650, et y demeure jusqu'en 1653. Elle rentre à Paris en passant par Richelieu.
4. Monsieur de BEAULIEU est magistrat à Nantes. Il est apparenté à la famille de MARILLAC.

L. 343

à ma Sœur Julienne (Loret)
(à Chars)

(31 mars 1652).

Ma Chère Sœur,

C'est seulement pour vous assurer de ma meilleure santé, Dieu merci. Remerciez avec moi sa bonté de la grâce qu'elle m'a faite d'aller faire mes Pâques aujourd'hui à Saint-Laurent, comme aussi de la meilleure disposition qu'il vous a donnée à toutes deux.

Je vous remercie de l'avis que vous nous donnez pour vos bonnes mouches. Je crois vous avoir mandé, il n'y a pas longtemps, que nous avons reçu l'essaim que ce bon homme nous a porté avec la ruche. Je vous demande pardon si je ne vous envoie le sucre que vous demandez. Mettez votre infusion dans une cruche à petite ouverture, de l'huile d'olive par dessus, environ un bon doigt, et elle se conservera jusqu'à ce que vous en ayez. Contentez bien le porteur.

Je supplie Dieu vous conserver en son saint amour, Votre Sœur et servante.

L. 344 *bis*

pour ma Sœur Julienne (1)

Ce 20 avril (1652).

Ma Très Chère Sœur,

Le bien que vous nous dites de cette bonne fille que vous nous envoyez nous la fait retenir pour en essayer seulement. Dieu veuille qu'elle soit bien propre pour le servir dans la personne des pauvres. Je vous envoie votre livre de sucre et quatre livres de cassonade* et quatre chemises. Je souhaiterais bien, ma chère Sœur, que vous puissiez avoir la satisfaction que vous demandez, mais il faut attendre l'ordre de Notre Très Honore Père. Je vous prie faire mes excuses à Monsieur le Vicaire de ce que je ne lui écris point, et le remerciez très humblement de ma part de la peine qu'il a prise de m'écrire, l'assurant que nous ferons tout ce que nous pourrons pour la fille qu'il nous a envoyée à ce qu'elle demeure.

J'oubliais de vous dire que le sucre coûte vingt-deux sols et la cassonade vingt sols et demi. Je ne vous envoie point de menu linge parce que je sais que nos autres Sœurs en avaient fait. J'espère que plus nous avancerons dans le printemps plus vos forces reviendront. Louez Dieu que vous n'avez qu'un malade dans votre hôpital, cela vous donnera plus de moyen de bien assister ceux du lieu, car je crois que vous n'allez point aux villages circonvoisins. Mandez*-moi, je

L. 344 bis
1. Julienne Loret, à Chars, voir p. 256.

vous prie, si vous avez bon nombre d'écolières et faites bien continuer la dentelle à celles qui l'ont apprise. Je crois que vous la faites apprendre aussi à celles qui ne la savent faire car c'est une grande nécessité de ne point tenir des filles oisives. Je recommande à vos prières le repos de l'âme de notre défunte Sœur Nicole, l'aveugle et de demander à Dieu ce qui est nécessaire à notre Sœur Andrée (2) de Crespière et ma Sœur Marie Raine, toutes deux bien fort malades. Mes forces ont grand peine à revenir et ai toujours de petites rechutes. J'ai grand besoin d'être aidée de vos prières pour me rendre plus fidèle à Dieu en l'amour duquel je suis, ma très chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

L. 210 *bis*

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre (1)
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades, à Nantes

Ce 6 mai (1652).

Ma Très Chère Sœur,

J'ai ressenti la consolation que vous avez eue en la dernière lettre de Monsieur Vincent. Notre bon Dieu en use de la sorte, quelquefois il permet que nous soyons inquiètes, et puis il donne la tranquillité. Il est bon de voir, comme vous faites, que tous les changements qui sont en nous quand ils sont en bien, sont de Dieu. Mais nous avons grand besoin de nous accoutumer à laisser passer toutes les vicissitudes, tant de la part des personnes de dehors que de nos dispositions intérieures et être toujours également soumises à la conduite de la divine Providence.

Je suis bien aise, ma chère Sœur, qu'il n'y ait point de nécessité d'aller à Angers, et que notre Sœur Louise (2) témoigne de l'amour pour sa vocation ; je crois que si elle avait quelque peine elle vous le dirait. Ce n'est pas qu'elle n'en puisse avoir, mais comme elle ne s'en plaint pas, il n'y a pas apparence que ses peines soient volontaires, mais bien dans le sentiment qu'elle essaye de mortifier. Et notre Sœur Marthe (3) vous ne m'en mandez * rien, je lui ai écrit, mandez-moi, je vous prie, si elle a eu ma lettre. Les parents de nos Sœurs se portent bien, Dieu merci .

Monsieur de Beaulieu (4) a pris la peine de nous venir voir mais

L. 344 bis
2. Andrée Guilmine, voir p. 241.
L.210 bis
1. Jeanne Lepintre, voir p. 77
2. Louise Michel, voir p. 391.
3. Marthe Dauteuil, voir p. 182.
4. Monsieur de Beaulieu, voir p. 391.

j'avais pris médecine, je lui parlai peu : il m'a promis de revenir une autre fois, je le souhaite fort. Je supplie la bonté de Dieu disposer vos âmes à recevoir utilement les grâces du Saint Esprit après que vous y aurez apporté les préparations nécessaires qui sont de se défaire très volontiers de toutes les satisfactions terrestres pour suivre en esprit Notre-Seigneur en son Ascension.

Je vous supplie toutes, mes chères Sœurs, auxquelles je parle, de tout mon cœur, de me croire en son très saint amour, Votre très humble Sœur et servante

L. 353

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust (1)
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades à Brienne

(11 juin 1652.)

Mes Très Chères Sœurs,

Je vous demande bien pardon d'être si longtemps sans vous écrire quoique je vous aie envoyé une lettre depuis que vous nous demandiez du sucre et quelques autres drogues que Madame de Brienne (2) prit la peine me mander* qu'elle vous envoyait. Je ne manquerai pas, Dieu aidant, de lui faire savoir ce que vous (me dites). Je ne trouve pas qu'il soit sûr de vous envoyer de l'argent dans des tamarins*. J'envoierai deux pistoles* à Madame la Comtesse, pour lui demander adresse de vous les envoyer. Au nom de Dieu, mes très chères Sœurs, ne vous ennuyez pas de vos peines, ni de vous voir sans consolation que de Dieu. Oh ! si nous savions les secrets de Dieu quand il nous met en cet état, nous verrions que ce devrait être le temps de nos plus grandes consolations. Et bien, vous voyez quantité de misères que vous ne pouvez secourir. Dieu les voit aussi et ne veut pas leur donner plus grande suffisance. Portez avec eux leurs peines, faites votre possible pour leur donner quelque peu d'aide, et demeurez en paix. Peut-être que vous avez votre part de la nécessité ; c'est là votre consolation car si vous aviez abondance vos cœurs auraient peine d'en user, et voir tant souffrir nos (Seigneurs) et nos Maîtres. Et puis, Dieu châtie son peuple pour nos péchés, est-il pas raisonnable que nous souffrions avec les autres ? Qui sommes-nous, pour nous croire devoir être exemptes des maux publics ? Si la bonté de Dieu ne nous expose pas aux plus grandes misères, soyons-lui en bien reconnaissantes, et croyons que c'est la seule miséricorde, sans aucun autre mérite. Monsieur Vincent Notre Très Honoré Père, et Monsieur Portail se portent bien, grâces à

L. 353
1. Barbe Angiboust a été envoyée à Brienne au secours des victimes des guerres. Elle est alors âgée de 45 ans.
2. Madame la Comtesse de Brienne, voir p. 94.

Dieu, et aussi toutes nos chères Sœurs. La plupart de celles des environs de Paris, ont été contraintes de se réfugier, mais grâce à Notre-Seigneur elles n'ont eu nul mal, ni aucun déplaisir jusqu'à présent. Vous saurez du messager la belle cérémonie qui s'est faite aujourd'hui pour la descente de la Châsse de Sainte-Geneviève (3). Oh ! qu'il fait bon être fidèles à Dieu, qui fait rendre tant d'honneur à ses bonnes servantes, pour marque de son éternelle affection. Ce qu'il demande de vous présentement, mes chères Sœurs, c'est une grande union et un grand support l'une de l'autre, et que vous travailliez ensemblement à l'œuvre de Dieu, en grande douceur et humilité ; que ce qui se passe entre vous n'aille pas plus loin, afin d'être à édification à tout le monde. Je vous prie, ma Sœur Barbe, comme vous êtes déjà âgée et usée, que si vous voyez que ma Sœur Jeanne (4) ait trop de travail, et que vous ne la puissiez soulager, que vous lui donniez de l'aide, parce que nous ne pouvons pas vous en envoyer. Nous sommes contraintes de faire le même en cette ville, y ayant des paroisses auxquelles il y a cinq mille pauvres, à qui l'on donne du potage. Sur notre paroisse l'on en donne à deux mille, sans les malades. C'est un louis * de 23 livres * quatre sols * que nous vous envoyons, c'est peu, mais la crainte de perdre ne nous fait hasarder que cela ; si vous savez quelque voie bien assurée, vous nous le manderez*. Priez Dieu pour nous, mes chères Sœurs, et me croyez en son saint Amour, Votre très humble Sœur et servante.

P.S. — Le tamarin * n'est pas nécessaire, nous ne vous en envoyons point ; il ne purge pas. Je vous prie de faire lecture de cette lettre à ma Sœur Jeanne.

L. 214

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre (1)

Ce 1er juillet (1652).

Ma Très Chère Sœur,

J'ai reçu votre lettre, avec grande consolation d'apprendre de vos chères nouvelles et de toutes nos Sœurs. Je mande * à ma Sœur Anne (2) de me mander de leur santé en particulier, et que je crois que vous

L. 353

3. La chasse de Sainte-Geneviève fut portée solennellement jusqu'à Notre Dame, au milieu d'une foule immense qui implorait la fin des souffrances publiques (Coste IV.401)
4. Jeanne Henault rejoindra Barbe Angiboust à Chalons, puis en 1654, ira à Montmirail.

L. 214

1. Jeanne Lepintre à Nantes, voir p. 77.
2. Anne Hardemont, voir p. 120.

serez bien aise de ce petit soulagement. Je crois que Monsieur Notre Très Honoré Père vous aura fait une ample réponse ; si vous saviez le grand travail qu'il a à cause des charités qui se font aux pauvres réfugiés, vous en auriez pitié ; mais sa charité ne se plaint point, et ne se lasse jamais. Il faut bien ma chère Sœur, prier et faire prier pour la conservation de sa santé. Vous nous manderez bien l'humeur de cette bonne fille dont Monsieur Chesneau et vous avez écrit ; mais il faut bien lui faire entendre, ma chère Sœur, qu'il y a une grande différence de la vie de nos Sœurs et de leur emploi dans la maison aux paroisses de Paris et de la campagne, à celle des hôpitaux. Je crois, ma chère Sœur, que vous prendrez bien garde si elle va souvent les journées entières chez vous, que quelqu'une ne lui fasse point de contes, et pour cela dans vos petites Conférences, vous les prierez de songer à l'exemple qu'elles sont obligées de lui donner. Éprouvez-la bien afin que nous ne soyons contraintes de la renvoyer. Je vous prie, ma chère Sœur, de saluer vos bonnes et vertueuses dames de ma part, toutes nos Sœurs vous saluent de cœur et d'affection. Notre bonne Sœur Perrette (3) l'ancienne est réduite à garder le lit pour ses infirmités. Je la vous recommande. Cela est bien triste que nous serons si longtemps sans avoir des nouvelles l'une de l'autre : il n'y a que la soumission que nous devons à la divine Providence qui nous serve de consolation, avec la sainte obéissance pour laquelle le Fils de Dieu est mort. C'est en son très saint amour que je suis, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Vous trouverez cette lettre de vieille date. Les parents de nos Sœurs se portent bien, particulièrement les pères et mère de ma Sœur Françoise Ménage (4). Je vous prie qu'elle leur écrive.

L. 348

à Monsieur Vincent

(juillet 1652).

Mon Très Honoré Père,

Cette alarme (1) nous a bien toutes effrayées. Plusieurs de nos Sœurs souhaiteraient bien se confesser aujourd'hui, et je crains que nous ne

L. 214

3. Perrette est veuve lorsqu'elle entre dans la Compagnie des Filles de la Charité. En 1642, elle est à Saint-Germain, en 1649 à Issy. Elle meurt en juillet 1652.
4. Françoise Ménage, voir p. 414.

L. 348

1. Les troupes ennemies poursuivies par l'armée du Roi sont passées près de Saint-Lazare, le 1er juillet 1652.

puissions avoir de prêtre de Saint-Laurent. Si cela ne se peut, je vous supplie nous faire la charité de nous en donner après-dîner.

Je ne pense pas que l'on puisse aller acheter du blé, n'y en ayant point aux villages circonvoisins ; et, d'aller plus loin, il y aurait grand danger de perdre l'argent. Je l'ai mandé* à Mademoiselle de Lamoignon (2) qui m'a mandé, pour cela, la même chose qu'à votre charité, et lui ai mandé que votre sentiment hier, était que l'on en prit à la Grève (3), et que Messieurs de la ville jugent sûr de le faire conduire par quelques archers que l'on payerait de leur peine. Je ne pense point qu'il y ait autre expédient pour ne point laisser mourir de faim ces pauvres petits enfants.

La plupart du peuple sort de ce faubourg et se démeuble- nous servirons-nous point de leur exemple ? mais ce nous serait grande affaire. S'il y avait à craindre pour nos jeunes Sœurs, nous les pourrons envoyer par ci, par là, à diverses paroisses, leur envoyant si nous pouvons de la nourriture. Pour moi, il me semble que j'attends la mort et ne puis empêcher mon cœur de s'émouvoir toutes les fois que l'on crie aux armes. Il me semble que Paris abandonne ce faubourg ; mais j'espère que Dieu ne l'abandonnera pas, et que sa bonté nous fera miséricorde. Nous espérons que votre charité la demande pour nous et nous lui demandons sa bénédiction de tout notre cœur, comme étant, Mon Très Honoré Père, Votre très humble et très obligée fille et servante.

P.S. —Je crains que l'homme de Bicêtre n'ait su passer. Que ferons-nous de ma Sœur Geneviève (4) qui est bien nécessaire là pour assurer * nos pauvres Sœurs ? S'il plaît à votre charité nous le mander *.

L. 408

à Monsieur Vincent

11 juillet (1652).

Monsieur, Mon Très Honoré Père,

Madame de Varize fut hier pour avoir l'honneur de vous voir et vous proposer le désir que ceux qui ont soin de l'hôpital de Châteaudun (1) ont d'avoir deux de nos Sœurs ; elle me témoigna qu'elle se peut passer des deux que nous lui avons données pour Varize et croit qu'il

L. 348
2. Mademoiselle de Lamoignon, voir p. 135.
3. A l'hôtel de Ville, situé place de Grève.
4. Geneviève Poisson qui est à Bicêtre.
L. 408
1. Les Sœurs ne seront envoyées à Châteaudun qu'en juillet 1654.

serait bien utile de les envoyer là. Je sais bien, Monsieur, qu'il y a bien longtemps que l'on nous en demande pour ce lieu ; mais jusqu'à présent il y a toujours eu quelque chose à redire.

Ma dite dame avec une autre qui l'accompagnait, venait aussi pour demander à votre Charité deux de nos Sœurs pour servir les pauvres de Saint-André. Je leur ai allégué la nécessité d'en envoyer à Étampes et aux paroisses de Paris, auxquelles la plupart de nos Sœurs demeurent malades. Nous mîmes en terre hier au soir notre bonne Sœur Perrette (2), mère d'un Chartreux, et l'on m'a dit que l'une (3) de nos meilleures filles qui sert les pauvres malades à Saint-Jacques-du-Haut-Pas devait avoir le soir l'Extrême-Onction. Une autre dangereusement malade à Saint-Sulpice. Enfin, Monsieur, il faut croire que mes péchés désertent la Compagnie des Filles de la Charité, quand j'aperçois les fautes que j'y fais par la paresse de mon esprit, j'en ai grande confusion. Si j'ai quelque réponse à faire à Madame de Varize en ces deux sujets, je supplie très humblement votre charité m'en faire avertir, me donner sa bénédiction et me faire toujours l'honneur de me croire, en l'amour de Notre-Seigneur, Mon Très Honoré Père, Votre très obéissante fille et très obligée servante.

P.S. — Notre Sœur des Galériens vint hier me trouver tout épleurée pour ne pouvoir plus avoir de pain pour ses pauvres hommes, pour tant à cause qu'il est beaucoup dû au boulanger, que pour la cherté du pain. Elle emprunte et quête partout pour cela, avec grande peine, et pour comble de sa douleur, Madame la Duchesse d'Aiguillon (4) veut qu'elle lui fasse un mémoire de ceux qu'elle croit qu'on mette dehors ; à quoi je trouve trois graves difficultés : l'une qu'elle ne peut avoir connaissance que par le traitement qu'ils lui font, soit ceux qui leur disent des injures ou des louanges, et cela étant, elle peut commettre injustice ; une autre difficulté est que quelques-uns offrent de l'argent à leur capitaine et au concierge, lesquels déjà ont commencé à la quereller et l'accuser d'être cause de leur désordre : et la troisième difficulté est que, ceux qui demeureront à la chaîne, croiront qu'elle en sera cause. Vous savez, Mon Très Honoré Père, ce que ces personnes pourront dire et faire. J'ai dit à notre Sœur de différer ce mémoire à ce que j'aie eu l'ordre de votre charité de ce qu'elle aura à faire .

L. 408
2. Perrette, voir p. 396.
3. Élisabeth Jousteau, voir p. 461.
4. La duchesse d'Aiguillon, voir p. 18.

L. 135

à ma Sœur Claude (1)
à l'Hôtel-Dieu de Saint-Denis

(juillet 1652).

Ma Très Chère Sœur,

Je suis bien fâchée de la rechute de ma Sœur Geneviève (2) ; je vous prie de lui faire le mieux que vous pourrez. Les eaux cordiales lui sont bien propres mettant, dans la moitié d'un demi setier*, un demi gros de confection d'hyacinthe*, et de fois à une autre lui en donner une cuillerée ou deux loin du repas.

J'ai tous les déplaisirs du monde de ne vous pouvoir envoyer une de nos Sœurs, mais il est tout à fait impossible ; nous en avons si peu qu'il n'y est jamais pas une à l'ouvrage dans la Grande (maison) et plusieurs sont si infirmes que si elles étaient ailleurs elles seraient aussitôt malades. Vous ne me mandez* point combien vous avez de malades ni aucune chose. Je supplie la bonté de Dieu vous conserver et suis en son très saint amour, ma chère Sœur, votre très humble Sœur et servante.

P.S. — Mes très affectionnées recommandations à nos chères Sœurs et à la malade que je la prie, pour l'amour de (Dieu) de bien aimer l'état auquel la divine Providence la met.

L. 349

à ma très chère Sœur Julienne Loret,
fille de la Charité, servante des pauvres malades à Chars

Ce 14 juillet 1652.

Ma Très Chère Sœur,

Je me doutais bien que la bonté de votre naturel vous ferait souffrir pour la crainte que j'ai cru que vous et toutes nos chères Sœurs éloignées auraient que nous fussions en état de grande souffrance (1). Louons Dieu, mes chères Sœurs, jusqu'à présent nous n'avons eu que la peur et point de mal par sa miséricorde. Il est vrai que j'ai été si lâche que je me suis laissée persuader à nos Sœurs de venir à la ville, en une chambre que nous avons louée ; mais la plupart de nos Sœurs sont demeurées, comme aussi toutes les Sœurs et nourrices des petits

L. 135
1. Claude Brigide, voir p. 67.
2. Geneviève Vigneron a deux de ses sœurs Filles de la Charité : Avoie et Marie. De St Denis, Geneviève sera envoyée à Brienne en 1659.

L. 349
1. Voir la lettre p. 396.

enfants. Notre Très Honoré Père, toujours un peu incommodé, n'a bougé non plus que Monsieur Portail et toute la maison. J'ai grande douleur de la maladie de notre chère Sœur Philippe (2), et pour vous et pour elle ; et un grand déplaisir de ne vous pouvoir envoyer personne pour vous soulager car, outre la difficulté des chemins, nous ne fûmes jamais si pauvres de filles, et si pressées d'en bailler* en plusieurs endroits que nous ne saurons y fournir, à cause des potages que l'on fait partout. Il s'en fait chez nous près de 2000 écuellées* pour les pauvres honteux, et ainsi en tous les quartiers.

Nous avons trois ou quatre de nos Sœurs bien malades, savoir : ma Sœur Madeleine Raportebled (3) et une que vous ne connaissez pas à Saint-Sulpice ; à Saint-Jacques-du-Haut-Pas ma Sœur Elisabeth (4) d'Angers, et à Saint-Denis ma Sœur Geneviève (5), sœur de ma Sœur Avoie. Je les recommande toutes à vos prières, et le repos de l'âme de défunte notre chère Sœur Perrette (6) l'ancienne, qui est trépassée avec nos Sœurs de l'Hôtel-Dieu, huit jours après qu'elle y fut menée, à cause de l'appréhension qu'elle avait chez nous. Dieu lui a fait beaucoup de grâces, en sa mort, après beaucoup de souffrances durant plusieurs années. Je vous prie, ma chère Sœur, de dire à ma Sœur Philippe qu'elle fasse bien tout ce qu'elle pourra pour se bien porter. Nous essaierons encore un peu de notre Sœur Charlotte (7) qui est une pauvre fille pour l'ouvrage mais assez bonpie * ; il faudra plusieurs années pour la rendre capable de servir les pauvres ; toutes nos Sœurs vous saluent et votre chère malade que je prie de temps en temps, d'élever son esprit à Dieu, lui offrir ses souffrances, en l'honneur de celles de Jésus Crucifié pour les afflictions publiques. Je suis en son saint Amour, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante, etc.

P.S.—Nous avons reçu les 26 livres*.

L. 349
2. Philippe Bailly, voir p. 383.
3. Madeleine Raportebled, voir p. 465.
4. Elisabeth Jousteau. voir p. 461.
5. Geneviève Vigneron, voir p. 399.
6. Perrette l'ancienne, voir p. 396.
7. Charlotte Moreau. Après son Séminaire elle est envoyée à Châteaudun. Elle ne persévère pas au service des pauvres et quitte la Compagnie des Filles de la Charité en octobre 1657.

L. 350

à Monsieur Vincent

Ce 19 juillet 1652.

Monsieur, Mon Très Honoré Père,

Madame la Présidente de Herse (1) est venue céans* demander de nos Sœurs pour Saint-André. J'ai une très grande peine de n'en pouvoir envoyer de fortes pour secourir nos Sœurs des paroisses, et très grande de n'avoir pu en accorder à cette bonne dame ; néanmoins, Monsieur s'il n'en faut point envoyer à Étampes ni en Pologne comme Mademoiselle de Lamoignon (2) croit, il faudrait faire un effort, si votre charité le juge à propos pour la contenter, pourvu qu'il n'y ait rien à redire à la conduite des prêtres de la paroisse.

Je supplie très humblement votre charité se souvenir que j'attends son ordre pour mon retour. Je n'ai fait aucune visite, à cause de quelque petite incommodité qui m'a arrêtée au lit ; mais, Dieu merci je crois que je ne demeurerai pas tout à fait malade comme je craignais.

J'avais prié une Sœur de savoir de votre charité si j'enverrai demander le carrosse de Madame de Bouillon (3) pour l'aller visiter selon ce qu'elle lui avait témoigné le désirer. Elle se méprit, vous faisant ce message. C'est qu'il me semble qu'il faut un peu faire plus de façon avec cette dame qu'avec les autres.

Honorez-moi toujours de la croyance que je suis par la volonté de Dieu, Mon Très Honoré Père, Votre très humble fille.

P.S. —Tout présentement les Messieurs de Saint-Sulpice envoient quérir quatre filles des Réfugiées (4) pour aider à nos Sœurs. Faut-il les laisser faire ? ou s'il ne serait point plus à propos que les malades convalescents allassent quérir leur ordinaire. Nos dites Sœurs sont six mais il y en a deux de malades ; je crains que ce mélange fasse de la confusion et beaucoup de mal et que cela vienne de nos Sœurs mêmes.

L. 351

à ma très chère Sœur Jeanne Lepintre
à Nantes

Ce 24 août (1652).

Ma Très Chère Sœur,

Je suis extrêmement étonnée que vous soyez été si longtemps sans recevoir de nos lettres ; il faut que ce soit la guerre qui a empêché

L. 350
Madame de Herse, voir p. 228. Mademoiselle de Lamoignon, voir p. 135. Madame de Bouillon, voir p. 58.
Des filles chassées par la guerre et recueillies à Paris.

qu'elles soient allées jusques à vous ; car je n'ai point manqué de vous écrire très souvent, Dieu soit béni ! lequel par sa bonté nous fait espérer du calme par la croyance qu'il nous donnera bientôt la paix. J'ai communiqué votre chère lettre à Notre Très Honoré Père, selon votre désir ; il est d'avis, ma très chère Sœur, que sans faire plus longue épreuve de la fille que vous l'envoyiez, si vous la jugez assez forte de corps et d'esprit.

Il faut qu'elle soit dans la disposition de retourner à ses dépens au cas qu'elle ne fût pas propre, ce qui serait bien plus fâcheux si elle avait fait essai chez vous, par l'ordre et le consentement des personnes que vous avez mandées *. Pour ce qui est de ma Sœur Renée (1) j'ai été bien surprise de ce que vous m'en avez mandé, n'en ayant jamais entendu de plaintes que de son mal de jambe. Il faut que la cause soit au sujet dont vous me touchez un mot sans me le faire connaître n'étant pas peut-être à propos. Notre Très Honoré Père ne trouve point d'autre expédient pour y remédier que de l'envoyer à Hennebont. J'espère que vous nous donnerez de vos nouvelles, pour ce sujet, avant que l'on lui puisse envoyer cet ordre. Je vous prie de saluer très affectionnément toutes nos chères Sœurs. Je loue Dieu de la meilleure santé qu'il redonne à ma Sœur Anne (2), je lui écrirai quand elle sera mieux. Je vous prie de témoigner à ma Sœur Marthe (3) que j'ai eu grande joie des nouvelles que vous m'avez données d'elle, et à ma Sœur Louise (4) que je la prie d'être en repos de ses parents : sa mère, sa sœur et ses autres parents se portent bien, Dieu merci ! et aussi sa bonne maîtresse, qui a baillé * ce qui lui restait d'elle à sa mère.

Je la prie de se bien encourager au travail et surtout à l'observance de ses règles. Je crois, ma chère Sœur, que vous ne manquez pas d'avertir les plus nouvelles venues du respect cordial qu'elles doivent aux Anciennes. C'est une chose si nécessaire que si nous n'y prenions bien garde cela causerait de grands désordres en la Communauté. Il faut former les jeunes esprits à la soumission et mortification intérieure, autrement ce ne serait que confusion, et les Sœurs anciennes auraient quelques sujets de mécontentement si elles se méconnaissaient. Je ne sais pourquoi, ma chère Sœur, je vous mande * ceci, car je n'en ai eu aucune plainte, il faut que ce soit l'inconvénient que nous en avons remarqué ici.

Je pensais me donner la consolation d'écrire à ma Sœur Henriette (5) et à ma Sœur Françoise (6), mais une compagnie m'en a empêchée ; je les prie de m'excuser, et vous toutes ensemble de prier pour nous, mes

L. 35 1
1. Renée Delacroix voir p. 312.
2. Anne Hardemont, voir p. 120
3. Marthe Dauteuil, voir p. 182.
4. Louise Michel, voir p. 391.
5. Henriette Gesseaume, voir p. 87.
6. Françoise Ménage, voir p. 414.

chères Sœurs, qui en avons grand besoin pour le nombre de malades en toutes les paroisses et quantité de nos Sœurs.

Je supplie Notre-Seigneur être votre force et consolation, et suis en son très saint Amour, ma chère Sœur, Votre très humble et très affectionnée Sœur et servante.

L. 262

à ma Sœur Claude Brigide (1)

Ce *22* octobre *(1652).*

Ma Très Chère Sœur,

J'ai grand désir de vous voir, mais je n'ose vous dire de nous venir voir, quoique l'on nous dit n'y avoir point de danger sur les chemins. Je vous prie me mander* de vos nouvelles.

Voilà une quittance pour que vous receviez de Monsieur de Francière (2) soixante et dix livres pour une année de l'entretenement* de nos trois Sœurs.

Je supplie Dieu vous conserver et suis en son très saint amour, mes très chères Sœurs, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Je me recommande à nos chères Sœurs et demande de leur santé.

L. *354 bis*

à ma très chère Sœur Barbe Angiboust
Fille de la Charité, Servante des Pauvres Malades, à Brienne

Ce 26 octobre (1652).

Ma Chère Sœur,

Il m'ennuie que je ne trouve occasion de vous écrire, je mets celle-ci au hasard d'être perdue. Si elle va jusques à vous je vous prie nous mander* au plus tôt de vos nouvelles nous avons partout tant de malades que cela me met en soin de votre santé.

Vous m'aviez mandé, ma chère Sœur, que le beurre était à grand marché, et que vous nous en pourriez faire fondre. Je vous prie de vous informer ce qu'il coûterait rendu ici pour le port et si vous jugez qu'il ne nous revînt que à six sols* la livre, vous nous feriez plaisir de nous envoyer le plus que vous pourrez, cent livres ou plus.

L. 262
1. Claude Brigide (voir p. 67) est à Saint-Denis.
2. Monsieur de Francière, administrateur de l'Hôtel-Dieu de Saint-Denis.

Je crois que je ne vous ai pas mandé que la divine Providence a enfin appelé en Pologne trois de nos Sœurs (1) pour le service des pauvres ; nous n'avons point encore des nouvelles de leur arrivée, mais bien en avons-nous eu de moitié chemin. Vous savez qu'il y a toujours du péril sur la mer, ce qui me fait les recommander à vos prières, et moi aussi, qui suis en l'amour de Jésus.

Mes très cordiales et très affectionnées recommandations à ma Sœur Jeanne.

L. 377

à mes très chères Sœurs (1)**,**
les Filles de la Charité à Richelieu

(vers octobre 1652).

Mes Très Chères Sœurs,

Je supplie la bonté de Dieu vous continuer ses saintes grâces, particulièrement celle de l'amour de votre vocation que vous connaîtrez par l'exactitude à vos règles tant que l'exercice des pauvres malades vous le permettra. Sur toutes choses, mes chères Sœurs, soyez exactes à vous retirer à neuf heures, afin de vous lever à quatre, et ainsi vous trouverez temps pour toutes choses. Que si vous avez pris quelque habitude qui ait donné liberté aux personnes du dehors, même pour les malades, défaites-vous en petit à petit et rangez les pauvres à venir demander d'heure leurs besoins. Je crois qu'il n'y a que cela qui puisse vous faire peine, car pour les visites je pense que vous n'en souffrez pas qui vous puissent détourner, et surtout que vous n'en recevez point d'hommes de quelque condition que ce puisse être sans affaire très importante qu'il faut terminer en peu de mots. C'est ce qui nous a été recommande par Notre Très Honoré Père, en nos conférences dernières, jusque là que de nous dire de ne pas le souffrir lui-même en pas une paroisse, non plus que céans *, où il n'y vient qu'en cas de maladie, et encore dans le besoin, et pour les conférences. Voyez, je vous prie ce qu'il faut faire pour d'autres sujets. Je crois aussi, mes chères Sœurs que vous vous souvenez bien qu'il ne faut faire aucune visite que chez les pauvres, et encore les malades, ne manger jamais ailleurs que chez soi, et ne rien communiquer de ce qui se passe chez vous, qu'à votre directeur, encore le nécessaire. Que si l'infirmité va jusqu'au besoin d'user parfois d'un peu de vin, oh ! que ce soit rarement et peu et par une nécessité bien reconnue.

L. 354 bis
1. Marguerite Moreau, Madeleine Drugeon et Françoise Douelle arrivèrent en Pologne en septembre 1652.
L. 377
1. Charlotte Royer, et Françoise Carcireux voir p. 253.

La douceur, la cordialité et le support doivent être l'exercice des Filles de la Charité, comme l'humilité, la simplicité et l'amour de l'humanité sainte de Jésus-Christ qui est la parfaite charité, est leur esprit. Voilà, mes chères Sœurs, ce que j'ai pensé de vous dire pour un abrégé de nos règlements en attendant que la divine Providence permette que vous ayez le tout. Que je suis consolée quand vous me mandez * amplement de vos nouvelles, je voudrais une bonne fois savoir tous vos déportements * touchant tout ce que je vous demande. Aimez-vous bien votre manière de vie ; l'estimez-vous plus excellente pour vous que tous les ermitages et religions puisque Dieu vous y a appelées ; vous considérez-vous unies ensemble par une secrète conduite de la divine Providence pour votre sanctification ; le fort supporte-t-il bien le faible chacun à son tour, mais cordialement et aimablement ? Vous souvenez-vous souvent de l'avertissement que Notre Très Honoré Père nous a donné en une Conférence que nous avions un cloître aussi bien que les religieuses et qu'il est aussi difficile aux âmes fidèles à Dieu d'en sortir qu'aux religieuses du leur, quoique ce ne soient pas des pierres, mais la sainte obéissance qui doit être la règle de nos désirs et actions ? Je supplie Notre-Seigneur de qui l'exemple nous a enfermées dans ce saint cloître qu'il nous fasse la grâce de ne le fausser jamais.

Nos Sœurs dernières venues sont arrivées à bon port, Dieu merci, et se portent fort bien. Il a un peu ennuyé à notre Sœur Françoise, mais cela est passé ; je vous supplie donner de leurs nouvelles à leurs parents, et nous en mander* d'eux, et aussi des quarante livres dont je vous ai déjà parlé. Ma Sœur Jeanne, à qui ils appartiennent, a trouvé à Paris l'homme qui a baillé * cette somme, qui l'a assurée qu'elle avait été reçue. Je vous prie de faire parler cet homme à Monsieur du Chesne (2) s'il est encore à Richelieu, et le saluer de ma part avec tout le respect que je lui dois, l'assurant que je lui ai écrit deux ou trois fois. Je salue aussi très humblement Monsieur CUISSOT (3) et les autres messieurs. Toutes nos Sœurs vous saluent en l'amour de Jésus Crucifié, auquel je suis, ma très chère Sœur, Votre très humble.

P.S. —J'ai baillé vos lettres pour les faire tenir à Beauvais, les parents de ma Sœur Charlotte se portent bien, Dieu merci, et se recommandent à ses prières et particulièrement sa mère.

L. 377

2. Monsieur du Chesne (voir p. 166) va partir en Bretagne visiter les maisons
3. Monsieur Cuissot, entré dans la Congrégation de la Mission en 1637, âgé de 30 ans. Supérieur à Cahors depuis 1647, il est venu en juillet 1651 à Paris pour l'assemblée générale. Il retournera à Cahors en janvier 1653.

L. 356 *bis*

à ma très chère Sœur Barbe (1)
(à Brienne)

Ce 14 décembre (1652).

Ma Très Chère Sœur,

Il ne me souvient point qu'il y ait dans votre lettre rien d'importance, c'est pourquoi vous pouvez la bailler à lire à qui il vous plaira. Je vous remercie de tout mon cœur de votre filasse, mais si vous l'avez un peu cher, elle revient à beaucoup rendue ici. Vos raisins sont parfaitement beaux, vous savez bien que je n'ai point de dents pour les petits, je vous en rends grâces. Je vous prie de nous bien recommander à notre bon Dieu et toute la Compagnie.

Monsieur Portail a reçu votre lettre et je pense qu'il vous a fait réponse. Monsieur Vincent, notre Très Honoré Père, est toujours, en apparence, dans une bonne santé. Nous avons grand sujet de demander à Dieu sa conservation, longues années, je crois que vous n'y manquez pas. Toutes nos Sœurs se portent bien Dieu merci. Je ne sais si nous vous avons mandé le décès de notre chère Sœur Marie-Marguerite, qui était à l'Hôtel (Dieu). Sa patience en sa maladie et sa soumission à la volonté de Dieu nous a été de grand exemple.

Vous me réjouissez de ce que la Providence vous a choisie pour servir tant d'âmes et de pauvres Malades, je supplie Dieu vous conserver pour continuer longtemps ce saint exercice. Je vous prie, ma chère Sœur, faire tenir cette lettre aux parents de ma Sœur Barbe (2) et nous bien recommander à ma Sœur Jeanne (3). Son grand emploi, je m'assure, augmente son zèle pour sa vocation. Un peu de ses nouvelles, je vous prie, et me croyez en l'amour de Jésus Crucifié, ma chère Sœur, Votre très humble Sœur et servante.

P.S.—Notre chère Sœur Cécile (4) nous a écrit depuis peu, elle se recommande bien à vous et se réjouit que Dieu vous fait la grâce de vous employer si utilement à son saint service. Il est venu depuis peu, en cette ville, un de vos parents, ou homme de votre pays, savoir de vos nouvelles et vous assurer que tous vos parents se portent bien.

1. Barbe Angiboust à Brienne, voir p. 14.
2. Barbe Bailly, née le 1er juin 1628 à Vitry-le-François, est entrée dans la Compagnie des Filles de la Charité le 8 octobre 1645. Après avoir servi les Enfants Trouvés, elle vient à la Maison-Mère comme infirmière et secrétaire de Louise de Marillac. Après la mort de cette dernière, elle est envoyée en Pologne (1660-1668). Revenue en France, elle est nommée Supérieure aux Invalides. Elle va ensuite à Alençon, où elle meurt le 21 août 1699.
3. Jeanne Hénault, voir p. 395.
4. Cécile Angiboust, voir p. 41.